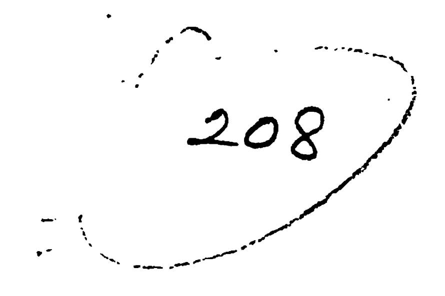
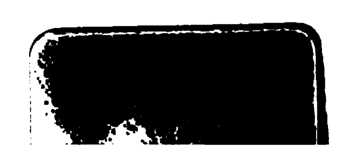



208



L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

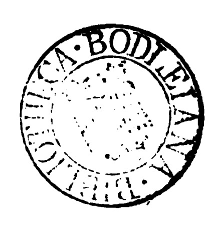
De M. l'abbé **GERBET**, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne ; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie ; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, représentant à l'Assemblée législative ; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS
DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — M. CENAC-MONCAUT. — M. l'abbé CHASSAY, professeur de philosophie. — M. l'abbé GUILLAUME. — M. l'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. de LAHAYE, juge au tribunal de la Seine. — Mgr LUQUET, évêque d'Hésebon. — M. Alph. de MILLY. — M. le comte de MONTALEMBERT, membre de l'Assemblée législative. — M. PELLERIN DE LA VERGNE. — Dom PITRA, bénédictin.

TOME XXVII DE LA COLLECTION.

3e SÉRIE. — TOME VII.



PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1849.



Paris. — Typographie de H. Vrayet de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 37.

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.*)

37ᵉ *livraison*. — *Janvier* 1849.

38ᵉ *livraison*. — *Février*.

39ᵉ *livraison*. — *Mars*.

40ᵉ *livraison*. — *Avril*.

11e *livraison.* — *Mai.*

12e *livraison.* — *Juin.*

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ÉDOUARD BAUTRUCHE, RUE DE LA HARPE, 90.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 37 — JANVIER 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

Discours d'ouverture. — Triple société. — Point de pouvoir, point de société. — Ce que la religion à fait pour honorer le pouvoir. — Combien la philosophie l'a abaissé. — Tyrannie mise à sa place.

Le monde moral, le monde des intelligences, a ses lois comme le monde matériel. Quand nous considérons le monde physique, la terre que nous foulons aux pieds, la voûte céleste qui est au-dessus de nos têtes, les astres qui nous éclairent, ces abîmes d'eau qui nous environnent, nous y voyons la toute-puissance d'un Dieu. Si de ces grands corps nous descendons dans les détails, depuis l'organisation de l'homme jusqu'à celle du petit animal à peine visible, et que nous examinions attentivement comment tout se meut, se reproduit et se conserve, notre esprit se confond et reste stupéfait devant la suprême sagesse de ce même Dieu, qui préside à l'univers et le gouverne par des lois si sages et si invariables. Eh bien! Messieurs, si nous examinions avec la même attention l'organisation du monde moral, nous n'y découvririons pas moins de merveilles. Là il y a des lois aussi invariables et aussi sages que les lois physiques. Mais Dieu a accordé à l'homme la liberté, le plus beau des priviléges; il peut les observer ou les enfreindre; il peut suivre la voix des passions au lieu de celle de la raison. S'il les enfreint, il y a trouble dans la conscience, dérangement et souffrance dans le corps, et souvent même destruction, lorsqu'il viole une de ces lois vitales de son être. Car il est certain, prouvé par l'expérience, que la plupart des maux qui pèsent sur l'humanité viennent de nos vices, de nos excès et de nos mauvaises habitudes. Si nous voulions être ce que nous sommes, et ce que le Créateur veut que nous soyons, nous serions tranquilles et heureux. « L'homme vivant

» dans sa simplicité primitive, dit Rousseau, est sujet à peu de » maux. Il vit presque sans maladies et sans passions [1]. »

Cela est vrai; toutes les lois que Dieu a établies tendent à notre bonheur. Ces lois, qu'on appelle naturelles, sont moins visibles et moins frappantes que les lois du monde matériel, mais elles n'échappent pas à l'œil de l'observateur attentif. Les philosophes anciens les ont apperçues, ils en ont proclamé l'existence et loué la sagesse. Cicéron dit qu'elles sont aussi anciennes que la Divinité, et qu'elles ont précédé la naissance des villes et des empires. En effet, l'homme, en venant au monde, a des rapports nécessaires avec Dieu, avec ses parents et avec ses semblables. De là se forme une triple société : société avec Dieu, société avec ses parents, société avec ses semblables. Son existence n'était pas nécessaire, le monde serait allé sans lui; mais, du moment qu'il existe, ces rapports sont nécessaires. Ainsi le potier est libre de ne pas faire un tel vase; mais, du moment qu'il le fait, il le met *nécessairement* en rapports de grandeur, de distance et de pesanteur avec les objets qui l'environnent.

Les rapports de l'homme avec Dieu sont exprimés dans ces principes généraux: *Tu adoreras ton Dieu, tu l'aimeras avec toutes les facultés de ton âme*. Tous les autres préceptes concernant le culte de Dieu sont ou doivent être une conséquence plus ou moins éloignée de ces grands principes. On a souvent demandé si la Religion est nécessaire. Mais elle est fondée sur la volonté de Dieu exprimée positivement et sur la nature des choses; dès que l'homme vient au monde, il est en rapport avec Dieu; il lui doit le respect et la reconnaissance, sentiments qui sont d'ailleurs conformes à la disposition de vos cœurs. Voilà, Messieurs, la Religion; elle n'est autre chose que l'expression des rapports de l'homme avec Dieu; elle est naturelle et nécessaire, puisque ces rapports existent naturellement, et qu'il est impossible qu'ils n'existent pas. Aussi n'a-t-on jamais vu de peuple sans Dieu et sans religion. A quelque haute antiquité qu'on remonte dans l'histoire, on voit toujours les peuples courbés et prosternés devant la Divinité. Jamais « aucun Etat ne fut fondé, dit « Rousseau, sans que la Religion ne lui servît de base [2]. » Cicéron reconnait dans le consentement unanime la loi de la nature [3].

Nous trouverons les mêmes rapports dans la société domestique.

[1] *Emile*, t. III, p. 164.
[2] *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.
[3] *Tuscul*, liv. I.

Dieu a pris un soin particulier pour la rendre durable. En effet, de tous les êtres vivants qui naissent sur la terre, l'homme est le plus faible et le plus impuissant, au moment où il vient au monde. Il a besoin de soins bien longs et bien assidus avant qu'il parvienne à l'usage de la raison et qu'il puisse pourvoir à son existence. Ceci, Messieurs, est frappant aux yeux du philosophe. L'homme est l'être privilégié de la nature, et cependant il est longtemps dans l'impuissance de se procurer le nécessaire. Il y a évidemment là-dedans un motif secret de l'auteur de la nature. Il a voulu fonder une société durable dans la famille : aussi l'affection des parents envers leurs enfants dure-t-elle pendant toute leur vie. L'oiseau du ciel, après avoir nourri ses petits, les chasse et ne les reconnaît plus, tandis qu'un père ou une mère aime ses enfants pendant toute sa vie. Ils en font leur consolation et leur joie dans un âge avancé, s'intéressent à leur prospérité, et pleurent à leur malheur : voilà la nature; les lois qui concernent la famille, la propriété, la puissance paternelle, le respect des enfants à l'égard de leurs parents, n'en sont que l'expression. Le bonheur de la famille dépend de leur observation. L'Ecriture les a exprimées en deux mots : *Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.*

Ce que je dis de l'individu et de la famille s'applique, à plus forte raison, à la société. Là il y a aussi des rapports naturels et nécessaires. Les lois sociales, qu'elles soient religieuses, civiles ou politiques, n'en sont que l'expression. Ces lois sont souvent très-difficiles à faire, parce qus les rapports de l'homme avec ses semblables sont multiples et variés, et souvent difficiles à saisir; mais elles n'en existent pas moins, et sont aussi invariables que les lois du monde physique. Le Décalogue en a exposé les principes généraux : *Tu ne tueras pas, tu ne commettras point d'adultère ; tu ne déroberas point ; tu ne feras point de faux témoignage contre ton prochain; tu ne désireras rien qui soit à lui, ni sa femme, ni ses biens.* Ces préceptes, nous les apprenons dans notre enfance ; mais nous devrions les étudier davantage dans l'âge mûr, parce qu'ils sont des lois éminemment sociales et pleines de haute politique : toutes les lois qui gouvernent la société, qu'elles soient religieuses ou civiles, ne doivent en être que le développement. Ainsi une assemblée constituante ou législative, si elle est sage, ne fait rien de nouveau. Par la constitution qu'elle donne, par les lois qu'elle établit, elle ne fait que constater et déclarer solennellement ce qui a toujours existé. En pareil cas, une assemblée politique a une grande ressemblance

avec un concile d'évêques. Comme le concile, elle ne fait que consigner par écrit ce qui toujours a été cru et enseigné[1].

Une société, Messieurs, qui est placée, par ses lois, dans l'ordre de la nature, et qui y marche sans obstacle, est heureuse comme l'individu ; car le bonheur de la société, comme celui de l'individu, consiste dans la tranquillité de l'ordre. Or, cette tranquillité existe lorsqu'elle observe les rapports naturels, ces lois éternelles que Dieu a tracées ; elle jouit alors d'un calme et d'une paix profonde, que l'Ecriture a exprimée par une image simple et familière : « *Chacun*, dit-elle, *s'asseyera sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne troublera son repos*[2]. » Le repos, qui est le résultat de l'ordre, est le bonheur des peuples. Et plus l'ordre se raffermit, plus les peuples sont heureux ; et, si l'on parvenait à établir l'ordre parfait, tel que Dieu le veut, on jouirait dans la société d'un parfait repos, ou plutôt d'un parfait bonheur. Si, au contraire, la société s'écarte de cette loi naturelle, de cet ordre de choses que Dieu a établi, alors elle est en souffrance, elle est malade, inquiète pour l'avenir, elle fait des efforts pour arriver à la santé, c'est-à-dire à un ordre plus parfait, à un ordre plus en harmonie avec la nature. Mais si, par malheur, elle a touché à un principe vital, à une loi constitutive et fondamentale, alors elle se dissout, elle se roule dans des fièvres convulsives et elle meurt, si toutefois elle ne revient pas à l'ordre de Dieu. Ce que J.-J. Rousseau a admirablement bien exprimé : « Si le législateur, dit-il, se trompant dans son objet, prend » un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, » l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou » changé, et que l'invincible nature ait repris son empire[3]. »

Rousseau, en reconnaissant la force du droit naturel, indique, sans le vouloir, la cause de la révolution française, à laquelle il a tant contribué. On a mis de côté les lois du Créateur ; on a mis à leur place des lois arbitraires, des lois qui étaient sorties du cerveau des philosophes, qui n'avaient aucune racine dans la nature, et qui ont mis la société hors de ses gonds. De là ce terrible fracas, ces effroyables ruines qui ont emporté tous les pouvoirs et la société entière. Cela devait arriver, parce qu'on avait commencé par saper la pierre fondamentale de l'édifice ; on avait touché à la clef de voûte, qui est le pouvoir : et vous allez voir de quelle manière on s'y est pris.

[1] Saint Vincent de Lérins, *Commonit.*, c. 23.

[2] Michée, c. IV, 4.

[3] *Contrat social*, liv. II, ch. 11.

Le pouvoir est la première condition préliminaire de toute association. Nous le trouvons partout, dans la société politique, dans l'industrie, dans une simple école, dans une maison particulière. Partout il y a un maître et des subordonnés. Sans pouvoir, point de société, point d'industrie, point d'éducation, point d'ordre. Jamais société ne s'est formée, jamais société ne s'est vue sans un homme qui parle et ordonne, et des hommes qui écoutent et obéissent. Voilà la nature, la loi suprême du Créateur. Cet ordre vient donc de Dieu. La révélation est d'accord avec la raison; *non est potestas nisi à Deo*, dit l'apôtre saint Paul [1]. Ce qui ne veut pas dire que les princes sont ordonnés immédiatement de Dieu. Non, Messieurs, les princes ou les chefs du peuple sont choisis par les hommes; ce qui vient de Dieu, c'est le pouvoir, c'est la principauté, comme dit saint Chrysostome [2]. C'est pourquoi, dans l'Ecriture, les princes ou les chefs des peuples sont appelés des dieux: *Diis non detrahes, et principi populi tui non maledices* [3]. La loi chrétienne reconnaît aussi ces dieux [4]. Saint Augustin nous avertit que, par ce mot, il faut entendre les princes [5]. L'expression de l'Ecriture est extrêmement juste et s'accorde avec la raison; car ceux qui commandent aux peuples ont quelque chose de commun avec la Divinité, ils sont ses remplaçants sur la terre pour l'ordre de la société, ils sont revêtus de son pouvoir; ils tiennent entre leurs mains le glaive du Seigneur. L'Eglise, comme pour les rendre dignes d'un si haut rang, les consacrait par une solennité spéciale, les entourait de ses hommages, gravait dans le cœur des fidèles le respect, et recommandait l'amour et l'obéissance. Sans doute, les princes n'ont pas toujours su se maintenir à cette hauteur par leur conduite, mais l'Eglise les honorait encore, parce qu'elle reconnaissait en eux l'autorité divine; mais elle n'a pas manqué de chercher à les corriger par ses sages et respectueuses remontrances, que nous retrouvons dans mille monuments de l'histoire. En suivant cette marche, l'Eglise nous préservait de ces crises violentes qui ébranlent la société, arrêtent la vie du corps social, amènent la ruine du riche et la misère du pauvre, service éminent que nous devons savoir apprécier, depuis que nous sommes témoins de révolutions. Voilà, Messieurs,

[1] *Ad Rom.*, c. 13.
[2] T. IX, p. 752, édit. Gaume.
[3] *Exod.*, 22, 28.
[4] I *Cor.*, 8, 5.
[5] Augu., *Opera*, t. III, p. 449.

ce que l'Église a fait dans tous les siècles et pour tous les pouvoirs, monarchiques, républicains et démocratiques; voilà ce qu'elle a fait, même pour les pouvoirs persécuteurs. Le chrétien, expirant au milieu des tourments, bénissait la main de celui qui le frappait, et priait pour lui.

La philosophie est venue et peu s'en faut qu'elle n'ait fait à l'Église un crime d'avoir cru au droit divin; du moins elle lui a fait de grands reproches. Ensuite elle a posé des principes tout nouveaux. La première chose qu'elle fit, ce fut d'humaniser le pouvoir, c'est-à-dire de le représenter comme une chose d'invention, comme une œuvre humaine. C'était l'abaisser d'un degré immense, de toute la distance du ciel à la terre. Le prince que l'Ecriture appelle Dieu, et, qui passait, aux yeux de tous les chrétiens, comme le médiateur entre Dieu et l'homme dans la société politique, tenant quelque chose de l'un et de l'autre [1], n'était plus qu'un homme semblable à nous: la philosophie le trouvait encore trop élevé, elle en a fait un inférieur, un commis avec lequel on ne peut pas même avoir un contrat obligatoire, qui est obligé d'obéir et qu'on peut renvoyer à volonté. Je ne saurais vous dire quelle perturbation a jeté ce principe dans les esprits, perturbation qui devait bientôt éclater dans la société politique.

On dit avec raison qu'il suffit d'un seul faux principe pour troubler tout un royaume et causer d'incalculables malheurs. Celui dont je viens de vous parler est de ce genre, ses conséquences sont infinies, et grosses de tempêtes. N'en soyez pas étonnés, car, quand, il est question du pouvoir, tout devient grave et délicat. Le pouvoir tient au cœur de la société, jamais on n'y touche impunément. La moindre altération amène les conséquences les plus graves et les plus calamiteuses. Vous allez en juger par celles que je vais vous indiquer.

Dieu étant méconnu, exclu de l'ordre social, le pouvoir a perdu toutes ses conditions naturelles et s'est affaibli à un point extrême et aux dépens du bien-être de la société. Il a perdu d'abord le respect et le prestige que les peuples formés par le christianisme avaient coutume d'y attacher. Il a été traîné dans la boue, il est devenu une perle jeté aux pourceaux, comme dit l'Evangile. Cela était naturel, car l'homme ne respecte pas assez ce qu'il fait lui-même. L'ouvrage, dont il est le plus enthousiasmé, devient bientôt pour lui un objet

[1] Il y a ici une expression inexacte: l'homme constitué en dignité est seulement chargé de *garder et de faire exécuter la loi de Dieu*. Il n'a rien lui-même de *divin*. A. B.

de dégoût et de mépris, surtout lorsqu'il ne remplit pas son attente. Il le repousse; il le rejette comme indigne de lui. De là, Messieurs, une autre conséquence également naturelle et funeste à la société. L'instabilité du pouvoir, un pouvoir, ouvrage des hommes, participe à l'instabilité des choses humaines. Il ne peut se fixer, il est mobile, comme le sable, et pourquoi? Parce que l'homme a toujours le droit de changer et de refaire son ouvrage, son industrie consiste à le réformer, à le changer sous toutes les formes. Aussi, Rousseau, quand il accorde au peuple le droit de refaire et de défaire son gouvernement, chaque fois que cela lui plaît, ne tire-t-il qu'une conséquence juste de son premier principe de l'humanisation du pouvoir.

Mais ce qui fait le compte de J. J. Rousseau, ne fait pas celui de la société, et la société, surtout depuis qu'elle est devenue industrielle, a besoin d'un grand repos, et d'une profonde sécurité non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Elle a donc besoin d'un pouvoir fixe et stable, d'un pouvoir indépendant des caprices du peuple qui varient selon les émotions du jour, ou selon les instigations de ses meneurs; sans quoi il n'y a point de sûreté, point de confiance et point de prospérité. La philosophie a ôté au pouvoir la fixité, la stabilité, de là il est passé de mains en mains sans avoir pu se fixer. Plusieurs fois il semblait vouloir se reposer sur quelques têtes, mais les idées philosophiques sont venues le renverser, et il s'est affaibli de plus en plus, et c'est la troisième conséquence qui découle de l'humanisation du pouvoir. Le pouvoir, pour être bienfaisant et garantir les intérêts de tous, a besoin d'être fort. Or, la force du pouvoir lui vient non des armées, mais de l'amour et de l'obéissance des peuples. C'est là son véritable rempart et la première condition de son existence. La force matérielle peut soutenir le pouvoir pendant quelque temps, mais la force morale seule peut lui donner la stabilité. L'Eglise s'est efforcée dans tous les temps d'inculquer ces principes, de graver dans le cœur des peuples le respect, l'amour et l'obéissance à l'égard des princes; à l'exemple de l'apôtre saint Paul, elle en a fait un devoir de conscience, elle en a donné les motifs. Obéir au prince, c'est obéir à Dieu; lui désobéir, c'est désobéir à Dieu lui-même, puisque le prince, sous quelque nom qu'on le désigne, est l'image et le représentant de Dieu, du moment qu'il est investi de son pouvoir[1]. Voilà les motifs de l'obéis-

[1] Ces principes sont trop absolus, tout homme ayant le *pouvoir*, n'est pas par là même le *représentant* de Dieu; il faut soit légalement *élu*, et que ce qu'il ordonne soit *conforme* ou *non opposé à la loi de Dieu*. A. B.

sance; ils sont nobles et grands : l'homme, la plus noble créature des êtres créés, n'obéit qu'à Dieu; *Deum timete, regem honorificate.*

La philosophie en humanisant le pouvoir a attaqué l'obéissance par la base, car Dieu ayant été exclu de l'ordre social, l'homme au lieu d'obéir à Dieu, s'est trouvé réduit à obéir à l'homme, à son semblable, à qui il est égal en droit, et souvent supérieur en raison, en lumière, en vertu. C'est un état contre nature, car l'homme, le roi de la nature, est si grand, si élevé, que Dieu seul a le droit de lui commander. C'est ce qu'on a senti dans toute l'antiquité et dans tous les siècles. Les anciens souverains de l'Assyrie, de la Perse, de la Grèce, et de Rome se sont fait passer pour des dieux; il fallait les adorer, leur rendre un culte et l'on sait les difficultés qu'ont eues les juifs avec ces divinités qu'ils ne voulaient pas adorer; on sait que les chrétiens ont également souffert sous les empereurs païens, parce qu'ils ne voulaient pas les reconnaître pour des dieux. Numa Pompilius, Mahomet, cherchaient également au sein de la divinité leur autorité et leurs lois. Vous me direz que ce sont là des imposteurs. Oui, sans doute, mais tout imposteurs qu'ils étaient, ils avaient des idées vraies. Ils sentaient la nécessité du commandement divin; ils avaient une haute idée de la dignité et de la grandeur de l'homme, puisqu'ils croyaient qu'il ne devait obéir qu'à Dieu, et ils ne croyaient pas pouvoir fonder un empire avec un pouvoir purement humain.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu, c'est la maxime que Voltaire prête à Mahomet, et avec raison [1]. Rousseau lui-même, le fondateur des sociétés modernes, a senti, comme les anciens, qu'il était contre la nature de l'homme, contre sa dignité, d'obéir à son semblable, à son égal en droit. « Il faut dit-il, » une longue altération de sentiments et d'idées pour se résoudre à prendre son semblable pour maître [2]. » Ainsi, on ne peut obéir à son semblable qu'en renonçant à ses sentiments et à ses idées, c'est un état contre nature. Cependant il est impossible de constituer une société quelconque, sans chef et sans pouvoir; Rousseau l'a senti comme les autres. Qu'a-t-il fait? En désespoir de cause, il a rejeté la société comme étant contre nature, et il a proclamé l'état sauvage, comme le seul naturel [3].

[1] De Bonald, *Essai analytique*, p. 121.

[2] *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.

[3] Tout ce qui n'est point dans la nature à ses inconvénients, et la société civile plus que tout le reste (*Contrat social*, liv. III, ch. 15).

Voilà où Rousseau a été conduit par la logique, et elle est juste.

Cependant l'état sauvage n'était pas du goût de tout le monde et Rousseau, lui-même, aurait crié à l'inhumanité, si on l'avait renvoyé chez les sauvages d'Amérique; on était donc obligé de conserver la société et admettre forcément un pouvoir; on voulait donc un pouvoir, mais un pouvoir d'une singulière façon, un pouvoir sans subordination, un commandement sans obligation d'obéir. Car, comme dit Rousseau, « si le peuple promet simplement d'obéir, il » se dissout par cet acte, il perd sa qualité de peuple; à l'instant » qu'il a un maître, il n'est plus souverain, et dès-lors le corps po- » litique est détruit [1]. » Ainsi, voilà une société, un pouvoir, et point d'obligation d'obéir. L'obéissance est destructive de la souveraineté, destructive du corps politique; tels sont les principes philosophiques : ils sont contraires à la nature des choses et à toutes les notions reçues. Dans tous les temps, dans tous les pays, et chez tous les peuples, même les plus barbares, on a cru, que pour constituer un gouvernement quelconque, il fallait un chef qui commandât et des sujets qui obéissent. Le gouvernement philosophique est construit tout autrement. Là ce sont les sujets qui commandent, et le chef qui obéit, et s'il n'obéit pas à toutes les volontés, il est renvoyé, chassé, fort heureux, s'il peut échapper avec la vie.

Toutes les notions d'un gouvernement établi, doux, paternel, et bienfaisant ont été confondues par ce principe philosophique. L'obéissance que l'Eglise avait proclamée, comme un devoir de conscience, comme une vertu, et un sacrifice nécessaire au maintien de l'ordre, a été déclarée, par les philosophes, un vice, une lâcheté, une servitude. « Les vrais chrétiens, dit Rousseau, sont » faits pour être esclaves [2]. » La désobéissance est devenue une vertu, et l'insurrection a été mise en tête des constitutions comme le *plus saint des devoirs.* L'insurrection qui emporte en quelques jours la prospérité publique, la fortune privée, le crédit, la confiance, la sécurité et le pain du pauvre; l'insurrection qui soulève les passions les plus furieuses, qui nous mène d'abord à l'anarchie, ensuite au despotisme, l'insurrection sans causes, sans raisons légitimes, c'est le plus saint des devoirs. Maxime horrible, qui a été mise en pratique, sous des flots de sang, comme nous aurons occasion de le voir.

[1] *Contrat social,* liv. II, ch. 1.
[2] *Contrat social,* liv. IV, ch. 8.

Cependant il fallait gouverner sous peine de périr, et par quels moyens? par la force; c'est le seul moyen qui restait après qu'on eut arraché du cœur des peuples le devoir de l'obéissance. Mais la force ne remplit pas les conditions d'un bon gouvernement. Elle ne donne pas le droit, et puis elle ne donne pas de stabilité. Car celui qui est aujourd'hui le plus fort peut être demain le plus faible. La force est odieuse par sa nature. De là la haine du pouvoir. Celui qui en est revêtu, fut-il un ange de lumières et de vertus, n'est plus qu'un usurpateur des droits d'autrui, un oppresseur et un tyran. Il est permis de l'insulter, de le calomnier, de le trainer dans la boue. Et remarquez bien, ce n'est pas la personne qu'on méprise, c'est le pouvoir dont il est investi. Aussitôt qu'il n'est plus au pouvoir, on le respecte. Il semble être rentré dans ses droits naturels, avoir pris rang dans la société, dont il paraissait exclu lorsqu'il avait le pouvoir en main. La haine du pouvoir, qui est une conséquence de l'obéissance forcée au pouvoir humain, a amené un autre inconvénient qui tend à la ruine du pays. Le pouvoir, ne pouvant plus se soutenir que par la force, a été obligé de s'entourer de grandes armées et de faire de ruineuses dépenses.

Autrefois, au moyen-âge, lorsque l'amour et l'obéissance, si fortement recommandés par la Religion, étaient dans tous les cœurs, on ne levait des troupes qu'en temps de guerre. La paix faite, on les renvoyait dans leurs foyers; quelques gardiens faisaient la police des villes; le prince était entouré de 150 gardes-du-corps qui languissaient autour de son palais, parce qu'ils n'avaient rien à faire. La Religion veillait à la porte du palais; l'amour et l'obéissance entouraient le trône et tenaient la place du glaive. Il en a été tout autrement depuis que les principes philosophiques ont été en vogue, depuis que la haine a remplacé l'amour, l'insurrection l'obéissance. Il faut une armée en permanence, parce que l'ennemi est toujours présent. Il faut entretenir en temps de paix plus de troupes qu'on n'en avait autrefois en temps de guerre. Encore y a-t-il moins de sécurité. Voilà l'immense avantage que la philosophie nous a procuré.

Mais a-t-elle fait, du moins, quelque chose pour la liberté? La liberté était sa devise; à l'entendre, elle voulait délivrer le genre humain, le tirer de l'oppression, et lui rendre le précieux avantage de la liberté. Mais au lieu de la liberté, elle a établi partout, par ses doctrines, la tyrannie et l'esclavage. Tyrannie, Messieurs, dans l'individu, en déprimant sa raison et en étouffant sa conscience, et en

le livrant à l'esclavage de ses passions. Car il y a servitude dans l'homme, lorsqu'il cède à ses mauvais penchants, servitude mille fois plus dure que la servitude politique : tyrannie dans la société domestique, en donnant au père le pouvoir de repousser ses enfants, dès qu'ils ont atteint l'usage de la raison, et de dissoudre même la famille par la faculté du divorce. Car le divorce a son origine dans la puissance tyrannique du mari sur sa femme. Si, dans la suite, on a accordé à celle-ci le même droit, on a voulu faire compensation. Mais cette compensation est impossible. Dans toute dissolution de mariage, la femme perd plus que l'homme. Telle est la nature des choses. Tyrannie dans la société politique : c'est la chose la plus singulière. La philosophie, après avoir tant abaissé le pouvoir, lui a donné une autorité arbitraire et tyrannique. Le gouvernement démocratique peut changer les lois à volonté, même les meilleures et les plus naturelles; il est déclaré maître des personnes et des biens des particuliers : il peut en disposer comme il lui plait; bien plus, il est maître des consciences : il peut, selon Rousseau, abolir la Religion ancienne, établir une religion politique, et punir de mort ceux qui n'y croiront pas. Nous aurons bientôt l'occasion de voir que tous ces principes ont été mis en pratique. Ainsi, servitude dans l'individu, servitude dans la famille, servitude dans l'Etat; l'histoire va bientôt nous fournir de nombreux exemples de cette triple servitude.

Je me résume en deux mots. Il y a un droit naturel et divin, des règles et des préceptes promulgués par Dieu, qui règlent les rapports de l'individu, de la famille, et de la société; ce droit, ces règles ne sont point soumis à la volonté capricieuse des hommes; si on les intervertit il y a trouble et agitation, et c'est ce qui est arrivé à la Révolution française.

DEUXIÈME LEÇON.

Cause accidentelle de la Révolution. — Embarras des finances. — Calonne, Loménie de Brienne. — Opposition du Parlement.— Projet du ministère. — Opposition de tous les parlements et de la noblesse. — Convocation des Etats généraux.

Comme nous l'avons dit, Messieurs, la Révolution française a été préparée longtemps d'avance. Tous les esprits justes la prévoyaient et la prédisaient. Cependant on ne la croyait pas aussi près : les philosophes la saluaient seulement de loin. L'embarras des finances est venu en rapprocher l'époque. C'est une des causes accidentelles dont je vais vous entretenir aujourd'hui, et cela en très-peu de mots,

car je ne m'attacherai aux événements politiques qu'autant que cela sera nécessaire, pour vous donner une idée complète de l'histoire. Les affaires ecclésiastiques feront le principal objet de mes études. Mais vous verrez qu'elles occupent dans l'histoire de la révolution française un plus large espace que lui en ont donné la plupart des historiens modernes.

La guerre d'Amérique, dans laquelle la France s'était engagée contre les Anglais, avait coûté des sommes considérables au-dessus de notre crédit ordinaire, et avait causé un *déficit* dans le trésor. Ce déficit, qui n'était pourtant que de 117 millions pour mettre les recettes au niveau des dépenses, était devenu une espèce d'abîme où se perdaient les plus habiles financiers. Turgot y a trouvé un écueil contre lequel il s'est brisé. Necker semblait avoir trouvé le secret, et d'après un *compte-rendu*, les recettes devaient faire face à toutes les dépenses, et laisser dans le trésor un *boni* de 17 millions. Mais son plan exigeait des réformes qui furent repoussées par le parlement, et Necker fut obligé de se retirer. C'était en 1781 ; il était resté cinq ans au ministère. Calonne lui succéda. C'était un homme fort distingué et fécond en ressources. Il prit pour système de dissimuler l'embarras du trésor et de relever ainsi le crédit. C'est le système de tous les hommes de finances qui sont embarrassés ; comme ils ont besoin de crédit et de confiance, ils ont bien soin de voiler la situation de leurs affaires. Calonne suivit ce système. Aussi il payait d'avance, et agissait comme si le trésor était dans la plus grande prospérité. Mais, pour donner au trésor cette apparente abondance, il était obligé de faire des emprunts à titre onéreux et d'augmenter les dettes, et peu à peu il est arrivé à un moment où il ne pouvait plus marcher. La caisse était vide, et il était impossible d'établir sur le peuple de nouveaux impôts. Il fallait trouver d'autres ressources ; elles étaient sous la main. Il suffisait de supprimer les exemptions et d'imposer les biens de la noblesse et du clergé, comme ceux des autres citoyens. Cette ressource avait déjà été précédemment indiquée par Turgot et Necker. Calonne n'en voyait point d'autre pour subvenir aux besoins du trésor. Il proposa donc d'assembler le corps des privilégiés pour les faire consentir à cet impôt. L'assemblée appelée celle des *Notables* eut lieu en 1787 ; elle était composée de ce que la France avait de plus grand dans la noblesse, le clergé et la magistrature. Calonne pensait trouver de puissants auxiliaires, pour son impôt, parmi les seigneurs qui avaient adopté les principes d'égalité des philosophes,

et qui y étaient assez nombreux. Il exposa donc la situation du trésor, et rejeta, comme il arrive toujours, les embarras sur ses prédécesseurs. D'après son compte rendu, on avait dépensé, depuis la guerre d'Amérique (de 1776 à 1786), 1,250 millions, et le *déficit* annuel montait à 117. Il fut obligé d'avouer que son ministère figurait dans cette somme pour 37 millions. C'était le résultat de ses embarras. Ce compte, Messieurs, qui était si loin des calculs de Necker, surprit tout le monde et souleva de vives discussions dans l'Assemblée. Mais il fallait trouver de l'argent. On consentit donc au plan de Calonne, mais à condition qu'on en laisserait l'exécution à un ministre plus moral, plus économe et plus digne de confiance. Calonne fut envoyé en exil, c'était la récompense ordinaire des contrôleurs de finances à cette époque. Il passa bientôt en Angleterre, et devint, plus tard, en Allemagne, le principal agent des émigrés français[1]. Sa chute et son exil tenaient à la faiblesse de Louis XVI, qui l'aimait et l'estimait et avec raison, car Calonne avait compris parfaitement la situation. Son plan était juste, et il était homme à le conduire à bonne fin. Mais le roi n'avait pas la force de le soutenir contre ses ennemis. Il fut obligé de l'abandonner et de l'envoyer même en exil. Sa place fut donnée à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, plus tard cardinal et archevêque de Sens. C'est la reine Marie-Antoinette qui l'avait proposé, à l'instigation de l'abbé de Vermond, qui jouissait d'un grand crédit auprès de la reine. Cet archevêque a joué un grand rôle dans l'histoire de cette époque. Son caractère, ses principes et ses actes méritent une attention particulière. Ils appartiennent d'ailleurs à l'histoire ecclésiastique.

Loménie de Brienne réunissait tous les suffrages, parce qu'il semblait être né pour la circonstance; il s'était acquis une grande réputation dans l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse. Il était généreux et désintéressé, bon pour les pauvres qu'il avait soulagés et secourus, par divers établissements de charité. Il n'était point suspect aux philosophes, parce que, membre d'une commission pour la réforme des monastères, il avait tranché dans le vif, supprimé des monastères, et même des ordres religieux, c'était, aux yeux des philosophes, un grand mérite. D'un autre côté, il avait un secret penchant pour leurs opinions, ce qui n'était pas ignoré d'un certain nombre et surtout de d'Alembert qui le prônait dans sa correspondance. Ainsi son choix convenait à tout le

[1] *Biogr. univers.*, art. *Calonne*.

monde: aux philosophes qui le comptaient déjà dans leurs rangs, aux catholiques qui ignoraient sa tendance philosophique et qui le regardaient comme un bon évêque: enfin, à tous les gens de bien qui avaient foi dans sa probité, son désintéressement et dans ses systèmes économiques. On croyait la patrie sauvée avec le ministère de Loménie de Brienne. Il avait d'ailleurs beaucoup d'esprit, une conversation facile et brillante, des manières nobles et généreuses; il cultivait et estimait les lettres. Depuis longtemps on désirait le voir dans le conseil du roi; à chaque changement de ministère on le mettait sur les rangs, car il s'était déclaré l'ennemi mortel des abus et des dissipations, et le plus ardent adversaire de l'administration de Calonne. On croyait donc qu'il remédierait à tout, et l'on se repentait en quelque sorte de ne l'avoir pas fait entrer plus tôt dans le ministère. Eh bien, Messieurs, cet homme qui était regardé comme le sauveur de la patrie et qui était appelé au ministère par le vœu de tous les partis, a montré une médicorité et une insuffisance qu'on ne pouvait pas s'expliquer. Quelques personnes ont cru que son cerveau a été affaibli à la suite d'une maladie grave qui est venue ajouter aux difficultés de sa position. Pour moi, je crois qu'on n'a pas fait assez attention à la différence qu'il y a entre gouverner un diocèse et un royaume, entre réformer les abus d'un couvent et ceux d'un état. Ce qui est certain, Messieurs, c'est que Loménie, qui était bon administrateur dans son diocèse, a été inhabile et incapable dans l'administration des finances. Là il n'a montré aucun des talents qu'on avait cru remarquer en lui. Tout le monde en était étonné. C'est que pour être homme d'État, il ne suffit pas de faire de l'opposition; blâmer et critiquer ceux qui sont en place, cela est facile. Il faut des talents réels, des qualités que la nature seule peut donner. Que de fois, nous avons vu de nos jours des hommes qui blâmaient et critiquaient tous les actes du gouvernement, et qui, étant mis à l'œnvre, ont montré une médiocrité aussi pitoyable que funeste. Eh bien! Messieurs, Loménie de Brienne était de ce genre. Il avait blâmé et critiqué les actes des ministères précédents, il s'était déclaré l'ennemi acharné de l'administration de Calonne, et quand il a été à sa place, il a fait pire que lui.

Mais, quand même il aurait eu les talents nécessaires, il eut encore été mal choisi pour la circonstance; car, il ne suffit pas

[1] *Biogr. univers.*, art. *Lomenie.*

d'avoir des talents, de former des plans, il faut avoir assez de fermeté de caractère pour les exécuter. Il le fallait, surtout à cette époque où l'on avait à lutter contre des adversaires puissants et exaltés par les idées philosophiques. Or, Loménie de Brienne était loin d'avoir cette fermeté. Indécis et pusillanime, il flottait sans dessein, avançait sans prudence, reculait sans honneur, compromettait, à chaque instant, l'autorité royale par de fausses démarches et excitait la fermentation des esprits, au lieu de les calmer [1]. Il avait obtenu des *Notables* des concessions immenses que ses prédécesseurs, Turgot, Necker, Calonne, avaient vainement sollicitées et qui devaient ôter tout prétexte à la révolution, savoir : l'impôt du timbre, la répartition égale de l'impôt territorial, la suppression des corvées, etc. Les *Notables* avaient consenti à tout. Il ne s'agissait plus que de poursuivre ces mesures, de les faire enregistrer au parlement pour leur donner force légale, et de les exécuter promptement et avec fermeté. Loménie de Brienne hésitait, temporisait, et, par des délais imprudents, il laissait à ses adversaires le temps de la réflexion. Au lieu de présenter l'ensemble de ces mesures, il les présenta les unes après les autres, et il trouva bientôt, dans le Parlement, une résistance qui s'accrut avec la faiblesse du ministre. Le Parlement enregistra, d'abord, non sans de longues discussions, deux édits qu'on lui avait présentés, l'un concernant la suppression des corvées, l'autre, la libre exportation des grains d'une province à une autre ; il était ennemi de l'impôt territorial qui le frappait dans ses biens, car le Parlement était composé de tout ce que la France avait de plus élevé et de plus riche ; c'était la haute aristocratie du pays. Mais il n'aurait pas osé le refuser d'une manière formelle, dans la crainte de se rendre impopulaire. Loménie de Brienne lui fournit, par maladresse, l'occasion de se tirer d'embarras : il lui demanda l'enregistrement de deux édits ; le premier concernait l'impôt sur le timbre, le second l'impôt territorial sur les biens du clergé et de la noblesse. Le Parlement repoussa l'enregistrement du premier, et par là il augmenta sa popularité, car cet impôt pesait sur la grande majorité des contribuables. Pour le second impôt, le plus important, il garda le silence n'osant pas le refuser. Comme on le pressa à plusieurs reprises, il s'excusa sous prétexte qu'il appartenait aux seuls États généraux de consentir de nouveaux impôts, ce qui était faux ; car le Parle-

[1] *Biogr. univers.*, art. *Lomenie.*

ment avait exercé bien souvent ce droit. Il en appela aux États-généraux dans l'espérance d'éviter cet impôt et d'augmenter son pouvoir et sa popularité [1].

C'est un des derniers actes du Parlement qui a été englouti par le torrent révolutionnaire. Il a été peu regretté. Le Parlement était censé être le représentant du peuple, défendre ses droits; en effet, chaque fois qu'il s'agissait de résister au Gouvernement, il allait puiser sa force dans le suffrage populaire, dans l'opinion publique, mais dans le fond du cœur, les membres du Parlement n'avaient rien de démocratique; ils se regardaient comme bien au-dessus du peuple dont ils flattaient souvent les passions. D'ailleurs, ils ne résistaient guère qu'aux princes faibles, ils étaient muets devant ceux qui savaient leur commander. L'Église n'avait point à s'en louer parce que, maintes et maintes fois, ils s'étaient immiscés dans son administration intérieure en s'arrogeant une autorité qu'ils n'avaient point. Dans la circonstance présente, s'ils avaient eu le moindre souci pour le soulagement du peuple et le bien de la patrie, ils se seraient empressés d'enregistrer un impôt qui allait peser uniquement sur les riches et combler le *deficit* du trésor. La cause était populaire, surtout parce qu'elle répondait aux idées d'égalité tant prônées alors. Mais les membres du Parlement, en consentant à cet impôt, s'imposaient eux-mêmes. L'égoïsme l'emporta sur l'intérêt du peuple, et, pour ne pas perdre leur popularité, ils en appelèrent aux États-Généraux.

Ce mot avait, alors, quelque chose de magique; à peine avait-il été prononcé qu'il fut répété par toutes les bouches: on s'imaginait voir dans les États-Généraux une grande lumière qui allait dissiper les ténèbres du passé, tout le monde y mettait ses espérances et son salut. Les gens avides de révolutions espéraient trouver à satisfaire, au milieu d'un bouleversement, leur ambition et leur cupidité. Les honnêtes gens, amis de la paix, étaient aussi aveugles que les autres; ils étaient persuadés que les États-Généraux tireraient la France de son état de gêne et lui donneraient une nouvelle vie en réformant les abus. Le Parlement avait son calcul d'égoïsme; en appelant aux États-Généraux, il pensait qu'il augmenterait sa gloire et sa puissance, que dans les longs intervalles d'une session à l'autre, il les remplacerait lui-même et aurait,

[1] Thiers, *Histoire de la révolution*, t. I, p. 14; Degalmer, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. I, p. 10.

ainsi, la haute-main sur les affaires du royaume. Le Roi, lui-même, se trompait sur la portée de cette assemblée; car il eut le malheur de croire qu'il resterait tranquille sur le trône, tandis que les membres de la nouvelle assemblée règleraient l'état des finances et se débattraient entre eux, sans nuire au trône. En un mot, Messieurs, personne ne s'attendait aux orages, ni au résultat des États généraux; tous les désiraient. Un écrivain a donc raison de dire que « la révolution est le crime d'un grand nombre et la » faute de tous[1]. »

Mais en attendant les États-généraux, il fallait vivre. On avait un pressant besoin d'argent, la situation du trésor ne souffrait aucun délai. L'impôt sur le timbre, et sur les biens du clergé et de la noblesse, faisait face à toutes les prévisions. Il était d'ailleurs facile à lever, puisque les Notables, partis intéressés, y avaient donné leur consentement. Loménie de Brienne, agissant de concert avec le roi et ses collègues, ne s'arrêta pas au premier refus du Parlement. Les membres de ce corps furent demandés à Versailles, et là, selon l'usage adopté pour annuler l'opposition du parlement, on tint une réunion appelée lit de justice : le roi fit un discours. Le garde des sceaux, Lamoignon, parla avec beaucoup de vigueur, les deux édits furent enregistrés malgré le Parlement. Cette mesure était juste et régulière, personne n'avait rien à dire. Mais le Parlement irrité, et enhardi par la faiblesse du gouvernement, s'assembla le lendemain à Paris (7 août 1787), protesta contre l'enregistrement et déclara *nulles et illégales les transcriptions qui avaient été faites sur ses registres*. Le Parlement, par cet acte, méritait la sévérité du gouvernement et le blâme de toute la France, puisqu'il s'opposait à un impôt si juste, si populaire, nécessaire au trésor. Loménie de Brienne ne manqua pas, dans cette circonstance à son devoir : il exila le Parlement à Troyes[2]. Ce ne fût pas sans une grande irritation de la haute magistrature, et ce qu'il y a de plus remarquable, le peuple, qui devait applaudir à cette punition, puisque le Parlement, en refusant l'impôt, agissait contre ses intérêts, fut le premier à en murmurer. C'est qu'il y avait au fond des cœurs l'esprit de révolte qui applaudissait à tout ce qui était contre le gouvernement.

Un ministre qui aurait eu assez de fermeté de caractère pour

[1] Degalmer, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. 1, p. 12.

[2] Degalmer, t. 1, p. 12.

faire lever l'impôt et laisser le Parlement en exil, aurait peut-être sauvé la France; mais Loménie de Brienne n'était pas homme à cela : après un délai de deux mois, il revint sur la mesure proposée, parce qu'il avait été effrayé par l'opposition des autres Parlements. Car celui de Paris recevait à Troyes des félicitations, des éloges de tous côtés, et fut encouragé dans sa résistance. Il y persévéra d'autant plus qu'il comptait sur la faiblesse du roi et de son ministre; il demeura donc hostile jusque dans son exil. Le ministre justifia ses prévisions, il eut la faiblesse de renoncer à ces deux impôts, et d'entrer en négociation avec le Parlement pour trouver d'autres ressources. Il proposa un emprunt de 440 millions, à répartir sur quatre ans, à l'expiration desquels on devait convoquer les Etats-Généraux. Le ministre était pressé parce qu'il n'avait plus d'argent et cependant il dissimulait l'état du trésor pour soutenir le crédit, et tranquilliser la cour, inquiète, dit M. Thiers, sur ce seul objet [1].

Le Parlement qui s'ennuyait à Troyes où il n'avait d'autre occupation que celle de lire les compliments qui lui venaient de toutes les parties de la France, était fort disposé à un raccomodement. Loménie négocia avec quelques uns de ses membres qui promirent l'enregistrement de l'emprunt. Le prélat ministre prenant cette promesse pour celle de tout le corps, accepta, et le Parlement fut rappelé. Le peuple le reçut en triomphe. Le Parlement est vainqueur, il sait maintenant qu'il suffit d'un peu de fermeté pour triompher de la faiblesse du Gouvernement. Le ministre est vaincu, de plus, il est trompé, car il croyait avoir conclu avec toute la compagnie en obtenant la promesse de quelques-uns de ses membres, ce qui était loin de la vérité. Le Parlement était composé de vieux et de jeunes conseillers. Les premiers ne cherchaient qu'à faire contre-poids à l'autorité royale pour donner de l'importance à leur compagnie, les seconds plus ardents, voulaient réaliser les idées nouvelles, sans pourtant ébranler le trône. Ils étaient plus difficiles que les autres, et il paraît qu'ils n'avaient pris aucune part aux négociations pour l'emprunt. Loménie avait eu la simplicité de croire qu'il suffisait de conclure avec quelques conseillers, pour avoir le consentement de tous. C'était une grande légèreté de la part d'un ministre.

Le roi, croyant que tout était terminé, vint au Parlement, le 19

[1] *Histoire de la révolution*, t. I, p. 17.

novembre (1787), pour faire enregistrer l'emprunt. Le duc d'Orléans montra son mécontentement, et éleva des doutes sur la validité de l'enregistrement. Les conseillers Freteau, Sabatier et d'Epremenil déclamèrent avec véhémence contre l'emprunt. Néanmoins, le roi ordonna l'enregistrement. Le duc d'Orléans fut exilé dans une de ses terres. Les conseillers Freteau et Sabatier furent envoyés aux îles d'Hyères, et il fut décidé que les Etats-Généraux se réuniraient dans cinq ans. L'emprunt ne fut point négocié. L'année suivante (1788), il y eut de nouvelles difficultés entre le Parlement et le ministère. Le 4 janvier, le Parlement fit un arrêté contre les lettres de cachet et pour le rappel des exilés. Le roi cassa cet arrêté, et le Parlement le confirma de nouveau [1]. On voit que le Parlement se sentait fort, parce que le gouvernement était faible. Ce n'est pas la première fois que le Parlement résiste à l'autorité royale. Mais sa résistance d'autrefois n'avait pas la même portée. Le peuple restait alors simple spectateur de la lutte, et personne ne songeait à porter la moindre atteinte au pouvoir. Ici, c'est bien différent; le feu de la révolte est au fond de tous les cœurs, la moindre étincelle peut le faire éclater. La philosophie avait préparé les esprits. Aussi la résistance du Parlement devint-elle populaire, même en combattant une mesure qui était en faveur du peuple, et conforme à un des vœux les plus ardents de l'époque; tant l'esprit de révolte avait fait de progrès!

Il aurait fallu des mesures énergiques pour vaincre la résistance du Parlement. On les prit, Messieurs, mais, comme par le passé, on n'eut pas la force de les exécuter. Le gouvernement est souvent comme l'individu : il voit le bien, mais il n'a pas la force de le faire. Voici donc le plan qu'on adopta pour briser la puissance politique du Parlement : il appartient à Lamoignon, garde-des-seaux, qui avait plus de caractère que Loménie de Brienne, et qui se servit pour cela de la plume de l'abbé Maury [2]. Le plan n'était pas nouveau; déjà dans le même siècle on l'avait adopté un moment, à quelques modifications près, contre le Parlement, c'est Maupeau qui en est le premier auteur. D'après ce plan on établissait dans la France quarante-sept grands bailliages qui allaient resserrer la juridiction trop étendue des Parlements. Le ressort de Paris devait en avoir six. Ce n'est pas tout, la faculté de juger en dernier ressort, et d'enregistrer les

[1] Thiers, *Histoire de la révolution*, t. I, p. 18.
[2] *Biogr. univ.*, art. *Lamoignon*.

lois et les édits, était enlevée au Parlement, et transportée à une cour plénière, composée de pairs, de prélats, de magistrats, de chefs militaires, tous choisis par le roi. Le plan, comme vous voyez, était hardi et bien conçu; il attaquait la puissance judiciaire du Parlement et anéantissait sa puissance politique. Le gouvernement brisait ses chaines, et pouvait marcher librement dans la voie des améliorations. Mais il importait de garder le secret, de surprendre le Parlement pour qu'il n'eût pas le temps de préparer ses moyens de résistance. On prit des mesures pour cet effet; des lettres closes furent envoyées aux commandants des provinces. L'imprimerie royale, où se préparaient les édits, était entourée de soldats, chaque ouvrier était gardé à vue, toute communication avec le dehors était sévèrement interdite. La France entière devait apprendre les édits, au même moment où ils seraient communiqués au Parlement de Paris. Toutes ces mesures étaient fort sages : mais elles ne furent pas pleinement exécutées. Par quelques indiscrétions on répandit le bruit qu'on préparait un grand coup politique, les précautions prises à l'imprimerie royale le confirmaient. La curiosité du Parlement était excitée au plus haut point. Il désirait ardemment avoir un exemplaire de cet édit, mais il n'y avait pas moyen d'approcher de l'imprimerie royale. Le jeune conseiller d'Éprémenil trouva le secret de satisfaire la curiosité du Parlement. Il gagna à prix d'argent la femme d'un ouvrier et par son intermédiaire se mit en rapport avec son mari; celui-ci cassa à petit bruit un carreau de vitre, et jeta, par l'ouverture une boule de terre glaise qui enveloppait un exemplaire des édits. Un homme aposté s'en saisit au moment où la sentinelle avait le dos tourné, et le porta à d'Épreménil. Celui-ci se rendit aussitôt au palais, provoqua une assemblée générale, et donna lecture de l'édit, sans faire mystère des moyens qu'il avait employés pour se le procurer. A cette nouvelle le Parlement fut frappé de stupeur; on se regardait les uns les autres sans savoir ni quoi dire ni quel parti prendre, car il s'agissait ici non de son pouvoir mais de son existence. L'embarras était grand : il ne pouvait pas délibérer sur un projet secret, qui ne lui était pas encore soumis : garder le silence jusqu'au moment de la communication, c'était s'exposer à voir triompher l'autorité royale. Le Parlement sortit d'embarras par un moyen ferme et adroit. Il fit une déclaration dans laquelle, sans parler de l'édit, il mettait son existence sur la même ligne que celle du roi et de la Monarchie en rappelant les lois constitutives de l'État et en protestant d'avance contre toute atteinte qu'on vou-

drait porter à son autorité. La déclaration fut adoptée à l'unanimité, et envoyée au ministère; c'était une précaution prise contre le coup qui allait les frapper.

L'embarras était alors du côté du Gouvernement. Le roi et ses ministres furent consternés, en apprenant que leur secret était trahi. Le ministère voulut sévir; il donna ordre d'arrêter d'Épreménil et Montsabert; ceux-ci, apprenant qu'ils étaient menacés, se refugièrent au sein du Parlement assemblé: Vincent d'Agout, à la tête d'une compagnie, se présenta au Parlement et demanda quels étaient d'Épreménil et Montsabert. Car il ne les connaissait pas personnellement. Alors les conseillers répondirent d'une voix unanime: « Nous sommes tous d'Épreménil. » Bientôt le tumulte fut à son comble, mais l'officier remplit sa mission avec fermeté, et exécuta l'ordre qu'il avait reçu. D'Épreménil eut pour prison les îles de Sainte-Marguerite, en Provence; Montsabert fut enfermé à Lyon. Les deux conseillers reçurent les applaudissements de la foule sur tout leur passage. Trois jours après, le roi, dans un lit de justice, fit enregistrer les édits. Les bailliages furent établis, ainsi que la cour plénière, qui devait affranchir à jamais l'autorité royale de la résistance des Parlements.

Mais des coups d'État partis de si faibles mains ne pouvaient produire que des orages, surtout dans un moment où les esprits étaient exaltés et mûrs pour une révolution. D'un bout à l'autre de la France on n'entendait qu'un cri contre l'édit du roi, et les cours plénières. Ce fut, dans la plupart des provinces, le signal de graves désordres, qui en annonçaient de plus sérieux encore. Les Parlements de Bordeaux et de Grenoble donnèrent l'exemple de la résistance; ceux de Pau et de Navarre suivirent l'impulsion, adressèrent au roi des remontrances et des réclamations. Les brochures et les pamphlets vinrent encore échauffer les esprits. En vain le Gouvernement exila-t-il jusqu'à huit Parlements, la sévérité ne servit à rien. Bientot on ne se contenta plus de remontrances. Dans le midi et dans l'ouest on tint des assemblées révolutionnaires, où l'on déclarait infâmes et traîtres à la patrie les magistrats qui prendraient place dans les cours plénières. Le sang coula en Bretagne. De tous côtés on appelait les États-Généraux, comme seuls capables de rémédier à tant de maux. Au milieu de ces cris et de ces plaintes on convoqua (15 Juin 1788) l'assemblée du clergé qui fut la dernière de l'Église de France, pour lui demander son avis et un don volontaire de 1,800,000. fr. Le clergé, Messieurs, refusa le don volontaire, et demanda comme les autres, la convocation des États-généraux. On ne

pouvait pas marcher devant une telle opposition. Les grands seigneurs, qui vivaient dans l'intimité du roi, lui conseillèrent de céder. Le roi se rendit à leurs vœux. La réunion de la cour plénière fut ajournée indéfiniment, et les États-Généraux convoqués pour le premier mai (1789).

Loménie de Brienne, qui avait causé ces embarras, fut obligé de se retirer. Le roi le combla de faveurs qui diminuèrent dans le public le bon effet que devait produire sa disgrâce. Mais avant de se retirer, il avait adopté une mesure qui montre toute son incapacité politique. Il avait invité les écrivains, les gens de lettres et les corps savants à publier leurs idées au sujet des États-Généraux en leur déclarant qu'aucune censure ne gênerait l'expression de leurs pensées. L'invitation ne fut que trop suivie, car on vit alors ce que nous avons vu de nos jours, une licence effrénée de la presse publiant les idées les plus bizarres et les plus anarchiques, attaquant la base de tout gouvernement, et battant en brèche les anciennes institntions du pays. C'était le dernier acte du ministère de l'archevêque. Selon son conseil, le roi appela Necker à sa place ; plus tard nous verrons que l'archevêque n'avait pas plus d'idées fixes en religion qu'en politique.

Vous voyez, Messieurs, par ce que je viens de vous dire, que la révolution à été provoquée par ceux qui étaient les plus intéressés à la combattre. Ce sont les Parlements qui en sont les premiers auteurs, en donnant l'exemple de l'insubordination. Ils suivent en aveugles l'entraînement de leur siècle. Ils n'en veulent pas au trône et ils en sappent les fondements. Ils ne veulent pas soulever le peuple contre l'autorité royale, et cependant ils lui apprennent à la mépriser. Ils veulent maintenir leurs priviléges et leur puissance politique, et ils demandent les États-Généraux qui devaient les anéantir. Il aurait fallu un homme d'état pour arrêter cet entraînemnt et cet homme ne se trouve pas, et, comme nous le verrons, il se fera regretter pendant toute notre révolution.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE[1].

CHAPITRE VI[2].

Des moyens d'éviter l'erreur dans la théologie ou de la distinguer d'avec la vérité.

Il s'est rencontré des personnes assez peu sensées pour blâmer l'application du raisonnement aux vérités révélées. « En fait de religion, disent-elles, il faut s'en tenir précisément à la *révélation* et à la *tradition* et recevoir les vérités telles qu'elles sont énoncées dans la parole de Dieu ; dès que l'on se permet de raisonner, c'est une source intarissable de faux systèmes, de disputes et de divisions ; cette fureur des théologiens n'a servi qu'à défigurer la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, à faire naître des schismes et des hérésies. »

Ces accusations ne sont pas complétement dénuées de fondement; il est certain que la manie de raisonner sur les vérités révélées a été la source des hérésies ; mais la conséquence que l'on prétend en tirer n'est pas raisonnable. Il ne faut pas confondre l'usage légitime d'une faculté avec l'abus qu'on en fait, ni vouloir proscrire l'usage à cause de l'abus ; si l'on interdisait à l'homme l'exercice de toutes les facultés dont il peut abuser, dont il abuse, il n'en est aucune dont il conservât l'exercice, car il n'en est pas une seule dont il n'abuse. D'ailleurs, il est aussi impossible d'empêcher l'homme de raisonner sur les vérités révélées que de l'empêcher de parler et d'écrire : il faut rester dans la sphère du possible et le possible se réduit à régler la faculté de raisonner appliquée aux vérités révélées afin d'en prévenir les abus, et d'indiquer les moyens propres à distinguer la vérité d'avec l'erreur ; tel est le sujet de ce chapitre.

Dans l'ordre de la nature, le travail de l'esprit humain a pour base et pour règle les vérités de sens *commun*[2]. Dans l'ordre sur-

[1] Voir le chap. 5 au n° précédent, t. VI, p. 506.

[2] Par *vérités de sens commun* j'entends les vérités premières dans l'ordre de la nature et celles qui se déduisent des vérités premières par un raisonnement simple et à la portée de tous les esprits. Dans l'ordre de la nature, les vérités premières sont données de Dieu, et celles de ces vérités qui, comme les idées, ne tombent pas sous les sens, ne sont connues de l'homme qu'au moyen de la parole. Dans cet écrit les expressions *vérités de sens commun*, *vérités évidentes par elles-mêmes*, *raison*

naturel et dans la théologie ce travail a pour base et pour règle les vérités de *sens commun* et les *vérités de foi*.

Expliquons les deux parties de cette proposition :

1° « Le travail de l'esprit humain a pour base les vérités de sens » commun et les vérités de foi. »

Que signifie cette assertion ? Elle veut dire que le théologien ne doit prendre pour point de départ, ne donner pour prémisses à ses raisonnements que des vérités évidentes par elles-mêmes pour tous les hommes, ou des vérités révélées et crues par tous, en tout temps et en tous lieux.

Si le théologien cherchait et prenait ailleurs son point de départ, si, par exemple, il prenait pour prémisses des propositions hypothétiques ou des principes empruntés à la métaphysique générale ou des principes abstraits, l'édifice n'aurait pas plus de solidité que les fondements, les conclusions n'auraient pas plus de valeur que les principes; assise sur une proposition hypothétique, la conception ou l'explication ne serait qu'une hypothèse; tirées de principes abstraits, les conclusions ne seraient aussi que des vérités abstraites. Mais lorsque le théologien a pris pour point de départ ou pour base des vérités de *sens commun* ou des *vérités révélées*, ses déductions, ses conceptions, reposent sur un fondement solide ; tirées de principes vrais, ses conclusions sont vraies.

Le philosophe circonscrit dans l'ordre de la nature, ne s'exerce que sur les vérités évidentes par elles-mêmes ; il n'a qu'un point de départ, et il ne puise qu'à une source. Le théologien exerce son esprit sur une plus grande échelle : il puise à deux sources, il emprunte ses prémisses et aux vérités de *sens commun* et aux *vérités révélées* [1] ; il appuie ses raisonnements sur les faits et sur les princi-

naturelle, loin d'exclure la *révélation extérieure*, la *tradition* et l'*instruction*, les supposent. Le lecteur est prié de se reporter aux chap. XXVII, t. XIX, p. 351 ; chap. XI, 2e partie, t. XXI, p. 423; chap. X, *ib.*, p. 231. — Dans ce chapitre *foi* est pris dans le sens théologique, il signifie *la foi surnaturelle divine*. DE LAHAYE.

Ces explications sont excellentes ; cependant nous devons encore faire observer que ces mots *vérités de sens commun*, *vérités évidentes par elles-mêmes*, *raison naturelle*, sont l'expression essentielle des systèmes philosophiques de l'abbé de *Lamennais*, de *Descartes*, des *rationalistes*; il serait convenable de ne jamais les employer qu'avec restriction et explication. A. B.

[1] Pour bien comprendre ici ma pensée, il faut se reporter à ce que j'ai dit sur la nécessité de la parole, de la révélation naturelle, source de la raison, sur l'origine des vérités religieuses et morales. Dans ma pensée, l'évidence et la raison, loin d'exclure la révélation naturelle, la supposent : si je dis qu'il y a deux sources de vérités, c'est par opposition à l'opinion de ceux qui prétendent qu'il n'y a qu'un moyen

pes, auxquels l'esprit humain a adhéré toujours, en tous temps, en tous lieux, et sur cet autre ordre de faits et de vérités qui ont été crues, toujours, en tous temps et en tous lieux : *quod semper, ubique et ab omnibus creditum*[1]. Dans le premier cas, la certitude des prémisses repose sur l'*autorité de l'évidence*; dans le second, sur l'*évidence de l'autorité* ; dans l'un comme dans l'autre cas le fondement est solide, le raisonnement repose sur la vérité[2].

Assuré d'avoir pris la vérité pour point de départ, le théologien ne néglige aucun des moyens propres à le conduire à une conclusion qui soit aussi la vérité. Un de ces moyens est certainement l'observation des règles de la *logique*: ses préceptes sont applicables à la théologie comme à toutes les autres branches des connaissances humaines.

« Définir et expliquer les termes, poser des principes dont tout » le monde convient, en tirer les conséquences, n'admettre aucune » proposition, qui n'ait été prouvée, lier toutes les parties de l'argu- » mentation de manière que la conclusion tienne aux vérités pre- » mières par une suite non interrompue de vérités, résoudre les ob- » jections ; voilà une méthode excellente pour arriver à la vérité : » elle est lente, mais elle est sûre ; elle amortit le feu de l'imagina- » tion, mais elle en prévient les écarts ; elle déplaît à un génie » bouillant, mais elle satisfait un esprit juste : les hérétiques et » les incrédules la détestent parce qu'ils veulent déraisonner en » liberté, séduire et non pas persuader[3]. »

de connaître avec certitude les vérités religieuses et morales, la révélation et la foi dans le sens théologique de ces expressions et nient la raison. J'admets la raison et la révélation ; mais, en même temps, je crois que la raison a eu pour principe la révélation, non pas une révélation intérieure, mais une révélation extérieure. Sous ce rapport, on peut dire que toutes les vérités religieuses et morales n'ont *qu'une source* : Dieu, la révélation divine extérieure, au moyen de la parole.

[1] Vincent de Lérins, *Comm.*, ch. 23.

[2] Il faut observer ici que Vincent de Lérins n'invoquait ce principe que pour les doctrines de l'Eglise après le Christ : Oui, ce qui a été cru toujours, partout et par tous dans l'Eglise, est la véritable révélation du Christ. Mais le même principe a été appliqué à tort par l'abbé de Lamennais au genre humain ; 1° parce qu'il n'y a pas eu de doctrines qui aient eu ce caractère dans l'antiquité payenne ; ce qu'il a cité, ce sont des fragments, des restes souvent informes, et ne pouvant former un symbole à croire ; 2° parce que, avant le Christ, il n'y avait pas d'Eglise proprement dite, excepté chez les Juifs ; il n'y avait pas de tribunal chargé de garder et de sauvegarder infailliblement le symbole. *Les nations*, comme le dit l'Ecriture, *étaient assises à l'ombre de la mort.* A. B.

[3] Bergier, *Dict. théologique*, au mot *Théologie*.

Le théologien trouve un modèle parfait dans *la somme* de saint Thomas ; l'ange de l'Ecole commence par poser la question qu'il se propose de résoudre, puis présente les objections contre l'opinion qu'il doit adopter, énonce ensuite son sentiment, donne les motifs qui l'ont déterminé, et répond à tous les arguments présentés en faveur de l'avis opposé. Il apporte dans toutes ces parties de la discussion une netteté d'expression, une clarté, une concision et une bonne foi, qu'on ne saurait assez admirer. J'ai lu bien des auteurs, je n'en ai pas trouvé en qui ces qualités fussent toutes réunies et portées à un aussi haut degré que dans saint Thomas ; la méthode suivie par ce saint docteur dans *sa somme* doit être proposée à tous les savants qui veulent présenter le résumé des travaux de l'esprit humain dans une science quelconque [1].

2° « Le travail de l'esprit humain a sa règle dans les vérités de » sens commun et dans les vérités de foi. »

Le théologien s'est appliqué à observer les règles de la logique, il a revu son travail. Cette précaution n'est pas une garantie assurée contre l'erreur, et à l'insu de l'auteur il a pu se glisser une proposition fausse dans la série de l'argumentation, il peut y avoir solution de continuité dans l'enchaînement des propositions; quelquefois en pressant trop les conséquences d'un principe, en les poussant trop loin, on arrive à des résultats erronés ; dans certaines matières, sur certaines questions, les principes se croisent, on ne sait lequel appliquer. Il existe un moyen plus sûr de vérifier le produit du travail de l'esprit humain, c'est de le comparer aux vérités de *sens commun* et aux *vérités de foi*. Si un ensemble de conceptions heurte en un point quelconque le sens commun ou la foi, le théologien est averti que son système contient une erreur.

[1] Nous reconnaissons, comme M. de Lahaye, le mérite de l'œuvre colossale du saint docteur ; et cependant nous ne croyons pas manquer au respect que nous lui devons en disant qu'en introduisant dans la théologie, et dans chacune des questions de la théologie, Aristote, son autorité et sa méthode, il est allé contre la défense des conciles et des papes qui avaient exclu Aristote des écoles catholiques, et a contribué ainsi à donner aux erreurs païennes d'Aristote ce degré d'autorité qui prévaut en ce moment dans la philosophie, qui, appuyée sur Aristote, veut se mettre à la place de la théologie. — Ce qui prouve, au reste, la justesse de notre remarque, c'est qu'il n'est pas une seule théologie, enseignée en France, qui ait conservé cette place de prédilection à Aristote; son nom n'est presque plus prononcé dans aucune, mais quelques-uns de ses principes s'y trouvent encore, et ce sont ces principes que nous poursuivons. A. B.

Le théologien imite en cela le philosophe : celui-ci compare ses travaux aux faits, aux principes évidents par eux-mêmes, ou aux conséquences déduites de ces vérités et appuyées sur le consentement général du genre humain ; le théologien compare ses conceptions à ces mêmes vérités, puis aux vérités de foi. Ici se représente la différence que nous avons remarquée entre l'homme qui, dans l'état de simple nature aurait été réduit aux seules lumières de la raison et nous qui sommes éclairés par la révélation surnaturelle; le premier n'aurait eu qu'un point de comparaison : *les vérités de sens commun* [1], nous en avons deux, d'abord, les *vérités de sens commun*, puis les *vérités de foi*.

Le théologien et à plus forte raison le laïc, qui entreprend un travail sur les vérités révélées, doit donc être parfaitement instruit de la croyance et de l'enseignement de l'Église en général, et en particulier sur chacune des questions qu'il veut traiter. Il doit avoir étudié les ouvrages où la foi de l'église est exposée, consulté les monuments destinés à la constater; autrement il s'expose à tomber dans des erreurs plus ou moins graves contre la foi [2].

Avant de livrer au public le fruit de ses recherches et de ses méditations, un théologien agit prudemment en ne s'en rapportant pas à son propre jugement, il fait bien de consulter des hommes éclairés et bien instruits de la croyance de l'Église, et connus par leur attachement à la foi catholique.

L'ouvrage a paru, des réclamations s'élèvent: on prétend qu'il renferme des *nouveautés* contraires à la foi, il est déféré à l'autorité spirituelle; l'auteur n'est pas encore obligé de renoncer à ses opinions, il peut les défendre, expliquer sa pensée, répondre à ses adversaires : la discussion est libre.

L'autorité spirituelle ne juge pas toujours dans la même forme.

[1] Nous ne pouvons être ici de l'opinion de M. de Labaye. Il rentre ici en plein dans l'opinion de Descartes qu'il a combattue ; il se sert des mêmes termes que lui, que tous les philosophes rationalistes; et toutes les réformes qu'il a indiquées paraissent inutiles, tant il est difficile de se défaire d'une opinion reçue et généralement accréditée. Le philosophe ne part pas des *seules lumières de la raison*. Il ne les prend pas pour *seul point de comparaison*. Il n'a pas *inventé* les vérités qu'il prend pour objet de son *examen* ou de ses *comparaisons* : il a donc dû partir de vérités traditionnelles et *enseignées*; il doit les prendre pour point de *comparaison*. Ces vérités sont les vérités qu'il est *obligé de croire* ou de *pratiquer*; impossible d'appliquer à toutes ces vérités les règles de l'évidence ou du consentement général. Notre ami entre ici, sans le vouloir, dans les systèmes de Descartes et de Lamennais qu'il réprouve.

[2] Nous croyons cette étude nécessaire aussi au philosophe. A. B.

Tantôt l'évêque de la province, saisi de la question, prononce et le Pape confirme son jugement ; d'autres fois la question est portée directement à Rome et le Saint-Siége juge en premier et en dernier ressort ; quelquefois le pape juge à propos de réunir un concile ; le plus souvent il prend l'avis d'une commission composée de Cardinaux et juge seul. Dans tous ces cas, de quelque manière que le jugement ait été rendu, il est *définitif, souverain, infaillible* ; tout catholique lui doit une soumission non-seulement extérieure mais intérieure d'esprit et de cœur.

Nous avons supposé que l'auteur, et ses conseils, avaient interrogé la tradition, constaté la foi de l'Eglise, comparé les opinions du théologien avec cette croyance, et qu'ils avaient jugé que l'ouvrage ne contenait aucune proposition qui fût contraire à la foi. Le Pape et les évêques ont jugé l'ouvrage d'après la même règle, on demandera peut-être comment ces deux jugements ne sont pas conformes. La réponse est facile, c'est que le Pape et ses évêques sont infaillibles, et que l'auteur et ses conseils ne le sont pas.

Ces derniers ont pu mal constater la croyance de l'Eglise, ou après l'avoir exactement constatée, se tromper dans les rapports des opinions de l'auteur avec cette croyance. Le Pape et les Evêques n'ont pas pu se tromper sur ces deux points ; dans l'une et l'autre de ces opérations, ils sont assistés de l'esprit de vérité ; ils sont les témoins, les organes de la foi de la société chrétienne, ils sont juges infaillibles de la convenance ou de l'opposition des opinions avec cette croyance.

Ici se place une remarque importante :

La condamnation d'un système ou d'une proposition par l'autorité spirituelle est toujours une preuve certaine que ce système ou que cette proposition est *contraire à la foi* et par conséquent *fausse*. La non condamnation d'un système ou d'une proposition par l'autorité spirituelle, ne prouve pas que ce système ou cette proposition soit vraie, et n'oblige pas à adopter ce système, à soutenir cette proposition.

Le Pape et les évêques ne sont pas des philosophes chargés de prononcer sur le mérite des *opinions* ou des *conceptions humaines*. Il sont les *témoins* et les *gardiens de la révélation* ; ils ne condamnent un système ou une proposition qu'autant qu'elle est contraire à la foi ; dès qu'ils reconnaissent qu'une opinion ne blesse pas le dogme ni la morale ni la haute discipline, ils s'abstiennent de la condamner ; il est possible que ce système heurte leurs opinions person-

nelles; qu'à leurs yeux il soit incohérent, mal déduit des vérités premières: ces défauts ne suffisent pas pour entraîner une condamnation de la part de l'autorité spirituelle, si d'ailleurs elle n'y voit rien de contraire à la foi. Un système déféré à l'autorité spirituelle et non condamné par elle, tombe dans cette masse d'opinions douteuses que chacun est libre d'adopter ou de rejeter, de défendre ou de combattre; *in dubiis libertas*. Les annales de l'Église offrent un exemple célèbre de systèmes déférés au Saint-Siége et non condamnés: c'est le système des *décrets prédéterminants* du dominicain Bannez, et celui de la *science moyenne* et de la *concorde de la grâce et du libre arbitre* du jésuite Molina. C'est deux systèmes ont été déférés au Saint-Siége, qui, après un long examen, n'a condamné ni l'un ni l'autre, et a seulement défendu aux parties de se censurer mutuellement sur ces matières [1].

Il existe donc dans la théologie comme dans toutes les sciences, des opinions, des conceptions, des systèmes douteux, et sur lesquels chacun est libre; il y a donc une partie variable et incertaine. Quel est, dans cette partie de la science, le moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur ?

Le premier est évidemment l'examen intrinsèque de l'ouvrage; cet examen porte sur deux points :

1° Les bases du système sont-elles vraies, sont-elles certaines, sont-elles des principes, et des faits évidents par eux ou des propositions révélées? Les conclusions sont-elles légitimes, sortent-elles nécessairement des prémisses par un enchaînement de propositions bien liées et toutes également vraies ?

Ce premier moyen n'est pas à la portée de tous les hommes; il exige des études spéciales, des esprits familiarisés avec les matières théologiques, et profondément versés dans cette partie des connaissances; le savant, le philosophe, qui aurait la témérité de prononcer sur ces questions, sans avoir fait une étude spéciale et approfondie de la théologie, s'exposerait à s'égarer et à égarer les autres; il est obligé de s'en rapporter au sentiment des hommes spéciaux; le théologien lui-même, ne doit pas s'en rapporter à son propre jugement: il doit consulter l'opinion des personnes éclairées et instruites.

L'autorité des théologiens est donc le second moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur.

[1] Bérault Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, liv. 70, t. xx, p. 24.

Cette autorité n'a pas toujours le même degré de valeur, ni un droit égal à la soumission du catholique. Voici quelques règles propres à diriger à cet égard : je les tire de Bossuet qui, lui-même, les avait extraites de *Melchior Canus* ou *Cano*.

Pour bien faire comprendre ces règles, il faut remarquer qu'il y a beaucoup de différence entre une *opinion commune* de l'école et une maxime ou décret, ou comme Melchior Canus le dit, un *dogme*, et un jugement fixe de l'école.

L'opinion roule sur des points qui ne sont pas de foi, et les *décrets* sur ceux qui sont de foi.

Dans le premier cas, les théologiens parlent comme des savants, des auteurs particuliers; ils énoncent ou les conceptions des autres ou leurs propres conceptions; dans le second cas, ils parlent comme témoins de la foi de leur époque, ils énoncent les vérités qu'ils ont entendu enseigner par les pasteurs, et proposer par eux à la foi des fidèles.

1er *principe*. « On n'est pas obligé de suivre l'opinion de plusieurs » ou du commun ou même de tous les scholastiques. »

Cette proposition a trois points :

1° On n'est pas obligé de suivre l'opinion de plusieurs scholastiques.

« Dans une dispute scholastique, dit Canus [1], un théologien ne » doit point être ébranlé, quand on lui oppose l'autorité de plu- » sieurs : s'il est soutenu par quelques docteurs de mérite, il peut » sans peine faire tête à tous les autres, puisque, pour décider une » question théologique, on ne compte pas le nombre de ceux qui la » défendent, mais on pèse leurs raisons. »

2° On peut s'écarter de l'opinion commune des scholastiques.

« Si les fidèles, dit Canus, ne sont pas obligés d'embrasser toutes » les opinions des Pères de l'Eglise, même sur des matières impor- » tantes, mais seulement ce qu'ils ont jugé certainement et inva- » riablement véritable, que devons-nous dire des scholastiques » modernes, qui sont infiniment au dessous des saints Pères par la » sainteté de leur vie, par leur science dans les livres saints et par » l'autorité qu'ils ont dans l'Eglise [2] ? »

L'auteur, qui, dans cet endroit, examine *si un mariage contracté*

[1] Melchior Can., *de Locis theolog.*, l. VIII, c. 4, dans le *Cursus theolog.* de Migne, t. I, p. 509.

[2] *Ibid.*, c. 5, p. 514.

sans ministre de l'Eglise est un sacrement, fait usage de la règle qu'il veut établir. Après s'être objecté qu'un grand nombre de docteurs ne pensent pas, comme lui, que ce mariage n'est point un sacrement, il répond ainsi : « Je vous prouve d'abord que ce n'est » pas un dogme et un jugement fixe, mais seulement une opinion » commune de l'Ecole, » puis il ajoute : « que les thomistes s'u- » nissent aux scotistes, que les théologiens anciens et modernes se » liguent tous contre moi, il faudra pourtant que j'en triomphe, car » ne croyez pas, comme quelques-uns se l'imaginent, que tout se » décide par l'autorité des théologiens. Certaines vérités sont si » clairs que rien n'est capable de les ébranler [1]. »

3° On n'est pas obligé de suivre l'opinion de tous les scholastiques.

L'auteur assure que sur une matière importante, il serait téméraire de s'en écarter : l'unanimité de tous les scholastiques « sur » une matière importante, dit-il, donne à une opinion tant de pr » babilité, qu'il y aurait de la *témérité à les contredire*[2]. » Remarquez quel est l'effet de l'unanimité des scholastiques sur une opinion : elle la rend *probable* et c'est être *téméraire* que de les mépriser tous, mais il n'y a de la témérité que quand l'unanimité est parfaite, et qu'il s'agit d'un point important.

Voilà ce que dit Melchior Canus sur les *opinions* ; il va maintenant dire à quelles marques, on peut distinguer une opinion d'un *décret*.

» 2e *Principe*. Un décret, selon la définition de Canus, roule sur les points qui appartiennent à la foi : lors donc que les scholastiques ne disent pas d'une proposition « *qu'elle est hérétique ou erronée*, » *et de la proposition opposée qu'elle doit être crue fermement par* » *les catholiques* [3], » ou quelque chose d'équivalent, c'est une marque que ce n'est qu'une oipnion : encore faut-il qu'ils parlent ainsi, en conséquence d'un jugement fixe, et non parce qu'eux-mêmes sont de telle ou de telle opinion.

» 3e *Principe*. Ceci est-il ou n'est-il pas de foi, peut n'être qu'une question et une simple opinion de l'Ecole d'où il résulte :

» 4e *Principe*. Que la marque qu'une doctrine est donnée comme appartenant certainement à la foi et non comme une question et

[1] *Ibid.*, p. 519.
[2] *Ibid.*, p. 509.
[3] *Ibid.*, c. 5, p. 519.

une simple opinion : « est lorsqu'on assure en termes exprès et pré-
» cis qu'elle doit être crue fermement par les fidèles comme un
» dogme de foi, ou qu'on se sert de ces expressions ou d'autres
» semblables : ceci est contraire à l'Évangile ou à la doctrine des
» apôtres, mais il ne faut parler de la sorte qu'en conséquence d'un
» décret fixe et certain, et non en suivant une opinion[1]. » Il se
peut donc faire qu'un théologien qui ne soutient qu'une opionion,
s'exprime ainsi : *cela est de foi*, ou *ceci est hérétique et erroné*; mais
sa décision ne rendra pas la question, *décret de l'École*[2], elle restera
toujours dans la sphère des opinions.....

» Il ne suffit donc pas que quelques théologiens ou plusieurs, ou
même le plus grand nombre disent, d'un ton décisif, peut-être avec
plus de confiance et de présomption que de science et de certi-
tude, *ceci est de foi*, *cela est erroné*, *cette maxime est hérétique*, car,
selon Cenus.....

5° *Principe.* « Si ce n'est pas être hérétique que de mépriser un
» sentiment généralement reçu par les scholastiques touchant la foi
» et les mœurs, il s'en faut pourtant peu[3]. Si tous les scholastiques,
» dit-il ailleurs, établissent unanimement un point particulier,
» comme certain, indubitable, et s'ils l'ont proposé dans tous les
» temps à la foi des fidèles comme un décret invariable de l'école,
» les fidèles doivent croire qu'il ne contient que la vérité catho-
» lique[4]. »

« Ainsi, un décret fixe, certain et indubitable de l'école, est
celui que tous les scholastiques ont soutenu invariablement et dans
tous les temps, non comme une opinion, mais comme un jugement
fixe et inébranlable[5]. »

Quelle est, d'après ces règles, la conduite que doit tenir un catho-
lique? je la trouve exprimée clairement dans ce passage d'une lettre
du P. André :

» Je reçois sans examen, ce qui part d'une autorité infaillible. Je
» prends la liberté d'examiner tout le reste à la lumière de *la raison*
» et de *la foi*[6]; je tâche de distinguer ce qui est du ressort de l'un

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, l. VIII, ch. 4, p. 540.

[4] *Ibid.*, l. XII, ch. 6.

[5] *Appendice à la défen. de la déclar. du clergé de France*, dans le t. XX, p. 510, des *OEuvres* de Bossuet, édition de Paris, 1790.

[6] Il faut bien faire attention que le P. André, cartésien et malebranchiste outré, prend ici ces mots dans un sens rationaliste que nous sommes loin de leur donner. A. B.

» et ce qui est du ressort de l'autre ; je mets de la différence entre
» les dogmes de la religion et les explications des Pères et des théo-
» logiens ; à leur exemple j'en cherche de meilleures, quand les leurs
» ne me satisfont pas ; j'ose distinguer dans les Pères ce qu'ils disent
» en qualité de témoins de la foi de leur temps, et ce qu'ils avancent
» en qualité d'auteurs particuliers [1]. »

Par l'étude que le philosophe vient de faire des moyens que nous possédons aujourd'hui pour découvrir la vérité d'avec l'erreur, il a pu remarquer les secours dont l'humanité est redevable à l'Église catholique.

Avant l'établissement du sacerdoce chrétien, les vérités religieuses et morales étaient transmises par *la tradition*, mais les pères de famille étaient seuls chargés du soin d'instruire leurs enfants [2]. Les vérités primitives ne tardèrent pas à être altérées par suite de la faiblesse de l'esprit humain et des passions. Par exemple les hommes transportèrent aux anges, et surtout aux mauvais anges, aux démons, le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu ; la nécessité de l'expiation par le sang les conduisit aux sacrifices humains. Au lieu de montrer la fausseté de ces applications et de ces conséquences, les pères de famille transmirent l'erreur avec la vérité. D'un autre côté, en l'absence d'une autorité spirituelle publique, chaque peuple voulut avoir et se créa des dieux, un culte, un pouvoir spirituel comme il s'était donné un gouvernement civil. Au milieu de ces autorités humaines nationales, à travers ces erreurs locales, il devint difficile d'apercevoir la vérité antique et universelle. En même temps l'esprit humain s'exerçait, raisonnait sur les vérités révélées et traditionnelles. Les sages et les philosophes voulurent expliquer, concevoir les dogmes de la religion, la création, l'existence du mal moral ; ils s'égarèrent, ils tombèrent dans une foule de systèmes incohérents, monstrueux, le dualisme, le panthéisme, la métempsycose ; ils manquaient d'un guide qui les avertît de leur erreur, et les ramenât dans la voie droite de la vérité. En l'absence d'une autorité publique infaillible qui combattît l'erreur, elle se

[1] *Œuvres* du P. André, édit. Charpentier, introd., p. 54.

[2] Ceci doit-il s'entendre des Gentils ; car, chez les Juifs, il y avait un sacerdoce et des prophètes chargés de conserver, cependant chez la plupart des Gentils, il y eut aussi un sacerdoce chargé de la garde des vérités, mais ce sacerdoce fit de la vérité une chose exclusive et cachée, et en cela manqua à sa mission, et les vérités s'altérèrent. A. B.

répandait sans résistance, séduisait les masses ignorantes et même les hommes qui se piquaient de réfléchir.

Il existait, il est vrai, un moyen certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, c'était de remonter *à l'origine des traditions*, d'en constater la durée, l'étendue, de séparer les croyances *antiques, universelles*, *constantes*, d'avec les opinions *nouvelles*, *locales*. Mais la multitude ne pouvait pas employer ce moyen ; le grand nombre manquait de toutes les conditions indispensables pour entreprendre ce travail, le temps, la fortune, les talens ; les philosophes seuls pouvaient s'y livrer ; ils connaissaient cette règle, ils n'en ignoraient pas la valeur ; les plus célèbres l'indiquent comme le moyen certain de distinguer la vérité. Quelques-uns s'en servirent, ils voyagèrent dans l'Inde, l'Égypte, la Chaldée, interrogèrent les traditions sacrées de ces contrées, et parvinrent ainsi à connaître quelques fragments de la vérité. Leur devoir était d'éclairer leurs concitoyens, mais ils manquèrent du courage nécessaire, ils retinrent la vérité captive, ils ne glorifièrent pas Dieu, et Dieu, en punition de cette lâcheté, *les livra à la vanité de leurs pensées, et à la corruption de leur cœur* [1].

D'autres philosophes, indignes de ce nom, rejetèrent *la tradition*, cherchèrent la vérité dans leur entendement, et au moyen du raisonnement. Ces derniers tombèrent dans des erreurs bien autrement dangereuses que les premiers ; ils combattirent et ébranlèrent toutes les vérités fondamentales de la société et de la religion, l'existence de Dieu, la spiritualité, l'immortalité de l'âme, ils érigèrent le matérialisme et l'athéisme en systèmes, qui furent accueillis avec empressement par les personnes opulentes. Pendant que les masses suivaient aveuglément les fables du paganisme, et étaient corrompues par un culte impur et cruel, les classes éclairées perverties par les systèmes de *Pyrrhon* et d'*Epicure* se livraient sans remords aux voluptés des sens.

La prédication de l'Évangile dissipa ces erreurs, détruisit ces systèmes, raffermit les vérités religieuses et morales en les replaçant sur la base solide de *la révélation et de la tradition*. Jésus-Christ n'avait pas seulement travaillé à dissiper l'erreur, il avait prévenu son retour et pourvu à la conservation de la vérité.

Aujourd'hui le soin de transmettre les vérités religieuses et morales n'est plus confié exclusivement aux pères de famille, cette

[1] Saint Paul, *Ep. aux Romains*, I, 21.

mission importante est donnée à des hommes qui se consacrent tout entiers à l'enseignement religieux. Par l'action incessante du *sacerdoce catholique*, la connaissance de la vérité se répand dans toutes classes de la société ; les petits enfants sont instruits, les pauvres sont évangélistes, la vérité est prêchée avec autorité et indépendance aux riches, aux grands et aux puissants de la terre. Dans un état catholique le monarque obéit à la même loi que ses sujets, la loi de Dieu, courbe la tête sous la même autorité, celle du vicaire de Jésus-Christ, s'agenouille devant le même tribunal, celui du prêtre.

Par la surveillance que le Pape exerce sur les évêques, les évêques sur les prêtres, la vérité parvient aux fidèles, pure et complète; il est aussi impossible d'y ajouter que d'en retrancher. La superstition essaye-t-elle d'abuser les simples, de dénaturer les dogmes religieux, l'ignorance est aussitôt éclairée par le pasteur. Quel est l'enfant catholique qui, s'il a suivi les *catéchismes* de sa paroisse, ne connaisse pas la différence du culte d'adoration que l'on doit à Dieu, et du culte de simple respect qu'on rend aux saints ? Quelle est la femme catholique qui ne sache pas très-bien que les pratiques extérieures de dévotion utiles et nécessaires même, pour entretenir la piété, ne sont qu'une démonstration vaine sans l'adoration intérieure en *esprit et en vérité ?*

Le théologien, et même le philosophe, peuvent exercer leur esprit sur les vérités révélées, chercher à les concevoir, à les expliquer, loin de le leur défendre l'Église les y exhorter, nous l'avons vu : viennent-ils à s'égarer, ils entendent aussitôt une voix qui les avertit de leur erreur, et les ramène à la vérité.

Si quelque penseur orgueilleux et opiniâtre préfère son jugement particulier à la foi commune, cherche à propager l'erreur et à séduire les fidèles, l'erreur est aussitôt signalée, condamnée et combattue; il n'y a de trompés que ceux qui rejettent l'autorité de l'Église pour suivre des docteurs sans mission, sans titre à leur soumission.

Les efforts des défenseurs de la foi n'ont pas été toujours, ni partout couronnés du succès. Soutenus par les princes temporels, les novateurs sont parvenus à séduire des peuples entiers et à former des *Églises nationales*. Mais au milieu de ces autorités locales humaines, l'Église catholique reste debout, est facilement aperçue de toutes les parties de la chrétienté, est certainement distinguée à

des caractères que les sociétés séparées n'ont pas pu usurper : l'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité.

Déchirée par l'hérésie et par le schisme, travaillée par l'incrédulité, l'Eglise catholique conserve encore assez de forces pour se soutenir et même s'étendre. Pendant qu'elle fait face à ses ennemis, elle envoie des hommes apostoliques porter les lumières de l'Evangile et les bienfaits de la civilisation, aux hordes idolâtres et sauvages de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. Les rationalistes prédisent sa fin prochaine, elle marche à de nouvelles conquêtes, elle étend sa domination pacifique et spirituelle sur de nouvelles contrées. Tous les jours elle voit des enfants égarés rentrer dans son sein : elle ne vieillit pas : comme la vérité dont elle est l'organe, elle est toujours ancienne et toujours nouvelle.

« Eglise catholique, cité bâtie de la main de Dieu[1] ! Le Seigneur » vous afflige et vous éprouve : ce n'est pas comme Jérusalem à » cause de vos œuvres, car vous êtes sainte, c'est à cause des iniqui- » tés de quelques-uns de vos membres.

» Bénissez-le cependant et rendez lui d'immortelles actions de » grâces afin qu'il rétablisse l'unité dans la chrétienté, et qu'il » ramène dans votre sein les peuples que le schisme et l'hérésie en » ont séparés.

» Alors vous brillerez d'une lumière éclatante.

» Toutes les contrées de l'univers reconnaîtront votre autorité.

» Des régions les plus éloignées, les nations viendront à vous, et, » chargées de riches offrandes, elles adoreront par vous le Dieu vé- » ritable, et la terre que vous occupez sera pour elle un objet de » vénération.

» Car le nom qu'ils invoquent en vous est grand.

[1] Jerusalem, civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum. Confitere Domino in bonis tuis et benedic Deum sæculorum, ut reædificet in te tabernaculum suum et revocet ad te omnes captivos et gaudeas in omnia secula seculorum. Luce splendidâ fulgebis, et omnes fines terræ adorabunt te. Nationes è longinquo ad te venient et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt. Nomen enim magnum invocabunt in te; maledicti erunt qui contempserint te, condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedictique erunt qui ædificaverint te.—Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur et congregabuntur ad Dominum. — Beati omnes qui deligunt te et qui gaudent super pace tuâ. — Anima mea benedic Dominum quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster. — Beatus ero si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem. Tobie, XIII, 11-20.

» Malheur à ceux qui vous mépriseront; un châtiment terrible attend ceux qui vous blasphèmeront. Mais au contraire paix et bénédictions aux fidèles qui vous édifieront, vous vous réjouirez dans le nombre et l'union de vos enfants, car tous ils seront bénis et réunis dans le Seigneur. Heureux tous ceux qui vous aiment, et qui font leur joie de votre prospérité; mon âme, bénis le Seigneur parce qu'il délivrera l'Eglise de toutes les tribulations [1].

Peut-être ne vivrai-je pas assez longtemps pour voir ces beaux jours, mais je serai heureux que mes enfants soient témoins du triomphe de l'Eglise.

Si je m'abusais, si nous étions arrivés à ce temps où Satan doit être déchaîné et séduire les nations qui sont aux quatre extrémités du monde [2], puisse le flambeau de la foi ne pas s'éteindre dans la France, puissent mes descendants marcher toujours à la clarté de ses divins enseignements. Daignez écouter, ô mon Dieu! la prière que vous adresse un Français pour sa patrie, un père pour ses enfants.

Dr LAHAYE.

Histoire Catholique.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'ORIENT.

INTRODUCTION.

LETTRES A MESSIEURS LES MEMBRES DES CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Et circumvolabat super me fidelis à longè misericordia tua. (S. Aug., *Conf.*, liv. III, cap. III, v. 1.)

Messieurs et très-chers Frères en J.-C., le roi des âmes.

Que la douce paix et la divine charité de notre bon maître descendent sur vous et vous fassent surabonder de la joie céleste qui remplissait le grand apôtre au milieu de ses combats et de ses tribulations. Voici des lignes que je vous adresse, et que je suis heureux de tracer en songeant qu'elles sont destinées à resserrer de plus

[1] Tobie, cap. XIII.
[2] Apocalypse, XXVI, 7.

en plus les liens qui m'attachent à vous et qui ne cesseront jamais de m'être bien chers. Ainsi mon cœur va s'épancher dans le vôtre, en vous parlant des âmes généreuses qui nous ont précédé dans ce sentier de gloire et d'espérance que nous foulerons désormais, je l'espère surtout de la miséricordieuse intercession de Marie, jusqu'au jour où le juste juge nous donnera la couronne de ses élus. Que nous sommes heureux, Messieurs et mes Frères (pardonnez moi, je vous prie d'emprunter à votre saint patron cette formule touchante qui semble rendre mieux que tout autre mes sentiments pour vous), d'être choisis, comme nous le sommes, au milieu de tant d'autres, pour aider à l'accomplissement des desseins éternels de Dieu sur les peuples, nous chez les infidèles, et vous au milieu de cette France si chère où votre apostolat produit tant de bienfaits. Continuez donc avec dévouement et constance l'œuvre de réparation si heureusement commencée par vous jusqu'ici; continuez à suivre, avec la même fidélité, ces maximes fondamentales de votre société vraiment chrétienne : abnégation de soi-même, amour du prochain et zèle du salut des *âmes*[1]. Ayez toujours, comme par le passé, une charité qui ne connaisse d'autre préférence que celle de la misère, surtout de la misère morale, plaie profonde de notre société que le Christianisme seul peut guérir. Continuez à faire l'aumône de votre temps, de votre fortune, de votre cœur et de votre intelligence à tous ces pauvres qui vous entourent et qui remplissent les salons des heureux de la terre, aussi bien que les réduits du malheureux. Ayez, comme toujours, des adoucissements pour toutes les misères, et ne soyez jamais avares de ce pain quotidien que N.-S. vous a donné mission de distribuer à vos Frères. Voyez, autour de vous, ces pauvres dans le luxe et dans les plaisirs, leur cœur vide de foi et d'amour s'adresse à vous pour recevoir sa pâture avec autant d'avidité que le mendiant mourant de faim vous demande l'aumône matérielle, sans laquelle, peut-être, il devrait mourir. Refuserez-vous à l'un ce que l'autre reçoit de vous en échange des bénédictions qu'il attire sur votre tête?

L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu, dit le Sauveur; et lorsque nous descendons au fond de notre âme, nous ne sommes pas longtemps à reconnaître la vérité de ce divin témoignage. Eh bien! cependant, tout autour de vous, la foule des

[1] *Règlement de la société de Saint-Vincent de Paul.* — In-32. Paris, secrétariat de la société. 1841.

chrétiens, meurt incessamment de faim, parce qu'elle manque de cette céleste nourriture. Elle languit et s'égare parce qu'elle ne connaît pas la lumière et c'est vous qui aurez, en grande partie, la gloire de lui apprendre à trouver l'une et l'autre. C'est vous qui préparerez jusqu'à elle un chemin plus facile aux dispensateurs sacrés des riches trésors que ces aveugles repoussent, parce qu'ils ne les connaissent pas et qu'ils ne savent même pas désirer les connaître. Courage donc, nobles cœurs, mes Frères, patience et persévérance dans l'œuvre de régénération qui se prépare, pour un temps que Dieu sait! Courage, il viendra le jour où nous applaudirons tous ensemble à votre triomphe qui sera en même temps le jour de gloire des vaincus. Courage, vous tous qui êtes, comme nous, les enfants privilégiés de Dieu. A vous de glorieux travaux au sein de vos familles, et sur le sol de la patrie; à nous les luttes et les dangers sur la plage inhospitalière où la voix du divin maître nous a conduits.

Maintenant que de vastes mers ont été placées entre vous et nous; maintenant que la main de Dieu nous a porté où nous devons mourir, il nous arrive quelquefois de descendre au rivage près duquel notre tente est fixée pour un jour; et là, nous aimons à demander au flot qui vient de la France, un souvenir de la patrie. Par une illusion bien douce, nous recherchons dans ce murmure à reconnaître la voix de la terre natale, cette voix toujours si chère, et vous savez d'avance ce que nous demandons à la voix aimée. Nous ne cherchons guère, vous le sentez, à entendre les noms fameux de vos guerriers, de vos savants, de vos poètes; ce sont là trop souvent, hélas! de vaines renommées que le souffle de Dieu fait disparaître après un jour. Mais ce que nous desirons entendre c'est, entre autres récits des joies de l'Eglise, ceux de vos bonnes œuvres et de vos conquêtes. Voilà ce qui fait battre notre cœur d'une douce émotion; voilà ce qui nous fait dire en élevant les yeux vers la patrie céleste et en pensant au bonheur de nous y trouver un jour avec vous: *Quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum* [1]. Vous aussi, messieurs, nous en sommes sûrs, de votre côté, vous lisez avec bonheur les récits qui nous concernent. Lorsque parfois il vous arrive de parcourir les pages que nous adressons à nos Frères d'Europe, pour leur demander l'aumône de leurs vœux et de leurs prières, en échange des souffrances et des prières de nos enfants en J.-C., vous êtes heureux, nous le sentons, de vous trouver ainsi,

[1] Ps., CXXXII, 1.

un instant, rapprochés de nous. Vous apprenez nos peines avec douleur, et c'est une vraie consolation pour vous d'entendre les merveilles que Dieu, de temps en temps, opère au milieu de ces pauvres peuples encore si peu désireux de connaître son saint nom; et vous triomphez avec nous des victoires du Sauveur sur l'ennemi du genre humain.

Nous vous les envoyons donc avec confiance et bonheur, ces récits véridiques et sans fard, des choses dont nous sommes les témoins, et quelquefois encore l'heureux, quoique indigne, instrument. Précieuse *correspondance* qui unit de plus en plus vos âmes aux nôtres, qui resserre d'une manière si heureuse vos liens de fraternité avec les chrétientés lointaines, incessamment enfantées au Sauveur par notre féconde Église de France.

Nos récits vous montrent en même temps les besoins immenses d'ouvriers et de secours que réclament ces conquêtes toujours contestées où l'ennemi de tout bien lutte avec tant d'acharnement pour conserver le dernier trône de son empire.

Par là, vous avez appris en particulier, tout ce que les chrétientés des régions reculées de l'Orient où nous sommes, ont exigé de zèle, de dévouement et de souffrances, de la part des apôtres que la France, parmi toutes les nations, leur a envoyés avec une constance si persévérante. Vous avez appris ce qu'il en a coûté de larmes et de sang à ces hommes dévoués, pour planter et maintenir debout l'étendard du salut sur ces rives encore rebelles. Et votre âme s'est attendrie, et votre charité a senti ses entrailles tressaillir d'amour et de douleur pour tant de travaux et de peines, pour tant de succès et de ruines.

Pauvre Église des extrémités de l'Orient, quelles larges blessures elle a reçues dès les beaux jours de son enfance! Épouse infortunée, lorsque son bien-aimé s'est offert à elle, lorsqu'il lui a fait entendre la douce voix de son amour, il la conviait à remplacer pour lui les fils ingrats qui le repoussaient ailleurs; mais cette voix ne fut point comprise. Un instant, il est vrai, la terre d'Orient parut si féconde, qu'elle combla de joie les anges et les saints!

Pourquoi donc cette joie s'est-elle changée si vite en amère douleur?

Hélas! il faut bien l'avouer, les peuples si glorieusement éclairés, n'ont pas répondu, comme ils le devaient, aux grâces du Sauveur.

La foi chrétienne n'a pas trouvé chez eux la généreuse docilité qu'elle rencontrait en d'autres contrées; et cependant, parfois, ils

surent souffrir et mourir. D'innombrables martyrs en furent jadis la preuve glorieuse ; et maintenant encore le sang des fidèles n'arrose-t-il pas toujours la terre des persécutions? D'où vient donc que ce même sang n'a pas encore pu la rendre plus fertile, et surtout plus constante dans sa fécondité?

O mystère impénétrable de la Providence de Dieu! qui oserait sonder vos profondeurs?

Priez donc, messieurs, priez ce divin maître, demandez-lui qu'il fasse enfin, sous nos yeux, mûrir cette précieuse et si vaste moisson.

Vous, que des rapports d'une ardente charité rapprochent sans cesse de notre cher et vénérable clergé de France, dites aussi à ces fils aînés de l'Église tout ce que nous souffrons par la disette d'ouvriers appelés à ce champ dont on ne peut, faute de secours, soigner la culture. Dites-leur que des millions d'âmes restent sans lumière, faute de guides pour les éclairer, sans nourriture, faute de pères qui leur rompent et leur présentent le pain inconnu qui doit les nourrir. Dites-leur que d'immenses contrées demeurent ici sans ouvriers apostoliques, et personne, pour ainsi dire, n'y vient pour nous aider à y planter la croix. Dites-leur tout ce qu'ont fait dans l'univers entier, leurs pères dans la foi, ces prêtres français dont le nom connu des nations est arrivé jusqu'au trône de Dieu, accompagné des bénédictions de tant de peuples. Dites-leur qu'ils se comptent entre eux, qu'ils comparent leur nombre à celui si restreint des pauvres missionnaires [1]. Dites-leur enfin que, prosternés en silence devant la croix de Jésus, ils se demandent ce que vaut le sang divin répandu pour toutes les nations et rendu inutile à tant d'âmes par l'infidélité ; ce que la vue d'un tel malheur exige en eux de zèle pour en diminuer l'effet sur les peuples.

Et parmi vous, Messieurs, malgré le bien que vous faites en France, si quelqu'un ressentait au fond de son cœur la grâce de l'apostolat, à l'aspect de tant d'âmes perdues pour l'éternité, faute de guides pour les conduire, aurait-il le triste courage de repousser la faveur dont il serait ainsi l'objet? Si cette âme, attirée par la tendresse du bien-aimé, était une de celles qu'il a poursuivies au milieu du monde où elle se perdait; si cette âme était tombée autrefois dans l'abîme d'où la charité inépuisable de J.-C. pouvait seule la

1 Il faut se rappeler, en effet, que sur 7 à 800 millions d'habitants qui peuplent le globe, il y a seulement 160 millions de catholiques et 400 millions d'idolâtres évangélisés par quelques centaines de prêtres.

retirer, devrait-elle alors hésiter à tout sacrifier pour suivre Jésus et pour reconnaître ainsi la grandeur de ses dons?

Oh! Qu'elle se hâte, au contraire, cette âme heureuse et aimée; qu'elle vienne sans hésitation et sans retard se mettre à l'abri, par la plénitude du sacrifice, contre les tentations nouvelles que l'ennemi s'apprête à lui susciter; qu'elle vienne sans crainte servir désormais le Dieu des miséricordes qui a été si magnifique envers elle. Une tendresse fraternelle et inépuisable remplirait à l'instant notre âme pour cette âme amie; car parmi nous aussi, plusieurs, hélas! n'ont que trop connu les voies du péché. Ils n'ont que trop longtemps suivi les sentiers mauvais d'un monde qui les égarait.

O Messieurs et mes frères, faut-il en particulier que l'un d'eux vienne ici vous révéler les secrètes voies que Jésus a prises pour ramener à lui cette âme qui fuyait, insensée, dans ce désert fatal où le bonheur qu'on poursuit passe comme une ombre et trompe toujours? Faut-il vous dire ses ingratitudes, ses révoltes et ses crimes? Faut-il dévoiler devant vous le mal qu'elle a commis et les tendresses par lesquelles Dieu se vengea de ses outrages? Je ne sais, mais peut-être, la vue de tant d'ingratitude d'un côté de tant de bonté de l'autre, tournera-t-elle à la gloire du divin auteur de toute miséricorde. Or, cette gloire sacrée ne doit-elle pas être l'unique but, l'unique pensée de toute notre vie?

L'enfance de ce trop heureux missionnaire fut toute chrétienne. Ses premières années s'écoulèrent dans une grande innocence, et il put dire à Dieu, avec Augustin, des pieuses leçons qu'il reçut à l'époque de ces beaux jours, où le mal lui était inconnu: « Et cujus » erant, nisi tua verba illa per matrem meam fidelem tuam quæ » cantasti in aures meas [1]? » Il était heureux et en paix avec Dieu; mais ce bonheur allait bientôt cesser. On le mit au collége, et comme tant d'autres il s'y perdit. Comme il avait le cœur ardent, les créatures y entrèrent bientôt à la suite du péché; ses passions se développèrent en quelques mois avec une rapidité incroyable. Il fit en peu de temps d'effrayants progrès dans le mal. Heureusement une certaine honnêteté naturelle ne le quitta point, même dans ses désordres, et plus tard contribua beaucoup à l'en retirer.

Cependant il quitta le collége dans les plus fatales dispositions;

[1] *Conf.*, liv. II, c. III, n. 3. — Et de qui étaient, si ce n'est de vous, ces paroles que vous avez doucement fait entendre à mes oreilles par la voix de ma mère, votre fidèle servante?

l'impiété s'était complétement emparée de lui. Il avait une véritable haine pour Dieu qu'il insultait avec audace et qu'il eût voulu détrôner. Il comptait avec une joie cruelle les défections qui se faisaient alors tous les jours chez les chrétiens ; et dans son ivresse antireligieuse, il en vint, comme tant d'autres, à concevoir dans son cœur l'espérance impie d'assister aux funérailles du Christianisme. A cette époque 1830 arriva ; il avait alors vingt ans. *Blasphemus fuit et persecutor* [1].

Cependant sa mère priait et pleurait. Sa bonne mère qui l'attendait encore hier, là haut, dans la cité natale, pour mourir heureuse, pour recevoir de ses mains la chair sacrée du divin agneau. Pauvre mère ! Et il faut aujourd'hui qu'elle fasse à sa foi le sacrifice du premier né de ses enfants ! Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob répande sur elle d'abondantes bénédictions, car elle a sauvé l'âme de son fils par ses larmes et par ses prières.

Voici comment la merveille s'accomplit.

Un jour, ce fils égaré se promenait seul sur les bords de la mer, cette belle mer de Naples, où il rêvait à un avenir tout humain, sans avoir dans le cœur aucune pensée du ciel ; quand, tout à coup, une grande merveille s'opéra en lui. L'instant d'auparavant il était aussi impie, aussi endurci que de coutume ; et voilà qu'en un moment, sans réflexions de sa part, sans motif tiré de lui-même, sans rien absolument qui pût motiver en lui un aussi prodigieux changement, il se trouva involontairement et instantanément redevenu chrétien !

Comment cela se fit-il ? Il n'en sut rien. Seulement il arriva qu'instantanément il ne lui fut plus possible de concevoir, même un seul doute, sur les saintes vérités qu'il traitait naguère de ridicules rêveries. Il arriva qu'il ne ressentit pas même une légère résistance à suivre le mouvement intérieur qui l'entraînait. La grâce fut si puissante que, dès cet instant il prit l'inébranlable résolution de déclarer hautement à ses amis de la veille qu'il voulait vivre désormais en chrétien, et en pratiquer fidèlement les devoirs. Il s'éleva dès-lors au-dessus de tout respect humain ; et en cela encore N. S. ne demanda de lui que la simple acceptation du sacrifice. De tous ses amis, aucun n'essaya même de combattre sa résolution.

Non loin du lieu ou la grâce le saisit se trouvait une église ; il voulut y entrer pour prier. Il y avait bien longtemps qu'il ne l'avait

[1] Tim., I, 13.

fait ; aussi lorsqu'il tâcha de se rappeler le *Pater* et l'*Ave-Maria*, ces douces prières des plus beaux jours de sa vie, il lui fut d'abord impossible d'y parvenir. Il avait oublié jusqu'à ces leçons pieuses de son enfance, ces mots d'amour que sa mère lui apprenait avec tant de bonheur à bégayer dès le berceau.

Au sortir de cette église il rentrait à Naples, le cœur plein d'une joie depuis longtemps inconnue, lorsqu'il vit sur son chemin un tableau de l'aveugle guéri par N. S. Un rapprochement subit entre cet homme et lui le frappa ; il sentit augmenter de beaucoup. à cette vue, la reconnaissance qu'il devait à son Dieu pour le prodige de grâce et de miséricorde qui venait de s'opérer en lui, et il pleura.

Bientôt une épreuve décisive lui fut ménagée, par le Seigneur pour éprouver sa fidélité. Le moment de se retrouver au milieu de ses amis arriva, aurait-il le courage de leur déclarer sa résolution de changer de vie, ou faiblirait-il honteusement devant eux ? Dieu. l'attendait à ce point. — Il eut le bonheur d'être fidèle à la grâce ; il déclara hautement, en présence des personnes près de qui cet aveu devait être pour lui plus pénible, ce qui venait de se passer en lui.

Dès ce moment il fut sauvé.

Quelques mois après il versait les plus douces larmes, en recevant, pour la première fois, dans une poitrine purifiée, la chair adorable du sauveur. C'était dans la belle cathédrale de Florence, à *Sainte-Marie-des-Fleurs*, nom touchant que son cœur a toujours retenu.

Se trouvant ensuite à Venise, il y fut bien consolé par un rêve qu'il n'a pas oublié non plus depuis lors, car la sainte Vierge parut l'y assurer de sa persévérance et d'une protection toute particulière.

Dans ce rêve Marie lui sembla si pure et si belle, que nulle image des choses créées ne pouvait lui en rappeler le souvenir. Il en conçut dès lors une grande confiance dans la protection de cette vierge puissante si cruellement outragée par son impiété. Mais c'est longtemps après qu'il commença réellement à l'aimer et à l'honorer comme il le devait, son orgueil luttait encore contre cet amour.

Cependant plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles il s'étonnait de la tiédeur qu'il ressentait dans le service d'un maître dont il avait reçu tant de bienfaits. Dieu sait même où il allait, quand un second prodige, plus étonnant peut-être encore que le

premier, le terrassa de nouveau et le reconduisit enfin dans le sanctuaire vénéré où se forment les ministres du Dieu d'Israël. Le 7 juin 1838, il entrait, après bien des dangers et bien des chutes, au séminaire de Saint-Sulpice à Issy, où l'inépuisable miséricorde du Seigneur, lui fit passer de si heureux jours.

Sainte retraite, douce solitude, maison de si chère mémoire, c'est dans tes murs qu'il a vraiment connu Dieu, qu'il a commencé à aimer Marie, qu'il a trouvé enfin le bonheur et la vie qu'il cherchait vainement depuis tant d'années.

Jusqu'alors, il est vrai, il avait goûté toutes les joies que le monde peut donner à ses adorateurs. Ce tyran des âmes faibles, cet esclave des hommes qui savent le dominer, lui avait en vain prodigué ses plaisirs. Il n'y avait jamais trouvé de quoi combler en lui le vide que Dieu seul pouvait remplir. Il y avait cherché des affections profondes, une âme aimante et forte, capable d'un dévouement absolu, en échange de la donation entière de lui-même? et le monde, tout en s'efforçant de venir au-devant de sa pensée, ne put jamais y réussir. Il lui fallait une affection à l'épreuve du temps et aussi durable que notre âme immortelle; et la terre ne pouvait point l'offrir. En cela donc encore, il trouva vanité pure et affliction de cœur.

Trompé dans cette espérance, de quel côté pouvait-il porter son ardent désir de bonheur? Était-ce vers le bien-être? Mais il en avait autant qu'un homme peut en rencontrer et il s'en fatiguait. Était-ce vers la gloire? Mais qui ne sait qu'entre les vanités de la terre, celle-là est encore une des plus tristes et des plus vaines? Et il ne voulut même point la chercher. Ainsi, le monde qui s'efforçait de le retenir dans ses chaînes, le monde lui baisait les pieds comme un esclave et ne pouvait monter jusqu'à son cœur. Impuissant à le satisfaire il n'avait pas non plus la force de le faire souffrir. Seulement il l'ennuyait, il le fatiguait. Et il l'a rejeté comme il eût fait d'un vieux manteau dont le poids inutile eût chargé vainement ses épaules.

Ainsi, ô mon Dieu, ses regards se fixèrent enfin invariablement sur vous. Ainsi votre voix se fit entendre à lui de manière à ne plus lui laisser aucun doute; et il fut assez heureux pour répondre à cette avance de votre amour!

Livré désormais aux ineffables impressions de votre tendresse, ô trésor éternel des âmes! il a senti une vie nouvelle pénétrer tout son être. Son intelligence et son cœur agrandis et purifiés par vous, ô lumière éternelle! s'ouvrirent à des clartés inconnues et à des

sentiments nouveaux. Les ravissantes beautés de votre divin intérieur, ô Jésus ! les richesses de votre sainteté, ô Marie ! lui apparurent, et il s'écria dans l'ivresse d'une joie qui a toujours été en croissant jusqu'à ce jour : « J'ai trouvé celui que mon cœur aime ; » je l'ai trouvé et je ne le laisserai point aller [1]. »

Oui, mon Dieu, dès ce moment, il fut heureux ; il l'est encore. Il espère de votre miséricorde, qu'il le sera toujours, et maintenant et dans l'éternité. Oui, beauté éternelle, que sa droite se sèche, que sa langue s'attache à son palais, si jamais il vous offense, ô Seigneur ; si jamais il vous perd de vue, céleste joie de l'éternelle Jérusalem !

Et voilà, Messieurs, ce que Dieu promet de consolations et de miséricorde à tous ceux qui se donnent sincèrement à lui, même après les désordres de la plus triste jeunesse. Voilà comment, dès ce monde, il nous montre l'accomplissement de cette douce et consolante promesse : « En vérité, en vérité, je vous le dis, il y » aura plus de joie au ciel pour un pécheur qui revient à Dieu, » que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui persévèrent, et qui » n'ont pas besoin de pénitence [2]. »

Vous donc, Messieurs, qui avez si souvent rempli le ministère des anges du ciel, auprès de toutes les misères de la terre, redoublez de compassion et d'amour pour tant d'âmes égarées qui peuplent le monde et blasphèment un Dieu qu'elles ignorent. Cœurs purs et aimants de mes frères, cœurs pénitents ou conservés dans l'innocence, redoublez de tendresse envers le céleste époux qui a montré tant d'amour pour relever quelques-unes de ces âmes, pour les éclairer et les appeler à lui. Exaltez partout ses grandeurs, et que la louange de votre innocence, que le langage de votre repentir, s'élèvent confondus vers le trône du Dieu des miséricordes. Que la prière de votre charité devienne un holocauste d'expiation pour tant de malheureux pécheurs. Que le parfum de votre amour, monte comme l'encens du soir sur l'autel du dernier sacrifice, en reconnaissance des grâces de pardon accordées à tant d'autres !

Ce n'est pas tout encore, vous surtout, vous qui avez beaucoup péché, vous à qui tout pardon a été donné, parce que vous avez promis d'aimer sans mesure, ne bornez pas à de simples prières l'action de votre charité sur les âmes. Vous, dont l'âme affranchie

[1] Inveni quem diligit anima mea : tenui eum, nec dimittam. *Cant.*, III, 4.

[2] Dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentiâ. Luc., XV, 7.

d'une honteuse captivité, doit être si invariablement portée à faire connaître à d'autres le libérateur qui l'a sauvée, vous Chrétiens pénitents, mes frères, vous devez comprendre comment certains sacrifices héroïques pour d'autres, pourraient n'être pour vous qu'une faible séparation du mal que vous avez commis. Et alors, malheur à vous, si vous résistiez durement à la grâce qui vous sollicite! Malheur à vous, si vous n'évangélisiez pas, sans relâche, la paix et le bonheur par la croix de Jésus! Malheur, malheur à vous, malheur à nous tous, si, ayant mis la main à la charrue, nous regardions toujours en arrière. Nous qui nous sommes, hélas! révoltés contre Dieu, nous qui avons porté nos mains sacriléges sur le signe sacré du salut pour le profaner et l'abattre; malheur à nous, si nous ne réparons pas désormais, par le sacrifice de notre vie entière, les jours mauvais de la jeunesse employée à faire la guerre contre Dieu. Non, désormais, nul de nous ne s'appartient plus; désormais notre corps, notre âme, notre intelligence et notre volonté, tout ce que nous pouvons et tout ce que nous sommes, doit être uniquement consacré à faire oublier à notre maître, que nous avons pu le méconnaître, même un seul jour!

Ecoutez, Messieurs et mes frères: un long gémissement d'âmes, qui se perdent sur la terre infidèle, retentit incessamment jusqu'à votre cœur, et le divin maître vous dit que là vous pourrez noblement satisfaire aux exigences de sa justice irritée contre vous. L'enfer, dont plusieurs, hélas! d'entre vous ont si tristement porté les chaînes, triomphe, presque sans troubles, au milieu de tant de nations qui n'entendent point la parole de vie éternelle, qui leur donnerait le salut. La miséricorde du Seigneur vous y appelle pour vous y combler de consolations et vous y faire trouver en même temps des croix et des travaux capables de faire oublier les jours mauvais de votre vie. Votre cœur faiblirait-il à la vue d'une tâche aussi glorieuse? Ne savez-vous donc point que la force invincible du Très-Haut descendra vraiment dans votre âme, avec la grâce qui vous attire. Marchez donc sans crainte et avec amour dans la voie glorieuse que vous pouvez voir s'ouvrir devant vous. Exaltez votre courage, en voyant se lever sur votre tête le soleil ardent des batailles; que votre ardeur redouble en contemplant autour de vous la plus triste solitude, qui s'est faite dans les camps sacrés d'Israël. Que votre cœur, donc, ne se laisse point défaillir. L'enfer est armé contre le Seigneur et contre son Christ; d'innombrables légions se

pressent sous ses étendards pour terrasser les rares défenseurs de l'arche sainte; et cependant, nul de nous ne doit trembler. La généreuse armée du ciel s'avance comme un seul homme, entourée de justice et de foi, guidée par l'éternel vainqueur sous la bannière qui nous rallie.

Que la voix de votre amour ne cesse donc plus de se faire entendre, qu'elle s'élève et retentisse aux quatre coins du monde, pour appeler de toutes les nations les guerriers qui doivent grossir la cohorte choisie, dont le courage lutte depuis tant de siècles, à l'avant-garde du Seigneur. Devenez les hérauts de Dieu ; ne cessez plus de crier à vos frères qu'ils viennent hâter de tous leurs efforts le jour du grand triomphe de la croix de Jésus. Infatigables soutiens de la guerre sacrée, faites retentir au loin, des accents capables d'animer les cœurs généreux des enfants de l'Église, et ne cessez jamais de répéter aux âmes qui sommeillent, l'hymne glorieux des combats.

Venez donc, vous tous qui aimez vos frères et qui avez appris à verser des larmes en voyant le sang d'un Dieu répandu par flots, inutilement épuisé pour des millions d'âmes. Venez, nous vous le répétons, venez vous qui avez le cœur pur; vous dont la vie heureuse a été garantie par une maternelle sollicitude contre les dangers de ce monde, où d'autres ont fait de si tristes naufrages; venez surtout vous qui avez parcouru les chemins mauvais de la vie, vous qui avez péché et qui voulez désormais servir généreusement le Seigneur. Soyez les colonnes de son armée, les zélateurs de sa loi, ses forts contre l'enfer; soyez les anges de la paix et les messagers du salut pour tant de pauvres peuples enchaînés encore aux pieds de Satan, l'ennemi de Dieu. Voyez, ces infortunés vous attendent ; ils vous demandent la divine parole pour se nourrir et les eaux saintes du Baptême et de la pénitence pour se désaltérer et se rendre purs.

Venez, jeunes prêtres de France, dont les cœurs pleins de foi ont toujours fait écho à ces mots sacrés : *Dévouement et sacrifice!* Élèves du sanctuaire, âmes de choix que le Sauveur Jésus nourrit avec amour dans les plus gras de ses pâturages, venez à nous. Vous trouverez, dans l'apostolat que nous vous offrons, un moyen tout-puissant de reconnaître, envers le Dieu qui vous protège, tout le bien que vous lui devez.

Venez aussi, ô jeunes hommes de toutes les conditions, vous que des sentiments chrétiens placent si haut dans le cœur de Jésus, venez

à nous; venez à la riche moisson qui vous est présentée ; hâtez-vous, elle est toute mûre, et le divin père de famille n'attend plus que des ouvriers pour la recueillir et la placer dans ses trésors. Vous, dont l'ardente charité cherche partout des misères à soulager et des douleurs à adoucir, venez et nous ferons passer devant vous ces populations lamentables que la misère accable si souvent, sans qu'une main amie vienne essuyer leurs larmes en étanchant leur soif et en calmant la faim qui les dévore [1]. Nous vous montrerons ces enfants nouveau-nés, ces innocentes victimes de l'avarice ou de la corruption de leurs mères, exposés sans pitié, au moment même de leur naissance, et jetés comme des immondices au coin des rues des grandes villes, où bien souvent ils deviennent la proie d'animaux immondes.

Vous qui avez senti vos entrailles émues à la pensée de saint Vincent de Paul créant par sa charité des familles à de semblables victimes des désordres de l'Europe, venez, et vous donnerez par vos soins, par vos efforts, un développement nouveau à une œuvre vraiment chrétienne dont le résultat infaillible est de peupler le ciel, en attendant qu'elle puisse étendre davantage les soins temporels qu'elle voudrait prodiguer aux corps de ces malheureuses victimes [2].

1 On peut voir dans les Annales de la *propagation de la foi* les détails déchirants fournis par les missionnaires, sur les misères de certains peuples, et notamment dans les disettes qui viennent presque périodiquement décimer ces malheureuses populations.

2 On sait que les Chinois, lorsqu'ils ont atteint le nombre d'enfants qu'ils consentent à élever, ne se font aucun scrupule d'exposer le reste; il est vrai que le gouvernement a pris quelques mesures pour remédier à cette plaie honteuse d'une société sans entrailles, comme toute société qui n'est pas chrétienne ; mais ces mesures sont à peu près sans résultat. Tous les matins, d'immenses tombereaux parcourent les rues des villes et reçoivent ces pauvres enfants qu'on y entasse pêle-mêle pour les déposer ensuite dans des hospices où ils sont si mal soignés, qu'ils y meurent presque tous en peu de temps. Nouvelle et éclatante preuve de l'impuissance attachée aux efforts d'une pure philanthropie que n'accompagne pas la charité de J.-C. Des chrétiens charitables recueillent, il est vrai, quelques-uns de ces enfants, mais le nombre de ces malheureux est si grand et les chrétiens sont en général si pauvres, que ce secours est bien peu de chose comparativement à la misère qu'on aurait à soulager. Ne pouvant donc sauver leurs corps, les chrétiens de quelques provinces se sont réunis en association sous l'invocation des saints Anges pour procurer à ces pauvres enfants la grâce du baptême. Cette œuvre, bénie de Dieu, s'est étendue à tous les enfants des païens en danger de mort : de cette mi-

Vous, encore, qui consumez votre jeunesse à poursuivre, des chimères, dont la vérité vous refuse sans cesse la réalisation, nous contenterons vos désirs de connaître. Vous qui vous livrez sans relâche à d'excessifs travaux pour parvenir à un bonheur dont la durée sera d'un jour, venez à nous, nous vous donnerons des trésors certains et impérissables, des trésors que la rouille ne saurait atteindre et que les voleurs ne dérobent jamais.

Vous aussi qui, cultivant la science dans un noble but, cherchez à redonner aux études du siècle l'élément chrétien qui leur manque et que réclame l'état de la société; vous qui demandez sans cesse au souverain arbitre des destinées humaines, qu'il fasse germer de nouveau sur le sol de l'Eglise ces plantes heureuses, dont les âges anciens nous ont transmis le suave parfum, venez à nous, vous trouverez au milieu de nous, le moyen de répandre de loin les semences précieuses dont ces plantes désirées pourront naître un jour. Nous vous porterons sur cette terre d'Asie, vénérable berceau du monde, où vous interrogerez les races antiques avce leurs traditions qui remontent aux premiers jours de l'humanité. Vous trouverez au milieu des peuples qui vous accueilleront, ces mœurs oubliées depuis longtemps parmi nous, ces mœurs bibliques et patriarchales dont la connaissance pratique jette tant de lumières et tant de charmes sur l'étude de nos saints livres. Vous apprendrez à reconnaître dans les langues de tant de peuples mélangés et réunis sur différents points, les traces encore patentes de l'origine commune de la grande famille humaine. Vous irez demander aux plus imposantes montagnes de la terre, et aux régions inexplorées qui les avoisinent, quelques explications des grandes choses opérées dans le travail du monde physique où nous vivons. Puis, riches de ces trésors d'observations, impossibles à recueillir partout ailleurs qu'au milieu de nous, vous donnerez à vos frères d'Europe ces matériaux précieux et inconnus, qu'ils sauront, grâces à vous, mettre en œuvre.

Vous, enfin, dont le cœur a besoin de souffrances et de sacrifices, vous à qui la palme du martyre sourit et qui ne croyez jamais faire assez pour l'amour d'un Dieu crucifié pour vous, venez, le champ est ouvert et les bourreaux sont prêts. Venez, froment de Dieu, faites vous broyer sous les dents de ces tigres qui n'hésiteront pas à

nière, d'innombrables enfants, baptisés à l'insu de leurs familles, vont chaque année dans le ciel abréger, par leurs prières, les jours d'aveuglement de ces peuples.

seconder, par leur férocité, les ardeurs de votre âme. Témoins de J.-C., que votre espérance et votre force vous soutiennent dans la douleur, car différentes tortures vous attendent et les bourreaux ne vous manqueront pas. Les rigueurs qu'ils exercent tous les jours sur nos frères vous attendent. Courage donc, âmes généreuses qu'un aussi noble désir, qu'une aussi précieuse espérance remplit, courage! les jours des combats sanglants ne sont pas encore passés. L'empire d'Annam suspend toujours sur votre tête le glaive qui frappa tant de victimes en si peu d'années. La Chine, il est vrai, paraît ouvrir ses prisons et laisser reposer un instant ses échaffauds séculaires; mais la Corée se charge d'inventer de nouveaux supplices, pour ébranler, s'il était possible, la constance de nos confesseurs et vaincre leur foi. Plus loin enfin, le Japon se prépare, si le moment de la Providence est venu, à recevoir de nouveaux missionnaires, qui s'efforceront d'y rechercher les traces des anciens apôtres immolés à la fin de leur course, d'y réveiller la cendre de leurs martyres et de les imiter dans leurs combats et dans leurs triomphes.

Venez donc, âmes généreuses, vous qui sentez votre cœur tressaillir dans votre poitrine à la seule pensée de partager un jour ces luttes et ces dangers, venez et que votre sang, mêlé à celui de nos missionnaires, féconde une terre qui en est avide. Venez, livrez-vous et soyez sans peur, car l'amour est plus fort que la mort.

Que si, malgré le désir de votre âme, vous sentez cependant la nature rebelle se révolter et se soulever avec ses répugnances et ses angoisses, ne vous laissez pas effrayer par cette ruse ordinaire de l'ennemi. C'est ainsi qu'il essaie d'abattre les cœurs dont il connaît le mieux la force; ne craignez rien, cette force n'est pas de l'homme, mais de J.-C., le roi des martyrs. Et bien souvent, les plus faibles en apparence, avant le combat, ont été les plus forts et les plus puissants dans la victoire.

Ne vous laissez point ébranler non plus par cette pensée qu'il est bien pénible et bien dur de mourir d'avance à la terre et de quitter, pour jamais, tout ce qu'on aime. Sans doute, il est pénible à la nature de s'immoler ainsi, pour s'attacher à une croix toute nue et suivre Jésus. Sans doute les fatigues d'un aussi rude ministère usent les forces en peu de temps et abrègent une vie qu'ailleurs, peut-être, on pourrait employer plus longtemps, avec un certain fruit pour l'Église. Sans doute, chacun de nous a pu entendre répéter bien souvent au dedans et au dehors de son cœur par la nature

et par le monde ces maximes de la prudence humaine. Mais pour une véritable vocation d'apôtre, qu'est-ce que tout cela pesé au poids du sanctuaire et envisagé à la lumière de la foi?

En effet, si le sacrifice est douloureux, et personne ne songe à le nier, la grâce de Dieu nous aide et le rend facile. Si la croix est pesante, Jésus lui-même se charge de la porter, pourvu qu'on l'accepte avec lui. Enfin, si la course du missionnaire s'achève en peu d'années, pour lui qu'importe le nombre de ses jours sur la terre, si ces jours sont tous bien remplis, si, au moment suprême du jugement, le nom de cet administrateur fidèle est inscrit au livre de vie avec celui des élus de Dieu.

D'ailleurs, Messieurs, nous sommes précédés dans cette vie de dévouement par des hommes aussi favorisés que nous sous tous les rapports. Des prêtres distingués dans l'Église, où le plus brillant avenir les attendait, ont quitté, sans hésiter, ces flatteuses espérances, pour revêtir, au milieu de nous, la livrée pauvre de J.-C. D'autres ont vainement soupiré pendant bien des années après un semblable bonheur sans pouvoir l'obtenir [1]. Chaque jour, encore, nous les voyons quitter avec joie, pour J.-C., un avenir que le monde leur enviait. Eux aussi étaient jeunes, et quelquefois très-riches des dons de la grâce, de l'intelligence et de la fortune. Un nom distingué en élevait plusieurs au-dessus de nous dans l'opinion des hommes. Ils étaient aimés, recherchés partout; sous leurs yeux, se présentait pour eux une abondante moisson d'âmes à recueillir sans aller en chercher d'autres au loin; et cependant ils sont partis pour courir jusqu'à leur dernier jour après quelque brebis égarée qui n'a pas entendu la voix du pasteur. Eh bien! croyez-vous que la grâce laisse pour eux bien de l'amertume au calice qu'ils acceptent? Croyez-vous que N.-S. ne leur tienne pas compte, dès cette vie, des larmes de leur vieux père, des douleurs d'une mère désolée et du déchirement de leur propre cœur! Ecoutez-le, ce divin maître, nous formuler ses magnifiques promesses. Ecoutez-le, et vous direz ensuite s'il est possible d'hésiter encore quand la voix de la grâce se fait entendre à notre cœur : « Personne d'entre vous ne laissera » pour moi et pour l'Évangile sa maison ou ses frères, ou ses sœurs, » ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, ou ses possessions, sans

[1] Nous pouvons citer Fénelon qui regretta jusqu'à la fin de sa vie de n'avoir pu mériter une telle grâce que son cœur désirait par-dessus toutes choses, ainsi qu'on peut le voir dans son célèbre sermon sur l'Epiphanie.

» recevoir maintenant, dès cette vie, au milieu des persécutions, le
» centuple de ce que lui donnaient et sa maison, et ses frères, et ses
» sœurs, et son père, et sa mère, et ses fils, sans recevoir ensuite la
» vie éternelle [1]. »

Telles sont, Messieurs, les promesses que N.-S. fait à ceux qui savent, quand il le faut, tout quitter pour le suivre. Permettez-moi, maintenant, de terminer cette lettre par un appel que vos cœurs ne repousseront pas, j'en suis sûr. Permettez-moi de dire à ceux d'entre vous que le Seigneur convie au grand travail de sa moisson ce que Vincent de Paul nous adressait à tous dans la personne de ses enfants : « Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, leur di-
» sait-il, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ; car, qui
» est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a te-
» nue sur la terre que les missionnaires ? Je ne dis pas seulement de
» nous, mais je l'entends aussi de ces grands ouvriers apostoliques
» de divers ordres qui font les missions dedans et dehors le royaume.
» Ce sont là les grands missionnaires desquels nous ne sommes que
» les ombres. Voyez-vous comme ils se transportent aux Indes, au
» Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a com-
» mencée et qu'il n'a point quittée, depuis le premier instant qu'il y a
» été appliqué par la volonté de son père ! Pensons qu'il nous dit
» intérieurement : sortez, missionnaires, allez où je vous envoie ;
» voilà de pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles dé-
» pend en partie de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là,
» mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car, Dieu nous a
» destinés pour travailler en tel temps, en tels lieux, et pour telles
» personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains
» lieux et pour certaines personnes, et ne voulait point qu'ils allas-
» sent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu, s'il arrivait que
» par notre faute quelqu'une de ces pauvres âmes vînt à mourir
» et à se perdre ? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous
» serions en quelque façon cause de sa damnation, pour ne l'avoir
» pas assistée comme nous le pouvions ? Et ne devrions-nous pas
» craindre qu'il ne nous en demandât compte à l'heure de notre
» mort ? Comme, au contraire, si nous correspondons fidèlement aux

[1] Amen dico vobis : nemo est qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me et propter Evangelium, qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, et fratres et sorores, et matres, et filios, et agros, cum persecutionibus, et in sæculo futuro vitam æternam. Marc., x, 29-30.

» obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer » que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multi» pliera de plus en plus sa compagnie, et lui donnera des hommes qui » auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son es» prit, et qu'il bénira ses travaux? Et enfin, toutes ces âmes qui ob» tiendront le salut éternel par notre ministère rendront témoignage » à Dieu de cette fidélité dans nos fonctions.

» Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps, ajoute » le saint, pourrait peut-être appréhender que le travail des mis» sions ne vint à racourcir ses jours, et avancer l'heure de sa » mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter autant qu'il lui » serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de crain» dre; mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment: » est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger d'a» vancer son chemin et s'approcher de sa patrie? Est-ce un malheur » à ceux qui naviguent d'approcher du port? Est-ce un malheur à » une âme fidèle que d'aller voir et posséder son Dieu? Enfin, est» ce un malheur aux missionnaires d'aller bientôt jouir de la gloire » que leur divin maître leur a méritée par ses souffrances et par » sa mort? Quoi, a-t-on peur qu'une chose arrive que nous ne » saurions assez désirer et qui n'arrive toujours que trop tard [1]? »

Ainsi donc, Messieurs, nous tous qui avons eu le bonheur d'entendre la voix du bien-aimé qui nous conviait à son travail, nous irons, humiliés dans notre bassesse, recueillir le plus d'épis que nous pourrons, dans les sillons fertiles de l'Église. Obscurs glaneurs nous marcherons à la suite de ces grands ouvriers dont les récoltes remplissent les greniers du père de famille. Puis, quand le soleil s'abaissera derrière les montagnes; quand le soir sera venu pour nous, nous aussi, nous irons avec une douce confiance, porter au bon maître notre pauvre et chétif trésor. Appuyés sur cette promesse, que les ouvriers arrivés à la dernière heure recevront leur récompense comme ceux dont le corps s'est courbé sous le poids du midi, nous tâcherons de compenser en ardeur et en dévouement les pertes éprouvées autrefois dans l'oisiveté, dans le désordre de notre vie.

[1] *Vie de saint Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la mission*, par Louis Abelly, évêque de Rhodez; in-8°, Paris, 1839. t. I, p. 267. — On peut voir également dans une des *homélies* de l'office divin pour l'octave *de tous les saints*, les mêmes sentiments exprimés avec une grande beauté par saint Cyprien.

Nous donnerons enfin à Dieu et à nos frères le reste de jours, de travaux et d'épreuves qui nous sont comptés ; et Dieu nous bénira, et Dieu nous donnera, au jour de notre mort, cette sublime récompense dont la seule pensée console de tous les maux, dont la seule espérance embaume le cœur et le remplit de foi et d'amour !

LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

NANCY,

HISTOIRE ET TABLEAU.

« Vérité, vérité! c'est la loi qu'il faut embrasser, le culte qu'il est » doux de répandre, le trésor dont la conquête mérite d'enflammer » l'adolescence, l'unique passion que doit conserver l'âge mûr. « Vérité, richesse attrayante, dont l'amour s'accroît pour le sage, » à mesure que passent les années [1]. » Cette sainte et philosophique exclamation doit s'échapper de la poitrine de toute homme instruit et méditatif, qui, reportant ses regards sur les temps qui séparent notre jeune république du règne de Louis, surnommé le père du peuple, repasse, avec amertume, les événements de désolation enfantés par le Mensonge, dans son règne historiquement et moralement universel. En effet, pendant ces trois cents ans, l'erreur systématique, qui est en même temps la déviation et la mort, avait repris une audace inconnue jusque-là, pour combattre la vérité, qui est aussi la voie et la vie. Le désordre qui bouleversa les idées chrétiennes, faussa des dogmes éternels, nia des traditions universellement reçues, ce désordre passa successivement dans les différentes branches des connaissances humaines, et notamment dans l'histoire dont il fit une conspiration permanente contre la réalité des faits. Aussi, notre siècle, malgré ses travers, gagnera loyalement le titre qu'il s'est prématurément donné, celui de siècle des lumières; non parce qu'il aura élucidé beaucoup de questions enténébrées, mais parce qu'il se sera élevé au-dessus de étroitesses de l'esprit de préjugés ; parce qu'il se sera fait plus équitable que son prédécesseur, et qu'il se sera montré mieux disposé à re-

[1] Nancy, Avertissement, p. 12.

cevoir la vérité, n'importe de quelle main. Voyez plutôt : lorsqu'à l'horison intellectuel apparaît un livre, non plus comme ceux dont le titre est prétentieux, dont le contenu se borne à des idées banales ou fausses, mais un livre modeste de volume et de titre, malgré le luxe du format, de l'impression, des emblêmes héraldiques, un livre substantiel, dont chaque mot représente une idée saine, lumineuse, féconde en intéressantes inductions, dont chaque proposition éclaircit un doute, redresse une erreur et rend à la lumière une vérité, soit morale, soit historique, que les passions humaines avaient obscurcie ou défigurée : l'œil attentif brille d'une joie soudaine, l'esprit juste et droit se rejouit.

Or, n'est-ce pas l'effet produit par l'ouvrage de M. Guerrier de Dumast, intitulé *Nancy, histoire et tableau* ?

Le noyau de cet important travail, préparé d'abord comme simple article pour le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, parut, il y a dix ans, renfermé en une brochure de cinquante pages. La révélation qu'elle fit aux Français, et même aux Lorrains « de la » ville d'Europe assurément la plus mal connue, de celle sur la» quelle se débitent le plus de *quiproquo* stupides [1], » stimula une curiosité louable, et bientôt les exemplaires de cette édition s'écoulèrent jusqu'au dernier. Cependant la tâche de l'auteur n'était point achevée. Les amateurs studieux qui n'avaient point encore le *Nancy*, en demandaient la réimpression ; ceux qui le possédaient se plaignaient qu'il fût borné à de si courtes dimensions, ils désiraient le voir acquérir assez d'étendue pour embrasser plus d'objets. M. de Dumast s'est décidé à donner satisfaction à tous ; de sa brochure il a fait un livre, puis il en offre une seconde et magnifique édition, plus que sextuplée.

Le titre seul indique la division de l'ouvrage. Dans une première partie, l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de la ville qu'il tient à *recréer*, si l'on peut s'exprimer de la sorte ; dans la seconde, il en fait la topographie, le paysage, la description la plus attrayante et la plus complète. Dans l'une et dans l'autre, il se montre à la fois peintre habile et délicat, historien profond et consciencieux. Toutefois il ne pouvait suffire à M. de Dumast d'instruire ses lecteurs par des récits scintillants de vérité et d'intérêt. Une pensée plus haute le dominait et dirigeait son travail. Se rappelant l'exclamation du poëte :

[1] *Id.*, p. 6.

Felix qui rerum potuit cognoscere causas,

cet historien philosophe s'est appliqué à remonter aux causes des événements qu'il raconte, à ces causes latentes qu'il faut souvent chercher jusque dans le dédale inextricable d'une diplomatie de mauvais aloi. Et comme l'histoire de Nancy est essentiellement liée à l'histoire de ses anciens ducs ; comme les princes de Lorraine, ne relevant que de *Dieu et de leur épée*, traitaient avec les puissances voisines, d'égal à égal, il suit que les investigations de M. de Dumast redressent une foule de jugements portés à faux, d'erreurs généralement admises comme réalités, non seulement sur la Lorraine et sa capitale, mais encore sur certaines époques de l'histoire de France, voire, sur le grand siècle et sur plusieurs de ses plus hautes illustrations.

L'écrivain, par la rapidité de son récit, emporte le lecteur, et, dans l'espace de vingt-cinq pages, lui fait traverser dix siècles de rapides événements. Et pourtant rien n'est omis, le travail est complet. C'est que dans sa synthèse historique, une proposition, souvent un mot, indique un fait, rappelle un événement, marque une situation générale, détermine la physionomie de tout une époque ; mais ce fait, cet événement, se trouve raconté, cette situation, cette époque se trouve analysée, dessinée au complet, dans les notes multipliées qui suivent le texte principal de l'ouvrage.

Ainsi, dans l'histoire, M. de Dumast parle-t-il des beaux et bons remparts qui, protégés de vastes fossés et de puissantes demi-lunes, faisaient de Nancy la plus forte place de l'Europe [1] ? il donne, dans une note, la description détaillée des fortifications de la ville ; et, comme il est des descriptions qu'on ne lit pas ou qu'on a l'air de prendre pour fabuleuses [2], il fait reproduire par la gravure, et donne pour frontispice à son livre, la composition d'Israël Sylvestre, seul dessin qui représente au vrai, avec le paysage dont elle occupait le centre, l'ancienne capitale de la Lorraine. Ainsi, dans l'histoire, l'auteur signale-t-il une bourgeoisie laborieuse et intelligente, les arts cultivés, l'industrie se développant dans une foule de manufacture [3] ? une note [4] expose en détail les anciennes richesses commerciales de Nancy, puis cette ville rayonnant sur les pays

[1] Nancy, *histoire*, p. 12.
[2] *Id.* n. 15, p. 55.
[3] *Id.* p. 12.
[4] *Id.* n. 14, p. 50.

voisins *le soleil de son libéralisme*, et Paris s'efforçant très-longtemps d'en emprunter aux Lorrains la chaleur et la lumière. Non, certes, l'envahissement, opéré par un pouvoir externe, n'était nullement nécessaire à l'éducation de la Lorraine! Elle donnait aux législateur des leçons et des exemples, au lieu d'en recevoir. Est-ce que les sujets du roi François Ier n'enviaient pas ceux du duc Antoine? Est-ce que les provinces soumises à Henri de Valois ne tournaient pas les yeux vers celles que gouvernait Charles III, et n'aspiraient pas à obtenir le bienfait d'un sceptre analogue? Est-ce que les ordonnances du Régent valaient celles de son contemporains Léopold? Aussi M. de Dumast se croit-il en droit de conclure que la Lorraine, libre, autonome, fut constamment en Europe *le porte-drapeau du* PROGRÈS, que tant qu'elle fut sa maîtresse, elle prit et garda perpétuellement l'AVANCE sur les nations rivales, et marcha, en fait de libéralisme, *aussi vite, presque plus vite, que les possibilités*.

Comment laisser plus longtemps croire que Nancy (dès son origine, *expression de tout un pays*) ne doit qu'à Stanislas sa physionomie riante et ses joyaux de reine? Les règnes d'Antoine et de Léopold, décrits en des notes spéciales, forcent bientôt le lecteur à s'écrier avec un poète célèbre :

> O temps! ô mœurs! ô jours d'éternelle mémoire!
> Le peuple était heureux; le *Duc*, couvert de gloire.
> De ses aimables lois, chacun goûtait les fruits.

Et Léopold est vengé de n'avoir pas, dans ce Nancy, dont il fut l'orgueil et l'amour, une seule place, une seule rue qui porte son nom.

La seconde partie, le TABLEAU, est tracée sur le plan de la première. C'est d'abord, en texte, la topographie de la ville et des environs; la description de son site ravissant et de ses délicieux alentours; la nomenclature des établissements anciens ou actuels; des monuments religieux, des hommes célèbres, des rues si étrangement nommées; puis dans les notes, les plus curieux détails sur les lieux cités, sur l'histoire de la fondation, de la destruction, de la transformation des monuments, la biographie de chaque personnage marquant, des indications intéressantes sur les anciennes familles lorraines dont les descendants existent encore, sur les anciens usages, les vieilles coutumes lorraines et, surtout, nancéiennes; semblable à ces peintures du moyen-âge, dans lesquelles le sujet principal, de grandeur majeure, et vu sous son aspect le plus

saillant, se trouve encadré de médaillons dont les miniatures rappellent en détail les circonstances qui s'y rattachent, et forment ainsi, pour l'observateur, un tableau historique bien complet.

Jusque dans ces détails secondaires, au milieu d'une minutieuse exactitude, brille la pensée dominante de M. de Dumast, celle de restituer à Nancy ce qu'il pourra de son ancienne splendeur, et, tout en le laissant ce qu'il est, simple chef-lieu d'une préfecture de la République française, de l'engager à reprendre honorifiquement les signes caractéristiques de capitale d'un état jadis important, en sachant enfin se rattacher à un passé plein de gloire, dont cette ville semble faire trop bon marché.

La forme donnée au NANCY ne paraît-elle pas, de prime abord, étrange et tout à fait insolite? L'accessoire devait-il l'emporter sur le principal, les notes sur le texte, d'une manière aussi considérable? Pourquoi, en préparant une seconde édition de son œuvre, l'auteur n'a-t-il pas fondu les unes dans l'autre, et, de cette façon, offert un livre d'un aspect plus grandiose, plus majestueux, qui laissât aussi découvrir plus d'enchaînement et d'unité? A ces questions, M. de Dumast répond que son labeur, ayant acquis bourgeoisie, l'avait acquis TEL QU'IL ÉTAIT et sous une forme déterminée; que l'amplifier d'une manière considérable eût été l'altérer; il a mieux aimé opérer par voie d'addition que de remaniement. Ces raisons, sans être péremptoires, sont acceptables; on peut même y ajouter que les personnes qui cherchent avant toutes choses une instruction solide et vraie, font assez bon marché de la forme, lorsque le fond est sain, riche, abondant. Les personnes moins sérieuses aimeront aussi davantage une tournure de livre plus en harmonie avec la légèreté de leur esprit, une lecture moins suivie et, partant, moins fatigante. Certaines observations, par exemple, qui ont bien aussi leur intérêt piquant, n'eussent point été admises dans un livre à marche grave et solennelle : les douairières vénérables ne permettent, à leurs suivantes, de les approcher qu'à distance.

Le NANCY de M. de Dumast est donc, en résumé, un livre hors ligne, et qui doit fixer au plus haut point l'attention des hommes réellement amoureux du vrai, du beau et du bien, des hommes studieux de la vieille Lorraine et de la jeune France. Il ressuscite moralement un peuple religieux, civilisateur, héroïque, une *nation* jadis illustre [1], laquelle, en mourant, légua des souverains à l'Au-

[1] *Nation* est le mot propre, l'auteur en fournit des preuves indubitables.

triche, des lois et des progrès à la France, et qu'il importait de venger de longues et savantes calomnies, comme ayant été, avant Pie IX, la plus brillante expression du libéralisme catholique.

L'Abbé. GUILLAUME,
Chanoine honoraire de Nancy, membre de plusieurs sociétés savantes.

Revue scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES
SUR
L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

SIXIÈME ARTICLE [1].

X. L'organisme vivant, par sa nature, ses caractère et ses lois, se distingue essentiellement de la matière inorganique.

Demander si la matière inorganique peut produire spontanément un organisme vivant, c'est poser la thèse obscure et controversée des *générations spontanées*; c'est aborder l'une des questions les plus graves qui aient été soumises à l'attention des physiologistes. Mais, avant d'y arriver, il nous parait indispensable de jeter un coup-d'œil général sur les corps de la nature, de mettre en parallèle les corps inorganiques et les corps organiques, d'étudier les propriétés qui leur sont propres, les lois qui les régissent, d'établir enfin les caractères essentiels qui les distinguent.

Deux classes d'êtres se partagent le vaste ensemble du monde physique : les uns, inorganisés, ne jouissent que des propriétés communes à la matière et sont soumis invariablement aux lois générales du monde physique; les autres, organisés et vivants, sont soumis à des lois particulières, aux lois de la vie, qui les soustraient en partie à l'action des lois générales de l'univers. Ces derniers se subdivisent en deux branches, qui forment le règne végétal et le règne animal. Le premier aperçu, qui résulte d'une contemplation générale de l'univers, fait entrevoir la dépendance mutuelle de ces êtres si divers par leur composition, leur organisation, leurs usages et leurs fonctions, et révèle à l'observateur tout ce qu'il y a de grandeur et d'harmonie dans le plan conçu par le Créateur. Mais,

[1] Voir le 5e article au no 36, tome VI, p. 563.

quels que soient les rapports et l'enchaînement merveilleux qui lient entre eux les êtres de ce monde, il existe, entre les deux grandes classes que nous venons d'indiquer, des différences essentielles qui les séparent et les distinguent. La matière inerte, d'une part, l'organisme vivant, de l'autre, sont les deux termes qui doivent être dans ce moment l'objet de nos études. Ces deux termes une fois posés avec leurs caractères distinctifs et permanents, il nous sera plus facile de comprendre ensuite pourquoi la matière inorganique ne peut produire spontanément le plus simple des êtres vivants.

Les caractères qui distinguent les corps de la nature doivent reposer sur leur composition, leur structure, leur origine, leur mode d'existence, leur fin et leurs lois. Ces différents points résument, en effet, tout ce qui constitue les corps de la nature, de quelque côté qu'on veuille les envisager. Etablissons donc, dans cet ordre successif, un parallèle entre les corps organiques et les corps inorganiques, afin d'en faire ressortir les différences essentielles.

1° *Composition*. Il existe des différences très-grandes entre les corps bruts et les corps vivants sous le rapport de la composition chimique. Elle est plus simple dans les premiers, souvent formés d'un seul élément, et, lorsqu'ils sont composés, n'offrant ordinairement qu'une combinaison de deux ou trois éléments. Elle est plus compliquée dans les seconds, qui n'ont jamais un seul élément, mais toujours une réunion de trois ou quatre au moins.

La composition du minéral est constante, parce que les lois de l'affinité, auxquelles il est soumis, ne changent pas. Elle varie sans cesse dans l'être vivant, parce que les forces et les propriétés chimiques sont dominées ou modifiées par les lois de la vie.

La matière inorganique est formée des éléments auxquels la chimie ramène tous les corps et qu'elle appelle simples, parce que jusqu'ici elle n'a pu les décomposer. L'être organisé est formé de deux ordres d'éléments : ceux que nous venons de mentionner et ceux qui, sous la dénomination de principes organiques ou immédiats, n'existent que dans les corps vivants, sont composés eux-mêmes et sont le produit de l'organisation et de la vie.

Une dernière preuve, enfin, de la différence qui distingue le minéral de l'être organisé, c'est que le chimiste sépare et réunit tour à tour les éléments du premier, parce qu'il connaît les conditions qui règlent l'exercice des affinités; mais il n'a plus le même pouvoir

sur les éléments du second, parce qu'il ignore et ne peut réunir les conditions vitales qui président à leur formation.

2° *Structure.* Les corps inorganiques n'offrent jamais à la fois dans leur structure une réunion de parties solides et de parties fluides. L'eau de cristallisation des minéraux ne contredit pas cette assertion, car cette eau ne fait pas partie intégrante du minéral, et n'est autre chose que l'eau qui tenait en suspension ou en dissolution les molécules avant la cristallisation. Les corps organiques, au contraire, offrent toujours une réunion de parties solides et de parties fluides : ainsi, l'animal, en même temps qu'il a des os et de la chair, a du sang et d'autres fluides.

Le minéral est composé de parties homogènes qui se ressemblent toutes par leurs qualités physiques et chimiques : ainsi, dans un morceau de marbre, nous trouverons partout des molécules de carbonate de chaux, semblables, par leur aspect, leur dureté, leur composition. L'être organisé est formé de parties qui diffèrent par leur forme, leurs propriétés physiques et chimiques, leur mode d'action; il est composé d'*organes*, dont la dénomination est dérivée du mot grec ὄργανον, qui veut dire *instrument*, parce que, en effet ces organes sont autant d'instruments qui fonctionnent ensemble, dans un but commun, sous l'influence du principe de la vie.

3° *Origine.* Il existe sur ce point une différence immense entre le corps brut et le corps vivant. Le premier est soumis dans sa formation aux lois et aux formes générales de la matière, qui peuvent agir de différentes manières, soit en le détachant d'une autre masse minérale par la décomposition, soit en le précipitant du milieu d'un liquide dans lequel il était dissous ou suspendu, soit en associant les éléments divers qui doivent le constituer. Mais, dans toutes ces opérations, il n'y a aucun ordre déterminé de succession et d'origine, comme cela a lieu chez les êtres vivants. Ceux-ci, au contraire, doivent l'existence à une *génération*, c'est-à dire proviennent toujours d'un être semblable à eux par le moyen d'un germe, qui a appartenu primitivement à cet être, s'est formé en lui, s'en est détaché, et s'est accru ensuite par des développements successifs et réguliers. En un mot, les êtres vivants *naissent* et présentent un ordre de succession qui ne se retrouve pas chez les êtres du règne minéral.

4° *Mode d'existence.* Dans le minéral, l'existence se maintient par la persistance des forces d'affinité et de cohésion, qui ont réuni et juxta posé les molécules qui le forment; il n'a besoin que de cette

condition pour être doué de l'existence et la conserver. Dans l'être organisé, l'existence se maintient par l'action de la vie, par les fonctions qui s'exercent sous son influence. L'être vivant enlève sans cesse aux corps extérieurs une certaine quantité de matière qu'il élabore et assimile ensuite à sa propre substance; sans cesse, aussi, il rejette au dehors quelques portions de la matière qui composait ses organes : d'où il résulte un double mouvement de composition et de décomposition. En un mot, les corps organisés se *nourrissent* et se conservent par leur activité propre et vitale, qui modifie profondément l'action des forces générales de la matière.

Le minéral n'éprouve pas de changements pendant son existence, à moins que des circonstances extérieures, agissant sur lui, n'augmentent ou ne diminuent son volume, et même n'altèrent sa composition chimique; mais ces modifications n'ont rien de fixe et sont toutes accidentelles. Le corps vivant, au contraire, éprouve une série de changements déterminés pendant son existence; il doit parcourir une suite de périodes, désignées sous le nom d'*âges*, c'est-à-dire croître, se développer, arriver à la maturité et décroître. Ces changements ne sont pas accidentels et dus à des circonstances extérieures, mais constants et dus aux lois de la vie.

5° *Fin*. Le minéral cesse d'exister toutes les fois que les forces de cohésion et d'affinité, qui tenaient combinées et juxta-posées ses molécules, sont neutralisées par d'autres attractions qu'ont exercées sur lui les corps environnants; ainsi les molécules désunies sont entraînées ailleurs pour former de nouvelles combinaisons. Il n'y a donc rien de fixe dans la durée et la fin du minéral, puisque tout dépend encore ici des circonstances accidentelles. Mais il n'en est pas de même du corps vivant. Il cesse d'exister lorsque l'action vitale, en vertu de laquelle s'exercent ses fonctions, a disparu; et cette fin arrive nécessairement au bout d'un certain temps, après une durée qui varie peu dans chaque espèce, si toutefois la vie n'a pas été arrêtée auparavant par ces causes nombreuses de destruction auxquelles ne peuvent échapper les êtres de ce monde. Les corps organisés sont donc les seuls qui *meurent;* et, après la mort, les molécules qui les composent, n'étant plus soumises aux lois de la vie, rentrent sous l'empire des lois physico-chimiques qui régissent la matière.

6° *Lois*. Partout où se rencontre de la matière en mouvement, partout où se rencontre un ensemble d'organes agissant suivant es

fonctions propres à chacun d'eux pour concourir à un but commun, l'esprit est conduit aussitôt à concevoir des lois pour régler ces phénomènes, des forces pour produire ces mouvements et ces fonctions. Il existe, sous ce rapport, une différence radicale entre les corps bruts et les corps vivants.

Les premiers, en effet, ne sont soumis qu'aux lois et aux forces générales de la matière : la gravitation les entraîne irrésistiblement dans une direction constante; la cohésion et l'affinité maintiennent réunies les molécules qui les forment; le calorique leur fait partager la température du milieu dans lequel ils sont placés; en un mot, toutes les forces, résultant des lois générales auxquelles la Providence du Créateur a assujéti la matière, agissent sur eux d'une manière invariable.

Les corps vivants obéissent, jusqu'à un certain point, à ces lois générales; mais de plus, et c'est là leur caractère essentiel, ils sont soumis à des lois, à des forces particulières, qui modifient ou neutralisent l'action des premières. N'est-ce pas, en effet, une force particulière, se produisant en dehors des lois générales de la matière, celle qui, luttant contre la force de pesanteur, fait circuler le sang et permet des mouvements de locomotion dans une direction radicalement opposée à l'action de cette dernière? N'est-ce pas une force particulière, celle qui, modifiant profondément l'action des lois chimiques dans l'organisme, opère ce merveilleux travail de la nutrition, que la vie seule offre à notre admiration et qui disparaît avec elle? N'est-ce pas une force particulière, celle qui, contrairement à la loi du calorique, permet à un grand nombre d'animaux de conserver une température uniforme et indépendante des milieux, des saisons, des climats, dans lesquels ils se trouvent placés? Ce sont là des faits constants, journaliers, évidents, qui suffisent bien, ce nous semble, pour conclure que, sous le rapport des forces qui les meuvent et des lois qui les régissent, une distance infranchissable sépare la matière inorganique des êtres vivants.

Il résulte de ce parallèle que tous les corps de la nature peuvent être rapportés à deux grandes classes essentiellement distinctes : les corps organiques ou vivants, les corps inorganiques ou minéraux. Les premiers naissent et proviennent toujours d'êtres semblables à eux, se conservent par la nutrition, s'accroissent par une série de développements réguliers, se reproduisent et meurent; ils jouissent, en un mot, d'un mode particulier d'existence qu'on désigne sous le nom de *vie*. C'est donc sur la vie que repose, en définitive,

toute la distinction qui sépare les corps de la nature : les uns vivent, ce sont les animaux et les végétaux ; les autres ne vivent pas, ce sont les minéraux.

XI. De la vie. — Obscurités de la science sur ce point. — La vie n'est pas une propriété essentielle et inhérente à la matière organisée. — Le principe d'action des corps vivants, les forces qui les meuvent, les lois qui les régissent, sont essentiellement distincts des forces et des lois générales de la matière.

Qu'est-ce donc que la vie? quelle est cette puissance mystérieuse qui s'est offerte aux physiologistes de tous les temps, comme l'objet principal de leurs méditations et de leurs travaux? Il y a, dans cette question, quelque chose de profond et d'insaisissable qui a échappé jusqu'ici à tous les efforts du génie, à tous les progrès de la science. Quand Aristote écrivait dans son *Livre des animaux* : « Le vivre, c'est l'être des choses vivantes; » quand, appuyé sur ce fait essentiel et prédominant, il divisait en deux classes distinctes (ψυχια et αψυχια) tous les corps de la nature, Aristote établissait bien la réalité de cette action mystérieuse, qu'on appelle la Vie; mais, lui aussi, il n'avait pu s'élever au-delà des phénomènes pour en pénétrer l'essence et les lois. Il avait bien vu que les êtres vivants manifestent la vie dont ils sont doués par des faits, par des actes particuliers, qui ne se produisent pas chez les êtres inorganisés. Mais, encore une fois, au-delà de ces phénomènes constants, caractéristiques, parfaitement appréciables, il est un moteur, une cause, un principe, dont la nature intime est demeurée inconnue aux physiologistes de tous les temps.

C'est qu'il y a, dans la science de l'organisation et de la vie, comme dans les autres sciences humaines, un côté mystérieux que l'esprit de l'homme ne peut atteindre et qui dépasse toutes les vues du génie. Quand la raison veut pénétrer l'essence des choses et découvrir les forces et les lois auxquelles le Créateur a soumis les différents êtres de ce monde, il arrive un moment où cette raison s'égare, chancelle et reconnaît son impuissance; car, de toutes parts, elle n'entrevoit que des mystères! Mais, ne l'oublions pas, devant ces mystères impénétrables qu'il rencontre à chaque pas, devant cet horizon de réalités invisibles qui échappent à son esprit borné, l'homme, qui sait reconnaître la main de Dieu, s'élève vers la source inépuisable de la vérité et de la vie!

Essayons cependant de déterminer les faits acquis, les notions et les limites de la science, dans cette profonde question de la vie.

Pour éluder peut-être les incertitudes et les obscurités que soulèvent à chaque instant les recherches sur le principe d'action des corps vivants, il est des physiologistes qui ont dit : « La vie n'est pas une cause spéciale, un principe particulier ; la vie n'est autre chose que l'ensemble des phénomènes, le résultat des fonctions de l'organisme. Si les tissus musculaires jouissent de la motilité, c'est en vertu d'une propriété essentielle et inhérente à ces parties ; si la pulpe nerveuse transmet les impressions, c'est encore en vertu d'une propriété qui lui appartient essentiellement. Il n'est donc pas besoin de se livrer à tant de méditations et de recherches sur la nature de la vie, puisqu'elle est tout simplement le produit de l'organisme, l'effet naturel du jeu des parties. »

S'il n'y a pas, dans l'économie vivante, un principe d'action qui met les organes en mouvement, qui opère et dirige les fonctions nécessaires à l'existence du corps organisé, comment se rendre compte des merveilleux phénomènes qu'il présente ? Les notions du plus simple bon sens conduisent à admettre que l'organisme ne fonctionne pas sans une puissance quelconque, qui produise et règle son action ; de même que les phénomènes physiques et chimiques ne se produisent pas sans l'impulsion des forces générales de la matière, parce que tout phénomène, de quelque ordre qu'il soit, implique nécessairement l'existence d'une cause.

On parle de propriétés inhérentes aux tissus organiques ; on dit que la contractilité est la propriété de la fibre musculaire, la sensibilité, celle de la pulpe nerveuse. Mais pourquoi ces propriétés disparaissent-elles instantanément à la mort, alors même que les parties sont encore parfaitement organisées ? Elles n'appartiennent donc pas essentiellement à la matière organisée. Si cette matière paraît être la condition de leur existence et de leurs manifestations, elles dépendent aussi d'une cause que nous ne voyons pas, que nous ne touchons pas, qui échappe à nos sens.

Il y a donc, chez l'être vivant, autre chose que l'organisme ; il y a donc une puissance insaisissable, inconnue dans sa nature, mais qui se révèle par les phénomènes qu'elle produit. C'est elle qui, toujours agissante, règle la succession des phénomènes vitaux, met en jeu les organes, dirige leurs fonctions et établit dans toutes les parties, cette harmonie que des causes nombreuses tendent constamment à détruire.

Si le principe d'action des corps vivants, si les forces particulières qui meuvent les organes et produisent les fonctions sont incon-

nues dans leur nature, est-ce une raison pour les reléguer dans les abstractions chimériques ou imaginaires? Pourquoi, d'ailleurs, se refuserait-on à admettre un principe d'action particulier aux corps vivants, lorsqu'on parle sans cesse des forces et des lois générales de la matière, qui, elles aussi, sont insaisissables en elles-mêmes et ne se révèlent que par les phénomènes auxquels elles donnent lieu? L'existence de ces dernières est généralement admise; et pourtant que de mystères nous apparaissent encore ici! En étudiant les phénomènes du monde physique, l'esprit veut en chercher la cause et les lois. Il aperçoit des effets uniformes, constants, qui se reproduisent toujours dans les mêmes circonstances; il voit les corps s'attirer en raison inverse du carré de la distance; il voit des actions électriques, magnétiques se produire autour de lui, de la même manière, dans les mêmes conditions. L'observation attentive des faits conduit aux forces productrices de ces mouvements, aux lois qui règlent l'action de ces forces; mais ces forces, ces lois sont inconnues dans leur nature; car elles n'ont d'autre manifestation que les phénomènes qu'elles produisent. D'ailleurs, la force n'est pas plus inhérente à la matière inorganique qu'elle ne l'est à la matière organique. La force n'est pas l'attribut essentiel de la matière. La matière est inerte; elle ne saurait déterminer par elle-même son changement d'état ni se mouvoir spontanément: Ainsi, la pesanteur, cette force d'attraction générale, qu'on a dit être essentielle à la matière, l'est cependant si peu que son intensité diminue avec la distance, et, qu'en augmentant indéfiniment cette distance, il arriverait un moment où la force de pesanteur n'existerait plus. Si cette force était un attribut essentiel de la matière, elle ne serait pas susceptible d'une pareille variation et d'une pareille limite, alors que le corps qui la posséderait resterait toujours matière. En deux mots : l'action vitale, la vie, n'est pas plus l'attribut essentiel de l'organisme, que le mouvement n'est l'attribut essentiel de la matière inerte[1]; si l'action vitale, dans

[1] Si nous avons insisté sur ce point, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces opinions vieillies et oubliées que la science moderne ne veut plus admettre. Un écrivain, dont le nom n'est pas sans autorité dans les sciences, M. Littré, soutenait dernièrement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, que les forces, auxquelles on attribue le mouvement des corps, sont intrinsèques, ou plutôt ne sont que des propriétés inhérentes à la matière. « La gravitation ou pesanteur, dit-il, le calorique, » l'électricité, le magnétisme, la lumière, l'affinité chimique, la *vie*, telles sont les » propriétés qui, inhérentes à la matière, en déterminent les formes, les mouve-

son essence, est un mystère qui dépasse les limites que le *Dieu des sciences* a posées à l'intelligence de l'homme, les forces motrices de la matière inerte, dans leur essence, sont un autre mystère non moins impénétrable. Et, pour être conséquent, si l'on se refuse à voir, dans la vie, la cause spéciale des actes de l'organisme par la seule raison qu'elle est inconnue dans sa nature, il faut, par la même raison, rejeter les forces générales de la matière, dont la nature échappe également à toutes nos recherches. Mais alors, tous les faits de ce monde deviennent inexplicables, la raison nous trompe, la science n'est qu'un mensonge !

Il est vrai qu'en se refusant à voir dans la vie une cause spéciale, un principe particulier, on n'a pas toujours prétendu pour cela enlever tout moteur à l'organisme ; on a dit seulement que la vie, comme l'attraction générale, comme l'attraction moléculaire, devait rentrer dans le domaine des forces et des lois générales de la matière. Examinons la valeur de cette opinion, qu'a préconisée à son profit le Panthéisme matérialiste, et à laquelle certains physiologistes ont prêté l'appui de leur science et de leur autorité.

Nous avons pu déjà apprécier à l'avance la valeur de cette opinion, en indiquant, par le parallèle des corps de la nature, toute la distance qui sépare les êtres vivants de la matière inorganisée, et en montrant que les phénomènes, appartenant à chacune de ces deux grandes classes, conduisent à des causes spéciales, à des forces motrices essentiellement différentes. Mais approfondissons, s'il est possible, ce point important, dont la solution doit jeter un grand jour sur la question des générations spontanées.

Si les êtres vivants étaient soumis à l'empire des lois physico-chimiques qui régissent la matière inerte, tous les phénomènes vi-

» ments, les actions. » (*Importance et progrès des études physiologiques*, avril 1846, p. 210.) Après avoir ainsi établi les propriétés des êtres : « Le monde, ajoute-t-il, » se montre tel qu'il est, ou du moins tel qu'il nous est donné de le voir, se suffisant à lui-même et entretenu par les propriétés qu'il possède. » (P. 211.)

Les conséquences d'une pareille doctrine sont faciles à déduire. Quand Dieu est oublié et la Providence méconnue, la création, l'harmonie de l'univers, les causes finales ne sont plus que des chimères ; et l'on comprend peut-être ensuite ces dernières paroles échappées à la plume du même écrivain : « Le mal, comme le bien, » est partout l'effet nécessaire des conditions de notre monde, et une sage appré- » ciation du milieu, où nous sommes plongés, montre qu'il n'y a jamais lieu, soit à » maudire, soit à bénir la nature, où tout est déterminé par le concours d'inva- » riables propriétés. » (P. 212.)

taux pourraient se ranger sous ces lois et s'expliquer par elles; sinon, il faudrait bien admettre d'autres lois, d'autres forces productrices de ces phénomènes. Voyons donc si les forces principales qui meuvent la matière inerte, si le calorique, l'électricité, les attractions moléculaires, si les lois qui règlent l'action de ces forces, peuvent rendre compte de l'existence et des opérations des corps vivants.

Tous les êtres du règne organique proviennent d'un être semblable à eux au moyen d'un germe, qui s'en détache et se transforme ensuite par des développements successifs. Dans un grand nombre d'espèces animales, l'action de la chaleur, l'incubation, étant nécessaire pour que ce germe ou, en d'autres termes, cet œuf se développe et que les signes de la vie se manifestent, ne pourrait-on pas en conclure que le calorique est le principe de la vie? Non, les faits repoussent cette conclusion. Privez, en effet, ce germe de la fécondation et du principe particulier qu'il a acquis par elle, le développement n'aura pas lieu malgré l'action de la chaleur; loin d'être vivifié par l'incubation, l'œuf présentera bientôt des phénomènes de putréfaction. Le principe de l'organisme vivant se trouve donc ailleurs que dans le calorique. Mais la question peut être présentée autrement; le calorique, peut-on dire, n'est pas, à lui seul, la cause des phénomènes vitaux; mais, joint aux autres forces physico-chimiques, il devient un des principes, sinon le seul, des opérations de l'organisme. Il se produit, en effet, des phénomènes de température remarquables chez les êtres vivants; seulement, ces phénomènes sont tellement différents de ceux qui se passent dans les corps inanimés qu'on n'y reconnaît plus les lois ordinaires du calorique. Ainsi, l'on voit les animaux à sang chaud dégager, par une action qui leur est propre, une quantité de chaleur qui se maintient au même degré, malgré les variations de température des milieux où ils se trouvent placés. Cette uniformité de chaleur repose sur deux propriétés essentielles, la résistance au froid, la résistance au chaud. La première se manifeste, lorsque l'animal est plongé dans un milieu dont la température est inférieure à la sienne; les corps environnants lui enlèvent sans cesse du calorique; mais il en produit assez, par son action propre, pour que sa température demeure uniforme en dépit de la loi ordinaire du calorique. Il faut dire pourtant que cette puissance particulière de l'être vivant a ses limites; si la température du milieu s'abaisse par trop, la force de résistance lutte en vain, et la congélation arrive, c'est-à-dire, la mortification

partielle ou complète de l'individu. La résistance au chaud se produit, au contraire, lorsque l'animal se trouve dans un milieu dont la température est plus élevée que la sienne. L'être vivant lutte encore ici contre la loi d'équilibre du calorique et conserve une température égale; de même aussi, cette force de résistance a des limites et lutte en vain contre une chaleur trop intense. Remarquons ce double antagonisme de la vie contre l'action du calorique, car il ne peut avoir lieu qu'entre deux forces essentiellement distinctes. Que la mort survienne par excès de chaleur ou par excès de froid, le corps organisé tombe alors sous l'empire absolu des lois de la matière et demeure assujéti à tous les effets ordinaires du calorique. Concluons de ces faits, de cet antagonisme, de cette lutte entre les lois de la vie et celles du calorique, que la cause qui donne lieu aux phénomènes ordinaires de la chaleur, n'est pas l'un des principes des opérations de l'organisme vivant. Que certaines conditions de température extérieure paraissent nécessaires au maintien de la vie, ce n'est pas une raison pour confondre les causes des phénomènes vitaux et des phénomènes physiques. Les êtres organisés, destinés à vivre au sein du monde physique, à y puiser des éléments de nutrition, devaient y trouver certaines conditions en rapport avec leur mode d'existence; mais ce n'est pas une raison, les faits le prouvent assez, pour confondre l'action vitale avec les conditions extérieures, nécessaires à son existence et à ses manifestations.

Serait-ce à l'électricité qu'on pourrait attribuer la cause des phénomènes vitaux? Une simple expérience, analogue à celle que nous avons citée pour la chaleur, répond à cette question : que le germe ou l'œuf, qui doit produire un nouvel être, soit soustrait à la fécondation et soumis à la seule influence de l'électricité, les fonctions vitales ne se produiront pas, le développement organique n'aura plus lieu, il n'y aura plus, en un mot, vivification. Nous n'ignorons pas cependant toute l'importance qu'on a donnée, dans ces derniers temps, à l'action du fluide électrique, et le rôle universel qu'on lui a fait jouer dans les phénomènes de ce monde. L'analogie si frappante, reconnue entre les divers fluides impondérables, analogie qui les a fait regarder comme des modifications d'un même principe, l'observation des nombreux effets électriques qui se passent dans les minéraux, les végétaux et les animaux, les expériences de MM. Prévost et Dumas, tendant à confirmer l'analogie présumée des fluides électrique et nerveux, ont donné beaucoup de crédit à l'opinion qui regarde le fluide électrique comme l'agent

universel. Admise sans réserve par les uns, combattue vivement par les autres, cette dernière opinion est encore loin d'être concluante. Elle doit être étudiée, approfondie, soumise à des observations consciencieuses, à des expériences multipliées. Qu'elle soit vraie ou fausse, nous ne craignons pas les conséquences matérialistes qu'on a voulu en tirer. Nous dirons même que, malgré tout ce qu'elle a d'incompatible avec les idées reçues auparavant dans la science, elle ne doit pas être écartée avec ce mépris qu'on affecte quelquefois pour les théories qui ressortent de la sphère, où se sont développées jusque-là les connaissances humaines. L'existence de cet agent universel, cause prétendue de tous les phénomènes physico-chimiques, de toutes les opérations organiques, paraît, au premier abord, effacer toute limite, toute distinction essentielle entre les corps vivants et les corps inanimés, et ouvrir une voie facile au Panthéisme matérialiste. Mais, il n'en est rien, même en supposant l'analogie bien constatée des fluides électrique et nerveux; car, même dans ce cas, l'électricité ne peut expliquer les phénomènes de l'organisme vivant, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

La matière ne se meut pas spontanément. Partout où nous voyons de la matière en mouvement, nous sommes conduits à admettre une ou plusieurs forces productrices de ce mouvement. Mais une force est essentiellement distincte de la matière; une force ne se voit pas, ne se touche pas; une force est une cause dont nous ignorons la nature, et que nous ne reconnaissons que par les phénomènes qu'elle produit. Un fluide, si subtil qu'on le suppose, ne peut donc avoir par lui-même aucune puissance motrice, parce qu'un fluide est toujours de la matière, et qu'il ne peut, comme la matière, se mouvoir sans une force quelconque qui produise et dirige son action. Qu'il soit l'instrument de la puissance motrice, qu'il y ait, ainsi que l'a écrit un grand docteur du moyen-âge, « des » esprits animaux comme moyens de mouvement, comme premiers » instruments du mouvement [1] », nous ne prétendons pas le nier. Mais, pour faire agir ces instruments, il faut toujours une cause, une force motrice quelconque; Or, c'est précisément cette cause, cette force motrice qui établit une distance immense entre l'être vivant et la matière inorganisée. Si les phénomènes électriques se

[1] Est tamen spiritus medium in movendo, sicut primum instrumentum motûs. (Saint Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, p. 1, q. 76, art. 7.



produisent dans le règne minéral suivant des lois constantes, appréciables, au moins dans leurs manifestations, ces phénomènes électriques se produisent d'une manière toute différente et suivant des lois toutes particulières chez les êtres organisés. Ainsi, en supposant toujours l'analogie du fluide électrique et de l'agent nerveux, en admettant que ce fluide circule dans le système nerveux pour y donner lieu aux phénomènes variés et complexes de l'innervation, on sera bien obligé, si l'on veut expliquer tous les faits de l'organisation et de la vie, d'admettre des forces et des lois particulières à l'être vivant, qui modifient profondément les lois ordinaires de l'électricité, et par conséquent n'on rien de commun avec elle. Et si, dans ce cas, le fluide électrique est l'instrument qui meut l'organisme, la cause qui fait agir cet instrument n'est pas celle qui produit les phénomènes électriques dans le règne minéral. Mais, peut-on dire, les animaux qui offrent en apparence une source abondante de fluide électrique, la torpille, la gymnote, l'anguille de Surinam, par exemple, sont de véritables machines électriques, dont le cerveau est le foyer, les nerfs les conducteurs; à leur contact, on charge des bouteilles de Leyde, on fait jaillir des étincelles. Oui, mais il est un fait qui domine tous les autres chez ces curieux animaux, c'est la faculté de diriger le fluide dans tel ou tel sens et de se servir de la commotion qui en résulte comme d'un moyen de défense. Or, cette faculté n'est-elle pas une force particulière et vitale qui meut le fluide électrique comme un instrument, sans avoir pour cela rien de commun avec les lois ordinaires de l'électricité?

Qu'on nous permette une dernière observation, qui achèvera de prouver que le principe d'action des corps vivants ne se trouve pas dans l'électricité. Si elle était, en effet, la cause des phénomènes vitaux, pourquoi une électrisation puissante et bien dirigée ne pourrait-elle pas rétablir l'action des organes, rendre la vie à cet animal qui l'a perdue depuis peu d'instants, dont les parties ne sont pas altérées, dont le sang est encore chaud et liquide? Il y a donc, dans la vie, autre chose qu'une action électrique; il y a donc une puissance vitale particulière, à laquelle nous conduisent irrésistiblement les faits de l'organisme vivant.

Ajoutons que les lois de l'attraction moléculaire ne peuvent nullement expliquer les opérations de l'organisme, que la force qui réunit, combine et cristallise les molécules du minéral n'est pas celle qui meut les organes et assimile les molécules nutritives chez

l'être vivant. Peut-être dira-t-on que les corps organisés ne peuvent exister sans aliments, sans air atmosphérique, dans lesquels ils puisent des éléments que les forces chimiques séparent, combinent, assimilent aux organes ; qu'ainsi tout se résume dans un ensemble de phénomènes physiques et se réduit aux lois de l'attraction moléculaire. L'animal, il est vrai, a besoin d'aliments et d'air atmosphérique pour vivre ; nous ajouterons même, pour n'affaiblir en rien l'objection, que l'énergie de la vie est souvent en raison de la quantité et de la qualité des éléments qu'ils leur prêtent. Mais, encore une fois, sachons distinguer l'action vitale des conditions extérieures, indispensables à son exercice et à ses manifestations. Le travail assimilateur, la nutrition, dans l'économie vivante, cet enchaînement merveilleux de phénomènes par lesquels l'organisme se développe et se sépare, sont le fait d'une action particulière qui se distingue essentiellement des lois de l'attraction moléculaire. Les opérations chimiques et assimilatrices qui se produisent chez l'être vivant n'ont, en effet, rien de semblable aux combinaisons que nous observons dans le règne minéral ; et, ce qui prouve sans réplique la différence essentielle des principes et des causes, c'est qu'après la mort l'être organisé rentre immédiatement sous la dépendance absolue des lois auxquelles la vie l'avait soustrait : l'air atmosphérique ne provoque plus alors aucun des phénomènes de la respiration, les aliments les plus stimulants ne subissent plus l'élaboration de l'appareil digestif ; en un mot, la présence et le contact des mêmes éléments ne produisent plus les mêmes effets. C'est qu'il y a, dans l'économie vivante, autre chose que des affinités chimiques et des attractions moléculaires ; c'est qu'il y a une action particulière qui modifie ou neutralise les forces générales de la matière, qui seule peut expliquer les phénomènes vitaux et dont les opérations de l'organisme sont l'expression et la preuve invincible.

Quelque nom qu'on donne à cette force insaisissable et mystérieuse dans sa nature, appréciable seulement par les effets qu'elle produit, qu'on l'appelle principe vital, force vitale, âme sensitive, archée, esprit de vie, etc..., toujours est-il qu'elle seule peut expliquer l'existence et les opérations de l'organisme vivant, et cette lutte que soutient incessamment l'être doué de la vie pour se soustraire, dans une certaine mesure, aux lois générales de la matière. Quand l'équilibre de cette lutte vient à être rompu et que les lois de la matière inerte l'emportent sur les lois de la vie, la désorgani-

sation des tissus, la mort partielle ou générale arrivent par degrés. Ainsi, voyons-nous la substance calcaire remplir les os des animaux parvenus à un âge avancé et diminuer par suite la proportion relative de substance organique qui entre dans leur composition : la vitalité diminue alors dans ces parties, à tel point que les fractures ne se guérissent qu'avec peine, parce que ce n'est pas dans cet amas de substance calcaire que peut s'opérer le travail vital de régénération. Si les forces vitales viennent encore à perdre de leur énergie par la vieillesse ou les maladies, les opérations de l'organisme se font avec moins d'activité, la nutrition est en souffrance, les lois générales de la matière impriment à l'économie une marque de leur prédominance. Ainsi, les liquides ne pouvant plus surmonter la force de pesanteur, stagnent dans les parties inférieures, où ils présentent le phénomène désigné en médecine sous le nom d'infiltration. En descendant aux derniers degrés de la série animale, l'on trouve des exemples analogues et non moins remarquables; les tests des rayonnés, des oursins contiennent d'autant moins de substance organisée que ces animaux sont plus vieux, et même, dans le dernier âge, ils finissent par devenir complétement calcaires. «Tel est, » en effet, le mode d'existence des corps vivants, a dit un grand » physiologiste, que tout ce qui les entoure tend à les détruire. » Les corps inorganiques agissent sans cesse sur eux ; eux-mêmes » exercent les uns sur les autres une action continuelle ; bientôt » ils succomberaient, s'ils n'avaient en eux-mêmes un principe » permanent de réaction. Ce principe est celui de la vie ; inconnu » dans la nature, il ne peut être apprécié que par ses phénomènes. » Or, le plus général de ces phénomènes est cette alternative habi» tuelle d'action de la part des corps extérieurs et de réaction de la » part du corps vivant, alternative dont les proportions varient sui» vant l'âge [1]. »

Nous ne poursuivrons pas davantage cette longue digression sur la vie. Si, dans une pareille question, la science a d'étroites limites, s'il ne lui est pas donné de lever le voile qui couvre ce grand mystère de la vie, nous avons vu du moins où conduisent les faits de l'organisation et de l'économie vivante. Ces considérations nous ont paru nécessaires pour aborder la thèse délicate et controversée des générations spontanées. Avant de rechercher si la matière inorganique peut, ou non, produire spontanément un organisme vivant,

[1] Bichat, *de la Vie et de la Mort.*

ne fallait-il pas comprendre et mesurer toute la distance qui sépare ces deux termes ? Ce fait posé et reconnu simplifie et résoud déjà en partie la question des générations spontanées, que nous aborderons dans l'article suivant.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Légendes Catholiques.

LE CHATEAU DE MAUVEZIN
ET L'ABBAYE DE L'ESCALADIEU.

PARALLÈLE DE LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET DE LA BARBARIE AU 12e SIÈCLE.

PREMIER ARTICLE.

LE CHATEAU.

Dans les flancs de ces premiers gradins des Pyrénées, qui contrebutent la haute chaîne granitique, ce colossal et sublime monument de la Création, comme les contreforts gothiques appuyaient la voûte de la cathédrale, le voyageur rencontre sur la route de Bagnères de Bigorre à Lanemezan une gorge profonde et solitaire, encore noyée dans les forêts vierges des druides. Partout le solennel silence semble faire revivre les premiers siècles du Christianisme et de la féodalité. Au couchant, c'est le bois sauvage, dont la route de la civilisation n'a que faiblement dissipé la sauvagerie. Le pâtre, grand, robuste, au nez aquilain, aux traits bruns et vigoureusement accentués, vêtu de sa cape de laine couleur de bête fauve, y retrace le type fidèle du Gaulois Bagaude, portant la *Caracalla*; Gaulois dont le Christianisme a régénéré l'âme en respectant la forte trempe du corps, comme nous le disent sa médaille et son chapelet attachés sur sa poitrine. Plus loin est le ravin obscur et profond où la chronique rattache le lamentable exploit de quelque écumeur de grand chemin. Au fond du vallon, la prairie humide aux grandes herbes, abondamment arrosée par l'Arros à peine échappée de sa source, prolonge ses contours gracieux entre le double éventail des bois; au levant, enfin, se lève altière et raide, la montagne en groupe arrondie, nue, sauvage, sans arbres, sans culture, car la vaste lande de Pinas, prolonge jusque-là ses mono-

tones bruyères, et livre ses derniers combats au travail de l'homme qui l'attaque et la repousse; et cet admirable théâtre, où l'industrie humaine est venu établir ses plus fertiles prairies et continue ses défrichements, a pour spectateur l'amphithéâtre majestueux des Pyrénées, s'élevant de gradin en gradin, depuis le premier contrefort, à la pelouse grisâtre de fougère et de buis, jusqu'à la haute montagne aux sapins noirâtres; et par un dernier bond, jusqu'à la cîme bleuâtre de granit que la neige couronne de ses glaciers éternels.

Mais la nature n'a pas choisi seule cette origine de la vallée de l'Arros, pour développer ses contrastes et ses combats; l'homme aussi a placé là dans des siècles reculés le théâtre de son activité bienfaisante et de sa turbulence passionnée. Aussi, malgré le saisissant spectacle du paysage, le voyageur ne fixe pas exclusivement ses regards sur les montagnes et les bois; il contemple surtout deux manifestations admirables de la civilisation du 12e siècle, une *Abbaye*, un *Castel*.... L'abbaye au milieu des vertes prairies, au fond du vallon riant et humide...; le castel sur la crète de la montagne inaccessible et aride....; l'abbaye, monument élégant et commode, est entourée de jardins et de bâtiments d'exploitation, l'homme n'y a pas élevé une seule pierre dans le but de se fortifier ou de se défendre, mais seulement dans celui de cultiver la terre et d'instruire les cœurs. Le castel orgueilleux, dominateur, oppresseur de tout ce qui l'entourait, n'offre de tous côtés que des murailles sans fenêtres, hérissées de tours et de contreforts. Son donjon, carré et menaçant, semble jeter encore, par des lucarnes grillardées de barres de fer, que le temps n'a pu ronger, son vieux regard barbare, sur le vaste horizon soumis à sa tyrannie..... Ici le vautour isolé, qui attend sa proie, au milieu des landes sauvages; là bas, le castor industrieux, l'abeille laborieuse, qui travaillent, défrichent, offrent asile au voyageur, font aimer Dieu, au nom duquel toutes choses sont faites..... Là haut, enfin, le sabre du brigand; là bas, la croix, et le bourdon du solitaire..... duel sublime, opposition admirable qui domine toute la physionomie historique du moyen-âge; mais qui, nulle part, ne s'est gravée en relief aussi profond, aussi saisissant que dans la vallée où l'abbaye s'appelle *Escaladieu*; escalier, aide divin pour faciliter à l'homme l'ascension de la montagne escarpée, en même temps que l'ascension du ciel...; vallée où le castel s'appelle *Mauvezin*, lequel ne justifia que trop ce titre barbare, car il fut mauvais voisin pour les arrière-vassaux,

qu'il opprima, mauvais voisin pour les châteaux qu'il assiégea; mauvais voisin pour les voyageurs qu'il rançonna, mauvais voisin pour les serfs qu'il soumit à toutes les brutalités féodales.....

Mauvezin, l'Escaladieu! les deux grands principes qui ont lutté dans le moyen-âge, la civilisation par le Christianisme, et la ténébreuse barbarie par la féodalité, ont-ils nulle part laissé des témoins plus éloquents, plus caractéristiques?..

Demandons quelques détails aux annales. La fondation de *Mauvezin* se perd dans cette obscurité du moyen-âge, où l'homme tout entier aux prouesses de la force brutale, détruisait et fondait châteaux et dynasties, sans prendre soin de laisser date de ces établissements ou de ces désastres. Quelques traités de paix, quelques récits de guerre, renferment le nom de Mauvezin, dès le commencement du 11e siècle, mais son architecture toute carlovingienne le fait remonter plus haut; car l'absence de toute trace sculpturale; son style massif, sa lourdeur cyclopéenne, digne des forteresses et des cachots de la seconde race, peuvent nous faire rationnellement chercher son fondateur, parmi les successeurs immédiats des Wayfre et des Loup, ces défenseurs énergiques de l'indépendance de la Gascogne, qui firent trouver aux illustres chevaliers de Charlemagne, leur Thermopyles à Roncevaux. Tout, en effet, dans la quadrilataire de Mauvezin est empreint de ce caractère purement belliqueux, suprêmement barbare, approprié aux repaires inexpugnables des fiers-à-bras du 8e siècle, lesquels, renfermés dans leur donjon, comme le vautour sur son rocher, cherchaient au loin des ennemis à attaquer, des voyageurs à détrousser, des bêtes fauves à lancer au courre. Qui le croirait, en nous reportant à ces temps reculés, nous voyons le chevalier et ses satellites bardés de fer, pénétrer à cheval dans l'enceinte aux hautes murailles, par une véritable fenêtre, élevée à cinq mètres au-dessus du sol, seule ouverture dont il soit resté trace, et qui prenait le nom de porte, grâce à la herse et au pont-levis dont elle était garnie..... Atteignons à cette porte à l'aide d'une longue échelle, et parcourons les ruines... Dans ce manoir, où les dynasties féodales entrèrent comme le grand duc dans son clocher par une véritable lucarne, l'art, l'industrie, le confort n'ont pas taillé une seule pierre, ménagé un seul ornement de fer, destinés à sculpter une pensée, comme on en trouve dans nos cloîtres, nos basiliques, même dans nos castels inspirés des croisades. Le donjon lui-même, battu par la tempête qu'il semblait vouloir braver, s'est vu découronné de sa toiture, et n'a con-

servé que le cachot souterrain et voûté, où quelques anneaux de fer rouillés marquent plus spécialement la place où gémirent les victimes. C'est à peine si l'on aperçoit la trace du plancher de la salle d'armes supérieure, où tant de chevaliers firent prouesses d'escrime, récits d'aventures, déclarations d'amour, merveilles de galanteries. La salle à coucher qui la surmontait, et où les compagnons couchaient à demi-armés, roulés dans une simple couverture étendue sur un matelas, avec leur haubert pour coussin, a été également entraînée dans la chute. Les murailles du donjon lui-même se sont ébréchées, et ces blessures du temps sont si anciennes, que les gens du hameau voisin, n'ont pas gardé le souvenir des événements qui ont amené cette décrépitude. L'idée d'un repaire de pillards, de mauvais voisins, tour à tour gascons, bigourdans et anglais, est tout ce que leur chronique conserve. Quand les hommes bardés de fer ont eu quitté ce refuge, les légendes du pays l'ont peuplé de sorciers et de revenants; elles y ont placé le sabat des Hantaoumos, les contes infernaux ont remplacé, ou pour mieux dire complété les chroniques féodales, et le castel doublement maudit a vu l'habitant du bourg, se venger de ses terreurs séculaires, en venant sapper ces épaisses murailles à coup de bêches, pour lui dérober ses matériaux.

Mauvezin, porte avancée du petit comté de Bigorre, position stratégique, aussi forte autrefois, qu'elle est pittoresque aujourd'hui, est assez souvent, mais toujours très-laconiquement cité dans l'histoire qui se contente de constater ses changements de possesseurs. Escuirat, comte de Bigorre, menacé par Gaston, vicomte de Béarn, voulut se mettre sous le patronage du roi d'Angleterre, Henri III .... La protection de l'irrésolu et vindicatif prince étranger, ne put intimider le vicomte de Béarn; Gaston envahit le comté de Bigorre; plusieurs seigneurs adoptèrent son parti, d'autres demeurèrent fidèles à Escuirat, notamment les villes de Tarbes, de Maubourguet, et *le château de Mauvezin*. Cependant Escuirat, pressé vigoureusement par son ennemi, fit donation de ses domaines à Simon de Montfort, comte de l'Eychester, son parent. Mais Royer, comte de Foix, appelé à juger les différents de Gaston et d'Escuirat, amena une transaction entre eux, à la suite de laquelle le comte de Bigorre dut donner en otage à Gaston, plusieurs châteaux, parmi lesquels figurait celui de Mauvezin. On était alors en 1254, le comte de Foix, qui ne voulut pas perdre ses peines, se paya de son arbitrage, en donnant sa fille à Escuirat, dont les

25,000 sols de dot, joints aux 20,000 de douaires, que lui donna son mari, furent assignés sur le château de Mauvezin. Quelque temps après, le faible Escuirat, sanctionnant la donation qu'il avait faite au comte de l'Eychester, son grand oncle, s'obligea à lui remettre les châteaux de Lourdes et de Mauvezin ; ces deux chefs imprenables du Bigorre, espérant bien que sa parenté le mettrait à l'abri de l'accomplissement de cette dure condition. Mais la générosité triomphe rarement de l'ambition, et le grand oncle se hâta de prendre possession des otages promis par son neveu.....

Bientôt après Philippe-le-Bel, profitant des dissensions du Bigorre, dont Constance de Béarn, la vicomtesse de Turenne, Mathilde de Thiet, Guilhaume de Teyssons, et Mate, comtesse d'Armagnac, se disputèrent la possession, revendiqua le comté, et le fit saisir par Jean de Long-Perrier, lieutenant d'Eustache de Beaumarchais, qui arbora la bannière de France sur les châteaux de Vic, de Tarbes, de Bagnères et de Mauvezin. Mais le roi de France, dont la vie agitée, mettait les finances en grand appauvrissement, se vit obligé de remettre ce dernier point au vicomte de Castelbon, oncle de Phébus, vicomte de Bigorre, en nantissement d'une misérable somme de 500 livres..... C'est à partir de cette époque que Mauvezin, mis en relief par une affaire d'usure, joua un rôle historique important, grâce à la désastreuse domination des Anglais dans le midi..... Sa forte position lui assignait naturellement une part active dans cette lutte des deux nationalités ; tour à tour pris et repris, il servit de but aux efforts les plus héroïques, de théâtre aux exploits les plus sanglants.

Enlevé au vicomte de Castelbon, par les Anglais, dès les premiers temps de leur invasion, il fut le premier de ceux que le duc d'Anjou attaqua vigoureusement dans son expédition du Bigorre. Le duc, ayant confié la seconde moitié de son armée à Duguesclin, pour aller faire le siége de Lourdes, il se réserva l'honneur d'attaquer en personne le château de Mauvezin, dont les Anglais avaient confié la défense au brave capitaine Raymond *de l'épée*. Le duc d'Anjou, comprenant qu'il ne pouvait emporter la place d'emblée, assit son camp sur les bords de l'Arno, sous les arbres séculaires qui ombrageaient ses gras paturages, et laissa ses chevaliers, impatients de se mesurer avec les Anglais, faire, comme dit Froissard, *escarmouches et faits d'armes aux barrières du castel, courses et envahies, appertises et beaux coups de lances*. Garcis Duchâtel, un

de ses capitaines, poussa ses prouesses jusqu'au fort de Gringalet, situé au sud-ouest de Mauvezin. Cinq assauts successifs ne purent ébranler ni ses murailles ni la résolution de l'intrépide Bastol de Moléon, chevalier gascon, qui le gardait pour le seigneur de Labarthe. Malgré la détresse où garnison était réduite, Garcis eut quelque peine à faire consentir Bastol à accepter une capitulation honorable; Bastol finit cependant, d'accord avec la garnison, par rendre le château à condition qu'on les conduirait, avec armes et bagages, au château de Castelcuiller, que leurs compagnons possédaient sur les frontières du Languedoc. Le château de Gringalet, digne complice de celui de Mauvezin, et comme lui maudit et redouté dans le voisinage, fut livré aux habitants du canton, qui s'empressèrent de le détruire de fond en comble.

Malgré cet échec du parti anglais, Raymond de l'épée aurait continué à défendre les imprenables murailles de Mauvezin, si, au dire de Froissard, *la douce eau ne leur eut failli.* Les Français s'étant emparés d'un puits extérieur, qui alimentait la place, et les horreurs de la soif ayant longtemps, sous un ciel embrâsé, tourmenté la garnison, il fallut songer à capituler. Raymond de l'épée obtint un sauf-conduit pour se rendre dans le camp du duc; il demanda et obtint, par une capitulation avantageuse, de pouvoir emporter tout ce que lui et ses compagnons pourraient placer sur eux et sur leurs bêtes de somme; car Raymond, en véritable chef de compagnie franche, ne voulait rien perdre de ce qu'il avait, disait-il, gagné honorablement les armes à la main, et en courant de grands dangers; honorablement, qui devait se traduire par *violemment*, à l'aide de toutes les rapines, massacres, incendies, trahisons, seul droit de la guerre alors en vigueur. Raymond de l'épée donna un suffisant témoignage de la nature de sa bravoure, en s'attachant au duc d'Anjou immédiatement, et en continuant sous les fleurs de lis françaises, les prouesses de pillard, qu'il avait longtemps exercées sous le léopard anglais. C'était un moyen fort ordinaire alors de dérober par *saint Georges*, ce qu'on n'avait pas fini de prendre par *saint Denis*, et de remplir jusqu'à la gorge les deux poches de la besace...

Cependant le duc d'Anjou ne voulut pas confier la garde du château à celui qui venait de faire une soumission si récente, il en remit la garde au chevalier Bigordan, Sicar de Lupérière, en enleva même la propriété au vicomte de Castelbon pour le punir de son attachement au parti anglais, et la donna, selon Froissard, au vicomte de Béarn, selon les archives du château de Foix, au

comte d'Armagnac. Nous préférons le récit de Froissard ; car le château de Mauvezin, parle des témoignages irrécusables de la possession du vicomte..... Voyageurs archéologues, levez les yeux sur la clé de voûte de cette porte aérienne, dont nous avons parlé et qui, privée maintenant du pont-levis qui la rendait abordable, obstruée par les ormeaux rabougris et le lierre, ne donne plus accès qu'aux oiseaux de proie. Au-dessus de l'écusson aux armes de Foix, mêlées aux vaches de Béarn, lisez ces mots Béarnais : *Phébus mé fé.*

Phébus!... cette trace ineffaçable du séjour du prince Béarnais, jette une étrange lueur sur ce château célèbre. Voilà donc, qu'aux horreurs de la guerre, de l'oppression, du pillage, Mauvezin ajoute le stygmate, non moins honteux du vice, de l'immoralité la plus effrénée. Voilà qu'aux capitaines de routiers qui massacraient par passe-temps, pillaient par avarice, passaient à l'ennemi comme Raymond de l'épée à la seule condition de conserver le butin de la guerre ; à ces horreurs disons-nous, Mauvezin va joindre la maculation de toutes les hontes, de tous les crimes de Gaston X, de Gaston qui épousa et répudia sa sœur, assassina son frère, et pour dernier forfait, jeta dans un cachot, et égorgea son propre fils..... Cette histoire lamentable peint les mœurs seigneuriales de cette époque en traits trop caractéristiques, pour que nous les passions sous silence.

Les annales ne nous ont pas transmis de longs détails sur le mariage criminel de Phébus et de sa sœur Agnès ; on sait seulement qu'il la répudia pour épouser Marie, fille de Charles le-mauvais, roi de Navarre. Ce crime, qui révolte aujourd'hui notre âme, et fait douter l'honnêteté publique de la possibilité de son existence, acquiert malheureusement un haut degré de certitude, par l'étude des mœurs de cette époque ; car nous voyons en plein 15e siècle, Jean V, vicomte de Lomagne, avoir trois enfants avec sa sœur Isabelle, et même l'épouser après avoir fabriqué une fausse bulle du pape..... Les particularités de ce mariage, excommunié par le pape, la pénitence d'Isabelle repentante, ont été conservées par l'histoire avec plus de détail que l'inceste de Phébus. Mais la chronique a été plus explicite sur les autres actions du prince de Béarn, et Froissard a immortalisé par son style naïf et véridique les meurtres de son frère et de son fils.

Quand le connétable Duguesclin vint assiéger Lourdes, la ville et le castel étaient occupés par Pierre Arnaud de Béarn, frère naturel

de Gaston, qui les défendait pour le compte des Anglais..... Les lenteurs du siége ménagèrent à Arnaud l'occasion de venir voir son frère, qui l'avait mandé en son château d'Orthez. Gaston X, lui dit pendant qu'il dinait assis à son côté.

« La défense de Lourdes, gardée par des béarnais, m'expose à la colère du duc d'Anjou, partant rendez-moi cette place.—Vicomte, lui » répondit le chevalier, je suis pauvre et de votre sang : mais ma foi » est au roi d'Angleterre, et ne puis me rendre qu'à lui. » — A ces mots, et sans autre observation, Gaston implacable et vindicatif comme les despotes, tira sa dague et la plongea dans la poitrine de son frère..... « Ah dit le pauvre blessé, vous ne faites pas gentilles» ses, vous m'avez mandé et si m'occisez..... » On supposera peut-être que Gaston, saisi de remord à la suite d'un acte de violence qu'un premier mouvement de colère aurait eu de la peine à pallier fit soigner le blessé pour chercher à le ramener à la vie ?.....

Etrane erreur ! il le jeta dans la fosse aux oubliettes : où privé de soins, et peut-être de nourriture, il mourut bientôt après.....

- Passons au fils.... Le jeune Gaston, marié dès l'âge le plus tendre, en 1377, à *la gaie armagnaise*, fille du comte d'Armagnac, avait été à Pampelune voir sa mère, depuis quelques années séparée de son père.

Charles-*le-Mauvais*, qui ne négligeait aucune occasion de mériter ce titre par quelque nouveau crime qui put lui être profitable, exploita la confiance crédule du jeune Gaston, et, sous prétexte de rallumer l'amour de son père pour sa femme, il lui remit une poudre que le jeune Gaston n'aurait qu'à verser dans les aliments de son père, pour voir aussitôt la tendresse resserrer leur mariage assombri.... Le pauvre enfant heureux d'un tel présage, s'empressa, dès son retour à Orthez, de contribuer à ce rapprochement tant souhaité, et versa secrètement le prétendu philtre d'amour dans le potage de son père..... La poudre sortie des mains de Charles-le-Mauvais, on le devine sans peine, n'était qu'un poison violent; et le jeune imprudent fut découvert dans la perpétration de son crime innocent..... La fureur de Gaston ne connut pas de bornes; quinze officiers et valets de sa cour furent immédiatement mis à mort, et plut à Dieu que son fils eût péri dans cet emportement auquel la précipitation d'un premier accès de violence eût pu servir d'excuse.. Phébus ne manqua pas d'en avoir l'affreuse pensée; mais les États de Béarn, émus de pitié et d'amour pour le jeune héritier de Béarn, qui, selon l'expression de Froissard, *était tout le cœur du pays*, s'op-

posèrent à l'exécution du jeune enfant qui néanmoins fut plongé dans un cachot..... Le pauvre accusé, épouvanté du parricide dont il avait été l'instrument aveugle, tomba dans une prostration douloureuse; il refusa obstinément toute nourriture et se condamna lui-même à la mort que la faim et la douleur devaient lui apporter... Son geolier, ému de pitié, alla rapporter à Phébus, l'obstination de son fils à vouloir mourir..... Sans mot dire, Gaston descendit dans la prison, et s'armant d'un couteau, sous le singulier prétexte de forcer Gaston à desserrer les dents, et à manger, il lui introduisit brutalement la pointe effilée dans la bouche, en lui disant, dans son langage de tendresse : « Traître, pourquoi ne manges-tu..? » et lui perça une artère dans la gorge..... L'enfant, saisi de terreur et perdant le sang à gros bouillons, ne fit que se retourner sur son lit et mourut.....

Malgré les précautions habiles de Froissard pour enlever à l'action du tyran d'Orthez le caractère du meurtre prémédité, il est impossible de n'y pas voir tout ce qui caractérise la brutalité, la violence d'un meurtre, qui d'ailleurs avait été conçu, tout d'abord par Gaston, et que l'intervention des États de Languedoc ne put que retarder.

Après cela, que les historiens célèbrent le courage, l'habile administration, le luxe et cette générosité prodigue de Gaston, qualités qui, pour des courtisans, font la suprême gloire des princes! qu'on le nomme à l'envi le François premier, le Périclès du Béarn, rien ne pourra nous faire découvrir le grand prince sous la livrée sanglante du meurtrier de son père, du bourreau de son fils et cette simple parole : *Phébus mé fé*, gravée sur la porte de Mauvezin, jette à nos yeux sur le château ce stygmate de libertinage et de cruauté qui sera l'éternelle souillure de la féodalité. Revenons à la froide chronique. Le Bigorre et le château de Mauvezin, sequestrés par Philippe-le-Bel, furent rendus à Gaston de Foix par Charles VII, vers 1425, en récompense de l'empressement que Gaston mettait à venir à Issoudun aux ordres du roi de France, commander l'armée destinée à combattre les Anglais.

Après une histoire remplie de mouvements et de hauts faits d'armes, le chateau de Mauvezin disparaît tout à coup de la scène et son nom tombé dans l'oubli n'est plus prononcé.... A quoi doit-il ce silence? il ne peut y avoir de doute. Il faut l'attribuer au progrès de la domination française dans le midi, qui s'appuya sur les Abbayes et les Communes; cette union des deux pouvoirs, l'unité monarchi-

que et la civilisation ecclésiastique, porta le dernier coup à la féodalité. Elle détruisit l'influence des châteaux et y substitua celle des villes, véritables centres de franchises et de libertés municipales, politiques et administratives, qui rompirent le réseau oppresseur et barbare de la féodalité. Du 13e au 14e siècle, en effet, éclata et se poursuivit, ce mouvement incroyable de fondation de villes, dirigé par les ordres religieux, dans lequel la couronne de France intervint souvent pour confirmer ses franchises... Un siècle suffit, de 1200 à 1300, pour voir s'élever dans les environs de Mauvezin et sous la main active et protectrice des abbayes : Plaisance et Marciac, Mirande et Pavie, Masseube et Trie, Rabastens et Tournay, Simorre et Mont de Marsan. La Gascogne et le Bigorre, ainsi parsemés de cités bourgeoises, fortifiées, populeuses, guerrières, industrieuses, virent tomber peu à peu la puissance des châteaux forts. Ces repaires de tyrans, pris successivement par les grands vassaux directs de la couronne, ou par les armées des rois de France, furent la plupart livrés aux paysans et aux bourgeois qui les démolirent comme celui de Gringalet ; les autres, privés de garnison, devinrent le domaine des orfraies, des renards et des chauves-souris..... Tel fut le châtiment du donjon de Mauvezin, depuis le 15e siècle ; il cesse de compter dans l'histoire, il n'a été conservé jusqu'à nous que comme un enseignement historique et un témoignage frappant et moral de la dispersion de l'élément barbare et germanique, que la lente influence de la civilisation ecclésiastique et monarchique, opérèrent peu à peu sur toute la surface de la France.....

Nous avons parlé de civilisation ecclésiastique..... remontons à l'époque où le castel, occupé par ses capitaines et courtiers, semait l'effroi et conquérait son nom de Mauvezin à la pointe de ses lances. Ces hommes de fer qui, de la Germanie barbare, avaient envahi les Gaules, s'étaient bâti des retraites inexpugnables, pour se partager les dépouilles des Gallo-chrétiens vaincus, comme les corsaires de l'Archipel chinois courent les mers et envoient çà et là leurs galères pour piller les brics marchands. Ces hommes venus du nord, disons-nous, avaient pour contemporains d'autres Gallo-Romains, la plupart nés et élevés dans la religion du Christ, et qui, émus des malheurs de la Gaule s'étaient voués à la conservation des sciences et à l'éducation des âmes, que les bandits armés travaillaient à rendre sauvages ; ils s'étaient voués aussi au défrichement des terres que ces mêmes étrangers s'efforçaient de rendre incultes par mépris souverain de tout ce qui sentait le travail et la pensée.

Suivons ces hommes vêtus, non de fer et de broquart, mais de laine grossière et de lin écru, armés non de lances, d'estocs et de crochets, mais d'un bâton et d'une croix, voyageant non à cheval, mais à pied, avec de simples sandales, couchant non dans des châteaux forts, mais dans les froides galeries des cloîtres..... Transportons nous notamment dans la célèbre abbaye de Citeaux en l'année 1136,

L'ABBAYE.

Le monastère de Citeaux fondé, par saint Robert, abbé de Molesme, en 1098, dans la forêt de Citeaux en Bourgogne, avait attiré tout d'abord par sa réputation de sainteté, un si grand concours de solitaires, notamment saint-Bernard avec trente gentils hommes, que quinze ans après sa fondation il éprouvait la nécessité d'écouler le trop plein en fondant des colonnes. Les trois premières années virent s'élever sur cet arbre robuste et florissant les quatres premières filles de Citeaux: la Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond, qui, à leur tour devinrent mères et fondatrices de plusieurs autres monastères. En 1136, une autre exubérence de population religieuse nécessitait une seconde émigration, et celle-ci poussait ses enfants jusqu'aux extrémités du territoire des Gaules..... Voyez le vénérable *Forton de Vic* partir de Citeaux avec quelques uns de ses frères, emportant les bénédictions de l'abbé, et quelques lettres de recommandation. Ils se dirigent au loin, à pied, avec quelques mulets chargés de hardes, d'outils de labourage, de manuscrits, de vases sacrés, de vêtements sacerdotaux ; ils avancent lentement, péniblement à travers cette Gaule du 12e siècle, couverte de bruyère, de vastes forêts druidiques, au-dessus desquelles les crètes des montagnes et des coteaux, dressent dans les nues quelques formidables forteresses, sœurs de celles de Mauvezin..... Chaque soir, après leur course de quinze heures, les pieux voyageurs viennent frapper à quelque abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, ou demander asile à quelque château, dont ils essayent de ramener le châtelain à la vertu conjugale, à la charité envers les pauvres, à la fraternité envers les serfs, souvent même à la foi chrétienne oubliée..... Parfois aussi, perdus dans les sentiers tortueux, les pèlerins de la civilisation, dépourvus de boussole topographique, s'égarent dans les bois et passent la nuit sous le feuillage humide, à moins que le tintement d'une cloche, ne vienne à l'heure mélancolique de l'angelus, les rappeler à la grotte ou à la cabane de quelque hermitage..... Enfin, d'étape en étape, après mains périls supérieurs à

ceux d'Ulysse ou des Argonautes, obligés de repousser l'attaque des loups affamés, de traverser les fleuves sur des radeaux, faits à la hâte, de franchir les rivières à gué, ils arrivent dans le chateau des seigneurs de Bigorre; ils demandent la cession de quelque vallée bien sauvage, entièrement inculte et inhabitée. Le comte, qui se trouve avoir quelque remord de conscience à soulager, leur indique la vallée du Cap-Adour (haut Adour) aujourd'hui Campan, et c'est là dans les steppes balayées par les avalanches qui devaient plus tard voir s'élever les villages de Sainte-Marie et de Grippe, que la colonie de la civilisation chrétienne, vient planter ses pieux, élever ses baraques de gazon et de paille, comme le castor pose sa hutte, comme l'essaim bâtit sa ruche.

L'aridité du sol, l'abondance des neiges qui le couvre pendant six mois de l'année, souvent à une hauteur de dix pieds, rien ne peut arrêter les travaux des courageux fondateurs; les murailles de l'église s'élèvent les premières, et quand la maison et le service de Dieu sont convenablement établis, on s'occupe de bâtir le cloître et les cellules... Mais à peine ce bâtiment était-il ébauché, que Bernard, premier abbé élu, s'effraya du théâtre dépeuplé ouvert à ses instructions religieuses et morales. Des montagnes, encore infranchissables aujourd'hui, le séparaient de l'Espagne, des vallées de Lus et d'Aure. Ses relations ne pouvaient s'étendre que du côté de Bagnères; une seule route ouverte à sa mission religieuse, ne pouvait satisfaire sa noble ardeur; il pria Béatrix de Bigorre, son épouse, et Pierre de Marsan, de leur céder une vallée moins inaccessible; et les puissants seigneurs leur assignèrent le val de l'Arros, conjointement avec Bernard, abbé de Sarrancolin, qui leur céda les revenus de Pinas, pour augmenter leur première mise de fonds... L'histoire se tait sur les causes qui appelèrent aux sources de l'Arros le nouvel établissement. Cependant les fondateurs n'avaient pas coutume de prendre leurs résolutions au hasard, ils obéissaient ordinairement à quelque motif d'utilité publique; nous voyons par exemple, en 1298, le comte de Monlezun et l'abbé de Lacazedieu dans le Pardiac, se préoccuper d'une vaste forêt marécageuse, située sur la rivière de l'Osse, et qui servait de repaire à des brigands redoutables. Le seigneur et l'abbé ne trouvèrent d'autres moyens de les débusquer, que de bâtir, dans une clairière de la forêt, un bourg, ou bastide, qu'ils peuplèrent d'habitants assez nombreux, pour pouvoir tenir tête aux brigands. Les pieux fondateurs de l'Escaladieu obéirent-ils à une impulsion de la même nature?

voulûrent-ils s'interposer entre les habitants de Bagnères et les routiers de Mauvezin? nous serions assez portés à le croire, en consultant une page de Froissard. « Sur la rivière de Lisse, nous dit-» il, sied une bonne grosse ville fermée, qu'on appelle Bagnères; » ceux d'icelle ville avaient trop fort temps, car ils étaient guer-» royés et harrcés de ceux de Malvoisin, qui sied sur une monta-» gne. » Cet antagonisme étant constaté, les moines de Citeaux, auraient bien pu s'établir dans la forêt de Kersan, sur les bords de l'Arros, pour chercher à s'opposer aux entreprises des routiers de Mauvezin contre la ville de Bagnères. Quoi qu'il en soit, voilà notre colonie de solitaires arrivant dans le val de l'Arros, avec ses mulets chargés des ustensiles et des meubles grossiers, qui meublaient l'abbaye du Cap-Adour, avec les vaches, les brebis et les chèvres, qui en peuplaient les paccages. Ils posent leurs cabanes, leurs porcs à troupeaux, au plus bas de la vallée, sous les grands chênes séculaires, aux pieds même de Mauvezin; puis prenant la bêche, ils extirpent la lisière de forêt qui ombrageait les bords de l'Arros; ils labourent la terre, forment des prairies et dirigent les eaux du torrent en irrigation..... Pendant que les agiculteurs pourvoyaient ainsi aux éléments fondamentaux de la subsistance, les artisans creusaient le fossé d'enceinte, bâtissaient le mur de l'enclos, élevaient la chapelle, le cloître et les bâtiments; les abbayes de St-Benoit, les plus rapprochées, envoyaient leurs émissaires visiter les frères de l'Escaladieu, et leur porter des secours pécuniers, nécessités par les dépenses d'un double établissement. Pierre et Béatrix de Bigorre leur firent aussi quelque donation; Raymond de Sarrande, ou Lasserrade, près Plaisance, leur céda la moitié de l'église de Rippa Alta, et le monastère acheva de s'élever splendide, puissant et respecté..... . . . .

Depuis la dispersion des enfants de Noé, qui se partagèrent le monde, pour aller avec leur famille défricher les forêts sauvages, combattre les bêtes féroces, au profit de la domination humaine; nous ne connaissons pas dans l'histoire de plus sublime spectacle que celui des colonies monastiques, se transportant dans les contrées les plus incultes parmi les populations les plus barbares, pour y porter la civilisation et le travail.... Là, et là seulement, est toute l'histoire du défrichement des Gaules, de la création de ses villes, de la moralisation des Gaulois et des Germains; les lumières et l'activité, qu'une colonie de jésuites apporta récemment aux forêts du Paragay, ont renouvelé presque sous nos yeux, cet exem-

plé frappant de la puissance conquérante de l'esprit monastique.

Mais pendant la fondation de l'Escaladieu, que disait le château, en voyant sa puissance, jusque-là sans émule dans la contrée, amoindrie maintenant par l'autorité sainte du monastère? Que disait-il en voyant le pays qu'il condamnait à la stérilité, s'ouvrir à la charrue, se peupler de troupeaux et de bergers?... La crainte et la jalousie fermentèrent dans son âme peut-être, mais cette colère n'osait pas éclater..... Par une merveilleuse disposition, que la providence réserve à tous les éléments de civilisation qu'elle veut faire prospérer, la féodalité barbare se sentait saisie d'un tel respect à la vue des hommes de paix, qui s'appuyaient à Dieu, et parlaient en son nom ; l'ignorance brutale se sentait si honteuse en face des prêtres de la science et des mystères; le vice abruti avait tant à rougir devant la pureté monastique du code de saint Benoit, que la féodalité demeurait pétrifiée, saisie, devant le seuil du monastère ; elle n'osait pas se rendre compte du danger qui se préparait pour elle, dans le cloître de l'étude, de la morale et de la liberté ; elle craignait vaguement, mais sans oser se plaindre..... Il arrivait bien quelquefois, que l'orgueilleux seigneur, mis hors de lui, par les obstacles et les anathèmes que lui opposait l'autorité ecclésiastique, se portait envers les moines, même envers les évêques, à des meurtres barbares. Ainsi, Guillaume, vicomte de Béarn, en 1215, attirait l'évêque de Taragone dans un piége, le perçait de coups, et s'acharnait sur son cadavre, avec un atroce raffinement de cruauté. Vers 1320, l'évêque d'Aire éprouvait le même sort de la part de gentilshommes, qui tous souillés du sang de la victime, trouvaient asile et protection auprès des seigneurs Thibaut de Barbazan, Guilhaume de Montcade, Arnaud de Morlaas, et Thibaut de Tussagnet.... Mais ces actes ne restaient pas impunis : tôt ou tard l'autorité ecclésiastique reprenait le dessus, imposait d'austères pénitences canoniques, et faisait condamner les coupables aux peines sévères des meurtriers.....

Le monastère de Lescaladieu est donc assis et s'étend calme et silencieux dans son vert tapis de gras paturages..... Etudions le rôle qu'il a joué dans l'histoire..... Pendant que le château repaire de forbans, ou de compagnies franches, est presque constamment assiégé par les Anglais ou les Français, l'abbaye, illustrée par la sévérité de sa règle, et répandant au loin une odeur de vertu, de mortification et de sainteté, poursuit trois missions principales. 1° Elle voit les grands naufrages des vices et des gloires mondaines,

venir chercher dans l'expiation le remède contre les remords. 2°. Elle fonde de nombreux monastères en France et en Espagne. 3°. Enfin elle bâtit des communes dans les forêts, et active ainsi les conquêtes de l'homme sur la nature sauvage. Nous ne pourrions citer les nombreux chevaliers, qui, après avoir jeté les armes sanglantes, vinrent s'ensevelir dans le travail ingrat du labourage, dans le repentir et l'obéissance. Nous nous contenterons de conduire à Lescaladieu la grande figure historique de Pétronille de Bigorre..,

Voyez-vous cette étrange comtesse du 13e siècle, chargée des rides de la vieillesse et des quolibets que lui ont valu ses cinq maris, pris et changés sous prétexte de parenté, aussi lestement que ceux de la fameuse Jeanne de Naples, la voyez-vous, dégoutée du mariage par abus, et de l'autorité par fatigue, venir, sous une simple robe de bure, frapper à la porte de Lescaladieu ? Elle est accueillie comme tout pénitent qui paye son entrée en remords; elle va s'agenouiller à l'Église, et là, faisant son testament sous l'inspiration du Saint-Esprit, elle commence par avouer ses dettes, laisse de quoi les acquitter avec un scrupule qui descend jusqu'aux dix-huit sols qu'elle devait encore au cordonnier, Vital Gascon de Tarbes, pour la paire de souliers qu'elle avait envoyée à la reine d'Angleterre; elle donne enfin ses habits, ses vases d'or et d'argent à l'abbaye, ses joyaux, ses reliquaires, ses anneaux et pierreries à la chapelle, et son corps enfin aux caveaux du cœur. Les affaires ainsi réglées, elle finit ses jours dans l'abbaye, priant pour le repos de l'âme de Gaston, vicomte de Béarn, son premier mari; pour le repos de l'âme de Muguez Sanche de Roussillon son second expulsé de sa couche sous prétexte de parenté, pour le repos de l'âme de Guy de Monfort, fils de l'exterminateur des Albigeois, qui se laissa mourir trop tot, pour le repos de l'âme d'Aymar de Rançon, son quatrième, qui se laissa également mourir en même temps que Muguez Sanche, lequel avait la satisfaction piquante d'assister au triomphe de tous ses successeurs; elle prie enfin pour le repos spirituel de Boson de Mattas, seigneur de Cognac, son cinquième et dernier mari...... Nous ne doutons pas qu'elle ne blanchit entièrement son âme, sur ces cinq chapitres, sans compter le grand chapitre politique, que tout comte ou vicomtesse avait alors assez chargé à l'dndroit des oppressions, des félonies et autres gros péchés capitaux; et elle mourut en 1251, et fut enterrée dans la chapelle, qui devint le Saint-Denis des vicomtes de Bigorre, notamment d'Esquival petit fils de

Pétronille, qui, par son testament fait à Olite en Navarre en 1283, voulut que son corps reposât à Lescaladieu.

Pendant que les religieux donnaient leurs soins à ces longues expiations, à ces nobles sépultures, le grand mouvement civilisateur du Christianisme se continuait sous leur direction, par la fondation de nombreuses abbayes..... Celles de Bouillas et de Flaran dans le diocèse d'Auch, s'élevèrent, la première vers 1141, la seconde en 1150; mais, les plus célèbres filles de Lescaladieu s'établirent au-delà des Pyrénées..... Qui ne connaît les monastères de Yergo, de Hittéro et l'ordre de Calatrava....? Calatrava ! peut-on prononcer ce nom et voir ses illustres chevaliers passer dans l'histoire avec l'épée et le scapulaire blanc qu'ils portèrent jusqu'à Benoît XIII, sans dire un mot de sa fondation....?

Aux portes de Saint-Gaudens, on montre encore aux voyageurs une maison de la plus modeste apparence, en lui disant : là reçut le jour saint Raymond, fondateur de l'ordre de Calatrava..... A l'origine même de Lescaladieu, parm tant d'autres athlètes de la foi chrétienne, on remarquait saint Raymond et Durand de Saint-Gaudens; ils avaient des premiers obéi à l'attraction pieuse qui appelait les plus grands cœurs vers les abbayes. Après une courte initiation à la vie austère, ils furent envoyés en Espagne avec deux colonies de religieux, et fondèrent, Durand l'abbaye de Yergo, saint Raymond celle de Hittéro. C'était en 1147, la ville de Calatrava, boulevart de l'Andalousie, après avoir été conquise sur les Maures par Alphonse, roi de Castille, venait d'être confiée par lui aux chevaliers du temple; ceux-ci la conservèrent pendant dix ans. Mais les Al-Mohades s'étant réamparés d'Almeira et de Grenade, dont ils massacrèrent les habitants, les templiers de Calatrava, intimidés de ces rapides succès, remirent la place à Sanche III, successeur d'Alphonse..... Le courageux saint Raymond de Hittéro, indigné de voir des chevaliers voués à la défense de la religion, abandonner honteusement leur poste, réclama auprès du roi de Castille, l'honneur de défendre Calatrava avec ses frères transformés en soldats. Sanche III accepta ; une foule d'Espagnols de distinction vinrent se ranger sous la nouvelle bannière, et le plus éclatant triomphe couronna la valeur des enfants de Lescaladieu... Sanche voulut récompenser cet héroïsme chrétien, et donna Calatrava et son territoire à ses défenseurs (1158). Telle fut l'origine de l'ordre religieux et militaire qui a jeté tant d'éclat dans les annales héroïques de la péninsule. Nous ne ferons pas l'histoire de cette

congrégation célèbre; mais nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde admiration, en saluant aux sources modestes de l'Arros le berceau de l'ordre religieux et militaire que compta dans ses rangs les plus grandes familles d'Espagne, dont les rois furent les grands maîtres héréditaires, qui vit les chevaliers d'Alcantara et ceux d'Avis de Portugal se soumettre à sa règle (1213-1218) qui fut annexée à la couronne d'Espagne par le Pape Adrien successeur d'Innocent VIII, et qui compta 56 commanderies et 16 prieurés.

Après avoir signalé une gloire si haute, nous devrions terminer l'histoire de l'Escaladieu; cependant il nous reste encore à dire qu'elle ne resta pas en arrière du grand mouvement de fondation de villes qui remplit les annales des abbayes au 12e et 13e siècles. Parmi les communes qui lui doivent leur existence, nous citerons Masseube, dans l'Astarac, que Bonnel, abbé de l'Escaladieu, fonda contre la forêt, que l'abbaye de Sére lui avait cédée, moyennant une faible redevance. Il n'y bâtit d'abord qu'une grange; mais plusieurs habitants s'étant rapidement groupés autour de ce premier noyau, Bonnel encouragé par ce succès, traça l'enceinte d'une ville, qu'il céda en paréage à Bernard, comte d'Astarac, avec des coutumes qui furent renouvelées et étendues en 1382.

Nous avons crayonné à grands traits l'histoire de l'Escaladieu et l'histoire si différente de Mauvezin. Ces deux chroniques, où se réfléchit le caractère tout particulier des abbayes et des castels au moyen-âge, viennent se terminer au 14e siècle pour le castel, en 93 pour l'abbaye..... Aujourd'hui la réalité ne nous montre qu'un castel en ruines, démantelé, véritable masure sauvage, dont l'aspect saisit l'âme d'une sorte d'effroi. Elle nous montre aussi le squelette d'un monastère, privé de ses pieux religieux, dépouillé de l'âme civilisatrice qui rayonnait au loin, mais du moins encore habité et béni par les paysans d'alentour, qui trouvent chez les successeurs des moines de Cîteaux, hospitalité, charité, secours de tous les instants. Le voyageur passant devant l'abbaye se demande si un jour cette chapelle, ces cellules, ne retrouveront pas leurs premiers moines, actifs à la prière, comme aux travaux agricoles et civilisateurs; pourquoi non?..... les révolutions sociales sont rapides! A peine la vie commune était-elle anathématisée, détruite par la révolution de 93, que le 19e siècle essaie de la relever..... Les rêves phalanstériens et communistes se traînent encore dans l'impuissance du matérialisme; mais qui oserait dire qu'un rayon de foi

chrétienne ne daignera pas descendre sur ces folles tentatives, pour les vivifier dans la pureté de la fraternité véritable! Qui oserait dire qu'un socialisme chrétien ne reconstituera pas le monastère primitif sur la contrefaçon fouriériste; qui oserait dire qu'après les tâtonnements obscurs et coupables des brochures absurdes et des coups de fusils sacriléges, ces esprits ardents et désabusés ne se réfugieront pas dans le sanctuaire que l'Église leur rouvrira? Les monastères furent à toutes époques les asiles des coupables repentants, des orgueilleux humiliés, des faibles opprimés, des rêveurs extravagants, fatigués de leurs chimères..... Hélas, qu'elle période de l'histoire rendit plus nécessaire l'ouverture de ces refuges?..... Combien ces ports de salut, dans lesquels le coupable peut se dérober au monde, empêcheraient-ils aujourd'hui de crimes, de suicides, de tentatives spoliatrices?..... Saintes maisons du Seigneur, qui saurait dire combien vous pourriez sauver d'infortunés, victimes de l'orgueil et de l'ambition ?

Voilà les réflexions qui saisissent naturellement le voyageur qui salue le berceau modeste de Calatrava; mais en levant ses regards sur la ruine féodale, il ne peut que se dire : ici est la mort sans espoir de résurrection, car ici était l'oppression et le crime; ici régnait l'orgueil et la tyrannie, basés sur l'esclavage, et ces enfants des ténèbres, qui ont opprimé toutes les nations, en descendant tour à tour de Lucifer, d'Ariman et de Schiva, ont été vaincus, dispersés par les lumières de liberté, de vérité et de fraternité, que les enfants du Christ, établis là-bas dans l'abbaye, sont venus répandre.

CENAC-MONCAUT.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES,

PAR L'AUTEUR DE PLATON-POLICHINELLE.

1er PROBLÈME : — *Peut-on encore être homme sans être chrétien?*

PARIS. — J. LECOFFRE.

Quelle question que celle-là : Peut-on encore être homme sans être chrétien? Il faut être doué d'un aplomb tout particulier pour oser jeter ce problème à la face du 19e siècle, siècle du Rationalisme, siècle du Socialisme, siècle de Cabanis, de Broussais, de Cousin, de Strauss, de Salvador, de Herwegh, de Proudhon, de Pierre Leroux, siècle qui a nié le Spiritualisme, nié la Révélation, nié Dieu, siècle qui a

proclamé le Matérialisme, le Panthéisme, l'Indifférentisme, siècle qui se vante d'avoir assisté à la mort du Christianisme, siècle, d'un côté, où le Christianisme soi-disant mort, se montre plus brillant que jamais, illuminant les sciences, animant les arts, rectifiant l'histoire, enrichissant les lettres, inspirant la poésie, dominant la philosophie, sortant vainqueur de toutes les épreuves, conduisant les missionnaires aux extrémités du monde, opposant ses martyrs à la fureur des passions anti-sociales, debout, toujours debout même au milieu des ruines, les réparant à mesure qu'elles se font, luttant toujours contre les efforts du mal et ouvrant son sein à son ennemi, qui ne trouve de repos et de vérité qu'à l'ombre de la Croix. Eh bien! cette question a été posée, elle a été étudiée, elle a été résolue. Les jours sont, grâces à Dieu, venus où tout le monde peut prendre la parole, où le défenseur du Christianisme trouve tout autant de faveur que son antagoniste, plus peut-être au fond des cœurs. Les sciences, que le dernier siècle avait enrôlées à la cause de l'incrédulité, en se perfectionnant et marchant, il faut le dire, dans leur propre voie, sont arrivées à déclarer la vérité. La société fait les épreuves sur elle-même, et le dernier mot de l'épreuve est encore favorable au Christianisme. Le moment est donc venu de proclamer exactement la vérité. Criminel serait celui auquel Dieu aurait donné un flambeau et qui le cacherait sous un boisseau, car tout chrétien est comptable devant la charité du bien qu'il peut opérer pour son frère; le grand combat se prépare, les étendards sont levés de part et d'autre; comme dans nos grandes luttes où tout homme armé est soldat, ici toute intelligence doit son étincelle comme son rayon.

Comprenant qu'à côté d'hommes chargés d'armes puissantes, il y avait place pour les archers et les frondeurs, sachant qu'une flèche vise aussi bien qu'une masse, l'auteur de *Platon-Polichinelle*, homme de haute science et d'esprit délié a choisi une position tout à part; les grands coups sont portés, mais à une société pressée, légère, rieuse (car, quand ne rira-t-on plus en France?), il faut autre chose que des pages sérieuses et graves. Si la médecine en est venue à la limonade gazeuse pour remplir ses noires et dégoûtantes préparations, si l'homœopathie guérit par des infiniment petits, pourquoi la philosophie ne se dériderait-elle pas? Pourquoi, concentrant aussi les principes des choses morales, ne les présenterait-elle pas sous une forme tout à la fois concise et agréable?

Ainsi a prétendu agir l'auteur caché sous l'appellation du *solitaire auvergnat* et dont le nom ne se révèle point encore.

Le premier livre du solitaire a eu un succès sérieux et mérité. Ce serait folie que de confondre *Platon-Polichinelle* avec tant de productions de mauvais goût où une plate plaisanterie se donne pour raison concluante. *Le Solitaire* est un écrivain très-considérable et qui, jetant sa marotte, pourrait fort bien se présenter avec une belle et bonne robe de docteur allant bien à sa taille et portée avec grâce, facilité et convenance.

Dans *la solution du premier de ces problèmes*, et nous ne nous occupons aujourd'hui que de celui-là, notre anonyme s'adresse à tous les esprits et non en vain. Car tout esprit, depuis le plus grave jusqu'au plus léger, trouvera ici un aliment approprié à sa nature.

Un coup-d'œil général sur l'ensemble de ce livre suffira pour en montrer la portée.

Etre homme, ce que c'est : voilà le début, et début heureux, car il n'est pas mal de démontrer devant tant de systèmes différents comment l'homme se distingue de la bête, pour mettre le lecteur à même de bien juger. Les solutions données par tous ces systèmes sont exposées et toutes, soit qu'elles ressortent de l'Indifférentisme, du Panthéisme ou de l'Athéisme, sont loin d'être concluantes, puisque, par elles, l'homme n'est pas toujours bien distingué de la bête. Tout en passant, l'auteur prouve à l'athée qu'il est *le plus impudent des menteurs*, et cela par une démonstration scientifique d'un très-grand intérêt. Enfin, le Christianisme, lui, donne une réponse prompte à cette question primordiale : *D'où vient l'homme?*

Après cette question, deux autres sont assez naturelles : *Qui suis-je? où vais-je?* Ici même embarras, l'école de la matière, celle du grand Tout sont peu satisfaisantes dans leurs déductions; l'homme ne se fait pas plus matière que manifestation de l'être universel.

La question du bien-être, du vrai bonheur, arrive elle-même, question que l'humanité soulève depuis tant de siècles et que sa raison n'a pas plus résolue que son cœur; on lira avec grand intérêt la démonstration de cette vérité : *Nous ne pouvons être heureux en ce monde.* Elle est remplie d'une actualité qu'elle emprunte aux théories des apôtres ou révélateurs du Communisme ou du Socialisme. *De façon ou d'autre il faut une vie à venir à l'homme* et ici le Christianisme seul lui dit *son avenir*. L'harmonie de la morale évangélique, si bien faite pour préparer cet avenir : la corruption originelle, la nature du premier péché et ses conséquences, la doctrine de l'enfer, la médiation, l'incarnation, la vie du Sauveur, sa souffrance, tout cela se déroule avec une complète harmonie aux regards du lecteur.

Puis, notre auteur prouve la divinité du Christianisme, de la Bible, la divine splendeur du mystère chrétien, sa réalité historique, sa liaison frappante avec l'histoire. Il passe ensuite aux beautés du Christianisme considéré au point de vue des arts; il répond enfin à d'anciennes objections adressées à nos croyances à des préjugés encore trop facilement acceptés.

On le voit, ce champ est vaste, il a été parcouru.

Le solitaire a voulu se tenir à la hauteur de toutes les intelligences, nous le rappelons, il a atteint son but. Cette démonstration évangélique a sa place partout.

Il y a dans ce livre des aperçus nouveaux, des explications heureuses fournies par la science, une analyse exacte de certains systèmes présentée d'une manière piquante. Parfois le style laisse à désirer, le solitaire dort parfois ou se laisse aller à un peu trop de *sans-gêne*. En général, dans les démonstrations importantes, il a quelquefois du nerf, et toujours de la charité. Du reste, nous étions prévenus, car la préface nous avait dit qu'on ne chercherait pas l'uniformité de ton et la constante dignité du style ! Nous ne reprocherons pas à l'auteur son indignation d'honnête homme; en certains cas, et devant certaines doctrines, nous ne comprenons pas qu'il soit possible à une âme éprise du bien de rester indifférente vis-à-vis du mal.

Ce livre est un service rendu au Christianisme, et nous pensons qu'il plaira à toutes les personnes qui le liront, puisse le nombre en être grand !

Nous rendrons compte de la fin de l'ouvrage dans un prochain article.

Alphonse de Milly.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 38 — FÉVRIER 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TROISIEME LEÇON [1].

Necker, premier ministre.— Son habileté financière.— Son caractère politique.— Elections d'après le suffrage universel. — Cahiers des charges. — Doctrine d'un grand nombre de députés. — Frayeur et inquiétude des honnêtes gens.

Messieurs, nous sommes arrivés au ministère de Necker, sous lequel se sont passés des événements remarquables, que je vais vous exposer aujourd'hui. L'arrivée de Necker au conseil a causé une joie universelle, non-seulement à Paris, mais dans toute la France. En effet, Messieurs, si tout le malaise du pays avait tenu à l'embarras des finances, comme on le croyait alors, et comme le croient encore certains auteurs, Necker l'eût sauvé, car il était un habile administrateur, doué d'une rare capacité financière. Il avait fait sa fortune dans la banque, avait manié les finances de l'Etat, pendant cinq ans, avec autant de succès que de désintéressement. Sa seconde administration ne fut pas moins merveilleuse. Il a vaincu les difficultés que lui avait laissées le ministère de Lomenie de Brienne. Il n'avait trouvé au trésor que 500,000 francs, et il fallait plusieurs millions pour passer la semaine. Necker, secondé par les ressources de son génie, trouva moyen de pourvoir à tous les besoins; la confiance publique se ranima avec lui. Les capitalistes lui firent des avances, les notaires de Paris vinrent à son secours pour une somme de six millions. Par ces avances et ces emprunts, il put arriver assez facilement à l'Assemblée des Etats-Généraux qui devait se tenir l'année suivante (1789); ce n'était pas peu de chose; je crois donc avoir raison de dire que si le mal de la société d'alors avait tenu

[1] Voir la 2e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 17.

au seul embarras des finances, Necker l'aurait sauvée, mais le mal de la France tenait à d'autres causes, bien autrement graves que l'embarras des finances. On avait effacé, dans l'esprit du peuple, l'idée d'un Dieu, vengeur du vice et rémunérateur de la vertu, on avait arraché de son cœur et de sa conscience le devoir d'obéissance et de soumission, on lui avait inspiré le mépris du pouvoir, la haine contre les riches et contre tout ce qui était élevé; en un mot, on avait démoralisé le peuple, ne lui laissant, pour toute règle, que l'instinct et l'intérêt particulier. Voilà ce qui renverse tous les trônes et ruiné toutes les sociétés. C'était là le grand mal qui tourmentait alors la France, et qui la tourmente encore aujourd'hui. La haute classe y avait puissamment contribué; les Parlements, comme nous l'avons vu, au lieu d'exhorter le peuple à la soumission, lorsqu'on s'occupait de son bien-être et de sa liberté, lui a donné l'exemple de la révolte. Ainsi, les passions délivrées de tout frein, de tout lien de conscience, exaltées au dernier point, et prêtes à éclater au premier obstacle, étaient la première cause de la maladie d'alors. Necker habile financisr, n'était pas le médecin qui put la guérir, il était plutôt fait pour l'empirer. Les historiens s'accordent assez à dire, qu'il aimait les éloges de la multitude, et qu'il sacrifiait souvent ses devoirs à la popularité; ce qui le rend d'autant plus coupable qu'il en connaissait le prix; car on lui attribue ce propos à l'occasion d'une ovation populaire. « Vous » voyez ce peuple et les bénédictions dont il m'accompagne; avant » 15 jours, peut être, c'est à coup de pierres qu'il me suivra [1]. » Quoi qu'il en soit, Necker, si diversement jugé, tant loué par les uns et tant blâmé par les autres, n'était pas fait pour maîtriser la situation. La France demandait à cette époque un homme d'Etat à coup-d'œil juste, à grand caractère, un homme qui eut assez de courage pour se mettre à la tête du mouvement, et assez d'adresse pour en diriger les essorts à son gré. Necker, excellent ministre des finances, n'était as cet homme. Il avait assez de caractère pour exécuter un plan; en cela, il avait une grande supériorité sur son prédécesseur. Mais il ne savait pas les concevoir, les combiner, prévoir l'avenir, et calculer les conséquences de ses démarches. Les temps, il est vrai, étaient bien difficiles; il faut lui en tenir compte. Les mesures de Lomenie de Brienne avaient excité les plus véhémentes réclamations de la part

[1] *Biogr. univ.*, art. *Necker*.

non-seulement des Parlements, mais encore de la noblesse. Lutter contre une telle opposition, ce n'était pas facile; il faut l'avouer. Déjà le roi, cédant aux conseils d'hommes sages, avait suspendu les cours plénières. Necker les supprima entièrement, et rappela les Parlements, dont huit avaient été exilés; ainsi furent anéanties toutes les mesures tentées par Brienne. Necker acquit par là une immense popularité. Son éloge retentissait partout, l'ordre se rétablit dans les provinces, la cour reçut des remercîments de tous côtés. Tout semblait devoir aller à merveille sous le nouveau ministère. Cependant la rentrée du Parlement de Paris (27 août 1788) fut acompagnée de fâcheux symptômes. Le peuple avait reçu le Parlement avec de vives acclamations. Mais dans le peuple, peut-être fort innocent, il y avait des meneurs, des malveillants, qui profitèrent de l'émotion, et des rassemblements pour remplir leurs vues en excitant au désordre. S'étant mis à la tête de la multitude, toujours facile à mouvoir, ils parcoururent la ville en poussant des cris séditieux. Ils insultèrent les soldats du guet, et en blessèrent plusieurs. Ils maltraitèrent sur leur passage ceux qui ne prenaient point part à leur bruyante joie. Après avoir longtemps traîné dans la boue les mannequins de Brienne et de Lamoignon, ils les brulèrent aux acclamations de la foule. De là, Messieurs, il n'y avait qu'un pas aux plus graves désordres. En effet, le peuple, après ce premier exploit, courut aux hôtels des deux ministres tombés, pour les saccager et les piller. Un détachement d'invalides y mit obstacle, on changea alors de direction, on se porta en foule à la maison de Dubois, commandant du guet. Celui-ci, environné de quelques uns de ses soldats, se défendit vigoureusement; il ordonna une décharge qui tua plusieurs des assaillants, et dispersa les autres[1]. On voit par ce trait, combien la multitude était prête à s'enflammer, et combien il était facile à cette époque, de lui résister et de maintenir l'ordre public.

Quelques-uns des perturbateurs avaient été arrêtés avec des armes et des torches incendiaires à la main. Le Parlement devait les poursuivre; mais ne voulant pas punir une joie qui avait éclaté à son occasion, il rendit bientôt une ordonnance de non-lieu, et fit informer sur les violences commises par les préposés à la garde de Paris. Par là les officiers publics étaient suffisamment

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 27.

avertis que leur devoir était non de résister à la révolte, mais de lui obéir. C'était un nouveau scandale de la part du Parlement qui sacrifiait, comme auparavant, ses devoirs à la popularité[1]. J'ai presque oublié de vous dire que bien des personnes, imbues des principes de Rousseau, se sont imaginées voir dans ces ignobles attroupements la manifestation de la volonté du peuple souverain; mais j'ai une trop haute idée du Parlement pour croire qu'il a rendu son ordonnance de non-lieu pour ce motif.

On dit que Necker ne s'effrayait pas de ces mouvements populaires, qu'il les voyait au contraire avec une secrète satisfaction, bien persuadé qu'il pourrait les modérer et les diriger selon ses désirs. Si telle a été sa présomption, c'est qu'il n'avait pas encore l'expérience des révolutions; c'est qu'il n'était pas un homme prévoyant, dont le premier soin est de prévenir le mal, et de ne pas attendre la nécessité de le punir[2]. Quoi qu'il en soit, Necker, était occupé dans ce moment-là des questions les plus graves qui pussent se présenter à l'examen d'un premier ministre. Les États-Généraux avaient été convoqués. Mais on n'avait point statué sur leur organisation; on avait seulement invité, comme je l'ai fait observer, les écrivains, les gens de lettres, et tous les publicistes à émettre leur avis, c'était le dernier acte du ministère de Brienne. Par suite de cette invitation, la France fut inondée de brochures et de pamphlets où on lisait les idées les plus bizarres, et les plus dangereuses. Parmi ces brochures se distinguait celle de l'abbé Sieyes, adroit publiciste et logicien rigoureux. Il stimulait les masses en traitant ces questions : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Rien*, répondait-il? *Que doit-il être? Tout.*

Les états du Dauphiné s'étaient réunis malgré la cour. Là, les deux premiers ordres, plus populaires que partout ailleurs, avaient décidé que la représentation du Tiers serait égale à celle de la noblesse et du clergé[3], c'est-à-dire que la bourgeoisie, comme la classe la plus nombreuse, aurait autant de représentants que la noblesse et le clergé ensemble, ce qu'on appelait alors le *doublement du Tiers*. Le parlement de Paris, mieux éclairé par ces discussions, et prévoyant sa ruine dans la puissance du Tiers-Etat, voulait qu'on s'en tînt aux formes de 1614, qui s'opposaient au doublement et

1 Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 27.
2 *Idem*, p. 28.
3 Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 26.

prescrivaient le vote par ordre; c'est ce qu'il exigeait impérieusement, en enregistrant l'édit de convocation. Il reçut, à cette occasion, les éloges de la noblesse, mais en même temps les huées du peuple. Déjà la faveur populaire n'était plus pour lui; il voulut la reconquérir en niant, malgré l'évidence et la publicité, sa première déclaration; mais il n'obtint que du mépris. Le premier, il fit l'épreuve de l'instabilité des faveurs du peuple; hier, il était exalté jusqu'aux nues, aujourd'hui il est dans la boue et il n'en sortira plus. Son règne est fini [1], juste châtiment de sa résistance.

Au milieu d'un tel conflit d'opinions, qui se heurtaient comme les vagues de la mer, Necker était fort embarrassé. N'osant pas faire peser sur lui seul la responsabilité d'une discussion aussi importante, il imagina d'assembler les Notables du pays, pour leur soumettre toutes les questions relatives à l'organisation des Etats-généraux. On avait à examiner quel serait le nombre total des députés et celui du Tiers-Etat, quelles seraient les conditions d'élection. La discussion fut longue et vive : on se divisa en différents bureaux. La question de savoir s'il fallait une propriété territoriale pour être député au Tiers-Etat fut résolue négativement par tous les bureaux. Alors, la question du doublement prit une grande importance; car si l'on avait exigé des conditions d'éligibilité, un cens pour être élu, on n'avait plus rien à craindre de la démagogie qui se serait trouvée exclue de l'assemblée. Le doublement du Tiers a été rejeté par tous les bureaux, à l'exception d'un seul, où il a été adopté à la majorité d'une seule voix, et c'était celle de *Monsieur*, frère du roi, depuis Louis XVIII. Necker, à ce qu'on assure, était d'abord contre le doublement du Tiers qui détruisait toute espérance de réforme, et déjà il avait fait son rapport, mais il fut obligé de céder aux circonstances et d'admettre le doublement, malgré l'avis de la plupart des bureaux [2]. Il fut donc décidé, par un arrêt du 27 décembre (1788), que le nombre total des députés serait de mille au moins, qu'il serait formé, en raison de la population et des contributions de chaque bailliage, que le Tiers-Etat aurait autant de députés que les deux premiers ordres réunis, et que tout Français domicilié, majeur et inscrit au rôle des contributions serait électeur et éligible. Comme vous voyez, c'est le suffrage universel tel qu'il est aujourd'hui, avec

1 Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 31. — Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 26.

2 *Biogr. univ.*, art. Necker.

cette différence qu'il fallait être inscrit au rôle des contributions; l'election, pour le Tiers-Etat, se faisait à deux degrés. Les assemblées primaires choisissaient les électeurs, et ceux-ci les députés.

Cette décision, qui confondait en quelque sorte les trois ordres de l'Etat et les mettait au même niveau, produisit des sentiments divers. La bourgeoisie qui supportait jusqu'à présent, presque seule, les charges de l'Etat et qui n'était rien dans les affaires publiques, y applaudissait de grand cœur, et comblait de bénédictions Necker, à qui elle était attribuée. Les grands de l'État, qui tenaient à leurs priviléges, le couvraient de malédictions. Ainsi Necker s'était attiré les applaudissements des uns et la haine des autres. Il était facile de prévoir une lutte acharnée entre la noblesse et la bourgeoisie.

Les élections eurent lieu au mois de mars 1789. On n'en avait pas vu depuis 1614, c'est-à-dire depuis 175 ans, et jamais elles ne s'étaient faites sur une base aussi large et aussi populaire. Elles furent tumultueuses en certaines provinces, partout actives assez calmes à Paris; mais en général peu heureuses, comme nous le verrons. Le choix ne répondait pas à la nécessité de l'époque. La raison est dans la situation où se trouvaient les partis. Il y avait lutte entre la noblesse et la bourgeoisie. La noblesse, jalouse de ses priviléges, voulait maintenir les anciennes institutions; la bourgeoisie en voulait de nouvelles, plus conformes à la nature des choses et à l'esprit du siècle. Les électeurs de la dernière classe, plus nombreux, choisirent de préférence des hommes exaltés, capables et turbulents, dans la seule pensée qu'ils défendraient avec plus d'énergie leurs intérêts contre les deux autres ordres. Les gens sages ont contribué eux-mêmes à ce choix; cependant, dans la crainte que ces députés n'allassent trop loin, ils leur ont fait de sévères prescriptions, ils leur ont signalé dans de nombreux mémoires, qu'on appelait *les cahiers des charges*, les règles fondamentales qui devaient servir de base à la constitution; et dont les députés avaient ordre de ne point s'écarter. Le dépouillement de ces mémoires a été fait avec une grande patience; leur résumé forme un document historique plus important que ne le pensent certains historiens qui à peine en font mention, parce que nous y découvrons la vraie et sincère manifestation de la volonté générale; nous y voyons ce que désirait et ce que voulait impérieusement l'immense majorité des Français à cette époque. Les instructions discutées et arrêtées dans les assemblées électorales, recomman-

décret prescrites aux députés, ne méritent pas d'être ignorées : la connaissance que nous en prendrons nous mettra à même de bien juger les actes de l'Assemblée Constituante. Je vais vous en faire un résumé substantiel, mais exact.

Mais rappelez-vous auparavant ce que je vous ai dit à l'ouverture de ce cours. Souvenez-vous qu'il y a, pour la société, des lois éternelles, immuables, que le Créateur a posées et hors desquelles il n'y a qu'agitation et troubles. Souvenez-vous que la société a besoin d'un pouvoir, a besoin d'être gouvernée ; que, sans pouvoir et sans gouvernement, elle ne peut exister, ni même se concevoir ; que, par conséquent, ce pouvoir est dans la nature des choses et de droit divin, celui donc qui en est revêtu, quel que soit son nom, roi, prince, président, a droit au respect et à l'obéissance de ceux qui sont gouvernés, parcequ'il tient le glaive de Dieu et qu'il est son remplaçant sur la terre, car tel est le motif de l'obéissance chrétienne, motif noble, grand et seul efficace. L'homme obéit à Dieu et non à son semblable. Ce pouvoir ne doit pas être un joug intolérable, ni une cruelle tyrannie pour les sujets ; mais il ne doit pas être non plus un fardeau insupportable et un objet de dégoût pour celui qui l'exerce : telle est la loi de nature, telles sont les prescriptions positives de Dieu.

Souvenez-vous encore que ce pouvoir, qui nous est aussi nécessaire que le pain quotidien, est pour la protection de tous. Il doit donc avoir l'autorité nécessaire pour protéger les intérêts communs. Nous sommes intéressés à sa force, à sa gloire ; notre prospérité en dépend. Nous devons donc tous contribuer à son maintien, à sa stabilité et à ses charges; car le pouvoir n'est pas un vain titre pour celui qui le possède, il est plutôt un rempart et un bienfait, pour nous, telles sont ses conditions naturelles.

Souvenez-vous encore qu'à côté du pouvoir, il y a une hiérarchie nécessaire. Car on a beau abolir les titres, ils renaîtront toujours. Sous la République même la plus démocratique, le ministre ne sera pas l'administré, ni le préfet le peuple, ni le général (*dux*) le soldat. Le gouvernant, quel que soit son titre, ne sera jamais le gouverné, ni le supérieur l'inférieur.

Souvenez-vous enfin, car je ne veux pas entrer dans tous les détails, que l'État a besoin d'une religion, qu'il ne peut être fondé ni exister sans elle; que cette religion vient nécessairement de Dieu et, par conséquent, elle est au-dessus des pouvoirs humains.

Rendre les princes ou les chefs des peuples maîtres de la foi, maîtres de la conscience, c'est en faire de véritables tyrans.

Tels sont, Messieurs, les principes fixes, invariables, qui font la base de la société, qu'on peut appeler les premiers éléments d'un État et qu'on trouve chez tous les peuples depuis le commencement du monde. Construire hors de là, c'est bâtir sur le sable ; c'est ce que la nation française a merveilleusement compris au moment des États-généraux. Elle avait été travaillée par des doctrines funestes, mais, avertie par ce conflit d'opinions qui s'échauffaient et se heurtaient les unes contre les autres, elle a marqué à ses représentants leur point de départ, elle leur a signalé les limites qu'ils ne devaient point outrepasser.

Que voulait donc la France, Messieurs, que voulait-elle à cette époque ? Le renversement du trône, l'avilissement du pouvoir, comme l'avait demandé J.-J. Rousseau ? Non, Messieurs, il s'en faut beaucoup : tous les cahiers des charges, sans exception, demandent le maintien de la dynastie régnante, la royauté héréditaire, tous demandent l'inviolabilité du pouvoir, les ministres seuls doivent être responsables. Les mêmes cahiers accordent au roi seul, comme administrateur suprême de l'Etat, la puissance exécutive ; ils le déclarent également chef suprême de l'armée, ayant droit de paix ou de guerre, nommant à tous les grades, et demeurant chargé de la défense du royaume.

Pour alléger son fardeau, et ne plus mettre son pouvoir aux prises, soit avec le peuple, soit avec les Parlements, les électeurs demandent que les lois soient faites et les impôts votés par des Etats-généraux convoqués à des intervalles rapprochés et périodiques. Le roi n'était point exclu de la confection des lois, car tout devait se faire conjointement avec lui. Le pouvoir judiciaire devait être exercé en son nom par des juges inamovibles, indépendants du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Voilà ce que renferment les cahiers des charges relativement au pouvoir. Vous voyez, Messieurs, que la majorité de nos ancêtres voulait un pouvoir fort, fixe, stable et permanent, au-dessus de l'atteinte populaire ; un pouvoir honoré et respecté, fondé sur la loi de Dieu et la nature des choses, un pouvoir facile à exercer et qui ne fût pas un fardeau insupportable, ni un objet de dégoût pour celui qui en serait revêtu. Telles sont les conditions normales du pouvoir.

Mais les mêmes électeurs ne voulaient pas non plus un pouvoir

arbitraire et tyrannique, un pouvoir comme l'avait demandé Rousseau, maître absolu de la personne et des biens des particuliers : ils comprenaient fort bien que le pouvoir, établi pour la protection de tous, devait protéger les intérêts préexistants et non les changer arbitrairement, et telle est, en effet, la nature du pouvoir, sa condition normale. Ainsi la propriété était déclarée une chose sacrée ; nul ne pouvait être dépossédé que pour cause d'utilité publique et moyennant une suffisante et préalable indemnité.

Le secret des lettres était inviolable, la liberté individuelle devait être mise à l'abri d'un pouvoir arbitraire et obtenir de justes garanties ; la liberté de la presse, admise en principe, devait avoir des lois restrictives et ne pas faire un contre-pouvoir dans l'État.

Plus de classes privilégiées. Tous devaient contribuer à l'impôt, en proportion de leur fortune, comme aussi tous étaient admissibles aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires. Tous étaient égaux devant la loi, même justice, mêmes peines, mêmes lois criminelles et civiles ; mais les électeurs du Tiers-État, tout en réclamant l'égalité devant la loi, ne demandaient pas l'égalité des conditions. Le riche ne devait pas être dépouillé de ses biens, ni le noble de ses titres : au contraire, la route qui conduit à la noblesse devait être ouverte à tous ceux qui mériteraient des récompenses pour des services importants rendus à l'État ; aucune profession utile ne devait en être exclue. Enfin, les électeurs demandaient l'extinction de la dette publique, en repoussant d'avance toute création de papier-monnaie.

La religion de nos pères avait aussi sa place dans les cahiers des charges, et y recevait un témoignage solennel : elle y était déclarée dominante, devant avoir seule un culte public .Quelques cahiers demandaient la liberté des cultes. Le roi avait déjà rendu l'état civil aux protestants, malgré le Parlement qui s'y était opposé.

Le clergé qui, quoiqu'on en dise, n'est jamais en arrière de son siècle, — un grand nombre d'entre eux était malheureusement trop avancés, — le clergé, dis-je, loin de s'opposer à ce nouvel état de choses le réclamait, au contraire, avec les mêmes instances que la bourgeoisie, comme nous le voyons par ses cahiers. Il demandait en outre la réforme de la discipline monacale, la réforme de l'instruction publique, le droit d'enseigner, le maintien de l'indépendance de l'Église. Il demandait encore, dans l'intérêt de la foi et des mœurs, des mesures contre la publication des livres impies, contre l'exposition, l'étalage et la vente de tableaux et de gravures

obscènes. Quelques cahiers demandaient la censure, mais la plupart se bornaient à réclamer des mesures contre les abus de la presse. Le clergé n'avait point oublié les pauvres. Il demandait le privilége de l'immunité pour les journaliers, l'abolition de la saisie mobilière, de la vente de leurs outils, la suppression des corvées et de tous les asservissements personnels.

La noblesse, comme le clergé, avait exprimé des vœux particuliers; elle présentait encore des difficultés au nouvel ordre de choses. Comme nous l'avons vu, elle avait provoqué la révolution en fortifiant la résistance au gouvernement, et en propageant les idées anarchiques. Maintenant elle ne peut se résoudre à en subir les conséquences. Elle consentait bien à des concessions, mais la plupart des cahiers demandaient le maintien des droits féodaux, des justices seigneuriales et des grades dans l'armée[1]. Mais les cahiers de la noblesse faisaient exception : les vœux du clergé et de la bourgeoisie étaient ceux de l'immense majorité des Français.

On peut dire, Messieurs, en lisant ces cahiers, que la nation française, le peuple alors le plus poli, le plus éclairé et le plus civilisé, avait saisi avec un admirable instinct la nature des choses, les lois fondamentales d'un État, lois éternelles, immuables qui, comme le dit Cicéron, « sont aussi anciennes que la Divinité, et qui » ont précédé la naissance des villes et des empires, » et hors desquelles il n'y a que troubles et agitations. La constitution future devait être basée sur ces principes, ou plutôt ne devait en être que l'expression, selon le vœu général de la France.

Mais, malheureusement, à côté de ces électeurs intelligents, de ces hommes sages, il y avait, comme aujourd'hui, des utopistes à idées confuses, à têtes égarées, qui s'étaient perdues dans les théories ou plutôt dans les rêves de J.-J. Rousseau, car son *Contrat social* n'est autre chose. Et que voulaient-ils? ils ne le savaient pas trop : ils savaient plutôt ce qu'ils ne voulaient pas. Ils repoussaient tout l'ancien ordre; jusqu'à eux, rien n'avait été bon, personne n'avait jamais rien entendu aux affaires de l'État, le monde avait été dans les ténèbres : avec eux un nouveau soleil allait surgir. Ils rêvaient donc un État où chaque citoyen serait libre, sans autre règle que celle de l'instinct et de l'intérêt personnel, où tous seraient égaux, non-seulement en droits, mais en fortune, en talents, en naissance,

[1] Gabourd, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 107.—Poujoulat, *idem*; t. 1, p. 84.

où il n'y aurait plus de pauvres : le paupérisme était aboli, on voulait donner un démenti à l'Évangile : *semper pauperes habetis vobiscum ;* un État où tous sans haine, sans jalousie, quoique sans religion et sans conscience, s'embrasseraient avec un amour fraternel, et où l'on jouirait d'un bonheur parfait. Ils rêvaient un État dont on pourrait changer la forme quand on voudrait, et comme on voudrait un gouvernement où tous auraient le droit de commander, et personne l'obligation d'obéir, où le gouvernant serait l'inférieur, et les gouvernés les supérieurs. Plus de Dieu, plus de ses lois naturelles et positives; c'était du fanatisme, dont il était temps d'affranchir le genre humain. En vous faisant cette description, je n'exagère rien, je ne fais que copier, comme nous l'avons vu, le *Contrat social,* dont la lecture faisait alors les délices de ceux dont je vous parle. Ces mêmes hommes, séduits par J. J. Rousseau, avaient aspiré sa haine contre le pouvoir et contre toute espèce d'autorité. Ils voulaient gouverner, trouvant que la dynastie des 14 siècles avait régné trop longtemps; gens ambitieux, perdus de dettes, ne sachant pas commander à eux-mêmes, ils voulaient commander aux autres; ne sachant pas administrer leur fortune particulière, ils voulaient, par une inconcevable présomption, administrer la fortune publique. Disons-le avec douleur, un grand nombre de ces hommes avaient couru aux élections, et s'étaient fait choisir députés : mauvais signe, tristes présages ! Leur apparition a découragé les honnêtes gens. Necker les comparait à des vagues menaçantes. *Je vois,* disait-il après les élections, *je vois la grande vague s'avancer ; est-ce pour m'engloutir* [1] ? Les Parlements qui avaient provoqué les États-Généraux, revinrent de leurs erreurs, entourèrent le trône qu'ils voyaient menacé. D'Epremenil, revenu de son exil, se montra le plus empressé de donner l'exemple de la soumission et de combattre les novateurs, mais il n'était plus temps, le char révolutionnaire était en mouvement, personne ne pouvait plus l'arrêter. En vain la noblesse de Bretagne s'était-elle abstenue de voter dans l'espérance qu'on ferait de même ailleurs, et qu'on empêcherait la tenue des États-Généraux ; on sut se passer de ses députés. En vain la noblesse du Midi avait-elle repoussé Mirabeau, à cause de sa honteuse vie. L'audacieux candidat s'était fait marchand de drap, et par ce moyen, il s'était fait élire

1 *Biogr. univ.*, art. *Necker.*

par la bourgeoisie. Sa répulsion n'a servi qu'à envenimer sa haine contre la noblesse.

Vous voyez là des causes de grandes luttes, je n'ai pas besoin d'en faire un résumé. La bourgeoisie va se trouver aux prises avec la noblesse. Des utopistes en profiteront pour remplir leurs desseins ambitieux et leurs vues insensées. Le peuple, facile à mouvoir, leur servira d'armée. Telle est l'image que vont présenter les États-Généraux, dont nous verrons l'ouverture à notre prochaine réunion.

QUATRIÈME LEÇON.

Complication des événements. — Emeute à Paris. — Caractère du roi, de la reine et du duc d'Orléans. — Ouverture des Etats-Généraux. — Cérémonie religieuse. — Mécontentement des députés du Tiers. — Division de l'Assemblée. — Son résultat.

Je vous ai signalé, Messieurs, les causes qui devaient soulever de grands et de violents débats aux États-généraux dont je vais vous exposer l'ouverture. La noblesse voulait conserver ses anciens priviléges. Les députés du Tiers-État devaient, en vertu de leur mandat, sinon les abolir entièrement, du moins les modifier dans les points les plus importants, par de nouvelles institutions. Le clergé n'était point opposé aux changements qu'on devait faire, il y consentait, au contraire, aux dépens de ses intérets temporels, et demandait seulement le maintien de l'indépendance de l'Église et des mesures contre tout ce qui tendait à pervertir le cœur et l'esprit. Mais, parmi les députés, et surtout parmi ceux qui avaient été choisis pour le Tiers-État, il y avait des utopistes qui, regardant comme mauvais tout ce qui existait et tout ce qui avait été fait dans les siècles précédents, voulaient renverser les anciennes institutions de fond en comble, faire table rase et établir un gouvernement imaginaire selon les rêves de J.-J. Rousseau. Ces hommes, qui s'étaient formés dans les *clubs*, car il y en avait déjà alors dans diverses provinces, étaient bien dangereux, parce qu'ils s'appuyaient sur les masses dont ils voulaient se faire une armée. On connaissait leurs vues ambitieuses, leurs projets, leur manie de détruire; de là, des méfiances réciproques et des inquiétudes vagues qui arrêtèrent le commerce et anéantirent l'industrie. Car l'industrie, comme vous le savez, a besoin, non-seulement de la paix du présent, mais encore de la sécurité de l'avenir. Les éléments semblaient aussi avoir voulu conspirer: la récolte de 1788 avait été presque entièrement détruite, dans un grand nombre de localités, par une

grêle qui était venue ravager les champs, le 13 Juillet, au moment de la moisson. Survint un cruel hiver qui augmenta encore la misère publique; la noblesse, dans cette circonstance, ne manqua pas à ses habitudes traditionnelles; elle rivalisa de zèle pour soulager les pauvres. Le clergé ne ménagea aucune de ses ressources, et l'archevêque de Paris, de Juigné, se rendit célèbre dans l'histoire par ses abondantes aumônes. La famille royale s'était dépouillée de tout pour concourir au même but. Enfin, la charité chrétienne avait éclaté de la manière la plus touchante[1]. Mais ces ressources étaient insuffisantes pour adoucir toutes les misères. Les pauvres, mécontents, presque sans ouvrage ou mal rétribués, car l'incertitude des événements avait anéanti le commerce et arrêté toutes les affaires, oubliaient facilement ces bienfaits, payaient même d'ingratitude ceux qui les répandaient. « On donne, disait-on, parce qu'on est riche; mais on pourrait et on devrait donner davantage. » Derrière eux étaient des hommes malveillants qui soufflaient le feu de la révolte, en disant que la richesse était une usurpation sur le pauvre, et que le temps était venu de se faire justice[2]. Ainsi les abondantes aumônes, au lieu d'exciter la reconnaissance du pauvre, ne faisaient que réveiller sa jalousie et sa cupidité. D'un autre côté, elles attiraient, de tous les points de la France, une multitude de vagabonds, de gens désœuvrés qui étalaient, de Paris à Versailles, leur misère et leur nudité. C'était autant de gens empressés d'accourir au moindre bruit, pour profiter des chances que pouvait offrir un bouleversement[3].

On en vit un exemple le 27 avril (1789), peu de jours avant l'ouverture des États-Généraux. Un fabricant de papiers peints, Réveillon, qui de simple ouvrier était parvenu à établir, au faubourg Saint-Antoine, de vastes ateliers, où il employait jusqu'à 300 ouvriers, fut accusé d'avoir voulu réduire les salaires à moitié prix. Le peuple sans s'informer si le bruit était fondé ou non, se rassembla, une bande de 1,200 hommes, ramassés dans les rues, étrangers à la fabrique, traînèrent le mannequin de Réveillon sur la place de Grève. Là ils établirent une espèce de tribunal, condamnèrent Réveillon à être pendu, et le pendirent en effet, en effigie. Le lendemain une foule plus considérable, se porta sur sa maison qui fut

[1] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 36.
[2] Degalmer, *Hist. de l'ass. constit.*, t. 1, p. 39.
[3] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 36.

envahie, pillée et saccagée ; les meubles furent jetés par les fenêtres et brûlés. Réveillon, qui n'était pas connu de cette foule, put s'échapper. L'autorité, qui ne s'était pas montrée la veille, agit alors avec une grande rigueur. Mais il y eut une lutte opiniâtre où 200 insurgés perdirent la vie. La troupe avait perdu 12 soldats, et eut 80 blessés. Mais force resta à la loi [1].

On voit par ce trait, combien le peuple est aveugle dans sa colère. Il se plaignait du manque d'ouvrage et de la diminution des salaires, et il va détruire une fabrique, qui faisait honneur à notre industrie, et qui donnait du pain à 300 ouvriers. Mais dans ce peuple il y avait des meneurs, des chefs qui voulaient autre chose que le maintien des salaires. On avait vu distribuer de l'argent ; on en a d'ailleurs trouvé la preuve dans la poche de ceux qui avaient été tués [2]. D'où venait-il ? Quels étaient les instigateurs de l'émeute ? C'est ce qui est resté dans l'obscurité, chaque parti faisait peser sur ses ennemis la responsabilité de cet acte criminel. La noblesse en accusait les partisans du Tiers-Etat ; ceux-ci y voyaient une vengeance des nobles. La cour en attribuait l'instigation au duc d'Orléans; les amis de ce prince incriminèrent la cour ; cette conjecture trouva le plus de crédit ; car déjà, à cette époque, on connaissait le moyen d'abaisser le pouvoir, et de l'arracher des mains du possesseur, moyen dont malheureusement on s'est servi bien souvent depuis et qui consiste à noircir, à calomnier, et à faire tomber dans le mépris, celui qui est en place. On accuse tantôt ses intentions, tantôt ses actes : on pénètre dans son intérieur, on attaque sa vie privée ; on va jusqu'à ses ancêtres, il n'y a rien qui soit respecté, rien qui soit à l'abri de l'atteinte du calomniateur, et tôt ou tard il réussit, surtout avec la liberté de la presse. Car un roi avili, méprisé et haï, est près de sa chute, dit Bossuet. Avilir, mépriser, faire haïr le pouvoir, c'est le moyen qu'on employait à l'époque qui nous occupe. Chaque malheur qu'on avait à déplorer tombait sur la cour. On lui imputait les crimes mêmes de ses ennemis. Comme ces calomnies, qui avaient pour but le renversement du trône, ont trouvé grâce devant certains historiens, il est nécessaire de vous dire ce que nous devons en penser. Pour en disculper la cour, il suffit de vous faire connaître la caractère du roi et de la reine.

[1] Degalmer, *Hist. de l'ass. const.*, t. 1, p. 42.— Gabourd, *Hist. de la révol.*, t. 1, p. 116.

[2] *Idem*, t. 1, p. 42.

Tout le monde convient que le roi Louis XVI n'était pas de caractère à résister à la lutte qui se préparait contre son trône ; mais l'historien mentirait s'il méconnaissait ses vertus, ses lumières et ses intentions. La justice veut que nous rendions hommage à ses excellentes qualités. Louis XVI était né avec les dispositions les plus heureuses pour la vertu, et toutes les connaissances utiles. Il reçut une éducation conforme à son rang ; mais on dit, et je crois, avec raison, que ses instituteurs lui avaient trop appris à modérer le pouvoir, et pas assez à le maintenir[1]. Louis XVI était instruit, il avait étudié sérieusement tout ce qui concerne l'art de régner. D'ailleurs, il avait un esprit droit, juste, et était doué d'un discernement exquis : rarement il se trompait sur les hommes et les choses, et il est à regretter qu'avec trop de défiance pour lui-même, il ait souvent préféré le jugement des autres au sien. Appelé au trône à l'âge de 20 ans (1774), il choisit toujours pour ministres, et surtout pour premier ministre, les hommes les plus capables, et les plus habiles de son temps. Aussi son règne nous offre-t-il une série d'hommes dont personne ne peut contester la capacité. Louis XVI n'était point étranger au progrès du siècle, il n'aimait pas les philosophes, et il avait raison de s'en défier ; cependant, personne mieux que lui n'avait compris la nécessité des réformes ; bien loin de s'y opposer, il commença par les effectuer lui-même, dans l'intérêt de ses peuples, aux dépens mêmes de ses intérêts personnels. Ainsi il retrancha de ses dépenses, fit au peuple la remise du droit de joyeux avènement. Il établit pour Paris le Mont-de-Piété et la *caisse d'escompte*, il abolit bien des corvées, qu'il convertit en impôt pécuniaire, il adoucit les lois pénales, il rendit l'état civil aux protestants malgré l'opposition du Parlement, et nous avons vu combien il a résisté au même corps, pour l'égale répartition de l'impôt territorial, projet qu'il avait concerté avec ses ministres, et qu'il voulait exécuter pour soulager la classe pauvre. Louis XVI désirait ardemment le bonheur du peuple : aucun sacrifice, aucune concession ne lui coûtait, lorsqu'il croyait pouvoir contribuer au bien-être de la France. Si les députés du Tiers-Etat s'en étaient tenus aux cahiers des charges, s'ils avaient établi la Constitution sur les vœux qui y étaient exprimés, ils n'auraient pas trouvé un ombre d'opposition dans la personne du roi. Il aurait suffi à celui-ci

[1] *Biogr. univ.*, art. *Louis XVI.*

de savoir que le gouvernement constitutionnel convenait à son peuple et faisait son bonheur, pour qu'il y donnât son entière approbation. Sa parole n'aurait pas été vaine. Car le roi était un homme consciencieux, d'une piété éclairée, et, scrupuleux observateur des traités; il ne se serait jamais écarté des conditions acceptées par lui et désirées par la nation. Là dessus aucun doute possible. Mais Louis XVI, avec une âme franche et généreuse, avec un cœur plein d'affection et de dévouement, avec des connaissances solides et un coup d'œil juste, avait de grands défauts pour le temps où il a vécu : 1° il se défiait trop de ses propres lumières, croyant toujours que le plan des autres était meilleur que le sien. Il n'avait pas assez de conviction. Mille fois on l'a vu saisir parfaiment l'état des choses, en indiquer le remède, et puis renoncer tout à coup à ses idées, pour se livrer aux chercheurs d'aventures politiques, aux philosophes, aux utopistes, et à quiconque passait dans le public pour habile dans l'administration ; on peut donc lui reprocher un excès de modestie. 2° On peut lui reprocher encore une excesssive bonté. Sous des dehors froids, brusques, et quelquefois rudes, il cachait une bonhomie qui convient à un père de famille, plutôt qu'à un souverain. Toujours prêt à l'indulgence, et au pardon, il oubliait trop souvent qu'il tenait le glaive pour la punition des méchants. 3° Cette excessive bonté l'empêchait de comprendre toute l'étendue de ses devoirs. Ainsi il ne comprenait pas assez qu'il était établi roi pour la protection de toutes les classes de la société et que son premier devoir était de prendre sous sa défense ceux qui étaient menacés ou attaqués, quelque fût leur nom ou leur qualité. Il n'était pas assez convaincu non plus que sa cause était liée à celle de la nation ; trop souvent il croyait qu'il ne s'agissait que de sa personne ou de l'intérêt de sa famille, c'est pourquoi il recommandait de ne pas verser une goutte de sang, et cela dans des moments où l'intérêt de toute la France était en jeu. Sous un règne heureux et tranquille, Louis XVI eût été le meilleur des rois : mais sous un règne agité, comme le sien, il devait devenir le plus malheureux des hommes.

Je ne dirai qu'un mot sur la reine Marie-Antoinette. Elle était devenue un point de mire pour tous les ennemis de la monarchie. C'était sur elle qu'on visait principalement pour abaisser le pouvoir et le faire tomber dans le mépris. Sa vie était pure, sa conduite irréprochable, et la calomnie n'a cessé de la noircir. Elle y prêtait

quelquefois par une étourderie d'enfant, signe d'innocence qui a été mal interprété. Vive et spirituelle, elle méprisait l'étiquette, et ne se tenait pas assez sur ses réserves. Pour soutenir son mari contre sa bonté et sa faiblesse, elle fut obligée, depuis le ministère de Lomenie de Brienne, de se mêler tant soit peu des affaires publiques. Il n'en fallait pas davantage à ses ennemis pour la décrier. Toutes les fautes du gouvernement tombèrent sur elle. Enfin, Messieurs, à force de cris et de calomnies, on est parvenu à lever contre elle une montagne de préjugés qui vont exercer une grande influence sur la marche des affaires.

A côté du trône était une cour rivale, celle du duc d'Orléans. M. Thiers a assez bien tracé le caractère de ce prince. « Né, dit-» il, avec des qualités heureuses, il avait hérité de richesses im-» menses; mais livré aux mauvaises mœurs, il avait abusé de tous » ces dons de la nature et de la fortune. Sans aucune suite dans » le caractère, tour à tour insouciant de l'opinion ou avide de po-» pularité, il était hardi et ambitieux un jour, docile et distrait le » lendemain. Brouillé avec la reine, il s'était fait ennemi de la » cour. Les partis commençaient à se former, il avait laissé prendre » son nom, et même, dit-on, jusqu'à ses richesses. Flatté d'un » avenir confus, il agissait assez pour se faire accuser, pas assez » pour réussir, et il devait, si ses partisans avaient réellement » des projets, les désespérer par son inconstante ambition [1]. » Le duc d'Orléans était ennemi de la famille régnante; il désirait secrètement sa chute dans l'espérance de se mettre à sa place.

Cependant on faisait au château de Versailles, dans la salle des menus-plaisirs, de grands préparatifs pour l'ouverture des États-Généraux, qui avait été fixée définitivement au 5 mai (1789). Les députés étaient déjà arrivés. Ils étaient au nombre de 593 pour le clergé et la noblesse, et de 621 pour le Tiers-Etat. Ce dernier nombre dépassait celui du clergé et de la noblesse; mais je vous ai fait observer que la noblesse de Bretagne n'avait pas nommé de députés. Dans plusieurs autres endroits, les deux premiers ordres s'étaient abstenus de voter. Ce fut une grande faute de leur part.

L'ouverture des États-Généraux se fit avec une grande solennité. La religion présida à cette cérémonie, et l'Église montra dans cette circonstance combien elle honore et respecte le pouvoir. Nous verrons plus tard quels honneurs lui réserve la philosophie.

[1] *Histoire de la révolution*, t. I, p. 39.

Le pouvoir, comme je vous l'ai dit, vient de Dieu, parce qu'il est dans la nature des choses que Dieu a créées. Quel que soit celui qui le possède, l'Église l'honore et prêche aux peuples le respect et l'obéissance et en donne l'exemple. Ce sont là les premiers principes, ou plutôt les premiers éléments de la paix publique et de la prospérité des empires. Qu'on impose au pouvoir toutes les conditions qu'on jugera à propos pour empêcher son absolutisme, mais qu'on ne lui refuse pas le respect et l'obéissance qu'on lui doit. Du moment qu'on l'attaque et qu'on le traîne dans la boue par la calomnie et le mépris, il perd tout ce qu'il a de bienfaisant, et la société en souffre, parce qu'elle n'est pas dans son état naturel, dans ses conditions normales. Le respect et l'obéissance qu'on rend au pouvoir est moins dans l'intérêt de celui qui le possède que dans le nôtre. Ce sont là, Messieurs, les principes que je voudrais voir gravés dans l'esprit de tous. Assez longtemps nous avons attaqué le pouvoir, nous savons, par une triste expérience ce qui en est résulté, il est temps de le respecter et de le défendre; la prospérité du pays est attachée à l'accomplissement de ce devoir que la religion a toujours recommandé, et dont l'Eglise de France a donné un nouvel exemple à l'ouverture des États-Généraux.

La veille de l'ouverture, le 4 mai (1789), on fit une procession solenelle pour invoquer le secours de l'Esprit saint. Tout Paris s'y était transporté pour prendre part à cette fête religieuse. Les rues où la procession devait passer étaient tendues de riches tapisseries. Les députés des trois ordres, ainsi que la famille royale, se rendirent à l'église de Notre-Dame. De là, après le chant du *Veni creator*, entre deux haies militaires et au milieu d'un peuple innombrable, l'immense cortége se rendit processionellement à l'église de Saint-Louis. Le Tiers État ouvrait la marche, portant le modeste costume de laine jadis assigné aux communes; venait ensuite la noblesse brillante d'or, de soie, et de fastueux panaches; après elle s'avançaient les membres du clergé revêtus de leurs plus beaux ornements. L'archevêque de Paris, de Juigné, qui avait fait tant de bien aux pauvres durant le cruel hiver, portait le Saint-Sacrement; venaient ensuite le roi, la reine, les pairs de France, qui, tous, ne pensaient guère assister à leurs funérailles... Je vous rapporte ces détails, parceque plusieurs ont été bien significatifs, et méritent d'être remarqués. L'Église avait déployé toute sa splendeur

pour montrer combien elle honorait Dieu et le roi. Au passage du Tiers-État, qui se trouvait humilié dans son costume, le peuple fit entendre mille acclamations, et, montrait par là, qu'il désirait son triomphe suivant le cahier des charges. Il laissa passer en silence la noblesse et le clergé, qu'il regardait comme un obstacle au nouvel ordre de choses ; mais il redoubla ses acclamations, avec le plus vif enthousiasme, lors du passage du roi et de la famille royale, voulant montrer par là, et d'une manière bien claire, qu'il ne désirait pas le renversement du trône. En cela, le vœu du peuple de Paris et de Versailles se trouvait conforme, comme nous l'avons vu, à celui de toute la France. Le roi était profondément recueilli, et recevait les vœux du peuple avec un air de bonté, d'affection et de reconnaissance. Le duc d'Orléans était moins respectueux : placé à la tête de la noblesse, il affectait de se confondre dans les derniers rangs du Tiers-État, causant avec les députés, ce qui lui attira quelques applaudissements particuliers.

A l'église Saint-Louis fut célébrée une messe du Saint-Esprit avec grande pompe : le discours fut prononcé par La Fare, évêque de Nancy. L'orateur avait pris pour sujet : *La religion fait la force des empires et le bonheur des peuples,* vérité profonde, éminemment sociale, et bien choisie pour la circonstance. Un empire n'a de force qu'autant qu'il repose sur les lois immuables et positives de Dieu, un peuple n'est heureux qu'autant qu'il s'attache à ces lois et qu'il les observe; hors de là, trouble et agitation, hors de là, point d'ordre et de sécurité, beaucoup de bruit, et peu de bonheur. Mais cette vérité, dont l'oubli a attiré des calamités si grandes sur la France, faisait peu d'impression sur un auditoire qui avait presque entièrement perdu la foi. Quelques paroles de l'orateur, imprudentes, il est vrai, furent accueillies par des murmures. Il avait dit, en s'adressant à Dieu : « Recevez, Seigneur, les prières du clergé, les vœux » de la noblesse, et *les humbles supplications du Tiers-État*. » Les députés se trouvaient blessés par ces dernières paroles : mais, au mot de *libertés publiques* qu'il prononça bientôt après, il excita une vive émotion. Une grande partie de l'assemblée, oubliant le lieu auguste et le Saint-Sacrement exposé sur l'autel, éclata en applaudissements, et fit retentir de ses transports les voûtes de l'édifice ; un tel enthousiasme excité par le mot de *libertés publiques* avait alors une grande signification [1].

[1] Gabourd, *Hist. de la révol.*, t. I, p. 147.

Les députés du Tiers-Ordre n'étaient pas contents. Ils avaient été humiliés par l'humble costume qu'on leur avait prescrit, et qui contrastait si fort avec celui de la noblesse, ils avaient été blessés par les paroles imprudentes de l'orateur; leur mécontentement fut au comble, à la réception du roi. Suivant l'étiquette de la cour et un usage suranné, on ouvrit les deux battants aux deux premiers ordres, et un seul battant aux députés du Tiers. Le roi reçut le clergé et la noblesse dans son cabinet, et la députation du Tiers dans une autre pièce. De plus, le clergé et la noblesse entrèrent dans la salle des États-Généraux avec le roi, par la grande porte, le Tiers-État fut obligé de passer par une petite porte de côté qu'on avait pratiquée pour lui. Les députés du Tiers furent aigris par ces sortes de préférence et de distinction qui n'étaient plus de saison. L'étiquette, que la reine détestait par nature et qu'elle avait appris à fouler aux pieds à la cour de Marie-Thérèse sa mère, deviendra fatale à Louis XVI, comme nous aurons l'occasion de le voir [1]. Cependant, le roi fit à l'ouverture un discours propre à calmer les esprits les plus exigeants. Il parla de ses sentiments, de son amour pour le peuple, des réformes qu'il avait déjà faites, de celles qu'il se proposait de faire par l'intermédiaire de l'Assemblée, de ses vœux ardents pour le bonheur et la prospérité de la France; il donna aussi quelques conseils de sagesse et de modération. D'unanimes applaudissements accueillirent ce discours. Le roi était dans le transport de sa joie: il croyait être au bout de ses peines, et était bien loin de prévoir le sort qui l'attendait. Barentin, garde-des-sceaux, prit la parole après lui, et puis Necker. Ce dernier ne remplit pas l'attente de l'Assemblée, il ennuya par ses comptes et ses chiffres. On le trouva pauvre en idées politiques. Le déficit était réduit, d'après ce qu'il disait, à 56,140,000 fr.

Dès le lendemain, 6 mai, éclata dans l'Assemblée, une division qui était un triste présage pour l'avenir, et qui se termina par un funeste résultat. Voici quel en était le sujet : En convoquant les États-Généraux, on avait décidé que le nombre des députés du Tiers serait égal à celui des deux autres ordres réunis. Les élections s'étaient faites en conséquence de ces dispositions, et avaient donné la supériorité du nombre au Tiers-État. Mais il y avait une autre question bien grave à laquelle on n'avait pas osé toucher, et dont on avait

[1] Poujoulat, t. I, p. 89.

laissé la décision à l'Assemblée elle-même. Voterait-on par tête, ou par ordre, comme c'était l'ancien usage des États-Généraux. En votant par ordre, le doublement du Tiers devenait inutile, puisqu'il n'avait qu'une voix, quel que fut le nombre des députés. Le vote par tête était une conséquence du doublement. Il était encore une conséquence des vœux exprimés. On voulait des réformes, le vote par ordre détruisait d'avance tout espoir de sérieuses réformes; la noblesse, en s'adjoignant le clergé assez bien disposé pour elle, aurait toujours eu deux voix, et l'aurait emporté sur celle du Tiers-État. Un ministre habile, un homme d'État, n'aurait pas convoqué les États-Généraux sans résoudre cette importante question et sans régler les détails qui la concernaient. Necker, homme imprévoyant, médiocre politique, n'en avait rien fait. La question se présenta, du moins indirectement, dans la première séance de l'Assemblée. On se demandait si la vérification des pouvoirs se ferait séparément par chaque ordre, comme autrefois, ou si elle se ferait en commun dans une même salle par les trois ordres réunis. Cette question, il est vrai, n'était pas encore celle du vote par tête, car on pouvait vérifier les pouvoirs en commun et voter ensuite séparement, mais elle avait beaucoup d'affinité avec le vote par tête. Je n'entrerai pas dans tous les détails de la déplorable division qu'a jetée dans l'Assemblée la solution de cette première question, division qui a fait perdre plus de 6 semaines, qui s'est prolongée jusqu'au milieu du mois de juin, et qui a provoqué des mesures et des résistances d'un déplorable effet. Le clergé a joué dans cette affaire un rôle honorable, celui de conciliateur. Tous les historiens lui rendent justice[1], mais il n'est point parvenu au but de ses désirs. Le roi et les ministres ont aussi proposé des mesures de conciliation; mais ils ont également échoué. La noblesse ne voulait rien céder, et les députés du Tiers restaient immobiles, montrant le plus grand sang-froid; ils se réunissaient tous les jours dans la grande salle, ils envoyaient des messagers aux deux autres ordres, leur disant qu'ils les attendaient, pour vérifier les pouvoirs. Voilà ce qu'ils firent pendant plus de 6 semaines, sans entreprendre aucun travail. On aurait ri de cette immobilité, si le salut de la France ne s'y était pas trouvé compromis.

La noblesse, en refusant de se rendre à ces exigences, avait pour but, dit-on, d'arrêter l'Assemblée dès ses premiers pas, et de

[1] Thiers, *Hist. de la révol.*, t. I, p. 44.

la faire dissoudre. Je crois plutôt qu'elle a résisté pour conserver ses priviléges et empêcher le vote par tête. Quoi qu'il en soit, les députés du Tiers, las d'attendre, sortirent de leur immobilité. Plusieurs nobles, et un certain nombre de curés, parmi lesquels figurait le fameux Grégoire, s'étaient rendus à leurs pressantes sollicitations, et s'étaient réunis à eux ; forts du nombre et irrités de la résistance du haut clergé et de la noblesse, ils se réunirent dans la nuit du 16 juin, et là, après les plus vifs débats, ils se constituèrent et prirent audacieusement le nom d'*Assemblée nationale*. Le député Legrand avait proposé cette dénomination. L'abbé Sieyès, dont l'influence était immense à cette époque, l'appuya fortement et la fit adopter. Mirabeau s'était aussi mêlé de cette affaire et avait fait entendre pour la première fois son langage démagogique. L'Assemblée exerça aussitôt sa nouvelle puissance. Elle déclara illégaux et nuls tous les impôts existants, en décréta néanmoins la perception, mais seulement jusqu'au jour de la séparation ; c'est-à-dire les impôts devaient cesser d'être perçus le jour où l'Assemblée serait séparée ou dissoute. C'était mettre la couronne dans l'impossibilité de la dissoudre [1].

Depuis 14 siècles, on n'avait pas porté à la royauté un coup aussi rude, ni aussi mortel : le pouvoir est déplacé, c'est l'Assemblée qui s'en empare ; elle s'érige en souveraine, elle se déclare indépendante, indissoluble en face du trône. Les impôts doivent être perçus en vertu de son autorité. Le roi est dépouillé de son autorité, l'Assemblée *Nationale* l'a confisquée à son profit. Je n'ai pas besoin de vous expliquer l'énormité de cette usurpation. Vous la comprenez. Que va faire la couronne, que doit-elle faire en pareilles circonstances ? Ce sont là des questions graves, les plus graves qui puissent se présenter dans l'histoire. Mais l'heure est trop avancée, j'en laisse l'examen pour notre prochaine réunion. L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VII [2].

Méthode de discussion avec l'incrédule.

Dans les chapitres qui précèdent, j'ai tracé le mode d'examen

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constituante*, t. I, p. 63-64.
[2] Voir le 6e chap. au numéro précédent, p. 29.

qui convient au catholique qui a conservé la foi. Je vais essayer d'exposer la méthode propre à conduire ou à ramener l'incrédule à la foi qu'il n'a jamais eue ou qu'il a perdue.

L'incrédulité n'est pas poussée au même degré chez tous les hommes, les uns reconnaissent la nécessité de la religion et même l'existence de la Révélation, ils nient *seulement l'autorité de l'Eglise ;* d'autres, tout en admettant la nécessité de la Religion pour tous les hommes, rejettent *la nécessité et l'existence de la Révélation* ; quelques-uns, enfin, ne voient dans la Religion qu'une *institution humaine et nient même l'existence de Dieu.*

Il semble au premier coup d'œil que la même méthode ne puisse pas convenir à ces trois degrés d'incrédulité : un examen plus approfondi a prouvé le contraire.

L'axiome sacré des uns et des autres est que l'homme *ne doit écouter que sa raison*, ne se rendre *qu'à l'évidence*, rejeter tout ce qui lui *paraît faux et absurde*. Pour le reconnaître il suffit d'entendre chacun des incrédules dont je viens de signaler la nuance. Voici les paroles du *Protestant :*

« Je conçois avec évidence qu'un corps ne peut pas être en différens lieux en même temps; la présence réelle de Jésus-Christ » dans toutes les hosties consacrées est donc un dogme absurde.

» Dieu ne peut pas être un et trois, voilà ce que me *dit ma* » *raison*, le mystère de la Trinité est donc une contradiction.

» Il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, voilà ce que dit l'évidence, » donc la Divinité de Jésus-Christ est une erreur.

» Les passages de l'Ecriture, qui semblent prouver la présence » réelle, la Trinité et la Divinité de Jésus-Christ doivent être ex» pliqués par d'autres qui me paraissent plus clairs, et dire le con» traire. » — Ainsi ont raisonné les calvinistes, les sociniens et tous les hérétiques.

Voici le raisonnement des *Déistes.*

» Je suis *intimement* convaincu que Dieu ne peut pas révéler des » dogmes absurdes, inintelligibles, contradictoires : je vois de pareils » dogmes dans toutes les religions qui se disent *révélées :* donc, tou» tes ces prétendues révélations sont des chimères, il faut donc s'en » tenir à la *religion naturelle.* »

Voici le raisonnement des *athées :*

« Il est *évident* qu'un être doué de qualités incompatibles, dont » les attributs sont inconciliables et contradictoires n'existe pas. Or, » quelle que soit l'idée que l'on veut me donner de Dieu, non-seule-

» ment je n'y conçois rien, mais j'y vois des contradictions formel-
» les ; donc, Dieu n'existe pas et ne saurait exister. »

Voici le grand argument du *Matérialiste :*

« Un philosophe ne doit admettre que ce qu'il *conçoit*, et dont » l'existence lui est *démontrée*. Or, ce qu'on dit des esprits ou des » substances distinguées de la matière est inconcevable : leurs quali- » tés, leurs opérations sont autant de mystères inintelligibles et dont » on ne peut avoir une idée claire : je ne conçois que les corps ; donc, » tout est matière, les esprits sont des chimères [1]. »

Ainsi, la clarté *de ses idées* et la convenance ou l'opposition des choses *avec ces idées*, est la seule *règle des jugements*, l'unique critérium de la verité, d'après le *Protestant*, le *Déiste*, l'*Athée* et le *Matérialiste*.

Puisque tous ces incrédules partent d'un principe commun, une méthode commune peut être appliquée à chacun d'eux, quel que soit d'ailleurs le degré d'incrédulité auquel chacun d'eux soit arrivé en particulier.

Il y a quelques exceptions à cette observation : elles exigent un mode de discussion spéciale : je les indiquerai après avoir exposé la *méthode commune*.

Il ne faut pas certainement attacher une importance exclusive au choix de la méthode. La conversion d'un homme dépend beaucoup des circonstances où Dieu l'a placé et des dispositions que par la grâce il a fait naître dans le cœur de sa créature. L'argumentation la plus habile ne produit pas d'effet sur le savant qui discute sans nul désir de s'éclairer et de changer de vie, mais uniquement pour faire parade de son talent et peut-être pour embarrasser son adversaire. Les preuves de la religion exposées bien simplement convaincront l'homme qui cherche la vérité sérieusement et de bonne foi ; les considérations les plus puissantes ne feront pas d'impression solide et durable sur l'homme insouciant, qui n'est occupé que de chercher de nouvelles jouissances, ou sur l'ambitieux qui poursuit les dignités ou est emporté par le tourbillon des affaires publiques, une seule parole, une pensée touchera efficacement le cœur qui est dégoûté des plaisirs, désabusé des grandeurs, et qui sent vivement la vanité de tous les biens créés. Il ne faut pas cependant croire que les *méthodes soient complétement indifférentes.* Une bonne méthode aide puissamment les bonnes dispositions de l'esprit et du

1 Bergier, *Traité de la Religion*, t. 1, p. 48.

cœur ; une mauvaise méthode les affaiblit, en retarde les heureux résultats; la conversion de l'homme n'est pas seulement l'œuvre du sentiment, c'est aussi l'ouvrage de la conviction : si le cœur doit être touché, l'esprit a besoin d'être éclairé et convaincu.

EXPOSITION DE LA MÉTHODE COMMUNE A TOUS LES DEGRÉS D'INCRÉDULITE.

1. Méthode à suivre avec l'hérétique.

Nous supposerons d'abord l'apologiste de la religion en présence d'un *hérétique*, d'un *protestant*, par exemple.

Acceptera-t-il le principe de la *réforme ?* s'attachera-t-il à prouver par l'Écriture les dogmes que conteste son adversaire ? consentira-t-il à rendre la *raison individuelle juge souveraine de la question ?* C'est la faute que l'on commit au début de la controverse avec les protestants.

« Lorsque Luther, appelant à la Bible de l'enseignement de » l'Église, osa citer toutes les croyances publiques de la société » chrétienne à comparaître devant la *raison particulière* de chaque » chrétien, pour y être *réformées* d'après la règle de l'Écriture, » beaucoup de théologiens ne virent pas qu'en répondant à l'in- » solente sommation de cet hérétique ils consacraient sa révolte, » et que consentir à entamer sur le sens du texte sacré des discus- » sions dont chaque fidèle demeurerait juge, c'était reconnaître » la *compétence de la raison* particulière à décider, après l'Église, » les questions de la foi et poser ainsi le principe général d'erreur » en quoi consistait tout le Protestantisme [1]. »

C'est ce que comprirent plusieurs bons esprits, et surtout un homme qui joignait à une immense érudition un sens admirable, le cardinal Duperron : il réduisit la controverse avec les protestants à la question de l'*autorité de l'Église*. « Bientôt on fut conduit » à traiter cette question sous un point de vue très-général, sa- » voir : l'*insuffisance du jugement privé*, et la nécessité de l'auto- » rité de l'Église comme fondement de la foi chrétienne, Bossuet, » Nicole, Papin, Pélisson développèrent cet ordre d'idées [2]..... »

Papin s'avança plus loin dans cette route : il remarqua que sur la religion les hommes se partagent en deux classes, que les uns suivent la voie d'*examen* et les autres la voie d'*autorité*. « Pour » faire comprendre aux protestants les conséquences de leur prin-

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 333.
[2] *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, par M. l'abbé Gerbet, p. 103.

» cipe fondamental, il entreprit de prouver que ce principe, ad-
» mis dans toute son étendue, dépouille la vérité de son caractère
» obligatoire et la confond avec toutes les erreurs qui peuvent
» monter dans l'esprit de l'homme. Pour cela, il établit que nul
» protestant ne peut condamner la croyance des autres pro-
» testants, quelque opposée qu'elle soit à la sienne propre, puisque
» chacun d'eux a le même droit d'interpréter la Bible, d'*après sa*
» *raison individuelle;* 2° que par le même principe, il ne peut plus
» condamner ni les païens, ni les déistes, ni les athées, qui préten-
» dent également suivre leur *propre raison*, et qu'il est à l'égard
» de chacun d'eux dans la même position que les païens, les
« déistes, les athées à l'égard les uns des autres. J'aurais bien dit
» à un impie : *Vous étouffez vos lumières naturelles;* mais quelque
» persuadé que je fusse que l'impie méritait ce reproche, je sentais
» bien que par le principe de la Réforme il m'aurait jeté dans un
» extrême embarras s'il m'avait répondu : *Qui vous l'a dit?* Ce
« ne peut être que votre raison, puisque vous ne vous conduisez
» par aucune autorité : or, la mienne m'a dit le contraire. Or,
« vous m'avez ordonné de me conduire par ma raison et non par la
» vôtre : votre principe ne vous permet pas plus de me condamner
» qu'il ne me permet de vous condamner[1]. »

L'apologiste de la Religion imite Papin, emploie le même mode d'argumentation : il développe les conséquences du principe de la Réforme et en fait ainsi voir la fausseté et les dangers.

Mais peut-être ce principe a-t-il porté ses fruits : peut-être son adversaire n'est-il déjà plus protestant que de nom, et a-t-il été poussé au *déisme* ou à l'*athéisme*. Ce n'est plus seulement l'autorité de l'Église qu'il faut lui prouver, c'est la nécessité et l'existence de la Révélation, ce sont les dogmes mêmes de la Religion naturelle : *Dieu, l'immortalité de l'âme.*

2. Méthode de discussion contre un déiste.

Le prêtre qui se propose d'amener un *déiste* à la foi catholique consentira-t-il à prendre pour point de départ le *principe fondamental du Déisme?*

« L'homme étant un être raisonnable, il ne doit, disent les phi-
» losophes, admettre aucune vérité qui n'ait été auparavant *démon-*

[1] Papin, *Tolérance des protestants*, p. 172; dans le *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 119.

» *tre à sa raison* : théologiens, raisonnez donc avec nous, si vous » voulez que nous consentions à vous écouter; ce ne sont pas des » autorités, mais des preuves, qu'il faut aux hommes arrivés enfin à » l'âge de l'indépendance après une enfance de six mille ans, et » déterminés à ne compter pour rien la raison des siècles passés et » n'obéir qu'à leur propre raison. »

C'était tout perdre que de répondre à cet impertinent appel de la philosophie du 18e siècle : les apologistes de la religion ne le comprirent pas.... Accoutumés à démontrer dans les classes de philosophie les *vérités de la religion naturelle avec leur seule raison*, ils crurent aussi n'avoir besoin que de *leur seule raison* pour défendre ces vérités, lorsqu'elles furent attaquées par les incrédules. Pleins de foi dans le pouvoir souverain du syllogisme, ils dirent aux philosophes : « Vous voulez des preuves, elles ne vous man» queront pas : à partir des premiers principes, nous consentons à » *tout démontrer*. Voici d'abord comment nous prouvons que *vous* » *existez*, si, par hasard, vous avez des doutes sur cette vérité dont » il importe, comme vous le comprenez bien, de vous assurer » avant tout. Voici maintenant comment nous prouvons que *Dieu* » *existe*, que vous avez une âme, qu'elle sera éternellement » récompensée ou punie, suivant qu'elle aura accompli ou négligé » ici bas certains devoirs. Toutes ces preuves, par lesquelles nous » établissons *les vérités de la religion naturelle*, c'est à votre *raison* » *seule* qu'il appartient d'en *apprécier la force* ; qu'*elle les examine*, » qu'*elle nous propose les objections*, et nous y répondrons (A). Mais

(A) Qu'on nous permette de faire ici une remarque. M. de Lahaye touche une question fort délicate et qui constitue le fait même du *Lamainnaisisme*. On semble refuser à l'homme le droit d'*apprécier la force et la valeur des preuves de la religion*. Or, et c'est ce qui a donné occasion de reprocher à M. de Lamennais de nier la *raison humaine*, c'est-à-dire la faculté de raisonner sa croyance, c'est-à-dire d'accepter ou de refuser ce qu'on lui offre à croire. Or, si ce n'est pas lui qui dit, je *suis convaincu*, je *me rends*, s'il faut que ce soit la société; dès-lors plus de personnalité, plus de mérite...... Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, nous ne disons pas à l'homme (ou à sa raison) : ce n'est pas à vous à *apprécier la force de mes preuves*, nous lui disons : Ce que nous vous enseignons (les dogmes et les règles nécessaires), ce n'est pas vous qui l'avez *inventé*, vous n'avez pu l'*inventer*, par la raison que vous ne voyez pas là où cela est, là où cela existe; si vous l'aviez vu ou *découvert*, vous, un autre pourrait faire de même..... Et, d'ailleurs tout cela serait *facultatif*, vous ne seriez pas obligé envers vous-même. Ces vérités, dogmes, règles ont été donnés, révélés *extérieurement de Dieu*. Il faut admettre cela ou ne rien ad-

» ce n'est pas tout : comme notre projet n'est pas de faire de
» vous seulement des Déistes, lorsque nous nous serons parfaite-
» ment entendus sur toutes les épineuses questions de la religion
» naturelle, nous vous prouverons que les principes de cette reli-
» gion, que nul n'est excusable d'ignorer, parce qu'ils ont *une évi-*
» *dence* qui frappe tous les esprits comme le soleil frappe tous les
» yeux de son éclat, étaient cependant *fort obscurcis* il y a deux
» mille ans, que même, personne ne les *connaissait* entièrement.
» Nous partirons de ce fait pour établir, par plusieurs raisonne-
» ments, que nous soumettrons *toujours à votre raison* particu-
» lière, *la nécessité et l'existence d'une Révélation*. Or, en entrant
» dans le sanctuaire de la religion révélée, vous laisserez sur le
» seuil votre raison qui sera devenue tout à fait inutile, et qui
» pourrait vous être funeste : car si les idées claires ne la trompent
» jamais en matière de religion, lorsqu'elle est seule, du moment que
» la lumière de la foi a brillé sur elle, les *idées les plus claires* qu'elle
» croirait avoir sur les vérités que la Révélation lui découvre, ne
» seraient presque jamais que des *ténèbres*. »

» Telle est la thèse que la Théologie consentit à soutenir pendant
» un demi-siècle contre la Philosophie, par devant la raison
» particulière de chaque homme, juge souverain, que per-
» sonne ne songeait à *récuser*. Or, les théologiens plaidèrent avec
» beaucoup de talent, sans doute, la cause de Dieu et de la reli-
» gion : toutes les vérités sur lesquelles la discussion était établie
» furent prouvées par des raisonnements fort bons en eux-mêmes :
» mais la Philosophie ne pouvait pas moins regarder son procès
» comme gagné, par cela même qu'on l'avait laissé porter à un pa-
» reil tribunal : reconnaître, en effet, que la raison de chaque
» homme avait *le droit de prononcer* sur des questions déjà jugées
» *par la raison de tous les hommes*, c'était consacrer le principe
» fondamental et toutes les erreurs de la philosophie [1] (B).

mettre, détruire toute la tradition, l'histoire, et rester suspendu et attaché à vos propres *pensées*, pensées que vous n'auriez pas même eues si vous n'aviez été élevé par la société. La raison ici n'est pas *anéantie*, et pourtant ce n'est pas elle qui est l'auteur ou le principe de ce qu'elle croit. (A. B.)

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 336.

(B) Nous devons encore ici faire remarquer le vice radical du principe Lamennaisien et comment nous sommes séparés de ce principe.

L'abbé de Lamennais ne voulait pas que la raison particulière se *prononçât* sur les questions de dogme et de morale.

Plusieurs théologiens, et notamment Bergier, avaient aperçu le vice de ce mode d'argumentation, l'expérience a enfin achevé d'éclairer sur les dangers de cette méthode.

Que fait donc l'apologiste de la religion ? Il attaque la fausse philosophie dans son principe fondamental, il en développe les conséquences, et le combat indirectement et par ce genre d'épreuve qu'on appelle *réduction à l'absurde* (C).

Vous prétendez, dit-il au philosophe, avoir le droit de soumettre toutes les croyances religieuses à un examen libre : *vos idées claires et distinctes* sont votre *point de départ, votre règle première* (D); tous les dogmes tous les préceptes de la Religion sont par

Nous disons, nous, qu'elle ne peut ni les *inventer*, ni les *découvrir*, ni les connaître, ni les sanctionner, *seule et isolée* :

2° L'abbé de Lamennais prétendait également que la raison particulière doit accepter le jugement du genre humain.

Nous prétendons, nous, que la raison humaine doit accepter ce que la tradition ou seulement l'église, ou même du temps du Christ un seul homme, ou douze hommes, l'histoire, le genre humain, lui enseignent comme *révélé de Dieu*.

3° L'abbé de Lamennais croyait que le dernier critérium de la vérité était le *consentement du genre humain*.

Nous croyons, nous, que, dans les choses que nous devons *croire* ou *pratiquer*, l'homme doit chercher une chose, la loi, la volonté extérieure de Dieu. Or, pour connaître la révélation extérieure de Dieu, il n'a pas besoin de consulter le genre humain. Ses facultés particulières ont tout ce qu'il faut pour constater qu'il connaît et suit la loi extérieure de Dieu, en suivant la Bible, etc.

4° Enfin, la différence radicale entre notre méthode et celle de l'abbé de Lamennais, c'est que celui-ci croit que l'âme humaine est une *manifestation* et une *animation de la pensée de Dieu* (*Essai*: t. II, p. 45, éd. de 1836), et la raison humaine, un *écoulement*, une *participation* de la raison de Dieu (*préf.*, p. LVI). Nous croyons que l'âme humaine a été créée de rien, que la raison humaine est ou la *faculté de connaître*, ou le *résultat des connaissances* ou de l'*instruction*. A. B.

(C) Dans notre argumentation, nous établissons que l'homme, qui repousse la *Tradition des vérités révélées extérieurement*, est réduit à l'*impossible*. A. B.

(D) Le raisonnement de Bergier et de M. de Lahaye est ici parfaitement juste. Les philosophes partent de *leurs idées*, et ramènent tout à *leurs idées*. Il s'agit donc seulement de savoir d'où leur *viennent* ces idées, à quelles marques ils les savent justes ou fausses. On voit donc que vient ici forcément la question de l'*origine de la raison* ou *des idées* que l'abbé de Lamennais laissait de côté, ou plutôt qu'il faussait complétement en leur donnant une origine qui établissait un *vrai pantheisme*. La *raison humaine*, disait-il comme M. Maret, est un *écoulement*, une *émanation* de la raison de Dieu. Il dit cela en toutes lettres, et aucun de ses nombreux adversaires ne le lui a reproché, parce que tous étaient au fond (et lui aussi), cartésiens ou malebranchistes. A. B.

vous successivement comparés à *cette règle*, approchés de cette pierre de touche, et selon que vous apercevez convenance ou opposition entre *vos idées* et ces *dogmes* et ces préceptes, vous les admettez comme vrais ou les rejetez comme faux ». Votre intelligence est juge souveraine de cette convenance ou de cette opposition.

1 Écoutons ici les paroles de Pluche : « Si je vous présente ici une logique différente de tant d'autres que vous connaissez, c'est assurément parce que je la crois bonne, mais je ne la loue avec quelque confiance que parce qu'elle n'est pas de moi, et que je la tiens de tout ce qu'il y a eu d'hommes de bon sens qui, dans les siècles passés, comme dans le nôtre, se sont distingués des autres, par une justesse reconnue et universellement applaudie. Il y a quantité de choses rares et bien fondées dans les *Catégories* d'Aristote, dans l'*Organum* du chancelier Bacon, dans les *Méditations* de Descartes, dans l'*Art de penser* de Port-Royal, dans l'*Essai* de Locke *sur l'entendement humain*, mais le bon s'y trouve mêlé avec des recherches que les plus judicieux de ces auteurs nous conseillent généralement d'omettre comme peu nécessaires ; dans les *méditations* et dans l'*essai* le bon se trouve mêlé avec des pensées plus propres à nous égarer qu'à nous régler. Ainsi, par exemple, Locke prétend que « ce qui est incompatible avec des *décisions de la raison claires* » *et évidentes par elles-mêmes* n'a pas droit d'être reçu comme *matière de foi*. » Les sociniens de même commencent par fixer les caractères de la révélation et n'admettent que celles, dont la raison s'accommode. Voilà donc d'abord le discernement de ce qu'il faut rejeter ou admettre comme de foi, *attribué à la raison*, pour en décider sans appel ; de là les arrêts de toutes ces raisons si éclairées, qui ne laissent pas de se contredire sans fin, en ne prononçant toutes, à les entendre, que des décisions *claires et évidentes par elles-mêmes*. La maxime qu'on nous donne pour régler notre christianisme paraît peu propre à faire des chrétiens. Comment la trouver d'accord avec saint Paul qui veut que « *nous captivions notre entendement sous le joug de la foi* »[1]. Saint Paul veut, il est vrai, que notre *obéissance soit raisonnable*[2], parce qu'il n'y a rien de si raisonnable que de s'en tenir à la certitude des témoignages sensibles et des faits dont les preuves sont dans les mains et sous les yeux, mais saint Paul, ni les premiers chrétiens n'ont connu cette logique qui *soumet la foi aux décisions de la raison*. Leur logique a toujours été de s'assurer de la Révélation par le concours des témoins et de regarder cette révélation comme *le supplément*, *l'aide* (E), *la gloire et la règle* de la raison. Pluche, *Spectacle de la nature*, entretien 12e, *de la logique naturelle*, t. Ve.

Je ne veux pas citer le reste de cet entretien où l'auteur expose sa méthode : j'engage les professeurs de philosophie à le lire : ils y trouveront des réflexions très-judicieuses.

1 II. *Cor.* x, 5.

2 *Rom.* xii, 1.

(E) Au lieu de *supplément* et *aide*, nous disons, nous, en remontant à la révélation primitive, que cette révélation est l'origine unique et nécessaire de tous les *dogmes* ou *préceptes*, que *croit* ou *pratique* la Raison. A. B.

Ce droit que vous vous attribuez, vous ne pouvez le refuser aux autres. Aussi vous le leur reconnaissez, vous les invitez à suivre votre exemple, vous leur recommandez cette méthode ; tout particulier devient ainsi juge souverain de ce qu'il doit croire et de ce qu'il doit faire (F).

La première conséquence de cette méthode est le rejet de tous les dogmes et de tous les préceptes de l'ordre surnaturel, et la ruine du catholicisme, car ces dogmes et ces préceptes n'ont pas une *convenance nécessaire* avec les idées claires; ils ne *découlent* pas des principes constitutifs de la nature, et votre principe est diamétralement opposé à la règle et à la méthode catholiques (G).

Ce résultat vous touche peu, mais prenez-y garde : il y a des mystères dans la *religion naturelle*. Plus d'un esprit ne percevra pas la convenance qui existe réellement entre ses *idées claires*, la

Les observations de Pluche sur Loke peuvent s'appliquer aussi au principe fondamental du Cartésianisme : « Je jugeai que je pouvais prendre pour règle générale » que les choses que nous *concevons* fort clairement et fort distinctement, *sont « toutes vraies*[1]. » La conséquence n'est pas exprimée comme dans la proposition de Locke; elle n'était pas dans la pensée de Descartes, mais elle se tire naturellement de son principe, elle a été tirée par beaucoup de ses disciples : je ne crois pas me tromper en disant qu'aux yeux de bien des gens, c'est le titre de la méthode cartésienne à leurs éloges.

1 Descartes, *Dis. sur la méthode*, 4e part., t. I, p. 139, éd. Cousin.

(F). Nous le répétons, c'est ici un des points les plus délicats de la philosophie, voilà pourquoi nous multiplions les observations. Non, sans doute, tout individu n'a pas le droit de *juger* la révélation, les *dogmes* et la *morale*, la *parole* de Dieu, c'est-à-dire DIEU. Ceux-là seuls le font qui prétendent avoir *inventé* les dogmes, la morale, Dieu ; et ils en auraient le droit, si cette invention était vraie..... Mais l'individu peut et *doit juger* si les dogmes et la morale qu'on lui annonce sont appuyés sur des preuves solides, si celui qui lui en parle a autorité pour en parler, enfin il a le droit de juger s'il est convaincu. Car s'il ne le faisait, qui pourrait le faire? D'ailleurs qui aurait le mérite de l'avoir fait, ou la culpabilité de l'avoir repoussé? A. B.

(G). Voilà que M. de Lahaye revient encore ici à ces principes platoniciens, qui font résulter les *dogmes* et *la morale* de la soi-disant *religion naturelle* d'une *convenance* avec l'*idée*, qui la font *découler* de la *nature des choses*, etc. Cela n'est pas chrétien. C'est du platonicisme tout pur; c'est du paganisme. Cela ne peut être enseigné que par une philosophie qui ne connaîtrait pas que Dieu *a parlé*, qui ne saurait pas que cette *parole* de Dieu a été *conservée*, et qu'elle est l'origine et le fondement de la seule religion *obligatoire*, la religion révélée *positivement* par Dieu. A. B.

spiritualité de l'âme, la création et l'existence de Dieu. Comment repousserez-vous le matérialiste, le panthéiste et l'athée; vous avez posé le principe générateur de l'indifférence en matière de religion. Ce n'est pas tout, vous ne détruisez pas seulement les dogmes, vous renversez la morale : avec votre principe il n'y a plus de *loi obligatoire*, chacun se fait une morale *accommodée à ses idées*, à ses intérêts, à ses passions. Vous proclamez le principe du fanatisme : d'après votre méthode, il n'y a plus de *règle publique extérieure commune*, plus de lien entre les intelligences, plus de société spirituelle (G).

Les conséquences de vos principes ne s'arrêtent plus devant les ruines de la religion, de la morale et de la société spirituelle, elles s'étendent bien au-delà; vos principes ont une portée que vous ne voyez pas, devant laquelle vous reculez peut-être.

« Une même croyance, un même sentiment, quels qu'en soient la » nature et l'objet, telle est la condition première de *l'état social;* » c'est dans le sein de la vérité seulement, où de ce qu'ils prennent » pour la vérité que les hommes s'unissent et que naît la société. Et en » ce sens, un philosophe moderne a eu grande raison de dire » qu'il n'y a *de société qu'entre les intelligences*, que la société ne » subsiste que sur les points et dans les limites où s'accomplit » l'union des intelligences, que là où les intelligences n'ont rien » de commun, la société n'est pas, en d'autres termes que la so- » ciété intellectuelle est la seule société, l'élément nécessaire et » comme le fonds de toutes les associations extérieures et apparen- » tes[1]. » Par vos principes vous avez détruit la *société spirituelle* : du même coup vous avez frappé la *société civile*, vous en avez sapé les fondements : telles sont, évidemment, les conséquences de vos principes.

La *loi divine* est la *source de tous les droits et de tous les devoirs*, elle n'est pas seulement la source de tous les devoirs de l'homme envers le Créateur, elle est encore la source et la règle des droits et des devoirs des hommes les uns envers les autres, des droits et des devoirs mutuels des supérieurs et des inférieurs, du pouvoir et des sujets. Par vos principes cette loi perd son caractère *obligatoire*, chacun l'interprète selon ses idées, chacun se fait des droits et des

(G) Ceci est encore parfaitement vrai. A. B.

[1] M. Guizot, *Cours d'Histoire de France*, t. I, p. 425.

des doctrines conformes à *ses idées* et à ses intérêts, la loi civile devient la règle unique du bien et du mal, du juste et de l'injuste (H).

La liberté d'examen est étendue aux institutions politiques et sociales, chacun les juge d'après *ses idées*; et, selon qu'elles sont conformes ou non à *ses idées*, prononce qu'elles sont bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses (I). Les membres de l'État se divisent, les partis se forment, la société civile, elle-même, se dissout et tombe dans l'anarchie, et ne sort de ce désordre qu'en se plaçant sous l'empire de la force.

Toutes ces déductions logiques ont été confirmées par l'expérience.

Au 16e siècle le principe du libre examen ne fut appliqué qu'aux vérités de l'ordre surnaturel et seulement encore aux dogmes qui, selon les premiers réformateurs, n'étaient pas fondamentaux : ils déclaraient ne pas l'étendre à ceux qui servent de base au christianisme, tels que l'inspiration des écritures de l'ancien et du nouveau testament, et la divinité de Jésus-Christ, et excepter de la tolérance qu'ils réclamaient, les infidèles, les matérialistes et les athées.

Calvin refuse donc à Servet le droit de libre examen qu'il invoque lui-même contre l'Église, et lui applique les lois portées contre les hérétiques. Cette inconséquence frappe tous les esprits, et le supplice du médecin philosophe soulève l'indignation générale, et la liberté d'examen franchit les barrières que les chefs de la réforme voulaient lui opposer, et envahit tout le domaine des vérités surnaturelles : l'inspiration des écritures, la divinité de Jésus-Christ, sont attaquées et niées formellement.

(H) Ceci est encore parfaitement juste; et c'est la conséquence de tout système de philosophie et de morale qui ne place pas la *révélation primitive extérieure* comme base de la philosophie. (A. B.)

(I) Notons bien ceci qui est encore un des vices essentiels de la philosophie, c'est de *comparer* toutes choses *aux idées*. C'est du paganisme pur. Les *idées*, c'est-à-dire une chose arbitraire et insaisissable, ont été mises à la place des *révélations positives de Dieu*. Or, ce ne sont pas les philosophes seuls qui ont commis cette sorte d'apostasie, ce sont des docteurs catholiques. Thomassin dans ses *dogmes théologiques* a mis ce titre en tête d'un de ses chapitres : *Toute la science divine et humaine, toute la philosophie et la théologie dépendent de la contemplation des idées* (*Dog. théol.* t. I, p. 158 ; c'est le titre du c. 18 du livre III). Voilà les principes subversifs de toute religion révélée. (A. B.)

Bientôt les philosophes demandèrent liberté, sûreté et protection, lorsqu'ils déclareront et écriront que la *raison est l'unique autorité*, que leur temple est l'univers, et que la prière est les bonnes œuvres. Du reste, ils protestent qu'ils admettent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Cette demande ne pouvait être rejetée par une génération élevée dans un principe qui reconnaît à chacun le droit d'admettre ou de rejeter les dogmes et les préceptes de la religion, selon qu'ils sont ou non *conformes à ses idées claires*.

A ces philosophes en succèdent d'autres qui réclament liberté, sûreté et protection, quand ils enseigneront et publieront sans détour que leur Dieu est *la raison* ou le *grand tout*, que leur récompense est de faire le bien, leur peine d'avoir fait le mal et de s'être trompés.

Cette démarche était hardie, c'était un pas immense dans la carrière de la liberté religieuse. Ces philosophes ne secouaient pas seulement l'autorité surnaturelle de l'Église, n'attaquaient pas seulement la religion révélée, ils rejetaient l'autorité naturelle de la raison commune et renversaient les vérités fondamentales de la religion naturelle.

On aurait pu, on aurait dû, telle est du moins mon opinion, *repousser leur demande*, si l'on avait encore respecté *l'autorité de la raison commune* (J). Mais on avait détruit jusqu'à cette autorité en proclamant la souveraineté de la *raison individuelle*; on reconnut donc à chacun le droit, non-seulement de se faire une religion, un culte, mais même celui de n'en pas avoir du tout: la liberté fut étendue jusqu'au *matérialisme* et à *l'athéisme*.

Le développement du principe philosophique amena un grand changement dans le *droit public*.

Autrefois la loi politique exigeait du citoyen la profession d'un culte, et même la profession du culte adopté par l'Etat. La loi nouvelle a d'abord permis à tout citoyen de professer un des cultes existants dans l'Etat, puis ensuite de n'en professer aucun.

(J) Il fallait au contraire, selon nous, faire observer à tous ces disputeurs, que s'ils n'avaient pas reçu de la société la parole, l'instruction, ils n'auraient rien, absolument rien su; ils auraient été comme des muets; que les *idées* mêmes qu'ils combattaient leur venaient de la société, de la révélation, qu'ils n'étaient pas compétens à dire que ces vérités révélées n'étaient pas vraies, par la raison qu'ils n'avaient jamais *vu Dieu*, ni rien de ce qui se passe dans l'autre vie, etc. etc. A. B.

La philosophie considère cette liberté comme un *droit naturel*, cette législation comme l'*état normal de la société*, un progrès : j'y vois la conséquence nécessaire du principe de la philosophie moderne et de l'état intellectuel des sociétés.

La société ne subsiste que sur les points et dans les limites où s'accomplit l'union des intelligences. Par une conséquence du principe de la philosophie, les intelligences se sont divisées d'abord sur la manière d'adorer Dieu, puis sur la religion elle-même.

La société civile s'est réduite d'abord aux vérités fondamentales de toute religion, puis elle n'est plus devenue qu'une association d'intérêts matériels.

Quoiqu'il en soit de ce droit nouveau, il n'est pas au pouvoir de la puissance civile, ni même de l'État de le changer par des mesures préventives ou répressives : il a son principe dans la situation des esprits, or la force n'a pas d'action et pas de droit sur les esprits. Tout ce qu'on peut demander au gouvernement, c'est qu'il laisse pleine liberté à l'action de la puissance spirituelle : l'expérience éclairera peut-être les esprits sur les dangers de cet ordre de choses.

En partant du principe de la philosophie moderne, on est conduit à reconnaître que sous l'empire de cette philosophie, le genre humain passe nécessairement par des variations continuelles en matière de croyances, et par conséquent qu'il n'y a que des *vérités relatives* à tel individu, tel peuple, telle époque, mais point de *vérités immuables* et absolues, que toutes les croyances humaines en religion, en morale, en politique sont à refaire, que les doctrines nouvelles ne sont pas encore faites, que cette anarchie des opinions est la vie, le bien de la philosophie, c'est-à-dire que pour l'esprit humain, tel que la philosophie le conçoit, le scepticisme est un état d'ordre et de bonheur.

Ces maximes sont avouées et enseignées par la philosophie ; de la théorie elles ont passé dans la pratique.

Des hommes audacieux ont entrepris de refaire la société du bas en haut.

Les anciennes constitutions des États sont devenues le premier objet de leurs attaques. L'ancienneté qui, aux yeux de tout homme sage, est en cette matière une preuve de la bonté des institutions, est pour eux un titre de mépris et de réprobation ; ils ne veulent plus de l'ancienne constitution ; prétendent la renverser de fond

[1] M. Gerbet, *De la controverse chrétienne*, p. 254.

en comble et reconstituer les Etats sur des bases nouvelles. Ils sont parvenus à leur but en France et dans presque tous les Etats de l'Europe, mais ils ne sont pas satisfaits. Une forme de gouvernement n'est pas plutôt établie que, prétendant que la réforme n'est pas assez radicale, ils travaillent à renverser le nouvel ordre de choses, d'abord par la presse, ensuite par les clubs et les autres moyens légaux, puis par la force, l'émeute, l'insurrection, et entretiennent les esprits dans une agitation continuelle; les Etats sont toujours menacés d'une révolution nouvelle et à la veille d'un bouleversement, ils se succèdent avec une rapidité effrayante.

La manie des réformes ne porte pas seulement sur la forme des gouvernements, chose qui ne comporte pas une bonté et immutabilité absolues, qui est susceptible de changer selon les lieux dans le même pays, selon les époques et les circonstances, elle s'étend à des institutions que l'on retrouve partout et toujours les mêmes, qui sont immuables comme la nature humaine; telles que la famille, la propriété, le droit de transmettre ses biens à ses enfants, à ses parents. A ces établissements, consacrés par l'expérience de tous les siècles, de tous les pays et par la *raison de tous les hommes* (K), on prétend substituer des théories reconnues impraticables par des épreuves souvent réitérées : par ces systèmes on arme les pauvres contre les riches; les prolétaires contre les propriétaires.

« Usant avec ardeur de toutes les libertés publiques, la République sociale répand, propage sans relâche, dans les rangs les plus pressés de la société *ses idées* et ses promesses : elle trouve là des populations faciles à tromper, faciles à embrâser. Elle leur offre des *droits* au service de leurs intérêts, elle évoque leurs passions au nom de la justice et de la vérité, car il serait puéril de le méconnaître, les *idées de la république sociale* ont pour beaucoup d'esprits le caractère et l'empire *de la vérité* (L). Dans des ques-

(K) Ajoutons surtout par le *commandement exprès* de Dieu, créateur et fondateur de l'homme et de la société. C'est la dernière et seule raison de tout précepte. Si la famille et la propriété n'étaient constitués que par le *consentement du genre humain*, on aurait le droit 1° de chercher à persuader au genre humain qu'il s'est trompé jusqu'ici; c'est ce que font tous les socialistes; 2° si le genre humain adoptait un jour ces changemens, ces *idées nouvelles* deviendraient la *vérité*, d'après les principes des partisans du consentement général. Cela est sans réplique. A. B.

(L) Qui pourrait s'en étonner, puisque ce sont les philosophies enseignées qui leur ont appris que toutes les vérités devaient être basées sur *les idées*? Comment M. Guizot et les conservateurs ne voient-ils pas cela? La vérité est *dans l'idée* disent

» tions si complexes et si vives, la moindre lueur de vérité suffit pour » éblouir la vue et pour enflammer le cœur des hommes; ils ac» cueillent, ils adoptent aussitôt avec transport les plus grossières, » les plus fatales erreurs... Le fanatisme s'allume en même » temps que l'égoïsme se déploie, les dévouements sincères s'as» socient aux passions brutales, et dans la fermentation terrible » qui éclate alors, c'est le *mal qui domine*: ce qui s'y mêle de bien » ne fait que servir au mal de voile et d'instrument.

» Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, car *c'est nous-» mêmes qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie* (M), c'est » nous qui prêtons à la république sociale sa principale force. » C'est le *chaos de nos idées* et des mœurs politiques qui lui » ouvre toutes les portes et abat devant elle tout les remparts de la » *société*[1]. »

Oui, c'est nous qui avons ouvert toutes les portes de la société au *communisme* et au *socialisme*, non pas précisément par nos erreurs politiques, le principe du désordre est ailleurs, mais en prenant nous-mêmes, en reconnaissant à chaque individu le droit de juger les croyances de la société d'*après ses idées* de les soumettre au tribunal *souverain de sa raison*. C'est nous qui avons abattu devant ces systèmes tous les remparts de l'ordre social, non pas seulement en détruisant les vieilles institutions du pays, mais en démolissant l'*autorité surnaturelle* de l'Eglise et l'autorité *naturelle de la raison commune* et du *sens commun* (N). C'est nous qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie. Ce que nous avons fait, ce que nous faisons tous les jours à l'égard de la religion et de la morale, les communistes et les socialistes l'ont fait à l'égard des institutions

Cousin, Giobertí, Thomassin, Malebranche, Maret et toutes les philosophies. A. B.

(M) Ces paroles sont justes et cet aveu précieux. Seulement M. Guizot ne dit pas comment nous alimentons ces doctrines, il ne dit pas que c'est nous qui avons fondé cette *philosophie des idées*. Nous voulons tout appuyer sur *nos idées*, et nous ne voulons pas que le peuple conforme ses actions à *ses idées*. Nous lui disons : conformez-vous à *nos idées*. C'est la réponse donnée par tous les bons philosophes qui ont abandonné la *tradition*, ou plutôt non, ils ne l'ont pas abandonnée, mais ils se sont mis à *sa place*. A. B.

[1] M. Guizot, *De la démocratie en France*, ch. IV, p. 64.

(N) Pour le fonds nous sommes d'accord avec M. de Labaye, mais pour la forme, au lieu de ces mots : *nous détruisons l'autorité naturelle de la raison commune* ou du *sens commun*, nous disons : *nous avons oublié, caché, négligé de dire que sans révélation extérieure il n'y a plus de société*, plus de *dogme*, ni de *morale obligatoire*. A. B.

du droit naturel et social. Nous prétendons avoir le droit de *refaire* la religion et la morale, ils prétendent avoir le droit de refaire la société sur de nouvelles bases.

Voulons-nous arrêter le torrent de ces théories, renonçons aux principes de la philosophie moderne, l'expérience en a développé les conséquences, en a montré les dangers [1].

Adoptons d'autres principes et une autre méthode : laissons de côté les systèmes, ils sont toujours faux, parce qu'ils sont exclusifs, suivons la méthode que pratiquent tous les hommes de bon sens qui dans tous les siècles se sont distingués par une justesse d'esprit généralement reconnue, universellement applaudie, et d'après laquelle on se dirige dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires privées et publiques, dans les sciences et dans les arts (O).

Les hommes ne doutent pas, ne peuvent pas douter des choses dont ils ont le *sentiment intime* : ces choses sont pour eux une catégorie de vérités premières (P); c'est pour eux le seul et unique critérium de vérité [2].

Ils ne doutent pas, ils ne peuvent pas douter des principes et des idées dont l'*évidence* nécessite l'assentiment de l'esprit [3]; mais ces principes et ces idées ne sont pas pour eux des vérités purement internes : ils croyent à l'existence, dans la nature, des êtres et des lois que ces idées et ces principes représentent [4].

[1] Les lignes qui vont suivre résument la méthode qui est exposée dans la 1re et la 2e partie; chaque proposition est développée et expliquée dans un ou deux chapitres; pour en saisir le véritable sens, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres ci-après indiqués.

(O) Nous adoptons ces principes; mais dans ce sens que lorsqu'on veut savoir ce qu'a ordonné une personne, on demande si elle a parlé, et ce qu'elle a dit. Or, ce n'est pas dans le *consentement général*, mais dans la *révélation positive de Dieu* qu'on doit chercher ce que Dieu a ordonné ou dit. A. B.

(P) Cette rédaction nous semble avoir besoin d'une explication : le *sentiment intime* ne prouve que l'*existence de ce sentiment même*, mais ne peut prouver, seul, l'existence, la réalité des choses dont il est le sentiment. C'est la grande question allemande du *moi*, qui ne peut produire, seul, un *non moi*. A. B.

[2] Voir les chapit. 6, 7, de ce cours, dans le t. XVIII, p. 179, 180 de l'*Université*.

[3] Voir le chap. 11, t. XIX, p. 256. Dans ce chapitre, je constate l'existence des idées, je traite de leur origine dans les chap. 9 et 10 de la 2e partie, t. XXII, p. 225.

[4] Voir chap. 15, 16, t. XX, p. 9 et 28.

Les idées et les principes sont une seconde espèce de *vérités premières.*

Les hommes croyent encore à la réalité des corps, des faits et des phénomènes matériels, sur le rapport des sens. Ils placent ces connaissances sur la même ligne que *les idées* et *les principes rationnels*; à leurs yeux, ce sont des vérités premières [1].

Enfin, ils croyent à la réalité des corps, des phénomènes, des faits placés hors la portée de leurs sens, sur le *témoignage* de leurs semblables.

Ils ne sont pas moins certains de ces faits, de ces phénomènes, de ces choses sur le témoignage des hommes, que des premiers sur le rapport de leurs sens [2].

Aux yeux de tout homme de bon sens, il existe donc quatre espèces de vérités premières, quatre *moyens de connaissance*, quatre *motifs de certitude*; voilà déjà une différence importante entre la méthode commune à tous les hommes, et les systèmes de philosophie, conçus jusqu'à présent et notamment avec celui de Descartes, qui ne reconnaissent qu'une *seule espèce de vérités premières* et ne consentent à admettre les autres, qu'après avoir prouvé qu'elles ont *une convenance nécessaire avec les idées* [3].

En voici une seconde qui n'est pas moins importante que la première.

D'après tous, ou presque tous ces systèmes, l'*adhésion* produite dans l'individu est pour lui la preuve la plus certaine, la marque définitive de la *vérité*.

Il n'en est pas ainsi pour tous les hommes.

L'individu reçoit la connaissance des vérités premières au moyen des facultés qu'il tient de l'auteur de la nature, il y adhère, il en est certain [4].

Mais la certitude augmente pour lui lorsqu'il reconnaît que son adhésion est partagée par le commun des hommes; elle est portée à son plus haut degré lorsqu'il voit que cette adhésion a existé chez tous les hommes, toujours et partout.

En chaque genre de connaissances, à l'exception des vérités purement internes et personnelles à chaque individu, le consentement

[1] Voir chap. 9, t. XVIII, p. 181, et chap. 16, t. XIX, p. 20.
[2] Chap.
[3] Voir chap. 14, t. XVIII, p. 422.
[4] Voir chap. 20, t. XIX, p. 258.

général du genre humain est la preuve la plus forte, la marque définitive, le critérium suprême de la vérité [1] (Q).

La clarté n'est pas le seul caractère distinctif des vérités premières, ces caractères sont encore l'antiquité, l'universalité et la perpétuité [2].

Toutes ces vérités sont données et reçues, l'esprit humain y adhère, y croit sans démonstration, ni vérification préalable.

Naturellement actif, il s'empare de ces éléments, les classe, les coordonne, les combine, les développe, cherche à les concevoir et à les expliquer [3].

Ce travail de l'esprit humain produit un autre ordre de vérités qu'on appelle *vérités de déduction*.

Dans cet autre ordre de connaissances, l'adhésion déterminée dans l'individu par l'évidence médiate n'est pas non plus la marque définitive de la vérité. La faculté de raisonner et de juger, autrement dit, la *raison individuelle*, juge certainement de la convenance de la conclusion avec les prémisses, mais elle ne juge pas souverainement; dans cet ordre de connaissances, le jugement individuel cède au jugement commun et le consentement général du genre humain, est encore le critérium suprême de la vérité [4] (R).

Lorsque la conclusion se déduit des vérités premières, par un raisonnement simple, elle est à la portée de tous les esprits, peut être jugée par tous et doit être l'objet du consentement général du genre humain; ces vérités simples, quoique de déduction, se distinguent à peine des vérités *premières*, et comme elles, sont appelées

1 Chap. 21, t. xix, p. 263.

(Q) M. de Lahaye dit vrai ici, le consentement général *augmente* la certitude, la constate, mais n'en est pas *la base*. Pour les vérités premières, celles qui renferment ce qu'il faut *croire* et ce qu'il *faut faire*, la seule base est la *révélation externe de Dieu*, qui en a donné connaissance et en a posé la sanction. Il ne faut pas sortir de ces termes. A. B.

2 Chap. 5, t. xviii, p. 98.

3 Chap. 22, t. xix, p. 340. — Chap. 24, ib., p. 347. — Chap. 25, ib., p. 350.

4 Chap. 27, t. xix, p. 351.

(R) Dans toutes les vérités où il est besoin d'*infaillibilité*, le consentement commun ne peut le donner si ce n'est en nous constatant que c'est Dieu qui a *révélé ces vérités*, ces *dogmes*, cette *morale*. Dans la plupart des autres questions, il n'est pas besoin de preuves infaillibles. D'ailleurs quoique faillible en quelques points, on peut bien être *assuré* que, sur d'autres, la raison individuelle ne *se trompe pas*. A. B.

vérités de sens commun et sont la base et la règle du philosophe et du savant dans ses recherches.

Lorsque la conclusion ne se déduit des vérités premières que par une longue suite de propositions, elle dépasse les limites du sens commun, ne peut plus être saisie et jugée que par les esprits cultivés et exercés dans l'art du raisonnement et quelquefois même par les hommes versés dans le genre de connaissance auquel appartient la question. L'assentiment des savants imprime aux conceptions individuelles, quoique à un degré inférieur, le caractère de la vérité et de la certitude. Dans les sciences ce sentiment est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur. Le savant doit quelquefois s'incliner devant cette autorité[1].

Telle est la méthode suivie par tous les hommes de bons sens : tels sont les principes d'après lesquels ils se dirigent dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les arts, dans les sciences. Pourquoi s'écarteraient-ils de ces principes, et de cette méthode dans l'affaire la plus importante, dans l'*affaire du salut?*

Vous prétendez que l'homme étant un être raisonnable n'est tenu d'admettre que ce qui est *conforme à la raison*, je conviens de ce principe ; mais qu'est-ce que la *raison* ? Il faut s'entendre sur ce point. Dans l'acception *objective* de cette expression, la raison est l'ensemble des vérités premières : la raison ce n'est pas seulement les vérités internes, ou les *idées* et les principes rationnels ; c'est encore les vérités connues par le rapport des sens, le témoignage des hommes : les principes du sens commun sur ce témoignage font partie de la raison. L'*ensemble des vérités premières* : voilà la raison dans l'acception *objective* du mot, voilà la pierre de touche ; tout ce qui est *conforme à ces vérités* sera *conforme à la raison* (S). Quel sera le juge de cette conformité ? c'est

1 Voir chap. 1 de la 2e partie, t. XXI, p. 416. — Chap. 22, t. XXII, p. 36.

(S) Ces principes sont exacts, et pourtant nous croyons qu'il y a danger et obscurité à dire qu'il ne faut admettre que ce qui est *conforme à la raison*, et que par conséquent il est nécessaire d'expliquer mieux ce que c'est que la raison. La *raison humaine* est d'abord la *faculté de connaître*, et ensuite c'est le *résultat*, le *produit* de cette connaissance, en sorte que la raison est plus ou moins certaine, avancée, sûre, à proportion qu'elle connaît davantage. Un sourd-muet, qui n'a jamais été instruit des choses spirituelles ou morales, ne les connaît pas. Comment dire qu'il ne doit admettre que les choses qui seront *conformes à sa raison*, c'est-à-dire à une chose qu'il n'a pas? Il faut que, sur ce point, on lui ait *fait sa raison* pour

l'entendement de l'homme, la faculté de raisonner et de juger que l'auteur de la nature a départie à tous les hommes : très-bien. C'est la raison prise dans l'acception *subjective*, mais la raison individuelle n'est pas juge souveraine de cette *conformité*, autrement il y aurait à peu près autant de vérités que d'individus. La raison individuelle ne prononce qu'en premier ressort : du jugement de la raison individuelle, il y a appel *devant la raison commune :* le tribunal souverain c'est la *raison de tous*, le *sens commun*. Lorsqu'au jugement de tous, une conclusion est légitimement déduite des vérités premières ; il est souverainement jugé qu'elle est conforme à la raison ; lorsque, par application des règles du sens commun, sur le témoignage humain, des faits ont été déclarés constants par tous les hommes qui en ont eu successivement connaissance, il y a chose jugée. Si tous ces hommes ont pris la vérité de ces faits pour base de leurs jugements, pour règle de leur conduite dans les affaires les plus importantes, la certitude de ces faits ne peut plus être raisonnablement contestée (T).

« Que peut il y avoir de plus raisonnable, de plus conforme à la » raison humaine que ce qui a été admis par la raison de tous les

qu'il y compare ses autres connaissances. Tout cela se fait insensiblement et naturellement dans l'éducation sociale de l'individu. On l'enseigne, il a la faculté d'apprendre, il reçoit la vérité souvent pêle-mêle avec l'erreur; arrivé à un âge plus avancé, il démêle le vrai du faux, plus ou moins justement, et dans les *dogmes* et la *morale*, il distinguera le vrai du faux, non point par le consentement du genre humain, mais quand ses pensées seront conformes à la parole extérieure et positive de Dieu, conservée, non point par le genre humain entier, mais dans une société du genre humain, dans l'Eglise qui se vante de conserver cette loi *extérieure*. Car, notez que l'Eglise chrétienne seule prétend et professe conserver la parole de Dieu. Les autres religions n'en présentent qu'une parole cachée et personnelle. A. B.

(T) Nous ne contestons pas la gravité et la force du sens commun et de l'assentiment unanime, et cependant nous donnons plus de force à la raison individuelle que l'auteur ne paraît lui en donner ici. Dans les vérités premières, il faut toujours distinguer les vérités de dogme et de morale obligatoires pour l'homme, des autres vérités. Dans ces premières vérités, il ne s'agit pas de constater une conformité avec telle, ou telle autre vérité ou *idée*, il s'agit de constater l'*identité* avec la parole *de Dieu*. Les révélations que Dieu nous a faites de son essence intime, des choses spirituelles, de notre âme même, ne peuvent être comparées à *rien*, pour lui être conformes. Dieu nous l'a dit : il faut le croire ou le rejeter ainsi. Car nous ne connaissons pas le monde, ni les façons d'être de ce monde dont il nous a parlé. — Quant à toutes les autres vérités de déduction, elles ne sont pas nécessaires, et le jugement peut être cherché dans le sens commun, etc.

» hommes? Vous ne voyez pas qu'attribuer à votre raison particu-
» lière le droit de réformer les jugements de la raison générale,
» que protester contre une seule des croyances du genre humain,
» que prétendre seulement juger après lui, est un acte de véritable
» folie. Car, comme vous n'êtes pas d'une nature différente que le
» reste des hommes, si les hommes se sont trompés de tout temps
» et dans tous les pays sur certaines questions, en examinant les
» mêmes questions comment pourrez-vous être certains de ne
» pas vous tromper vous-mêmes? Si donc vous ébranlez la raison
» générale, votre propre raison demeure ensevelie sous ses ruines :
» il n'y a plus de fondement possible, de certitude, vous êtes forcé
» de douter de tout, de devenir sceptique, et de cesser d'être hom-
» me, à peine d'être inconséquent[1]. »

DE LAHAYE.

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE

DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

SIXIÈME ARTICLE[2].

DIEU (suite).

NOTION DE DIEU D'APRÈS LES KINGS.

« La Chine est une momie embaumée, enveloppée
» de soie et chargée d'hiéroglyphes. »

(Herder).

La Chine. — Ses livres sacrés. — Y-King. — Chou-king. — Chi-king. — Li-ki. — Tchun-tsieou. — Révélation de ces livres. — Idée de Dieu, d'après les Kings. — Cette idée est défectueuse; elle est erronée. — Conclusion.

A l'extrémité orientale de notre hémisphère, aux frontières de l'univers, entre des montagnes couronnées de neige, des solitudes inexplorées et des océans vierges, s'étend un empire aussi vaste et plus peuplé que l'Europe entière[3]. La civilisation, le commerce et

[1] *Mémorial catholique*, t. IV, p. 328.
[2] Voir le 5e article, t. VI, p. 184.
[3] La superficie de l'empire chinois est de 535,600 lieues carrées, et sa population d'au moins 340 millions d'habitants. La superficie de l'Europe est de 401,650 lieues carrées, et sa population de 220 millions d'habitants.

l'agriculture[1] y fleurissent depuis un temps dont l'histoire elle-même a perdu le souvenir. Quand, au sortir du moyen-âge, les populations de l'Occident entendirent parler des merveilles de cet état colossal et presque fabuleux, il était déjà chargé de siècles. Nos rois et nos gentilshommes ne savaient pas écrire; l'industrie européenne n'était pas née, qu'il possédait déjà plus de cinq mille lettrés, la soie et la porcelaine, la poudre et les bombes, le calcul décimal et les ponts de pierre, la boussole et l'imprimerie.

Le peuple qui l'habite peut être considéré comme un phénomène historique dans son existence, ses mœurs et sa durée. Isolé du reste de la terre par ses préjugés, son instinct et son orgueil, ne se comparant et ne voulant se comparer qu'à lui-même, séquestré de la société universelle, véritable ermite des nations, il se proclame ingénuement, et se croit, avec la même bonne foi : « la *fleur centrale du globe*, le *fils aîné du Ciel*[2]. » Redevable au temps, plus encore qu'à ses œuvres, il fait commencer son histoire à des personnages antédiluviens[3], et pousse le culte de l'antiquité jusqu'à la superstition de ce qui n'est plus. Plus prudent que ses sœurs, les autres races primitives, il a vécu plus lentement, il fournit sa carrière à petites journées. Soumis aux vicissitudes des choses, il n'a pu se mettre complètement à l'abri des révolutions, ni des invasions de l'étranger; mais, telle est sa force conservatrice, sa puissance d'immobilité, qu'il faut que le vainqueur revête l'armure de ses lois, de ses usages et de ses traditions. Les générations se succèdent comme des soldats qui se remplacent sur le champ de bataille, aussi identiques que les feuilles du même arbre tous les printemps. On dirait que le temps ne le touche pas au cœur et à la tête, mais qu'il coule doucement à ses pieds.

Cet empire et ce peuple, ce sont l'empire et le peuple CHINOIS.

Il est évident qu'un peuple placé dans de telles conditions, doit appeler l'attention du rationalisme et la nôtre.

Nous prétendons que l'humanité a conservé, dans toutes ses fractions, quelques lambeaux des doctrines qui lui furent enseignées

[1] Il y a, dit-on, en Chine, 25 millions d'agriculteurs payant taxe, 1,572 villes ou bourgs, 1,193 châteaux, 3,158 ponts de pierre, 2,796 temples, 2,606 monastères, 10,809 anciens édifices. On y voit çà et là des monts artificiels. (Cfr Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, II, 288.

[2] *Tchong-hoa*, la fleur du milieu; *Tath-ching-koue*, le céleste empire.

[3] « Ce personnage antédiluvien, » dit M. Pauthier en parlant de *Fo-hi*. Le mot est peut-être plus vrai que ne le pense le docte sinologue.

au sortir de son berceau. Avec le besoin et l'amour de conservation qui caractérise la Chine, nous devons donc, d'après ce principe, nous attendre à découvrir, dans ses traditions, des débris presque intacts des vérités primitives.

D'un autre côté, ce qui manque au Rationalisme, c'est, comme à Napoléon, le temps. Convaincu de la vanité de ses efforts et de la trop courte durée de son existence pour mettre l'humanité efficacement en possession de son système qui lui a coûté tant de veilles et de sueurs, et pour conserver la haute position qu'il croit avoir conquise dans l'empire de la vérité, le philosophe ne doit-il pas s'écrier aussi, dans le sentiment de son impuissance et la désolation de sa solitude: « Ah! si j'étais seulement mon petit-fils! » En effet, dans la société du Rationalisme, nul ne se fait le continuateur de ses devanciers. A peine à l'œuvre, chacun prétend recommencer la vérité pour son compte et ses besoins. Le rationalisme a ses Solitaires, mais il n'aura jamais ses Bénédictins.

Or, si le Rationalisme a raison, s'il est vrai que l'humanité se soit créé à elle-même, par la succession des siècles et en vertu du progrès, ses pensées, ses dogmes, ses cultes, ses religions, et qu'elle aille les perfectionnant sans cesse à mesure qu'elle avance en âge, de quelle beauté ne doit pas resplendir la philosophie en Chine. En principe, la hiérarchie sociale y repose sur l'intelligence; on y fait profession de se transmettre et de cultiver la sagesse depuis plus de 3,000 ans, et la *Raison* est un des noms que l'on donne au *souverain Être*. Hâtons-nous donc d'ouvrir les *incomparables* volumes qui nous sont présentés comme résumant le génie du Céleste-Empire, et comme le dernier terme des spéculations humaines.

Les livres sacrés de la Chine sont désignés sous le nom générique de *Kings*, qui signifie *les livres*, *les livres par excellence*. Les Chinois disent les *Kings*, comme nous disons la Bible[1]. A leurs yeux, en effet, ces livres contiennent une doctrine émanée d'une source infaillible et sans défaut, une doctrine inaltérable et sainte[2]. Ils sont au nombre de cinq et s'appellent : le *Y-king*, le *Chou-king*, le *Chi-king*, le *Ly-ky*, le *Tchun-tsieou*. Il en existait autrefois,

[1] Τὰ βιβλία, les livres.

[2] Voir l'abbé Sionnet, *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XV, 19, analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare.

dit-on, un sixième nommé *Yo-king*; mais il a totalement disparu.

Ces livres n'ont pas la même origine, ni, quoique tous canoniques, la même autorité dans l'esprit des Chinois.

Fo-hi, l'antique aïeul du peuple Chinois, se promenant sur le bord d'un fleuve [1], vit sortir du sein des eaux un dragon dont l'écaille portait des lignes régulièrement tracées. Éclairé par une inspiration soudaine, ce prince se hâta d'en prendre la copie : c'était le ciel qui, par ce prodige surprenant, venait de révéler l'*Y-king*, c'est-à-dire le *livre des transformations*, dans sa forme primitive. Huit lignes *continues* et huit lignes *brisées* (*pa-koua*), qu'il fallait disposer d'une certaine manière, tel était ce texte ou plutôt cette énigme. Un des successeurs de *Fo-hi* doubla le nombre de ces lignes. C'était décupler les ténèbres. Quelques siècles après, un empereur célèbre, *Wen-wang*, mit sur chaque ligne des notes très-courtes et d'un laconisme désespérant. Son fils *Tcheou-kong*, il est vrai, leur donna quelque étendue. Enfin, 500 ans avant l'ère chrétienne, celui que les Chinois appellent « le faîte du genre humain, le » comble de la sainteté, le maître et le modèle des empereurs » mêmes, » le sage *Khoun-fou-tseu* [2], développa encore les commentaires de ces devanciers et donna au *Y-king* sa forme définitive [3].

Ce livre, tel que la traduction du Père Régis nous l'a fait connaître, est, non-seulement dans les *lignes* de Fo-hi, mais dans les *notes* de Wen-wang, une série de choses très-obscures, ou mieux très-incompréhensibles. Le premier venu pourrait en tirer tout ce qu'il rêve. Quelques missionnaires se sont crus en droit d'y voir les mystères de notre foi. Je me ferais fort d'y trouver admirablement l'histoire de France [4]. On comprend déjà que les commentaires d'un pareil texte ne sauraient être bien clairs. Le *Y-king*,

[1] Le fleuve *Hoang-ho*, le fleuve Jaune. *Fo-hi*, suivant les Chinois, vivait au 30e siècle avant Jésus-Christ. Voir *Y-king*, *antiquissimus Sinarum liber*, traduction latine du P. *Regis*, éditée par M. Mohl. Stuttgard, 1834 et 1839.

[2] Ou, plus communément, *Khoung-tseu*. C'est ce nom qui, latinisé par les missionnaires sinologues, a donné *Confucius*. Je conserve à ce nom sa physionomie chinoise pour raison d'uniformité.

[3] Voir Visdelou, *Notice sur le Y-king*, dans *Les Livres sacrés de l'Orient*, 139

[4] A ces notions il faut ajouter que le P. Régis n'a traduit que les phrases obscures de *Wen-wang* et de *Tcheou-kong*, et a supprimé complétement les *commentaires Touan* et *Siang* de Confucius; bien plus, il a cru pouvoir y en substituer d'autres de sa façon; et ainsi, il a fait disparaître la tradition antique. La traduction de l'*Y-king* est encore à faire. A. B.

est certainement le plus obscur des livres. Et c'est peut-être même à cause de cette obscurité que les Chinois ont pour lui un respect et une vénération sans bornes. C'est leur *Encyclopédie*. Et au fond ce livre touche à bien des choses. On peut cependant ramener tout ce qu'il embrasse à quatre idées centrales : la *métaphysique*, la *physique*, la *morale* et l'art *divinatoire*. La question du premier Principe n'y est point traitée : c'est à peine s'il l'effleure. Il construit la physique à la manière d'Aristote et des anciens, c'est-à-dire par la métaphysique ; cependant la morale y est approfondie. Mais ce qui fait la grande popularité du *Y-king*, c'est qu'il est le *livre des sorts*. Par la vertu magique de ses antiques caractères, on peut tout pénétrer, tout prédire, tout savoir, la constitution des êtres aussi bien que les volontés du ciel [1].

Disons tout de suite qu'une comparaison de ce livre avec le *Pentateuque* serait fort inutile : on pourrait en contester légitimement tous les points. Son obscurité, reconnue de tous [2], n'en est pas la seule cause. « La doctrine du *Y-king* est sans doute profonde, » dit un auteur chinois [3], mais la raison principale pour laquelle on « l'ignore, c'est que les Lettrés ont corrompu ce livre en y mêlant » leurs idées. »

Nous n'aurons que très-peu de choses à emprunter à ce livre.

Le *Chou-king*, c'est-à-dire le *Livre sacré par excellence*, mérite vraiment cette dénomination à l'égard des autres monuments de la littérature sacrée de la Chine. Il contient l'ancienne histoire de l'empire depuis le règne de *Yao* [4]. Il est vrai que cette histoire est comme par feuillets détachés. Mais si cet ouvrage manque de méthode et de forme littéraire, le fond en est grand et beau. Il montre le suprême Seigneur, exerçant une autorité absolue et toute-puissante sur les choses de la terre, le regard toujours ouvert sur le monde, traitant avec miséricorde les rois et les peuples, ne voulant que le règne de la justice et de la vertu, envoyant le

1 Visdelou, *Notice du Y-king* ; — M. l'abbé Bourgeat, *Philosophie Chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 219 et suiv.

2 M. Pauthier dit, en parlant du Y-king : « Ce célèbre et obscur livre chinois, » qui a excité la sagacité de tant de commentateurs, et que l'on n'est pas encore » parvenu à bien comprendre. » *Les livres sacrés de l'Orient*, 137.

3 *Sou-lao-suen*, cité par le P. Prémare, *selecta vestigia præcipuorum Christianæ religionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta*. — M. Bonnetty a commencé la traduction de ce travail dans les *Annales de philosophie*, XV, 20.

4 Environ 2,300 ans avant Jésus-Christ.

malheur comme l'avant-coureur de ses vengeances; prêtant une oreille paternelle aux cris des peuples en détresse, et respirant le parfum des vertus qui s'élèvent de la terre. Ses décrets sont justes, inflexibles, éternels. Il est plein de bonté, de douceur, d'amour pour les hommes. Il délègue l'autorité royale comme un mandat, et fait cause commune avec les peuples contre les monarques méchants. — Il y a tel passage où l'on croirait presque lire un fragment de la Bible, relativement à l'élection de David par le Seigneur.

Malheureusement, quelques taches obscurcissent ce beau tableau, et, plus loin, nous serons obligé d'adresser quelques reproches au *Chou-king*.

Le *Chou-king* fut recueilli et coordonné par Khoung-fou-tseu, dans la seconde moitié du 6e siècle avant notre ère. C'étaient auparavant des fragments extraits des archives rédigées par les historiographes que chaque empereur avait auprès de lui pour enregistrer tous les événements de son règne. On ignore en quoi précisément consista la rédaction nouvelle de Khoung-fou-tseu et quelle forme il donna à son travail. Ce travail ne nous est parvenu qu'à travers l'incendie auquel l'empereur *Chi-hoang-ti* condamna tous les livres chinois, à l'exception du *Y-king*, servant à la divination et aux sorts[1].

Cependant, tel qu'il est aujourd'hui, ce livre est encore l'expression exacte, bien qu'incomplète, des mœurs et des idées de la Chine dans les premiers temps. Il y a dans ces pages une saveur d'antiquité qu'on ne saurait méconnaître.

Le *Chi-king*, c'est-à-dire le *Livres des vers, ou des chants*, est un recueil de diverses poésies, — odes, hymnes, élégies, chants populaires et nationaux, — composées ou réunies du 12e au 6e siècle avant notre ère. Les grands de la Chine recueillaient anciennement, dans leurs seigneuries respectives, les hymnes et chants en vogue, afin de les transmettre avec l'impôt à l'empereur, comme l'expression des mœurs, de l'état des esprits et de la volonté des provinces. Ces chants étaient consignés dans les archives de l'em-

1 Après *Chi-hoang-ti*, on essaya de rétablir le *Chou-king*, d'abord à l'aide des souvenirs d'un vieillard qui avait présidé à la littérature chinoise à l'époque de l'incendie, et, plus tard, à l'aide d'un exemplaire écrit en caractères antiques sur des tablettes de bambou, effacé en beaucoup d'endroits et rongé des vers, qui fut trouvé sous les décombres de la maison de *Khoung-fou-tseu*. Le Chou-king, ainsi reconstruit, est celui que nous avons maintenant.

pire. Affligé de la décadence de la société, de la corruption des mœurs et de la licence des doctrines, *Khoung-fou-tseu*, pour y porter remède, fouilla ces archives de la littérature, et, des 3,000 pièces dont elles se composaient, en choisit 311 les plus propres à faire revivre les vertus des anciens temps. De là le *Chi-king*, qui nous est parvenu dans cette seconde intégrité, à l'exception de six chants, dont le texte est perdu et dont il ne reste que le titre et les notes.

Ce livre fait passer sous nos yeux toute la société chinoise de ces temps reculés, depuis le palais du prince jusqu'à la chaumière de l'agriculteur, depuis les solennités de la cour jusqu'aux fêtes du village. Les empereurs y chantent leurs affections, les soucis du pouvoir, les tourments de leur âme ou l'éclair du bonheur qui traverse leur vie; le peuple y redit ses joies et ses douleurs, ses craintes et ses espérances, ses passions et ses travaux. On y célèbre la religion et la justice, la politesse, la décence, la gravité et les autres vertus chinoises. On y expose la laideur du vice et la beauté de la vertu. Enfin on y trouve des hymnes en l'honneur du ciel, des bons princes, des grands personnages et de la sainte antiquité. Le *Chi-king* est une sorte de compte-rendu poétique des premiers âges de la Chine.

Le *Li-ki* est, d'après le sens littéral de son nom, le *Livre des rites*. Mais il ne comprend pas seulement les prescriptions et les cérémonies du culte : il embrasse tout ce qui règle la vie humaine : c'est l'art de se bien conduire à l'égard de tout et de tous.

Le *Li-ki* ne jouit pas en Chine de la même vénération que les autres kings. Cela vient de ce que son autorité a été fortement compromise par les interpolations successives et les remaniements arbitraires qu'il a subis [1].

Le cinquième livre sacré de la Chine est intitulé : *Tchun-tsieou*, c'est-à-dire *Printemps et Automne*. C'est un ouvrage tout entier de la main de Khoung-fou-tseu, dans lequel ce philosophe, en écrivant tout simplement l'histoire du petit royaume de Lou, sa patrie, a consigné ses pensées sur la prospérité et la décadence des États, et ses vues sur l'action de la Providence, dans les révolutions. C'est une haute philosophie de l'histoire. Ainsi, l'emphase de l'éloge chinois a-t-elle prodigué les plus glorieuses qualifications à ce li-

1 L'Europe n'a pas encore de traduction du *Li-ki*, du moins de traduction publiée.

vre. C'est « le chef-d'œuvre de l'histoire, le modèle de tous les » historiens, celui qui devrait être suivi par toutes les nations de » l'univers[1]. »

Le titre de ce livre vient de ce que son auteur comparait au *Printemps* l'Etat qui grandit, et à l'*Automne* l'Etat qui décline.

Le génie des peuples de la Chine se reflète vivement dans leurs livres sacrés. L'amour de la régularité, je dis mal, la passion de l'étiquette, qui les distingue, a passé dans leur littérature. Les caractères graphiques dont ils se servent pourraient être considérés comme le symbole de leur pensée. C'est la même recherche naïve, la même netteté compliquée, les mêmes détours patients, la même frivolité laborieuse. Comme leur peinture, leur style manque de perspective, et les couleurs en sont heurtées, mais il a la minutie de leurs vases et de leurs tissus. Ils pensent avec la monotonie de la cloche qui tinte, ou du balancier qui oscille. Le Chinois n'exprime pas son idée; il la symbolise, ou l'ensevelit, comme une momie égyptienne, sous les bandelettes et les draperies. Il semblerait croire que la vérité ne doit jamais habiter que les catacombes. Aussi rien de plus obscur que la poésie chinoise. Le *Chi-king*, en particulier, en beaucoup d'endroits paraît impénétrable. N'y cherchez point l'inspiration : l'écrivain chinois ne s'y abandonne pas ; il verrait dans l'enthousiasme une très-grave indécence. Vous sentez toujours que, contenant le feu de son âme, il n'oublie pas un seul instant de dresser les plis de sa robe, et de faire des génuflexions à son lecteur. Lorsque son cœur s'émeut, généralement, c'est avec méthode. Quelquefois, pourtant, la nature humaine reprend ses droits, et la douleur éclate avec véhémence et sanglots. Parfois, aussi, cette timidité de l'art arrive à une délicatesse exquise. Mais ces circonstances sont rares dans une littérature dont l'essence est l'impassibilité, et qui aurait pour emblème la surface d'une mer qu'aucun vent ne riderait, et où le ciel ne se réfléchirait pas.

Quelques écrivains[2] ont vivement félicité les Chinois de n'avoir pas, à l'imitation des Indiens et des Persans, prêté à la Divinité un rôle indigne d'elle, en la faisant intervenir immédiatement dans la rédaction de leurs livres sacrés, mais d'avoir, au contraire, re-

[1] L'abbé Bourgeat, *Philosophie chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 231.

[2] Principalement M. Pauthier, *La Chine*, 121, et passim. Voir aussi ses autres ouvrages.

connu à la raison humaine ses priviléges et ses véritables droits.

Il est vrai que les *Kings* ne se glorifient pas, comme les *Védas* et le *Zend-avesta*, de descendre immédiatement du monde surnaturel. Ils ne disent nulle part que le doigt de Dieu les ait tracés. *Khoung-fou-tseu* ne se donne pas comme révélateur, mais plutôt comme inspiré par l'amour du bien et son génie. Ce n'est donc pas à titre de révélation que les Chinois regardent comme sacré celui des Kings dont il n'a pas été seulement l'éditeur, mais qu'il a composé lui-même. Est-ce à dire, cependant, que ce peuple admet que les doctrines ne sont en aucune façon révélées par la Divinité ? Cette prétention ne saurait se soutenir. Presque à toutes les pages du *Chou-king*, il est fait allusion à un enseignement supérieur, excellent, divin, qui aurait été communiqué aux hommes dès les premiers jours du monde, et dont la Chine aurait sauvé les éléments les plus purs. Vous vous rappelez par quel miracle bizarre la partie fondamentale, essentielle du Y-king fut révélée à *Fo-hi* par la volonté du souverain Seigneur [1]. Ce fut aussi l'Etre-Suprême qui révéla le *Chou-king* rudimentaire, et cette révélation a beaucoup d'analogie avec celle du *Livre des transformations*. L'empereur *Yu* se promenait sur le bord d'un fleuve, quand une tortue en sortit, portant sur son dos l'empreinte des dix premiers nombres, combinés entre eux de certaines manières. Le prince en tira le chapitre de la *Sublime Doctrine*, l'âme du *livre des Annales*.

Ces légendes existaient du temps du Khoung-fou-tseu, qui les a sanctionnées de son puissant suffrage [2]. L'eût-il fait si cette croyance n'avait pas eu de profondes racines dans l'esprit national ? N'eût-il pas préféré reconnaître les *Kings* comme le fruit propre et exclusif de la sagesse des ancêtres, s'il n'eût craint de froisser par là les convictions religieuses de ses compatriotes ? Les brillantes qualifications, données de tous temps par les Chinois à l'un des plus vénérés de ces livres, supposent très-clairement la croyance à une révélation divine. Le *Chou-king* est à leurs yeux « le monument vénérable de la sagesse des anciens Chinois, la » source de la doctrine, la manifestation des enseignements du » saint, la promulgation de la loi de Dieu, la mer profonde de la » justice et de la vérité, le cri de l'antiquité, le développement et

1. Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer ici que cette partie du *Y-king* est appelée *la Table* (ho-tou).

2. Voir Visdelou, *Notice sur le Y-king*, dans *Les livres sacrés de l'Orient*, 139.

» l'explication des traditions, l'écho de la volonté de Dieu, le » flambeau de la véritable sagesse[1]. » Les autres Kings participent à ces propriétés glorieuses; car une étroite solidarité est établie entre tous ces livres; il est reçu en Chine que tous sont le développement du *Y-king*, qui les contient en germe. Comment expliquer autrement cette religion de la Chine pour l'antiquité? Serait-ce, par exemple, avec l'hypothèse de M. Pauthier, que le culte primitif de toute l'Asie fut le culte des astres? Enfin, comment concilier la vénération du passé, ce fétichisme du peuple chinois, avec la loi du progrès, à laquelle on veut absolument que l'humanité soit soumise?

Nous devons donc étudier les *Kings* aux mêmes titres que les *Védas* et le *Zend-avesta;* la seule différence, c'est que la révélation des livres chinois aurait été plus humble et plus vulgaire.

Il est essentiel aussi de remarquer que nous ne les regardons pas comme l'expression des idées de *Khoung-fou-tseu*[2]; mais uniquement comme les dépositaires plus ou moins complets de la notion de Dieu, tel que l'a cru, dans les premiers temps, le Céleste-Empire.

1 Voir M. l'abbé Bourgeat, *Philosophie chinoise*, dans l'*Université catholique*, XXIII, 222-223. — « La loi, la raison, dit M. Pauthier lui-même, vient du ciel, selon la doctrine constante des livres classiques. » *Les livres sacrés de l'Orient*, Chou-king, 52.

2 Il serait bien difficile de formuler le symbole de Khoung-fou-tseu, ou même les principaux points de sa doctrine. M. Pauthier lui-même en convient. « La doctrine » de Confucius sur l'origine des choses et l'existence du premier être, est assez diffi- » cile à déterminer, parce qu'il ne l'a formulée nulle part d'une manière explicite; » soit qu'il considérât l'enseignément de la morale et de la politique comme d'une » efficacité plus immédiate et plus utile au bien-être du genre humain, que les spé- » culations métaphysiques, soit que l'objet de ces dernières lui parût au-dessus de » l'expérience humaine. » *Dictionnaire des sciences phil.*, art. *Chinois*. — Une autre raison qui empêche de saisir la pensée du grand philosophe de la Chine sur ces questions primordiales, c'est qu'il l'a surtout consignée dans les ténèbres du *Y-king*. Malgré la nécessité de ces restrictions, qu'il reconnaît, M. Pauthier déclare que: « Quelque bonne volonté que l'on ait, il serait bien difficile, après un » examen de ces textes (du *Y-king*), d'en dégager le dogme d'un Dieu distinct du » monde, d'une âme séparée de toute forme corporelle, et d'une vie future: ce » qu'on y trouve réellement, c'est un vaste Naturalisme qui embrasse ce que les » Lettrés Chinois nomment les trois grandes puissances de la nature, à savoir: le » ciel, la terre et l'homme, dont l'influence et l'action se pénètrent mutuellement, » tout en réservant la suprématie du ciel. » *Dict. des scienc. phil.* 500. — « Qu'on » ne se méprenne pas sur notre pensée, ajoute l'habile sinologue, nous sommes loin » de prétendre que les doctrines des anciens Chinois, et celles de Confucius en

Les *Kings* ne donnent pas la définition positive et théologique du *souverain être*; mais partout ils la supposent. Il est deux noms autour desquels ils groupent les attributs divins; ces deux noms sont : *Tien* et *Chang-ti*. Quelle en est la signification précise? le sens littéral du mot *Tien* est « *le ciel*[1]; » le sens littéral du mot *Chang-ti* est « le *Seigneur suprême*, le *maître*, ou l'*empereur du ciel*[2]. » Comme le premier de ces termes est employé par les Chinois sous toutes les acceptions que nous donnons nous mêmes au mot « ciel » en français[3], il est difficile de dire quelle idée cette appellation réveille dans leur esprit, et s'ils n'y attachent point le même sens vague que nous, lorsque nous désignons ainsi la puissance divine. Les mots : « *Souverain Seigneur*, *maître suprême*, » tracent beaucoup mieux les contours de la notion de Dieu; mais il ne nous semble pas possible de préciser si les Chinois conçoivent comme nous ce souverain des êtres. Cette nation ne lui a pas donné de nom qui le désigne directement lui-même; notre mot *Dieu* n'a pas de synonyme en chinois.

Quoi qu'il en soit, voici les attributs qu'ils reconnaissent soit au Ciel — *Tien*, soit au *Chang-ti* — souverain Seigneur.

« Il existe un Seigneur suprême et auguste, régnant par lui-
» même[4]. Le Seigneur est le Seigneur de tous les esprits[5]. Le souve-
» rain Maître, le Ciel suprême est auguste et impénétrable; notre

» particulier, aient été matérialistes. Rien ne serait plus opposé aux faits et à notre
» opinion personnelle. Aucun philosophe n'a attribué au ciel une plus grande
» part dans les événements du monde. » Soit; mais alors comment concilier cet aveu avec la prétention que la croyance de Khoung-fou-tseu était le Naturalisme?

[1] L'analyse du caractère *Tien* 天 donne *ta* 大 *Grand* et *Y* — *L'unité*, *la grande unité*, *seul grand*. A. B.

[2] L'analyse du caractère *Chang-ti* est *chang* 上 *suprême*, *supérieur*; et *ty* 帝 Seigneur; *Seigneur supreme et supérieur*. — Il faudrait ajouter à ces noms celui de *Hoang-tien*, composé de *Tien* 天 Ciel et de *Hoang* 皇 composé de *Tsé* 自 *par soi-même* et de *Wang* 王 *roi*, c'est-à-dire *régnant par lui-meme*; voir sur tous ces noms de Dieu les curieuses recherches du P. Prémare dans les *Annales*, t. XV, p. 134 et suivantes.

[3] Il se prend 1° pour l'atmosphère, (Chi-king, ode *Ho-min*); 2° pour le *ciel constellé*, (Chi-king, ode *Cheu-leao*): 3° pour le *ciel des âmes*, après la mort (Chi-king, ode *Hia-wu*); 4° pour la *Providence céleste* (*Le livre des sentences*, art. 12), 5° *pour la manière d'agir du ciel* (Meng-tseu, liv. II, ch. 5); 6° *pour le maître du ciel lui-même* (Chou-king, chap. *Tay-chy*); voir Noël, *Philosophia sinica*, etc., p. 2. — Il est essentiel de noter ici que la Bible se sert plusieurs fois du mot *Ciel* (*schammain*) pour désigner *Dieu*. *Deut.* XXXII, 40; *psau.* LXXIII, 9; Isaie LI, 6; *Paral.* VI, 13.

[4] Gaubil, *Chou-king*, 2° partie, chap. 3; 4° partie, chap. 3, p. 71, 87.

[5] Le père Régis *Y-king*.

» intelligence ne le saurait comprendre[1]. Le ciel très-haut est souverainement intelligent... O ciel souverainement intelligent, tu as les yeux fixés sur ce monde inférieur[2]! Ciel auguste, que tu es vénérable! que tu es redoutable[3]! Ciel immense et régnant par toi-même, tu es notre père et notre mère.

» Le ciel immense et impénétrable aperçoit tout de son regard! quelque part que tu ailles, il y est. Oui, le ciel immense et impénétrable est présent partout; en quelque lieu que tu te transportes, il s'y trouve[4]. Veille sur toi, veille sur toi; car le regard du ciel est pénétrant, il est très-pénétrant, il est difficile de persévérer dans sa grâce. Ne dites pas qu'il est loin de nous, bien loin au-dessus de nos têtes, et plus haut que ce qu'il y a du plus élevé. Il est à la fois au-dessus et au-dessous; il est présent à tout ce que nous faisons; il est ici, dans le lieu même dont tu le crois éloigné[5].

» Le ciel auguste est infini, rien ne saurait le circonscrire[6]. Il observe les hommes d'ici-bas et veut qu'ils ne fassent que ce qui est conforme à la raison et à la justice. Aux uns, il accorde une longue vie, aux autres, une vie de peu de durée. Ce n'est pas le ciel qui perd les hommes, les hommes se perdent eux-mêmes en transgressant ses lois éternelles. Si les hommes ne se rendent pas vertueux, s'ils ne font pas aveu de leurs fautes, le ciel leur manifeste sa volonté afin qu'ils se corrigent; car sans cela ils diraient: quel est le jugement que le ciel porte de nous? Hélas! les fonctionnaires publics commis par le roi pour commander aux peuples doivent avoir pour lui des soins respectueux, parce que les peuples sont les enfants du ciel[7]. »

C'est qu'en effet, la justice, la bonté, la miséricorde sont des attributs du ciel.

» C'est par la vertu seule qu'on peut émouvoir le ciel: il n'est point de lieu si éloigné où elle ne pénètre; l'orgueil la fait souffrir,

[1] Le P. Lacharme, *Chi-king*, 2e partie, ch. 5, ode 1, p. 105.

[2] Le P. Prémare, extraits du *Chi-king*, dans les *Annales de la philosophie chrétienne* XV, 143.

[3] Le père Lacharme, trad. latine du *Chi-king*, p. 109.

[4] Le père Noël, *Philoso. sinica* etc., *cap.* 1, *quæstio* 2, par. 7, p. 20; extrait du *Chi-king* ode *Fan*.

[5] Le P. Lacharme, *Chi-king*, trad. latine, 4e partie, chap. 1, ode 3, p. 201.

[6] Le P. Lacharme *Chi-king*, 2e partie, chap. 5, ode 8, p. 114.

[7] Le P. Gaubil, *Chou-king*, p. 83.

» mais l'humilité lui donne des forces : telle est la loi du ciel[1]. Le » roi de Hia est coupable pour avoir voulu tromper le ciel suprême » en publiant des décrets injustes; le souverain pouvoir ne le tient » plus sous sa sauvegarde, le Seigneur l'a en aversion[2]. Crains la » colère du ciel, et ne te livre point à la dissipation; crains l'aversion » du ciel et ne vis pas sans la loi : le ciel considère toutes tes dé» marches, et aucune de tes actions mauvaises ne lui échappe... » Les hommes sont actuellement dans un péril extrême, et ils » disent : le ciel ne voit pas! mais lorsque viendra le dernier jour » les méchants ne l'emporteront pas. Qui oserait dire que le Sei» gneur suprême, régnant par lui-même est agité de colère ou de » haine[3] ? »

» Nul n'est indépendant du ciel; il n'est pas d'âme si fière, que le » ciel ne puisse fléchir. Le souverain Seigneur, le maître du monde » ne hait personne. Qui pourrait soutenir que le ciel a de la haine » pour quelqu'un[4] ? »

Le suprême Seigneur est la source du bonheur ou du malheur pour les hommes, selon leur conduite :

« La raison éternelle du ciel rend heureux les hommes vertueux, » et malheureux les hommes vicieux et débauchés[5]. L'ordre du » ciel ne peut varier[6]. Cependant le souverain Seigneur n'est pas » constamment le même à notre égard. Ceux qui font le bien, il les » comble de toutes sortes de bonheur ; ceux qui font le mal, au con» traire, il les afflige de toutes sortes de maux[7]. Le ciel aime une » vertu pure... Le bonheur ou le malheur ne sont point attachés à » la personne des hommes, mais le bien ou le mal que le ciel en» voie, dépendent de leur *vertu* ou de leurs vices[8]. »

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. *Ta-yu-mo*, p. 56.

2 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. 11, p. 70.

3 Le P Prémare, extraits du *Chi-king*, traduits sur la version latine et publiés par M. Bonnetty, *Annales philosophiques* XV, 143, 144.

4 Le P. Lacharme, *Chi-king*, 2e partie, chap. 3, ode 8, p. 99.

5 Pe P. Gaubil, *Chou-king*, p. 71.

6 Le P. Gaubil, *Chou king*, *ib.*

7 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, ch. IV, p. 73.

8 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie, chap. 6, dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 75. C'est la *Genèse* : « Et le Seigneur dit à Caïn : Si tu fais le bien, n'en » recevras-tu pas le salaire ? Si tu fais le mal sur le seuil de ta porte, ton péché ne » paraîtra-t-il pas soudain ? »

Le dieu des Hébreux s'appelle le dieu caché. Le Chou-king reconnaît cet attribut à la Raison suprême.

« Le cœur de la raison suprême est simple et caché [1]. »

« Ecoute, ô Israël, s'écrie Moïse. Jéhova, notre dieu, Jéhova est » un. » Or, d'après un historien chinois [2], l'Unité, la grande unité, Tai-Ki, est un des noms du Seigneur du ciel, et on lit dans le Chou-king : « On ne peut pas toujours faire le bien de la même ma- » nière; mais l'essentiel est d'être toujours uni à la suprême Unité [3], » et un commentaire dit sur ce passage : « La suprême Unité est très- » simple et sans aucune composition ; elle dure éternellement, sans » aucune interruption, et renferme en elle tout le bien. Elle est an- » cienne et nouvelle [4]... Si tu considères son essence, elle n'est pas » deux; si tu demandes ce qu'elle fait, elle agit toujours; si tu veux » savoir où elle réside, elle est partout, et elle renferme tout dans » son sein [5]. »

La Providence du Seigneur du ciel veille paternellement sur la terre, afin de protéger l'innocence contre les fureurs du méchant et de l'impie. Vous allez croire entendre quelques lignes de la Bible.

« O ciel auguste, très-élevé, très-pénétrant, tu protèges la terre » par ta sagesse, et tu es présent partout [6].

» De tous côtés se formaient des troupes de gens, qui se corrom- » paient réciproquement : tout était dans le trouble et le désordre ; » la bonne foi était bannie, on ne gardait aucune subordination, on » n'entendait que jurements et imprécations; le fruit de tant de cruau- » tés exercées même contre les innocents vint jusqu'en haut : le » souverain Seigneur jeta les yeux sur les peuples, et ne ressentit » aucune odeur de *vertu* : il n'existait que l'odeur de ceux qui » étaient morts nouvellement dans les tourments. L'auguste maî- » tre eut pitié de tant d'innocents condamnés injustement : il punit

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 1e part. chap. III, p. 55.

2 Sée-ma-tsien.

3 Le P. Prémare, *extrait des Livres sacrés de la Chine* dans les *Annales de philos. chrétienne*, XV, 326.

4 Tout le monde sait par cœur le beau texte de Saint-Augustin, que ces paroles rappellent.

5 Le P. Prémare, *extraits des livres Chinois* dans les *Annales de ph. ch.*, XV, 326. — Peut-être faudrait-il voir, dans ce texte, autre chose que l'*unité de Dieu*, cependant je l'admets, afin de ne point paraître trop exigeant.

6 Le P. Lacharme, *Chi-king*, part. 2, chap. VI, ode 3, p. 119.

» les auteurs de la tyrannie par des supplices proportionnés [1].

» Ce qui s'est passé parmi les peuples a fait voir combien le Sei-» gneur est redoutable. J'ai entendu dire [2] que le souverain Seigneur » conduit les hommes par la vraie douceur [3]. »

N'y a-t-il pas, dans tout ceci, un parfum patriarchal, une foi et une simplicité antiques, la piété austère, profonde de ceux qui avaient vu la religion à son berceau?

Ce ne sont pas les seules analogies des *Kings* avec le *Pentateuque*. Les malheurs de l'humanité y sont déplorés avec une naïveté de sentiments qui indique que l'époque n'était pas encore bien éloignée où une grande infortune avait frappé la race humaine, lorsque les anciens Chinois exhalaient ces soupirs.

« Le Seigneur du ciel, immense et auguste, semble avoir oublié » qu'il fut bon pour nous : il ne nous envoie plus que la faim, le » malheur et la mort... D'où vient que l'auguste Seigneur n'exauce » plus les prières que nous lui adressons suivant les rites prescrits [4]? » Le ciel souffle toutes sortes de calamités sur le monde : le mal » augmente de jour en jour et étend au loin ses ravages. On n'en-» tend plus parmi le peuple que des sanglots et des pleurs lu-» gubres; et cependant nul ne songe à se repentir, nul ne s'occupe » de corriger ses mœurs [5]. Si nous n'accomplissons pas les volontés » du ciel auguste, quelle sera donc la fin de nos maux? Chaque » jour notre malheur s'aggrave, et le peuple n'a plus de repos » dans sa misère. La douleur nous rend semblables à des hommes » *pris* de vin. »

Le *Chou-king* fait une allusion frappante à l'état d'innocence par lequel commença le genre humain.

« Tant que les anciens rois de Hia ne suivirent que la vertu, « le ciel ne les affligea pas par des calamités : tout était réglé dans » les montagnes, dans les rivières et dans les esprits; il n'y avait » aucun désordre parmi les hommes, les animaux et les poissons [6]. »

Après avoir dit que tous les oiseaux ont été créés et mis au

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., ch. 27, *ib.* p. 131.

[2] N'est-il remarquable que tous les livres pseudosacrés, le *Védas*, le *zend-avesta*, et, ici, les *kings* invoquent l'autorité de la tradition?

[3] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., ch. 14, *ib.*, p. 109.

[4] Le P. Lacharme, *Chi-king*, traduction latine, 2e part. ch. IV, ode 10, p. 103 et 104.

[5] Le P. Lacharme, *Chi-king*, trad. latine, 1e partie, ch. III.

[6] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e part. ch. IV, *ib.*, p. 72.

monde par le ciel [1], le *Chi-king* chante avec un accent plein de larmes la perte du genre humain par la femme.

« Je lève les yeux au ciel, il paraît comme de bronze. Nos » malheurs durent depuis longtemps; le monde est perdu, le » crime se répand comme un poison fatal; les filets du péché sont » tendus de toutes parts, et on ne voit pas d'apparence de gué- » rison..... C'est la femme qui a perdu le genre humain : ce fut » d'abord une erreur et puis un crime [2].

» D'où vient que le ciel vous afflige? pourquoi les esprits cé- » lestes ne vous assistent-ils plus? C'est parce vous êtes livrés à » ceux que vous deviez fuir, et que vous m'avez quitté, moi, que » vous deviez uniquement aimer; toutes sortes de maux vous » accablent. Il n'y a plus aucun vestige de gravité ni de pudeur, » l'homme s'est perdu et l'univers est sur le point de sa ruine : le » ciel jette ses filets, ils sont répandus partout : l'homme s'est » perdu : voilà ce qui m'afflige. Le ciel tend ses filets, ils ne sont » pas loin; c'en est fait; l'homme est perdu : voilà ce qui fait » toute ma tristesse. Ce ruisseau si profond a une source d'où il » sort; ma douleur lui ressemble; elle est profonde et elle sort de » bien loin [3]. »

Parfois la plainte s'élève presque au ton et à l'énergie de Job.

« Pourquoi le ciel m'a-t-il donné la vie? pourquoi m'a-t-il fait » naître en ce temps? »

Tantôt, c'est un grand de l'empire qui, accablé sous le poids de ses maux, laisse échapper cette douce élégie qu'il adresse à la Providence.

« L'inquiétude me dévore; réduit à la plus extrême misère, je ne » puis soutenir ma dignité; et nul ne connaît l'excès de ma tristesse. » Mais pourquoi me plaindrais-je? C'est le ciel qui m'envoie ces » épreuves, dois-je murmurer contre sa volonté [4]? »

[1] Mortales omnes à cælo conditi et geniti sunt. *Chi-king*, 3e part. ch. III, ode 6, p. 182.

[2] Il faut dire que cet endroit est très-obscur dans le texte, et que les traducteurs s'accordent fort peu sur le sens. Le père Lacharme et M. Pauthier pensent qu'il s'agit d'une concubine célèbre, dans l'empire Chinois, par ses crimes. Lacharme, *Chi-king*, p. 189, M. Pauthier, la *Chine*, 106.

[3] Le P. Prémare, *selecta quædam vestigia præcipuorum christianæ religionis dogmatum ex sinarum libris eruta*, manuscrit à la bibliothèque nationale, traduit, en partie, par M. Bonnetty, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, XVIII, 279-280. — Toute cette traduction diffère essentiellement de celle du P. Lacharme, Le *Chi-king*, 3e part., ch. III, ode 10, p. 189.

[4] Le *Chi-king*, 1e part., ch. III, ode 15, p. 17. — Traduit sur la version latine, par M. l'abbé Sionnet, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, XIV, 228.

Comme la *Genèse*, le *Chi-king* enseigne que l'homme est fait à l'image du Créateur, et dans le passage où il l'enseigne, il y a un mot qui est à lui seul une révélation de la nature humaine, blessée par le péché originel.

« Mon âme est triste et désolée; du soir au matin je repasse dans » ma pensée les vertus de mes ancêtres, et le sommeil fuit loin de » ma paupière. Je sens en moi deux hommes [1]. Si le sage boit du » vin, il le fait avec modération, sans jamais oublier les lois de la » tempérance. Mais les insensés n'observent point ces règles : ils se » gorgent de vin, et se plongent de plus en plus dans l'ivresse et la » débauche. Chacun porte en soi l'image et la ressemblance du ciel; » songeons à la respecter. Il est difficile de recouvrer la grâce du » ciel une fois qu'on l'a perdue [2]. »

L'amour de Dieu pour les hommes est un dogme qui fait également partie de la théodicée chinoise.

« Le ciel a pour le peuple l'amour d'un père et d'une mère. Il est » le maître du monde [3]. »

L'efficacité de la prière pour obtenir de la divinité des biens que l'on désire, y est enseignée.

« Prince, hâtez-vous d'aimer la vertu; c'est en la pratiquant que » vous devez prier le ciel de conserver pour toujours votre dy- » nastie [4]. »

Réunissez maintenant les idées dont nous venons de parcourir la série, et dites si elles ne s'appliquent pas avec bonheur au Dieu de la *Bible*, si elles ne paraissent pas comme une réminiscence lointaine de la religion primitive. On a voulu présenter les Chinois comme un peuple athée. Il se peut qu'aujourd'hui la corruption et l'ignorance aient profondément altéré ou même effacé l'idée de Dieu de leur intelligence et de leur cœur. Cela est possible partout où il y a des hommes. Ce lugubre phénomène ne s'est-il jamais rencontré parmi nous? Mais si l'on veut embrasser dans cette accusation les Chinois primitifs et sous-entendre que les *Livres sacrés de la Chine* sont eux-mêmes *Athées*, ou du moins que l'athéisme peut aisément s'en déduire, je ne vois nullement, je l'avoue, sur quelle base une pareille prétention pourrait être établie. N'ont-ils pas pu faire à l'é-

1 Et duos homines apud me cogito.

2 Le *Chi-king*, 2e part., ch. 5, ode 2, p. 106.

3 Le *Chou-king*, 4e part., ch. iv, ib., p. 93.

4 Le *Chou-king*, 4e part., ch. iii, ib., p. 105.

gard de Dieu, ce qu'ils ont fait par rapport à la morale ? Théoriquement, leur morale est très-belle; pratiquement, ils n'ont point de mœurs; de même quoiqu'ils aient conservé dans leur dogme une notion de Dieu assez exacte, n'ont-ils pas pu la bannir de leur pensée et de leurs actions? Cela est d'autant plus vraisemblable que la notion de Dieu esquissée par les *Kings*, présente, avant tout, l'*Être suprême* comme le principe et le vengeur de la morale; c'est Dieu dans ses rapports avec l'homme et le monde, plutôt que Dieu en lui-même; rien de métaphysique, rien sur l'essence divine, et voilà pourquoi surtout il y a un abîme entre la théologie hébraïque et la théologie chinoise. Moïse sonde les profondeurs de la divinité et en fait jaillir cet éclat de lumière : DIEU EST CELUI QUI EST. Les anciens Chinois ne portent pas si haut leur tremblant regard. L'âme encore toute saisie de la terreur primitive, ils n'osent contempler « ce ciel de bronze » où le Seigneur offensé s'est retiré loin des regards de l'homme; ils ont appris, ils ont vu qu'il a l'autorité et la puissance; ils s'arrêtent à cette grande idée de la souveraineté de Dieu, et ils le reconnaissent comme « l'*Empereur du ciel et de la* « *terre.* »

Ainsi, lors même que les *Kings* n'auraient pas consigné d'erreurs théologiques, la notion de Dieu qu'ils expriment serait encore défectueuse, et ne pourrait soutenir sérieusement le parallèle avec celle de Moïse. Le dieu des *Kings* n'a qu'une individualité vague et pâle; il n'a pas même un nom qui précise sa nature. Que devient-il en face de la figure de Jehovah, si caractérisée, si imposante, si complète, si divine? De plus, les *Kings*, appliquant parfois à Dieu le nom d'un objet matériel et visible, ont donné occasion de confondre les deux êtres, Dieu et le Ciel, et d'attribuer à la créature les propriétés et la puissance incommunicables du Créateur.

La notion du dieu des *Kings* est donc défectueuse, mais du moins, est-elle pure de toute erreur ?

Si les peuples, qui adoraient primitivement la divinité sous un nom dépouillé de toute image et désignant par lui-même l'essence incréée, ont cependant été séduits par la beauté du ciel et de ses astres, au point d'adorer l'œuvre au lieu de l'ouvrier, la notion chinoise, qui appliquait très-fréquemment à Dieu le nom du Ciel, ne devait-elle pas se trouver comme nécessairement amenée à confondre le ciel immatériel avec le Ciel visible, et à noyer le souverain Seigneur dans la splendeur du firmament ? La tentation eût été trop vive, lors même que les *Kings* n'auraient point eu d'enseignement à

cet égard ; mais la confusion des deux ciels subsiste même dans le *Chou-king*, cet « écho de la voix de Dieu. »

Voici le début de ce livre :

« *Yao* ordonna à ses ministres de respecter le Ciel suprême, de » suivre exactement et avec attention les règles pour la supputation » de tous les mouvements des astres, du soleil et de la lune, et de » faire connaître au peuple les temps et les saisons par la rédaction » du calendrier[1]. »

J'admets que, même dans cet endroit, il faille entendre le *Souverain être* par l'expression du Ciel suprême ; j'admets encore, si l'on veut, mais par hypothèse, que les Chinois ne s'y sont jamais trompés ; mais je demande si la méprise n'était pas facile, n'était pas naturelle, et si le peuple, qui étudiait ces textes, ne devait pas tout d'abord élever ses regards vers ces plaines d'azur parsemées d'îles de lumière, symbole de la beauté et de l'infini, et saluer ces globes étincelants, ce vaste ciel, comme le « père et la mère de tou- » tes choses[2]. »

Sans doute il est question d'observations astronomiques dans ce passage, mais n'y a-t-il pas autre chose encore? Comment expliquer par des observations astronomiques le paragraphe suivant :

« Il fut particulièrement prescrit à *Ho-tchong* d'aller dans la vallée » obscure de l'Occident pour suivre et observer, AVEC RESPECT, » le coucher du soleil[3]. »

Cette expression, qui se trouve plusieurs fois répétée dans le *Chou-King*, ne peut être considérée comme insignifiante. Le laconisme propre à ce livre et la répétition elle-même s'y opposent ; il faut donc reconnaître que, pour les Chinois, même dès l'époque de la rédaction du *Chou-king*, les astres étaient déjà un objet de *vénération*[4] et avaient une sorte de culte ; sans cela, comment auraient-ils

1 Le P. Gaubil, *Chou-king*, ch. 1, *ib.*, p. 46, 47.

2 P. 84. — Il est à remarquer que le *Chou king*, qui parle certainement d'un Ciel intelligent et providentiel, a cependant en vue le ciel dont il est question dans le *Y-king* ; or, ce ciel, dans l'ancien texte du *Y-king*, est représenté par trois lignes convexes superposées, à peu près, comme dans les hiéroglyphes égyptiens désignant ainsi le ciel ; F. Pauthier, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. *Chinois*.

3 Le P. Gaubil, 1e part., ch. 1, n. 6, *ib.*, p. 47. Les mots *avec respect et vénération* se trouvent répétés 5 ou 6 fois dans ce chapitre dans la traduction du P. Gaubil, mais M. Pauthier a cru devoir les remplacer par *avec attention et exactitude* ; cependant il a laissé subsister le texte que je cite.

4 Le texte porte le caractère *Yn* 寅 (nº 2146 *dict.*) *respecter, respectueux, crainte respectueuse.*

appliqué au soleil des expressions dont la signification la plus usitée et primitive est d'après d'habiles sinologues[1] : « *Adorer*, *honorer* » comme une divinité, vénérer du fond du cœur[1]. »

Le même livre mentionne un fait qui vient admirablement à l'appui de cette interprétation. Il représente « les officiers et le » peuple courant avec précipitation, » parce qu'une éclipse est arrivée sans que le tribunal des choses célestes l'eût fait connaître d'avance; l'effroi les saisit quand le soleil commence à s'obscurcir[2].

D'où venaient cette préoccupation et cet effroi? Ce n'était pas du phénomène en lui-même : une éclipse n'est pas une chose effrayante pour un peuple déjà initié à l'astronomie. Mais c'était que cette éclipse n'avait pas été annoncée d'avance; en d'autres termes, ce voile jeté sur le front radieux du soleil, contre toute attente, indiquait le mécontentement de cet astre, d'après un peuple qui lui reconnaissait probablement quelques prérogatives divines, au moins celle d'exprimer la volonté du Ciel.

Aujourd'hui que le culte des astres est aboli dans la Chine, on trouve encore, dans les habitudes du peuple, certains faits qui ne peuvent être expliqués qu'en admettant l'influence extraordinaire qu'il dut y exercer autrefois.

A chaque éclipse de soleil, les Chinois ne manquent jamais, au rapport d'un missionnaire français, de saisir des tambours et des cymbales, sur lesquels ils frappent à coups redoublés, convaincus qu'il y a dans le ciel un monstre ailé d'une taille gigantesque, ennemi implacable du soleil et de la lune, qu'il veut dévorer. Et tout ce bruit n'est que pour le forcer à lâcher prise.

Lorsque les Européens ont eu rectifié les idées chinoises sur ce point, cette coutume n'a pas encore été abolie. Tandis que les officiers qui président à l'astronomie sont à l'observatoire pour déterminer la durée et les caractères du phénomène, les principaux mandarins, prosternés dans une salle du palais impérial, semblent témoigner au *soleil* qu'ils prennent part à la position critique dans laquelle il se trouve et conjurer le *dragon* de ne pas priver le monde d'un astre qui lui est si nécessaire[3].

1 Voir dans le *Nouveau journal asiatique*, t. VI, p. 408 : *Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine*, 2300 ans avant notre ère, selon le *Chou-king*, par M. H. Kurtz.

2 Le P. Gaubil, *Chou-king*, 2e partie, ch. IV, p. 68.

3 Le P. Lecomte, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 2 vol. in-12.

Le *Chi-king* parle aussi du Ciel d'une manière qui peut être entendue du ciel matériel :

« La loi du Ciel poursuit son cours sans interruption et sans fin » d'une manière mystérieuse et cachée[1]. »

On devrait donc avoir des doutes assez sérieux sur la théodicée des *Kings*, lors même que les commentaires ne nous auraient pas donné tous les éclaircissements désirables.

Un des rédacteurs du *Traité des esprits et des merveilles* s'appuie sur le *Chou-king* pour établir le culte des astres. Puis il cite l'Empereur[2] qui, le premier, sacrifia au soleil levant. On connaît également le nom du prince[3] qui éleva des tertres et des collines aux frontières méridionales de son empire pour y sacrifier au *Chang-ti*, au soleil, à la lune, aux étoiles fixes et aux planètes[4].

Il existe aussi des passages dans le *livre des Rites* où il est dit que « aux lunes du printemps et de l'hiver, les empereurs invoquaient » les excellences du ciel, pour qu'elles leur accordassent de bonnes » années[5]. » Le commentateur a soin de faire remarquer que les excellences du ciel sont le soleil, la lune et les étoiles.

Un ardent admirateur de la littérature sacrée de la Chine, M. Pauthier[6], avoue lui-même que les Chinois ont reconnu au Ciel matériel les attributs de l'Etre-Suprême.

« Le peuple de l'Empire chinois a la faiblesse de croire que le Ciel » qu'il voit sur sa tête n'est pas insensible aux actes qui se passent » sur la terre, et qu'il manifeste sa colère ou ses menaces contre les » mauvaises actions des hommes, et surtout contre les mauvais gouvernements, par des signes célestes, des météores, des perturbations menaçantes, comme le sont, à ses yeux, les éclipses de soleil » et de lune[7]. »

Cette extension idolâtrique des propriétés divines occasionnée peut-être par l'emploi du mot Ciel était donc autorisée par les livres sacrés.

Ce n'était pas la seule. Il est certain que la Chine a suivi, dans

[1] Le P. Noël, *Phi. sin.*, p. 20, etc., extrait du *Chi-king*, p. 194.

[2] Yan-ti-chin-noung, prédécesseur de Hoang-ti.

[3] Ti-ko-kao-sin-chi.

[4] Voir, *Nouveau journal asiatique*, VI, 438-439.

[5] *Liki*, chap. *Youe-ling*.

[6] *La Chine*, passim. — *Les livres sacrés de l'Orient*. Introduction.

[7] M. Pauthier, *La Chine*, 59.

l'histoire de la religion et de son culte, la même progression descendante que tous les autres peuples. D'abord, le culte exclusif de Dieu, puis celui des génies, ensuite celui des astres, enfin celui des éléments.

Le *culte des esprits* est, en effet, très-ancien à la Chine. C'est un des dogmes les plus formels du *livre des Annales* et du *livre des Vers*.

« Le roi *Chéou* ne pense point à réformer sa conduite : tranquille » sur son État, il ne rend plus ses devoirs ni au souverain Seigneur » ni aux Esprits [1]. »

Et ailleurs : « Les esprits ne regardent pas toujours de bon œil » les cérémonies qu'on leur fait, et ils ne sont favorables qu'à ceux » qui les font avec un cœur droit et sincère [2]. »

» O vous, esprits, soyez-moi propices, et qu'il ne m'arrive rien, » dans ce que je vais exécuter pour des milliers de populations, qui » puisse vous déplaire et vous couvrir de honte [3]. »

On confondit ensuite le génie avec l'élément auquel il présidait, et alors commença le culte de la nature :

« *Chun* fit le sacrifice au souverain suprême du ciel et les céré- » monies usitées envers les six esprits, ainsi que celles usitées pour » les montagnes, les fleuves et les esprits en général [4]. »

A chaque instant le *livre des Annales* revient sur ces sacrifices aux montagnes, aux fleuves et aux rivières [5]. On en fait même à la terre en général.

« Le roi de *Chang* a laissé dépérir les lieux où se font les sacrifices » au ciel et à la terre [6]. »

N'oublions pas que le même livre nous a enseigné que « le ciel » et la terre sont le père et la mère de toutes choses [7]. »

Il est donc probable que c'est la terre qui est désignée par le texte suivant du *Chou-king* :

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e part., 1, *ib.*, p. 84.

[2] Id., ibid., 3e part., c, 5, p. 74.

[3] Id., ibid., 4e part., c. 3, p. 87.

[4] Id., ibid., 1e part., c. 2. p. 49.

[5] Id., ibid., 2e part., 1; 4e part., 2.

[6] Id., ibid., 4 part., 1, p. 84.

[7] Id., ibid., 4e prt., 1, p. 84.

« J'ai osé me servir d'un bœuf noir dans le sacrifice; j'ai osé avertir l'auguste Ciel et la divine souveraine [1]. »

Maintenant vous ne vous étonnerez plus qu'un empereur ait pu dire :

« Tous les jours je tremble et je m'observe. J'ai succédé aux droits » de mon illustre père : je fais, à l'honneur du souverain Seigneur, » la cérémonie *Loui*; à l'honneur de la terre, la cérémonie Y [2], et je » me mets à votre tête pour appliquer les châtiments décrétés par le » ciel [3]. »

A quoi bon multiplier maintenant les citations ? N'est-il pas assez évident que si les Chinois ne sont pas tombés dans des erreurs aussi monstrueuses que les peuples de l'Inde, il faut moins l'attribuer à leurs livres qu'à leur caractère ? Et l'on conçoit ces plaintes d'un vieillard, dans le *Chi-King*, sur l'oubli des doctrines primitives et la difficulté de les faire refleurir.

« O ciel auguste ! ciel pénétrant ! que de maux sont venus fondre » sur nous ? Quand je vous voyais, ô mes enfants, hésiter entre le vice » et la vertu, l'angoisse remplissait mon âme. Que n'ai-je pas fait pour » vous instruire et vous communiquer la lumière ! Mais vous avez » dédaigné de m'entendre. Mes enseignements n'étaient rien à vos » yeux, et vous n'y cherchiez qu'un objet de distraction frivole et » puérile. Cependant vous n'accuserez point mon expérience ni ma » connaissance de la vie. Je m'incline vers la tombe : je vais atteindre mon quatre-vingt-dixième hiver.

» Oui, mes enfants ! je vous ai enseigné l'Ancienne Doctrine. Si » vous retenez mes paroles, et que vous suiviez mes instructions, » vous pourrez éviter de grands malheurs. Mais voici que le Ciel » appesantit sa main sur nous [4]. »

Vainement on tenterait d'expliquer ou de justifier, avec *Khoung fou-tseu*, ces traces d'idées idolâtriques qui obscurcissent la notion du souverain Seigneur, en disant que ce sont des emblêmes, des symboles; que l'on s'adresse à la nature afin que la nature transmette l'hommage à son auteur ! Aucun peuple n'a une puissance d'abstraction assez énergique pour ne pas confondre ces deux choses. C'était déposer un germe fatal qui devait nécessairement produire

[1] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 3e partie. c. 3 *ib.*, p. 71.

[2] Le mot *Loui* exprimait le sacrifice particulier au ciel, et le mot *Y*, le sacrifice particulier à la terre.

[3] Le P. Gaubil, *Chou-king*, 4e partie, c. 1, p. 85.

[4] *Chi-king*, 3e part., ch. III, ode 2, p. 173-174.

le Panthéisme. Le devoir des théologiens de l'antiquité était d'opposer une digue infranchissable à ce penchant malheureux de l'homme à croire à la divinité de toute chose, et non pas de céder à de coupables exigences. Une seule main fut assez forte, dans toute l'antiquité, pour tracer la distinction de la divinité et du monde. Mais que les philosophes n'en aient point de honte, cette main était la main de *Dieu*.

L'abbé Charles-Marin André.

Économie sociale.

ETUDE

SUR

LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

M. TROPLONG.

Erreur de la philosophie, de l'histoire et de la politique sur la propriété. — Le communisme prêché par Platon. — Le communisme est la négation du christianisme. — Méthode de M. Troplong pour défendre la propriété. — Preuves de raisonnement. — Preuves historiques. — La propriété a son vrai fondement dans la volonté et la loi de Dieu.

I.

« Nous l'avouerons, en lisant ces livres (ceux des défenseurs de » la propriété), notre premier sentiment est celui de l'*humilia-* » *tion*. Académiciens, anciens ministres, jurisconsultes, savants, » leurs auteurs ont donc été obligés de quitter leurs hautes études » pour venir démontrer à la France du 19e siècle qu'il n'est pas » absolument licite de s'emparer du bien d'autrui, et qu'il y a » quelque chose de légitime dans la vieille notion du tien et du » mien. La clarté même de leur démonstration fait notre honte. » Dans les siècles d'ignorance, tout cela était à peine contesté par » les voleurs ; en notre siècle de lumières, cela est contesté par » les philosophes. Et si nous avons des corps savants, des acadé- » miciens, des hommes distingués, des esprits supérieurs, c'est uni- » quement pour en faire des gendarmes intellectuels, et pour » nous préserver, Dieu aidant et la philosophie, du brigandage[1]. »

Ces paroles de l'un des écrivains les plus profonds et les plus

[1] M. de Champagny, l'*Ami de la Religion*, n° 4699.

éclairés sur cette matière, de l'auteur de l'*histoire des Césars*, c'est-à-dire de l'un des hommes qui connaît le mieux la société païenne et la société chrétienne, expriment à merveille le sentiment que l'on éprouve en réfléchissant sur ce qui se passe parmi nous. Quoi ! nous en sommes à ce point que tandis qu'un paysan donne le fouet à l'enfant qu'il a surpris volant ses fruits, punition que l'enfant trouve fort juste, parce qu'il sait fort bien qu'il est coupable, il faut que les esprits les plus éminents descendent dans l'arène pour lutter, au nom du vrai, contre la négation du principe de la propriété ; il faut que l'Académie des sciences morales demande à ceux de ses membres que le respect et l'estime publique entourent le plus, de combattre pour cette vieille notion du tien et du mien ; il faut que des hommes, que l'Europe a vus à la tête de sa diplomatie, sortent de leur silence pour redresser les rêveries périlleuses de quelques *philosophes*. Oui, nous en sommes là, et il y a longtemps que nous en sommes là ! Trop longtemps on a traité avec peu d'importance et les doctrines qui amenaient aux conclusions que l'on combat aujourd'hui et ces conclusions elles-mêmes.

Le jour du combat n'est pas celui des récriminations ; et quand les hommes de bonne volonté se font appel les uns aux autres pour sauver la société en danger, tous les combattants sont bien-venus ; par le seul fait de la prise d'armes ils sont devenus frères.

Il est malheureusement trop vrai que la *philosophie* n'a pas peu contribué à amener les ténèbres qui nous environnent. L'*histoire* a des reproches non moins fondés à se faire, et nous ne serions pas justes pour la *politique* si nous ne lui accordions pas sa bonne part dans cette grande ruine des notions les plus élémentaires. Aussi, par une juste justice, la philosophie, l'histoire et la politique viennent-elles défendre, et avec non moins de force que d'accord, ce que, dans d'autres temps, peu éloignés encore, elles ont compromis.

Nous ne prétendons pas donner ici une réfutation des doctrines socialistes, ni même les exposer : notre but est de placer sous les yeux des lecteurs un examen consciencieux des œuvres nouvelles des défeuseurs de la propriété. Ce que nous essayons ici a déjà été fait dans une autre *Revue* par M. de Champagny, après lequel nous sommes heureux de venir, car nous profiterons des lumières que sa haute raison et son talent si juste d'appréciation ont déjà jeté sur cette étude.

Les doctrines communistes et socialistes sont bien anciennes. Elles se sont fait jour sous bien des formes, elles ont été reproduites à bien des époques différentes.

Qu'est-ce que le *socialisme* dans son essence philosophique sinon le dernier terme du sensualisme. Le communisme, n'est-ce pas la doctrine de la jouissance amenée à sa forme politique et sociale la plus étendue? n'est-ce pas l'homme dégagé de tout lien moral, livré à ses instincts, convié au plus grand développement possible de ses passions, roi et dieu dans son isolement, n'ayant plus aucun compte à rendre du passé, à tenir de l'avenir, n'ayant à se préoccuper ni de la famille ni de la société, vivant pour lui dans un milieu fournissant toutes les jouissances auxquelles il peut prétendre, en vertu des besoins dont son organisation est pourvue. Le socialisme promet-il autre chose?

Il y a longtemps que *Platon* a prêché la *communauté des biens* ainsi que la *communauté des femmes* et des enfants, c'est-à-dire la destruction de la famille, du mariage et de la propriété. Seulement, ce grand philosophe avait vu d'un seul coup-d'œil toute la portée de son principe et il avait eu la franchise de la proclamer. Qu'on ne s'y trompe pas, ces trois choses: le mariage, la famille et la propriété sont tellement corrélatives que dès que l'on nie l'une, on est amené à nier les deux autres, que dès que l'on entraîne une de ces institutions en dehors de ses lois propres, on imprime aux deux autres une modification importante; c'est que le mariage a pour fin la famille, et que la famille suppose la propriété. Ces vérités sont devenues triviales à force d'être répétées, et cependant elles ne sont jamais trop redites, jamais trop rétablies.

Chez les peuples primitifs, la propriété est nomade comme la famille; elle se groupe autour des tentes que celle-ci habite; elle se divisera avec elle; n'est-elle pas spécialement mobilière? Là aussi, le mariage a un cachet tout particulier, l'esclave conçoit à la place de la maîtresse [1]; rien n'est fixe absolument encore, et cependant, il y a assez d'ordre pour que la famille se perpétue. En Orient, où la propriété se confond dans le despotisme du Souverain, comme la famille dans le despotisme du Père, comment reconnaître le mariage dans cette polygamie, où l'on n'aperçoit que le despotisme de l'homme, sur ce troupeau d'êtres dégradés par l'esclavage, achetés à un bazar, renfermés dans un harem. Ce n'est qu'à l'ombre de la

[1] Voir Wallon, *Histoire de l'Esclavage*, t. 1er

croix que la propriété prend son vrai caractère, comme la famille sa fixité, comme le mariage sa dignité.

Aussi, le communisme est-il la négation la plus absolue du Christianisme, la négation la plus essentielle. Qu'est-ce que le Christianisme, sinon la doctrine de l'expiation? Qu'est-ce que le communisme et le socialisme, sinon la réhabilitation de la chair? antagonisme profond, radical et déjà suffisant, antagonisme qui, au reste, donne la raison de tous les autres. Le Christianisme dit : Le Ciel est la patrie, et tous y ont droit, un droit égal, et tous peuvent suivre le chemin qui y conduit; le communisme déclare que la Terre est la patrie, et que tous y ont un droit égal, et dès lors il fait la part. Le Christianisme met la fin de l'homme en Dieu; le communisme met la fin de l'homme en l'homme, et quand Dieu le gêne, il le nie. Le Christianisme repose en entier sur le dévouement, sur le sacrifice; le communisme est tout entier dans la jouissance, partant il repousse et le dévouement et le sacrifice; le Christianisme a toujours en vue la famille et la société; le communisme détruit la famille. Le Christianisme brise l'esclavage; la dernière expression du communisme est un esclavage abrutissant.

Et c'est alors que la croix brille sur nos monuments, que le peuple se presse dans les basiliques, pour y honorer le martyr de la charité; c'est alors que le dévouement chrétien se traduit par le sang d'un second Décius; c'est alors que le mot Liberté s'inscrit sur les drapeaux, que l'on prétendrait nous ramener au régime de Sparte, ou mieux à celui de l'Égypte sous ses Pachas...!

Comme le dit si bien M. de Champagny : « Quand on voit à quel- » les trivialités évidentes, à quelles vérités niaises, à quels axiomes » dignes de la raison d'un enfant de quatre ans, sont obligés de des- » cendre un esprit supérieur comme M. Thiers, un savant acadé- » micien comme M. Passy, un jurisconsulte distingué comme » M. Troplong, on commence à ne plus tant croire au progrès. »

Les faits sont là, la lutte est là, peut-être demain cette lutte sera-t-elle la guerre; on progresse les pieds dans le sang, et la dernière maladie de l'esprit humain est justement cette aberration du sens moral par laquelle le mal devient le bien.

Comment M. *Troplong* s'y est-il pris pour rétablir en son droit la *propriété?* Nous commencerons par la solution de cette question l'examen des efforts des défenseurs de cette institution toute divine. M. Troplong a des droits acquis de longue main à la confiance publique. La France a applaudi tout entière au choix par lequel il a

été appelé à l'une des dignités les plus éminentes de la magistrature, elle a vu en cet appel un hommage rendu à un mérite supérieur et une protestation énergique contre les erreurs périlleuses et coupables dirigées contre l'ordre social.

II.

M. Troplong prend la grande question de la propriété à son point actuel; il se met à jour avec elle, il la pose devant la *démaroctie*, devant le *Code civil;* sa discussion est tout actuelle.

« La propriété, d'après le Code civil, n'est pas un système ou une prétention. Elle est le *droit naturel*[1] appliqué aux rapports de l'homme avec la matière. Or, le droit naturel est un point fixe dans la vérité; on ne s'en écarte qu'aux dépens de la justice et de l'équité. »

Le *droit naturel*, voilà le premier point de départ; « les sociétés théocratiques, despotiques, aristocratiques, peuvent, dans l'intérêt de certaines combinaisons politiques, manquer au droit naturel et altérer les conditions essentielles de la propriété; mais c'est le propre et le mérite des sociétés démocratiques de ne demander à la vérité et au droit naturel aucun sacrifice et par conséquent de respecter le principe de la propriété.

».... Sous l'influence démocratique qui inspire la France depuis plus de 60 ans, le domaine de la propriété s'est dégagé de tout élément politique et de toute hypothèse de convention. La propriété de l'homme sur l'homme a été frappée d'anathème; l'égalité des terres a été proclamée avec l'égalité des citoyens; la liberté du travail a ouvert à tous les portes jadis privilégiées de la propriété. En un mot, l'œuvre de la loi politique a fait place à l'œuvre du droit naturel. »

M. Troplong ne s'en tient pas là; il établit les rapports intimes de la *liberté* et de l'*égalité* avec la *propriété*, et la question ainsi degagée des entraves de la position actuelle, il entre, avec toute l'autorité de son expérience scientifique, de son haut talent, dans la discussion même.

La théorie des droits de propriété, vue d'après le droit naturel, est très-simple; elle se resout par le fait de l'occupation et de la fécondation par le travail. « Puisque Dieu a condamné l'homme au travail ne l'a-t-il pas appelé à jouir du bénéfice de son travail?.. »

L'appropriation a donc sa source dans l'occupation et le travail, la fécondation de la terre.

[1] Nous devons faire observer ici, que ce *droit naturel* est un principe philosophique beaucoup trop vague et que nous sommes loin de regarder comme un préservatif contre le *communisme*. M. de Milly établit des principes bien plus solides à la fin de son article. A. B.

« La propriété n'est pas un droit d'un instant et une jouissance précaire;
» elle est un droit absolu de l'homme sur la matière.... Respectable le premier jour; elle l'est le second, le troisième, le quatrième et ainsi de suite...
» ce n'est pas la loi, ce n'est pas un contrat social qui ont créé la propriété;
» elle dérive des sources les plus pures du droit naturel; elle est naturelle à
» l'homme comme la liberté et l'activité de ses facultés. Elle est tellement
» inséparable de la nature humaine, qu'il est impossible de concevoir l'homme
» vivant se conservant sans ce droit consubstantiel. Le sauvage le connaît et
» le pratique comme l'homme de la civilisation. »

Le droit de propriété étant établi, il reste à prouver que ce droit est *transmissible*.

Lorsque ce droit est exclusif, qu'il est absolu, il est aliénable puisque le propriétaire en veut jouir, il peut donc aliéner la chose appropriée. La place que Diogène s'était appropriée au soleil eût-il put la vendre? Sans nul doute. Que fait le propriétaire du sol? une chose analogue : il met une personne à sa place, à la place qu'il occupait.

On met un autre à sa place en vendant, en échangeant, en louant, à plus forte raison en donnant.

Le droit de *succéder* n'embarrasse pas plus M. Troplong. « La succession
» est une suite naturelle et nécessaire de la fixité du droit de propriété. La
» famille est première occupante, elle a travaillé avec le père, avec le père
» elle a eu sa part des fatigues, elle est en quelque sorte associée à la pro-
» priété qui est attachée à elle, *comme par des racines et des liens puis-*
» *sants*, suivant l'expression d'un ancien jurisconsulte.

» Tous les sacrifices faits par les pères pour leurs enfants seraient incom-
» plets si la succession paternelle n'en était le couronnement. Quoi l'enfant
» hérite des défauts de son père, de ses imperfections, de ses maladies, et
» il ne pourrait hériter des avantages de sa fortune? Le père, qui lui trans-
» met son sang et les traits de son visage ne pourrait pas lui transmettre son
» bien ? »

Le *testament* est une libéralité du testateur, seulement différée après son décès; il est l'œuvre de la liberté.

Ces droits primordiaux étant démontrés, il fallait encore répondre à cette objection : *la possession est seule de droit naturel.* L'observation, l'histoire, le droit démentent cette assertion : *On ne peut trouver, quelque loin que l'on remonte, des hommes sans trouver des proprietaires;* le chasseur frappe son gibier et s'en nourrit. La propriété est le droit, la possession est le fait.

Il restait après cela encore à répondre aux prétendus amis de l'humanité, qui, s'armant de l'Ecriture-Sainte prétendent tirer le *communisme de la Bible et de l'Evangile*, et font une machine de guerre de la fraternité destinée entre leurs mains à détruire la propriété.

Il n'était pas difficile au savant jurisconsulte de réduire au silence ces sectaires, et il aurait peut-être pu le faire plus complétement encore, car les conseils de l'Evangile ne sont pas des prescriptions formelles; le Dieu du Sinaï n'est pas le législateur du communisme, et celui qui a défendu jusqu'au désir du bien d'autrui a apparemment reconnu *le tien et le mien.*

En quoi consiste la *fraternité générale*, sinon dans le respect inviolable des propriétés et des libertés des hommes quelconques, c'est-à-dire dans l'accomplissement de la loi générale et éternelle de justice. Comment la fraternité serait-elle l'antagonisme de la propriété. Dans le partage entre frères rapporte-t-on à la masse les biens individuels? Chacun ne garde-t-il pas le fruit et le prix de ses sueurs? Quels sont les biens communs dont la fraternité spirituelle demande le partage et à juste titre? Ce sont ces biens moraux, qui sont dans le domaine de tous, la liberté, la justice, l'égalité des droits, etc., etc.?

M. Troplong couronne sa démonstration par ces réflexions que l'on ne peut trop répéter tant elles sont vraies et sages.

« Tout système de spoliation est un sytème d'appauvrissement général pour
» la société et porte malheur à tout le monde. Ce n'est pas par l'iniquité et
» la confiscation que la société est appelée à guérir la plaie du paupérisme
» ou à en calmer les frémissantes passions. Les vengeances de Spartacus, ni
» les préjugés de la barbarie, ni la folie de l'égalité absolue ne sont pas un
» beaume pour l'indigence et une préparation à son émancipation. »

Cette vérité, le savant académicien la démontre par l'histoire dont les enseignements ne manquent pas; les forcenés, obéissant à la voix de Tyler et du prêtre John Ball, ne tirèrent pas plus de profit de leurs forfaits que les pauvres du Languedoc, faisant main basse sur les prêtres et sur les nobles; les *chapeaux blancs* de Flandre, les *cicempi* de Florence, les *compagnons* de Rouen et autres, n'avancèrent pas plus les affaires de la démocratie que les scènes de carnage, se produisant en Allemagne, par les excitations de Storck et de Muncer.

Ici se termine l'œuvre du jurisconsulte, mais comme de toutes

les démonstrations, la plus importante est la démonstration historique, M. Troplong a voulu consulter les traditions du monde.

« *Le droit naturel* n'est pas toujours celui qui se développe le premier » sur la scène du monde. L'homme a vu sa nature pervertie par le mal moral, » conséquence de cette chute. Il a été plongé dans la superstition et l'igno- » rance, il s'est livré à la violence et aux appétits sanguinaires. Or, ce n'est » pas dans cet état qu'il lui a été donné d'apercevoir les divines clartés de » la loi naturelle. Il a fallu que sa nature, corrigée et régénérée, fut rendue » à la Religion de l'esprit, pour que le droit naturel gouvernât cette âme » inspirée d'une vie nouvelle. Voyons donc comment un faux droit a pris, » dans le passé, la place du droit suivant la nature, en ce qui concerne la » propriété. Nous pouvons dire d'avance que c'est d'une altération de la » liberté de l'homme, que sont nés tous les vices et tous les écarts qui vont » se montrer dans l'histoire de ce droit. »

Nous retrouverons nous-même ici la preuve des principes que nous avons avancé au début de cet examen.

En Orient il n'y a qu'un propriétaire : le prince ou l'Etat ; mais qui est libre, sinon le prince ?

En Grèce la propriété est supprimée dans l'esclave, on l'altérait dans le citoyen au profit de l'Etat ; où retrouver la dignité de la famille dans cette Sparte qui dispute aux parents l'éducation des enfants, où l'exposition est permise ?

A la naissance de Rome la propriété des terres était à la curie ; ce n'est que sous Numa qu'elles furent partagées entre les citoyens et restèrent leur domaine fixe; aussi un formalisme puéril, pendant très-longtemps, rappela ce qui s'était vu à l'origine, c'est-à-dire rappela que l'Etat avait été considéré comme l'unique propriétaire. Ainsi, à Rome la propriété a été bien plus respectée qu'en Grèce ; on a commis en général une erreur grave sur la fameuse loi agraire ; ce n'était pas le partage des terres que réclamait le peuple, mais le partage de certaine terre provenant de la conquête et devenue la proie des patriciens.

Le régime féodal avait fait de la terre le domaine du Seigneur, unique et originaire propriétaire de tous les biens situés sous sa domination. Les sujets ne tenaient que de sa libéralité leur champ et sous la réserve d'une *directe* qui devait se manifester à chaque mutation. De là les droits de louages et ventes, sources des droits de mutation et de succession.

Sous la royauté absolue le Roi était regardé comme seigneur uni-

versel de toutes les terres du royaume. Louis XIV exprimait cette prétention; cette propriété n'est au reste qu'un droit de suzeraineté, mais d'où découle le droit d'établir des impôts.

Ce coup-d'œil rapide sur l'histoire de la propriété suffit pour prouver la vérité de ce que M. Troplong a avancé du besoin de la liberté et du respect de la propriété, et nos assertions ne seront pas détruites par les conclusions du savant jurisconsulte.

« Qu'on l'observe, sous le régime absolu, sous le régime féodal, il y a » malentente de la propriété, mais il n'y a pas négation du principe. Que » le seigneur soit possesseur du fief, soit; mais il ne peut déposséder le vas- » sal tant que celui-ci n'a pas forfait au contrat qui les lie; quels sont leurs » rapports? L'un possède à la place de l'autre, suivant certaines conventions » consenties de part et d'autre. La prétention de Louis XIV est une pré- » tention toute politique, c'est l'abus du pouvoir absolu, c'est la consé- » quence de ce mot : *l'Etat c'est moi.* »

Il est curieux de connaître les opinions des économistes du 18e siècle, sur le fondement de la propriété.

Turgot, Quesnay, Mercier de La Rivière professent le plus profond respect pour la propriété. En 1789, les idées si fausses de Mably et de Rousseau avaient prévalu chez des hommes imbus des théories grecques. Mirabeau proclame ce principe que la loi seule créa la propriété, il faut que Maury lui rappelle que la propriété, ne dérivant pas d'une convention, n'est autre chose que le rapport des choses et des personnes. Tronchet, tout imbu des sophismes de Rousseau, proclame que ce sont les lois conventionnelles qui sont la véritable source du droit de propriété.

Robespierre, devant la Convention, a beau formuler ce principe qui lui vaudrait à lui seul, toutes les ovations dont il est l'objet de la part des communistes : « La propriété est le droit qu'a chaque » citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garante par la loi. » La Convention, consacrant le principe de la propriété, décrétait que « le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir » et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de » son travail et de son industrie. » Et de plus, que « Nul ne peut être » privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, » si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, » l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable » indemnité. » La Convention, qui battait monnaie sur la place de la de la Révolution, reculait cependant devant la théorie de Robespierre.

Le *Code civil* a repoussé les vains sophismes par lesquels prévaudrait l'idée que la propriété naît de la loi ou d'une convention. « La propriété est de droit naturel, elle est le prix du travail de » l'homme ajouté à l'occupation... » L'empire de la loi comme cause de la propriété est donc une usurpation ; l'État n'est pas le propriétaire suprême, le droit individuel est le seul vrai, le seul légitime, le seul rationnel..... De là cette conséquence que la propriété privée est sacrée. Voilà le résumé de la théorie du Code civil, principe au reste formellement reconnu par celui dont ce Code porte le nom : « La propriété est inviolable.... Napoléon lui-» même, avec les nombreuses armées qui sont à sa disposition ne » pourrait s'emparer d'un champ. »

L'égalité du partage dans la famille, proclamée par la loi du 8 avril 1791, a promptement amené la diffusion de la propriété, et actuellement (en 1848), on ne peut estimer à moins de 30 millions le nombre de ceux qui, en France, ont à défendre le principe de la propriété.

Voilà le *squelette* du beau travail de M. Troplong sur la propriété, publié par l'Académie des sciences morales. M. de Champagny a eu bien raison de dire : *chez M. Troplong la démonstration du principe est entière, complète, suivie et d'autant plus évidente* ; et nous n'ajouterons rien à un jugement aussi judicieux, porté par un homme aussi grave. Nous n'avons pas à comparer M. Troplong à M. Thiers.

Ainsi M. le premier président a résumé la question à son point vrai ; il l'a concentrée dans des limites étroites, et en posant la règle, il l'a résolue. La propriété est de droit naturel, elle est le prix du travail de l'homme ajouté à l'occupation. Dans le champ qu'il s'était donné à parcourir, l'auteur n'a pas dû aller plus loin, il a dû s'arrêter au point de départ. Sa théorie est-elle complète ? Sans nul doute sa démonstration est évidente.

Il serait, au reste, curieux de voir au point de vue un peu plus élevé encore, ce qui en est de la propriété.

D'où émane le droit naturel, sinon de Dieu ? Nous ne prétendons pas le moins du monde démontrer cette question dont personne ne niera l'évidence.

La Bible, qui contient tant de trésors, comme le dit si bien M. Troplong, a donné pour ainsi dire l'historique de la propriété. Elle déclare à chaque instant les droits de Dieu sur la terre et sur tout ce qu'elle contient, et son règne sur elle ; mais ce domaine, il l'a trans-

mis à l'homme. Dès qu'il l'eût créé, il le plaça dans un jardin délicieux, il lui donna toutes les plantes qui l'ornaient et il lui ordonna de le cultiver (*ut operaretur*); voilà certes la première occupation, elle se fait sous les yeux de Dieu, qui constitue le travail; déjà n'avait-il pas dit à cette créature, faite à son image et ressemblance : « Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et vous » l'assujétirez ; dominez sur les poissons de la mer, sur les animaux » du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre. »

Comment l'homme eût-il rempli la terre s'il ne l'eût occupée, comment l'eût-il assujétie, s'il ne l'eût fecondée par le travail? Le voilà donc en propriété de la terre et des poissons et des oiseaux et des animaux, et des plantes.

A peine a-t-il transgressé la loi que sa position est modifiée, le travail ne sera plus facile, il sera pénible, il mangera son pain à la sueur de son front; le domaine de la terre ne lui est pas retiré, mais elle ne poussera plus que des ronces et des épines. Le monde ne compte pas plutôt trois hommes, le père et les deux fils, que la propriété individuelle semble se révéler dans toute sa force. Caïn et Abel offrent au Seigneur, non un sacrifice commun, mais chacun le sien ; Caïn les premiers fruits de la terre, car il était laboureur, et Abel *les premiers nés de son troupeau ;* ces paroles de l'Ecriture sont formelles, *son troupeau ;* la jalousie de Caïn prouve que la distinction du *tien* et du *mien* était établie, car comment aurait-il porté envie à son frère, si le sacrifice, quoique séparé en deux éléments, eût été commun. Ainsi le principe de la propriété est aussi ancien que le monde.

L'homme tient donc la propriété de *Dieu,* et de *Dieu émane la loi* qui, en *défendant le vol,* en proscrivant même la convoitisie du bien d'autrui, donne à la propriété le même caractère qu'au droit à la vie; *tu ne tueras pas, tu ne déroberas point.* Le vol, le meurtre sont également proscrits; mais, pour parler ainsi, il faut que depuis longtemps le droit à la vie, le droit à la propriété soient reconnus; ici, qu'on le remarque, on n'établit pas ces droits, on les suppose, ils sont préexistants.

L'histoire du premier meurtrier est aussi celle du premier envieux; encore une fois, il n'y a pas d'envie sans propriété exclusive : ainsi cette autre défense, qui assure le respect du droit : *tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain.*

Voila le principe de toutes les législations; aussi les adeptes des doctrines communistes ont-ils été forcés d'accepter ces deux ensei-

gnements : la propriété c'est le vol, Dieu... ce serait le mal. Car il faut nier la source du droit si on veut l'intervertir : briser la loi ne suffit pas, il faut briser le législateur.

Ferons-nous un reproche à M. Troplong de n'être pas entré dans le développement des considérations que nous venons d'indiquer ? non certes, le cadre étroit qu'il s'était tracé est rempli et très-bien rempli. Si nous avions à demander plus que ce qu'il a compté donner, nous pourrions peut-être hasarder quelques observations, nous nous en garderons bien ; il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter sur telle ou telle conséquence de la loi du pays, il s'agit de la défendre, les améliorations ne se tentent pas aux jours du danger. Le Code nous rend un grand service actuel, le fractionnement de la propriété étant la digue la plus forte à opposer aux rêveries des utopistes ; il ne s'agit pas de voir si, malgré les espérances de M. Troplong, son action divisante ne produira une sorte de négation de la propriété, ramenant alors à un prolétariat général et sans remède.

Dans un prochain article nons exposerons le travail de M. Guizot.

Alph. DE MILLY.

Polémque Catholique.

LES SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIXe SIECLE.

MADAME DE STAEL.

TROISIEME ARTICLE.

II. LA LITTÉRATURE [1].

Les talents de madame de Staël ont été contestés ou dépréciés avec amertume par quelques-uns de ses contemporains. Une femme, qui, sans avoir sa célébrité, doit être cependant remarquée dans ce grand nombre de femmes distinguées, dont aucune époque n'a jamais été si riche que la nôtre, madame de Genlis, a jugé avec une très-grande sévérité les travaux littéraires de l'auteur de *Corinne*. Elle a dirigé contre elle des critiques pleines de passion et d'acrimonie. Croirait-on que l'auteur de *mademoiselle de Clermont*, de la *Duchesse de la Vallière*, et du *Siège de la Rochelle* ait

[1] Voyez sa *Biographie* dans les numéros 31 et 35, t. VI, p. 371 et 475.

porté la prévention jusqu'à lui contester toute espèce d'instruction [1]? Nous poussons trop loin l'amour de l'impartialité, même envers ceux dont nous n'admirons pas toutes les idées pour accepter ces préjugés bizarres. Madame de Staël, il est vrai, ne pouvait avoir toute l'érudition nécessaire pour traiter d'une manière irrépréhensible des sujets aussi vastes que ceux qu'elle a embrassés dans ses livres de la *Littérature* et *de l'Allemagne*. Dans une vie brillante et souvent agitée, troublée qu'elle était par le malheur ou par le monde, avait-elle étudié avec profondeur toutes les littératures de l'antiquité et des temps modernes? Mais, ses adversaires, même les plus habiles et les plus pénétrants avaient-ils fait mieux qu'elle? Qu'il y ait dans ses livres des inexactitudes, qu'elle ne sache quelquefois les faits que d'une manière incomplète, qu'elle les façonne même dans certaines circonstances, nous en conviendrons volontiers. Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de sourire quand nous la voyons, au nom du principe de la perfectibilité, prouver que Quintilien a des idées plus justes sur l'art oratoire que Cicéron lui-même. Il ne nous paraît guère moins risible de lui voir préférer la littérature latine à la littérature grecque et de l'entendre supposer que la littérature latine était née du progrès de la philosophie. Sans doute dans le livre de madame de Staël *De la littérature* l'érudition est souvent douteuse et insuffisante, mais n'en peut-on pas reprocher autant à La Harpe, le plus habile critique français de cette époque? Quel homme avait alors une connaissance véritablement sérieuse de l'histoire des littératures? Ne doit-on pas savoir gré à madame de Staël d'avoir si bien compris les beautés de Shakespeare qui semblait devoir rester éternellement écrasé sous le poids des épigrammes de Voltaire? N'a-t-elle pas parfaitement saisi les grandes différences sociales

[1] Cette assertion, au moins singulière, se trouve dans les *mémoires* de madame de Genlis. Madame de Staël, moins sévère, citait avec éloge *Mademoiselle de Clermont* et disait souvent de son auteur: « Elle m'attaque, moi je la loue, c'est ainsi que nos » correspondances se croisent. » — Au reste, madame de Genlis voulut réparer une partie de ses attaques contre madame de Staël en publiant *Athenaïs ou le Château de Coppet, en 1807*. Mais on ne doit pas chercher dans cette nouvelle une peinture exacte de la vie de Coppet. Les dates y sont confuses, les personnages groupés, les rôles arrangés. Auguste de Schlégel, le savant précepteur du baron Auguste de Staël y est grotesquement travesti. Athenaïs était une femme que sa beauté et ses grandes relations ont rendue célèbre. Elle a survécu à tous ses illustres amis et elle les a vus descendre l'un après l'autre dans la tombe.

qui séparent l'esprit de l'antiquité de l'esprit moderne? Elle a contribué par là, sans doute, en même temps que *le célèbre auteur du génie du christianisme* à renverser quelques-uns des préjugés du 18ᵉ siècle et a fait faire justice des niaises déclamations de la littérature de l'empire contre la *barbarie* du moyen-âge. Elle a montré, en effet, que dans cette époque si décriée par les esprits prévenus, la nature humaine avait singulièrement gagné pour le sentiment moral; que toutes les grandes iniquités de la civilisation antique avaient été renversées; qu'enfin, au milieu de cette agitation turbulente et guerrière, le travail assidu des générations avait lentement préparé toutes les conquêtes de la société moderne.

Sans doute, maintenant, de tels résultats paraissent bien élémentaires après les travaux de MM. Hurter, Montalembert, Léo, Néander, Guizot, Dœllinger, Lingard, Voigt, Digby et Ozanam, mais il ne faut pas perdre de vue que ces pages étaient écrites au temps des Chénier, des Daunou, des Dupuis et des Volney, à une époque où quelques traîneurs de sabre appelaient bravement *une capucinade* ces institutions catholiques, qui ont donné aux peuples modernes leur civilisation, leurs lumières, leurs libertés et leurs lois. Le *Génie du christianisme* n'avait pas encore paru, et l'immense réaction religieuse qui s'est faite sentir jusqu'au milieu des barricades de Février, jetait à peine sur le monde moral, une faible et tremblante aurore.

Fontanes qui n'avait, sous certains rapports, qu'une compréhension limitée[1], ne fut pas sous d'autres rapports beaucoup plus juste envers madame de Staël que ne l'avait été madame de Genlis. Il fit remarquer que son style manquait de naturel et de clarté, et qu'on

1 Châteaubriand a parfaitement jugé Fontanes dans ses *Mémoires d'outre-tombe*. Il pense que l'étrangeté de certains jugements venait chez Fontanes plutôt de ses préoccupations politiques que de ses préventions classiques. Il aurait dans ce cas combattu dans madame de Staël, l'écrivain libéral bien plutôt que l'écrivain romantique. Du reste, nous avouons volontiers que madame de Staël n'a jamais eu sa correction classique. Que l'on compte dans les premières pages de *Corinne* son chef-d'œuvre, combien il y a de *mais*. Il est vrai que ces négligences ne sont pas aussi rares dans les classiques qu'on le croit. *Les Provinciales* en sont pleines. Le P. Daniel et M. Sainte-Beuve l'ont remarqué. (Voir Daniel, *Entretiens d'Eudoxe et de Cléanthe*. — Sainte-Beuve, *Histoire de Port-royal*. — Les négligences de Molière sont bien plus graves encore, et Fénelon s'en irritait. — Il est curieux de voir combien Voltaire (Voltaire si classique), a répété de fois le mot *tranquille* dans *la Henriade*. (Voir la Beaumelle, *commentaires sur la Henriade*.)

n'y trouvait jamais la souplesse qu'on attendait d'un esprit qui jetait tant d'éclat dans la conversation. Il finit en lui donnant le conseil de parler *et de ne jamais écrire* [1].

Mais il s'en faut, que ce jugement sévère de Fontanes ait entraîné l'opinion publique. Quelques écrivains ont semblé prendre à tâche de contredire cette décision tranchante et absolue.

« L'esprit de madame de Staël, dit M. Amar, a plus d'éclat que de profondeur : ses erreurs sont nombreuses, ses contradictions sont fréquentes, sa pensée est rarement indépendante de ses affections et sa raison des préjugés de ses amis. Cependant aucun écrivain de son époque n'a laissé sur sa route des idées plus lumineuses. Elle a parlé avec élégance dans un langage passionné; elle explique avec éloquence les mystères de la métaphysique et fit paraître moins sombre cette philosophie du Nord, si chargée de nuages, et dont l'obscurité est si désolante et si triste. Madame de Staël s'est placée à la tête des auteurs de son sexe, et elle a pris parmi les auteurs français un rang élevé que nous sommes loin de croire usurpé, et dont la postérité commencée déjà pour elle lui confirme sans doute la légitime possession [2]. »

Châteaubriand était bien loin de partager toutes les préventions de son ami Fontanes contre les talents littéraires de madame de Staël. Quoiqu'il ne voulut pas excuser les erreurs philosophiques et religieuses contenues dans les écrits de cette femme célèbre, il pensait avec raison que tout en jugeant sévèrement ses idées on ne devait pas se montrer injuste pour les talents distingués qu'elle avait reçus du ciel, qui brillent avec un si vif éclat dans la plupart de ses ouvrages. C'est, en effet, une habitude qui n'appartient qu'aux esprits étroits de contester à leurs adversaires les qualités qu'on leur reconnaît généralement. Cette sorte de polémique partiale et haineuse n'a pas toujours été dédaignée par des écrivains catholi-

[1] C'est au fond le sens des dernières paroles de l'article que Fontanes publiait en 1800, dans *le Mercure* : « En écrivant, disait-il, elle croyait converser encore. Ceux qui l'écoutent ne cessent de l'applaudir. Je ne l'entendais point quand je l'ai critiquée. »...... « Longtemps, en effet, dit M. Sainte-Beuve, les écrits de madame de Staël se ressentirent des habitudes de sa conversation. En les lisant, si courants et si vifs, on croirait souvent l'entendre. Des négligences seulement, des façons de dire ébauchées, des rapidités permises à la conversation et aperçues à la lecture avertissent que le mode d'expression a changé et eût demandé plus de recueillement. » SAINTE-BEUVE, *Portraits de femme*, madame de Staël.)

[2] Voir ce passage dans la *Biographie universelle et portative des contemporains*, par MM. RABBE de BOISJOLIN et SAINTE-BEUVE, art. *madame de Staël*.

ques, que l'élévation de leur foi devait mettre au-dessus des misérables habitudes. La croix placée sur un roc éternel peut braver sans terreur les flots grondants de la tempête. L'Évangile est trop grand et trop pur pour être défendu par le mensonge ou par la politique humaine. Nous aimons à rendre cette justice au chantre des *martyrs* que tout en combattant les adversaires du christianisme, il le fait toujours avec des armes loyales et courtoises, sans jamais insulter leurs talents, ou calomnier leur caractère. Ne soyons donc pas surpris de voir Châteaubriand parler de madame de Staël dans les termes suivants :

« Pour nous que le talent séduit et qui ne faisons pas la guerre « aux tombeaux, nous nous plaisons à reconnaître dans madame de « Staël une femme d'un esprit rare : malgré les défauts de sa manière « elle ajoutera un nom de plus à la liste des noms qui ne doivent pas « mourir. Pour rendre ses ouvrages plus parfaits il eût suffi de lui « ôter un talent. Moins brillante dans la conversation, elle eût « moins aimé le monde, elle en eût ignoré les petites passions [1]. »

Mais, tout en rendant justice à l'auteur de *Corinne*, irons-nous jusqu'à mettre madame de Staël sur la même ligne que le chantre des *Martyrs* et des *Natchez?* Pouvons-nous sans réserve applaudir à une comparaison qui est loin d'être aussi exacte que M. Sainte-Beuve paraît le croire, et que nous sommes, du reste, bien aise de mettre sous les yeux des lecteurs.

« Ne se figure-t-on pas ces deux beaux noms, comme deux cîmes « à des rivages opposés, deux hauteurs un moment menaçantes « sous lesquelles s'attaquaient et se combattaient des groupes enne- « mis, mais qui, de loin, à notre point de vue de postérité, se rap- « prochent, se joignent presque, et deviennent la double colonne « triomphale à l'entrée du siècle? Nous tous, générations arrivant « depuis les *Martyrs* et depuis *Corinne*, nous sommes devant ces « deux gloires inséparables, sous le sentiment filial dont M. de « Lamartine s'est fait le généreux interprète dans ses *Destinées de la poésie* [2]. »

[1] Il paraît que les *Mémoires d'outre-tombe* contiennent une appréciation complète du caractère et des écrits de madame de Staël; mais cette partie des mémoires de Châteaubriand n'a pas encore paru dans la *Presse*. — Byron, dans *ses mémoires*, a jugé madame de Staël d'une manière affectueuse et admirative. — Elle, de son côté, portait sur l'auteur de *Lara* ce jugement sévère mais exact : « Je lui crois » juste assez de sensibilité pour abîmer le bonheur d'une femme. »

[2] SAINTE-BEUVE, *Portraits de Femmes*. Madame de Staël.

Il est vrai que dans les *Considérations sur la Révolution française* madame de Staël peut soutenir la comparaison avec *La monarchie selon la Charte*; il est vrai que la *Défense de la reine Marie-Antoinette* n'est pas indigne du *Mémoire pour madame la duchesse de Berry*; *Dix ans d'exil* rapelle *l'Itinéraire*; *Delphine* n'est pas sans ressemblance avec *Réné*; *L'Allemagne* ressemble à l'*Essai sur la littérature anglaise*; *Corinne* s'élève quelquefois jusqu'aux inspirations grandioses des *Martyrs*; le livre *De la littérature* présente une théorie de l'art comme le *Génie du Christianisme*; mais il nous semble que c'est seulement dans de rares moments que Madame de Staël s'est élevée à la hauteur littéraire du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*. J'avouerai volontiers cependant qu'on trouve dans *Corinne* une subtilité d'analyse psychologique, une pénétrante appréciation des caractères, une fine peinture des mouvements du cœur qui n'est pas indigne des plus remarquables passages de *Réné* et des *Mémoires d'outre-tombe*. Mais la peinture de l'âme n'est, pour ainsi dire, qu'un côté de l'inspiration poétique. Cette inspiration suppose, en effet, à notre avis, une égale compréhension de la nature et des profondes agitations du cœur de l'homme. Or, madame de Staël, qui saisissait parfaitement les merveilles du génie humain, était, pour ainsi dire, aveugle devant les merveilles de la création. Chez l'auteur d'*Atala*, au contraire, il y avait une connaissance profonde des rapports puissants et mystérieux qui rattachent l'homme au monde sensible. La grandeur de la création se reflétait dans cette âme comme on voit la cîme des grands arbres se peindre dans le miroir transparent des fleuves immenses. Il comprenait l'harmonie de la nature, non seulement dans ses grandeurs majestueuses, mais encore dans l'infinie variété de ses formes les plus humbles. C'est là le caractère des âmes vraiment poétiques, et Jean-Jacques restait ravi d'admiration et d'enthousiasme devant la corole azurée d'une pervenche que le châtelain de Ferney aurait foulée aux pieds avec une suprême indifférence. On ne peut pas même dire que les spectacles les plus frappants de la nature frappassent l'imagination de madame de Staël. Elle n'aimait le clair de lune que sur la place de la Concorde, et le ruisseau de la rue du Bac lui paraissait bien plus beau que le lac de Genève. Un jour, qu'elle se promenait avec les deux Schlégel et Fauriel, ce dernier, qui lui donnait le bras, s'arrêta tout d'un coup pour admirer un point de vue. « Ah! mon cher Fauriel, lui dit-elle avec ironie, vous en êtes donc encore *au préjugé de la campagne!* » Plus tard, après l'empire, en causant avec M. Molé,

elle s'étonnait qu'un homme aussi spirituel aimât les champs, et elle alla jusqu'à lui dire : « Si ce n'était le respect humain, je n'ouvrirais pas ma fenêtre pour voir la baie de Naples pour la première fois, tandis que je ferais cinq cents lieues pour aller causer avec un homme d'esprit que je ne connaitrais pas. » Il ne faut donc plus s'étonner si dans *Corinne*, le chef d'œuvre littéraire de madame de Staël, les splendeurs de la création ne sont pas même entrevues. J'avoue qu'à ce point de vue là, la lecture de ce livre me cause une véritable irritation, et que je donnerais les sonores improvisations de Corinne au Capitole et au cap Misène pour ces quelques lignes merveilleuses dans lesquelles l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* peint la floraison des genêts dans sa sombre et sauvage Bretagne. C'est que la vraie poésie n'est pas dans la multitude et l'éclat des paroles, elle est dans quelques expressions simples qui viennent de l'âme et qui vont à l'âme. L'arbre qui abrite nos jeux d'enfance, le premier ruisseau que nous avons entendu murmurer, les coteaux qu'a gravis notre ardente jeunesse réveillent en nous plus de poésie véritable que toutes les merveilles de la civilisation. C'est pour n'avoir pas compris ou pour n'avoir pas su comprendre la vraie source d'une inspiration sérieuse et profonde que madame de Staël est restée un génie incomplet sous beaucoup de rapports très-inférieur au pèlerin de l'*Itinéraire* et quelquefois même à l'auteur de *Paul et Virginie*. Madame de Staël n'aurait jamais décrit le monde merveilleux qui vit dans un fraisier !

Il est vrai que si madame de Staël ne comprend pas les splendeurs du monde de la nature, elle excelle dans la peinture de la vie sociale. Il est rare qu'on ne retrouve pas dans toutes les femmes de talent une aptitude extraordinaire à décrire ces mille complications de passions et de caractères qui produisent dans la société toutes ces tragédies mystérieuses et profondes que ne saisit jamais le regard du vulgaire. Les femmes sont douées d'une subtilité pénétrante et d'une délicatesse particulière de sentiments qui leur fait deviner, comme par instinct, tous les secrets des âmes. Les hommes, facilement convaincus de leur supériorité, ne s'aperçoivent pas, la plupart du temps, de la prodigieuse facilité avec laquelle les femmes pénètrent jusqu'au fond de leurs pensées. Il y a dans toutes les intelligences féminines un peu développées, une compréhension des mouvements du cœur qui surpasse, la plupart du temps, les plus habiles psychologies. Madame de Staël est surprenante sous ce rapport, mais elle l'est moins encore que Georges Sand, qui a porté

dans l'étude des caractères des situations sociales, une pénétration malheureusement souillée par tous les excès d'un cynisme extravagant. Mais, tout en reconnaissant le prodigieux talent que madame de Staël a montré dans l'étude de la vie humaine, ne serait-il pas téméraire d'affirmer qu'elle a constamment surpassé l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*? Ce grand et fécond esprit n'a-t-il pas révélé dans cet ouvrage toute une face inconnue de son génie? La peinture du caractère d'Oswald est-elle supérieure à celle du châtelain de Combourg, et Lucile de Châteaubriand est-elle moins profondément étudiée que la célèbre improvisatrice du Capitole? On rencontre même dans Châteaubriand une certaine ironie de bon goût qu'on ne trouve pas au même degré dans l'auteur de *Delphine*. Elle comprend beaucoup mieux les passions que les ridicules, et elle ne sent pas assez que l'existence humaine est comme les tragédies de Shakespeare, mêlée de larmes et de bouffonneries. Châteaubriand qui a, dans un dégré supérieur, le sentiment de la réalité, ne dédaigne pas de peindre la vie sous ses formes les plus variées et les plus excentriques, et le portrait du maître de danse dans les forêts du nouveau monde se place naturellement à côté de cette scène touchante où le futur ministre de Louis XVIII va consoler dans sa cabane solitaire une pauvre et vielle Indienne poursuivie par la rapacité des blancs jusqu'au fond de sa solitaire vallée.

Mais si madame de Staël a trouvé sous certains rapports des rivaux dont la supériorité l'écrase, il est un genre de succès dans lequel, de l'avis de tous, elle n'a jamais trouvé d'égal. La conversation était le triomphe de madame de Staël. Son salon était la plus terrible des asssemblées délibérantes. Le premier consul, victorieux du monde, redoutait ce foyer d'opposition, bien plus que les orateurs du tribunat. Il ne put jamais supporter le feu roulant d'épigrammes que l'amie de Benjamin-Constant dirigeait perpétuellement contre les fantaisies du despotisme. Il trancha cette difficulté brutalement en exilant loin de Paris celle dont madame de Cossé disait si gracieusement : « Si j'étais reine, j'ordonnerais à ma- » dame de Staël de me parler toujours. » Le meilleur moyen de rendre l'impression que la conversation de madame de Staël produisait sur ses contemporains, c'est de les laisser parler eux-mêmes.

« L'auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*, dit un des plus spirituels écrivains de notre époque, je l'ai connue, je l'ai vue toute animée de cette vie puissante et de ce feu de génie qui brillait dans ses moindres entretiens, et qui lui donnait une nature de supériorité

que l'on ne peut oublier ni retrouver. Cette personne, vraiment admirable, dont les écrits, quelque talent qu'on y reconnaisse, ne sont qu'une épreuve affaiblie d'elle-même, réunissait plusieurs formes d'esprit et d'originalité. Elle appartenait à deux époques, et avant tout, elle était elle-même. Elevée dans le 18e siècle, dans le temps où l'esprit était la seule affaire, son intelligence avait reçu l'éducation la plus hâtive. Toute petite, toute enfant, avec ses grands yeux noirs étincelants d'esprit, elle était là, dans le salon de son père, homme de talent, philosophe, ministre ; elle prenait part à tout. Elle conversait avec les premiers esprits du temps........ On le conçoit sans peine, ce mouvement de conversation, cette joûte des amours propres, cette active circulation des idées devaient être comme autant de soufflets de forge qui attisaient le feu d'une jeune intelligence. Il est tout simple que, douée d'une vivacité merveilleuse, et toujours excitée, mademoiselle Necker ait montré, dès l'âge de douze ans, plus d'esprit que les gens qui faisaient de l'esprit auprès d'elle. Si le 18e siècle avait duré toujours, si ce *Far niente* littéraire, qui enchantait et occupait Paris, eût pu se prolonger cinquante ou soixante ans, madame de Staël fût restée le plus brillant esprit de son temps. On eût vanté l'inimitable vivacité de ses paroles. Elle eût écrit avec talent, mais elle n'eût pas été ce qu'elle sera pour l'avenir. »

Plus loin l'auteur de *Cromwell* ajoute :

« J'ai commencé l'analyse d'un grand talent dont l'influence se prolonge sur toute la littérature contemporaine, et tient surtout à ce renouvellement des esprits qui devait surtout nous occuper. Je n'ai pas dissimulé ma partialité : c'est une partialité tout à la fois d'opinion et de personne. J'ai écouté souvent cette voix si animée, si éloquente, j'ai assisté au mouvement de cette imagination puissante et rapide qui s'emparait des esprits avec une force indicible, et jetait dans un entretien tant d'éclat et de lumière. C'est une sorte de prestige qui brille pour moi sur les pages du livre. Je crois l'entendre parler encore en lisant ses écrits [1]. »

Nous n'aurions donné qu'une idée bien imparfaite de l'immense influence intellectuelle exercée par l'auteur de *Corinne* si nous nous taisions sur la part qu'elle prit à cette grande révolution

[1] VILLEMAIN ; *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, 60 et 61 leçons. — M. Sainte-Beuve confirme en tout l'opinion de M. Villemain sur ce point. — (Voir SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes* : Madame de Staël.)

littéraire qu'on est convenu d'appeler le Romantisme, et qui, sous la Restauration, donna lieu aux controverses les plus vives et les plus passionnées. Un des plus grands reproches que Napoléon ait cru devoir adresser à madame de Staël, c'était son mépris pour la littérature française et sa prédilection partiale pour la littérature des peuples vaincus par sa glorieuse épée. Il était dans la nature de ces deux intelligences, de se laisser entraîner, à ce qu'il semble, dans les exagérations les plus contradictoires. Si madame de Staël a été bien sévère pour notre littérature nationale, l'Empereur ne pouvait pas croire que les vaincus d'Iéna et de Wagram eussent une littérature qu'on pût comparer avec la nôtre sans faire un paradoxe très-révoltant. Dans la littérature étrangère il n'admettait que *Ossian*, encore s'il avait su que les chants du prétendu barde étaient l'œuvre d'un avocat écossais du 18[e] siècle [1] il aurait probablement bientôt changé d'avis. Madame de Staël, de son côté, cédait quelquefois, sans s'en apercevoir, aux préjugés d'Auguste de Schlégel contre notre poésie classique qu'il prétendait être une pâle et servile reproduction de la littérature hellénique, et contre laquelle il a dépensé autant d'esprit qu'un Allemand peut en avoir contre des Français [2]. Sans doute l'auteur de l'*Allemagne*, malgré son admiration pour les talents et l'immense érudition de A. W. de Schlégel [3], était loin d'adopter sans restriction tous ses paradoxes

[1] Macpherson. Ce point de l'histoire littéraire a été mis hors de doute par M. Villemain dans son spirituel *tableau de la littérature du* XVIII[e] *siècle.* — Voir encore Philarète Chasles : Le XVIII[e] siècle en *Angleterre.*

[2] Voir A. W. de Schlégel, *Cours de littérature dramatique*, traduction Duckest. — M. de Loménie a jugé avec beaucoup de sagacité les théories littéraires de Schlégel dans sa *Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien*, article Schlégel.

[3] Ecoutons-la parler d'Auguste de Schlégel dans un des plus curieux chapitres de l'*Allemagne :*

« A. W. Schlégel, dit-elle, a donné à Vienne un cours de littérature dramatique qui embrasse ce qui a été composé de plus remarquable pour le théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours ; ce n'est point une nomenclature stérile des travaux des divers auteurs, l'esprit de chaque littérature y est saisi avec l'imagination d'un poète ; l'on sent que pour donner de tels résultats il faut des études extraordinaires ; mais l'érudition ne s'aperçoit dans cet ouvrage que par la connaissance parfaite des chefs-d'œuvre. On jouit en peu de pages du travail de toute une vie ; chaque jugement porté par l'auteur, chaque épithète donnée aux écrivains dont il parle, est belle et juste, précise et animée. W. Schlégel a trouvé l'art de traiter les chefs-d'œuvre de la poésie comme les merveilles de la nature, et de les peindre avec des couleurs vives qui ne nuisent point à la fidélité du dessin ; car, on ne saurait trop le

contre notre poésie nationale ; mais elle accepta, sans défiance et, pour ainsi dire, sans contrôle, le point de départ de toutes ses objections contre la littérature française. Elle admettait, en effet comme lui, que toute notre poésie classique reposait sur une complète imitation du génie hellénique, et elle faisait remarquer, avec une rare pénétration d'esprit et une merveilleuse élégance d'expression, qu'une telle imitation était contraire à toutes les tendances et à tous les besoins de la civilisation chrétienne. La poésie des anciens prenait toutes ses inspirations dans le monde de la nature, elle était exclusivement dominée par l'enthousiasme des choses visibles, et si elle essayait quelquefois de s'élever jusque dans la sphère des idées religieuses, c'était pour peindre l'univers gouverné par la fatalité, assise sur son trône d'airain. Le christianisme fit une immense révolution dans le monde en rappelant l'homme à la vie intérieure, en apprenant au genre humain « quelque chose de » mieux que ce monde, » en lui révélant « les miracles de l'âme, de » ce souffle divin qui a fait l'homme [1]. » Madame de Staël conclut de

répéter, l'imagination loin d'être ennemie de la vérité la fait ressortir mieux qu'aucune autre faculté de l'esprit, et tous ceux qui s'appuient d'elle pour excuser des expressions exagérées, ou des termes vagues sont au moins aussi dépourvus de poésie que de raison.

» L'analyse des principes sur lesquels se fondent la tragédie et la comédie est traitée dans le cours de W. Schlégel avec une grande profondeur philosophique; ce genre de mérite se retrouve souvent parmi les écrivains allemands ; mais Schlégel n'a point d'égal dans l'art d'inspirer de l'enthousiasme pour les grands génies qu'il admire ; il se montre en général partisan d'un goût simple et quelquefois même d'un goût rude; mais il fait exception à cette façon d'avoir en faveur des peuples du Midi. Leurs jeux de mots et leurs *concetti* ne sont pas l'objet de sa censure ; il déteste la manière qui naît de l'esprit de société ; mais celui qui vient du luxe de l'imagination lui plaît en poésie, comme la profusion des couleurs et des parfums dans la nature. Schlégel, après s'être acquis une grande réputation par sa traduction de Shakespeare, a pris pour Calderon un amour aussi vif, mais d'un genre très-différent de celui que *Shakespeare* peut inspirer ; car, autant l'auteur anglais est profond et sombre dans la connaissance du cœur humain, autant le poète espagnol s'abandonne avec douceur et charme à la beauté de la vie, à la sincérité de la foi, à tout l'éclat des vertus que colore le soleil de l'âme.

» J'étais à Vienne quand W. Schlégel y donna son cours public. Je n'attendais que de l'esprit et de l'instruction dans des leçons qui avaient l'enseignement pour but ; je fus confondue d'entendre un critique éloquent comme un orateur ; et qui, loin de s'acharner aux défauts, éternel aliment de la médiocrité jalouse, cherchait seulement à faire revivre le génie créateur. » (MADAME DE STAEL, de l'*Allemagne*, seconde partie, chap. XXXI.)

[1] Ces ravissantes paroles sont de madame de Staël. Nous les avons recueillies

ces réflexions tout à la fois spirituelles et profondes qu'en puisant des inspirations dans les idées païennes, nos poètes classiques du 17e siècle ont fait rétrograder, pour ainsi dire, la pensée des peuples chrétiens. Mais il est surprenant qu'un esprit si fin et si pénétrant n'ait pas vu que sous les formes mythologiques de notre poésie nationale vivait profondément une pensée chrétienne et nationale. Comment a-t-elle pu croire que la poésie de Racine, par exemple, n'est qu'un écho affaibli des inspirations de Sophocle et d'Euripide? Chateaubriand n'a-t-il pas fait remarquer que la *Phèdre* de Racine n'est qu'une épouse chrétienne que la crainte des flammes vengeresses poursuit sans cesse, et la terreur formidable de notre enfer ne perce-t-elle pas à travers le rôle de cette femme criminelle? La *Phèdre* d'Euripide, comme celle de Sénèque, craint plus Thésée que le Tartare, l'une ou l'autre aurait-elle fait entendre ces sublimes accents que Racine prête à son héroïne?

« Moi, jalouse! et Thésée est celui que j'implore;
Mon époux est vivant, et moi je brûle encore!
Pourquoi? Quel est le cœur où prétendent mes vœux?
Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux;
Mes crimes désormais ont comblé la mesure:
Je respire à la fois l'inceste et l'imposture;
Mes homicides mains, prêtes à me venger,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger.
Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue!
J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux;
Le ciel, tout l'univers, est plein de mes aïeux.
Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je? mon père y tient l'urne fatale;
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
Ah! combien frémira son ombre épouvantée,
Lorsqu'il verra sa fille à ses yeux présentée,
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers!
Que diras-tu, mon père, à ce spectacle horrible?
Je crois voir de ta main tomber l'urne terrible,
Je crois te voir cherchant un supplice nouveau,

comme des perles précieuses dans le IIIe volume de l'*Allemagne*, édition Nicolle.

Toi-même de ton sang devenir le bourreau.
Pardonne ; un dieu cruel a perdu ta famille :
Reconnais sa vengeance aux fureurs de ta fille.
Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit,
Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit.

D'ailleurs, en critiquant la littérature du grand siècle madame de Staël n'avait-elle pas souvent en vue la triste décadence intellectuelle de l'époque impériale ? S'il en est ainsi, on ne trouvera rien d'exagéré dans ses expressions, car qui pourrait critiquer avec trop de vivacité cette littérature sans grandeur et sans inspiration, misérable mélange de servilisme, de scepticisme et de Mythologie classique ? L'empereur avait trop d'esprit pour se faire illusion sur la triste froideur de sa littérature officielle. Il sentait quelle objection ce serait contre le despotisme, aux yeux de la postérité, que cette déplorable décadence du génie français, qui ne florissait plus que chez les poètes disgrâciés comme Châteaubriand et madame de Staël. Aussi ce n'était qu'avec une amère tristesse qu'il entendait parler des progrès des peuples qui n'étaient pas soumis à son empire. En publiant le *livre de l'Allemagne*, madame de Staël l'avait frappé au cœur, et ce fut là la véritable cause qui fit broyer dans les mortiers de la censure le livre de madame de Staël. En effet, son apologie de la littérature romantique de l'Allemagne est un morceau fortement pensé, plein de tact et d'élégance, et qui a contribué puissamment à continuer la révolution littéraire commencée, dans les premières années de ce siècle, par *le Génie du christianisme*. Il est probable qu'Auguste de Schlégel lui en avait fourni les données générales qu'on retrouve, en effet, soit dans ses ouvrages, soit dans ceux de son illustre frère [1]. Mais il est impossiblede les avoir mis en œuvre avec plus de finesse et de bonheur que ne l'a fait l'auteur de l'*Allemagne*. On voit qu'elle met dans ce sujet une sorte de complaisance et de satisfaction vindicative. On dirait qu'elle va frapper au cœur son glorieux ennemi, et secouer dans sa base l'édifice impérial tout entier. On croirait qu'elle entend retentir à ses oreilles les accents belliqueux des poètes de l'Allemagne qui soulevaient contre Napoléon la jeunesse des écoles, et que *le chant des hussards de la mort* retentit déjà *le long du Rhin sombre à la mer pareil* [2]. Les campagnes de 1813 et de 1814 confir-

[1] Frédéric de Schlégel, *Histoire de la littérature*, traduction Dukets, — et *Philosophie de l'histoire*, traduction Le Chat.

[2] *Chant des Hussards de la mort.*

mèrent, en effet, tout ce que madame de Staël avait écrit de la puissance de cette poésie germanique, si entraînante, si populaire, si profondément nationale et patriotique, si bien appropriée au génie et aux mœurs des peuples allemands.

Mais d'où vient que la poésie romantique de l'Allemagne est beaucoup plus populaire chez les peuples germaniques que ne l'est chez nous notre poésie classique ? Madame de Staël en donne des raisons qui me paraissent tout à fait convaincantes, c'est que cette poésie puise son inspiration dans les traditions indigènes, dans les souvenirs patriotiques, dans les sentiments religieux, dans tout ce qui constitue la vie intellectuelle des peuples modernes.

Chez nous, au contraire, la poésie a longtemps dédaigné de chercher ses inspirations dans les faits héroïques de notre histoire. Elle a cherché dans le passé des formes savantes et compliquées qui l'ont rendue la plupart du temps inabordable aux intelligences populaires. L'esprit de la nation y a certainement beaucoup perdu, car les hommes ont perpétuellement besoin d'être arrachés aux préoccupations de la vie vulgaire, et tout ce qui tend à les élever vers l'idéal agrandit en même temps leur esprit et leur caractère. Pendant la campagne de 1813, les chants des poëtes allemands retentissants depuis les bords de la Baltique jusqu'aux rives du Rhin, rassemblèrent, pour la guerre de l'indépendance, ces héroïques jeunes gens qui, à Leipsick[1] et à Bautzen[2], affrontèrent sans pâlir les formidables vainqueurs d'Austerlitz et de la Moskowa. Quand à son retour, la France fut envahie, il ne s'éleva pas du sein de cette glorieuse nation un seul chant d'enthousiasme, et ce fut à peine si, après la funeste journée de Waterloo, il se trouva un jeune homme de 23 ans pour écrire sur la tombe des débris de la grande armée quelques paroles sublimes.

On dit que les voyant couchés sur la poussière,
D'un respect douloureux frappé par tant d'exploits,
L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regarda sans peur pour la première fois[3] !

Les idées de madame de Staël, sur la littérature romantique, telles que nous venons de les exposer, sont devenues, pour ainsi

[1] Les Allemands appellent les terribles journées de Leipsick, la *Bataille des nations*. La bataille de Leipsick dura du 16 au 18 octobre 1813.

[2] Mai 1813.

[3] CASIMIR DELAVIGNE, 1re *Messenienne*.

dire, banales, tant elles ont jeté dans les intelligences contemporaines des racines durables et profondes. Elles étaient encore contestées quand M. Victor Hugo composa, sous la Restauration, son gracieux poème *la Harpe et la Lyre,* qui semble être un écho mélodieux des inspirations de l'auteur de *l'Allemagne*. Mais il ne faut pas oublier que c'était en 1813, sous les yeux de la critique impériale, quelques années après l'immense succès de la Harpe au lycée [1] qu'une femme venait renverser toutes les théories du *Quintilien français*. Nous avons, en effet, besoin d'un effort perpétuel d'inspiration pour juger les révolutions politiques ou littéraires. Une fois accomplies, il devient très-difficile d'en comprendre les immenses difficultés, et les idées qu'elles ont mises en circulation deviennent tellement naturelles par la puissance de l'habitude, qu'on ne peut pas expliquer quelquefois les prodigieux obstacles qu'elles ont rencontrés pour s'établir dans le monde, pour conquérir leurs places au soleil de la vie.

L'abbé Frédéric-Édouard CHASSAY.

Bibliographie.

LA CLEF DE LA SCIENCE, Études sociales par Louis ROUSSEAU (broch. in-8°, chez Waille, rue Cassette, 6.).

La clef de la science ! Ce titre paraît peut-être bien ambitieux pour une simple brochure, mais cette brochure n'est que la préface d'un grand ouvrage philosophique sur les destinées de l'humanité, et contient quelques-unes de ces idées-mères, puisées dans les plus hautes sphères de la politique et de la religion. M. Louis Rouseau est en effet un de ces penseurs d'élite qui se tiennent à l'écart, loin des bords, et dont la voix, quelque peu sévère, étouffée aujourd'hui par le bruit des tempêtes civiles, n'est entendue que des âmes recueillies, comme ces chants lointains du nautonnier qui arrivent à travers le fracas de l'orage et des flots à l'oreille attentive et charmée de l'habitant des grèves. Son livre, dont le style, malgré quelque longueur, et quelques bizarreries ne manque pas d'originalité, appartient à l'École de M. de Maistre; il a je ne sais quoi de fatidique, qui ressemble à une révélation, et ouvre à l'esprit du lecteur des perspectives infinies. L'action providentielle de la France, sa mission spirituelle dans le monde, tel paraît être le fond de ces *Études sociales adressées au futur modérateur de la République française.* L'auteur, creusant dans les profondeurs de cette science politique, dont il croit avoir trouvé la clef, commence par établir que la vie

sociale, comme l'homme, comme la nature, comme tout ce qui porte l'empreinte divine, à sa mystérieuse et sublime Trinité, qu'elle se compose de trois éléments essentiels : la puissance, l'intelligence et l'amour, représentés dans l'antiquité par Rome, la Grèce et la Judée, dans les temps modernes, par l'Angleterre, l'Allemagne, et la France. Les éléments partout divisés, tendent partout à se réunir pour constituer, enfin, ici-bas ce *règne de Dieu*, toujours prédit, toujours espéré par les prophètes, les mystiques, les poètes, les rêveurs, par tous ces esprits d'*au-delà*, infatigables précurseurs de l'humanité, qui ne font jamais halte dans le présent, et sont toujours en marche vers l'avenir. L'éternel honneur de la France, c'est de s'être tourmentée pendant une longue suite de siècles, et de s'agiter encore aujourd'hui pour résumer en elle, dans une magnifique unité, et comme dans une dernière synthèse, ces trois principes générateurs de toute société parfaite : la puissance, l'intelligence et l'amour. Il y eut dans le moyen-âge, un moment où le but semblait près d'être atteint, c'est celui que décrit ainsi M. Rousseau.

« L'économie de l'ancienne société française résultait d'un double courant : » la foi religieuse descendait dans les institutions humaines pour les vivifier, » et la puissance séculière venait en aide à l'institution religieuse pour la sauvegarder, en sorte que l'œuvre organique se distribuait ainsi : au pouvoir » temporel appartenait le droit de faire les lois de l'État et le devoir de les » appliquer, au pouvoir spirituel appartenait le devoir de faire les mœurs » de la nation, et le droit de protester contre tout ce qui portait atteinte » à cette mission sainte, soit dans l'esprit des lois civiles, soit dans les actes » de la pratique. »

Trois grandes puissances concouraient alors à l'œuvre sociale : la royauté, la noblesse, le clergé. La royauté s'écarte la première de sa route, en se séparant du Saint-Siége, en voulant marcher seule, et se mettre comme elle disait elle-même, *hors de page ;* la noblesse faillit à sa mission, en refusant d'élever jusqu'à elle le pauvre peuple qu'elle avait si vaillamment protégé de son épée, le clergé compromit la sienne par une alliance trop étroite avec les princes. Tous trois furent cruellement punis de leur infidélité. La royauté fut accusée, jugée, condamnée, elle perdit son *droit divin*, pour avoir méconnu son *devoir divin*, et si, depuis, elle a été en quelque sorte amnistiée par les peuples, c'est à la condition qu'elle marchât de concert avec eux dans des voies qui achèvent de le perdre. La noblesse a disparu pour ne jamais se relever ; le clergé seul est vraiment ressuscité après être resté à peine trois jours dans le tombeau, et ici je ne puis me refuser au plaisir de citer cette belle page de M. Rousseau :

« La mission du prêtre est d'appeler l'homme, esclave de la chair, à la » liberté de l'esprit ; c'est pourquoi le clergé, abstraction faite de la ma» nière plus ou moins satisfaisante dont il remplit cette mission, est la por» tion du genre humain la plus sainte, c'est-à-dire la plus constamment » tournée vers Dieu ; cependant il y a cette différence entre l'Homme-Dieu

» qui seul est parfait, et les hommes voués au service de Dieu, et partici-
» pant humainement des infirmités de la nature humaine, que les œuvres
» de l'un furent toujours bonnes, tandis que celles des autres ne furent pas
» toujours irréprochables. Nonobstant cette différence qu'il était presque
» superflu d'indiquer, il est évident que le clergé est le type humain le plus
» analogue au type divin : il représente l'esprit ; donc il ne devait pas
» périr ; aussi, malgré la longue et sanglante persécution dont il a été l'ob-
» jet en France, quand la hache du bourreau a été émoussée, quand le
» sarcasme voltairien, après avoir fait sentence, n'a plus laissé derrière lui
» que sa trace nauséabonde, quand les utilitaires eux-mêmes en sont venus
» à comprendre que l'indifférence, en matière de religion, prive la société
» de son ressort essentiel et la conduit à la désorganisation ; alors, la parole
» du prêtre se fait entendre de nouveau et relève l'esprit humain de sa lon-
» gue prostration. Pour quiconque observe la marche des faits avec attention,
» la résurrection progressive de la puissance est évidente. En effet, lors de
» la révolution de 1793, le sort des prêtres fut d'être massacrés ou envoyés
» en exil ; en 1830, les révolutionnaires se contentèrent de leur jeter des
» pierres et de leur faire subir quelques avanies ; enfin, en 1848, le peuple,
» qui sent instinctivement que son salut viendra du clergé catholique, salue
» respectueusement en lui la seule puissance sociale qu'il trouve debout. En
» vain, la mauvaise queue du dix-huitième siècle s'efforce-t-elle de tenir le
» clergé en suspicion légitime, et d'identifier la cause de l'impiété avec
» celle de la liberté, le peuple a pu juger à l'œuvre ces grands parleurs de
» liberté qui s'obstinent à en repousser le principe ; c'est pourquoi leur
» règne est sinon fini, du moins bien près de finir ; tandis que l'autorité
» morale de l'Église s'étend et s'accroît de jour en jour. »

Je voudrais continuer à faire l'analyse des grandes pensées de l'auteur ; mais si son jugement sur le passé est clair et précis, ses idées pour l'avenir ne sont pas encore suffisamment élaborées. Il en est une pourtant qu'il proclame dès à présent nécessaire, qu'il place au-dessus de toutes les autres, qu'il donne en quelque sorte pour auréole aux arbitres futurs de la Républi-que, qui est pour lui l'âme de la société, je veux parler de la règle, de l'ins-piration chrétienne. C'est, en effet, en prenant pour guide cette colonne de feu placée par Dieu devant nous que les Moïses de la République, reprenant en sous-œuvre la sainte mission délaissée par les rois, pourront conduire le peuple choisi dans cette terre promise de la liberté, de l'égalité, de la fraternité qu'il ne peut encore saluer que de loin. L'Évangile est pour les nations comme pour les individus la *bonne nouvelle*, et doit être la première cons-titution d'un État chrétien ; car la Providence ne saurait vouloir, pour la société, que des fins en rapport avec la sublime vocation de l'homme régé-néré. Les peuples libres, qui sont eux-mêmes chargés de leur destinée, et n'ont point l'excuse de la tyrannie, ont devant elle une terrible responsabi-lité. La primauté ou la chute est au bout de la route qu'ils suivent. L'épreuve

est glorieuse pour les forts, périlleuse et fatale pour les faibles, pour les lâches, pour ceux qui, uniquement préoccupés du bien-être matériel, reculent devant les labeurs, les agitations, les souffrances de la liberté. Quant à nous, le sort en est jeté, *alea jacta est*, comme le disait naguères des hauteurs de son Sinaï un de ces nouveaux Moïses qui nous est apparu au milieu du tonnerre et des éclairs. Oui, il y va pour la France de l'honneur ou de la honte, du progrès ou de la décadence, de la vie ou de la mort.

Marchons donc avec courage, ne nous laissons pas étourdir par le bruit du passé qui s'écroule, ne nous laissons ni troubler, ni aveugler, ni séduire par ces vaines théories, météores trompeurs qui s'éteignent après avoir jeté dans l'espace quelque lueur fantastique et sinistre. Au-dessus des tempêtes et des météores, le vrai soleil luit toujours; les nuages formés par la poussière des ruines ne suffisent pas pour l'obscurcir et voiler à nos regards les voies lumineuses de la conscience sociale. Là où se trouvent le respect de tous les droits et de tous les devoirs, la foi et la liberté religieuse, l'indépendance nationale, la liberté politique suivant le degré de civilisation, le dévouement pour les classes souffrantes, la garantie de la famille, de la propriété, du travail, ces trois ancres du navire battu par le vent des passions, là surtout où se trouve la fraternité, la *charité* mise en pratique par les gouvernants aussi bien que par les gouvernés, là est la vérité, là est la justice, là est Dieu, là est le salut de la France et du monde...

LUDOVIC GUYOT.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER, *évêque d'Autun et martyr, et de l'Église de France, au 7e siècle*, par le R. P. dom J.-B. PITRA, moine, bénédictin de la congrégation de Solesmes. Waille. Paris. 1846.

Ce livre offre aux méditations des lecteurs le spectacle de l'Église aux prises avec la barbarie, et tirant du chaos la nationalité française, par le concours des papes, des évêques, des moines et d'une légion de saints qui sont la gloire spéciale du 7e siècle. Comme évêque d'un siége important, comme chef ecclésiastique et politique de la Bourgogne, conseiller de quatre rois et l'égal des plus puissants maires du palais, comme confesseur, enfin et martyr de la justice et de la liberté de l'Église, saint Léger occupe une place éminente en ce siècle remarquable et méconnu.

Sans dissimuler les ombres de ces âges lointaines, l'auteur a voulu en donner un tableau complet, mettre en lumière ce qu'on avait jusque-là négligé, réhabiliter ce qu'on avait calomnié, et surtout rendre à saint Léger et à ses nombreux émules dans tous les rangs de la Sainteté, leur haute valeur historique. Il n'a point prétendu élever cette époque au-dessus des auteurs; mais il a pensé et prouvé qu'elle avait sa grandeur et qu'au 7e siècle, l'Église avait bien mérité de l'humanité et n'avait certes point cessé d'être sainte, glorieuse, et immaculée. Ses bienfaits au milieu d'un immense dé-

sastre, sa merveilleuse puissance pour reconstituer sur des ruines un monde nouveau, méritent, à raison même des événements qui nous pressent la plus sérieuse attention. Nous recommandons cette lecture à tous ceux qui s'enquièrent du problême social et des éventualités de notre mystérieux et sombre avenir.

PIE IX, ROME ET L'ITALIE, par J.-B. Clerc, membre correspondant de l'Académie de Reims. —Un beau vol. in-8, avec un portrait de sa Sainteté. Prix : 4 francs. Chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, n. 64. Besançon, chez V. Deiss et chez Tubergue.

Pourquoi ces noms, qui étaient naguères en possession d'exciter de si doux sentiments de joie et d'orgueil, n'éveillent-ils plus aujourd'hui qu'une douloureuse et profonde tristesse?....

Un chrétien, un poëte n'ose plus les prononcer qu'en baissant la tête. Serait-il dit que cet âge néfaste doit voir tomber ce qui fit si longtemps l'espérance et la gloire de l'humanité ?... Que l'impiété, comme un ouragan destructeur, aura à jamais dépoétisé la terre classique de la religion et des arts ? nous ne saurions nous décider à le croire. Chrétien, nous avons foi aux immortelles destinées de l'Église et de son chef; ami des arts, nous croyons que l'Italie ne peut abdiquer son nom ni ses souvenirs, qu'elle voudra rester à jamais le point de mire des croyants, des artistes et des penseurs. Aussi, applaudissons-nous à tout ce qui tend à réchauffer en nous cette vieille foi, à entretenir ces espérances. Tirant le voile sur les scènes misérables qui déshonorent aujourd'hui la reine des nations, nous ne voulons voir que les pages lumineuses qu'elle a laissées au livre de vie, et étudier à chaque occasion nouvelle les sublimes monuments que lui ont prodigués comme à l'envi la Religion, la nature et les arts.

Que l'impiété agite donc sa torche funeste sur le domaine des papes et des Césars, nous nous souviendrons que *les Alpes, le Vésuve, Milan, Rome, Saint-Pierre*, sont d'impérissables beautés, et que, quoiqu'on en ait dit de grandes choses, de grandes choses restent encore à en dire.

Au premier aspect de ce titre, *Pie IX, Rome et l'Italie*, nous nous sommes dit : à quoi songe l'auteur de ce livre ? Ignore-t-il que la noble figure de Pie IX est aujourd'hui voilée de tristesse? que l'Italie est une mer en fureur? Mais, en y réfléchissant, nous avons pensé autrement. Oui, c'est l'heure de répéter ces noms immortels et de placer ces beaux souvenirs d'une terre privilégiée sous le patronage d'un saint Pontife devenu encore plus grand par le malheur. Oui, plus les passions humaines s'agitent pour arracher à l'Italie son passé, à Rome sa dignité, à Pie IX sa glorieuse auréole, plus l'artiste, plus le poète doivent s'efforcer de rappeler l'attention du monde incrédule ou distrait vers la puissance qui le relie au ciel, vers la

terre qui lui donne les arts, vers la ville où l'Esprit-Saint a si souvent rendu ses oracles.

Honneur donc aux religieux écrivains qui luttent contre le torrent ! Bénis soient ceux qui n'ont pas plié aveuglément le genou devant le *Moloch* révolutionnaire, qui croient que les doctrines qui ont créé l'ordre social doivent seules le protéger et le sauver de la ruine où le précipiteraient infailliblement de funestes théories.

Que tous ceux à qui la religion et le doux culte des arts sont indifférents dédaignent le livre que nous annonçons, c'est leur droit, c'est leur devoir. Mais ceux qui n'ont point rejeté la foi de leur berceau, ceux en qui vibrent encore les grands noms et les pieux souvenirs, que ceux-là lisent *Pie IX, Rome et l'Italie*, et ils sauront gré à l'auteur d'avoir élevé leurs pensées, réchauffé leur cœur, ravivé leur foi, et de leur avoir donné quelques heures de douce méditation en dehors de l'atmosphère où s'agitent les tempêtes.

O. Devoille.

LES LIBRES PENSEURS, par M. Louis Veuillot. — Vol. in-12 de 500 pages. A Paris, chez Lecoffre. Prix : 3 francs 50 c.

PETITE PHILOSOPHIE, par M. Louis Veuillot. — Vol. in-18 de 226 pages. A Paris, chez Lecoffre. Prix : 1 franc 25 c.

L'ESCLAVE VINDEX, par M. Louis Veuillot. — In-18 de 144 pages. Prix : 75 centimes.

Nous nous proposons de rendre compte et de donner surtout des extraits de ces trois ouvrages du directeur de l'*Univers* ; nous nous bornons à dire aujourd'hui qu'il n'est aucun de ses écrits où il ait montré plus de dévouement, plus de verve, et un plus grand talent d'écrivain.

ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE, ou *Études des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge.* — 1 vol. in-8°, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, curé de Bouzy, inspecteur des monuments de la Nièvre, correspondant des comités historiques, etc. A Paris, chez Berache et Victor Didron.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 38 — AVRIL 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

CINQUIÈME LEÇON[1].

Sens et portée du mot *Assemblée nationale*. — Mirabeau. — Sa puissance et son caractère. — Réunion du clergé au Tiers-État. — Faiblesse du roi. — Serment du jeu de paume. — Réunion à l'église de Saint-Louis. — But du clergé en se réunissant au Tiers-État.

Je vous ai signalé, Messieurs, un acte qui renfermait toute une révolution, c'est celui par lequel le Tiers-État, n'ayant pu obtenir la vérification des pouvoirs en commun, s'est constitué en Assemblée nationale, ce qui le rendait indépendant et indissoluble, et lui donnait la souveraine puissance qu'il a exercée à l'instant même, en ordonnant la perception des impôts jusqu'au moment de sa séparation. Par cet acte, l'Assemblée a divisé le pouvoir et a jeté le gouvernement hors de ses voies naturelles, car le pouvoir est un ; c'est sa condition normale. Deux généraux allant à la guerre, chacun avec une armée, sans commandement supérieur, peuvent marcher l'un à côté de l'autre tant qu'ils sont d'accord et qu'ils ont la même pensée, mais le moment ne tardera pas d'arriver où ils ne s'entendront plus, où l'un voudra marcher à droite, l'autre à gauche ; alors, l'armée sera divisée, vaincue, défaite par l'ennemi, si toutefois elle ne se détruit pas elle-même. Voilà ce qui arriverait nécessairement à une armée qui serait sans commandement supérieur, sans direction générale et unique. Il en est de même d'un royaume : Etablissez-y deux puissances, elles pourront marcher ensemble pendant quelque temps, mais bientôt arrivera le moment où elles ne s'entendront plus ; alors il y aura conflit, troubles et agitations, guerre civile, jusqu'à ce qu'une de ces puissances l'emporte sur

[1] Voir la 4e leçon au numero précédent, p. 112.

l'autre, et que le pouvoir revienne à son unité, qui est sa condition naturelle. C'est ainsi que le veut l'invincible nature à laquelle personne ne peut résister.

L'unité de pouvoir qui a existé chez tous les peuples, se fait remarquer, non-seulement dans les monarchies où un seul commande, mais encore dans les États populaires et dans toute assemblée politique; c'est à un seul qu'on est obligé de donner le commandement de l'armée, c'est à un seul qu'on est obligé de confier le pouvoir exécutif; et si on le confie à plusieurs, il y aura dissension si un seul ne domine pas. Dans les assemblées, c'est un seul qui propose une loi ou une opinion, et qui la fait adopter; ce n'est pas toujours le même qui domine; mais quel que soit celui qui l'emporte, il a le pouvoir du moment, le pouvoir du jour, il est roi, il est souverain dans la question qui s'agite, en un mot il a le pouvoir *un*.

Le Tiers-État, qui s'appelle maintenant Assemblée Nationale, a scindé le pouvoir, il l'a placé, par conséquent, hors de sa nature. Cela ne peut pas durer, l'invincible nature reprendra son empire ou la société périra. De deux choses l'une, ou l'Assemblée l'emportera, ou la Couronne; si la Couronne l'emporte, l'Assemblée est anéantie; si c'est l'Assemblée, la Couronne est perdue; pas de milieu. Il s'agit donc ici d'une question de vie et de mort, vous devez le comprendre.

Je vous dirai, Messieurs, que personne ne s'est trompé sur la haute portée de cet acte; Malouet l'avait repoussé comme contraire à l'essence de la monarchie [1]. Mirabeau, écrivant à cette époque à un de ses amis en Allemagne, disait : « Si, ce que je ne crois pas » possible, le roi donnait sa sanction au nouveau titre que nous » nous sommes arrogé, il resterait vrai que les députés du Tiers ont » joué le royaume au trente et quarante, tandis que je le disputais » à une partie d'échecs où j'étais le plus fort [2]. »

Mirabeau comprenait donc fort bien que le royaume était en jeu, et que le roi le perd, comme à un jeu de cartes, s'il sanctionne le nouveau titre. C'est que Mirabeau jugeait avec sa haute intelligence, et ne se trompait pas. Arrêtons-nous un instant sur ce député qui va jouer un si grand rôle dans l'Assemblée : Je ne vous parlerai pas de son talent oratoire, de ses improvisations soudaines, de sa parole électrique et violente qui jaillissait de lui comme la foudre. Plus d'une fois ce sujet, qui appartient aux cours littéraires, a été

[1] *Biogr. univ.* art. MALOUET.

[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 94.

traitée dans cette maison (la Sorbonne). Mirabeau était né pour dominer une grande assemblée, pour en devenir le maître absolu; le roi; il savait ce qu'il valait, il ne le savait que trop.

Quelque temps avant la tenue des États généraux il avait adressé une demande, qu'il croyait juste, à une dame très-puissante qui refusa; Mirabeau dit au messager : « Dites-lui qu'elle a tort de me « refuser, et que le moment n'est pas loin où le talent sera aussi une » puissance[2]. » Dans un moment où il était question de l'attacher au parti du duc d'Orléans, il disait : « Un homme comme moi peut re» cevoir cent mille écus, mais on n'a pas pour cent mille écus un homme » comme moi. » L'influence de Lafayette lui portait ombrage, mais il s'en consolait en portant les yeux sur lui-même. « Lafayette a une » armée, disait-il, mais, croyez-moi, ma tête aussi est une puis» sance[3]. » Il a gardé cette bonne opinion de lui-même jusqu'à ses derniers moments. Il était mourant lorsqu'il disait à son valet de chambre : *Soutiens cette tête, je voudrais pouvoir te la léguer*[4]. Mirabeau, en se jugeant aussi favorablement, était du petit nombre de ceux qui ne se trompent pas sur leur propre compte; car il était réellement une puissance; son grand tort est d'avoir voulu l'exercer à tout prix. Cependant il ne faut pas juger de ses sentiments d'après son langage démagogique, car Mirabeau était aristocrate autant par goût que par naissance : il tenait beaucoup à ce titre, on le voit par sa conduite. Ainsi, lorsque après l'abolition des titres de noblesse, les journaux l'appelaient Riquetti, au lieu de Mirabeau, il se mettait de mauvaise humeur; un jour il ne put s'empêcher d'exprimer sa colère à un journaliste : « Savez-vous, lui cria-t-il, qu'avec » votre Riquetti, vous avez désorienté l'Europe pendant trois » jours[5]. » Aussi se faisait-il appeler chez lui *le comte de Mirabeau*, et il donnait des livrées à ses domestiques, lorsque tous les nobles y avaient renoncé, dans la crainte de se faire remarquer. Ces sortes de goût devaient le porter naturellement vers la monarchie. Aussi était-il venu à Versailles dans la résolution, non de la détruire, mais d'y introduire des institutions démocratiques, ce qui était assez conforme aux vœux exprimés dans les cahiers des charges. Il vou-

1 La Harpe.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*
4 *Biogr. univ.* art. *Mirabeau.*
5 *Ibid.*

lait, comme il le disait, « guérir les Français de la superstition de la « monarchie et y substituer son culte [1]. » Mais sentant la supériorité de son génie et emporté par son orgueil, il voulait exercer la toute-puissance, être roi, moins le nom. Il employa les premiers jours de la réunion des États-généraux à connaître et à mesurer les forces de chaque membre de l'Assemblée. Il ne fut pas longtemps sans les connaître et sans pouvoir se dire : *J'en serai le roi*. On voit par le propos qu'il tint sur l'abbé Sieyès, avec quelle sagacité il jugeait son monde. L'abbé Sieyès était un homme d'un grand talent, un logicien rigoureux, connu par ses publications littéraires. Il exerçait une espèce de dictature dans les premiers temps de l'Assemblée. En effet, c'est lui qui avait fait adopter le nom d'*Assemblée nationale*; mais il se perdait souvent dans la métaphysique. Mirabeau vit aussitôt qu'il n'y avait pas là étoffe pour un homme d'État. « Le métaphysicien, disait-il, voyageant sur une mappemonde, franchit « sans peine les obstacles, ne s'inquiète ni des déserts, ni des fleu« ves, ni des abîmes; l'homme d'État, pour réaliser le voyage, est « forcé de se rappeler sans cesse qu'il marche sur la terre et qu'il « n'est point dans un monde idéal [2]. » Vous voyez, par ces paroles, avec quelle finesse il savait juger ses collègues. Du moment qu'il les eût connus, il était sûr de sa prépondérance et de sa domination. Il désirait la mettre au service de la monarchie vers laquelle le portaient ses goûts, il fit les premières avances. Ainsi, lorsqu'au 10 juin, l'abbé Sieyès eut proposé au Tiers-État de se constituer, Mirabeau, voyant tout le danger de cette proposition, s'en expliqua avec Malouet et le pria de lui obtenir une conférence avec les ministres. Il espérait sans doute révéler, par sa conversation, sa puissance et se faire admettre au conseil du roi. Le ministre Montmorin ne se souciait pas de voir un homme déshonoré. Necker consentit à le recevoir, mais il ne lui accorda qu'une courte entrevue et laissa même échapper quelques mots qui blessèrent Mirabeau. Celui-ci, en sortant de là, dit à Malouet : « Votre homme est un sot, « il aura de mes nouvelles. » Necker ne soupçonnait guère le mal qu'il venait de faire à la royauté. Mirabeau, avec son coup-d'œil juste, avec l'énergie et la fermeté de son caractère, avec son éloquence foudroyante qui écrasait ses adversaires, aurait pu rendre

1 *Biogr. univ.*

2 Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 95-114.

des services immenses à la royauté ; peut-être l'aurait-il sauvée ; car, comme il le disait, sa tête, d'ailleurs fort laide, était une puissance et valait plus qu'une armée. Si Necker ne voulait pas lui accorder sa confiance, il avait tort de le dédaigner et surtout de blesser son amour-propre. Mirabeau, il est vrai, était écrasé sous le poids de ses vices et repoussé de tous les honnêtes gens ; les salons de Paris et de Versailles lui étaient fermés. Le Tiers-État lui-même avait éclaté en murmures à sa première apparition dans l'Assemblée. On avait de la peine à lui accorder la parole, comme si l'on eût craint la contagion de ses vices. Necker était affecté de ce dégoût que la conduite passée de Mirabeau inspirait à tous les gens de bien ; mais, comme ministre du roi, il ne devait dédaigner aucun secours qui venait à l'appui du trône, surtout dans un moment aussi critique. C'est, à mon avis, une grande faute de sa part. Plus tard la cour sentira le besoin de cet homme ; elle l'achètera à 40,000 francs par semaine, mais il ne sera plus temps, le char révolutionnaire, poussé par une force invisible, ne pourra plus être arrêté. . . . .

Mirabeau, repoussé et dédaigné par le ministre, tourna le dos à la royauté et se jeta tête baissée dans la démagogie. Cependant, de temps en temps, il donnera encore quelques signes de ses goûts monarchiques. Dans plusieurs grandes questions qui concerneront le trône, il s'opposera avec énergie, aux écarts dangereux de la démocratie. Ensuite, il se ralliera facilement au parti de la cour, dès qu'on l'y aura invité, et surtout dès qu'on lui aura compté des écus, dont il avait toujours grand besoin. Pour le moment, il veut venger le dédain du ministre, et lui donner de ses *nouvelles*, comme il l'avait promis. Peu de jours après, le 17 juin, il prit une vive part aux débats qui avaient lieu sur le nom qu'on devait donner à l'Assemblée. Il proposa aux députés de se déclarer pouvoir législatif et constituant, sous le titre de *Représentants du peuple français*. Le mot *peuple*, pris alors comme bien souvent depuis, pour la basse classe, à l'exclusion des autres citoyens, choqua les députés qui craignaient de s'abaisser en l'adoptant. La proposition de Mirabeau fut donc rejetée. L'orateur déclama alors avec véhémence par un discours, où il fit voir quelle serait désormais sa marche. En voici les phrases les plus significatives : . . . .

Oui, disait-il, c'est parce que le nom du peuple n'est pas assez respecté en France, parce qu'il est obscurci, couvert de la rouille du préjugé ; parce qu'il

nous présente une idée dont l'orgueil s'alarme et dont la vanité se révolte; parce qu'il est prononcé avec mépris dans les chambres des aristocrates; c'est pour cela même, Messieurs, que je voudrais; c'est pour cela même que nous devons nous imposer, non-seulement de le relever, mais de l'anoblir, de le rendre désormais respectable aux *ministres* et cher à tous les cœurs. Si ce nom n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, *ce peuple qui est tout*, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntions notre dénomination et nos titres [1].

Vous voyez, Messieurs, dans ces premiers traits lancés contre les ministres et contre les aristocrates, leurs adhérents, une petite vengeance personnelle. Vous ne trouvez plus qu'un démocrate dans celui que vous avez vu peu auparavant au rang des royalistes. Mirabeau était aristocrate et royaliste par goût, et il est devenu démocrate par accident. Son avis ne fut point adopté, le métaphysicien, l'abbé Sièyes, l'emporta sur lui, et fit prendre le nom d'*Assemblée nationale*. Mirabeau n'en était pas fâché, parce que, si cette dénomination était contraire à son avis, elle était du moins conforme aux principes de son discours, puisqu'il y reconnaît dans le peuple un souverain qui peut tout et dont les députés ne sont que les représentants. D'ailleurs, cette dénomination causait de cruels embarras aux ministres, ce qui ne satisfaisait pas peu la vengeance de Mirabeau.

Car, Messieurs, la cour n'ignorait pas ce que signifiait le mot d'*Assemblée nationale*. Tous les amis de la monarchie en étaient vivement alarmés. Le clergé effrayé, se mit à délibérer, s'il ne fallait pas se rendre aux communes, et suivre l'exemple de plusieurs curés qui s'y étaient déjà réunis. Ses intentions étaient bonnes. Le clergé espérait qu'en se réunissant au Tiers-État il pourrait contribuer à la paix et inspirer plus de modération aux députés. Il faut cependant remarquer que, dans le nombre, il y en avait plusieurs qui étaient conduits par d'autres motifs. C'est que, professant les mêmes principes, ils approuvaient la déclaration du Tiers-État. Ces motifs réunis, donnèrent un résultat favorable. La réunion fut votée à une majorité de 149 voix sur 217. Une foule de peuple avait stationné autour de la chambre de délibération. Ceux qui avaient voté pour la réunion furent accueillis avec des transports, les autres insultés et poursuivis jusque chez eux [2]. Vous voyez là une troisième puis-

1 Degalmer, *Hist. de l'Assemb. constit.* t. 1, p. 62.
2 Thiers, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 57.

sance se forment dans l'État, celle du peuple. Les députés s'en disaient les représentants, croyant sans doute qu'ils en dirigeront les mouvements à leur gré; mais bientôt le peuple souverain voudra faire lui-même ses affaires; c'était d'ailleurs conforme aux principes de Rousseau, dont les députés faisaient profession. Nous verrons bientôt les actes de cette troisième puissance. Je reviens à mon sujet. Que devait faire le pouvoir en présence d'une Assemblée qui s'était déclarée toute-puissante et indissoluble? La question présentait de graves difficultés, parce que les circonstances étaient difficiles. Il n'y avait, ce me semble, qu'un seul parti à prendre pour un homme d'Etat, ferme et prévoyant. Il fallait dissoudre les États-Généraux, employer au besoin la force contre les rebelles, et faire un nouvel appel à la nation. Le roi en avait le droit, en vertu de l'antique constitution qui existait depuis 14 siècles et qui n'était point abolie. Toujours il avait appartenu à la couronne de convoquer, de proroger ou de dissoudre les États-Généraux. Ce droit était inhérent à la royauté. Jamais on n'établira une monarchie sans y attacher cette autorité; autrement, il y aurait deux puissances dans un même État, et, par conséquent, querelle et guerre civile. D'ailleurs, les députés avaient dépassé leur mandat; les cahiers des charges ne leur avaient pas donné mission de porter atteinte à la couronne et d'établir une contre-puissance; ils leur avaient recommandé, au contraire, de respecter la couronne et de se concerter avec elle pour établir des institutions plus libérales. Le roi avait donc, non-seulement le droit, mais encore le devoir de les avertir, et, en cas de désobéissance, de les renvoyer et de provoquer de nouvelles élections.

Je n'oserais pas vous dire que ce coup d'État eût sauvé la France d'une révolution. Les idées anarchiques avaient fait bien des progrès; la révolution était préparée dans les esprits, et aurait éclaté peut-être à une autre occasion; mais je dis que la royauté devait le faire; qu'elle en avait le droit et le devoir. Je pense, Messieurs, que mon avis est le vôtre. Le roi de Prusse s'est trouvé tout récemment dans une circonstance parfaitement identique. Il a pris le parti que je viens de vous indiquer, et, à l'heure que je vous parle, il est fort probable qu'il vaincra la révolution et qu'il n'aura pas le sort de Louis XVI! Dieu l'en préserve! Eh bien! Messieurs, il est permis de croire que Louis XVI aurait remporté la même victoire. Dans tous les cas, il devait se défendre prêt à vaincre ou à mourir. Car il est des circonstances où un roi doit paraître sur le champ de ba-

taille, pour y remporter la victoire ou y laisser la vie : c'est le devoir de la royauté.

Mais pour faire ce coup d'Etat, il aurait fallu un autre roi et un autre ministre. Il aurait fallu un Mirabeau, mais un Mirabeau honnête et vertueux. Les amis de la monarchie et de la cour sentaient bien le besoin de mesures énergiques. On se jeta aux pieds du roi pour l'engager à les prendre. Le duc de Luxembourg, le cardinal de La Rochefoucauld, l'archevêque de Paris, et d'autres le supplièrent de réprimer l'audace du tiers-état et de soutenir ses droits attaqués. Le Parlement lui fit offrir de se passer des États-Généraux, en promettant de consentir désormais tous les impôts. La reine et les princes cherchèrent également à lui inspirer une sage fermeté [1]. Le roi, qui venait de perdre son fils aîné, était accablé d'afflictions et d'ennui, et plus que jamais incapable de prendre une résolution vigoureuse.

Malgré le conseil des vrais amis de la monarchie, il adopta des mesures conciliatrices, mesures qu'il fallait prendre plus tôt, si on voulait les rendre efficaces. Il indiqua donc une séance royale pour le 23 juin, dans l'intention de donner lui-même une charte constitutionnelle qui concilierait toutes les prétentions et réaliserait toutes les espérances. En attendant, la salle où se réunissait le tiers-état devait être fermée. On prenait pour prétexte des réparations à faire pour la séance royale [2].

Remarquons d'abord que la remise de la séance au 23 est une grande faute dans un moment si critique où il était nécessaire d'agir promptement. En tenant la séance royale quelques jours plus tôt, on aurait empêché le clergé de s'unir au tiers-état, ce qui lui a donné plus de force et d'audace. Mais les ministres n'avaient rien d'arrêté. Ils avaient besoin de temps pour élaborer les articles de la nouvelle constitution, à laquelle ils auraient dû songer avant la réunion des Etats-Généraux : ils ne se seraient pas trouvés dans les embarras qui les accablent maintenant.

Le 20 juin, jour où la majorité du clergé voulait se joindre aux députés des communes, on trouva les portes de la salle fermées. Bailly, le président, se présenta pour y entrer, le marquis de Brézé, officier de service, l'arrêta à la porte en lui rappelant les ordres du roi. Bailly ne se retira pas sans protester et sans dire à l'officier :

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 58.

[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 167.

« Je dois obéir aux ordres de l'Assemblée que j'ai l'honneur de » présider[1]. »

Comme vous l'entendez, ce n'est plus aux ordres du roi, mais à ceux de l'Assemblée qu'on doit obéir. Mais l'officier de service le fait obéir aux ordres du roi. Pendant ce temps, d'autres députés s'étaient attroupés ; ils voulaient forcer la consigne ; Bailly les en détourna. Mais ils persistent à se réunir. Quelques-uns parlent de tenir séance sous les fenêtres mêmes du roi, proposition qui montre jusqu'à quel point allaient l'audace et l'insulte de certains députés. Guillotin, médecin, député de Paris, inventeur ou indicateur, si l'on veut, de la machine qui porte son nom, et dont il a failli voir l'application sur lui-même, car déjà il était en prison sur la liste des proscrits[2], Guillotin, dis-je, proposa de se réunir au Jeu-de-Paume de la rue du Vieux-Versailles. Cette motion improvisée fut adoptée par acclamation, et les députés du tiers-état, ayant à leur tête le président Bailly, et escorté d'un peuple nombreux, s'assemblèrent dans le modeste hangar où la révolution devait se constituer[3].

Là, au sein des murs nus et sombres, sans autres meubles qu'une table grossière et quelques bancs de chêne, et non loin du trône, les représentants du Tiers-Etat résolurent de se lier par un serment solennel. Les députés Mounier, Target, Chapelier et Barnave furent successivement entendus, après quoi on rendit le célèbre décret dont je crois nécessaire de vous donner les termes :

L'Assemblée Nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où les membres sont réunis, là est l'assemblée nationale ; arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides[4].....

On voit, par cette décision qui est une véritable révolte, que les députés craignaient de la part du gouvernement un coup d'Etat,

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. 1, p. 67.
[2] *Biogr. univ.* art. *Guillotin.*
[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 167.
[4] *Ibid.*

une ordonnance de dissolution, et qu'ils voulaient en prévenir l'effet par le serment de ne point se séparer, et de se réunir partout où les circonstances le permettraient.

Le décret étant porté, le président Bailly monta sur la vieille table du hangar, et dominant l'Assemblée entière, lut à haute et intelligible voix la formule du serment, et tous les membres, à l'exception d'un seul, répondirent à l'appel de leur nom : *Je le jure*. Le peuple qui avait suivi les députés y applaudit avec une espèce de frénésie; Martin d'Auch, qui avait refusé le serment et laissé une protestation par écrit, entendit éclater contre lui des cris de fureur et de menace [1].

Le serment du Jeu de paume a été diversement apprécié : les historiens démagogues qui professent les théories de J.-J. Rousseau, y ont donné une entière approbation. Plusieurs l'ont prôné comme un acte de courage et d'énergie ; passe le mot d'énergie, je ne veux pas le contester, mais je nie que les députés du Tiers aient montré un grand courage au Jeu de paume, car il n'y a pas de courage sans péril; or, les députés n'avaient aucun péril à craindre. L'autorité les a laissé faire; s'il y a un homme qui ait montré du courage, c'est Martin d'Auch, qui a résisté à l'entraînement de toute l'assemblée, malgré les injures qu'il recevait tant au dedans qu'au dehors. Quant à nous, messieurs, si nous voulons bien y réfléchir, nous devons regarder ce serment comme une conséquence de la démarche qu'on avait faite précédemment en se constituant en *Assemblée nationale*; on a sanctionné cette première déclaration avec plus de solennité. De quelque manière qu'on juge ce serment, il demeurera dans l'histoire comme une atteinte grave portée à la royauté, comme un acte de rébellion ouverte, comme un appel à toutes les insurrections futures. Peu de députés en comprenaient l'importance; ils ne pensaient guère qu'en faisant ce serment, ils prononçaient leur sentence de proscription, d'exil et même leur arrêt de mort. Il en était pourtant ainsi, car, à commencer par Bailly, la plupart de ceux qui ont figuré au Jeu de paume sont devenus victimes de leur imprudente résolution. Ils l'expieront plus tard en l'exil ou sur l'échafaud.

Pour le moment ils sont aveugles, ils s'applaudissent des acclamations d'un peuple qui doit bientôt les dépasser ; ils veulent continuer leurs délibérations dans le même local. Une nouvelle réunion devait s'y tenir le surlendemain (22 juin) ; l'autorité veut l'empêcher

[1] *Ibid.* — Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. I, p. 68.

mais par de petits moyens, ressources ordinaires des caractères faibles. Les princes firent retenir la salle du Jeu de paume, sous prétexte d'y jouer ce jour-là. Les députés ne se désistèrent pas, ils se réunirent dans l'église Saint-Louis ; là, ils reçurent la majorité du clergé, composée de 149 membres, à la tête desquels se trouvaient l'archevêque de Vienne, l'évêque de Chartres et plusieurs autres. Ils étaient venus se rendre à eux pour la vérification des pouvoirs en commun. Par cette démarche, le clergé paraissait approuver tout ce qu'avait fait le Tiers-État ; et, en effet, il y en avait plusieurs qui l'approuvaient, mais la plupart étaient conduits par des motifs plus nobles, ils venaient dans l'intention de modérer le Tiers-État, et de lui inspirer des mesures plus conciliantes. Ils furent reçus avec des éloges outrés et des transports de joie ; les 117 membres qui étaient restés se virent exposés tous les jours aux injures de la populace à qui les émissaires des clubs les désignaient [1].

Comme vous le voyez, Messieurs, le Tiers-État s'avance de plus en plus vers la Révolution. Il s'était constitué en Assemblée nationale, il vient de faire le serment de ne point se séparer, et de se réunir partout où cela lui plairait. Il tient sa parole, et s'assemble, malgré les ordres de la Cour. Sa puissance s'est accrue par l'adjonction de la majorité du clergé et par la conquête de Mirabeau. Les députés vont donc se présenter à la séance royale avec la conscience de leur force et la résolution de n'obéir qu'à eux-mêmes.

SIXIÈME LEÇON.

Séance royale du 23 juin. — Charte constitutionelle. — Résistance de l'Assemblée aux ordres du roi, faiblesse du gouvernement. — Condescendance fatale du roi et réunion des trois ordres. — Situation critique du gouvernement. — L'unité de pouvoir entièrement rompue.

Pendant que le Tiers-État se constituait, se fortifiait par l'adjonction de la majorité du clergé, et par la conquête de Mirabeau, et qu'il s'engageait par serment à ne point se séparer, les ministres du roi travaillaient nuit et jour à la constitution que le roi devait donner dans la séance royale du 23 juin (1789). Le but qu'on se proposait dans cette constitution était de contenter les députés du Tiers-État, et de leur ôter tout prétexte de réclamation et de révolte. Mais on eut de la peine à s'accorder sur les articles de la constitution ; cela se conçoit facilement, une cons-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. const.* t. 1, p. 69.

titution ne s'improvise pas, elle est le fruit de longues études, et les ministres n'en avaient fait aucune. Necker, en sa qualité de premier ministre, s'y appliqua plus spécialement : il présenta au roi jusqu'à trois discours, parmi lesquels il avait à choisir. On profita du travail de Necker, mais on y fit des changements légers, selon les uns, importants, selon les autres. Ce qui est certain, c'est que Necker résolut de ne point accompagner le roi à l'Assemblée ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité de ce que le roi allait dire. Cependant il revint sur sa première résolution, sentant qu'il ne pouvait se dispenser d'accompagner le roi dans une circonstance aussi critique. Son absence eût été une protestation. Mais au moment où il descendait pour se rendre à la séance, quelques amis vinrent l'en détourner, en lui disant que sa présence produirait un mauvais effet et le réduirait à l'impuissance de rendre aucun service au roi et à la chose publique. Ce motif suggéré par des amis qu'il devait croire, l'arrêta tout court et le fit retourner chez lui. Ce fut une grande faute, tous les auteurs en conviennent; les amis de la monarchie lui en ont fait de sévères reproches et, je crois, avec raison, car sa place était auprès du roi, un devoir impérieux lui commandait de l'occuper, mais je n'oserais pas, comme certains auteurs l'ont fait, lui supposer de mauvaises intentions [1]. Le roi parut à l'Assemblée, entouré de l'appareil de la majesté et de la puissance. Les députés du Tiers, qui avaient établi une puissance rivale, gardèrent un morne et profond silence, comme ils en étaient convenus avant la réunion. Le roi, après un premier discours, fit lire une déclaration qui annulait tout ce qu'avait fait le Tiers-État; beaucoup d'auteurs blâment cet acte qui me paraît fort juste; le roi ne pouvait pas et ne devait pas reconnaître une seconde puissance qui s'était érigée en face du trône, il devait la briser et annuler tout ce qu'elle avait fait en vertu de son pouvoir usurpé. Après quelques nobles paroles, le prince fit donner lecture de la charte élaborée par les ministres et qui est connue dans l'histoire sous le nom de *déclaration du 23 juin*. Cette charte était basée sur les vœux exprimés dans les cahiers des charges, et sur ces lois éternelles, et immuables qui président et doivent présider à tous les gouvernements. Elle reposait donc sur une triple autorité, sur celle de Dieu, du roi et de la nation. Elle faisait les plus larges concessions : celles que nous avons obtenues, à la suite de nos dif-

[1] *Biog. univ. art. Necker* — Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 93.

férentes révolutions, ne sont guère plus populaires. Car elle accordait la convocation périodique des États-Généraux, leur participation aux actes de l'autorité législative, l'égalité des Français devant la loi, la suppression des priviléges en matière d'impôts, la liberté de la presse, des États-Provinciaux pour régler les affaires de la province. Elle accordait aussi la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté individuelle, et la garantie de la dette publique; elle maintenait la distinction des trois ordres, selon les cahiers des charges, mais promettait leur réunion quand il s'agirait de l'intérêt général du royaume[1]. Le roi semblait dire : « Je fais » droit à toutes les réclamations. Je supprime les vexations, l'arbi» traire, l'inégalité de l'impôt, et tout ce qui n'est plus en harmonie » avec les idées et les progrès de notre siècle; je satisfais les vœux » de la nation; mais, selon les mêmes vœux, je garde ma position » de roi, héritage de mes ancêtres. Je maintiendrai le pouvoir que » j'ai reçu, et je le transmettrai intact à mes descendants, comme » le veut la nation. »

D'après un tel langage, les députés, s'ils avaient été de bonne foi, amis de l'ordre et de la prospérité de leur pays, n'avaient plus rien à désirer. Les vœux de la France se trouvaient accomplis, de véritables bienfaits étaient descendus du trône. Le devoir du Tiers-État était de les accepter, Louis XVI l'avait demandé par ces touchantes paroles bien propres à enlever l'âme de l'Assemblée : « C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout pour le bonheur de mes « peuples et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un sou« verain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour « accepter ses bienfaits[2]. » Les députés les plus difficiles étaient obligés de convenir que les concessions du roi étaient bien propres à faire le bonheur de la France, mais en les acceptant ils donnaient gain de cause au roi et renonçaient à leur propre puissance, et puis ils n'auraient pas satisfait leur orgueil, car ils ne voulaient pas être redevables au roi des libertés publiques, ils voulaient les établir eux-mêmes et en devenir les premiers fondateurs. Aussi accueillirent-ils la déclaration avec beaucoup de froideur, et bientôt ils trouvèrent l'occasion de montrer leur mauvaise volonté. Le roi, avant de quitter l'Assemblée, avait ordonné aux trois ordres de se séparer à l'instant et de reprendre le lendemain matin leurs tra-

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 172.
2 Poujoulat. *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 99.

vaux, chacun dans la chambre affectée à son ordre. Le roi fut obéi par la majeure partie de la noblesse, par la plupart des évêques, et quelques curés qui sortirent aussitôt; mais les députés du Tiers et les membres des deux premiers ordres qui s'y étaient réunis, restèrent immobiles sur leurs bancs, incertains de ce qu'ils devaient faire. Les paroles si paternelles et si généreuses du roi avaient fait impression sur eux. La plupart étaient émus et indécis sur le parti à prendre; si, dans ce moment critique, où il s'agissait de si grands intérêts, une voix puissante s'était fait entendre pour les engager à la soumission, ils auraient obéi et abdiqué le pouvoir souverain qu'ils s'étaient arrogé, et l'auraient remis entre les mains du roi qui en faisait un si noble usage. La voix d'un Mirabeau aurait fixé toutes les incertitudes : Mirabeau a paru dans cette occasion, il a montré toute son adresse, toute son astuce, ainsi que son audace, mais en sens opposé; voulant dominer à tout prix, il prévoyait qu'il n'y aurait pas de domination pour lui si les députés renonçaient à leurs résolutions du jeu de paume, si la lutte venait à cesser et que la paix fût rétablie. Il était comme le soldat qui attend sa fortune dans la guerre et au milieu des combats. Il ressemblait à ces hommes, que nous trouvons dans toutes les révolutions, et qui sont indifférents aux malheurs de la patrie, pourvu qu'ils arrivent. Mirabeau, voyant l'hésitation de l'Assemblée, prit aussitôt la parole, et dit, avec son instinct d'habileté :

J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux... Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité et de votre *puissance* législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne vous permet de vous séparer qu'après avoir fait la Constitution.

Mirabeau est un juge irrécusable, il avoue que la France serait sauvée, si l'on acceptait les dispositions du roi, mais sentant que son rôle de chef de parti serait terminé, il jette de la défiance sur les paroles du roi et leur rappelle le serment du Jeu-de-Paume[1]. Ses paroles produisirent un effet magique. Mais le marquis de Brezé, grand-maître des cérémonies, se présenta pour faire évacuer la salle; il s'avança vers le président et lui dit : « Vous avez entendu les ordres du roi. — Je vais prendre ceux de l'Assemblée, » répondit le président. Mirabeau, au milieu d'un grand tumulte excité par les paroles et la fierté de Brezé, qui n'avait pas ôté son chapeau

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constituante*, t. 1, p. [illegible].

en parlant aux députés, s'empressa de prendre la parole, et de rassurer les membres qui hésitaient encore.

Oui, disait-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des Etats généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter tout délai, je déclare que si on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes [1].

On a donné, dans le *Moniteur*, aux dernières paroles une expression plus énergique et plus insolente que Mirabeau a probablement approuvée. On lui prête les paroles suivantes : « Allez dire à votre » maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous » n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes [2]. ».

Les paroles de Mirabeau, quelle que soit leur vraie expression, mirent fin à l'hésitation de l'Assemblée, tous étaient électrisés et entraînés par sa parole magique. Le marquis de Brezé avait beau lui répliquer : « Je ne reconnais, dans M. de Mirabeau, que le » député du bailliage d'Aix et non l'organe de l'Assemblée. » Tous les députés révolutionnaires, tels que Barnave, l'abbé Grégoire, Péthion, le janséniste Camus et autres, s'écrièrent à la fois : « Oui, » oui, il n'y a que la force qui puisse nous faire sortir d'ici. » La parole de Mirabeau n'était donc plus celle d'un simple député, elle était l'expression des sentiments de toute l'Assemblée. Le marquis de Brezé déconcerté, n'osa rien faire sans avoir consulté le roi. Quand il fut sorti de la salle, l'abbé Sieyès prit la parole et confirma ce qu'on venait de faire. « Vous êtes aujourd'hui, disait-il, ce que » vous étiez hier! Nous continuerons nos travaux, nous suivrons » notre sublime mission, nous dédaignerons l'appareil aulique qui, » vainement, aura souillé le sanctuaire national, les vertus de la » liberté sauront bien la purifier des excès du despotisme [3]. »

Il n'en fallait pas davantage pour armer tous les membres contre le pouvoir royal. Aussi, sur une proposition de Camus, appuyé par Barnave, Brizot, Garat et Grégoire, l'Assemblée déclara-t-elle, d'une voix unanime, qu'elle persistait dans ses résolutions prises au jeu de paume. Mirabeau, qui craignait peut-être d'être puni de son insolence, proposa de déclarer les députés inviolables, et l'Assemblée

[1] *Ibid.*

[2] Thiers, *Hist de la Révol.* t. 1, p. 65.

[3] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 175.

décréta, à une majorité de 493 voix contre 34, que la personne de chacun de ses membres était inviolable, et que quiconque oserait attenter à son indépendance, ou gêner sa liberté, serait par cela seul, traître, infâme et coupable du crime de lèse-majesté[1].

Par ce dernier acte, la révolte du Tiers-État est complète; elle s'est accomplie en très-peu de jours. Le 17 juin, il se constitue en *Assemblée nationale*, et s'arroge le souverain pouvoir législatif; trois jours après, le 20, il fait, sous le hangar du jeu de paume, le serment de ne point se séparer; le 23 juin, il déclare ses membres inviolables, caractère que la nation avait réservé pour le roi seul. Ainsi, le roi n'est plus maître de convoquer, de proroger ou de dissoudre les États-Généraux; il se trouve en face d'une nouvelle puissance, qui s'est déclarée indépendante, indissoluble et inviolable, il ne peut toucher à l'indépendance ou à la liberté d'aucun membre sans devenir traître, infâme, et passible de la peine capitale. Le Tiers-État est donc définitivement constitué: il forme une deuxième puissance dans l'Etat, chose contre nature; désormais, si l'on ne veut pas une guerre perpétuelle, il faut que l'une ou l'autre cède et obéisse; autrement, point de paix possible, autrement, trouble et agitation jusqu'à ce qu'une de ces deux puissances l'emporte sur l'autre, et que le pouvoir revienne à son unité, qui est sa condition naturelle, je ne saurais assez le répéter. Dans la circonstance actuelle, le Tiers-Etat est bien décidé, son parti est irrévocablement pris; il ne veut rien céder, il en a fait le serment. Le roi est donc réduit à obéir ou à employer la force et briser la résistance. Employer la force, cela n'entre pas dans le caractère de Louis XVI, il est trop faible pour y recourir. Mais s'il cède, il se dépouille de ses prérogatives, il renonce aux droits de la royauté et abdique; eh bien! Messieurs, c'est le parti qu'il prend, sans en calculer toutes les conséquences. Son discernement exquis semble l'avoir abandonné. Il n'a pas compris la situation critique où il se trouvait, ni le danger où le mettait la moindre hésitation. Le marquis de Brezé était venu lui rendre compte de la résistance de l'Assemblée, et des réponses insolentes qu'il y avait reçues. Il demandait ses ordres, prêt à les faire exécuter: le roi ne proféra pas une parole et se promena dans son cabinet. Voyant qu'on attendait ses ordres, il dit, d'un ton de lassitude et de découragement: « Eh bien! s'ils ne veu-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 175.
[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 175.

» ils ne veulent pas quitter leur salle, qu'on les y laisse¹, » mot fatal, messieurs, qui a commencé la révolution et qui était pour Louis XVI une sentence de mort. Le roi n'est plus roi que de nom, il a perdu son autorité, il est désormais au service et aux ordres de l'Assemblée; jamais on n'a vu dans un souverain une faiblesse plus fâcheuse et plus funeste aux intérêts de la patrie, et cette faiblesse là même, on l'appelait despotisme, comme vous l'avez entendu par les discours. On a raison de dire qu'il n'y a plus de despotisme, quand on en parle dans les actes publics, plus de tyrans quand on crie à la tyrannie.

Plus que jamais on regrette auprès du roi la présence d'un homme d'État, d'un ministre ferme et résolu. Sous un homme comme Mirabeau les choses ne se seraient passées ainsi; Mirabeau savait bien ce qu'il fallait faire. Car, plus tard, riant avec ses amis de son audace, il disait qu'on eût pu, *avec une poignée de soldats, disperser les nouveaux législateurs*². Mirabeau indique le moyen et répond de la réussite; avec une poignée de soldats, on aurait mis fin à l'insolence des députés, et on aurait peut-être sauvé la France d'une révolution. Un ministre ferme et prévoyant n'aurait pas manqué d'y recourir; le moment était pressant.

Que faisait le ministre dans un moment aussi critique? Il débattait avec le roi une question d'amour-propre, et il offrait sa démission. Au fond, il avait raison, car il venait de donner assez de preuves de son incapacité politique. Mais ce n'est pas parce qu'il se sentait incapable qu'il voulait se démettre, c'est parce que son amour-propre avait été froissé, à cause des changements qu'on avait faits à son discours. Voilà les motifs qui déterminaient sa conduite. Nous avons cherché jusqu'à présent à excuser Necker, mais ici il est impossible de le faire. Abandonner le roi dans un moment si critique, dans un moment où il s'agit, pour conserver la royauté et sauver la patrie, de déployer la plus grande énergie, c'est lâcheté, c'est preuve de peu de dévouement. Le roi et la reine sont obligés de s'humilier, de le conjurer de reprendre son poste, et de lui promettre que désormais ses conseils seront seuls écoutés. Ils agissaient sous l'empire de la peur, car, au premier bruit de la démission de Necker, le peuple de Versailles s'était porté en foule vers le château, et avait fait entendre les cris : Vive Necker! point de démis-

¹ Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. I, p. 100.

² *Biogr. univ.* art. Mirabeau.

sions. L'amour-propre du ministre fut satisfait, autant par les acclamations du peuple que par les prières du roi et de la reine. Il resta à son poste et l'annonça à la foule. On entendit aussitôt des cris d'une joie sauvage; le peuple était dans l'ivresse : Necker, en quittant le château, fut porté chez lui en triomphe. Le soir, on illumina des feux de joie, comme pour célébrer une grande victoire. Et, en effet, messieurs, il avait une grande victoire à célébrer. On pouvait craindre un coup d'État, une ordonnance de dissolution de la part de la couronne; d'Éprémesnil, qui avait été si ardent à résister aux ordres du roi, proposait de décréter le Tiers-État et de le faire poursuivre par le procureur général; d'autres députés de la noblesse donnaient le même conseil. Le Tiers-État était donc menacé, mais avec le ministère de Necker, il n'avait plus rien à craindre, car ce ministre lui avait donné assez de preuves de sa sympathie. C'est pourquoi on mettait tant d'importance à ce qu'il restât au ministère. Les députés avaient appelé à leur secours le peuple, dans le double but d'effrayer la famille royale et de déterminer Necker à rester. Le ministre remplit parfaitement leur attente. Bien loin de prendre des mesures contre l'empiétement et l'usurpation du Tiers, il le favorisa de toute manière. Par son influence, la minorité de la noblesse, composée de 47 membres, se joignit au Tiers-État; le duc d'Orléans était à leur tête. La majorité du clergé, qui s'était déjà réunie, s'accrut encore de plusieurs membres importants, tels que l'archevêque de Bordeaux et M. de Juigné, archevêque de Paris. Celui-ci avait été insulté, poursuivi et maltraité par le même peuple qu'il avait nourri de ses aumônes, et peut-être aurait-il péri par leurs mains parricides et été massacré, s'il n'avait pas promis de se réunir au Tiers-État[1]. Cela ne suffisait pas à Necker, il voulut la réunion complète; il conseilla donc au roi d'ordonner à la noblesse et au clergé de mettre fin à leur résistance et de se réunir à l'Assemblée. Le roi, qui avait promis d'écouter les conseils de son ministre, fut obligé d'obéir; le 27 juin, trois jours après la séance royale, il ordonna au clergé et à la noblesse de se réunir au Tiers-État. Le duc de Luxembourg avait eu beau faire des représentations sur le danger de cette réunion et sur les conséquences funestes qui en résulteraient pour la monarchie, Louis XVI lui répondit : « Mes réflexions sont faites, je suis déterminé à tous les » sacrifices, je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma

[1] Desalmes, *Hist. de l'Ass. const.*, t. I, p. 72.

» querelle. Dites à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir » aux deux autres; si ce n'est pas assez, je le lui ordonne; comme » roi, je le veux [1]. » On ne peut pas donner des ordres plus précis. La noblesse et le clergé se résignèrent, et les trois ordres furent confondus. Ainsi fut révoqué et anéanti tout ce qui avait été fait dans la séance royale du 23 : c'est l'ouvrage de Necker. Le Tiers-État était au comble de ses vœux ; Bailly, le président, en voyant arriver les deux premiers ordres, dit avec une vive satisfaction : « La famille est complète ; » et faisant allusion au vote par têtes, qui était une conséquence de la réunion, il ajouta : « Nous pourrons » nous occuper, sans relâche et sans distraction, de la régénération » du royaume et du bonheur public [2]. »

Tout cela semblait fort beau. Necker était porté aux nues, et semblait avoir atteint le dernier degré de la sagesse humaine. Son éloge était dans toutes les bouches. La révolution est finie, disait-on. Non, messieurs, elle n'était pas finie, elle commençait ; car il y avait au fond de cette réconciliation quelque chose de triste pour l'avenir, vous le comprendrez facilement. Sans doute, la distinction des trois ordres n'était pas en harmonie avec le progrès du temps et les idées du siècle. L'égalité devant la loi, proclamée dans la séance royale le 23 juin, avait pour conséquence immédiate la confusion des trois ordres. La noblesse, qui avait tant contribué à propager les principes de l'égalité philosophique, aurait dû s'y prêter de bonne grâce, provoquer cette mesure dès la première réunion des États-Généraux. Elle s'y est constamment opposée, et le roi n'a pas eu la force de briser sa résistance ; maintenant il le fait, il ordonne aux deux premiers ordres de se réunir au tiers-état ; mais dans quel moment ? lorsque celui-ci a eu le temps de se constituer, de se lier par serment, et de s'arroger la souveraine puissance. Le roi arrive trop tard ; les concessions arrachées affaiblissent le pouvoir et fortifient l'ennemi. Quand on veut faire des concessions, il faut les faire à temps, avec largesse, et les exécuter franchement. Le temps des concessions était passé pour Louis XVI. S'il les avait faites à l'ouverture des États-Généraux, elles auraient excité le plus vif enthousiasme ; maintenant, elles sont reçues avec froideur, et ne produisent aucun effet. Le seul parti qui était à prendre, dans le moment qui nous occupe, était de résister, de paraître sur le champ

[1] *Ibid*, p. 80.

[2] Thiers, *Hist. de la Révol.* t. I, p. [illegible].

de bataille avec le sabre, la tête haute et le front levé. Ce moyen aurait réussi. Une poignée de soldats, comme le disait Mirabeau, aurait dispersé les nouveaux législateurs. Mais ce moyen, résolu quelquefois, mais toujours remis à un autre temps, devient de jour en jour plus difficile. Car déjà le tiers-état avait mis dans ses intérêts le peuple dont il voulait se faire une armée. Il flattait donc le peuple, il le reconnaissait pour son seul souverain, dont il tirait ses pouvoirs et dont il se disait les représentants. Les imprudents! ils ne savent pas qu'appeler le peuple, c'est appeler l'anarchie, c'est établir une troisième puissance, celle de la rue qui les emportera bientôt. Le peuple est souverain, sans doute, mais le peuple n'est pas celui de la rue, c'est toute la nation. Ensuite, le peuple n'est souverain que par les suffrages, comme le dit Montesquieu, il est la racine de la souveraineté; mais la racine n'est pas l'arbre productif. Le peuple n'est point souverain pour l'action; car il ne peut agir qu'en se nuisant à lui-même : la victoire lui est encore plus funeste que la défaite. Tout pour le peuple et rien par le peuple, c'est l'axiome qui renferme un principe politique dont on ne s'écarte jamais impunément. Les membres révolutionnaires du tiers-état avaient un principe tout opposé : tout par le peuple et rien pour le peuple, c'est-à-dire, aucune institution solide et durable pour lui, rien que ce que le hasard ou le pillage pouvait lui offrir. Ce peuple, que les députés et les clubistes, leurs partisans, avaient dit être souverain, s'impressionnait déjà au-delà de toute expression. A Paris comme à Versailles, il célébrait la victoire du tiers-état par des danses et des feux de joie. Les électeurs de la capitale, qui, profitant de la faiblesse du gouvernement, s'étaient constitués, après les élections, en assemblée permanente pendant la durée des Etats-Généraux, envoyèrent une députation à Versailles pour complimenter les représentants. Ceux-ci, flattés des compliments et de l'appui qu'on leur promettait, admirent la députation aux *honneurs de la séance*[1]. Cela était fort naturel; car, dans leur opinion, c'étaient leurs maîtres, leur appui, leur armée. Ainsi, voilà trois pouvoirs, celui du roi, celui de l'Assemblée, celui de la rue, c'est-à-dire, c'est le pouvoir divisé, déchiré, mis en pièces, dont chacun emporte un lambeau. Le plus faible et le plus mince est celui du roi. Le spectacle de ces trois pouvoirs qui vont s'entrechoquer va nous offrir

1 Poujoulat, *Hist. de la Révol.* t. 1, p. 161.

des scènes les plus terribles, mais en même temps les plus instructives sous le point de vue philosophique.

L'abbé Jager.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VII.

(Suite) [1].

Lorsque l'apologiste de la religion a détruit les erreurs qu'une fausse philosophie avait répandues dans l'esprit de son auditeur, rectifié ses idées sur la raison, les caractères et le critérium de la vérité, il aborde l'exposition des preuves de la religion. Il commence par développer l'histoire du christianisme; il le montre révélé de Dieu au premier homme, transmis par Adam et Noë à leurs enfants, et par ces derniers à leurs descendants; propagé par la tradition dans toutes les générations et les contrées, conservé avec plus ou moins d'altération par tous les peuples, perpétué dans sa pureté par les familles patriarchales, confié au peuple juif, rappelé par les prophètes, porté à son dernier degré de développement par Jésus-Christ, remis par l'homme-dieu à une autorité publique et infaillible qui le fera parvenir pur et complet jusqu'à la consommation des siècles. En étudiant l'histoire de l'Église, le philosophe reconnaît que la religion chrétienne a commencé avec le genre humain, s'est étendue avec lui, et, comme lui, embrasse tous les temps, tous les lieux, réunit au degré le plus éminent tous les caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité et l'unité.

Cette considération frappe le philosophe : si elle ne le convainc pas complétement de la divinité du christianisme, elle commande son respect et le dispose à l'étudier d'une manière plus approfondie.

Pour achever de porter la conviction dans l'esprit, l'apologiste déroule en détail la preuve des faits et dogmes principaux de la religion.

L'existence de Dieu !

[1] Voir le commencement de ce chapitre au numéro précédent ci-dessus, p. 122.

Errata. Dans l'article précédent ci-dessus p. 188, ligne 19, au lieu de : *c'est pour eux le seul et unique critérium de vérité*, lisez : *ce n'est pas pour eux le seul et unique critérium de vérité.*

Il n'y a pas de vérité sur laquelle le consentement du genre humain soit mieux constaté. Ce consentement est à lui seul une preuve décisive; mais il est utile d'examiner, de rechercher les motifs qui ont produit cet accord. Ces motifs sont de deux espèces : le premier est la révélation et la tradition. Dieu, dès l'origine, a manifesté son existence. Cette manifestation est un fait de nature à être prouvé par le témoignage des hommes : la tradition, sur ce fait, a tous les caractères qui distinguent une tradition vraie des traditions fausses. Elle est ancienne, universelle, constante. Le second motif, qui a produit le consentement du genre humain, est le raisonnement ou l'évidence. *Après avoir connu l'existence de Dieu par la tradition*, les hommes ont réfléchi sur ce dogme et sont parvenus à le prouver rationnellement[1]. Ici l'apologiste expose les preuves que la philosophie donne de l'existence de Dieu, répond aux principales objections de l'athée, puis il ajoute :

» Quelle que soit la manière dont mes raisonnements aient affecté votre esprit, que l'existence d'un premier être vous paraisse démontrée ou non, vous n'êtes pas moins obligé de tenir cette vérité pour certaine, ou de renoncer à toute certitude; car, en vertu des preuves que j'ai fait valoir contre vous, l'univers a toujours cru à l'existence de Dieu. Or, votre raison *n'est rien*, ou la raison du genre humain est *beaucoup plus*, croyez donc à la vérité, que la raison de tous les hommes déclare être la plus certaine, la mieux prouvée de toutes; ou *abjurez votre propre raison*, et sous peine d'inconséquence, n'essayez plus de rien prouver, ne disputez plus, *cessez*

1. Notandum est religionem veram quæ omnium ætatum communis est quatuor præcipue pronunciatis niti, quorum 1um est Deum esse et esse unicum; 2um Deum nihil esse eorum quæ videntur, sed his aliquid sublimius; 3um a Deo curari res humanas et æquissimis arbitriis dijudicari; 4um eumdem Deum opificem esse rerum omnium extra se..... Istarum autem quas contemplativas diximus notionum veritas haud dubie etiam petitis ex rerum natura argumentis demonstrari potest, inter quæ illud validissimum est quod res aliquas esse factas ostendit sensus, res autem factas omnino necesse est aliquid non factum deducant. Sed quia hanc rationem et similes alias non omnes capiunt, sufficit quod ab omni ævo per omnes terras, paucissimis exceptis, in has notiones consenserunt et hi qui crassiores erant quam ut vellent fallere et alii sapientiores quam ut fallerentur : quæ consensio in tantâ et legum et opinionum aliarum varietate satis ostendit traditionem à primis hominibus ad nos propagatam ac nunquam solide refutatam, quod vel solum ad fidem faciendam satis est. Quare non vacant culpâ qui etiamsi hebetioris sint ingenii quam ut certa ad illas notiones argumenta aut reperire possint aut comprehendere, eas repudiant, cum et ad honestum sint duces et diversa sententia nullis argumentis nitatur. Grotius, *de jure pacis et belli*, liv. 2, ch. 20, n. 45 et 46.

de raisonner, renfermez-vous s'il vous est possible dans un doute éternel [1]. (A)

On le voit, la méthode que j'expose ne dédaigne pas les preuves que la philosophie donne de l'existence de Dieu ; elle en fait usage, reconnaît leur force. Par la précaution qu'a prise cette méthode de proclamer et de faire reconnaître la prépondérance du consentement général sur le jugement individuel, ces preuves ont acquis une force bien autrement grande. Elles se présentent avec l'autorité que leur donne l'assentiment de tous les hommes. L'apologiste de la religion est dans une position inexpugnable : ce n'est plus *son jugement* qu'il oppose à celui de l'athée, c'est *le jugement* de tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux (B). Si l'évidence des preuves qui ont fait impression sur tous les esprits ne frappe pas l'athée, c'est qu'il est atteint d'une cécité intellectuelle.

De l'existence d'un premier être, l'apologiste de la religion passe à la *nécessité du culte*, et sur ce point encore va paraître l'avantage de la méthode qui prend le *sens commun* pour critérium de la vérité.

La nécessité d'une religion est une *conséquence* de l'existence de Dieu que tous les peuples ont aussi aperçu, car entre l'homme et Dieu qui l'a créé, il existe des *rapports nécessaires*, et la religion n'est que l'ensemble *de ces rapports* (C). Considérée sous sa notion la plus générale, la religion

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 27 et 28.

(A) Pour le fond, nous sommes d'accord avec M. de Labaye, mais pour la forme, nous ne dirons jamais que la *raison* individuelle qui refuse de céder à la raison de tous *n'est rien*, etc. Cela n'est pas, et personne ne le croira. Quand les chrétiens se mirent à soutenir qu'il n'y avait *rien de divin dans les idoles*, leur raison particulière combattait *un principe* reçu par tous les *idolâtres*; et leur *raison* particulière avait raison. — Nous disons, nous, à ces incrédules, quand vous niez la manifestation que Dieu a faite à l'homme de son essence, vous vous révoltez, vous vous élevez contre un fait qui est, connu, attesté, et vous vous inscrivez en faux, sans droit, sans raison, car vous n'étiez pas là, vous n'étiez pas là où est Dieu, là où il s'est manifesté; votre parole est une révolte et non une protestation ; car elle n'est appuyée *sur rien*; vous opposez une négation gratuite à une nuée de témoins qui disent : j'ai vu. — Et vous affirmez cette vérité en voulant la contredire, car vous, hommes, vous n'auriez jamais *inventé* le nom même de Dieu, si Dieu ne s'était révélé. (A. B.)

(B) On voit encore ici la profonde différence qu'il y a entre cette méthode et celle-ci. On donne ici le *jugement général*, c'est-à-dire, un pur *raisonnement* pour base de la réalité ou de la vérité, c'est-à-dire la divinisation de l'humanité ; pour nous nous disons que ce *jugement* n'est rien (quand il s'agit de *croyance* et de dogmes) que lorsqu'il est *conforme à la révélation extérieure de Dieu*. A. B.

(C) On le voit encore ici, la religion n'est plus [illegible]

est la société entre Dieu et l'homme. Mais qui déterminera les conditions ou les lois de cette société merveilleuse? Est-ce le sujet ou le souverain, est-ce l'homme ou est-ce Dieu? Quelle que soit votre réponse à cette question, *l'univers* a répondu avant vous, cherchez un peuple dans le monde, qui ait cru qu'il appartient à chaque individu de se faire sa religion, et que l'homme n'a besoin que de sa raison pour savoir ce qu'il doit croire, ce qu'il doit pratiquer, et le culte qui convient à la Divinité; cherchez un peuple chez lequel il n'y ait pas eu une *religion établie et transmissible des pères aux enfants*, par voie d'autorité, comme un dépôt sacré reçu à l'origine des mains mêmes de Dieu; ce peuple de philosophes et de déistes, nulle part vous ne le rencontrerez (D).

C'est donc un fait attesté par l'univers que Dieu s'est manifesté à l'origine, qu'il a parlé au premier homme, et que sur le berceau du genre humain fut promulguée une législation divine dans laquelle se trouve le fondement nécessaire et la raison de la société entre Dieu et l'homme ou de la religion (E). Ainsi les vérités par lesquelles notre intelligence peut être mise en rapport avec l'intelligence infinie de Dieu, les règles d'après lesquelles notre volonté devient conforme à sa volonté souveraine, les conditions auxquelles il consent à recevoir nos hommages, tout ce qui constitue la religion, ayant été *fixé de Dieu même*, rien n'est arbitraire dans la religion, rien n'est abandonné aux *jugements incertains et aux caprices de l'homme* (F). Il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule vraie religion; et cette religion, imposant des devoirs communs à tous les hommes, étant pour tous le seul moyen d'arriver au salut, ou à cette union, à cette société avec Dieu qui commence dans le temps pour se consommer dans l'éternité, doit être aussi ancienne que le monde; elle a dû être connue dans un degré suffisant et dans ce qu'elle a d'essentiel par tous les peuples. Enfin, *expression* fidèle des *rapports qui dérivent* de la nature de Dieu et de la nature de l'homme, la vraie religion a été *nécessairement invariable* comme ces rapports mêmes (G). Elle a pu,

(*relligio*), c'est la *conséquence* d'un raisonnement tiré par cet être abstrait qui s'appelle l'humanité. Et encore notez que cette pauvre humanité s'est presque toujours trompée en voulant *tirer cette conséquence* !!..

Non la religion n'est pas l'*ensemble des rapports nécessaires*; non, non; la religion consiste à *croire* et à *pratiquer ce que Dieu nous a révélé*. Or, il y a dans cette croyance et ces pratiques, bien des choses qui ne découlent pas des *rapports nécessaires*; borner la religion à ces rapports, c'est faire du *déisme humanitaire*. A. B.

(D) C'est vrai; l'univers a répondu, que la religion n'était pas une *conséquence* tirée, par l'univers, des *rapports nécessaires*; il a répondu que la religion est un *précepte*, une *loi* extérieure, *révélée et traditionnelle*, et que l'univers a presque toujours corrompue. A. B.

(E) Voilà qui est parfaitement clair et vrai.

(F) Nous ajoutons nous : ni au caprice de l'humanité.

(G) Il nous semble qu'on nous fait retomber ici dans les obscurités métaphysiques en disant que la religion est *l'expression des rapports dérivant de la nature*

comme les autres ouvrages de Dieu, recevoir toute sa perfection en naissant; mais plus ou moins manifestée, elle a dû, dans les divers états par où elle a passé, être toujours la même, comme en croissant l'homme demeure identiquement le même homme; et ce développement de la vérité dans notre entendement, depuis sa première enfance jusqu'à l'âge de sa pleine maturité, représente le développement de cette même vérité dans le genre humain [1].

Je la reconnais, Dieu existe, il faut une religion, elle doit avoir été révélée, dit l'athée ou le déiste, cédant tout ensemble et à la force intrinsèque des preuves et à la puissance qu'elles empruntent du consentement du genre humain. Mais il existe bien des religions sur la face du globe, toutes ont la prétention d'avoir été révélées de Dieu, toutes peuvent-elles être également vraies? S'il ne peut y avoir qu'une seule religion véritable à quelles marques pourrai-je la reconnaître ?

Dans la méthode proposée par la philosophie du 17e siècle, la réponse à cette question était assez difficile. D'après cette philosophie le caractère de la vérité était *la clarté*, le critérium de la vérité était la *convenance des dogmes avec les idées claires et distinctes* (H). Dans la méthode de tous les hommes et de la vraie philosophie, la réponse est facile.

L'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité, en un mot, ces caractères distinctifs de la vérité, sont aussi les caractères éclatants auxquels a dû se faire reconnaître dans tous les temps la religion véritable, pour distinguer la religion qui vient de Dieu, des superstitions et des erreurs qui furent l'ouvrage de l'homme ; vous ne devez donc qu'appliquer aux temps qui ont précédé Jésus-Christ la règle proposée par saint Vincent de Lérins, pour les temps qui ont suivi la venue du Sauveur, *quod semper, quod ubique, quod ab omnibus hoc verum, hoc Dominicum* (I). Cette règle n'est pas parti-

de Dieu et de la nature de l'homme, et qu'elle est nécessairement *invariable*. Ce n'est déjà plus la *parole* de Dieu qu'il faut consulter, ni la *tradition ;* c'est la *nature* de Dieu et la *nature* de l'homme; c'est du pur Rationalisme. — Cela étant, la religion aurait été en effet *immobilisée* et *invariable ;* elle n'aurait pas été développée et perfectionnée. La nature de Dieu, non plus que la nature de l'homme sont telles qu'elles ont toujours été. Nous le répétons, c'est là du *pur rationalisme.*

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 28 et 29.

(H) Et vous-même, vous venez de dire que la religion *ressort de la convenance entre la nature divine et la nature humaine*? Quelle différence y a-t-il entre ces deux méthodes?

(I) Nous avons déjà fait observer dans un précédent article que nous ne croyions pas que l'on put appliquer cette règle aux tems avant Jésus-Christ. Aussi Vin-

entière aux connaissances sacrées, elle est générale, elle s'étend aux vérités profanes. Vous n'aurez donc qu'à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est propre à un pays, à un siècle de ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, qu'à ne pas confondre les croyances particulières d'un peuple avec les croyances du genre humain [1].

Interrogez tous les monuments qui peuvent vous instruire des croyances des anciens temps, et vous verrez que, divisées sur tout le reste, toutes les nations de la terre s'accordent dans ce petit nombre de points fondamentaux : la *foi* dans un Dieu suprême, l'*existence* des bons et des mauvais anges, la *chute originelle* de l'homme, l'*espérance* plus ou moins développée d'un réparateur futur, les *peines* et les *récompenses* d'une autre vie; les *principes* essentiels de la *morale*, la nécessité de la *prière* et du *sacrifice*. Voilà le fond de vérité qui, *dérivé de la source commune de la raison divine* (J), est aussi la seule chose qu'eurent de commun tant de religions si opposées dans les erreurs qu'elles tenaient de la raison particulière de l'homme, tel est parmi les opinions contradictoires, qui n'avaient leur fondement que dans des traditions locales, tel est le symbole que produisait toujours la voix imposante d'une invariable tradition qui *répétait la voix même de Dieu*, entendue par les premiers ancêtres du genre humain [2] (K).

Les bornes dans lesquelles je dois me renfermer, ajouterai-je

cent de Lérins parle seulement ici de l'Eglise; or, l'Eglise a un privilège que n'a jamais eu le genre humain, c'est d'avoir au milieu d'elle, dans le Pape et dans les évêques, un pouvoir *divinement infaillible*, chargé de sauvegarder la parole de la tradition, autorité, tribunal qui n'existaient pas chez les *Gentils*. Appliquer cette règle à l'humanité, c'est la *diviniser*; nous protestons donc contre ces principes.

[1] Dans le *Mémorial* on lit : il n'y a qu'à ne pas confondre la *raison particulière* d'un peuple avec la raison du genre humain. J'ai cru devoir substituer le mot *croyance* à l'expression : *raison*. Dans tous les passages précédemment cités, le mot *raison* est pris dans l'acception subjective pour *faculté de juger*, de *raisonner*; ici il est employé dans l'acception objective pour *ensemble de vérités*. Pris dans cette dernière acception, l'expression *raison* n'est pas exacte ici : la raison, prise objectivement, ne comprend que *l'ensemble des vérités naturelles* : ici on entend parler non-seulement des *dogmes naturels*, mais encore des *dogmes surnaturels*. Le mot *croyances* embrasse les uns et les autres. Dans le même sens, on peut ne pas dire la *raison particulière d'un peuple*, la raison, dans l'acception objective, est une comme la vérité (Note de M. de Lahaye).

(J) Une vérité *dérivée* de la *source commune de la raison divine!!* Que M. de Lahaye nous dise si ces paroles ne recouvrent pas le panthéisme et le rationalisme le plus pur.

[2] *Mémorial catholique*, t. v, p. 29.

(K) Oui, sans doute, ce qu'il y avait de vrai dans les religions païennes était la *répétition* de ce que Dieu avait révélé aux premiers hommes. Mais contrairement à M. de Lamennais et à ses disciples, nous soutenons, que ces parcelles de vérité

avec l'auteur de l'article que je cite, ne me permettent pas d'entreprendre de prouver l'exactitude de ces assertions. Je ne puis, quant à cette vérité de fait, que renvoyer les lecteurs à l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, aux ouvrages que j'ai indiqués dans le chapitre 4, de la 3e partie [1], où ils la verront entourée du témoignage unanime des historiens, des poètes, des philosophes et enfin de tous les monuments authentiques de la religion de tous les peuples (L).

Après avoir prouvé l'antiquité, l'universalité du Christianisme, l'apologiste montre sa *perpétuité*.

Parmi les croyances de tous les peuples, il en est une sur laquelle il appelle l'attention de son disciple, c'est l'*attente d'un grand médiateur*, d'un Sauveur, Dieu, roi, législateur; à l'exception des Juifs, les peuples ont cessé d'attendre ce divin libérateur, il est donc venu; il faut le montrer, il faut prouver la divinité de Jésus-Christ.

Il y a un double témoignage que le Ciel pouvait rendre à son envoyé, les prophéties, par lesquelles se manifeste l'intelligence suprême de l'Être infini, qui possède seul les secrets de l'avenir, et les miracles par lesquels se révèle la puissance de Dieu, seul maître des lois de la nature; un seul de ces deux caractères aurait prouvé d'une manière suffisante, la divinité du ministère de Jésus-Christ; cependant, la religion étant une *loi imposée* à la fois à la raison de l'homme et à sa volonté, il convenait que ses titres fussent revêtus du double sceau des miracles et des prophéties, pour qu'elle s'annonçât d'une manière plus évidente comme l'expression de l'intelligence infinie de Dieu, et de sa volonté souveraine.

Aussi, en premier lieu, pendant cette longue suite de siècles qui s'écoulèrent depuis le péché du premier homme, non-seulement la tradition conserva dans tout l'univers, l'espérance d'un sauveur; mais Dieu suscita chez les différents peuples [2], et surtout au sein de la nation juive, des prophètes ou des hommes miraculeux qui, éclairés de lumières surnaturelles, lurent dans l'a-

étaient informes, mêlées à des erreurs que ces peuples confondaient ensemble, et que nous seuls, aidés de la pure tradition, pouvons distinguer.

1 Voir le no 34 de l'*Université*, t. XXVI, p. 322.

(L) Nous répétons encore ici ce que nous avons déjà dit : que nulle part, dans l'antiquité, on ne trouvera une croyance générale *pure*, à moins que ce ne soit un dogme abstrait, par exemple, *l'existence de Dieu en général*, mais un Dieu, ainsi *abstrait*, n'est pas le vrai Dieu. Ce n'est pas le Dieu vivant, historique, personnel; c'est une abstraction, un rien. Le genre humain n'avait conservé que des *vestiges*, qu'une *image déformée* du vrai Dieu. C'est ce que n'ont pas vu l'abbé de Lamennais et ses disciples.

2 Et il y a eu des *prophètes* chez le peuple juif, dit saint Augustin, il y en a

venir et racontèrent l'histoire du Messie. Toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, tous les traits éclatants de son ministère furent annoncés d'avance ; et tous ces oracles ont reçu un accomplissement si parfait dans la personne de Jésus-Christ, que l'on dirait un récit composé après l'événement. Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de ces évidentes prophéties, puisqu'elles sont conservées avec une égale religion par deux peuples ennemis. Vous ne direz pas que les Juifs ont inventé, après coup, ces oracles qui conviennent si admirablement à Jésus-Christ : vous ne pouvez pas plus raisonnablement supposer qu'ils sont l'ouvrage des chrétiens ; car, alors, vous n'expliquerez pas comment ils se trouvent dans les mains des Juifs.

En second lieu, Jésus-Christ ne se contenta pas d'en appeler au témoignage des prophètes ; mais en se présentant aux hommes comme l'envoyé de Dieu, il les convainquit de sa mission par une preuve qui ne pouvait pas les tromper. Il fit des œuvres divines, il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, il fit parler les muets, il dit aux morts : Levez-vous : lui-même, après avoir reconcilié le Ciel avec la Terre, par sa mort, il sortit du tombeau le troisième jour, plein de gloire et d'immortalité. Tous ces miracles, opérés pendant trois ans, à la face du soleil, sont attestés par des témoins qui ont scellé leur déposition de leur sang [1].

Comme on le voit, la méthode que j'expose fait valoir les preuves que l'on a toujours données de la divinité de Jésus-Christ.

S'il en est ainsi, quelle différence y a-t-il entre cette méthode et

» eu aussi chez les autres peuples, et ils ont prédit des choses qui regardent Jésus-» Christ. » (*Expos. Epis. ad rom.* n° 3, part. 2). Et ailleurs : « On croit avec raison qu'il y a eu chez les autres nations » des hommes à qui le mystère de Jésus-Christ a été révélé et qui ont été poussés » à le prédire » (*De civil. Dei*, l. XVIII, ch. 47.) Clément d'Alexandrie (*Stromates*, l. VI) et Origène (*contra Cels.*, l. IV, n° 7) expriment la même opinion. (Note du *Mémorial catholique*). A ces autorités on peut ajouter saint Thomas, *Sum. theol.*, 2° p., q. 2, art. 8, cité par M. Gaume, *Catéch. de persévér.*, 18e leçon, t. I, p. 323.

(M) *Le Mémorial catholique* a ici induit en erreur M. de Lahaye. 1° La première citation est infidèle tout-à-fait ; voici le mot à mot : « Il y a eu des prophètes chez » le peuple Juif.... il y en a eu aussi qui n'étaient pas de chez lui, dans lesquels on » trouve aussi quelque chose où ils ont raconté ce qu'ils avaient appris du Christ » (de Christo *audita* cecinerunt), comme on le dit de la Sibylle (*Ibid*, éd. de » Migne, t. III, p. 2089). *Ce que je ne croirais pas facilement*, ajoute saint Augus-» tin, s'il ne lisait le fameux vers de Virgile sur la Sibylle de Cumes. » 2° Saint Augustin dit spécialement : « ou que ces prophéties ont été inventées par les chré-» tiens, ou que les païens les ont prises dans les écritures des Juifs, lesquels ont » été arrachés de leur pays et dispersés dans tout l'univers pour y porter leur » témoignage et accroître ainsi l'Église du Christ. » (*Ibid.* t. VIII, p. 610.) 3° On voit que saint Augustin attribue les prophéties ou à l'inspiration divine, ou à celle du démon, ou au témoignage des Juifs dispersés ; il a oublié ici la *tradition primière* qu'il reconnaît bien ailleurs.

1 *Mémorial catholique*, t. V, p. 37.

celles que suivaient les apologistes de la religion, dans le 17e siècle? Eux aussi, ils apportaient les prophéties et les miracles en preuve de la divinité du Christ.

Cette différence la voici :

1° Ils consentaient à prendre pour point de départ *les idées claires et distinctes* de chacun des adversaires qu'ils essayaient de convaincre. Ils donnaient ainsi à ces adversaires le droit de nier et de rejeter les principes les plus évidents, de leur substituer des propositions paradoxales, des principes faits pour le besoin de la cause. Ils se trouvaient dans la nécessité de prouver des principes évidents, de combattre des propositions les plus étranges, avancées sans preuve. De part et d'autre on combattait sur un terrain mouvant; l'attaque changeait continuellement de face, autant d'adversaires, autant d'armes, autant de principes différents, car *chacun a ses idées*. Nous prenons pour point de départ les *vérités de sens commun*. L'adversaire ne peut plus proposer pour principes des assertions hasardées, il est obligé d'accepter ces principes appuyés sur l'assentiment général, ces règles de critique consacrées par l'autorité de tous les hommes éclairés. La discussion s'engage sur un terrain solide, les armes sont toujours les mêmes (N).

2° Dans le 18e siècle, l'apologiste consentait à rendre la raison de chaque individu juge souverain de la valeur des preuves de la divinité de Jésus-Christ. Voici les conséquences et les inconvénients de cette concession :

Les preuves de la divinité de Jésus-Christ ont un caractère éclatant de vérité. Mais comment sommes-nous assurés de cette *évidence?* C'est d'abord par l'impression qu'elles ont faite et qu'elles font encore sur notre esprit; mais cette marque n'est pas la seule, elle serait même faible si elle était isolée. D'où vient donc cette confiance que nous avons dans la bonté et la force de ces preuves? C'est que nous savons qu'elles ont fait la même impression sur une multitude innombrable d'esprits. Voilà, n'en doutons pas, la véritable cause de l'assurance avec laquelle l'apologiste de la religion les présente à l'incrédule. Mais lorsque l'apologiste de la religion, se plaçant dans le système de la philosophie du 18e siècle, consent à rendre chaque esprit et celui de son adversaire juge souverain de la

(N) Nous disons, nous, que dans les choses d'*obligation*, nous devons prendre pour point de départ *les dogmes et les préceptes révélés de Dieu*; voilà la différence.

valeur de ces preuves, cette assurance lui échappe, il ne lui reste plus que l'impression qu'elles ont faite et qu'elles font sur lui, il ne peut plus opposer au philosophe que sa propre conviction. Que répondra-t-il à l'incrédule, lorsque celui-ci lui dira : Les preuves que vous venez de m'exposer n'ont pas fait d'impression sur moi, vos raisonnements ne m'ont pas convaincu ? Lui apportera-t-il sa propre conviction ? S'il le fait, l'incrédule lui opposera, avec autant de droit, l'absence de conviction. Fera-t-il valoir l'impression que ces preuves ont faite sur tant de personnes ? D'après les principes dans lesquels j'ai été élevé et que vous avez accepté, ce ne sont pas des *autorités*, mais des *raisons* qu'il faut pour me convaincre. Raisonnons. Accepterez-vous ce défi ? Vous ne pouvez le refuser ; vous avez consenti à faire dépendre le triomphe de la religion du raisonnement, et que votre adversaire fût seul juge des preuves que vous donnez. Vous verrez que s'il n'y a rien de plus fort que les raisonnements par lesquels vous prouvez la divinité de la religion, il n'y a rien de si débile ou de si subtil que la raison de l'homme à laquelle vous avez eu l'imprudence de les soumettre. Il s'embarrassera ou vous embarrassera dans mille objections, vous n'en aurez jamais fini de détruire toutes les vaines suppositions, toutes les absurdes conjectures dans lesquelles il ira se réfugier (O).

Le désavantage apparent du défenseur de la religion n'est pas le seul inconvénient de ce système, c'est même le plus léger, il en existe un autre plus déplorable : l'incrédule accorde une confiance excessive à son propre jugement, et s'endort dans une fausse sécurité.

Si les principes du bon sens n'avaient pas été détruits en lui par une fausse philosophie, il se conduirait dans l'affaire de la religion d'après les règles de prudence qui dirigent tous les hommes dans la conduite ordinaire de la vie. A la vue de tant d'hommes, de tant de générations qui ont été touchés, convaincus par les preuves de la divinité de Jésus-Christ, il se défierait de sa raison, il attribuerait

(O) Oui, nous avouons que dans le système où toutes les vérités sont tirées des *convenances avec les idées*, ou de la [illegible], il n'y a rien à répondre à celui; il faut donc prouver que les dogmes et la morale ne sont ni *tirés* ni *déduits* des idées ou des convenances ou des rapports, mais sont des faits, des ordres extérieurs, alors ce sera dans le témoignage que *forcément* on les cherchera. — Quant à celui qui ne serait pas *convaincu*, même l'autorité générale ne pourrait tenir la place de sa conviction ; elle ne se délègue ni ne s'emprunte.

le peu d'impression qu'elles ont faites sur son esprit, soit au peu de talent de l'apologiste et à la manière dont elles lui ont été présentées, soit à un [illegible] prévenu de lui, telle que la trempe de son jugement qui peut-être est faux, ou le peu d'étendue de ses connaissances et [illegible] s'il y a des circonstances qui donnent tant de poids au témoignage des premiers chrétiens; il consulterait une autre personne, étudierait mieux les preuves de la religion, et si, après ces précautions, il n'était pas convaincu, ce qui est peu probable, il n'hésiterait pas à suivre le jugement de tant d'hommes, je ne dis pas assez, du monde civilisé de préférence à son jugement particulier. Mais le bon sens a été perverti dans cet homme par une fausse philosophie; on a lui appris qu'il ne relevait que de sa raison, qu'il ne devait suivre d'autre guide que sa raison; il ne tient aucun compte de l'impression qu'ont faite les preuves de la religion sur le monde entier, et n'a de confiance que dans sa raison (P).

Dans la méthode de la vraie philosophie, tous ces inconvénients disparaissent. L'apologiste de la religion a commencé par rétablir, dans l'esprit de l'homme qu'il veut ramener à la foi, les principes de bon sens qu'une fausse philosophie avait affaiblis ou même détruits; il a redressé ses idées sur la valeur respective du jugement privé et du jugement commun (Q). Ce n'est qu'après ce travail préliminaire qu'il expose les preuves de la religion : il n'accable pas de suite son auditeur sous le poids de l'autorité, il expose les preuves de la divinité de Jésus-Christ avec toute la clarté et toute la force dont il est capable, écoute avec patience les objections qu'il fait de bonne foi et avec le désir sincère de s'éclairer et de s'instruire. Mais lorsqu'il s'aperçoit qu'il cherche des difficultés pour échapper à la force des preuves, ou même lorsqu'il a épuisé tous les moyens capables de convaincre un esprit droit, il s'arrête et s'attache à lui faire comprendre que, quel que soit le jugement de sa raison particulière sur la mission divine de Jésus-Christ, c'est une question qui

(P) On lui a appris dans les cours de philosophie qu'il avait *inventé* Dieu, les dogmes et la morale; si on ne le lui a pas dit expressément, on l'a *supposé*, et alors il a bien le droit d'examiner le fondement des dogmes qu'on lui présente à croire et de s'assurer qu'ils sont *conformes, oui ou non, avec la nature de Dieu ou de l'homme*, etc.

(Q) Nous Chrétiens, nous, il a *redressé ses idées*, sur la véritable *origine* des idées de Dieu, de dogme, de morale; on lui a appris que tout cela n'a pas été *inventé* par l'homme, mais vient nécessairement d'une révélation divine, etc.

a été jugée par une autorité plus haute, la raison de tous les hommes (R). En effet, les preuves de la divinité de Jésus-Christ, tous les faits qui sont le fondement de son autorité, ont été portés au tribunal du *monde* (S) et le monde païen les a déclarés véritables en embrassant le christianisme. L'univers a reconnu dans Jésus-Christ le médiateur qu'il attendait ; l'Évangile, promulgué successivement dans toutes les parties de la terre, a été reçu partout comme la loi d'un Dieu, et, malgré la protestation d'un petit nombre d'individus, la religion chrétienne a traversé dix-huit siècles, proclamée tour à tour divine par tous les peuples auxquels elle a présenté ses titres.

Pour faire comprendre sa folie à l'incrédule qui oserait protester seul contre un jugement aussi solennel, et élever une voix impie étouffée par la voix de tout l'univers, l'apologiste rassemble les caractères éclatants de cette autorité, à laquelle l'incrédule refuse de se soumettre ; je fais un appel à votre conscience, dit le chrétien à l'incrédule, y a-t-il dans l'immense tableau, que nous présente la religion de Jésus-Christ, vue sous son véritable jour ; y a-t-il rien qui soit sujet à l'illusion, rien qui ressemble aux imposteurs, qui ne peuvent agir que sur un point du temps, qui ne disposent ni des âges qui leur furent antérieurs, ni des siècles qui viendront après eux, hommes d'un jour également incapables d'assurer l'avenir à leur œuvre, et de lui donner des racines dans le passé ? Au lieu que, pour Jésus-Christ seul, tous les temps se réunissent : « Être attendu, venu, être adoré par une société qui doit durer autant » que le monde, c'est là, dit Bossuet, un caractère qui lui est propre et qui » n'appartient qu'à lui seul. » *Donc, Jésus-Christ est Dieu*, ou avec cette vérité que le genre humain atteste, la raison humaine croule, entraînant dans sa chute toutes les vérités. En effet, *Jésus-Christ est Dieu*, ou l'univers se trompa pendant 4,000 ans, en croyant à des promesses qui ne pouvaient avoir leur terme qu'en Jésus-Christ. *Il est Dieu*, ou tous les peuples, auxquels sa parole a été annoncée, et qui l'ont écoutée comme une parole divine, se sont trompés encore. Or, dites-nous ce que le doute respectera s'il essaie d'ébranler ce témoignage universel, qui se forme de l'imposant accord de la foi de dix-huit siècles qui ont suivi Jésus-Christ avec les espérances de quarante autres qui l'ont précédé [1] ?

(R) Nous dirions, nous, que ce n'est point *dans sa raison* qu'il trouvera si Jésus est venu ou s'il n'est pas venu. C'est un fait qu'il ne peut apprendre que des autres; il n'y a rien là d'humiliant pour sa raison particulière et elle ne sera pas anéantie quand il s'en tiendra au témoignage des autres; c'est là toute la question.

(S) Faites attention, non au tribunal du *monde entier*, mais au tribunal de quelques hommes, de quelques raisons particulières qui sont très-croyables sur ces faits comme sur les autres.

[1] *Mémorial catholique*, t. v, p. 37 et 38.

La divinité de Jésus-Christ étant établie, il reste à prouver l'*autorité et l'infaillibilité de l'Église.*

A ce point de la discussion, la position de l'apologiste de la religion devenait embarrassante et sa tâche difficile, s'il avait adopté les principes de la fausse philosophie, de la philosophie du 18ᵉ siècle.

Résumons en peu de mot ce système.

L'homme *trouve dans son entendement* des IDÉES, dont il acquiert la connaissance distincte par l'attention et la réflexion et sans le secours d'aucune révélation ni instruction extérieure.

De ses *idées* il parvient à déduire toutes les vérités religieuses et morales par le travail de son esprit et toujours sans le secours d'aucune institution extérieure.

Ces idées sont le point de départ, le principe de toute vérité ultérieure.

Ces idées sont la règle, la mesure de toutes choses ; l'homme compare les choses, les croyances qu'il veut juger avec *ses idées*, il les rejette ou les admet selon qu'il y a *convenance* ou *opposition* entre cet objet et *ses idées.*

La raison individuelle est juge en dernier ressort de cette *convenance* ou *de cette opposition.*

Tel est le système que les philosophes et beaucoup de théologiens avaient accepté, qu'ils enseignaient et qu'ils préconisaient [1] ; certes, il y a peu d'analogie entre ces maximes et la thèse qu'ils étaient obligés de prouver, pour montrer la nécessité de la révélation chrétienne et de l'autorité de l'Église.

Ils ont reconnu que l'esprit humain a été *assez fort* pour parvenir à la connaissance de tous les dogmes, de tous les préceptes de la *religion naturelle* par la seule énergie de son travail *sur ses idées ;* pour prouver la nécessité de la révélation et d'un autorité infaillible, ils seront obligés d'établir que la raison n'était plus capable de perpétuer la connaissance de ces vérités, et diriger l'homme : ils ont présenté la convenance ou l'opposition des choses avec les idées claires et distinctes comme l'unique critérium de la vérité, maintenant ils enseigneront que le moyen de distinguer le vrai d'avec le faux est la règle de saint Vincent de Lerins : ce qui a

[1] L'école sensualiste de Locke et de Condillac prétendait que *les idées venaient des sens.* A cette différence près, les principes de cette école s'accordaient avec celui de l'*école idéaliste* de Descartes, adopté par les théologiens, sauf quelques exceptions.

été cru par tous et partout et toujours : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus* (T).

Ils ont préconisé le *libre examen* comme une méthode non-seulement bonne, mais comme la seule digne de la raison ; et capable de faire faire des progrès dans les connaissances de tout genre, actuellement ils condamnent cette méthode, comme mauvaise, dangereuse, et lui substituent la *voie d'autorité*.

Ils ont appris à l'homme à mettre une confiance excessive dans son *propre jugement* en lui enseignant que sa raison était un juge souverain, le tribunal devant lequel toutes les croyances devaient être citées à comparaître ; comment lui persuaderont-ils de se défier de sa raison, de la captiver *sous le joug de la foi*?

Que d'objections soulevait l'opposition de ces maximes.

On pouvait demander à ces théologiens qui prouvaient si bien, en établissant l'autorité de l'Eglise, que la raison particulière est incapable de s'assurer par elle-même la possession d'une seule des vérités renfermées dans la Bible, comment il arrive que cette même raison, du moment qu'elle est seule et privée du secours de la parole de Dieu, peut juger fort bien d'un très-grand nombre de vérités et se faire un système de religion, incomplet, il est vrai, mais appuyé sur une base certaine? Diraient-ils que les dogmes de cette religion, qu'ils ont nommée *naturelle*, sont plus à la portée de l'intelligence de l'homme que les dogmes de l'*Evangile*? Mais qu'y a-t-il donc dans l'Evangile de plus accablant pour notre faible raison que l'idée d'un Etre infini, que l'éternité de Dieu, que l'accord de la prescience avec la liberté de l'homme, que la création, que l'existence du mal, que la nécessité d'un culte inexplicable sans la connaissance d'un médiateur, que tous ces mystères enfin, que toutes ces contradictions apparentes de l'ordre moral, qu'éclaire en partie la lumière du christianisme, mais que l'esprit de l'homme ne peut contempler seul sans se troubler et se confondre? Diront-ils que si les mystères de la religion naturelle ne surpassent pas moins la raison de l'homme que les mystères du christianisme, les preuves qui en démontrent la certitude ont une telle évidence qu'il est impossible que tous les esprits n'en soient pas frappés? Mais qu'on nous cite donc une seule des vérités de la

(T) Jusqu'ici l'exposition de Mr de Lahaye est très-juste, et les défauts de la méthode suivie sautent aux yeux, mais, en ce moment, il n'expose pas justement la *méthode théologique*. En passant aux vérités surnaturelles, les théologiens ne donnent pas tout de suite, pour guide la règle de saint Vincent de Lerins ; au lieu de rechercher l'origine de la religion *dans l'entendement humain*, ils la cherchent *dans la révélation extérieure*, au lieu de dire qu'il faut examiner si les vérités proposées *s'accordent avec leurs idées*, ils disent que la religion n'est vraie que si elle *s'accorde avec la parole révélée de Dieu*. On voit que c'est exactement notre méthode ; la règle de Vincent de Lerins ne vient qu'après.

religion naturelle, à commencer par l'existence de Dieu, qui n'ait pas été niée par quelque philosophe, et surtout que l'on produise une seule preuve de ces vérités *qui ait été admise par tous*[1] (U)?

Diront-ils que les vérités de l'ordre surnaturel ne découlent pas nécessairement de la nature de l'homme, qu'ainsi la raison ne pouvant les en extraire, la révélation était nécessaire pour les faire connaître.

Je reconnais cette différence, j'admets la conséquence, c'est-à-dire la nécessité de la révélation : mais voici ce que l'on objectera : lorsqu'une fois la connaissance de ces vérités a été donnée à l'homme par la révélation, pourquoi l'esprit humain ne pourrait-il pas s'exercer sur ces vérités avec autant d'indépendance que sur les vérités de l'ordre naturel? Pourquoi la raison individuelle ne serait-elle pas juge en dernier ressort de la vérité dans cet ordre de vérités comme dans l'ordre naturel? Les protestants, qui admettent la révélation chrétienne, mais rejettent l'autorité de l'Église et proclament la liberté de l'examen, ne sont-ils pas plus conséquents? dans leurs principes il y a unité, concordance dans l'économie de la religion et dans les lois du monde intellectuel, tandis que, d'après les principes du théologien catholique, mais *cartésien*, il y a incohérence, non-seulement dans les lois des intelligences, mais même dans l'économie de la religion. D'après ce système, la raison individuelle est souveraine, la méthode d'examen est bonne, excellente dans les connaissances profanes et même dans les vérités religieuses

1 *Mémorial catholique*, t. IV, p. 339.

(U) C'est bien cela ; aucune de ces vérités, dites *naturelles*, n'a été admise *par tous*; ce n'est donc pas dans le *consentement universel* qu'il faut les chercher. D'ailleurs, tout ce raisonnement est bien plus juste dans notre système. On peut toujours dire aux théologiens : pourquoi accordez-vous que l'homme a trouvé *dans son esprit* la religion naturelle, et refusez-vous de lui accorder qu'il y trouvera la religion *surnaturelle*? qu'avez-vous à dire à celui qui vous répond (et c'est ce que la société actuelle fait) qu'il se contente des vérités que Dieu lui-même a mises *dans son esprit*? il n'y a rien à lui répondre. Nous, au contraire, nous lui disons : *dans votre esprit isolé, seul*, vous ne trouverez *rien*, tant que vous n'aurez *rien appris*; cette distinction de religion naturelle et de religion surnaturelle est obscure, inventée par les philosophes ; il y a des vérités que vous pouvez comprendre, d'autres que vous ne pouvez pas comprendre; il y a des faveurs naturelles qui vous étaient dues, et des faveurs surnaturelles qui ne vous étaient pas dues, et sont ainsi doublement *faveurs* ou *grâces*; mais vous avez reçu les unes et les autres du même auteur; vous les avez apprises par le même moyen : *la parole* ou la *révélation extérieure*. Que nos lecteurs décident quelle est, de ces deux méthodes, celle qui est la plus logique et la plus naturelle.

de l'ordre naturel jusqu'à l'avénement du Christ. Au contraire, dans l'ordre surnaturel, et même dans l'ordre naturel, depuis cette époque, a raison individuelle est subordonnée à l'autorité de l'Église et, par onséquent, au consentement commun; la méthode d'examen est mauvaise, pernicieuse, la méthode d'autorité est la seule qui soit bonne et capable de conduire les hommes à la vérité. Voilà une incohérence évidente. Comme il doit y avoir unité dans les lois providentielles, conformité entre les principes de la raison et ceux de la religion, harmonie entre la nature et la grâce, il faut conclure que la méthode proposée par les protestants doit être suivie dans la religion et dans l'ordre surnaturel; ainsi lès principes adoptés par le théologien, disciple de Locke et même de Descartes, éloignaient du catholicisme et conduisaient au protestantisme. Toutes ces contradictions disparaissent lorsqu'on est revenu à la méthode suivie par tous les hommes de bon sens.

Dans la conduite ordinaire de la vie, dans les affaires, dans les sciences, dans les arts, les hommes ne se dirigent pas entièrement par la méthode d'examen; ils donnent et doivent beaucoup à l'autorité; ce n'est pas à leurs recherches qu'ils doivent les vérités premières, ni par voie d'examen qu'ils en reconnaissent la certitude, *ces vérités sont données et reçues*, l'esprit humain y adhère sans examen préalable : ces vérités sont le moyen de toute vérification ultérieure, on les reconnaît à ces caractères : la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; pour juger de la vérité des connaissances de déduction, on les compare aux vérités premières, on examine, il est vrai, mais l'autorité du consentement général est encore le critérium suprême de cette conformité dans toutes les branches des connaissances humaines, la liberté d'examen n'est pas illimitée, le philosophe dans ses méditations et conceptions, le savant dans ses investigations et ses recherches trouvent une base et une règle dans les vérités de sens commun; dans chaque espèce de science, ce qui a été admis par tous, dans tous les temps, dans tous les pays, forme la partie incontestable et immuable de la science : c'est l'assentiment des savants qui imprime aux découvertes, aux conceptions individuelles, le caractère de la vérité, le sceau de la certitude; cette autorité est pour la multitude le seul moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur (V).

(V) Nous convenons qu'il y a bien des choses vraies dans ces considérations; car, nous sommes loin de nier l'*importance du sens commun;* mais nous faisons toujours

L'instruction extérieure, la *tradition* jouent un grand rôle dans les connaissances profanes. L'esprit humain serait à jamais inerte s'il n'était éclairé, excité par la parole, il serait à jamais stérile, s'il ne recevait pas de l'auteur de la nature les premiers éléments de toutes les connaissances, *c'est par la parole qu'il a reçu dans l'origine, qu'il reçoit encore tous les jours la conscience et la connaissance distincte des idées, et qu'il est mis en possession de l'exercice de ses facultés naturelles*[1]. C'est par *l'instruction extérieure* et la *tradition* que nous savons ce qu'ont pensé, ce qu'ont cru, ce qu'ont fait les générations qui nous ont précédés, que nous sommes assurés de l'antiquité, de l'universalité, de la perpétuité des vérités premières, qui constituent sion humaine, et sont les fondements de toutes les sciences. C'est par la *tradition* que nous connaissons les faits et les phénomènes qui se renouvellent à toutes les époques, dans tous les pays. C'est aussi à la *tradition* que nous devons l'expérience, l'appui le plus solide, le guide le plus sûr dans les sciences physiques; c'est encore la *tradition* qui nous transmet les travaux, les opinions des savants qui ont vécu avant nous, les jugements qu'en ont porté les contemporains et la postérité. C'est la *tradition* qui nous enrichit des découvertes, des inventions du génie, et de ces conceptions qui forment le domaine de la science.

En appliquant cette *méthode* à la religion, nous sommes arrivés à constater les faits suivants :

Il n'a jamais existé de religion *purement naturelle*, mais une seule religion véritable, la religion chrétienne, laquelle se compose de deux genres de dogmes et de préceptes : les uns à la portée de la raison, les autres au-dessus de la raison. Le christianisme a commencé avec le genre humain, c'est par *la révélation* que le premier homme a reçu les vérités religieuses et morales; c'est par la *tradition* que ces vérités se sont étendues de contrées en contrées, perpétuées de générations en générations. A cet égard il n'y a pas de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi la venue de Jésus-Christ (X). Avant comme après l'avènement du Sauveur, l'esprit s'est exercé sur les vérités révélées, a cherché à

nos réserves sur le droit d'examiner soi-même les raisons de croire ce que quelqu'un propose (même l'Eglise); car, enfin, c'est l'homme qui est responsable de ce qu'il croit ou espère. C'est là du *sens commun*.

[1] Voir notre ch. XI, t. XXII, p. 423 et 506; ch. XIII, t. XXIII, p. 131.

(X) Nous sommes ici parfaitement d'accord avec M. de Lahaye; c'est notre mé-

les développer, à les expliquer et à les concevoir. Jamais la raison individuelle n'a été juge en dernier ressort du mérite de ces conceptions et de ces explications; jamais la voie d'examen n'a été le moyen sûr et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, toujours la raison individuelle a trouvé une règle dans les croyances antiques, universelles et constantes de la société; toujours le jugement particulier a dû céder au consentement général, toujours la vérité a été ce qui a été cru toujours, partout et par tous. Le moyen sûr et certain de distinguer le vrai d'avec le faux, les traditions divines d'avec les opinions humaines, a toujours consisté et consiste encore à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays, de ce qui est particulier à un pays, à un siècle (Y).

A cet égard, point de différence entre les temps qui ont précédé et ceux qui ont suivi l'établissement de l'Eglise, pas de différence même entre les connaissances profanes et les connaissances religieuses et morales. La nature conduit l'homme à la méthode catholique qui n'est que l'application à la religion des règles, suivies par tous les hommes dans les affaires, dans la conduite de la vie et par les savants dans les sciences et les arts. L'apologiste de la religion n'est donc pas dans la nécessité de prouver cette règle : elle est toute prouvée; elle est fondée sur les lois de l'esprit humain, elle résulte de la nature des choses, et en particulier de la nature des vérités religieuses et morales. Le christianisme repose sur des faits : la révélation est un fait, la révélation de tel ou tel dogme est un fait; la connaissance des faits se transmet par la tradition. On distingue les traditions vraies des traditions fausses, par l'antiquité, l'universalitité et la perpétuité des premières; tandis que les secondes sont nouvelles; et locales et variables (Z).

thode qu'il expose avec beaucoup d'exactitude. Nous noterons seulement ici que cette révélation primitive, en se communiquant de génération en génération chez les Gentils, s'y est *altérée*, parce qu'ils n'avaient pas, comme les Juifs et les chrétiens, un tribunal chargé de la sauvegarder.

(Y) Ici, nous sommes en désaccord; nous avons déjà dit que la règle *de partout et toujours* ne pouvait être appliquée que dans l'Eglise, ou juive, ou chrétienne. Vincent de Lérins l'a entendue ainsi; appliquée au genre humain payen, elle est fausse historiquement et théologiquement.

(Z) Suivant nous, on distingue la vérité des traditions par leur *accord avec la parole de Dieu révélée*, conservée dans la famille des patriarches, dans la synagogue, dans l'Eglise. On voit la différence.

Lorsque saint Vincent de Lérins établit que le signe distinctif de la vérité est la croyance constante et universelle, il ne fait pas dépendre cette maxime de la discussion et de l'interprétation des textes de l'Écriture, ce qui serait contradictoire, puisqu'il cherche la règle de cette interprétation ; mais il l'établit comme règle *à priori*, comme règle fondamentale, qui subsiste par elle-même : ce qui implique nécessairement, qu'elle est au fond, la loi de la raison humaine et la base de toute croyance. En effet, le catholicisme, en tant qu'il est *dépositaire de la révélation chrétienne*, proprement dite, n'est pas quelque chose de primitif, qui se prouve par lui-même, qui soit ce premier principe de croyance, au-delà duquel il n'y a rien pour la raison humaine ; mais par cela seul, qu'il a besoin d'être prouvé, il suppose un ordre antérieur et fondamental, avec lequel il est essentiellement lié, et qui, sous ce rapport, ne fait avec lui qu'un seul et même ordre : cet ordre doit donc présenter les caractères du catholicisme ; *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Autrement, l'édifice serait plus ferme que sa base. L'ordre fondamental, constitué par le sens privé, serait sujet aux mêmes inconvénients et aux vices qui, transportés dans l'ordre dérivé, dissoudraient celui-ci complétement, de sorte que le catholicisme, dont l'essence est l'exclusion du sens privé ou hérétique, dépendrait primitivement de l'hérésie ou du choix individuel des croyances La maxime que saint Vincent de Lérins établit contre les hérétiques, dans le sens restreint de ce mot, est donc identique à celle que l'auteur du 8e livre des *Stromates* établit contre les hérétiques en grand, ou les philosophes, lorsque, recherchant la base sur laquelle il est nécessaire de s'appuyer, pour prouver quoi que ce soit, il dit à peu près dans les mêmes termes : « La » foi qui rend les choses certaines et incontestables, étant attachée au consen» tement général, c'est donc ce consentement qu'il faut poser comme principe » de la doctrine [1] (A).

L'établissement de l'Eglise catholique proprement dite n'a-t-il donc apporté aucun changement dans l'économie de la religion ? n'a-t-il donc pas rendu la connaissance et le discernement de la vérité plus faciles et plus sûrs ? Bien au contraire, l'établissement de la papauté et de l'épiscopat a apporté un grand changement dans l'économie de la religion : je l'ai déjà signalé. Avant l'établissement de l'Eglise [2], chaque particulier était obligé de rechercher et de

1 M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 41.

(A) Voici le texte de Clément d'Alexandrie : « Si autem ejus quod est certum et » extra controversiam, referatur fides ad id quod omnes confitentur, illud est cons» tituendum principium doctrinæ. » (*Stromates*, l. VIII, p. 769, edit. de 1688.) — Voici la traduction qui est un peu différente de celle citée ici. Il s'agit des disputes philosophiques et Clément dit : « Si, au contraire, un principe, avoué » de tous, vient étayer une proposition douteuse, il devra être le principe consti» tutif de la doctrine. » Trad. *des Pères*, éditée par Genoude, t. IV, p. 451.

2 Il faut excepter le peuple juif qui possédait une autorité religieuse établie de Dieu.

constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des croyances pour les séparer des opinions nouvelles et locales. Aujourd'hui, le pape et les évêques ont reçu de Jésus-Christ la mission de faire cette constatation, de proclamer les croyances antiques, universelles et constantes de la société religieuse, de signaler et de condamner les opinions nouvelles contraires à ces croyances. Dans ce travail, ils sont assistés de l'Esprit de vérité et ne peuvent se tromper. J'ai fait ressortir les avantages de cette institution.

La mission, les pouvoirs du corps épiscopal ont besoin d'être prouvés. Cette preuve ne peut résulter que de la volonté de Jésus-Christ manifestée par ses paroles. Mais elle est facile dans les principes d'une saine philosophie.

C'est une vérité de sens commun qu'une société fait foi des volontés de son fondateur, du sens des lois qu'il lui a laissées.

Par la tradition de la société chrétienne, l'apologiste de la religion prouve les volontés de Jésus-Christ, les paroles par lesquelles il les a exprimées.

Toujours par la tradition de la société, par ses précédents, il prouve le sens, la portée de ces paroles et établit ainsi l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise enseignante[1].

Telle est la méthode commune *aux trois degrés d'incrédulité*. Elle consiste, 1° à *réfuter* le principe qui leur est commun, 2° à lui *substituer* une méthode fondée sur l'observation et que tous les hommes suivent dans les affaires de la vie privée et publique, dans les sciences profanes ; 3° à *faire l'application* de cette méthode au christianisme en suivant son histoire depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.

Quelques personnes ne paraissent pas comprendre l'utilité et même la nécessité des deux premiers points, la *réfutation* du principe d'erreur commun aux trois degrés d'incrédulité et la *substitution* d'une autre méthode à ce principe ; elles prétendent que la vérité et la divinité du christianisme doivent être prouvées par l'*histoire* ; il ne faut pas, disent-elles, faire reposer la religion sur un *système de philosophie* ; la révélation primitive est pour elles le *point de départ* ; elles exposent ensuite l'histoire de la religion, en suivant l'ordre des faits et des temps, et prouvent ainsi l'antiquité, l'universalité, la perpétuité et l'unité de la religion (C).

Je conçois et j'approuve cette manière de prouver le christianisme,

[1] Voir notre chapitre IV, t. XXVI, p. 423.

(C) Nous ne savons si c'est nous que M. de Lahaye veut désigner par ceux dont

elle suffit lorsque l'apologiste est en présence d'hommes ou de jeunes gens en qui le bon sens naturel n'a pas été perverti par une fausse philosophie, et a été au contraire développé par un enseignement philosophique calqué sur les règles de conduite adoptées et suivies par tous les hommes prudents et sensés ; il est inutile de réfuter un principe qui n'est pas connu, ou du moins suivi par ceux que l'on veut instruire. Mais si l'apologiste de la religion s'adresse à des jeunes gens ou à des hommes chez qui les règles du bon sens ont été altérées et détruites par l'enseignement d'une fausse philosophie, et remplacées par un système *rationaliste*, il est indispensable de commencer par la réfutation de ces principes et l'exposition d'une philosophie vraie et conforme au *sens commun*, autrement dit au bon sens (D). Quelle impression feraient les preuves historiques de la religion sur des esprits à qui on a appris à ne reconnaître d'autre principe de vérité que *leurs idées*, d'autre certitude que la *certitude métaphysique* (E). Un intervalle très-long nous sépare de la révélation chrétienne et surtout de la révélation primitive ; nous ne pouvons connaître ces faits que par le témoignage des hommes et la tradition : la révélation primitive ne peut être le point de départ. Il faut auparavant détruire les préjugés répandus dans les esprits par l'éducation philosophique, les rappeler aux règles du sens commun sur les moyens propres à connaître chaque espèce de vérités, leur faire comprendre la nécessité et la certitude du témoignage des hommes et de la tradition. En vain, exposerez-vous aux hommes élevés dans les principes de la fausse philosophie, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la religion, ces caractères ne les toucheront pas. L'antiquité d'une croyance ou d'une institution n'est pas à leurs yeux un titre de respect, une preuve de

il expose ici la méthode ; nous avouons qu'elle est bien la nôtre, quant au *point de départ*, qui, pour les vérités qu'il faut croire et pratiquer, doivent, suivant nous, avoir pour base obligatoire *la parole de Dieu*. Mais quant à la force des preuves, à la raison humaine elle-même, on a vu que nous lui accordons beaucoup plus que ne lui concède M. de Lahaye : nous accordons à la philosophie *tout* ce que lui accordent les philosophes, *tout*... excepté d'avoir inventé ou de pouvoir *inventer* Dieu, les dogmes, la morale.

(D) Oui, mais non pas celui de M. l'abbé de Lamennais, mais au *sens commun* réel et historique.

(E) Ceci est parfaitement juste; mais aussi il faut l'appliquer au genre humain, ce n'est pas aux idées du genre humain et à la raison du genre humain qu'il faut accorder l'*autorité*; ceci est la divinisation de l'humanité, et la négation de la raison particulière... Et qui pis est, cela est *de la métaphysique*.

vérité. Le critérium de la vérité, pour eux, est la *consonance ou l'opposition des choses avec leurs idées claires et distinctes.* Sur ce point encore, leur éducation philosophique est à refaire (F).

Je reconnais qu'il ne faut pas faire reposer la religion sur un système philosophique, je ne conseillerai jamais de prendre pour point de départ le *système des idées innées,* ou celui des *sensations transformées,* ni même la théorie de de Bonald sur *l'impossibilité de l'invention du langage,* quoique, à mon avis, cette théorie soit vraie et fondée sur des observations exactes (G).

Mais l'ensemble des règles de conduite que suivent tous les hommes dans les affaires, dans les sciences, n'est pas un système ; or, cette méthode consiste à prendre pour point de départ les principes, les faits tenus pour vrais par tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum ; hoc verum* ; en d'autres termes : *les vérités premières* (H).

« Tous les hommes prudents et qui ont sagement pris leur parti en

(F) Cela est parfaitement vrai, et c'est aussi ce que nous conseillons de faire. Car nous ne commençons pas en discutant avec l'incrédule par lui dire : « Voilà ce que » Dieu a dit au commencement, croyez-le. » Non, non, nous ramenons au contraire l'incrédule à son berceau, et nous lui disons : « Voyez vous-même, voyez tous » les hommes, et dites-moi si quelqu'un a jamais *trouvé, inventé, prophétisé* Dieu » et sa loi, *seul, isolé,* et de *lui-même.* Non, chaque homme a reçu sa croyance de sa » mère, de la société ; or, ce qui est arrivé à vous, est arrivé à tous les hommes, car » aucun n'a eu plus de force ou de vue que vous. Il s'ensuit donc que si nous *con-* » *naissons* Dieu, c'est qu'il s'est *révélé,* c'est qu'il a *parlé* au premier homme, » comme votre mère vous a parlé à vous, vous l'a révélé à vous. La règle est donc de » chercher le vrai Dieu, non *dans vos idées* ou *dans vos pensées,* où il n'est pas, » qui ne sont que le résultat de ce qu'on vous a dit, mais de le chercher *dans la tra-* » *dition, dans l'enseignement, dans l'autorité* non du genre humain, lequel s'est » trompé souvent, mais, dans une société très-visible, très-apparente, qui a subsisté » toujours, et qui conserve historiquement toute pure cette première révélation. » Croyez cela ou renoncez à rien dire, non pas que votre raison ne soit grande et » forte, mais parce qu'elle ne peut parler d'une chose qu'elle *n'a pas vue,* qu'elle » *ne peut voir.* D'ailleurs, votre *raison particulière* est assez forte pour voir et » connaître ces faits avec certitude ». — C'est là, suivant nous, la seule méthode naturelle, d'observation et de sens commun.

(G) Nous sommes aussi de cet avis ; si l'homme peut *inventer le langage,* il peut *inventer les idées* que le langage exprime, et dès lors *inventer Dieu,* etc. ; tout cela se tient.

(H) Nous répétons encore que prétendre que la raison particulière *n'a aucune autorité,* et qu'elle est obligée de consulter et de suivre la *raison générale,* c'est un vrai système ; que nos lecteurs en jugent.

matière de science, d'affaires et de religion, sont parvenus aux connaissances et à la certitude qui convenait à leur état, 1o parce qu'ils ont pris pour fondement ce qui était bien éprouvé et suffisamment attesté; 2o parce qu'ils ont employé ce qui était connu pour parvenir à ce qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi, la première partie de la *logique* consiste à savoir ce qu'on entend par une *vérité bien éprouvée*; la seconde, comment on passe de ce qui est connu à ce qui ne l'est pas. Une vérité bien éprouvée est celle dont la certitude est constatée par une expérience sensible; par expérience sensible, je n'entends pas les goûts particuliers, les visions, les extases, les évidences personnelles auxquelles les autres ne voient pas clair. Nous n'avons garde de faire des fanatiques, ni des enthousiastes qui prennent leurs maladies ou les dérangements de leur cerveau, ou leurs vues particulières, pour des décisions de la raison. J'appelle *expérience sensible* ou *évidence éprouvée* celle qui se déclare dans toutes les opérations des hommes par une impression uniforme et qui correspond à nos idées, par des effets constants; une première impression universelle et la même partout est le sentiment intérieur que nous avons tous de notre existence, de notre pensée, des corps qui nous environnent et de cette puissance irrésistible qui nous communique, dans un si bel ordre, la perception d'un même soleil, de ses révolutions annuelles et de l'univers; telle est encore l'impression que font les nombres, les proportions et les mesures. Ces rapports se trouvent partout les mêmes, ils sont aperçus et consentis partout, on ne doute que de ceux qui sont trop compliqués. Une 3e impression universelle est la connaissance qu'a l'homme de l'injustice qu'on lui ferait de lui ôter ou la vie, ou les moyens de la conserver, ou la jouissance de ce qu'il a acquis par son travail. 4o L'homme désire connaître ce qui s'est passé hors de la portée de sa vue, ce qui s'est fait dans des temps éloignés; il est souvent embarrassé dans le discernement du juste et de l'injuste : ni sa raison ni ses yeux ne peuvent le satisfaire sur ces objets, son oreille vient à son secours : il doit au ministère de l'ouïe la connaissance de l'Histoire, de ce qui l'intéresse chez l'étranger; enfin l'oreille est le principal organe par lequel Dieu l'instruit de la morale révélée et de toutes ces vérités qui le fixent et le sauvent.

» Cette logique usuelle n'est pas proprement une science que quelques hommes enseignent ou acquièrent à part, ce n'est autre chose que la raison même ou même le sens commun plus ou moins exercé, plus ou moins développé. Une mauvaise éducation, une

fausse philosophie peuvent altérer ces principes ; mais, malgré ces bizarreries locales, on revient partout au sens commun, il se montre supérieur à l'éducation et à la philosophie, parce qu'il provient d'une source plus excellente [1]. »

DE LAHAYE.

Direction Catholique.

Le *Comité électoral de la liberté religieuse* adresse la circulaire suivante à ses correspondants : nous prions nos lecteurs de lire avec attention cette pièce, qui renferme les vrais principes de liberté et d'ordre auxquels doivent adhérer les catholiques qui ne se laissent pas emporter par le vent de la démagogie.

« Paris, ce 20 mars 1849.

« Messieurs,

» Il y aura bientôt cinq ans que nous sommes entrés publiquement en relation avec vous, et que nous avons cherché à organiser l'action des catholiques dans les élections. Pendant cet intervalle, nous avons traversé de grandes vicissitudes, subi de cruels mécomptes, livré de rudes combats ; mais jamais, nous ne craignons pas de le dire, jamais nous n'avons couru des périls plus formidables qu'au moment où nous sommes.

» Lorsque, l'an dernier, presque à pareille époque, nous excitions votre zèle et votre sollicitude au sujet des élections de l'Assemblée constituante, on pouvait encore se faire illusion sur le fond des choses, et croire qu'il ne s'agissait que de régulariser une révolution politique et de constituer un gouvernement nouveau.

» Aujourd'hui, à moins d'être frappé d'un aveuglement incurable, il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit plus de faire prévaloir telle ou telle forme de gouvernement. Oui, il faut le savoir et il faut le dire : c'est la société tout entière, la société, telle quelle existe depuis six mille ans, que d'audacieux novateurs veulent bouleverser pour la refaire à leur gré. Ce ne sont plus les derniers vestiges de la royauté et de l'aristocratie qu'on veut effacer, c'est la religion, la famille et la propriété qu'on nie et qu'on proscrit. Ce n'est plus la France seule qui est ébranlée, c'est l'Europe entière qui est en proie à l'incendie. Cet incendie, allumé naguère par les passions radicales au sein des paisibles cantons de la Suisse, a gagné de proche en proche, franchissant tous les obstacles, consumant toutes les barrières, renversant toutes les

[1] Pluche, *Spéctacle de la nature*, t. v, p. 143, édition de 1755. Paris.

Constitutions, ébranlant tous les gouvernements, jusqu'à ce qu'il ait enfin atteint le sanctuaire de toute vérité et de toute justice sur la terre. Pie IX, le plus généreux des pontifes et des hommes, aujourd'hui payé de la plus noire ingratitude, est chassé de la ville éternelle et dépouillé de son autorité temporelle par une révolution que l'assassinat a dignement inaugurée! Ces attentats trouvent en France un vaste parti pour les applaudir. Ce parti ne cache ni ses tendances ni sa force. Il livre déjà au gouvernement issu du suffrage universel, et fondé sur la Constitution républicaine, des attaques dont la fureur égale, si elle ne dépasse même, le déchaînement des passions qui ont emporté la monarchie. Contenus par l'énergique modération de l'armée dans les grands centres de population, c'est jusque dans les plus petites bourgades de nos provinces les plus reculées et jadis les plus paisibles que ses adeptes arborent les insignes de la terreur et réhabilitent les souvenirs les plus monstrueux de notre histoire. Ce qui, sous la première république, du temps de Babeuf et de ses complices, paraissait le rêve d'une poignée de fous, est devenu pour nous une réalité menaçante et la prochaine étape qu'on nous montre dans la route de l'avenir. Ce qu'on prêche, ce qu'on promet, ce qu'on avoue, ce qu'on salue d'avance, c'est la *confiscation universelle*, garantie et exploitée par la *dictature illimitée de quelques conspirateurs*. Le Code de cette dictature est déjà écrit, et ses ministres se trouvent déjà par milliers au sein d'une population fanatisée par une presse qui lui enseigne chaque jour la philosophie du vol et l'apothéose de la révolte.

» Grâce à ce parti, la *destruction* est devenue parmi nous une sorte de *religion* : elle a non-seulement ses soldats et ses scribes, mais ses prophètes, ses apôtres, et ce qu'elle appelle ses martyrs. Et ce qui doit surtout remplir nos cœurs catholiques de douleur et d'horreur, ces doctrines monstrueuses cherchent à établir on ne sait quelle solidarité sacrilége avec les *dogmes du christianisme lâchement profané*, avec l'*Évangile odieusement travesti*. Le nom divin du *Christ*, traîné dans les orgies ou devant la justice, est chaque jour associé par des plumes ou des lèvres impies aux noms le plus justement flétris! Et c'est aux saintes ardeurs de la charité chrétienne, de la fraternité évangélique, qu'on essaie d'allumer la torche qui doit consumer tout ce que Dieu a établi, consacré, béni et ordonné, sur cette terre, depuis le trône où siégeait le successeur de saint Pierre jusqu'au toit de chaume que le paysan s'est construit pour le léguer à ses enfants!

» En présence d'un péril si redoutable, dont nous avons bien plutôt atténué qu'exagéré la portée, et dont rien dans l'histoire ne nous offre l'exemple, tous les anciens partis qui divisent la France ont subi une émotion commune. Tous ont compris qu'il s'agissait de sauver par un effort suprême les bases de toute société : la *religion*, la *famille* et la *propriété*. Tous se sont demandé si, par l'oubli de quelques dissentiments, par le sacrifice de quelques souvenirs, par la subordination de tous les intérêts personnels ou secondaires, l'on ne pourrait pas venir à bout de livrer un dernier combat, sur le terrain

du *suffrage universel*, à l'armée du désordre, et de gagner aux prochaines élections une victoire rassurante pour l'avenir.

» Le parti de la spoliation et de la dictature démagogique a bien su, depuis quelque temps, abdiquer ses rivalités personnelles, confondre ou ajourner ses dissensions intérieures, sous le drapeau du *socialisme*. Est-ce que le parti de l'ordre et de la liberté serait moins habile, moins généreux, moins maître de lui-même? Est-ce que les hommes de cœur et de sens qui le composent ne sauraient pas, eux aussi, sacrifier leurs dissentiments, leurs préférences, leurs récriminations même légitimes, pour marcher en commun sous le drapeau de *la société*?

» Nous avons cru, Messieurs, qu'ils le pouvaient, qu'ils le devaient, et, pour notre part, nous avons pris la résolution de concourir par tous nos efforts à cette chance de salut, la seule qui nous reste.

» En ce faisant, nous ne nous croyons pas condamnés à renoncer aux principes ni aux opinions que nous avons autrefois soutenus. Du reste, s'il en était ainsi, nous le dirions sans détour et sans embarras. Quand Dieu prend la parole, comme il l'a fait dans les événements prodigieux de ces derniers mois, nous estimons que l'homme doit, avant tout, s'incliner avec respect, pour écouter, puis s'interroger pour savoir s'il n'a pas été, même involontairement, l'instrument du mal ou l'obstacle du bien. Mais, après cet examen consciencieux, nous avons pu nous rendre témoignage que nous, catholiques, nous n'étions pour rien dans les catastrophes qui ont bouleversé la France et l'Europe.

» Plus que jamais, nous croyons que l'*oubli des droits* et *des vérités du catholicisme* a été, sinon la seule, du moins la principale cause de ces catastrophes. Plus que jamais nous croyons que le remède à tous les maux, même politiques, de notre époque, est dans cette *vérité catholique*, que nous n'avons ni *inventée ni révélée*, mais dont nous avons essayé d'être les humbles disciples et les loyaux soldats. Nous croyons encore que la liberté du bien, si follement refusée par la plupart des gouvernements, eût été la barrière la moins impuissante contre les effroyables débordements de la liberté du mal.

» Mais nous n'hésitons pas à reconnaître que ce mal a dépassé toutes nos appréhensions, et que, pour combler ou franchir l'abîme entr'ouvert devant nous, ce n'est pas trop de toutes les forces sociales, naguère divisées, et qu'il faut aujourd'hui unir et coordonner pour le but suprême. Du reste, on ne nous marchande plus guère, ni d'un côté ni de l'autre, les droits et les libertés qui étaient autrefois l'objet légitime de nos préoccupations exclusives. La lutte est ailleurs. Le vaisseau sur lequel nous sommes embarqués tous ensemble fait eau de toutes parts. Il s'agit de savoir si nous voulons nous entendre avec ceux qui désirent à tout prix l'empêcher de sombrer, ou bien si, pour discuter à perte de vue sur le choix des pilotes et sur le but du voyage, nous voulons laisser le champ libre aux pervers qui invoquent la tempête et qui spéculent sur le naufrage.

Le gouvernement *honnête et modéré* qui est sorti de l'élection présiden-

tielle du 10 décembre 1848 nous a offert une vaste base de conciliation où la plupart des bons citoyens se sont déjà rencontrés pour se tendre la main. Nous voulons franchement, et sans arrière-pensée aucune, *soutenir ce gouvernement*, d'aider à faire le bien et à empêcher le mal. Nous voulons et nous espérons que les élections prochaines produiront une *Assemblée législative* animée de cet esprit et résolue à sauver du joug des factions l'*ordre et l'autorité*, en même temps que *la liberté*.

» Dominé par ces préoccupations, le *Comité électoral de la liberté religieuse* a jugé à propos d'élargir sa sphère d'action isolée et indépendante, pour donner l'exemple de l'union et de la conciliation qu'il recommande. Il a résolu de combiner son action avec celle du comité électoral dit de la *rue de Poitiers*, qui, de son côté, s'est efforcé de réunir toutes les nuances de l'opinion modérée. Plusieurs d'entre nous sont entrés dans ce comité général et en ont signé le programme. Vous y verrez leurs noms à côté de ceux d'hommes que nous avons longtemps combattus : ce rapprochement vous fera juger et de l'étendue du danger qui nous menace, et de l'esprit d'union qui nous anime dans la voie que nous n'hésitons pas à ouvrir devant vous.

» Nous désirons ardemment, Messieurs, que vous puissiez nous suivre dans cette voie. Nous espérons que, dans la composition des comités électoraux des départements, les catholiques qui nous ont toujours vus les premiers sur la brèche pour la défense de leurs droits, se montreront aujourd'hui dominés, comme nous, par ces sentiments de *conciliation et d'union* qui nous assignent à tous une attitude nouvelle et de nouvelles alliances, en présence de nouvelles luttes, bien plus formidables que celles du passé. Nous les exhortons surtout à se tenir soigneusement à l'écart des vanités personnelles, des prétentions envieuses, des rancunes invétérées qui veulent entraver l'œuvre commune.

» Du reste, il n'y a là rien de difficile ni d'inaccoutumé pour nous. Les premiers, il faut le dire pour l'honneur de notre cause et pour le nôtre, les premiers nous avons arboré le système qui trouve aujourd'hui tant d'éclatantes sympathies. Dès le commencement de notre action publique nous avons proclamé et nous avons montré par notre exemple qu'il y avait un terrain neutre et sacré, sur lequel les hommes d'opinions opposées en politique pouvaient et devaient s'entendre. Ce terrain s'appelait hier la *liberté religieuse*; il s'appelle aujourd'hui le *maintien de la société*.

» Il va sans dire qu'en combinant notre action avec celle du comité de la *rue de Poitiers*, nous n'entendons, pas plus que ce comité lui-même, imposer ou même proposer des candidatures. Nous avons besoin de le déclarer bien haut, moins sans doute pour votre information que pour celle des candidats nombreux qui nous demandent déjà des recommandations. Nos amis connaissent trop bien notre dévouement à la cause de la décentralisation politique et intellectuelle, pour pouvoir nous soupçonner de vouloir créer, au profit d'idées quelconques, une sorte de *centralisation électorale*.

» Nous nous bornerons donc à répondre aux consultations qui nous seront adressées par des avis sincères et impartiaux. Mais dès à présent, et sans

faire aucune application particulière, nous croyons devoir résumer en une observation générale notre avis sur le mérite des candidats que vous aurez à discuter. Nous pensons qu'en les appréciant, il convient de s'arrêter beaucoup plus aux dispositions actuelles du candidat qu'aux antécédents de sa vie politique ou littéraire.

» Tels *catholiques*, qui ont professé toute leur vie les doctrines de la *liberté religieuse*, ont pu subir depuis un an l'influence pernicieuse de l'*esprit révolutionnaire* ou socialiste, et doivent être *écartés*.

« Tels *socialistes* nous offriraient à pleines mains la liberté d'enseignement et d'association, si nous leur concédions l'*organisation du travail* et la *désorganisation de la société*, par une sorte de marché qu'aucun homme de sens et de cœur ne saurait accepter.

» Tels autres, au contraire, naguère nos *adversaires*, que la foudre a éclairés au lieu de les aveugler, peuvent désormais reconnaître et proclamer que la société court bien d'autres dangers et exige bien d'autres remèdes que les remèdes matériels et les dangers chimériques dont l'ancienne politique était trop souvent l'expression. De tels hommes doivent être accueillis avec empressement, car ils peuvent devenir, non-seulement pour la société, mais pour la *religion elle-même d'inappréciables auxiliaires*. N'oublions jamais que si la *religion* est le premier intérêt social, la *société* est, après Dieu, le premier objet de la préoccupation des chrétiens.

» S'il pouvait se trouver encore, dans les rangs du parti modéré et conservateur, de ces hommes qui s'obstinent, en présence des calamités de notre temps, à *tenir la vérité captive et à empoisonner les sources de cette instruction publique* que la Constitution a affranchie de tout monopole et où elle appelle tous les Français sans exception ; s'il existait encore des hypocrites ou des insensés de cette espèce, ah ! certes, nous ne vous demanderions jamais d'appuyer leur candidature, et votre main devrait se sécher plutôt que d'inscrire leur nom sur votre bulletin !

» Mais nous avons la confiance que ce danger spécial est écarté ou du moins ajourné. Une expérience cruelle aura produit ce résultat heureux, que les hommes les plus divers par leur origine et leurs antécédents se sentent désormais autorisés et obligés à une action commune pour le bien commun. Les amis de l'ordre ont appris à leurs dépens que l'ordre matériel n'a pas de pire ennemi que le désordre moral. Ils doivent comprendre maintenant que l'on ne crée pas impunément, au *sein de la raison humaine une autorité rivale de la foi* ; et ils ont lu sur le pavé sanglant de nos rues la traduction logique de ces doctrines qui enseignent aux jeunes générations à substituer les *passions de l'homme* à la *loi de Dieu*.

» Nous contribuerons, Messieurs, à leur ouvrir les yeux et à les fortifier dans le bien, si, avec votre concours, il nous est donné de les convaincre des sentiments d'union, de conciliation et d'ardent patriotisme qui animent les plus zélés d'entre les catholiques. Nous vous convions à cette œuvre salutaire, avec la conviction de remplir un grand devoir envers Dieu et envers

la patrie, avec l'espoir de n'être pas tout-à-fait inutiles à la cause sacrée de l'ordre, de la liberté et de la paix publique.

» *Le président du comité*, CHARLES DE MONTALEMBERT.
» *Le vice-président*, H. DE VATIMESNIL.
» *Le secrétaire du comité*, HENRY DE RIANCEY.

Économie sociale.

ETUDE

SUR

LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

M. GUIZOT.

Nous avons vu l'un des jurisconsultes, les plus distingués de notre temps, descendre dans l'arène pour combattre les ennemis de la propriété; notre première étude a été consacrée à l'examen de son travail [1]. Aujourd'hui nous passons aux historiens et aux politiques; c'est aux hommes qui ont tenu les rênes de l'État, après avoir étudié son histoire et l'avoir reproduite, à nous donner actuellement des armes contre les erreurs qui sapent les fondements de l'ordre social, dans cette France que tour à tour ils ont gouvernée. Chose étrange! Deux hommes, dont la lutte a commencé dès le début du règne de Louis-Philippe, quoique auteurs l'un et l'autre de la révolution qui l'apporta sur le trône, dont la lutte a amené le 24 février, quoique l'un eût remis le pouvoir à l'autre, ces deux hommes aujourd'hui sont réunis d'efforts pour défendre quoi, la monarchie? non; l'ordre social, qu'ils ont été l'un et l'autre impuissants à maintenir dans sa forme monarchique, et pour lequel ils tremblent dans sa forme nouvelle? Qu'ont-ils fait pour étayer cette société qui menace ruine alors que le pouvoir était entre leurs mains? Nous l'avons dit, le jour des récriminations est passé, tous sont bien venus aux pompes quand le vaisseau fait eau.

M. Guizot n'a pas publié un traité de la propriété; il n'est point allé sonder le principe dans sa source, il a traité, par occasion des

[1] Voir au numéro précédent ci-dessus, p. 146, la 1re *étude sur M. Troplong*.
[2] *De la Démocratie en France*,

efforts qui sont tentés contre elle; le livre de M. Guizot, dirigé contre la démocratie, est écrit assez loin de la France pour qu'il semble inspiré plutôt par des échos que par la réalité. Il faut vivre au milieu des populations pour pouvoir comprendre combien peu elles attachent d'importance à la forme gouvernementale, et combien elles soupirent après un peu de repos et de calme; depuis 60 ans que notre pauvre pays est livré à toutes les agitations, il se jette en aveugle dans toutes les routes qui s'ouvrent devant lui, pensant qu'elles le mèneraient à cette tranquillité après laquelle il soupire. Nous n'avons pas le projet de critiquer le livre de M. Guizot, d'autres s'en sont chargés; nous avons seulement à exposer ce qui, dans ce livre, a trait au socialisme.

Après, avoir traité de la république démocratique, le célèbre publiciste arrive à la république sociale, et après avoir remarqué que les idées de cette république ne sont pas neuves, qu'elles ont apparu en Orient comme en Occident, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, recherchant où cette idée s'est montrée avec le plus de précision chez nous, M. Proudhon lui paraît, « de tous, celui qui sait le mieux ce qu'il pense et ce qu'il veut, l'esprit le plus ferme et le plus conséquent dans ses détestables rêves. Pas si ferme pourtant, ni si conséquent qu'il paraît et probablement qu'il croit l'être. »

M. Guizot, avec cette précision qui distingue son esprit, analyse le socialisme et le communisme, et présente dans toute leur vérité le tableau des conséquences de ces fatales doctrines, et ce qu'il croit devoir leur être opposé. Ces pages sont si vraies, si belles, que nous les citons :

« Tous les hommes ont droit, le même droit, un droit égal au bonheur.

Le bonheur, c'est la jouissance, sans autre limite que le besoin et la faculté de tous les biens existants ou possibles en ce monde, soit des biens naturels et primitifs que le monde contient, soit des biens progressivement créés par l'intelligence et le travail de l'homme.

Quelques-uns, la plupart de ces biens, les plus essentiels et les plus féconds, sont devenus la jouissance exclusive de certains hommes, de certaines familles, de certaines classes.

C'est la conséquence inévitable du fait que ces biens, ou les moyens de se les procurer, sont la propriété spéciale et perpétuelle de certains hommes, de certaines familles, de certaines classes.

Une telle confiscation, au profit de quelques-uns, d'une partie du trésor humain, est essentiellement contraire au droit; au droit des hommes de la même génération qui devraient tous en jouir; au droit des générations suc-

cessives, car chacune de ces générations, à mesure qu'elles entrent dans la vie, doit trouver les biens de la vie également accessibles, et en jouir à son tour comme ses prédécesseurs.

Donc, il faut détruire l'appropriation spéciale et perpétuelle des biens qui donnent le bonheur, et des moyens de se procurer ces biens, pour en assurer la jouissance universelle et l'égale répartition entre tous les hommes et toutes les générations d'hommes.

Comment abolir la propriété? Comment la transformer, du moins, de telle sorte que, dans ses effets sociaux et permanents, elle soit comme abolie?

Ici, les chefs de la république sociale diffèrent beaucoup entre eux. Les uns recommandent des moyens lents et doux; les autres poussent aux moyens prompts et décisifs. Les uns ont recours à des moyens politiques : par exemple, à une certaine organisation de la vie et du travail en commun. Les autres s'efforcent d'inventer des moyens économiques et financiers : par exemple, un certain ensemble de mesures destinées à détruire peu à peu le revenu net de la propriété, terre ou capital, et à rendre ainsi la propriété inutile et illusoire. Mais tous ces moyens partent du même dessein et tendent au même effet : l'abolition ou l'annulation de la propriété individuelle, domestique et héréditaire, et des institutions sociales ou politiques qui ont la propriété individuelle, domestique et héréditaire pour fondement.

A travers la diversité, l'obscurité, l'indécision, les contradictions des idées qui circulent dans la république sociale, c'est là l'origine et le terme, l'*alpha* et l'*oméga* de toutes ces idées; c'est là le but qu'on poursuit et qu'on se flatte d'atteindre.

Voici ce qu'oublient M. Proudhon et ses amis.

L'homme, ce n'est pas seulement les êtres individuels qu'on appelle les hommes; c'est le genre humain, qui a une vie d'ensemble et une destinée générale et progressive : caractère distinctif de la créature humaine seule au sein de la création.

A quoi tient ce caractère?

A ce que les individus humains ne sont pas isolés ni bornés à eux-mêmes, et au point qu'ils occupent dans l'espace et dans le temps. Ils tiennent les uns aux autres, ils agissent les uns sur les autres par des liens et par des moyens qui n'ont pas besoin de leur présence personnelle et qui leur survivent. En sorte que les générations successives des hommes sont liées entre elles et s'enchaînent en se succédant.

L'unité permanente qui s'établit et le développement progressif qui s'opère par cette tradition incessante des hommes aux hommes et des générations aux générations, c'est là le genre humain; c'est son originalité et sa grandeur; c'est un des traits qui marquent l'homme pour la souveraineté dans ce monde, et pour l'immortalité au delà de ce monde.

C'est de là que dérivent et par là que se confondent la famille et l'État, la propriété et l'hérédité, la patrie, l'histoire, la gloire, tous les faits et tous les sentiments qui constituent la vie étendue et perpétuelle de l'humanité, au mi-

lieu de l'apparition si bornée et de la disparition si rapide des individus humains.

La république sociale supprime tout cela. Elle ne voit dans les hommes que des êtres isolés et éphémères qui ne paraissent dans la vie et sur cette terre, théâtre de la vie, que pour y prendre leur subsistance et leur plaisir, chacun pour son compte seul, au même titre et sans autre fin.

C'est précisément la condition des animaux. Parmi eux, point de lien, point d'action qui survive aux individus et s'étende à tous. Point d'appropriation permanente, point de transmission héréditaire, point d'ensemble ni de progrès dans la vie de l'espèce; rien que des individus qui paraissent et passent, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit.

Elle abolit bien plus encore.

C'est l'*impérissable instinct*[1] de l'homme que Dieu préside à sa destinée et qu'elle ne s'accomplit pas tout entière en ce monde. Naturellement, universellement, au-dessus de lui et au-delà de cette vie, l'homme voit Dieu et l'invoque, comme soutien dans le présent, comme espérance dans l'avenir.

Pour les docteurs de la république sociale, Dieu est un pouvoir inconnu, imaginaire, sur qui les pouvoirs visibles et réels, les puissants de la terre, se déchargent de leur propre responsabilité dans la destinée des hommes. En reportant ainsi, vers un autre maître et une autre vie les regards de ceux qui souffrent, ils les disposent à se résigner à leurs souffrances, et s'assurent à eux-mêmes le maintien de leurs usurpations. Dieu, c'est le mal, car c'est le nom qui fait que les hommes acceptent le mal. Pour bannir le mal de la terre, il faut bannir Dieu de l'esprit humain. Seuls alors en présence de leurs maîtres terrestres, les hommes voudront absolument les jouissances de cette vie et la répartition égale de ces jouissances. Et, dès que ceux à qui elles manquent le voudront réellement, ils les auront, car ils sont les plus forts.

Ainsi, Dieu et le genre humain disparaissent ensemble; et, à leur place, restent des animaux qu'on appelle encore les hommes, plus intelligents et plus puissants que les autres animaux, mais de même condition, de même destinée, et, comme eux, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit.

Voilà la philosophie de la république sociale, et par conséquent la base de sa politique. Voilà d'où elle émane et où elle conduit

Je ferais injure en insistant, au bon sens et à l'honneur humain. Il suffit de montrer. C'est la dégradation de l'homme et la destruction de la société. »

Rien de plus exact que cette déduction des doctrines socialistes; mais ici ne s'arrête pas le publiciste, il va plus loin : « La république sociale est à la fois odieuse et impossible. C'est la plus absurde

[1] Nous déplorons de voir un homme comme M. Guizot ne rapporter qu'à *son instinct* la connaissance que nous avons de Dieu et de nos devoirs. Qu'a-t-il à répondre à ceux qui ont un autre *instinct* que lui ? C'est là toute la question.

et en même temps la plus perverse des chimères..... Nous n'avons pas à nous en plaindre, car c'est nous-mêmes qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie; c'est nous qui prêtons à la république sociale sa principale force; c'est le chaos de nos idées et de nos mœurs politiques.

« Ce chaos, caché tantôt sous le mot *démocratie*, tantôt sous le mot *égalité*, tantôt sous le mot *peuple* qui lui ouvre toutes les portes et abat devant elle tous les remparts de la société... La perpétuelle confusion dans notre propre politique, dans nos idées, dans notre langage du vrai et du faux, du bien et du mal, du possible et du chimérique, c'est là ce qui nous énerve pour la défense et ce qui donne à la république sociale, pour l'attaque, une confiance, une arrogance, un crédit que par elle-même elle ne posséderait point. Que cette confusion se dissipe, que nous entrions enfin dans cette époque de maturité où les peuples libres voient les choses comme elles sont réellement... quand nous en serons là, la république sociale ne disparaîtra pas, nous n'aurons pas supprimé ses efforts et ses dangers, elle puise son ambition et sa force à des sources que personne ne peut tarir. Mais, dominée par les forces d'ensemble et d'ordre de la société, elle sera incessamment combattue et vaincue dans ce qu'elle a d'absurde et de pervers, tout en prenant progressivement sa place et sa part dans l'immense et redoutable développement de l'humanité tout entière qui s'accomplit de nos jours.

Voilà le remède à cette maladie sérieuse de l'humanité! Nous l'avouons, nous attendions plus de M. Guizot. Aussi ce remède n'en est-il pas un, et ce que l'on nous propose n'est après tout qu'un ordre de bataille, c'est l'union de toutes les forces sociales contre l'ennemi de la société; si M. Guizot était en France, s'il assistait à une prise d'armes de la garde nationale, il verrait qu'il en est ainsi ; s'il déposait son vote avec cette masse d'électeurs qui étonne par son ensemble, il sentirait que quand la France agit elle agit ainsi : si 7,000,000 de suffrages proclament la haine du désordre, quelques milliers seulement se groupent autour des hommes de la république sociale. Non, certes, que nous en soyons venus à cet *esprit politique* que préconise l'auteur, non que nous en soyons venus à éteindre les haines, à dissiper les préjugés qui divisent encore des hommes faits pour s'entendre. Ces divisions sont un mal et un grand mal, jamais on ne prêchera assez l'union des honnêtes gens, jamais on n'invitera trop les anciens partis à oublier

leurs dissidences pour ne former désormais qu'une masse compacte, homogène, si faire se peut, au moins liée et cimentée par l'amour du bien et la haine du mal; mais, encore une fois, là n'est pas la solution de la question; et ici M. Guizot devient désespérant; car, nous ayant amené devant le socialisme, il nous déclare que cette négation de Dieu, cette dégradation de l'homme, cette destruction de la société, quoique *combattue et vaincue dans ce qu'elle a d'absurde et de pervers, prendra progressivement sa place et sa part dans l'immense et redoutable développement de l'humanité tout entière qui s'accomplit de nos jours.*

Triste prédiction, et qui reste prédiction dans toute la force du mot, car rien n'est plus obscur qu'elle.

Le socialisme, s'il est ce que M. Guizot l'a si bien montré, n'a pas seulement un côté *absurde et pervers*, il est entièrement *absurde*, s'il n'est pas entièrement pervers, ce qui est au moins douteux. Il ne peut donc pas être vaincu seulement dans sa partie *absurde*, et après avoir été dégagé de cette partie absurde, prendre *sa place au développement de l'humanité*. Il peut très-bien se faire, non pas qu'il prenne sa place à ce développement de l'humanité, mais qu'il détruise de fond en comble la société, qu'il dégrade l'homme jusqu'à une condition toute animale, jusqu'à un abrutissement complet. Le socialisme peut cela, sans doute, il le fera, ou ne se développera pas.

Quand un homme de la trempe de M. Guizot, de son expérience, semble désespérer de l'état de la société, on se sent saisi d'une indicible tristesse, on comprend que le mal est arrivé à son comble, puisqu'il ne peut être complétement vaincu par les armes dont dispose un athlète aussi puissant. Par bonheur, son dernier mot n'était pas dit, il avait encore à signaler l'esprit de famille et l'esprit religieux.

L'esprit de famille est bien fort encore en France, et le socialisme en serait-il venu à *déplacer* la propriété, car, la détruire, il ne le pourra, qu'il aurait une lutte encore bien plus terrible à soutenir contre la conservation de la famille. Qu'on se rassure, en théorie il pourra émettre cette prétention, elle se présente comme une conséquence trop immédiate de ses principes pour qu'il ne la sacrifie pas même malgré lui. S'il est une chose impopulaire en France, et d'une impopularité absolue dans la campagne, ce sont les doctrines socialistes: l'amour de la propriété est poussé chez nous, il faut le dire, à ses dernières limites. L'ancien président du con-

seil a constaté avec une grande vérité le mouvement qui pousse toutes les classes de la société vers la propriété territoriale : si le jour des récriminations n'était pas passé, ne pourrions-nous pas demander à juste titre compte, au principal ministre de Louis-Philippe, de la folie avec laquelle son gouvernement a dirigé vers l'industrie les forces de la France. La grande faute des hommes d'État, depuis 1815, n'a-t-elle pas été d'enlever à la terre et les bras, et les capitaux, et les intelligences dont elle avait besoin. La grande faute gouvernementale, dans un temps bien peu éloigné, n'a-t-elle pas été de convier au bien-être matériel tous les appétits ? Quand a-t-on dit : Assez ! L'esprit de famille ? Quels exemples, que ceux donnés par le parti dominant de 1830 à 1848.

L'esprit religieux...? Ne croyez pas que M. Guizot s'en tienne à une sorte de religiosité vague, non, il le dit net : « Il n'y a rien de plus anti-chrétien que les idées, le langage, l'influence des réformateurs actuels de l'ordre social. Si le communisme et le socialisme prévalaient, la foi chrétienne périrait ; si la foi chrétienne était plus puissante, le communisme et le socialisme ne seraient bientôt plus que d'obscures folies. »

Ce n'est pas équivoque, l'appel de M. Guizot à l'esprit religieux est fait au Christianisme.

Ne serions-nous pas en droit de demander à cet homme d'État, qui, pendant 12 ans, a dirigé l'administration de notre pays, raison de cette impuissance du Christianisme. Qu'a-t-on fait depuis 18 ans surtout pour la liberté religieuse dont on constate à cette heure l'impérieuse nécessité ? « J'en conviens, une condition est attachée au bon vouloir et à l'efficacité politique de l'esprit religieux. Il veut du respect, du respect vrai et de la liberté... Ne redoutez pas les influences religieuses, les libertés religieuses, laissez-les s'exercer et se déployer grandement, puissamment ; elles vous apporteront, en définitive, plus de paix que de luttes, plus de secours que d'embarras. »

Quel langage nouveau ! Aussi a-t-il inspiré ces paroles à M. de Champagny[1] :

« Mais quoi donc ? le langage qui plaît aujourd'hui plaisait-il également il y a un an ? eût-il été populaire en 1847, en 1837, en 1830, alors que triomphait le parti des classes moyennes, dont M. Guizot a été l'un des chefs les plus illustres ? aurait-il plu en 1828,

[1] *Le Correspondant*, numéro du 21 janvier.

» en 1825, en 1819, à cette opposition de 15 ans qui a fini par rui-
» ner avec elle tout le pays. Disons plus, y a-t-il eu depuis 1780
» un seul jour où de pareilles idées aient été populaires? »

Avec ce haut sens qui lui appartient, M. de Champagny, dans son travail sur le livre de M. Guizot, a particulièrement signalé le mal qui nous tourmente. Il ne dit pas, avec M. Guizot, le mal *démocratique*, il dit le mal *anti-chrétien*, *le mal révolutionnaire*. « Nous avons mis de côté Dieu et le droit, nous avons reconnu
» (non pas toujours sans doute, mais trop souvent), en matière de
» religion, la suprématie du doute; en matière politique, la souve-
» raineté de la violence. »

Ce n'est pas la démocratie qu'il faut accuser, c'est la négation de toute autorité. A qui prétendons-nous obéir, sinon à nous-mêmes, à notre propre savoir? Voyant ce qui se passe, ne constaterons-nous pas tous les jours qu'au fond de leur âme les successeurs des Montagnards de 93 repoussent l'expression de la plus grande puissance qui puisse être invoquée, celle de toute une nation exprimée par le vote universel.

Espérons, la lumière semble se faire. En 1830, une révolution s'opérait aux cris d'à bas les prêtres; on renversait les croix. En 1848, un peuple, ivre de sa victoire, jetant par la fenêtre le trône de 1830, s'agenouillait devant la croix. Nous sommes à peine à 14 mois du 24 février, et les chefs du parti des classes moyennes proclament la nécessité de la liberté religieuse, invoquant contre le socialisme l'appui du Christianisme. Que cette lumière illumine ce monde de ténèbres, où dorment encore, assoupis par les doctrines du Rationalisme, tant d'hommes habitués à entendre et à écouter avec respect les voix des hommes d'état du dernier règne. Les populations agricoles ne sont point encore atteintes du funeste esprit révolutionnaire; elles cherchent le repos à l'ombre de l'autorité. Dans nos grands centres d'industrie, là où une fausse science a préparé le terrain à la plus détestable des philosophies, là où l'histoire ne rougissait pas de préconiser ce que les traditions contemporaines avaient à juste titre stygmatisé, marqué d'infamie, a perverti le sens moral à ce point que les noms les plus honteux et les plus abhorrés sont devenus des noms glorieux. Oui, il y eut à craindre que longtemps encore le socialisme et le communisme ne fussent le rêve de pauvres ouvriers auxquels le christianisme est étranger presque autant qu'aux sauvages de l'Océanie, et qui croupissent dans la plus honteuse corruption.

Espérons que *la foi chrétienne deviendra puissante*, et qu'alors *le communisme ne sera plus que d'obscures folies.*

Mais, dirons-nous, qui a empêché la foi chrétienne de pénétrer chez les ouvriers! Le jour des récriminations est passé.

Voyez la Belgique, la liberté religieuse ne lui a pas manqué. On a souvent, trop souvent, dans un certain monde, attaqué l'extension que prenait chez elle le Christianisme. La Belgique, pauvre pays sans nationalité, placé entre tous les grands foyers révolutionnaires, résiste aux provocations les plus formelles ; n'en doutons pas, M. Guizot a beaucoup appris en quittant les hauteurs du pouvoir. Il est à regretter qu'il n'ait pas, sur la France religieuse, une notion aussi exacte qu'il devrait l'avoir.

« Si la société française était sérieusement, effectivement chrétienne, quel spectacle offrirait-elle aujourd'hui au milieu des cruels problèmes qui la tourmentent? Les riches, les grands de la terre s'appliqueraient avec dévouement et persévérance à soulager les misères des autres; leurs relations avec les classes pauvres seraient incessamment actives, affectueuses, moralement et matériellement bienfaisantes; les associations, les fondations, les œuvres de charité iraient luttant partout contre les souffrances et les périls de la condition humaine. Les pauvres, de leur côté, les petits de la terre, seraient soumis aux volontés de Dieu et aux lois de la société ; ils chercheraient, dans le travail régulier et assidu, la satisfaction de leurs besoins ; dans une condition morale et prévoyante, l'amélioration de leur sort ; dans l'avenir promis à l'homme, leur consolation et leur espoir. Ce sont là les vertus chrétiennes, elles s'appellent la foi, la charité et l'espérance. »

Nous éleverons à notre tour une seule question ? A quelle époque les *riches*, les grands de la terre se sont-ils appliqués avec autant de dévouement que de notre temps, à *soulager les misères des autres hommes ?*

L'ancien président du conseil est le seul homme en France qui ignore donc cette constance de rapports établis entre le riche et le pauvre par la charité; lui seul ignore l'existence de ces nombreuses associations formées, en général, par les *riches et les puissants* pour soulager moralement et matériellement les souffrances des pauvres et des petits ; les œuvres de charité abondent, se présentent à toutes les misères ; les fondations manquent, oui, sans doute, est-ce la foi, la charité oubliées, méconnues, qu'il faut accuser de l'absence des fondations? Non, certes, car elles luttent contre la loi, dont la main

de fer les écarte ; cette loi a-t-on pensé à la modifier ? L'homme d'État qui présidait aux destinées de notre pays, en 1847, a-t-il pu si vite oublier avec quel soin, quel empressement, quelle intelligence le riche a secouru le pauvre dans ces jours où le pain allait manquer ? A-t-il pu oublier avec quelle persévérance on a repoussé les associations religieuses, les fondations pieuses, tout ce qui donnait à la religion force, puissance et liberté ?

Les pauvres, les petits !.... mais si le catholicisme ne leur donnait l'espérance et la résignation que serait la France ? sinon un champ de bataille, sans pitié et sans merci. Qu'on ne juge pas de la France par le tapage de quelques grandes villes. Il est une plèbe qui, partout, à toutes les époques de désordre, alors que le principe d'autorité ou disparaît, ou s'affaiblit, sort de ses ténèbres, arrive à la place publique avec le cortége de ses hideuses passions et de sa profonde corruption. Est-ce là le peuple ? Non. Sont-ce là les petits ? Non, c'est la plèbe, prenant un nom différent à chaque époque, toujours la même, toujours produite par les mêmes éléments. Oh ! ceux-là ont la menace à la bouche, la haine au cœur, la hache au poing ; ceux-là repoussent la charité et proclament le droit, ceux-là demandent du pain et des spectacles, dédaignent le travail et attendent tout de la violence. Tel n'est pas le peuple français, il espère et il se résigne. Observez nos populations agricoles, la misère est grande parmi elles, mais comme, grâce à leur isolement, elles n'ont pas lu la réhabilitation de Robespierre et de Marat, et l'éloge de Babœuf ; comme elles ont gardé en masse, sinon la pratique religieuse, au moins les doctrines chrétiennes, elles repoussent avec énergie l'appel répété des mauvaises passions.

Au reste, si le vide s'était opéré dans les consciences, si l'indifférence y avait pris place en souveraine, à qui appartiendrait la plainte ?...

Si la société française n'était *pas sérieusement*, *effectivement chrétienne*, elle ne serait plus. Sans le christianisme, c'est-à-dire, sans l'esprit de dévouement, de sacrifice, d'équité, sans ces notions d'éternelle justice, de respect pour la vie et la propriété, elle serait tombée aux premiers coups du communisme, c'est-à-dire à l'appel fait à tous les instincts de la passion et de la jouissance. Où l'esprit révolutionnaire trouve-t-il le moins d'accès, sinon dans les grandes masses de nos campagnes. Et cependant que n'a pas fait le Rationalisme pour incorporer partout l'esprit anti-chrétien.

Considéré au point de vue où nous avons dû nous placer pour

l'examiner, le livre de M. Guizot a une valeur considérable, en ce sens surtout qu'il est un grand hommage rendu à des doctrines qu'en d'autres jours et peu éloignés encore on ne traitait pas ainsi. Il prouve que l'expérience est complète et que la société ne peut reposer que sur les bases que Dieu lui a faites et que le catholicisme proclame.

ALPH. DE MILLY.

Études Historiques.

EXAMEN HISTORIQUE

DU TYRANNICIDE.

PREMIER ARTICLE.

Le tyrannicide au moyen-âge et au concile de Constance.

Après les excès de l'inquisition, dont on a voulu rendre le catholicisme responsable, il n'est guère de doctrines funestes qu'on lui ait reproché avec plus d'acrimonie que celle du tyrannicide..... Et qui l'a présenté comme un crime presque exclusivement ecclésiastique? ces mêmes philosophes, ces mêmes historiens du 18ᵉ et 19ᵉ siècle qui ont le plus étrangement glorifié dans leurs livres et sur le théâtre ce sophisme subversif de tout ordre social de tout principe de justice.

Les haines politiques, la violence des passions servies par l'orgueil individuel, ont dans tous les siècles, entretenu dans certaines âmes rebelles, le germe du meutre politique; aussi en parcourant les phases de l'histoire ancienne, retrouvons-nous toujours dans quelque recoin obscur, la doctrine du tyrannicide mise en action, ou professée dans les replis de quelques âmes exaltées..... Mais un rapide aperçu nous imposant des limites, nous ne remonterons pas aussi haut et nous nous contenterons d'étudier le tyrannicide dans le moyen-âge et jusqu'à nos jours, époque où il s'est produit, s'enseigne et se pratique encore avec un cynisme philosophique qui fait le plus injurieux outrage à la civilisation et aux lumières.... Puis arrivant par les divers échelons qu'il a suivis aux opinions modernes sur cette matière, nous chercherons dans un examen logique à montrer toute la monstruosité de ce crime

barbare et sauvage, monstruosité que la saine phlilosophie n'a pas suffisamment stigmatisée... Car l'approbation obtenue par quelques meurtres politiques, utiles à certains partis, a toujours apporté du ménagement aux fulminations que tout cœur honnête et sensé devrait lancer contre l'aveuglement qui a produit le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, Ravaillac, Fieschi, même Charlotte Corday!

C'était en 1407, le faible Charles VI circonvenu, sapé par les factions des grands ambitieux, voyait toutes les ambitions criminelles alimentées par les longues luttes anglaises et la faiblesse du roi résumer toutes les calamités de la France, dans les querelles du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne. La haine s'envenimait dans l'ombre entre les deux prétendants, lorsque, malgré leur réconciliation apparente du 20 novembre 1407, sanctionnée par leur communion simultanée, le duc d'Orléans fut assassiné le 24 novembre par des gens que le duc de Bourgogne avait notoirement postés et stipendiés..... En remontant plus haut, le crime n'aurait pas paru nouveau en politique; laissant de côté cette foule innombrable de crimes obscurs, d'arrières-vassaux assassinant ou empoisonnant leurs ennemis, on avait vu sur le trône même Brunehaut et Frédégonde souillant leur palais de forfaits inouis; on avait vu presque tous les rois de la première race raffermir leur autorité, écarter leurs co-prétendants à coups de poignards, et les tendres fils de Chilpéric ne pas même trouver grâce;... on avait vu Pépin faisant assassiner le duc de Gascogne Waifre; Charles-le-Chauve poignardant lui-même le duc de Septimanie Bernard......... Mais pourquoi citer encore, nous finirions par reconstruire l'histoire de nos deux premières races avec des assassinats et des empoisonnements politiques..... Cependant, avec la race capétienne, ces crimes avaient diminué de nombre et de gravité; ils avaient quitté les abords du trône pour se réfugier dans les manoirs obscurs des seigneurs. Depuis les Mérovingiens jusqu'aux Capétiens, l'*assassinat par ambition* s'expliquait suffisamment, chez des grands vassaux grossiers, par cet état de barbarie sociale qui ne respirait que la violence, et ne reconnaissait que la souveraineté de l'ambition et de la vengeance personnelle....... L'assassinat politique, naturalisé par la coutume, était donc un fait, une modification presque normale que chaque meurtrier justifiait au tribunal de sa propre passion...... Mais c'était un fait qu'aucune doctrine politique, qu'aucune logique enseignée ne se donnait la peine d'absoudre; il for-

mait une espèce d'article additionnel au droit des gens, comme les violences de la guerre y sont encore écrites aujourd'hui ; comme la *vendetta* est encore gravée dans le droit coutumier du Corse.....

Mais avec les Capétiens la civilisation, la morale, l'urbanité avaient fait des progrès sensibles, sous l'influence respectée du Catholicisme fortement organisé par le Saint-Siége, et admirablement secondé par le clergé séculier et régulier. Si l'ambition politique se livrait encore à l'assassinat, elle y mettait certaine hésitation, elle cherchait l'ombre et le mystère. L'assassin, effrayé par les innombrables excommunications qu'il avait à subir de la part des évêques et des papes, au lieu de se glorifier, se cachait après son forfait, allait laver ses habits sanglants... Le crime, d'insolent et de fier qu'il avait été, devenait tremblant et mystérieux...

L'assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne vint donner une phase nouvelle à la question. La civilisation et le Catholicisme avaient fait reculer le meurtre dans l'ombre; l'audacieux sophisme fit un étonnant effort pour le relever plus haut qu'il ne s'était jamais placé, car il tenta de l'introniser sur le piédestal du droit et de la légitimité...

Le duc de Bourgogne, inquiet et tremblant après son crime, s'était retiré chez le duc de Flandre; mais, fortement appuyé par les Parisiens, ennemis du duc d'Orléans, il vint bientôt à Amiens demander la paix au roi et aux enfants de sa victime. Ce fut dans ces circonstances que Jean Petit, docteur et professeur de théologie à l'Université de Paris, acheté sans doute par Jean-sans-Peur, entreprit la justification du meurtrier par l'apologie du tyrannicide. La cause fut plaidée solennellement, à l'hôtel Saint-Paul, en présence du roi, des ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine, du recteur de l'Université et d'une foule de barons, chevaliers écuyers, docteurs et bourgeois. Dans son plaidoyer, suprêmement méthodique, comme l'exigeait la dialectique d'Aristote, Jean Petit s'efforça de prouver, « 1° que tout sujet, vassal, qui, par convoitise, sortilége, machine contre le salut corporel de son roi, est digne de double mort; 2° que dans le crime susdit un chevalier mérite un plus grand châtiment qu'un simple sujet, un baron qu'un simple chevalier, un cousin du roi plus qu'un étranger, un frère du roi plus qu'un cousin [1]; 3° que dans telles suppositions, il est licite à chacun sujet, sans aucun mandement, selon les lois mo-

[1] Il ne faut pas oublir que le duc d'Orléans était frère unique de Charles VI.



rales, naturelles et divines, d'occire ou faire occire icelui traître, desloyal et tyran, non-seulement licite, mais encore honorable et méritoire, surtout quand il est si puissant que justice ordinaire ne puisse être faite par le souverain ; 4° qu'il est plus méritoire et honorable que celui tyran soit occis par un des parents du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un baron que par un simple chevalier, etc. ; 5° qu'au cas d'alliance, serment et promesse, non-seulement nul n'est tenu de les garder à l'égard du tyran, mais encore les garder en tel cas serait violer les lois morales, naturelles et divines ; 6° qu'il est encore licite à chacun sujet honorable, non-seulement d'occire le tyran par aguet, ruse et trahison, mais il est licite de dissimuler et cacher son dessein. »

Jean Petit corrobora ces propositions par neuf corollaires, où il détailla toutes les machinations et crimes de lèse-majesté qu'un traître peut commettre envers son roi, et arriva enfin à la conséquence que le duc d'Orléans, s'étant rendu coupable de toutes ces machinations et forfaits, le duc de Bourgogne avait légalement agi en le faisant tuer, et que le roi devait le récompenser de son action, comme Michel fut récompensé d'avoir chassé Lucifer, et Phiné d'avoir tué Zamri.

Nous avons suffisamment analysé la harangue de Jean Petit, pour montrer à quelle hauteur cinique peut s'élever la logique accomodée aux mesures du sophisme. Nous voudrions pouvoir la rapporter tout entière, telle que nous l'a conservée Monstrelet [1], car elle a une grande valeur, comme point de départ de la doctrine du tyrannicide. Quelque scandaleuse que parût cette apologie, à la plus saine partie de l'Assemblée, elle ne laissa pas que de produire un grand effet, en enhardissant les partisans du duc de Bourgogne ; et le roi fut obligé de suspendre toute poursuite à son égard. Plus tard, cependant, Jean-Sans-Peur étant revenu en Flandre, la veuve du duc d'Orléans vint redemander au roi justice pour le meurtre de son époux, et justice des accusations atroces que Jean Petit avait portées contre lui. La cause fut plaidée si supérieurement au Louvre par l'abbé de Saint-Denis, bénédictin, et par Guilhaume Cousinot, avocat au Parlement, que le roi déclara Jean-Sans-Peur, ennemi de l'État...

Avant d'aller plus avant, nous redresserons une erreur de fait, sur laquelle on a appuyé certaines accusations spécieuses. Des historiens ont présenté Jean Petit, comme cordelier ; et plus tard,

[1] Vol. 1, ch. 39.

les écrivains anti-religieux, n'ont pas manqué de rendre l'Église responsable des opinions d'un moine. Le reproche nous touche assez peu, car les hommes, quel que soit le caractère ecclésiastique dont ils sont revêtus, ne sauraient être personnellement infaillibles, et les écarts d'un moine ou d'un prélat ne pourraient rien prouver contre l'Église catholique ; c'est donc sans y ajouter grande importance que nous ferons observer que Jean Petit ne fut jamais ni franciscain, ni cordelier. Les écrivains contemporains, mieux instruits que MM. l'abbé Fleury, l'Enfant et Dupin, disent que Jean Petit, était normand de nation, docteur et professeur en théologie, dans le collége des trésoriers, à Paris, où les religieux n'avaient aucun droit d'enseigner, et Juvénal des Ursins désigne d'une manière plus concluante Jean Petit comme *docteur en théologie, séculier, bien notable clerc* ; nous ajouterons, enfin, que l'ordre des cordeliers eut toujours une telle aversion pour les opinions infâmes de Jean Petit que le Père Mercier, cordelier de Paris, docteur en théologie, fit promettre à l'abbé Fleury de corriger, sur des preuves authentiques, l'erreur qu'il avait commise à l'égard de Jean Petit, et M. Dupin opéra la même rectification sur la nouvelle édition des *Censures, sur le temporel et l'autorité des rois qu'il fit publier en* 1720. Revenons à l'affaire elle-même.

Jean Petit était mort, en 1411, fort repentant, dit-on, de son apologie ; mais ce repentir n'empêchait pas les fureurs des Bourguignons et des d'Orléans de bouleverser le royaume. Le tyrannicide continuait à être professé, attaqué et défendu avec acharnement. l'Université de Paris, effrayée, députa Jean Gerson auprès du roi pour dénoncer cette doctrine et en demander la condamnation. Presque aussitôt Gérard ou Simon de Montaigu, évêque de Paris, réuni à Jean Polet, inquisiteur de la foi en France, convoqua les docteurs de l'Université et forma, au palais épiscopal de Paris, la fameuse assemblée ou *concile de la foi*, du 30 novembre 1413, à l'effet d'examiner les propositions de Jean Petit...... Ce concile en germe fut ouvert par un discours de Gerson qui, reprenant chaque proposition, les réfuta et les fit suivre de la condamnation qu'elles avaient encourues déjà de la part de l'Université de Paris qu'il représentait...... Le plaidoyer de Jean Petit fut mis devant les yeux de trente docteurs en théologie qui, unanimes pour condamner les propositions, mirent en doute seulement si Jean Petit était véritablement l'auteur d'une doctrine aussi condamnable...... L'official de l'évêché et le vicaire de l'inquisition ayant joint 34 doc-

teurs aux 30 précédents, l'archevêque de Sens déclara, avec la plus courageuse énergie, qu'il était prêt à mourir pour soutenir les décisions du synode, déclarations qui témoignent de tous les dangers auxquels étaient exposés ceux qui osaient, en présence des Parisiens fanatisés par le duc de Bourgogne, condamner le tyrannicide..... Il s'éleva cependant quelques discussions de simple compétence et de procédure, où pas un mot ne fut dit pour atténuer la culpabilité de Jean Petit, et où l'on se contenta de controverser avec le méthodisme minutieux du moyen-âge, les points de savoir : 1° Si l'on ne devait pas renvoyer l'affaire en cour de Rome, pour lui donner plus d'authencité et de solennité ; 2° S'il ne serait pas convenable d'instruire plus à fond cette affaire avant de prononcer la sentence. Mais la majorité, convaincue par l'allocution énergique de l'évêque de Nantes, Henri-le-Barbu, légat du Saint-Siége, qui réfuta l'opinion du tyrannicide par le témoignage de l'Écriture, des pères et des scholastiques, résolut de prononcer un jugement immédiat, et le 23 février, le plaidoyer de Jean Petit et les neuf propositions qu'il renfermait furent condamnés au feu, et le 26, publiquement brûlées. Aussitôt le roi de France adressa des lettres aux divers parlemements du royaume avec ordre d'enregistrer la sentence ; mais telle était la puissance du duc de Bourgogne que le parlement de Paris ne l'enregistra que le 14 juin 1416.

Cette condamnation du tyrannicide eut même quelque peine à être acceptée en France ; le duc de Bourgogne en appela au Saint-Siége apostolique, et l'Université de Paris comptait tant d'opposants dans son sein, que le roi lui intima l'ordre formel de poursuivre les contredisants, et de ne députer au concile de Constance que des hommes non suspects dans cette affaire....

Voilà l'affaire devant le concile de Constance. Gerson y développa avec l'autorité de sa puissante parole, le 4 décembre 1814, tous les maux que la doctrine du tyrannicide avait propagés en France : « Depuis ce temps-là, dit-il, on n'a vu que l'image de la mort. On a refusé le baptême aux enfants, la prière au malades, la confession aux mourants, l'aumône aux pauvres, la sépulture aux morts, et le sexe n'est pas plus respecté que les liens du sang, etc.... » Pour ces motifs, il réclama avec instances un décret qui confirmât la condamnation portée par l'Université et le synode de Paris.....

Mais il fallait d'abord instruire l'affaire ; or le concile, sans rien préjuger au fond, la renvoya devant une commission nommée dès le 1er décembre 1414 pour étudier tout ce qui regardait la foi, la

réformation de l'Église, et composée des douze commissaires parmi lesquels étaient les cardinaux de Cambrai et de Florence. Cette commission avait déjà instruit les affaires de Jérôme de Prague, de Jean Hus et de Jacobel.

Cependant la question de Jean Petit présentait quelques différences avec ces dernières ; aussi avait-on déjà résolu qu'elle se plaiderait comme principe, abstraction faite des personnes qui avaient soutenu les neuf propositions du tyrannicide ; plusieurs docteurs voulaient même la renvoyer, en la considérant, non comme une question de *foi*, mais comme une question d'Etat, c'est-à-dire politique, et par conséquent étrangère à la compétence du concile..... Toutefois cette proposition fut rejetée, et l'on se contenta d'adjoindre à la commission les deux cardinaux d'Aquilée et des Ursins, auxquels le pape avait déjà soumis cette affaire.... Mais on avait beau vouloir détacher le principe des personnes, tout réveillait inévitablement l'assassinat du duc d'Orléans ; aussi le duc de Bourgogne redoubla-t-il d'intrigues et d'instances pour faire repousser la demande de Gerson et du roi de France.... Les ambassadeurs s'entremirent pour demander un surcis, et l'on sut trouver moyen de retarder le jugement du concile, de manière à fournir prétexte d'accuser les Pères d'irrésolution à l'égard du tyrannicide lui-même.... Mais il faut se placer dans le milieu où l'on se meut pour apprécier sainement les choses. Le 15e siècle était le siècle de la subtilité scolastique, du fanatisme de la méthode, de l'esclavage de la règle ! Que l'on compulse tous les titres, tous les procès-verbaux du concile de Constance, nous défions qu'on découvre un décret, un discours tendant à justifier les propositions de Jean Petit. La raison et les consciences, unanimes pour les flétrir, n'éprouvaient d'incertitude qu'à l'égard de la compétence du tribunal et de la forme de la procédure.... Le duc de Bourgogne lui-même, dans la longue lettre de lui que l'on reproduisit, n'entreprenait pas de soutenir les propositions de Jean Petit ; il prétendait que la défense qu'il avait présentée en sa faveur n'était nullement la pièce supposée que l'Université avait condamnée, et il se déclara, lui, simple laïque, incompétent pour apprécier les subtilités qu'on voulait y découvrir...

Les Pères du concile se demandaient à leur tour s'ils avaient bien le droit d'examiner une affaire qui avait été déférée à la cour de Rome, et pour laquelle trois commissaires instructeurs avaient été nommés par Jean XXIII. Il est vrai que le même pape avait

donné ordre de surseoir, pendant quelque temps, afin de ne pas détourner les esprits de la grande affaire de l'extinction du schisme. Sur ces entrefaites, arriva la notification de la sentence des trois cardinaux qui cassait l'arrêt de l'Université de Paris, non point comme injuste, dans l'appréciation du fait, mais comme entaché de vice de forme, et attribuant à l'Université la connaissance d'une affaire qui ressortissait de la cour de Rome et du concile, absolument comme notre cour de cassation annule des arrêts de cours d'assises, pour simple vice de procédure, et sans s'inquiéter le moins du monde de la culpabilité de l'accusé. Le concile alors reprit l'instruction de l'affaire, et les pères s'arrêtèrent encore devant la question, très-grave à cette époque, de savoir si le concile, dont la compétence se bornait aux questions de foi, et par conséquent aux hérésies, pouvait s'étendre à une question de morale. L'objection était très-sérieuse pour des hommes méthodiques ; deux camps partagèrent dès-lors le concile : d'un côté, Gerson, le cardinal de Cambrai et leurs adhérents, qui voulurent présenter la doctrine de Jean Petit, *quilibet tyrannus* comme une véritable hérésie, injurieuse à l'article du décalogue : *tu ne tueras point* ; ils demandaient une condamnation immédiate, ne fût-ce que pour repousser la suspicion de complicité avec le duc de Bourgogne que leur retard soulevait dans le public. Le roi de France corrobora ses arguments en menaçant de voir la France s'en tenir à la condamnation de l'Université de Paris, et ce qui prouve la part directe et active que le Saint-Siége et les commissaires prenaient à la condamnation de Jean Petit, c'est que Simon de Thézan, avocat de Rome, et député par les commissaires, pour cette cause, prit le parti du procureur du roi de France, demanda que l'affaire fût bien examinée, confiée au jugement de gens désintéressées, récusa les cardinaux des Ursins et d'Aquilée, membre de la première commission apostolique, qui avait cassé l'arrêt de l'Université et de l'évêque de Paris, comme empiétant sur les droits du Saint-Siége. Il récusa aussi l'abbé de Clairvaux et le docteur Ursin Taillerande, ayant à cœur, disait-il, de faire condamner les propositions *comme sa commission le portait*. D'autre part agissait l'évêque d'Arras, chef du parti du duc de Bourgogne, qui commença par demander l'annullation de la sentence de l'évêque et de l'inquisiteur de Paris, annulation fondée sur ce que la cause ressortissait du Saint-Siége et non du Synode ; mais le fond de l'affaire elle-même, la proposition de tyrannicide demeurait tellement étrangère à cette demande de

cassation d'arrêt, que l'évêque d'Arras déclarait ne s'opposer nullement à la condamnation d'une pareille doctrine, pourvu qu'elle fût éclairée et expliquée par un décret du concile; il s'opposait seulement à ce qu'elle fût laissée dans les termes de l'arrêt de l'Assemblée de Paris, où perçait trop d'animosité contre Jean-Sans-Peur... Cette opinion fut appuyée par les abbés de Clairvaux et de Citeaux, autres envoyés du duc de Bourgogne, lesquels tout en demandant la cassation de l'arrêt de Paris, consentaient à la condamnation de la proposition du tyrannicide, pourvu qu'il fût ajouté qu'on ne prétendait porter aucun préjudice *aux vivants ni aux morts*, et que l'enseignement de ladite proposition serait interdit à l'avenir sans que ses défenseurs précédents puissent être accusés d'hérésie..... Réduite à ces termes, la défense du parti de Jean-sans-peur avait un certain esprit de convenance, qui puisait quelque autorité dans un désir de pacification. Ce n'était pas les erreurs que l'on soutenait, c'était pour les personnes que l'on demandait grâce.

Mais la susceptibilité des députés français vint encore retarder la conclusion de cette affaire.

Les commissaires du concile continuaient à se réunir régulièrement pour la conduire à sa fin, quand les députés se joignirent à l'assemblée gallicane, et, sous prétexte qu'ils n'avaient pas été appelés aux délibérations des commissaires, chose fort juste assurément puisqu'on ne pouvait les considérer comme désintéressés, ils protestèrent contre la commission en en appelant au concile ou au siége apostolique, et demandant que l'affaire fût suspendue pendant l'appel.... Là dessus, tumulte, de véritables chicanes; l'évêque d'Arras accuse Simon de Théran, avocat et député français, de parler faussement au nom du roi de France, et le somme d'avoir à exhiber ses lettres de commission: réponse fort acerbe du Français Jordan Morin, qui provoque des objections non moins vives de des Ursin de Taillerande et de l'abbé de Clairvaux. A la suite de ces discussions, les Français nomment des députés qui sont adjoints aux commissaires de la foi pour chercher à accommoder les parties à l'amiable; mais aussitôt les ambassadeurs du duc de Bourgogne protestent et prétendent que les ambassadeurs de France n'ont aucun droit à intervenir dans le jugement en matière de foi...

Pour comble de complication, les intérêts particuliers de Jean-sans-peur et de Charles VI n'étaient pas les seuls à embrouiller cette affaire malheureuse; une question d'amour-propre suscitait encore des obstacles de la part de l'Eglise gallicane et de l'Université de

Paris : l'une et l'autre se plaignaient des procédés de la commission apostolique, qui avait cassé les sentences de l'évêque de Paris, comme attentatoire aux droits du Saint-Siége. L'Université demandait, à son tour, que le conseil cassât l'arrêt de la commision apostolique, comme attentatoire aux droits des évêques.... Ainsi, après s'être compliquée de questions personelles, l'affaire du tyrannicide se compliquait de la question si irrritable de la compétence ecclésiastique ! Que l'on juge de toute la préoccupation qu'elle devait susciter dans un concile réuni pour une affaire de schisme et de règlement d'autorité ecclésiastique... Enfin le cardinal de Cambrai, quoique récusé par l'évêque d'Arras et le duc de Bourgogne, présenta un mémoire au concile pour déclarer que condamner les propositions de Jean Petit n'était nullement faire un nouvel article de foi, comme on l'avait prétendu. Gerson acheva de fixer la résolution du concile, dans son discours sur l'autorité ecclésiastique, où il chercha à simplifier l'affaire de Jean Petit, et, sans plus s'arrêter aux questions incidentes, d'autorité et de compétence, de morale ou de foi, le concile condamna les propositions du tyrannicide, conformément aux caractères hérétiques que leur avaient reconnus Gerson et l'évêque de Paris, en faisant ressortir leur opposition virtuelle avec les paroles précises de l'Ancien-Testament et avec l'article du décalogue : — Tu ne tueras point. — article répété si souvent dans l'Évangile !..

La lecture attentive des actes du concile de Constance peut convaincre les esprits les plus difficiles que la question du tyrannicide, soutenue par Jean Petit, condamnée presque aussitôt par l'évêque, l'inquisiteur de la foi et l'Université de Paris, ne rencontra pas dans la commission apostolique de Rome, ni dans celle du concile la plus légère incertitude de condamnation au point de vue moral. Les discussions, les controverses ne roulèrent que sur les points de compétence, de juridiction, de formalité de procédure, comme nous l'avons surabondamment prouvé ; mais le tyrannicide en lui-même fut toujours stigmatisé comme une doctrine subversive de toutes les lois divines et humaines...

CÉNAC-MONCAUT.

Controverse politique.

EXAMEN DE CETTE QUESTION:

L'ÉGLISE EST-ELLE DANS L'ÉTAT

OU

L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE

DEUXIÈME LETTRE [1] A M. HER...., MAGISTRAT.

L'Eglise a précédé tous les Etats civils. — Elle ne saurait donc leur être subordonnée.

Vous avez vu, Monsieur, dans ma première lettre, que cette maxime, *l'État n'est pas dans l'Église, mais l'Église est dans l'État*, n'a nullement, sous la plume de saint Optat, le sens qu'on se plaît si souvent à lui donner, et qu'il n'existe même aucun rapport entre la pensée du saint docteur et celle que l'on lui prête ; il faut donc d'abord écarter l'autorité de saint Optat, sur laquelle on voudrait s'appuyer.

Ce que j'ai à faire maintenant pour remplir ma promesse, c'est de détacher cette maxime du texte où on l'a prise, sans en saisir le sens, et de l'examiner en elle-même. Cet examen aura, je l'espère, pour résultat de vous convaincre que cette maxime est susceptible de divers sens, les uns vrais, les autres manifestement faux, et que tout esprit droit, qui ne veut confondre ni les notions ni les choses, y chercherait en vain un sens qui l'autorisât à *subordonner l'Église à l'État* dans l'ordre des choses religieuses.

Le moyen le plus propre, ce me semble, à éclairer cet examen et à renfermer notre controverse dans ses véritables limites, c'est de comparer ensemble ces deux termes : *l'Église* et *l'État*, et de considérer sous leurs divers aspects, les deux puissances qu'expriment ces deux termes. On peut pour cela remonter à leur origine mutuelle ; ou consulter l'étendue des lieux où s'exerce leur influence, on peut enfin consulter la nature de ces deux pouvoirs.

Tenons-nous en d'abord à l'ordre des temps, et ne consultons

[1] Voir la 1re lettre au n° 32, tome VI, p. 192.

que l'origine mutuelle de l'Église et de l'État. Si on n'aperçoit l'Église qu'au moment où la prédication évangélique se fit entendre dans le monde, alors que la Synagogue était encore debout, l'Église n'avait reçu aucun des développements qu'elle devait prendre bientôt ; si, en un mot, on ne voit, en aucune façon, l'Église avant l'époque apostolique, comme il est évident, d'un autre côté, que l'empire, antérieurement à cette époque, embrassait une grande partie du monde connu, dans cet ordre d'idées, on pourait dire que l'État romain, antérieur à l'Église, n'était pas *dans l'Église*, mais que l'Église était dans *l'Empire romain* ; en ce sens, la maxime que nous étudions exprime une vérité que personne ne contestera ; mais que conclure de là ? En inférera-t-on que l'Église était alors subordonnée à l'Empire dans l'ordre spirituel, et qu'ainsi l'Église est dépendante de l'État ? Nullement, rien n'autorise une pareille conséquence. Admettons en effet, pour un instant, l'antériorité d'un État politique au sein duquel l'Eglise aurait pris naissance ; elle serait, si on le veut, dans l'Etat, comme une source de vie morale, elle y serait avec tous ses principes de perfectionnement social, avec ses hauts enseignements qui éclairent les peuples sur leurs devoirs comme sur leurs droits, et les font marcher dans la route du vrai progrès, du progrès chrétien ; mais, remarquez-le bien, Monsieur, l'Eglise serait dans cet Etat, telle que J.-C. l'a faite, libre et indépendante des pouvoirs humains dans l'ordre spirituel ; elle serait dans l'Etat, mais comme une puissance qui ne relève pas de lui, parce que la main divine l'a placée dans une sphère trop haute pour qu'il soit jamais permis aux puissances de ce monde de mettre la main sur elle pour l'administrer et la régir. « L'Eglise, il » est vrai, dit Fénelon, est dans l'Etat pour obéir au prince dans » tout ce qui est temporel, mais, quoiqu'elle se trouve dans l'Etat, » elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle [1]. »

Ainsi, dans la supposition où on placerait le berceau de l'Eglise dans un Etat dont l'existence serait antérieure à la sienne, il n'y aurait encore rien là qui pût motiver et la prédominance du pouvoir politique et la subordination du pouvoir spirituel de l'Église.

Mais cette supposition, dans laquelle je me suis placé pour un moment, je suis loin de vous en faire l'abandon ; plus je l'examine, et plus je demeure convaincu qu'elle n'est nullement fondée. Non, quand il est question de l'Eglise, je n'admets pas la *préexistence des gou-*

[1] *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne.*

vernements civils. L'Eglise a précédé toutes les sociétés politiques ; elle existait avant l'époque qu'on voudrait lui assigner pour origine, et ce serait une erreur de confondre sa naissance avec son expansion et son développement par la prédication évangélique ; elle n'existait pas seulement dans la Synagogue, mais avant même que les Hébreux fussent réunis en corps de nation, elle se trouvait sous la tente des patriarches, et se composait de tous les justes et de tous les saints à qui Dieu s'était révélé dès le commencement, et qui, dès lors, formaient l'Eglise primitive ; oui, il y a toujours eu des adorateurs fidèles sur cette terre que la main du Créateur n'a consolidée et embellie que pour en faire le séjour des enfants de Dieu, et, si l'on veut trouver l'origine de l'Eglise, il faut remonter jusqu'à l'origine même du monde. Tel est l'enseignement des docteurs chrétiens : *Le commencement de toutes choses,* dit saint Epiphane, *c'est la sainte Église catholique*[1]. *Elle est sur la terre,* enseigne saint Augustin, *depuis qu'il y a des saints ; elle remonte jusqu'à Abel*[2]; *et d'Abel,* ajoute saint Grégoire-le-grand, *elle s'étend jusqu'au dernier des élus*[3].

Je ne puis donc admettre, monsieur, qu'il y ait eu des Etats politiques établis alors que l'Eglise de Dieu n'existait pas encore ; vous ne l'admettrez pas non plus, vous, monsieur, dont la raison élevée comprend si bien tout ce qu'il y a de large et d'universel dans le plan divin du Christianisme. Mais, lors même qu'on admettrait la préexistence des Etats politiques, il n'y aurait encore rien dans cette supposition qui pût favoriser la maxime parlementaire entendue dans le sens de la *subordination de l'Église à l'État.*

Si maintenant nous considérons l'Eglise et l'Etat au point de vue de leur expansion mutuelle, je ne vois pas encore comment il serait possible de dire que l'Eglise est dans l'Etat ; il y aurait, ce me semble, plus de vérité et de logique dans la proposition contraire.

L'Eglise, en effet, est répandue dans le monde entier ; son empire est plus étendu, plus vaste, que ne le fut jamais celui des Grecs et des Romains, et c'est un fait qui frappe tous les regards, et ici toute contestation est impossible. Or, cela posé, quel serait donc l'Etat qui aurait la prétention de circonscrire dans ses étroites limites, l'Eglise qui,

[1] Ἀρχὴ πάντων ἐστιν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία (l. 1, c. 5 *contra hæreses*).

[2] Ex quo vocantur sancti est Ecclesia in terrâ..., initium habet ab ipso Abel. (*In Psal.*, 128 et 143.)

[3] Ab Abel justo usque ad ultimum electum. (*Hom.* 19 *in Evangel.*)

d'après la parole divine ne reconnaît d'autres limites que celles du monde? Quel titre produirait-il pour s'attribuer le droit de la régir et de régler ses institutions? Serait-il au pouvoir d'un Etat quelconque de dicter des lois religieuses aux églises particulières placées dans des Etats étrangers, souvent ennemis, et toujours rivaux? Et, s'il le tentait, pourrait-il avoir l'espoir de les voir jamais acceptées par elles? C'est qu'en effet, toutes ces églises particulières, dans quelque Etat qu'elles se trouvent placées, ne forment qu'une seule et même Église qui ne peut être régie que par une autorité aussi étendue qu'elle-même, c'est-à-dire, par une autorité qui n'ait d'autres limites que celles du monde.

Mais ici, vous allez m'arrêter et me dire que, s'il est impossible de renfermer l'Église entière dans les limites d'un seul Etat, il n'en saurait être de même de chaque église particulière; chacune de ces églises particulières est nécessairement circonscrite dans les bornes qui limitent chaque Etat, ce qui suffirait pour maintenir cette proposition : *l'Église est dans l'État.*

Cette proposition, monsieur, n'est pas plus soutenable dans ce dernier cas que dans le premier; quelques observations sur la divine institution de l'Eglise, et sur la mission qu'elle est appelée à remplir ici-bas, suffiront, je pense, pour vous en convaincre.

La mission de l'Eglise, monsieur, c'est de soumettre le monde à la doctrine et aux préceptes de J.-C., c'est la conquête spirituelle et pacifique du monde, c'est de faire de tous les hommes des enfants de Dieu, et de les diriger, par des lois assorties à cette fin, vers le royaume des cieux. Mais, pour que l'Eglise remplisse cette divine mission vis-à-vis du monde, il faut nécessairement qu'elle pose le pied dans ce monde qu'elle est chargée de rattacher à Dieu. Elle est donc dans les divers Etats civils qui se partagent le monde, mais elle n'y est pas comme chacun d'eux, parce que leur origine n'est pas la sienne, et le but qu'ils poursuivent n'est nullement la fin surnaturelle qu'elle se propose; elle est dans chacun de ces Etats, mais elle y est toute faite, si je puis m'exprimer ainsi, et toujours la même; elle n'y est pas avec cette mobilité de principes, d'idées, de doctrines et de moyens qui est comme le caractère des gouvernements humains; elle n'y est pas non plus comme une branche séparée ou unie à un tronc étranger, ce qui ne peut convenir qu'à une église schismatique; mais elle est dans chacun de ces Etats comme elle est partout, avec son unité de foi, de sacrements, avec son unité de ministère et de discipline essentielle. Elle y est, non

pas pour se laisser imposer dans l'ordre spirituel, une foule de législations arbitraires, mais pour diriger les membres de ces États divers, par une législation conforme à sa nature, une et sainte comme elle, vers leurs destinées éternelles.

Que les religions humaines, imaginées par les fondateurs des empires, liées par leur politique à la constitution qu'ils imposaient à leurs peuples, et renfermées exclusivement dans les limites des États pour lesquels elles étaient faites ; que ces religions, qui n'étaient que des instruments de gouvernement, aient été soumises par leur nature même au pouvoir qui les avait créées, cela se conçoit ; il n'y a pas servitude là où il n'y a pas de droits. Mais il n'en peut être ainsi de l'Église de Dieu, qui tient du ciel, et non de la terre, la mission de réunir tous les peuples dans une même foi, qui embrasse dans son immense unité tous les hommes comme toutes les institutions, tous les gouvernements et tous les empires, sans jamais s'inféoder à aucun d'eux. « Le royaume des cieux sur la terre, » dit éloquemment l'archevêque de Cologne, ce royaume, qui n'est » pas de ce monde, serait renfermé dans des royaumes qui ne sont » que de ce monde et pour ce monde, l'impérissable dans le périssable, l'immuable dans ce qui, sous mille formes, est sujet aux » changements, l'Église gardienne et conservatrice des vérités les » plus sublimes et des intérêts éternels, confinée entre les étroites limites d'États qui n'ont à conserver que ce qui est de cette terre [1] ! »

Vous sentirez, Monsieur, que tel ne peut être le sort de l'Église catholique, et vous conviendrez, je pense, avec moi, qu'elle ne peut relever, dans l'ordre spirituel, d'un seul État, dont les limites ne sauraient la borner ; d'un autre côté, la placer dans la dépendance des États divers au milieu desquels elle exerce son ministère de paix, ce serait méconnaître son origine et sa mission, la faire participer à toute la mobilité des choses du temps, la soumettre aux volontés les plus contradictoires et les plus bizarres, ce serait briser son unité, sans laquelle l'Église ne serait plus une institution divine, mais une œuvre purement humaine. Ainsi, vous voyez, Monsieur, qu'en considérant l'Église et l'État au point de vue de leur expansion mutuelle, cette proposition, *l'Église est dans l'État*, devient insoutenable, et que, sous ce rapport, il serait bien plus logique de dire que l'État est dans l'Église.

Continuons, Monsieur, et cherchons à démêler ce qu'il peut y

[1] *De la paix entre l'Église et les États.*

avoir de vrai dans ce qu'il y a de faux dans la maxime parlementaire. Pour cela, considérons en dernier lieu l'Église et l'État, et, nous plaçant au point de vue de la nature de ces deux autorités, cet examen comparatif peut se faire en cherchant à saisir les rapports qui existent entre les deux puissances et ceux qui leur sont soumis, puis les rapports que ces deux puissances ont entre elles.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si nous mettons en regard d'un côté le pouvoir religieux et le pouvoir civil, et de l'autre tous ceux qui relèvent de cette double puissance, dans cet ordre d'idées, il sera vrai de dire que l'Église est dans l'État et que l'État est dans l'Église; mais remarquez, Monsieur, que cette proposition ne sera vraie que sous un rapport différent et nullement dans le sens des adversaires de la liberté de l'Église; elle sera vraie en ce sens seulement que les membres de l'Église étant tout à la fois membres de l'État, sont soumis à l'État dans l'ordre temporel, et que les citoyens de l'État, en tant qu'ils sont membres de l'Église, sont soumis à l'Église dans l'ordre des choses religieuses. Cette maxime, ainsi entendue, n'a, comme vous le voyez, rien de compromettant pour l'indépendance de la puissance spirituelle, et personne n'a jamais songé à en contester la vérité, car le Christianisme connaît et consacre tous les devoirs, les devoirs du citoyen envers sa patrie comme ceux de l'enfant de l'Église envers sa mère. Ces devoirs ne s'entrechoquent nullement par la raison qu'ils se rattachent à deux ordres de choses essentiellement distincts. Si, en effet, vous voulez saisir quels sont les rapports qu'ont entre elles ces deux puissances, l'Église et l'État, vous reconnaîtrez que leur domaine est entièrement différent, que ces deux autorités s'exercent dans une sphère qui est exclusivement propre à chacune d'elles. A l'État, tout ce qui tient aux destinées temporelles de l'homme, tout ce qui peut lui faciliter la route qui y conduit; à l'Église, tout ce qui se rattache à ses destinées éternelles, tout ce qui a pour but de lui en aplanir la voie, de lui en assurer la conquête. Chacun de ces pouvoirs est souverain dans son genre; à chacun, par conséquent, son indépendance et sa liberté. La puissance politique ne dépend donc pas de l'Église dans l'ordre temporel; mais, d'un autre côté, la puissance spirituelle ne dépend en rien de la puissance politique dans l'ordre religieux. Et ces principes établis, s'il n'est pas vrai de dire que l'État est dans l'Église, il n'est pas vrai non plus de soutenir que l'Église est dans l'État; dès-lors, si les défenseurs du pouvoir civil ne veulent pas que ce dernier soit placé sous la tutelle de

l'Église, qu'on n'ait donc pas la prétention non plus d'imposer à l'Église la tutelle de l'État.

Vous le voyez, monsieur, la maxime de nos légistes, entendue dans le sens qu'on se plaît à lui donner, ne repose que sur une confusion de choses et d'idées tout à fait, cependant, distinctes. Cette doctrine de l'Église dans l'État ne pouvait se soutenir à ces époques où l'Église et l'État étaient unis par une étroite alliance, se prêtaient un mutuel secours, et marchaient même de concert vers une fin surnaturelle. Se concerter, en effet, n'est pas se confondre, et l'union de pouvoirs différents ne prouvera jamais leur unité. Or, si aux époques dont nous parlons rien n'autorisait à défendre une maxime qui tend à subordonner l'Église à l'État dans l'ordre spirituel, je demande sur quel fondement on s'appuierait aujourd'hui pour invoquer l'autorité de cette maxime ; car aujourd'hui, vous le savez, cette union intime de l'Église et de l'État n'est plus qu'un souvenir : on chercherait en vain dans nos sociétés modernes cette antique alliance qu'on ne trouve plus que dans l'histoire. Le principe constitutif du gouvernement de notre époque, c'est la liberté de conscience et de culte, ou, ce qui revient au même, l'indifférence civile et une protection égale pour toutes les religions ; d'après les principes des constitutions du jour, les gouvernements n'ont plus de croyance officielle, il ne leur reste que le droit et le devoir de protéger la liberté de toutes les croyances diverses ; leur but unique c'est la prospérité temporelle des peuples, et tout ce qui se rattache à nos destinées éternelles leur est devenu indifférent et étranger. Or, vous conviendrez, monsieur, qu'en présence d'un tel état de choses, soutenir que l'Église est dans l'État, c'est vouloir unir deux idées qui se repoussent, c'est tomber dans un non-sens, c'est descendre jusqu'à l'absurde.

Résumons, monsieur, ce que nous avons vu jusqu'ici. La maxime que nous venons d'examiner sous ses divers aspects, n'est acceptable que dans deux sens, dans celui où l'on se bornerait à dire que l'Etat romain était antérieur à l'Église, si on ne voit l'origine de l'Église qu'au moment de son développement par la parole évangélique. Il est bien évident, en effet, que l'Église, entendue ainsi, était alors renfermée dans un État antérieur à elle, et que, sous ce rapport, l'Église était dans l'État. Cette maxime est encore vraie en ce sens que tout enfant de l'Église est en même temps citoyen de l'État, et, comme tel, soumis à l'État dans l'ordre politique. Mais, dans ces deux sens, il n'y a rien, comme vous le voyez, qui

implique le moins du monde la subordination de l'Église au pouvoir civil dans l'ordre spirituel. Entendue dans tout autre sens, cette maxime est radicalement fausse, et elle ne sera jamais qu'un paradoxe pour tout esprit positif et fixé par des études consciencieuses sur la nature des deux puissances. Vous regardez comme moi, j'en suis persuadé, monsieur, qu'on ne saurait penser autrement quand on a approfondi la question dont il s'agit; mais nous n'en serons pas moins exposés à entendre des hommes distingués, d'ailleurs, produire comme un principe incontestable la maxime parlementaire dont une étude sérieuse démontre la fausseté. Que faudra-t-il en conclure? Une seule chose, monsieur, c'est que les grandes questions religieuses sont le plus souvent, de nos jours surtout, peu étudiées, et que les préjugés et la routine tiennent bien des fois la place, même chez des hommes intelligents et habiles, d'études consciencieuses et approfondies. Si vous voulez étudier un peu les hommes, il ne vous sera pas difficile, monsieur, de reconnaître que c'est à ce défaut de savoir réel, quand ce ne sera pas à des vues arrêtées et hostiles, qu'il faut attribuer le ton d'assurance avec lequel on pose cette maxime : l'*Eglise est dans l'Etat et l'Etat n'est pas dans l'Eglise.*

J'aurais ici quelques difficultés à prévenir, mais je m'arrête pour le moment, une première lettre sera consacrée à cet examen.

Agréez, monsieur,

L'abbé B....

Professeur à la Faculté de théologie d'A...

Sciences physiques.

THÉORIE DE LA MATIÈRE.

PAR M. DOCTEUR [1].

Nouvelle théorie sur la matière. — Objections et observations. — Parallèle des principes physiques et psychologiques. — Progrès de la science. — Ses rapprochements avec la religion.

La réconciliation de la science avec la religion est un fait accompli et, depuis longtemps déjà, évidemment constaté. Il ne reste

[1] 1re partie, un vol. in-8°, chez l'auteur, à Raon-Létape (Vosges). Prix : 5 francs.

plus aux amis sincères de l'une et de l'autre, qu'à signaler les preuves, chaque jour nouvelles, de la véracité et de la franchise de cette réconciliation et à faire ressortir les précieux avantages que, d'un fraternel accord, la science retire sous le triple rapport de la force, des lumières et du vrai progrès. Aux hommes religieux donc, aux hommes savants ou désireux de le devenir, la lecture et la méditation de l'ouvrage nouvellement composé, comme seconde partie d'un travail plus étendu, *la Théorie de la matière*, par M.-J.-C. Docteur.

Dix ans à peu près se sont écoulés depuis l'apparition de la *Théorie de l'âme*, qui, tout naturellement devait précéder celle des corps. Cette composition remplie, d'aperçus nouveaux et de rapprochements pleins d'intérêt entre la nature divine et la nature spirituelle de l'âme humaine, éveilla l'attention et, malgré quelques propositions, un peu trop prétentieuses et hardies, mérita les applaudissements des penseurs qui la connurent; mais elle demeura par trop ignorée et ne produisit, par conséquent pas tous les fruits dont l'auteur pouvait se promettre la consolante récolte. Et quelle est la cause de l'obscurité qui enveloppe les ouvrages de M. Docteur et la stérilité dont ils semblent frappés? est-ce bien, comme il dit à la fin du volume qu'il vient de mettre au jour [1], parce que, objet de la cruelle indifférence des uns et de l'injuste suspicion des autres, sa voix n'a pas cette force bruyante qui serait nécessaire à l'implantation de la science dans la religion et de la religion dans la science? Nous ne le pensons pas; nous estimons utôtip que c'est la *solitude absolue* dans laquelle ce philosophe s'est obstiné, jusqu'à présent, à rester. Sans doute : il n'y a pas un coin sur la terre d'où la vérité ne puisse se faire entendre [2]. Sans doute : la vérité est de tous les temps, comme de tous les lieux; il n'est aucune époque où elle ne doive jouer un grand rôle et remuer le monde, parce qu'il n'est aucune époque qui ne soit sous la main de Dieu [3]. Mais vivons-nous donc dans un siècle où les hommes soient tellement affamés de la vérité qu'ils abandonnent leurs travaux et leurs foyers pour courir vers l'heureuse Egypte où ils pourront s'en rassassier? Jésus-Christ, la vérité par essence, malgré l'éclat et la publicité de nombreux miracles, attendait-il, sous les pal-

[1] *Théorie de la matière*, p. 420.

[2] *Théorie de l'âme*, p. 15.

[3] *Ibid.*, p. 16.

miers de la Judée ou les oliviers de Gethsémani que les peuples vinssent lui demander les paroles de la vie éternelle ? Il parcourait les villes et les bourgades, il entrait dans les synagogues et provoquait la foule à l'audition de ses sublimes enseignements. Que l'idée de M. Docteur soit donc comme une de ces plantes qui ne peuvent croître qu'à l'abri des montagnes et dans les lieux solitaires; que les bords de la Seine, tant de fois flétris par le souffle d'impuissants auteurs, n'eussent pu l'inspirer comme la vue de ses rochers et de ses sapins vierges des Vosges, sur lesquels l'esprit de l'homme ne s'est jamais reposé et où l'on trouve encore empreinte la pensée qui les créa[1], à la bonne heure! Mais puisque, pour mettre en relief une vérité quelconque, il la faut exposer à Paris; puisque, pour la faire retentir dans la France, il faut la proclamer à Paris; puisque pour lui ménager accueil favorable et gracieux, il faut la faire arriver de Paris; pourquoi dans l'intérêt même de la vérité, ne pas se conformer à l'usage, si ridicule, si pitoyable qu'il soit? Pourquoi s'obstiner à la montrer à un point de l'horizon philosophique où jamais ne se porteront spontanément les regards? Si donc M. Docteur entend encore quelque Nathanaël, parisien ou provincial s'écrier : Peut-il, de Nazareth, sortir quelque chose de bon[2]? qu'il ne s'irrite ni ne se chagrine; mais puisqu'il croit sa théorie bonne et utile, qu'il se rappelle, pour l'imiter, la conduite de l'apôtre saint Paul se faisant tout à tous, afin de gagner tous les hommes au salut[3].

Nous avons avant tout insisté sur ce point, afin de déterminer M. Docteur à faire suivre à ses ouvrages la route commune, jusqu'à ce que le despotique système de centralisation qui enveloppe toutes choses, en France, dans ses inextricables réseaux, soit remplacé par un système plus ou moins en harmonie avec la logique et les intérêts matériels et moraux du pays. Nous avons insisté, afin d'éloigner de l'esprit de M. Docteur toute pensée misanthropique ou décourageante et pour prévenir l'effet défavorable que pourrait produire sur quelques personnes, l'obscurité systématique et volontaire dans lequel la *Théorie de l'âme* jusqu'à présent a vécu.

Maintenant, avant d'aborder la *Théorie de la matière*, nous croyons à propos de présenter un résumé succinct de la *Théorie de*

[1] *Théorie de la matière*, p. 16.

[2] A Nazareth potest aliquid boni esse? (Joan., I, 46.

[3] Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos (I *Cor.*, IX, 22).

l'âme. Cette synthèse, que nous transcrivons du livre de M. Docteur, fera mieux saisir le système de l'auteur et la marche qu'il a suivie en le développant.

Il y a dans l'homme, comme dans Dieu, trois principes moteurs essentiellement distincts et qui deviennent principes de volonté, soit en agissant seuls, soit en agissant simultanément. Ces principes moteurs, qui sont aussi inhérents à la nature spirituelle que la *profondeur*, la *hauteur* et la *longueur* sont nécessaires à l'existence des corps, sont le *sentiment*, l'*imagination* et la *raison*. Le sentiment est donc une des forces motrices de l'âme humaine; non point une force physique, mais un des éléments constitutifs de l'être pensant. Le sentiment engendre l'imagination, parce que toute parole intellectuelle sort de ses entrailles, et que l'imagination n'est autre chose que la réunion du groupe très-actif des idées à l'état de la parole. La raison, amour essentiel du vrai, vers lequel elle incline sans cesse les deux autres puissances motrices, n'est point une émission prolifique du sentiment ou de l'imagination; mais elle procède de ces deux agents en ce sens qu'elle ne peut agir que lorsqu'ils ont agi, et qu'elle ne peut classer ou approuver que les pensées qui ont été mises à l'état d'expression. Tant que le sentiment n'a point parlé, c'est-à-dire, tant que l'âme ne possède aucune connaissance, la raison est sans mouvement et sans vie, ou plutôt elle n'existe point. De là vient qu'elle est à peine formée chez les enfants, et qu'elle grandit à mesure que le sentiment se développe et devient un foyer de lumière plus abondant. Au reste, nous ne voulons pas dire que les trois principes moteurs de la divinité ne soient autre chose que de simples facultés, et que les trois agents qui constituent notre âme sont des personnes. Ici la comparaison cesse, et il y a une distance infinie entre la copie et la souveraine perfection de l'original [1]. »

« Les trois facultés de notre âme sont de véritables puissances *élémentaires*, en ce sens qu'elles ne se subdivisent point et qu'elles ne sont point formées de la réunion de plusieurs autres forces ou de sous-agents... Que l'on prenne séparément tous les termes qui désignent des facultés ou des opérations psychologiques, et l'on verra que ces facultés ou ces opérations ne sont autre chose que des différentes manières d'être de nos trois agents [2]. Ainsi : « La *sen-*

[1] *Théorie de la matière*, p. 36.
[2] *Ibid.*, p. 33.

sibilité, n'est point une faculté : elle est l'*impressionnabilité* d'un sentiment mou ou très-volatil. On peut avoir beaucoup de sentiment et pourtant n'être point très-sensible.

» Les mots *intelligence*, *entendement*, ou *intellect* pris dans leur sens strict et rigoureux, sont synonymes d'imagination.

» La *mémoire* est une réapparition d'idées.

» La *conscience* est la synonymie de *connaissance intérieure*. Cette faculté se désigne encore quelquefois par le terme assez exact de *conception*.

» Un homme d'*esprit* est un homme qui a beaucoup d'idées lucides, d'où il résulte qu'il est un homme d'*imagination*.

» L'*attention* est une *vue* continue de l'esprit; *réflexion*, qui signifie rejaillissement ou reverbération est employée à peu près dans le même sens.

» Le *jugement* est une sentence prononcée par la raison.

» La *volonté* est le mouvement, et en quelque sorte le *vol* de l'être intelligent vers un objet quelconque. Le mot *faculté*, signifiant *moyen*, ce n'est pas même parler français que de ranger la *volonté* parmi les facultés de l'être intelligent : elle est, en effet, l'action des esprits et non pas un moyen qui conduit à cette action.

» L'*amour* est une *tendance* par laquelle l'être intelligent cherche en quelque sorte à sortir de lui-même. Chacune de nos forces motrices est nécessairement une cause ou un moyen d'*amour*, attendu qu'il n'y a pas de force motrice qui ne *tende* à un but [1]. »

M. Docteur termine ainsi l'exposé des idées fondamentales de sa *Théorie de l'âme* :

« Dans toutes les choses existantes, ce sont les substances ou les formes élémentaires qui sont la clé des faits. Or, ce que l'on a fait dans la physiologie, nous croyons qu'on l'a fait dans la physique. On a bâti des hypothèses et créé des plans; mais des éléments réels de la matière et du plan incréé de la sagesse divine, il n'en est nullement question. Comme si la matière s'était faite elle-même, ou comme si elle avait pu sortir d'un autre agent que de la pensée de Dieu, on a cru que l'on pourrait voguer à plein vent dans l'étude des phénomènes de la création sans consacrer un seul instant à l'étude de la métaphysique, et sans s'inquiéter même s'il existe un Créateur. La matière est destinée, selon nous, à nous donner une

1 *Théorie de la matière*, p. 35.

grande idée de Dieu, ou plutôt elle est destinée à servir d'image ou de contre-calque à ses opérations les plus intimes[1]. . . . .

Indiquer à la suite de ce qui vient d'être lu si M. Docteur aborde les graves questions de l'origine des idées, de celle du langage et de quelle manière il les résout, serait nous écarter par trop de la limite que nous nous sommes tracée, et, d'ailleurs, sortir du sujet principal qui nous occupe. Nous arrivons donc immédiatement à la *Théorie de la matière* dont nous allons essayer la rapide exposition.

Dans tous les corps et dans les molécules de tous les corps, dit M. Docteur[2], il y a deux matières diverses, une matière qui tend à rapprocher les molécules et une matière qui tend à les désunir. La première s'appelle *matière attractive*, la seconde *matière expansive*. Celle-ci sera la cause de toutes les raréfactions naturelles ou fortuites, et celle-là tendra à former des aggrégations ou des masses.

La matière attractive et la matière expansive entrent donc dans la composition de tous les corps, puisqu'il n'existe aucun corps dans lequel la force attractive et la force expansive ne se révèlent... Donc ces deux matières sont parties constituantes de tous les corps ; donc elles en sont les vrais éléments... et l'on peut ajouter les seuls éléments qui existent dans la nature. Car, à quoi se réduirait le rôle du troisième agent, qui ne serait ni attractif, ni expansif, puisque la matière attractive et la matière expansive peuvent opérer tous les phénomènes et répondre à tous les besoins. . . . .

Voilà, d'après M. Docteur, les éléments constitutifs des corps bien connus, déterminés et limités. Si, dans les corps, il existe des pores, c'est que toutes les molécules de ces corps ne sont point contiguës, et si elles ne sont point telles, c'est qu'il y a au milieu d'elles un pouvoir d'expansion qui empêche leur contact[3]. Si le gaz le plus subtil peut être raréfié davantage quand on lui donne un nouveau degré de chaleur, c'est qu'il y a une matière attractive qui met des obstacles à ses moyens naturels d'expansion[4]. . . . .

Si, afin de saisir plus parfaitement la théorie de M. Docteur, vous demandez ce que c'est qu'une *molécule*, l'auteur vous répondra : Une molécule est un petit corps de la même matière et de la

1 *Théorie de la matière*, p. 40.

2 *Ibid.*, p. 43.

3 *Ibid.*, p. 45.

4 *Ibid.*,

même substance que le corps plus étendu dont elle fait partie, ce qui fait qu'elle n'a aucun mouvement propre ; c'est un petit corps essentiellement composé de plusieurs atomes attractifs et de plusieurs atomes expansifs, qui n'a aucun mouvement que celui qui lui vient de la force attractive et de la force répulsive de ses propres atomes[1]. Mais qu'est-ce qu'un atome ? Ce n'est ni un corps ni un corpuscule, c'est un élément nécessaire à toute espèce de corporéité ; c'est toute partie de matière qui peut être considérée comme un élément.

Un jour plus vif est-il répandu sur la base du système de M. Docteur par les précédentes définitions ? Nous ne pouvons le dire ; il nous semble que pour nous ce serait plutôt de l'obscurité. Que lisons-nous, en effet ? Une molécule est un petit *corps* essentiellement formé de plusieurs *atomes*. Puis : un *atome*, qui pourtant est matière, n'est ni un *corps* ni un *corpuscule*. Qu'est-ce qu'une matière qui n'est pas corps et qui pourtant forme essentiellement des corps ? Nous comprenons mieux M. l'abbé Maupied quand il dit[2] : « La matière est une abstraction inventée pour comprendre tous les » corps matériels. L'observation et l'expérience ne nous montrent » jamais la matière qu'à l'état de corps ; sans corps point de matière, » elle en est inséparable ; elle est les corps mêmes, ou plutôt les corps » divers sont la matière, soit que ces corps soient élémentaires ou » composés. »

Nous ne voyons pas non plus comment les atomes de l'argent ne sont pas plus de l'argent qu'ils ne sont de l'or ou du bois, lorsque les molécules de l'argent sont de l'argent, quoique formées de ces atomes[3]. L'auteur dit, à la vérité, que c'est la différence de leur quantité proportionnelle et de leur mouvement intestin qui différencie tous les corps ; mais cette explication elle-même passe les bornes de notre intelligence, et nous souhaiterions avoir quelques preuves d'une telle assertion.

Il nous semble mieux comprendre que, pour donner raison de tout ce qui existe, même physiquement, il faudrait remonter à l'origine des choses et surprendre un secret que Dieu s'est réservé. « Il ne faut point s'obstiner à mesurer la matière avec l'esprit. Dans » toutes ses autres opérations *ad extra*, l'esprit reste soi ; il ne sort

1 *Theorie de la matière*, p. 55.

2 *Cours de physique sacrée*, dans l'*Université catholique*, t. XII, p. 414.

3 *Théorie de la matière*, p. 55.

« pas de lui-même, et alors il peut juger sainement. Mais s'il veut « s'appliquer soi-même comme moyen..., il ne peut plus être le « principe qui juge : il reste un simple moyen entre les mains d'au- » trui... Abandonnons donc ces vaines questions, et contentons- » nous de dire que la matière ayant eu un commencement n'est ni » indivisible, ni divisible à l'infini. *Dieu seul sait quels en sont les » éléments* [1]. »

A l'exposition générale de sa théorie, M. Docteur en fait succéder l'application. Le volume qu'il vient de publier renferme seulement la première partie des développements du système ; il traite de l'action et des propriétés de *l'élément expansif*. D'après ce système, *l'élément expansif* est, pour les corps dans lesquels il réside, le principe de porosité, de légèreté, de dureté, d'odorescence, d'antipathie, d'élasticité. Il est, par ses vibrations, la cause efficiente de toute chaleur ; il est à la fois dilatant et calorifique, d'où il se fera nommer indistinctement *matière expansive* ou *feu*.

Pour éviter toute induction erronée, l'auteur fait immédiatement remarquer que le feu, chose si connue et pourtant si énigmatique, doit être considéré, d'après ses principes, sous deux manières d'être essentiellement distinctes : 1° intimement uni à la matière attractive par la force coactive de ce dernier agent, et alors c'est le feu élémentaire, constitutif, l'élément expansif ; 2° s'élançant sous la forme de rayons hors du corps dont il faisait partie, et c'est le feu rayonnant. Le premier est essentiellement uni à la matière attractive ; le second, au contraire est un feu *libre* essentiellement nomade et voyageur ; toujours prêt à s'échapper du corps où il réside, lorsque la fermentation ou la moindre fissure l'en dégage [2].

Nous ne suivrons point M. Docteur dans les développements de sa théorie de l'élément expansif devenue théorie de la chaleur. Nous omettrons l'analyse de la déduction des preuves, de l'explication des phénomènes, de la partie scientifique en un mot, pour nous attacher de préférence à signaler ce qui rend l'ouvrage de M. Docteur plus intéressant, plus original, plus neuf ; la base nouvelle sur laquelle il fait reposer toute sa théorie, et la voie d'induction dans laquelle il s'est ingénieusement engagé.

[1] M. l'abbé Bourey, *Cours d'études sur les Saints-Pères*, 2e leçon, dans l'*Univ. cath.*, t. XII, p. 259.

[2] *Théorie de la matière*, p. 92.

M. Docteur, chrétien et penseur dans la rigoureuse acception de ces épithètes, fait reposer tout son système sur ces paroles de l'apôtre : *Invisibilia per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur.* Le monde physique et le monde métaphysique se touchent, se reverbèrent et se renvoient l'un à l'autre la lumière dont ils sont chargés... Tout phénomène physique est l'image et le dessin parfait d'un phénomène métaphysique, et il n'y a point d'acte intellectuel et moral qui ne soit figuré par un mouvement ou une action des corps. L'auteur est donc amené à ce raisonnement : Toute idée d'ordre et de sagesse réside en Dieu et préside à l'exécution de ses actes les plus intimes, car il n'y a pas de sagesse oisive en Dieu, et il serait impie de dire que Dieu n'a pu réaliser l'ordre qu'il avait conçu et donner de la vie à ses principes qu'après avoir fait sortir ses créatures du néant : cela supposerait qu'il n'a pu se passer d'elles, et que si le monde n'avait point paru, il y a une partie de la sagesse de Dieu qui n'aurait point reçu son accomplissement, et qui aurait été éternellement morte faute d'objet[1]. Donc les mêmes lois qui président à l'action ou au mouvement de la *matière*, président aussi, *sans aucun changement ni sans aucune altération de sens*, à l'action ou aux mouvements des *esprits*. Donc la physique et la méthaphysique doivent coïncider dans leur sommet, et n'être que les deux faces ou les deux branches de la même doctrine. Si l'on sépare ces deux sciences, si on les soumet à des règles ou à des principes différents, évidemment on les raccourcit et l'on s'expose à les rendre vicieuses et mensongères, puisque la vérité de l'une est la vérité de l'autre et que tout ce qui n'est point métaphysiquement vrai est physiquement faux, comme tout ce qui n'est point exact et régulièrement prononcé en saine physique est vague, incertain ou incomplet sous le point de vue spirituel[2]. C'est parce que la physique moderne a dévié de cette ligne tracée de toute éternité dans le sein de Dieu, pour faire école à part..., qu'elle s'est enrayée dans un chemin qui ne la conduira jamais au but de ses recherches ni à la découverte des lois les plus simples et les plus générales de la matière.

D'après ce mode d'argumentation, M. Docteur remonte tout d'abord jusqu'à la cause première et nécessaire de tout ce qui existe ; il remonte à DIEU. Or, la règle fondamentale de la constitution divine est d'être *un en trois*, c'est-à-dire, de former une seule nature

1 *Théorie de la matière*, p. 3.
2 *Ibid.*, p. 4.

vivante et indivisible dont les opérations intrinsèques sont réparties entre trois agents distincts [1]. Pour tout homme qui a la ferme conviction que *Dieu existe en trois personnes*, que *la première engendre la seconde* et que *la troisième procède des deux autres sans être engendrée d'elles*, il doit être constant qu'il y a dans la matière trois agents corporels et distincts, qui forment toute matière et sont les éléments de tous les corps; que le premier de ces agens, non moins actif et non moins répandu que les deux autres, procrée le second par voie de génération, dans le sens large et philosophique de ce mot; que le troisième enfin est une conséquence ou le lien des deux autres, sans qu'il ait pour cela la propriété d'engendrer ni d'être engendré [2].

Toutefois, il n'entre point dans la pensée de l'auteur de donner le dogme de la Trinité pour la preuve de sa théorie physique; il veut seulement faire voir que les vues nouvelles qu'il va donner sur la matière sont en harmonie parfaite avec ce que le Catholicisme enseigne de plus précis sur la Trinité divine, ce qui est déjà un argument complet en faveur de cette théorie, pour les personnes qui ont le bonheur de croire à la vérité de ce grand dogme. Pour celles qui n'ont point étudié ce premier article de la foi chrétienne, ou qui, l'ayant étudié, croient y avoir découvert des contradictions ou des absurdités qui n'y existent point, M. Docteur leur dit: Nous établissons notre théorie sur des faits aussi palpables et aussi positifs que si nous eussions voulu en faire une théorie athée ou tout à fait indépendante des faits religieux. Ne la répudiez point parce que nous embrassons la vérité dans tout son cercle. Ne la trouvez point mauvaise parce qu'elle s'allie à un point de foi que vous avez résolu de repousser... Concevez plutôt que s'il y a dans la matière trois agents distincts et bien prononcés, de l'action combinée desquels dépendent tous les phénomènes que nous voyons, il y a aussi dans Dieu, qui est la source et la force productive de tous les êtres, une triplicité de même forme; et ne dites plus qu'il est impossible que l'unité de Dieu repose sur une triple base, puisque cette vérité, bien qu'elle soit insondable, comme toutes les vérités profondes, se révèle à vos yeux dans tous les corps, et que l'existence et tout le jeu de la matière reposent sur le même moyen [3].

[1] *Théorie de la matière*, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 7.
[3] *Ibid.*, p. 8.

Pour arriver à un but aussi relevé, il a donc imaginé une théorie physique qui n'a rien de commun avec les hypothèses froides et décousues à l'aide desquelles beaucoup de professeurs expliquent aujourd'hui la plupart des phénomènes de la matière, il a, en quelque sorte, reconstitué entièrement la physique, afin d'harmoniser les vérités de cette science avec les vérités d'un ordre supérieur. Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite scientifique de cette reconstruction, nous en abandonnons le soin aux hommes spéciaux à qui de hautes connaissances de la matière donnent le droit de formuler un jugement. Seulement et à l'occasion d'une théorie de la lumière-calorique proposée par M. Chaubard, dans ses *Éléments de Géologie* [1], théorie dont il a été tiré, par certains auteurs subséquents, des conséquences menant tout droit au Panthéisme, nous indiquerons de quelle manière, exclusivement physique, M. Bocteur entend expliquer l'identité de la lumière et de la chaleur.

Tous les physiciens admettront sans peine, dit-il, que le feu rayonnant *invisible*, c'est-à-dire, celui qui n'est point lumière, est une émanation du feu qui réside dans les corps; mais quelques-uns sans doute n'admettront pas que la lumière, même en la considérant comme une chose matériellement existante, soit une expression du même agent. En effet, il n'est point démontré que la lumière soit calorifique; il est même bien des faits qui tendraient à faire croire que les rayons lumineux n'ont point la propriété d'éveiller la chaleur. De là l'opinion qui considère la *lumière* et le *calorique* comme deux fluides essentiellement distincts. Mais leur identité se prouve, dans notre théorie, par leur origine commune; et nous dirons que, quand même la lumière n'aurait point, comme le feu rayonnant illumineux, la propriété d'éveiller la chaleur, ces deux fluides n'en seraient pas moins, pour cela, unis par la plus étroite parenté, attendu que tous deux ils dérivent du feu élémentaire, et que souvent même ils en émanent par un seul et même acte de génération. En effet, 1° c'est un mouvement vibratoire de chaleur qui engendre le feu invisible; or, le fluide lumineux procède de la même action. Il est absolument impossible de produire le moindre rayon de lumière sans chaleur. 2° La lumière est expansive; donc la matière lumineuse est absolument de même nature que l'élément expansif; donc elle en est la fille. 3° La lumière se réfléchit

[1] *Eléments de géologie*, par Chaubard, p. 57.

et se propage d'après les mêmes lois que le feu rayonnant invisible ; donc elle en est la sœur [1].

Sans transition de genre à genre et laissant appliquées exclusivement à Jésus-Christ, lumière éternelle des âmes, les paroles de saint Jean aux premiers versets de son évangile, on peut donc accepter, physiquement parlant et avec plusieurs savants anciens comme avec M. Docteur, l'identité de nature de la lumière et du feu et admirer avec M. Chaubard que le sens de calorique et celui de lumière se trouvent exprimés dans la Bible par un seul et même mot, comme étant une seule et même chose, et que la Bible soit encore ici en avant de la science depuis plus de trois mille ans [2].

Dans toute la suite du volume, lequel ne renferme que la première partie de la théorie de la matière, à savoir : la matière expansive, M. Docteur, appliquant son principe fondamental, s'étudie à rapprocher l'ordre matériel de l'ordre moral, à les expliquer l'un par l'autre et à répandre plus de lumière sur un grand nombre de questions. Nous citerons quelques-uns des rapprochements les plus ingenieux dans le prochain cahier.

L'abbé GUILLAUME,
Chanoine honoraire, aumônier de la chapelle
ducale de Nancy.

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE

DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

SEPTIÈME ARTICLE [3].

DIEU (suite).

NOTION DE DIEU D'APRÈS LE TAO-TE-KING.

« Le livre le plus abstrait et le plus difficile de toute la littérature chinoise. »

(Stanislas Julien.)

A côté, ou plutôt en face des cinq livres sacrés appelés *Kings*, il existe en Chine un autre ouvrage qui jouit, à juste titre, des mêmes

[1] *Théorie de la matière*, p. 228.

[2] *Éléments de géologie*, par Chaubard, p. 57.

[3] Voir le 6e art. au n° précédent, ci-dessus, p. 143.

prérogatives. Il est le symbole religieux de plus de 100,000,000 d'hommes[1]; et *Lao-tseu*, son auteur, a été transformé par ses disciples en une divinité qui n'a point eu de naissance, mais qui s'est incarnée plusieurs fois dans des formes corporelles. « J'étais né, lui » fait dire la Sainte-Légende, j'étais né avant la manifestation d'au» cune forme corporelle. J'apparus avant le suprême commence» ment. J'agis à l'origine de la matière simple et inorganisée. J'é» tais présent au développement de la grande masse première; je » me tenais debout sur le faîte du grand Océan primordial, et je » planais au milieu du grand espace vide et ténébreux. Je suis entré » et je suis sorti par les mêmes portes de l'immensité mystérieuse » de l'espace[2]. » Aussi *Lao-tseu* est-il présenté comme *existant par lui-même*. Quand il fit son apparition en ce monde pour rédiger son livre, il fut conçu par l'influence d'une grande étoile tombante. Sa mère porta pendant 80 ans dans son sein ce fruit merveilleux. Quand elle le mit au monde, il avait les *cheveux blancs*, symbole de la sagesse éternelle. On l'appela *Lao-tseu*, c'est-à-dire *Viellard-Enfant*, en mémoire de ce prodige[3].

Il faut dire, pour l'honneur de *Lao-tseu*, qu'il n'est nullement question de toutes ces rêveries dans son ouvrage, et que probablement son ambition se borna à être reconnu, comme Socrate, le plus sage des hommes.

Le *Tao-te-king*, c'est-à-dire le *livre de la Raison suprême et de la Vertu*, se rapproche parfois, pour la forme et les idées, des livres sacrés des Hindous. Les 81 chapitres, assez courts, qui le composent, sont remplis des plus hautes, presque toujours aussi des plus inaccessibles spéculations. Tous les savants qui l'ont abordé se sont plaint de la profonde obscurité qui l'environne, et qui n'en fait trop souvent qu'une énigme indéchiffrable[4]. « Le *Tao-te-king*, dit » M. Stanislas Julien, est regardé avec raison comme... le livre le

[1] Les *Tao-sse*. Il y a trois grandes sectes religieuses dans l'empire de la Chine. Les *Lettrés* qui suivent les préceptes de Koung-fou-tseu; les *Bouddhistes*, et les *Tao-sse*, disciples de *Lao-tseu*.

[2] M. Pauthier, la *Chine*, 112.

[3] Sa mère l'avait d'abord appelé *Li-Eulh*, prunier-oreille, parce qu'elle le mit au monde sous un prunier, et qu'elle vit qu'il avait les lobes des oreilles fort allongées. — *Lao-tseu* naquit environ 600 ans avant notre ère, un demi-siècle avant *Koung-fou-tseu*.

[4] Voir Abel Rémusat, *Mémoires sur Lao-tseu*, 21, 25. — M. Pauthier, la *Chine*, 111. — M. Julien, le *Livre de la voie et de la vertu*, introduction, iij.

» plus abstrait et le plus difficile de toute la littérature chinoise. » Faut-il avouer que dans le titre lui-même, le mot *Tao*, qui est essentiel, a partagé les traducteurs les plus compétents[1].

Emanation directe de la pensée divine, suivant la *Légende sacrée*; inspiration de la raison éternelle, suivant les *Tao-sse*; œuvre de la plus haute sagesse humaine, suivant tous les Chinois, le *Tao-te-king* trace à grands traits les caractères de la divinité, l'origine des choses et les principes de la morale. Comme les livres de l'Inde, avec lesquels il aurait plus d'analogie qu'avec la littérature de la Chine, s'il s'élève parfois à quelques détails sublimes, il enseigne généralement les erreurs les plus impies, autant du moins qu'on peut entrevoir sa pensée à travers les nuages d'une métaphysique inextricable.

Essayons de dégager ce livre de ce qu'il renferme de plus frappant relativement à *la nature de Dieu* et aux *attributs divins*.

La manière dont *Lao-tseu* a conçu la *Divinité* n'est pas celle dont les *Kings* ont conçu le *Ciel* ou *Souverain Seigneur*. Au lieu d'un nom signifiant la beauté ou la puissance élevée à son plus haut degré, nous avons un nom qui, matériellement identique, suivant M. Pauthier[2], avec le mot qui exprime *Dieu* dans les langues grecque, latine, et par conséquent dans presque tous les idiomes de l'Europe occidentale[3], désigne l'Etre des Etres par l'attribut qui semble résumer l'essence divine, je veux dire l'*intelligence* et la *raison*[4].

1 Il s'agit, en effet, de savoir si ce mot doit être traduit par *raison* ou par *voie*. M. Julien prétend que c'est par *voie;* Abel Rémusat et M. Pauthier que c'est par *raison suprême*. Le fait est que cette expression signifie les deux choses, mais faut-il la prendre au sens propre ou au sens figuré? L'opinion d'Abel Rémusat nous semble la plus plausible. « *Tao*, suivant les anciens dictionnaires le *Choue-wen* et le » *Eul-ya*, signifie un *chemin*, *le moyen de communication d'un lieu à un autre*. » De ce premier sens physique et matériel est dérivé le sens métaphysique, d'après » le mode suivi dans toutes les langues, pour attacher des signes aux idées abs» traites. Il signifie donc: *Route*, *voie*, *direction*, *marche des choses*, *la raison et* » *la condition de leur existence*. » Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 18. — Ce qui surtout nous paraît rendre le système de M. Stanislas Julien difficile à soutenir, c'est qu'il y a des cas nombreux où le traducteur lui-même n'a pas osé interpréter le mot *Tao* par *voie*.

2 M. Pauthier, *la Chine*, p. 114.

3 *Tao*, *Théos*, *Zeus*, *Deus*, *Dio*, *Dieu*, *Dios*, *Diosz*, *etc.*

4 Je n'ai pas à m'occuper ici d'assigner la source possible ou probable des idées théologiques de Lao-tseu, ni d'apprécier les résultats divers auxquels sont arrivés

« Avant l'existence du ciel et de la terre, ce n'était qu'un silence
» immense, un vide incommensurable et sans formes perceptibles.
» Seul, il existait infini, immuable; il circulait dans l'espace illimité
» sans éprouver aucune altération. On peut le considérer comme
» la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne par la
» dénomination de *Tao*, *Raison universelle suprême*. Forcé de lui
» faire un nom, je le désigne par ses attributs, et je le dis grand,
» élevé; étant reconnu grand, élevé, je le nomme s'étendant au
» loin; étant reconnu étendu au loin, je le nomme éloigné, infini [1]. »

Ce que M. Pauthier commente ainsi :

« Avant la naissance du ciel et de la terre, il n'existait qu'un si-
» lence immense dans l'espace, un vide incommensurable dans ce
» silence sans fin, seul, le suprême *Tao* circulait dans cette vide et
» silencieuse infinitude [2]. »

M. Stanislas Julien a entendu ce passage de la manière suivante :

« Il est un être confus qui existait avant le ciel et la terre. O
» qu'il est calme! ô qu'il est immatériel! Il subsiste seul et ne change
» point! Il circule partout et ne périclite point. Il peut être re-
» gardé comme la mère de l'univers. Moi je ne sais pas son nom;
» pour lui donner un titre je l'appelle *Voie* (Tao). En m'efforçant
» de lui faire un nom je l'appelle grand, de grand je l'appelle fu-
» gace, de fugace, je l'appelle éloigné, d'éloigné, je l'appelle l'être
» qui revient [3]. »

Un autre passage, traduit per M. Pauthier parle ainsi du pre-
mier être :

« Le principe suprême est incorporel de sa nature, et si on es-
» saie de s'en servir comme d'un être tombant sous les sens, alors,
» on trouve qu'elle n'est pas quelque chose d'existant à la manière

Abel Rémusat et MM. Pauthier et Stanislas Julien, relativement aux vestiges des dogmes chrétiens dans le Tao-te-king. J'exprime uniquement la notion de Dieu d'après ce livre.

[1] M. Pauthier, *Fragment* traduit du *Tao-te-king*, ch. xxv, dans la *Chine*, p. 116. Voici comment Abel Rémusat a traduit le même passage : « Avant le chaos qui a » précédé la naissance du ciel et de la terre un seul être existait, immense et silen- » cieux, immuable et toujours agissant sans jamais s'altérer. On peut le regarder » comme la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne sous le nom de » Raison. Forcé de lui donner un nom, je l'appelle grandeur, progression, éloigne- » ment, opposition. » Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 27.

[2] M. Pauthier, *La Chine*, p. 115.

[3] M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. xxv, p. 92.

» des corps solides. C'est un abîme sans fond, un mystère impéné-» trable ! Il semble qu'il soit le grand ancêtre de toute chose [1]. »

M. Stanislas Julien a ainsi traduit ce passage.

» Le Tao est vide ; si l'on en fait usage, il paraît inépuisable. Oh qu'il » est profond ! Il me semble le patriarche de tous les êtres [2]. »

Le vrai nom de Dieu, d'après Lao-tseu, est inexprimable, et ce souverain être est la source et le principe de toute perfection.

« O toi, Raison cachée, qui n'as pas de nom, c'est toi seule, ô Rai-« son, dont le vrai bien emprunte sa perfection [3]. »

La traduction de M. Stanislas Julien n'est pas aussi précise, quoique analogue au fond.

» Le *Tao* se cache, et personne ne peut le nommer ; il sait prêter » secours aux êtres, et les conduire à la perfection [4]. »

Non-seulement le Tao est ineffable, mais il est un esprit éternel :

» Le *Tao* est éternel, et il n'a pas de nom.... Vous regardez et » et vous ne le voyez pas : on le dit incolore. Vous l'écoutez et » vous ne l'entendez pas : on le dit aphone ; vous voulez le toucher » et vous ne l'atteignez pas : on le dit incorporel. Si vous allez au » devant de lui, vous ne voyez point sa face ; si vous le suivez, vous » ne voyez point son dos [5]. »

C'est ainsi que M. Stanislas Julien a cru interpréter ce texte célèbre, dans lequel le père *Amiot* voulait reconnaître une trace du dogme de la Trinité chrétienne, et *Abel Rémusat*, la transcription des trois syllabes qui forment le mot hébreu : *Jéhova*.

Voici ce passage traduit par Abel Rémusat :

» Celui que vous regardez et que vous ne voyez pas, se nomme I ; » celui que vous écoutez, et que vous n'entendez pas, se nomme HI ; » celui que votre main cherche, et qu'elle ne peut saisir se nomme » WEI. Ce sont trois êtres qu'on ne peut comprendre, et qui, con-» fondus, n'en font qu'un. Celui qui est au-dessus n'est pas plus » brillant, celui qui est au-dessous n'est pas plus obscur. C'est une » chaîne sans interruption, qu'on ne peut nommer... C'est ce qu'on » appelle forme sans forme, image sans image, être indéfinissable. En

1 M. Pauthier, *Tao-te-king*, ch. xv, p. 47.

2 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. iv, p. 16.

3 Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, 31.

4 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. xxiii, [illegible]

5 *Ibid.*, ch. xiv, 47.

» allant au-devant, on ne lui voit pas de principe ; en le suivant, on
» ne voit rien au-delà [1]. »

Lao-Tseu a conçu de plusieurs manières la génération des choses par le *Tao*.

» Le *Tao* a produit un ; un a produit deux, deux a produit trois ;
» trois a produit tous les êtres [2]. »

Lao-Tseu développe ailleurs son idée de la production des êtres :

» Le *Tao* produit les êtres, la vertu les nourrit, ils leur donnent
» un corps et les perfectionnent par une secrète impulsion. C'est
» pourquoi tous les êtres révèrent le *Tao*, et honorent la vertu. »

» Personne n'a conféré au *Tao* sa dignité ni à la vertu sa no-
» blesse ; ils les possèdent éternellement en eux-mêmes. C'est
» pourquoi le *Tao* produit les êtres, les nourrit, les fait croître,
» les perfectionne, les mûrit, les alimente, les protége. Il les pro-
» duit et ne se les approprie point ; il les fait ce qu'ils sont et ne
» s'en glorifie point ; il règne sur eux et les laisse libres. C'est là ce
» qu'on appelle une vertu profonde [3]. »

Enfin, la Raison suprême est immense ; elle aime tous les êtres ; elle est le bien souverain, la consolation du juste et l'espoir du méchant

« Le *Tao* s'étend partout ; il peut aller à gauche comme à droite ;
» il aime et nourrit tous les êtres et ne se regarde pas comme leur
» maître...... Le *Tao* est l'asile de tous les êtres, c'est le trésor de
» l'homme vertueux et l'appui du méchant.... Pourquoi les anciens
» estimaient-ils le *Tao* ? N'est-ce pas parce qu'on le trouve natu-
» rellement sans chercher tout le jour ? N'est-ce pas parce que les
» coupables obtiennent par lui la liberté et la vie ? C'est pourquoi
» le *Tao* est l'être le plus estimable du monde [4]. »

Tels sont, autant qu'il est permis d'en juger dans l'état actuel de la science, les éléments de la notion de Dieu disséminés dans les 81 chapitres du livre de *Lao-tseu*.

On remarque sans peine tout ce que cette esquisse assez pâle de la Divinité a de vague, d'incomplet et d'incompréhensible. Elle cache le vide sous l'emphase et ne donne l'idée positive d'aucun

1 Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu*, p. 40.

2 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. XLII, 158. Cette traduction est la même que celle d'Abel Rémusat.

3 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, ch. LI, p. 186-187.

4 *Ibid*, LXII, p. 227.

être. Le *Tao* ne rappelle en rien la simplicité craintive des *Kings* et ne ressemble nullement au souverain Seigneur du ciel.

J'ai pourtant reproduit ce qu'il y a de plus raisonnable en fait de dogme dans le *Tao-te-king*. Les quelques lueurs de vérité que peut-être il renferme y sont noyées avec une audace et un sang-froid qui étonnent, dans les erreurs les plus vastes et les plus ténébreuses. L'absurdité, les contradictions, l'extravagance, sont semées comme à plaisir dans le livre *de la Raison et de la Vertu*.

Il me suffira, pour qu'on en juge, d'exposer la suite de la notion et les développements de la Raison suprême d'après *Lao-tseu*.

« Les formes matérielles de la grande puissance créatrice ne sont
» que les émanations du *Tao*. C'est le Tao qui a produit les êtres
» matériels existants. Avant ce n'était qu'une confusion complète,
» un chaos indéfinissable. C'était un chaos ! une confusion inacces-
» sible à la pensée humaine ! Au milieu de ce chaos, il y avait une
» image indéterminée, confuse, indistincte, au-dessus de toute
» expression. Au milieu de ce chaos, il y avait des êtres, mais des
» êtres en germe, des êtres imperceptibles, indéfinis !... Au milieu
» de ce chaos, il y avait un principe subtil, vivifiant ; ce principe
» subtil, vivifiant, c'était la suprême Vérité [1]. »

C'est donc le *Tao*, la raison suprême et universelle qui a tiré *de son sein*, qui a formé *de sa substance*, toutes les formes matérielles et visibles. Avant cette émission au dehors, tout cela, Création et Créateur, ne formait qu'une masse indistincte, extrêmement déliée, qui flottait dans l'espace comme un océan vaporeux [2]. Le dogme qui sort de ces principes, c'est l'éternité des choses. *Lao-tseu* ne recule pas devant cette conséquence : « Le ciel et la terre ont une
» durée éternelle [3]. »

1 M. G. Pauthier, la *Chine*, 115. Je choisis ici la traduction de M. Pauthier, parce qu'elle rend beaucoup mieux l'impression générale que produit le *Tao-te-king*. — Le même passage a été ainsi traduit par M. Stanislas Julien : « Les formes visibles
» de la grande vertu émanent uniquement du *Tao*. Voici quelle est la nature du
» *Tao*. Il est vague, il est confus. Qu'il est confus ! Qu'il est vague ! Au dedans de
» lui, il y a des images. Qu'il est vague ! Qu'il est confus ! Au dedans de lui, il y a
» des êtres. Qu'il est profond ! Qu'il est obscur ! Au dedans de lui, il y a une es-
» sence spirituelle. Cette essence spirituelle est profondément vraie. » *Tao-te-king*, XXI, 75, 76.

2 « Le *Tao* est répandu dans l'univers... Je suis vague comme la mer. Je flotte
» comme si je ne savais où m'arrêter. » Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XX, 70.

3 Stanislas Julien, *Tao-te-king*, VII, 24. Cfr. Pauthier, *Tao-te-king*, VII, 65.

Comme dans les *Védas* et le *Zend-Avesta*, l'énergie productrice de la nature est divinisée dans le *Tao-te-king*.

« Le génie de la vallée qui existe dans l'espace vide ne meurt » point. C'est lui que l'on nomme femelle indistincte ou primor- » diale. La femelle indistincte ou primordiale est la porte de tous » les êtres. C'est elle que l'on nomme la racine fondamentale du » ciel et de la terre. Son existence invisible se continue cependant » sans interruption à travers les siècles, et ses facultés créatrices » s'exercent sans efforts[1]. »

Émanés du sein de l'intelligence suprême, tous les êtres y ren- trerent un jour. Ce retour doit faire l'objet de leur étude et de leurs désirs.

« Il faut s'efforcer de parvenir au dernier degré de leur incorpo- » rêité, pour pouvoir conserver la plus grande immutabilité pos- » sible. Tous les êtres apparaissent dans la vie et accomplissent » leurs destinées. Nous contemplons leurs renouvellements suc- » cessifs. Ces êtres matériels se montrent sans cesse avec de nou- » velles formes extérieures. Chacun d'eux retourne à son origine, » à son principe primordial : retourner à son origine signifie deve- » nir en repos ; devenir en repos signifie rendre son mandat ; ren- » dre son mandat signifie devenir éternel ; savoir que l'on devient » éternel signifie être éclairé. Ne pas savoir que l'on devient im- » mortel, c'est être livré à l'erreur et à toutes sortes de calamités. » Si l'on sait que l'on devient immortel dans le sein du *Tao*, on » contient, on embrasse tous les êtres. Embrassant tous les êtres » dans une commune affection, on est juste, équitable pour tous » les êtres ; étant juste, équitable pour tous les êtres, on possède » les attributs de souverain ; possédant les attributs de souverain, » on tient de la nature divine, on parvient à être identifié avec le » Tao, ou la Raison universelle suprême ; étant identifié avec la » raison suprême, on subsiste éternellement ; le corps même étant » mis à mort, on n'a à craindre aucun anéantissement, aucune » transmigration[2]. »

[1] M. Pauthier, le *Tao-te-king*, traduit en français, vi, 37. — Voici la traduction de M. Julien : « L'esprit de la vallée ne meurt pas ; on l'appelle la femelle mysté- » rieuse. La porte de la femelle mystérieuse s'appelle la racine du ciel et de la terre. » Il est éternel, il semble exister matériellement ; si l'on en fait usage, on n'éprouve » aucune fatigue. Lao-tseu, *Tao-te-king*, vi, 21.

[2] M. Pauthier, la *Chine*, 115. *Fragments du Tao-te-king*. — Voici la traduction de M. Stanislas Julien : « Celui qui est parvenu au comble du vide garde fermement

Ailleurs, le *Tao-te-king*, résumant le même dogme, le formule avec ce laconisme :

« Ainsi les êtres s'accroissent aux dépens de l'âme universelle, » laquelle, à son tour, s'accroît de leurs pertes [1]. L'homme qui se li- » vre au *Tao*, s'identifie au *Tao* [2]. »

Lao-tseu éprouve en quelque sorte le besoin de s'excuser d'avoir transporté ces énormités dans sa patrie : « Je ne fais, dit-il, qu'en- » seigner ce que les hommes ont déjà enseigné avant moi [3]. » La renommée de sa sagesse n'en fut pas moins immense, et *Khoung-fou-tseu* voulut connaître par lui-même cet homme extraordinaire. On rapporte qu'à son retour il dit à ses disciples : « Je ne suis pas » étonné de voir les oiseaux voler, les poissons nager, les quadru- » pèdes courir. Je sais qu'on prend les poissons dans des nasses et » les quadrupèdes dans des filets, et qu'on perce les oiseaux avec » des flèches. Quant au dragon, j'ignore comment il peut être porté » par les vents et les nuages, et s'élever jusqu'au ciel. J'ai vu au- » jourd'hui *Lao-tseu* : il ressemble au dragon [4]. »

Lao-tseu a voulu expliquer la génération de l'être. Voici de quelles lumières il a éclairé cet abîme :

« Toutes les choses du monde sont nées de l'être. L'être est né du » non-être... Le retour au non-être produit le mouvement du *Tao* [5]. » L'être et le non-être naissent l'un de l'autre [6]. »

Nous avons vu que le Tao a des attributs qui pourraient équiva-

» ment le repos. Les dix mille êtres naissent ensemble; ensuite, je les vois s'en re- » tourner. Après avoir été dans un état florissant, chacun d'eux revient à son » origine. Revenir à son origine s'appelle être en repos. Etre en repos s'appelle re- » venir à la vie. Revenir à la vie s'appelle être constant. Savoir être constant s'ap- » pelle être éclairé. Celui qui ne sait pas être constant s'abandonne au désordre et » s'attire des malheurs. Celui qui sait être constant a une âme large. Celui qui a » une âme large est juste. Celui qui est juste devient roi. Celui qui est roi s'as- » socie au ciel. Celui qui s'associe au ciel imite le Tao. Celui qui imite le Tao » subsiste longtemps; jusqu'à la fin de sa vie, il n'est exposé à aucun danger. » *Tao-te-king*, XVI, 55-56.

1 Abel Rémusat, *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-tseu*, 31.

2 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XXIII, 84.

3 M. Pauthier, la *Chine*, collection de l'*Univers pittoresque*.

4 M. Pauthier, la *Chine*, 120.

5 M. Stanislas Julien, *Tao-te-king*, XL, 150.

6 M. Stanislas Julien, *ib*, ch. II, 6. M. Pauthier traduit : « L'être et le non-être » sont produits simultanément. » *ib*, 27.

loir à la toute-puissance. Ailleurs, Lao-tseu nous apprend que « la » faiblesse est la fonction du Tao [1]. »

Des erreurs grossières, la confusion du monde et de Dieu, un pêle-mêle d'idées qui s'excluent, une rapsodie théologique, telle est l'histoire du *Tao-te-king ;* c'est celle de tous les livres pseudo-sacrés.

Comme pour compléter l'incertitude, *Laot-seu* parle du *saint*, du *juste par excellence*, dont il est fait si souvent mention dans les autres Kings. *Lao-tseu* l'annonce en des termes dignes de Socrate, lorsque, dans son découragement, il appelait de tous ses vœux « celui qui devait venir. » « Le ciel et la terre s'uniront ensemble » pour faire descendre une douce rosée, et les peuples se pacifieront » d'eux-mêmes, sans que personne le leur ordonne [2]. »

Quelque mérite qu'on veuille lui reconnaître, ce ne sera pas non plus la théologie de la Chine que l'humanité proclamera la vraie théologie. *Lao-tseu*, s'il est intelligible, enseigne l'erreur la plus vaste et la plus profonde.

La théodicée des *Kings*, la plus pure peut-être de toutes celles des nations païennes, est un monument tombé en ruines avant d'avoir été achevé, et sous les décombres duquel se cachent quelques hideux reptiles. Çà et là s'y rencontrent quelques lignes et de rares ornements qui portent la trace à demi-effacée d'une main divine; mais l'impuissance de l'homme ne s'y fait que trop souvent sentir.

Il est donc démontré que non-seulement l'homme n'a pas pu *formuler, dans la durée des siècles, une notion de Dieu satisfaisante*, mais qu'il n'a pas même su conserver, par ses seuls efforts, le trésor des traditions primitives.

Ainsi, malgré les *Védas*, malgré *Zoroastre*, malgré *Manou*, malgré *Khoung-fou-tseu*, malgré *Lao-tseu*, le Dieu de Moïse reste le DIEU DES DIEUX.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

1 M. Stanislas Julien, *ib*, ch. XL, 150.

2 M. Stanislas Julien, *ib*, ch. XXXIII, 120.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 40 — AVRIL 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

SEPTIÈME LEÇON [1].

Mauvaise politique de Necker. — Discorde dans l'Assemblée nationale. — Cas qu'elle fait de la volonté populaire. — Ressemblance entre les sectes politiques et les sectes religieuses. — Discours au jardin du Palais Royal. — Insurrection à Paris. — Faiblesse du roi. — Changement de politique. — Réclamations de l'Assemblée.

Nous en sommes restés, comme vous le savez, à la réunion des trois ordres, ordonnée par le roi, le 27 juin, d'après les conseils ou plutôt les ordres de son ministre. Si cette réunion s'était faite à temps, comme à l'ouverture des États-généraux, elle aurait produit les plus heureux effets, et aurait passé pour un chef-d'œuvre de politique. Car la distinction des trois ordres n'était plus en harmonie avec les idées et les progrès de l'époque. Mais opérée à contre temps, dans un moment où le Tiers-Etat s'était constitué en Assemblée nationale avec autorité souveraine, elle devenait un acte funeste au trône et au pays. Quand les concessions sont faites à propos, elles excitent l'enthousiasme et la reconnaissance, et, dans ce cas, loin d'affaiblir l'autorité, elles la fortifient. Mais quand elles arrivent trop tard, quand elles sont faites après qu'on les a impérieusement réclamées, et pour ainsi dire, les armes à la main, alors elles affaiblissent, ou plutôt elles anéantissent l'autorité, et c'est ce qui est arrivé à Louis XVI. Céder au Tiers-Etat, le 27 juin, lorsque celui-ci s'était déclaré en révolte ouverte contre le trône, c'était approuver et sanctionner tout ce qu'il avait fait, c'était consacrer le principe d'insur-

[1] Voir la 6e leçon au n° précédent ci-dessus p. 207.

rection, le droit de révolte, désarmer le roi, le dépouiller de sa puissance, pour le livrer pieds et poings liés au pouvoir arbitraire et souverain du Tiers-Etat; tant est grande la différence entre des concessions faites à temps et celles à contre temps, entre des concessions volontaires et des concessions forcées. Aucun exemple n'est plus propre à nous en instruire. Necker par son funeste conseil, a brisé l'unité du pouvoir, il a élevé une deuxième puissance dans l'Etat, et il en a fait naître une troisième, celle de la rue, qui l'emportera bientôt sur les deux autres, parce qu'elle sera plus entreprenante et plus audacieuse. Sa conduite devient encore plus inexplicable quand on pense à la situation où se trouvait la France. A cette époque tous les liens sociaux étaient ou relâchés ou détruits. La religion, qui unit la société par l'admirable unité de ses principes, n'avait plus d'empire. La force du pouvoir pouvait seule tenir ensemble l'édifice disloqué, dépouillé de son ciment. Necker divise cette force ou plutôt la détruit. « Gouverner, disait le premier consul Bonaparte, ce n'est pas laisser dominer un parti, mais les » entraîner tous avec soi, prendre leur force, comprimer leurs mauvaises passions[1]. » Ce qui veut dire, que si l'on veut gouverner, il faut prendre les différentes forces des partis, et les centraliser; maxime profonde que le grand homme a mise en pratique. Il a trouvé les lambeaux du pouvoir dispersés dans les clubs, parmi les jacobins, il les a ramassés pour en faire un seul tout. Pour ne pas trop mécontenter les jacobins il leur a donné des dignités, il en a fait des préfets et des barons, des comtes d'empire. A vous les dignités, semblait-il dire, à moi la puissance; et la France fut sauvée. Necker suit une maxime contraire; il a trouvé l'unité de pouvoir établie depuis 14 siècles, il le met en lambeaux, et les livre aux partis. Si l'on ne reconnaissait pas dans le ministre un homme dévoué à la monarchie, on le prendrait pour un traître, et bien des hommes lui ont donné ce nom. Pour moi j'ai de la peine à croire à la trahison, je ne vois dans sa conduite qu'incapacité politique, esprit d'imprévoyance. Necker était, comme je vous l'ai dit dès le commencement, un habile financier, mais un homme très-médiocre en politique. Mirabeau, qui saisissait avec tant de perspicacité le génie de chacun, l'avait bien jugé en disant à Malouet : *votre homme est un sot;* il avait jugé également l'acte qu'il venait de faire, en disant que le royaume aurait été joué au trente et quarante, si

[1] Journal l'*Assemblée nationale*, 18 janvier 1849.

l'on venait à sanctionner le titre d'*Assemblée nationale* que le Tiers-État s'était donné. Necker a conseillé au roi cette sanction, ou plutôt il la lui a arrachée. Les événements vont nous montrer que Mirabeau ne s'est point trompé dans son jugement.

En effet, Messieurs, les trois ordres s'étaient réunis sans être unis ; et comment pouvaient-ils l'être avec tant de doctrines différentes? L'union ne peut se trouver qu'entre les cœurs qui ont les mêmes principes, les mêmes vues et les mêmes sentiments. Je ne vous parlerai pas de la différence de doctrines qui existait entre le clergé et le Tiers-État, entre celui-ci et la noblesse. Des hommes si différents de croyances, d'opinions et de sentiments ne devaient pas s'accorder. La réunion était donc purement extérieure, la division était au fond des cœurs. Elle éclata dans les premiers jours. La noblesse, sur les ordres du roi, s'était résignée ; mais elle protestait en secret et en public contre la confusion des trois ordres, et plusieurs fois elle s'assembla séparément. Le vote par tête, qui était une conséquence de la réunion, suscita de vives querelles. Plusieurs députés alléguaient la volonté précise de leurs commettants, qui leur avaient enjoint le vote par ordre; et, en effet, comme je vous l'ai déjà fait observer, la plupart des cahiers des charges maintenaient la distinction des trois ordres, et s'opposaient par conséquent au vote par tête. On avait donc à examiner si les mandats étaient impératifs, et si l'on était obligé de s'y conformer. Sans doute, les mandats impératifs entraîneraient de grands inconvénients, aussi les a-t-on toujours écartés. Mais il y aurait de plus graves inconvénients encore, si une assemblée se mettait en opposition avec la volonté des électeurs et les vœux de la nation. Les députés cesseraient alors d'être leurs véritables représentants; les cahiers des charges contenaient les vœux de la France. Mais les députés qui les avaient déjà mis de côté, en portant atteinte à l'autorité royale, n'étaient point disposés à reculer. Mirabeau se déclara contre les mandats impératifs, et employa l'arme du ridicule, qui lui allait si bien, en s'écriant que ceux qui croyaient leurs mandats impératifs avaient eu tort de venir, et n'avaient qu'à laisser leurs cahiers sur leurs bancs, et que ces cahiers siégeraient aussi bien qu'eux [1]. Après un discours de l'abbé Sieyès, on passa à l'ordre du jour. Ainsi l'Assemblée, qui s'était déjà débarrassée de l'autorité du roi, se trouvait également débarrassée de celle de la nation. Elle reconnaissait et

1 Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 72.

proclamait dans les mêmes séances la souveraineté du peuple, et, par une étrange application du droit de souveraineté, elle venait de déchirer les mandats qui contenaient la volonté et les vœux de ce même peuple. L'Assemblée se met au large, et ne met plus de limites à ses pouvoirs.

Cette nouvelle décision inquiéta la cour, et elle avait de quoi l'inquiéter. Mais les députés révolutionnaires, comme pour se mettre en règle et montrer qu'ils avaient le consentement du peuple, firent un appel, non pas à la nation, mais à la populace, et à celle de Paris surtout. L'Assemblée se mit en rapport avec les électeurs de la capitale et les chefs des clubs, et se fit donner des compliments. Elle ne négligea pas les provinces, où ses agents allaient mendier des adresses de félicitations. Mounier, député de Grenoble, avait provoqué celles du Dauphiné. On fit les mêmes démarches dans les autres provinces, de sorte que la plupart des villes et des corporations envoyèrent des adresses. Elles n'étaient pas toutes laudatives; il a été même constaté que la moitié au moins renfermaient le blâme, mais on eut soin de ne publier que celles qui approuvaient la conduite du Tiers-Etat [1]. L'Assemblée triomphait de ce concert de louanges, qu'elle présentait aux Parisiens comme unanimes dans tout le royaume. C'était enhardir le peuple de Paris, qui se trouvait déjà en grande fermentation. L'Assemblée, pour se l'attacher plus étroitement, avait créé dans son sein deux comités : l'un de constitution, l'autre de subsistance. Par-là, elle prenait l'air de vouloir s'occuper activement du sort de la classe pauvre [2], comme si le roi ne s'en était pas déjà occupé. L'Assemblée réussit en tout, et se fortifia en s'attachant le bas-peuple de Paris, qu'elle espérait pouvoir toujours diriger à son gré : espérance vaine et trompeuse; car le peuple, une fois excité et mis en mouvement, est aux ordres du premier audacieux qui sait le flatter et s'emparer de son esprit, et celui qui le domine aujourd'hui n'en est plus maître demain. Car les faveurs du peuple sont fort inconstantes; le moindre petit bruit, vrai ou faux, le fait changer d'idées et maudire aujourd'hui celui que hier il avait accompagné de ses acclamations. Voici comme le dépeint Marat, d'après sa propre expérience; ce témoin, qui a tant excité les mauvaises passions populaires, n'est point suspect : « Peuple admirable et futile, disait-il, capable de tant de bien et de

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 87.
[2] *Ibid.*, p. 88.

» de tant de mal, généreux, cruel, désintéressé et pillard ; il n'est
» jamais que l'esclave de ses passions et le valet des adulateurs. »
Et puis le pouvoir, étant une fois entre les mains du peuple, se divise à l'infini. Alors se forment des sectes politiques, comme dans l'hérésie se forment des sectes religieuses. Jetez un coup-d'œil sur l'histoire du protestantisme, qui a tant d'analogie avec le philosophisme du 18e siècle, ou plutôt qui l'a enfanté. Luther s'est insurgé contre l'autorité du pape, et a déclaré le peuple souverain en matière religieuse. Comme l'Assemblée constituante, il espérait conserver la direction suprême et exercer la haute autorité qu'il avait ravie au pape. Mais bientôt se sont présentés d'autres chefs non moins audacieux, qui ont contesté l'autorité de Luther, qui se sont séparés de lui et ont fait secte à part. Par la suite des temps, ces sectes se sont tellement multipliées, qu'aujourd'hui on ne peut plus les compter. Car, comme tout le monde sait, il y a depuis longtemps dans le sein de la Réforme une anarchie complète en matière religieuse ; elle est une conséquence inévitable de l'insurrection religieuse contre l'autorité légitime du pape. La conséquence de l'insurrection politique conduit aux mêmes résultats, et, par une logique invincible, du moment que le pouvoir est entre les mains du peuple de la rue, il se divise et se subdivise. Il se forme des sectes, à la suite desquelles nous voyons l'anarchie et la guerre civile : l'histoire de la révolution française va nous en fournir des preuves. Pour le moment, le peuple de Paris, qui se croit toujours celui de toute la France, est d'accord avec l'assemblée de Versailles pour ruiner l'autorité du roi et celle de l'ancienne aristocratie ; cependant il n'attendra pas toujours ses ordres pour agir, souvent il suivra ses propres inspirations.

La victoire de l'Assemblée nationale sur la royauté avait été célébrée à Paris, comme à Versailles, par des danses et des feux de joie. Les passions une fois excitées ont continué de fermenter. Le jardin du Palais-Royal était devenu plus que jamais le rendez vous des curieux, des oisifs, des débauchés et surtout des grands agitateurs. Les discours les plus hardis étaient prononcés soit dans les cafés, soit dans le jardin même. On voyait un orateur monter sur une table et exciter la foule par les paroles les plus véhémentes, et presque toujours impunies. Car la multitude régnait là en souveraine. La police ne pouvait pas faire ce qu'elle voulait. Les plus ardents semblaient dévoués au duc d'Orléans ; ce qui le faisait croire, c'est qu'ils répandaient de l'or, et cet or, comme on le croyait, ne pouvait

venir que de la riche maison d'Orléans [1]. Nous n'avons point à examiner la vérité de cette assertion, qui, au reste, n'a jamais été bien éclaircie.

Ces discours, cette agitation populaire, ces fêtes et ces réjouissances ajoutées aux empiétements de l'Assemblée, donnaient des inquiétudes à la Cour. Le roi perdait confiance dans le système politique de Necker qui avait répondu si mal à son attente. Le ministre, dans sa crédule simplicité, avait présenté au roi la réunion des trois ordres comme un moyen infaillible de rétablir la concorde dans l'Assemblée et d'assurer la tranquillité dans Paris. Cependant la concorde n'était point dans l'Assemblée et l'agitation allait croissante à Paris. Le roi se voyait dans la nécessité de prendre des mesures de précaution. La garnison de Paris, peu nombreuse à cette époque, fut consignée dans les casernes. Mais bien des soldats avaient déjà été corrompus par les clubistes du Palais-Royal. Trois cents soldats des gardes françaises, dont les compagnies allaient alternativement faire le service autour du château de Versailles, violèrent la consigne, sortirent de leur caserne et allèrent prendre part aux fêtes populaires. Le colonel ne put pas tolérer cette infraction à la discipline militaire, et certainement on ne lui reprochera pas une trop grande sévérité, puisque, sur trois cents, il n'envoya que onze militaires à la prison de l'Abbaye; c'étaient les instigateurs. Mais le peuple, qui se disait souverain, s'en mêle; une bande fort nombreuse, excitée et conduite par des émissaires, se porte tumultueusement à l'Abbaye, en enfonce les portes, délivre les prisonniers et les ramène en triomphe au Palais-Royal, leur prodigue de l'or et toutes les jouissances dont ce palais était alors le séjour. Ceci se passait le 30 juin 1789. Ce fait est bien significatif; considérez, avant tout, avec quelle rapidité marchent les événements. La réunion des trois ordres s'était opérée le 28 juin, on y avait proclamé la souveraineté du peuple [2]. Deux jours après, le 30, le peuple est déjà en mouvement pour exercer un acte de la souveraineté, il brise les portes de la prison, délivre les prisonniers et s'attribue un des plus beaux priviléges de la couronne, celui de faire grâce. Le roi n'avait pas besoin d'autres preuves pour condamner la politique de Necker. L'événement lui avait montré qu'il était nécessaire de changer de système et de prendre des mesures

[1] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 78.

[2] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 178.

contre les soulèvements populaires. Mais il va se trouver de nouveau aux prises avec la faiblesse de son caractère qui arrêtera ses meilleures résolutions.

Les chefs des clubs, craignant quelques rigueurs disciplinaires contre les soldats qu'ils avaient délivrés, résolurent de les prévenir. Vingt d'entre eux se rendirent à Versailles, s'adressèrent non au roi, mais à l'Assemblée, au président Bailly pour obtenir, quoi? la sanction de ce que le peuple avait fait. Ils s'annonçaient comme envoyés par *le public*, c'est-à-dire, comme les ambassadeurs du peuple souverain, et ils offraient les hommages de la *nation* en reconnaissance des bons offices qu'ils sollicitaient[1]. Réfléchissez, Messieurs, à ces ridicules prétentions, et à ces fausses idées. La bande qui a délivré les prisonniers était composée de misérables qui se donnaient eux-mêmes le nom de *brigands*, cela ne les empêche pas de s'appeler peuple souverain et de se dire la *nation*. Bailly, loin de repousser une telle requête, se concerta avec les députés et avec Necker, pour recommander les soldats à la clémence royale. Une demande fut aussitôt adressée au roi au nom de l'Assemblée nationale. La réponse était fort embarrassante pour le roi, accorder la clémence, c'était approuver la conduite du peuple, l'encourager à la révolte et briser les règles de la discipline militaire. Ce qu'il aurait fallu alors, il en était encore temps, c'eût été de resserrer les forces de l'Etat, d'ordonner une enquête, d'arrêter les instigateurs de la révolte, à commencer par ceux qui étaient venus à Versailles, et de les faire punir selon la sévérité des lois. C'était le seul parti à prendre. Mais Louis XVI montra toujours sa faiblesse ordinaire. Il accorda la clémence, à condition cependant que les soldats rentreraient en prison pour être élargis le lendemain. En imposant cette condition, le roi ou plutôt les ministres croyaient sauver le principe d'autorité. Sans doute le roi, doué d'une grande intelligence et d'un discernement exquis, savait ce qu'il convenait de faire, mais il n'osait pas refuser à l'Assemblée nationale qui avait usurpé une partie du pouvoir suprême. Il l'osait d'autant moins qu'il ne croyait pas pouvoir compter sur la fidélité de la garnison de Paris. Mais déjà il avait songé à s'entourer d'autres troupes, et à prendre des mesures de répression. Il y avait fait allusion dans sa réponse à l'Assembée nationale, lorsqu'elle vint réclamer l'indulgence pour les militaires, car il pro-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. 1, p. 85.

fita de cette occasion pour rappeler l'attention des Etats-Généraux sur l'esprit de licence et d'insubordination qui se manifestait dans la capitale; et sur les mesures de répression qu'il était résolu de prendre[1]. Ces derniers mots inquiétèrent tant soit peu les députés de la gauche, et les clubistes, leurs partisans. Leurs alarmes devinrent plus vives, lorsqu'ils apprirent le mouvement de troupes qui s'opérait.

En effet, le roi ayant vu la discorde dans l'Assemblée, la sédition dans les rues de Paris, l'esprit de révolte entretenu dans les clubs, renonça au système politique de Necker, qui avait amené tous ces maux, sans réaliser aucune des espérances que le ministre avait données. Il appela dans les environs de Paris et de Versailles, une armée composée de 15 régiments, dont il confia le commandement au vieux maréchal de Broglie, général plein d'expérience et d'énergie, qui resta au palais de Versailles. Le baron de Besenval commandait, sous ses ordres, les troupes stationnées autour de Paris. Au premier mouvement de ces troupes on jeta de hauts cris. Mirabeau en était vivement alarmé. Il prévoyait, avec sa sagacité ordinaire, quel parti on pouvait tirer de ces troupes contre l'Assemblée, et contre la sédition du peuple de Paris, qui était sa force armée. Mirabeau voyait déjà sa puissance perdue et son empire écroulé. Cette résolution du roi a été diversement jugée par les historiens de la révolution française. Notre jugement sera facile à prononcer, si nous voulons tant soit peu considérer la situation où se trouvait le trône, et les dangers qui menaçaient la France. Le roi se trouvait en face d'une Assemblée qui avait usurpé une grande partie du souverain pouvoir, et en face d'un peuple rebelle qui lui servait d'appui. Les laisser faire, c'était préparer une inévitable anarchie et jeter la France dans un affreux précipice. Mais pour les arrêter, il n'y avait, d'après ce que nous avons vu, et je pense que vous en convenez, qu'un seul parti: l'appareil et au besoin l'emploi de la force. L'intérêt du trône et le devoir de la royauté prescrivaient cette mesure, seule efficace dans le moment qui nous occupe. Car le premier devoir d'un gouvernement, sous quelque nom qu'on le désigne, est de protéger les citoyens, de maintenir la tranquillité publique, et surtout l'ordre de cette capitale, qui déjà, alors comme aujourd'hui, était, sous ce rapport, toute la France. On dit que cette résolution tant blamée est due à la reine, et à ses courtisans, ce qui veut dire les amis de la monarchie. Eh bien! Messieurs, je le dis hardiment, si elle vient de la reine, elle lui fait honneur, car si elle avait été

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée consl.*, t. I, p. 86.

exécutée, elle aurait préservé la France de longs et terribles malheurs. M. Thiers l'appelle un complot de la cour [1]. Je crois que si ce grand évrivain, cet homme d'Etat si éminent, écrivait aujourd'hui son histoire, il ne se servirait plus de la même expression. L'expérience l'a instruit. En effet, Messieurs, s'il fallait appeler cette résolution un complot, il faudrait appeler conspirateurs tous les amis de l'ordre, tous ceux qui concourent au maintien de la tranquillité publique. Necker, qui n'avait pas été consulté sur le mouvement des troupes, blâma cette mesure et donna une nouvelle preuve de son incapacité politique, car, comme il le disait, il ne craignait pas l'approche des troupes, il connaissait trop bien les intentions du roi. Et en effet, que pouvait-on craindre d'un roi qui avait dit : « Je » ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. » Mais ce qu'il craignait, c'est le parti qu'en tireraient les factieux [2]. Langage, Messieurs, qui ne peut sortir que de la bouche d'un homme médiocre. Comment donc, parce que les troupes déplaisent aux factieux et gênent leur liberté, il ne faut pas les faire venir ? Que serions-nous devenus, tout récemment (1848), si l'on avait tenu éloignées de Paris, comme le demandaient les révolutionnaires de la capitale, les troupes qui nous ont sauvés? Les révolutionnaires se ressemblent dans tous les temps, moins les talents. Ce que nous avons vu demander de nos jours, on l'a demandé en 1789. Mirabeau, qui semblait être attentif à calculer les chances de la royauté et à déjouer celles qui pouvaient lui être favorables, était extrémement contrarié de la présence des troupes autour de Paris et de Versailles, pour les raisons que je vous ai déjà expliquées. Il s'en plaignit énergiquement à l'Assemblée, le 9 juillet (1789), et proposa de demander leur renvoi. Comme il arrivait presque toujours, son avis l'emporta, et il rédigea lui-même l'adresse au roi : c'est un chef-d'œuvre d'audace, et d'habileté en même temps.

Il expose au roi qu'il est adoré par vingt-cinq millions de Français, qu'il doit préférer les moyens que son cœur peut avouer, aux armes à l'usage des tyrans, et il ajoute insidieusement et insolemment qu'il faut bien réfléchir avant d'employer la force, que de petites causes ont occasionné des révolutions. Le roi répondit à l'adresse avec une convenable fermeté. Il annonça à l'Assemblée qu'il

1 *Hist., de la Révol.*, t. 1, p. 81.

2 *Biogr. univ.*, art. *Necker.*

ne pouvait consentir à l'éloignement des troupes ; mais que, si elles lui portaient ombrage, il consentirait à transférer à Noyon ou à Soissons le lieu de ses séances et qu'il se rendrait à Compiègne pour maintenir la communication entre lui et la Représentation nationale. Proposition fort sage, mais que l'Assemblée fut loin d'accepter ; elle ne voulait point se séparer de Paris, où elle trouvait son appui, sa force et son armée. Elle rejeta la proposition comme un piège. Le duc de Crillon eut beau dire qu'on pouvait se fier à la parole d'un roi honnête homme, la majorité docile à l'ascendant de Mirabeau persista à demander l'éloignement des troupes [1].

Voilà donc un nouveau conflit qui va causer dans Paris des événements tragiques, dont l'Assemblée elle-même sera effrayée. Mais vous devez comprendre la situation de la cour ; si le roi se laisse désarmer, il se trouvera aux ordres de l'Assemblée et du peuple, et forcé d'accepter tout ce qu'il leur plaira de lui imposer.

HUITIÈME LEÇON.

Renvoi de Necker. — Mouvement au Palais-Royal. — Insurrection. — Prise de la Bastille. — Anéantissement de la royauté. — Triomphe insolent de l'Assemblée et ses exigences. — Soumission du roi. — Sa réconciliation avec le peuple de Paris. — *Te Deum* à Notre-Dame.

Je vous ai parlé, Messieurs, du conflit qui s'est élevé entre le roi et l'Assemblée constituante au sujet des troupes réunies autour de Paris et de Versailles. Le roi avait fait venir ses troupes pour maintenir l'ordre dans Paris, arrêter les empiétements de l'Assemblée et sauver le reste de son autorité. Il espérait bien n'être point obligé d'employer ces troupes ; il pensait que leur présence seule déjouerait les projets des séditieux. Ce fut dans ce sens qu'il s'en expliqua avec le général en chef, le maréchal de Broglie. L'Assemblée, ne voulant être arrêtée dans aucun de ses projets, demandait le renvoi des troupes. Mirabeau, le roi de l'Assemblée, en avait été le premier promoteur. Le roi refusa cette demande en protestant de ses bonnes intentions, et en donnant les motifs de son refus. Il lui proposa de la transporter à Noyon ou à Soissons, villes où elle pourrait délibérer avec une entière indépendance, sans avoir à craindre le peuple de Paris et le déploiement de la force armée. Ce parti était fort sage, mais il ne convenait pas à l'Assemblée, qui voulait conserver la partie du pouvoir suprême qu'elle s'était arrogée ; elle ne voulait pas être éloignée de Paris, où elle trouvait contre l'autorité royale son appui, sa force et son armée.

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 180.

Fort mécontente du refus du roi, elle sut communiquer son mécontentement aux clubs de Paris, qui excitèrent les passions populaires, et qui n'attendaient qu'une occasion pour remuer la multitude et la mettre en action. Cette occasion se présenta bientôt. Necker, qui n'avait point été consulté sur la réunion des troupes, offrit sa démission. Le roi l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il avait résolu de suivre un système de politique différent de celui de son ministre. Il pria seulement Necker de se retirer sans éclat. Necker le fit, et, prenant le chemin le plus court pour sortir du royaume, il se dirigea sur Bruxelles, dans l'intention de se rendre à sa terre de Coppet, près de Genève.

Il n'en fallait pas davantage pour faire une révolution, qui se termina le troisième jour, comme celles que nous avons vues en juillet (1830) et en février (1848). Je m'arrêterai peu sur les événements. Le premier jour fut employé à mettre le peuple en mouvement; le second, à grossir ses rangs et à lui procurer des armes; le troisième, à le faire marcher à la victoire, par la prise de la Bastille. Comment met-on le peuple en mouvement? Les moyens sont connus des Catilina modernes comme des anciens. On sème de faux bruits, on calomnie les intentions du gouvernement, on représente le salut du peuple comme en danger. A Versailles, on disait que le roi voulait affamer Paris, et qu'il faisait miner la salle de l'Assemblée, pour emporter les députés dans une explosion. A Paris, on répandait le bruit que les troupes du Champ-de-Mars n'attendaient que le signal pour égorger les habitants, et qu'on avait renvoyé Necker parce qu'il s'était opposé à ce dessein. A ces bruits, des masses de peuple tout effrayées accouraient au Palais-Royal.

Un jeune homme impétueux, Camille Desmoulins, qui va jouer un grand rôle dans la révolution, monta sur une table placée dans le jardin, annonça que le renvoi de Necker était le signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes, que des bataillons suisses et allemands allaient sortir du Champ-de-Mars pour les égorger, et qu'il fallait courir aux armes [1].

Sa harangue est fort courte et mérite d'être rapportée: « Citoyens, disait-il, il n'y a pas un moment à perdre! Necker est renvoyé! Ce renvoi est le signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes! Ce soir, tous les bataillons suisses et Allemands sortiront du Champ-de-Mars

1. Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 181.

pour nous égorger; il ne nous reste qu'une seule ressource, c'est de courir aux armes. »

Le jeune orateur propose aussitôt un drapeau et demande si on veut le vert, couleur de l'espérance ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus. Le vert, le vert, répond la foule. Camille n'attend pas longtemps, il arrache une branche d'arbre, attache une feuille à son chapeau en guise de cocarde; des milliers de bras l'imitent, les arbres du Palais-Royal sont dépouillés. C'était à l'heure de midi, dimanche 12 juillet.

Ce jeune Camille Desmoulins était de la Picardie. Le chapitre de Laon lui avait fait une bourse au collége de Louis-le Grand, où il devint le condisciple et l'ami de Robespierre. Il sera un des grands provocateurs de l'anarchie révolutionnaire, jusqu'au 7 avril 1794, où il portera sa tête sur l'échafaud, avec Danton et d'autres, c'est lui qui devient le premier chef du bas peuple de Paris. La foule étant une fois en mouvement, ne s'arrêta plus. Les bustes de Necker et du duc d'Orléans, couverts d'un crêpe noir, furent promenés dans la rue, suivis d'une multitude d'hommes en haillons, armés de bâtons, d'épées et de pistolets. Un poste, sur la place Vendôme, attaque l'ignoble cortége et le disperse. Il reparut le soir sur la place de Louis XV et aux abords des Tuileries, à l'heure où les promeneurs de Paris regagnaient leur démeure. Des désordres eurent lieu. Les gardes françaises firent une décharge sur Royal-allemand, commandé par le prince de Lambesc, et tuèrent plusieurs soldats. Le prince ne riposta point, et conduisit son régiment au Champ-de-Mars. Le peuple resta maître du terrain pendant la nuit, il incendia les barrières, ce que nous avons vu à chaque révolution. Le peuple, d'une fureur aveugle, brûle les barrières de l'octroi, qui fournissent à la ville le moyen de le faire travailler.

Le lendemain, 13 juillet, l'insurrection prit des proportions gigantesques. Le peuple, conduit par des chefs improvisés, chercha à se recruter, à se procurer des armes et à préparer ses moyens d'attaque et de défense. On appela le peuple au son du tambour, au bruit du tocsin de l'Hôtel-de-Ville et des soixante cloches des districts. On ouvrit les portes de la Force et de la Conciergerie, on relâcha les prisonniers, dont on fit des soldats dévoués. Pour les armes, on en prit chez les armuriers qui furent pillés, on en trouva à l'Hôtel-de-Ville, à l'hôtel des Invalides. De plus, on fit fabriquer cinquante mille piques et hallebardes, qui furent faites en trente-six heures. On en chercha jusque dans les couvents, et quand on n'y en trouvait

point, on y mettait le feu, ce qui est arrivé au couvent des Capucins, rue Saint-Lazare. Le peuple, étant armé, multiplia ses moyens de défense: On dépava les rues, on fortifia les carrefours, on éleva d'innombrables barricades [1]. On n'avait pas encore de poudre. Le hasard vint servir les insurgés. Un bateau, qui descendait la Seine et qui apportait de la poudre à la garnison, fut saisi ; on en fit une distribution au peuple. Ainsi, voilà le peuple armé, en mesure d'attaquer et de se défendre.

Que faisait le gouvernement en face de ces désordres et de ces préparatifs? Rien, absolument rien. Le général de Besenval, entouré de nombreux bataillons, restait immobile au Champ-de-Mars. D'heure en heure il recevait des renforts, et il ne les employait pas. L'Hôtel des Invalides avait été pillé pour ainsi dire sous ses yeux, il ne donnait pas d'ordres, prétendant qu'il en avait besoin lui-même; il en demandait à Versailles et n'en recevait pas, ses troupes étaient dans une grande impatience. Bien des soldats, parmi les gardes françaises surtout, désertaient avec leurs armes et bagages, et fraternisaient avec le peuple. Cela ne doit pas nous étonner : le soldat n'aime pas à rester en place lorsqu'il voit des combats, il se tourne du côté où il y a du mouvement et de l'enthousiasme. La ville de Paris avait pris ses précautions [2]. Au premier mouvement de la foule les électeurs se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, se mirent en rapport avec les districts, organisèrent une municipalité qui deviendra célèbre, dans l'histoire de la Révolution ; elle était composée du prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité, et puis d'un certain nombre d'électeurs, et après s'être concertée avec le lieutenant de police, elle créa la milice bourgeoise, composée de 48 mille hommes. Chaque district fournit un bataillon, et ces 60 bataillons formèrent 16 légions. Cette nouvelle armée n'était point destinée, dans l'esprit des électeurs, à défendre le trône ; mais à réprimer les excès du peuple et les désordres de la cité. Lafayette va on obtenir le commandement général ; on lui donna pour signe de ralliement une cocarde bleue et rouge, couleurs de la ville. Dix-huit jours après on y ajoutera le blanc, couleur du roi et de la France. De là vint le drapeau tricolore, qui devait se déployer plus tard dans toutes les villes de l'Europe.

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 186.
2 Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. 1, p. 95.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, sur la nuit du 13 au 14 juillet qui fut triste et lugubre. Le lendemain le peuple s'assemble dans l'intention de faire essai des armes ramassées la veille. Après une tentative sur l'Hôtel-de-Ville, qui fut préservé par la menace que fit un président du comité de le faire sauter, en mettant le feu aux barils de poudre, on se porta en masse à la Bastille, qui tomba entre les mains du peuple après cinq jours de bruit plutôt que de combat. Le gouverneur de Launay fut immolé à la vengeance populaire pour ne s'être pas rendu aux premiers ordres de la foule. La journée avait été marquée par d'autres meurtres non moins épouvantables, et entre autre par celui de Flesselles, prévôt des marchands de Paris.

La prise et la destruction de la Bastille était un fait de la plus haute gravité. Non pas qu'on eût à regretter les murs de cette prison d'Etat. Non, Messieurs, ces murs n'étaient rien, il était facile de construire d'autres prisons, et, en effet, on en a assez construit depuis; mais l'effet moral a été immense. Ce qui faisait de la prise de la Bastille un fait d'une si grande gravité, c'est le principe qui avait présidé à sa destruction. Le peuple de Paris, qui se regardait comme souverain, avait agi comme tel : il croyait avoir le droit de faire ce qu'il a fait en vertu de sa souveraineté. On s'était donc battu devant la Bastille pour un principe; le peuple, qui n'entendait rien aux abstractions métaphysiques, ne s'en doutait peut-être pas, mais les députés de l'Assemblée constituante, qui avaient provoqué le mouvement, et les clubistes qui l'avaient dirigé, ne l'ignoraient pas. Le peuple a remporté la victoire, la royauté a été vaincue, ou plutôt elle a été anéantie; car, ne croyez pas, d'après les assertions de certains auteurs, qu'on n'a abattu devant la Bastille que le pouvoir absolu. Non, Messieurs, c'est une erreur. Le pouvoir absolu n'existait plus, le roi qui l'avait déjà modifié y avait totalement renoncé, à la séance du 23 juin, c'est la royauté qui est tombée devant la Bastille, cette royauté de 14 siècles, dont la chute a causé de si terribles secousses. La route qui conduisit Louis XVI à l'échafaud commence à la Bastille. Là, le roi a perdu ses dernières ressources, les derniers restes de son autorité souveraine; vous le comprendrez facilement, si vous voulez tant soit peu y réfléchir. En effet, Messieurs, le peuple s'était mis en mouvement par l'inspiration de l'Assemblée nationale, la victoire qu'il a remportée était au profit de cette Assemblée, celle-ci était menacée dans ses empiétements, dans le libre exercice de sa souveraineté usurpée, elle craignait la présence des

troupes, sachant le parti qu'en pouvait tirer le gouvernement. Maintenant, elle va en être débarrassée et se trouver entièrement libre et indépendante du côté de la couronne. Elle ne le sera pas toujours du côté du peuple, et souvent elle votera sous la pression de ce nouveau souverain. Mais elle n'aura plus rien à craindre du roi, qu'on a désarmé sous les murs de la Bastille, et tel avait été le but de ce grand mouvement. C'est bien la faute de Louis XVI, s'il s'est laissé vaincre, car il avait encore bien des ressources. Le Champ-de-Mars était couvert de troupes animées des meilleurs dispositions. Mais leur général ne donnait point d'ordres parce qu'il n'en recevait pas.

Si nous voulons bien nous convaincre de l'effet et du but de l'insurrection, nous n'avons qu'à nous transporter à Versailles, et voir ce qui se passe dans l'Assemblée. Au premier bruit du mouvement de Paris, elle envoya une députation au roi pour lui demander le rappel de Necker, et le renvoi des troupes stationnées autour de Paris et de Versailles : elle attribuait les troubles de la capitale à la présence de ces troupes. Dans la journée du 13, à mesure qu'on recevait les nouvelles de Paris, les députations de l'Assemblée se succédaient au château pour renouveler la même demande. Le roi répondait que la ville de Paris n'avait pas de forces suffisantes pour se garder elle-même, que les troupes étaient nécessaires, et comme on y insistait par les malheurs de Paris, le roi répliquait que le récit des malheurs de Paris déchirait son cœur; mais qu'il n'était pas possible de croire que les ordres donnés aux troupes en fussent la cause [1].

La parole du roi était sincère; ses ordres, donnés aux troupes, ne pouvaient être la cause d'aucun trouble. Car, si nous devons juger de ces ordres d'après ce qui a été fait, nous pouvons en être complétement convaincus. L'ordre donné aux troupes était de rester dans l'inaction; le roi ne voulait pas répandre une goutte de sang pour ce qu'il appelait sa querelle. Mais, comme les députés de la gauche voulaient l'éloignement des troupes, parce qu'elles gênaient leur liberté, ils se trouvaient extrêmement irrités du refus du roi, à tel point qu'ils songeaient déjà à le déposer. Car le projet qu'ils ont manifesté dans ce moment critique, de donner au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume, n'était autre chose, quoiqu'on mît en avant le spécieux prétexte de sauver, par

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 191.

ce moyen, le pouvoir royal. Mirabeau n'était pas étranger à cette combinaison, peut-être en était-il l'instigateur, car il devait être ministre sous cette lieutenance, poste qu'il ambitionnait ardemment. Le pouvoir qu'il exerçait sur l'Assemblée, où il était roi, ne suffisait pas, à ce qu'il paraît, pour satisfaire son ambition. Il voulait être placé plus haut, et il est certainement à regretter qu'il ne l'ait pas été sous Louis XVI, car il était capable de rendre des services immenses à la royauté. Mais le duc d'Orléans ne pouvait conspirer que par son or, il n'avait pas le courage d'un usurpateur. Il tombait en défaillance quand il devait parler devant une assemblée. Dans ce moment, pressé par son parti, il accepte le rôle qu'on veut lui faire jouer, et promet de s'en expliquer avec le roi ; mais quand, après la prise de la Bastille, il dût présenter au roi la nécessité de cette lieutenance-générale, il perdit courage à la vue du château, et, mis en présence du roi, il demanda un passeport pour l'Angleterre, au lieu de la lieutenance-générale[1]. Les événements vinrent au secours de l'impatiente Assemblée. La Bastille était prise, le peuple avait triomphé; les troupes, qui étaient restées dans l'inaction, avaient reçu l'ordre de se retirer à Sèvres, ce qui montre que le roi avait déjà été ébranlé par les instances de l'Assemblée, car les troupes s'étaient retirées avant que l'on connût à Versailles la prise de la Bastille. Cette nouvelle arriva la nuit, et elle fut bientôt connue des députés et de toutes les personnes de la cour. Le roi s'était déjà couché. Le duc de Liancourt, qui aimait beaucoup le roi, prit sur lui de le faire éveiller, malgré les ministres. Louis XVI, en apprenant cette nouvelle, s'écria : « Quelle révolte! » « Sire, reprit Liancourt, dites: révolution[2]. » L'expression était juste : l'insurrection du 14 juillet était, non une révolte, mais une révolution. La royauté avait succombé devant les murs de la Bastille, c'en était fait de la monarchie de 14 siècles. Le roi n'est plus qu'un commis, qu'un simple officier civil, comme le voulait Jean-Jacques Rousseau. Il règnera encore pendant quelque temps, mais sous l'autorité de l'Assemblée Nationale, qui lui donnera des ordres et lui imposera ses volontés. Remarquez bien, Messieurs, les progrès de la Révolution. Depuis le serment du Jeu-de-Paume, nous avons vu deux puissances dans l'État, également indépendantes. Un conflit s'est bientôt élevé entre elles; cela devait arriver, les choses humaines ne vont

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 114. — Gabourd, *id.*, p. 192.

[2] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 112.

pas autrement. Chacune a fait un appel à sa force. Le pouvoir n'a pas su se servir de la sienne. L'Assemblée a triomphé par la victoire du peuple; le souverain pouvoir est désormais entre ses mains. Le roi est son inférieur, obligé d'obéir. Il y a encore un roi, mais il n'y a plus de royauté. Le roi est encore libre, mais il n'a plus d'autorité. L'Assemblée comprenait fort bien le résultat de la victoire du peuple. Les députés du côté gauche étaient au comble de leurs vœux, ils se communiquaient leur joie secrète, et prenaient toute l'insolence du vainqueur. L'Assemblée, s'étant réunie le 15 juillet à huit heures du matin, décida d'envoyer au roi une nouvelle députation pour lui demander le rappel de Necker et le renvoi des troupes : c'était la cinquième depuis les funestes événements [1]. Elle était composée de 24 membres, et allait se mettre en marche, lorsque Mirabeau l'arrêta et lui adressa ces fougueuses paroles, qui montrent le ton insolent du vainqueur :

« Dites au roi, s'écria-t-il, que les hordes étrangères, dont nous » sommes investis, ont reçu hier la visite des princes et des prin- » cesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses, et leurs » exhortations et leurs présents. »

L'orateur faisait allusion à une visite que, la veille, la reine, le comte d'Artois, madame la comtesse d'Artois, les tantes du roi et la famille de Polignac avaient faite aux hussards abrités dans l'Orangerie, et il ajouta :

« Dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés » d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservis- » sement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la » destruction de l'Assemblée Nationale ; dites-lui que dans son pa- » lais même, les courtisans ont mêlé leur danse au son de cette » musique barbare, et que telle fut l'avant-veille de la Saint-Bar- » thélemy. Dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, » celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait pas- » ser des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, » et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le » commerce apporte dans Paris, fidèle et affamé [2]. »

Vous entendez Mirabeau, vous voyez combien il se sentait fort de la victoire du peuple, et jusqu'à quel point il pousse l'insolence.

1 Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 100.
2 Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 113.

Il fallait bien que la royauté fût vaincue, puisque les députés de la France ont supporté un pareil langage, qui est hors de toute convenance et qu'on n'adresse pas à son domestique; bien loin de se récrier, ils y applaudirent. Il se trouva que Mirabeau n'avait été que l'organe de la majorité de l'Assemblée.

La députation n'était plus nécessaire. Le roi, effrayé par les événements de Paris, s'était résigné à son sort. Il avait encore bien des ressources; l'armée n'était pas vaincue, elle ne s'était pas même battue, mais Louis XVI ne voulant aucune effusion de sang, aima mieux se soumettre à l'Assemblée et reconnaître sa supériorité. Après avoir résolu l'éloignement des troupes et le rappel de Necker, il vint lui-même à l'Assemblée, sans gardes et sans escorte, pour lui donner satisfaction. Au moment où la députation se rendait auprès de lui, il fit annoncer son arrivée; des applaudissements retentirent aussitôt, Mirabeau imposa silence et dit avec gravité: « Attendez que le roi nous ait fait connaître ses bonnes dispositions. » Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque » dans un moment de douleur[1]. »

Dans ce moment-là même le roi se présente à l'Assemblée, accompagné seulement de ses deux frères. Il avait raison de venir en simple bourgeois, sans gardes et sans escorte; car il n'était plus roi que de nom, aussi vint-il en suppliant, parlant le langage humble d'un inférieur à un supérieur. Il s'excuse auprès de l'Assemblée qu'il appelle, pour la première fois, *Assemblée nationale*; il lui demande des secours pour ramener l'ordre dans Paris, dont il n'est plus maître, il annonce le renvoi des troupes. Son discours, conçu en peu de paroles, est trop important pour que je ne le cite pas; vous n'y verrez plus le ton de la majesté royale.

« Je vous ai assemblés, dit-il, pour vous consulter sur les affaires » les plus importantes de l'État. Il n'en est pas de plus instante, et » qui affecte plus spécialement mon cœur, que les désordres affreux » qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient, avec confiance, au milieu de ses représentants, leur témoigner sa peine, et » les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. » Je sais qu'on vous a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a » osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il » donc nécessaire de vous rassurer sur des récits aussi coupables, » démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est

[1] *Ibid.*, p. 114.

» moi qui me fie à vous. Aidez-moi, dans cette circonstance, à as-
» surer le salut de l'État. Je l'attends de l'Assemblée nationale ; le
» zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut com-
» mun, m'en est un sûr garant, et, comptant sur l'amour et la fidé-
» lité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de
» Paris et de Versailles. Je vous autorise et vous invite même à
» faire connaître mes dispositions à la capitale [1]. »

Ces paroles, qui sont celles d'un roi détrôné, furent couvertes d'applaudissements. Mirabeau n'avait plus rien à désirer, le roi avait fait sa soumission ; l'Assemblée, reconnue pour souveraine, était contente de lui. Aussi se leva-t-elle tout entière pour l'accompagner jusqu'au palais. Le peuple, attentif au signal de ses chefs, accourut en foule et accompagna le roi de ses acclamations, qui furent renouvelées lorsqu'il se présenta au balcon avec la reine et le dauphin [2].

Cependant la satisfaction des députés n'était pas complète, il leur manquait encore quelque chose. Le roi n'avait point parlé du renvoi de son ministère ni du rappel de Necker. Mais il l'avait résolu, et il donna cette nouvelle satisfaction à l'Assemblée, au moment où elle venait de voter une adresse pour le réclamer [3]. Cette adresse avait suscité des débats, qui nous montrent l'autorité que voulait s'attribuer l'Assemblée après la victoire. Mounier, ayant trouvé qu'on allait trop loin, combattit la proposition. Il disait que le roi était libre de choisir qui il voulait pour ministre, et qu'on ne pouvait lui ôter ce choix sans usurpation. Mirabeau, pour le réfuter, lui répondit : « Que le peuple était l'unique souverain ; qu'il ne
» pouvait rien usurper ; que les députés étaient les représentants du
» souverain ; que devant eux tous les pouvoirs étaient suspendus,
» même ceux du chef de la nation [4]. » Mais le roi ayant donné satisfaction, les députés se trouvaient au comble de leurs vœux. Le roi s'était soumis, il avait cédé à toutes les exigences de la seconde puissance élevée dans l'État, ou plutôt il avait fait un traité de paix, qu'on appelait alors *réconciliation*.

Il ne s'agissait plus que de traiter avec le peuple de Paris : les députés y étaient intéressés aussi bien que le roi.

L'Assemblée envoya pour cet effet une nombreuse députation à Paris, à la tête de laquelle se trouvaient Bailly, Lafayette et Lally-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Assemblée const.*, t. I, p. 114.
[2] *Ibid.*, p. 115.
[3] *Ibid.*, p. 117.
[4] *Ibid.*, p. 117.

Tolendal. Elle fut reçue avec des transports, les électeurs de la capitale vinrent à leur rencontre et les conduisirent à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un peuple en délire. Là, Lafayette fit connaître le but de la députation par ces paroles que je vous prie de bien remarquer : « Le roi, dit-il, avait été trompé, il ne l'est plus; *nous venons » vous apporter et vous demander la paix de sa part.* »

Vous l'entendez, le roi demande la paix. Il est comme un souverain vaincu, qui demande la paix à un ennemi victorieux. Tel est le sens des paroles de Lafayette et le but de la députation. Un discours de Lally-Tolendal excita le plus vif enthousiasme, à tel point qu'on le porta en triomphe à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville pour le montrer au peuple, et qu'on plaça sur sa tête une couronne de fleurs. Bailly fut nommé par acclamation maire de Paris, à la place de l'infortuné Flesselles. Lafayette reçut, pour la deuxième fois, le commandement en chef de la garde civique. Tout le monde était dans la joie. Bailly s'évanouit de plaisir. Cette joie a failli être un instant troublée par les malencontreuses paroles du duc de Liancourt, qui annonça que le roi accordait le pardon aux gardes françaises insurgées. Le peuple, choqué de cette expression, se récria aussitôt qu'elles n'avaient pas besoin de pardon, puisqu'elles n'avaient fait que leur devoir. En effet, comme ils avaient combattu dans les rangs du peuple souverain, ils n'avaient pas besoin d'indulgence de la part du roi.

Le langage du peuple était bien significatif. Eh bien! messieurs, personne ne le comprenait; tout le monde, les gens mêmes les plus éclairés étaient entraînés par l'enthousiasme et croyaient la révolution finie. Les ecclésiastiques eux-mêmes participaient à cet entraînement. Je ne veux pas vous parler d'un abbé Fauchet, qui se laissa porter en triomphe, pour avoir prononcé l'éloge funèbre des citoyens morts en assiégeant la Bastille, et avoir dit que la mort du fils de Dieu était due à l'*aristocratie*, mot qui prenait alors une expression plus vive et plus significative, parce que Fauchet était un ardent révolutionnaire, qui sera bientôt nommé évêque constitutionnel du Calvados, et qui, voulant plus tard rebrousser chemin, expiera ses fautes sur l'échafaud[1]. Mais ce que je ne puis m'expliquer, c'est l'entraînement de l'archevêque de Paris, qui croyait aussi la révolution finie et qui ordonna un *Te Deum* à Notre-Dame; toute la réunion de l'Hôtel-de-Ville, accompagnée d'un peuple im-

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 197. — *Biog. univ.*, art. *Fauchet.*

mense se rendit à Notre-Dame, et là on chanta un *Te Deum* sous les voûtes où l'on devait célébrer plus tard le culte de la déesse *Raison*.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE VIII [1].

De la méthode d'autorité.

Tous les hommes, dit Papin, se partagent en deux classes sur la religion : les uns suivent la voie d'*examen*, les autres la voie d'*autorité*. Dans le chapitre précédent, je me suis occupé des premiers ; j'ai montré les conséquences de la *voie d'examen*, j'ai fait voir que, loin de mener à la vérité, elle ouvre la porte à toutes les erreurs, que de négations en négations elle conduit au Scepticisme, détruit la société spirituelle et entraînerait certainement la dissolution des sociétés civiles, si elle était adoptée par tous les hommes et poussée dans la pratique jusque dans ses dernières conséquences. Il suit de là, que la *voie d'autorité* est la seule bonne, la seule capable de conduire à la vérité. J'ai montré comment elle y mène ; il me reste à parler des hommes qui la suivent et qui, cependant, sont dans l'erreur ; leur exemple fournit la matière d'une objection que je dois réfuter.

Si la *voie d'autorité* est bonne, peut-on dire, elle devrait conduire à la vérité tous ceux qui la suivent. L'expérience prouve le contraire : l'autorité entraîne ou, au moins, retient beaucoup d'hommes dans l'erreur ; cette voie n'est donc pas sûre. Le fait est certain, je ne puis pas le nier. Les idolâtres, les mahométans, les populations schismatiques et hérétiques sont dans l'erreur et y sont retenues par l'*autorité*. A ces trois classes, on doit ajouter les philosophes qui reconnaissent l'autorité du sens commun ou de la raison générale, mais qui rejettent la révélation surnaturelle et l'autorité de l'Église.

J'expliquerai comment on peut être entraîné ou retenu dans

[1] Voir le 7e chapitre au numéro précédent ci-dessus, p. 217.

l'erreur, en suivant la *voie d'autorité*; je dirai comment les hommes que l'autorité a égarés peuvent sortir de l'erreur et arriver à la vérité, comment on peut les éclairer et les ramener à la véritable religion.

Mais, avant d'aller plus loin, il est important de définir ce qu'on entend par *voie d'examen* et *voie d'autorité* (A).

(A) Qu'il nous soit permis, à nous aussi, de faire quelques réflexions sur ces deux expressions *voie d'examen* et *voie d'autorité* adoptées pour exprimer la méthode *philosophique* et la méthode *catholique*. Nous dirons sans détour que ce sont deux expressions bien mal choisies, exprimant des idées fausses, et que les apologistes chrétiens devraient abandonner. En effet, de prime abord et d'après la signification naturelle des mots, rejeter l'*examen* et préconiser l'*autorité*, c'est vouloir dire que l'esprit humain ne doit pas *examiner* et doit accepter d'*autorité* ce qu'on lui propose de croire, proposition fausse, dans sa généralité, injurieuse à l'esprit humain, injurieuse à l'Église, absurde, contraire à ces paroles du Christ : « Sondez les Écri» tures...., elles rendent témoignage de moi (Jean, v. 39); » contraire à toute la tradition et à la pratique de l'Église, qui toujours a propagé la foi par la *controverse* et en offrant ses preuves et ses témoignages, aux hommes auxquels, sans doute, elle ne refusait pas le droit de les *examiner*.

Ainsi donc, ces axiomes de controverse, dans leur sens naturel et général, donnent une notion désavantageuse de la méthode catholique, et de plus elles sont fausses; car, comme va le dire M. de Lahaye, il est toujours permis et même nécessaire d'*examiner* les preuves et les témoignages de la doctrine offerte par l'Église.

Mais comment faudrait-il donc appeler les deux méthodes? la chose est facile à définir. Il faudrait appeler la méthode philosophique la *voie d'invention*, et la méthode catholique, la *voie de révélation*, et celle-ci devrait être divisée en *révélation directe*, *intérieure*, *sans contrôle*, qui forme les fanatiques et les illuminés, et la *révélation extérieure*, *faite par la parole*, *conservée par la tradition*, qui est la vraie méthode catholique et naturelle, humanitaire et du sens commun.

Voilà les expressions qu'il conviendrait d'adopter. Elles n'ont rien d'humiliant pour l'esprit humain, auquel on dit seulement : *Voyez si vous pouvez inventer Dieu; si vous pouvez voir ce qui est dans l'autre monde, le monde des esprits*, et de plus voyez si vous voulez admettre *une révélation sans autre preuve que l'assertion de celui qui assure avoir reçu la parole de Dieu*, ou recevoir la révélation, extérieure, authentique, historique, traditionnelle, renfermée dans les Écritures.

Voilà les deux méthodes dont il faut offrir le choix à l'esprit humain. Car pour l'autre méthode, à la demande : voulez-vous admettre la *méthode d'examen*, quel est celui de nous qui ne dira pas tout de suite : *Sans doute je veux suivre cette méthode?* — Et cette réponse est si raisonnable, qu'en dernière analyse, comme nous allons le voir dans M. de Lahaye, on va accorder *cette voie d'examen*. Alors pourquoi commencer par dire : nous *condamnons la voie d'examen*, et rebuter ainsi légitimement l'esprit humain? — On lui accorde d'*examiner* tout, excepté d'être juge de la *convenance* de l'objet examiné *avec ses idées*, — et pourquoi ne peut-il

Par *voie d'examen*, on entend un examen qui porte sur l'objet même de la foi, qui permet à chacun de prendre pour règle ses idées individuelles et rend chaque particulier juge *souverain* de la convenance ou de l'opposition de l'*objet examiné* avec *ses idées*.

Ainsi définie, la *méthode d'examen* n'est pas seulement contraire aux principes du Catholicisme, elle est encore contraire au bon sens, aux lois de la nature ou de la Raison. En tant que l'examen porte sur l'*objet* de la foi, cette méthode est contraire aux principes du catholicisme; en tant qu'elle prend pour point de départ unique les *idées* et les *idées individuelles* (B), et qu'elle constitue tout particulier juge souverain de l'application de la règle, elle est contraire au bon sens, aux lois de la nature et de la raison, et à la méthode suivie par tous les hommes dans les affaires publiques et privées, dans les connaissances profanes; elle est mauvaise, dangereuse, même, à l'égard des institutions civiles et naturelles; nous l'avons montré dans le chapitre précédent.

Si l'*examen* portant toujours sur l'*objet* de la foi, on prenait pour règle, non plus seulement les *idées* et les *idées individuelles*, mais toutes les vérités premières, sans distinction, si on faisait reposer leur certitude, non plus seulement sur l'*adhésion individuelle*, mais sur le *consentement général du genre humain;* si, enfin, on retirait à la raison individuelle le droit de *prononcer* souverainement sur l'application de la règle, et que l'on reconnût la prépondérance du *jugement commun* sur le jugement individuel et solitaire, la méthode cesserait d'être mauvaise en elle-même, elle pourrait être appliquée utilement aux vérités qui ne sont pas du domaine de la foi (C); mais

pas *comparer* cet objet *avec ses idées*, si ce n'est parce que *ses idées* ne sauraient le contenir. Ce qui revient exactement à ce que nous avons posé dans notre méthode, que l'homme n'a pu *inventer ces vérités;* 2° qu'il n'a pu en avoir une connaissance *directe et naturelle de Dieu*. Car s'il était vrai, comme malheureusement toute la théologie cartésienne l'a soutenu, que Dieu eût *imprimé la vérité et la morale, dans l'esprit* ou dans la *conscience humaine*, si cela était vrai, l'homme aurait le droit de chercher si ce qu'on lui propose de croire *s'accorde avec ses propres idées*.

Or, c'est ce qu'il fait en ce moment. — C'est là l'hérésie du siècle.

Et ce sont les professeurs platoniciens, cartésiens et malebranchistes qui la lui ont apprise. — Malheur à eux, ils sont la cause de la perte de la foi dans un grand nombre d'âmes!

(B) Nous le ferons encore remarquer ici; si ces idées étaient *innées*, *imprimées* par Dieu lui-même dans l'âme humaine, ce *point de départ* serait légitime.

(C) Non, le consentement général du genre humain ne rendrait pas la méthode

appliquée aux dogmes et aux préceptes de la religion, elle présenterait de grands dangers, serait toujours en opposition avec le principes du Catholicisme.

La raison elle-même explique et justifie cette *opposition* et cette *improbation*.

La religion est une loi; or, toute loi suppose un législateur dont la *volonté* la rend obligatoire, et une *autorité* visible qui la promulgue; et, s'il y a conflit entre des lois diverses, ou si l'on doute quelle est la véritable loi, le moyen naturel, infaillible de résoudre cette question, le seul qui soit à la portée de tous, n'est pas d'examiner les lois en elles-mêmes pour juger quelle est la meilleure, ce que très-peu d'hommes seraient en état de faire, ce qu'aucun ne ferait avec une complète certitude de ne se point tromper; mais de rechercher qu'elle est celle que proclame l'*autorité légitime*, ou la plus grande autorité [1]. Bossuet le reconnaît en termes exprès: « Je » dis qu'il n'y eut jamais aucun temps où il n'y ait eu sur la terre » une autorité visible et parlante, à qui il faille céder; je dis qu'il » faut un moyen extérieur de se résoudre sur les doutes et que ce » moyen soit certain [2]. »

La *voie d'autorité* n'exclut pas l'*examen des preuves* de la religion, ni celui des *titres* de l'autorité qui propose les croyances et promulgue la loi. La raison, comme dit saint Augustin, n'est pas entièrement séparée de l'autorité lorsqu'on examine à qui l'on doit croire. Mais, dans cet examen, il ne faut pas prendre pour règle unique ses *idées*, il faut prendre pour règle les *vérités premières*, et notamment les principes du sens commun, sur la certitude physique et la certitude morale.

Il ne faut pas que, dans l'application des règles aux faits particuliers ou questions spéciales, la raison de chaque individu prononce *souverainement* et en dernier ressort, elle doit examiner et juger, mais, en premier ressort; le jugement individuel et solitaire doit céder au *jugement commun*.

meilleure, à moins que ce consentement ne soit un simple témoignage de tradition, et, dans tous les cas, la raison individuelle a assez de force pour connaître avec certitude ce qu'elle doit croire et ce qu'elle doit faire. C'est là une force qu'on ne saurait ni lui refuser ni lui déléguer. C'est l'homme qui est responsable et non le genre humain.

[1] *Essai sur l'indifférence en matière de Religion*, ch. XIII, t. III, p. 27.

[2] Bossuet, *Confér. avec M. Claude*, *OEuvres* de Bossuet, t. XXIII, p. 294, 295.

Pour prévenir les fausses interprétations, je sens la nécessité d'expliquer ma pensée.

Un homme avait été témoin des miracles de Jésus-Christ ou des apôtres, ou bien il les avait connus par le rapport des témoins oculaires. Il avait examiné avec soin les faits, il s'est assuré de la réalité du miracle; il a reconnu que les témoins n'ont pu être trompés et étaient incapables de le tromper. Cet homme avait la certitude des miracles de Jésus-Christ, il pouvait et devait raisonnablement croire à sa divinité et acquiescer à sa doctrine, quoique les autres n'eussent pas encore examiné et jugé ces faits et leurs conséquences, ou qu'il ne connût pas le jugement qu'ils en avaient porté.

« Tout le monde convient qu'un fait miraculeux peut être constaté » comme tout autre fait soit par nos propres sens, soit par le témoi» gnage des hommes, et un homme sage, témoin d'un fait inouï, dit » Rousseau, peut attester ce fait, et on peut l'en croire. A plus forte » raison, pourra-t-on et devra-t-on croire plusieurs hommes sages » qui attestent unanimement le même fait. Si des témoins nombreux » affirment qu'un homme était aveugle, qu'un autre homme a prié » sur lui et qu'à l'instant même cet aveugle a recouvré la vue, leur » témoignage pourra me rendre aussi certain de ces faits qu'on peut » être certain d'aucun fait quelconque, dont je viens de parler [1]. »

Ce que l'homme avait fait, tous les Juifs, tous les payens qui ont embrassé le christianisme l'ont fait; tous ont successivement examiné les miracles de Jésus-Christ et de ses envoyés, tous en ont reconnu la vérité. Tous ont pris la réalité de ces faits pour base et pour règle de leur croyance et de leur conduite. Cet examen s'est répété, pendant 300 ans, sur tous les points de l'empire romain, le monde payen est devenu chrétien et, par sa conversion, a rendu le plus éclatant hommage à la vérité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Toutes les nations auxquelles l'Évangile a été successivement annoncé ont porté le même jugement et ont renoncé à leurs erreurs pour embrasser le christianisme. Toutes les générations qui se sont succédées depuis dix-huit siècles ont pris connaissance des témoignages sur lesquels sont appuyés les faits divins du Sauveur, les preuves de la religion ont été exposées, discutées devant les peuples qui composent la chrétienté, tous en ont reconnu la force en persévérant à adorer Jésus-Christ et à croire aux mystères qu'il a révélés, à pratiquer les commandements

[1] *Essai sur l'indifférence*, t. IV, ch. 34, p. 335.

qu'il a donnés. La *raison commune* a jugé et, par son jugement, elle a imprimé aux miracles de Jésus-Christ le *sceau de la vérité* (D).

Ce jugement pourrait dispenser de l'examen, mais il ne l'interdit pas ; toute personne peut étudier les preuves de la religion, examiner les témoignages sur lesquels repose la certitude des faits évangéliques. Si cet examen est fait par un esprit juste, droit, avec les dispositions convenables, il est probable, il est certain qu'il produira la conviction.

Mais je suppose qu'un individu ne soit pas touché de ces preuves. Je soutiens que cette absence de conviction dans un individu n'affaiblit en rien la force de ces preuves, ni la certitude résultant de l'impression qu'elles ont faites sur tous les esprits, que ce jugement individuel et solitaire ne peut infirmer le jugement commun ; je prétends que ce particulier doit croire à la vérité des miracles de Jésus-Christ sur l'autorité de la raison commune, comme l'aveugle de naissance croit à l'existence des couleurs sur le témoignage de tous les hommes. Celui qui tiendrait une autre conduite devrait, s'il était conséquent, renoncer à toute certitude en matière de faits, car les faits de Jésus-Christ sont mieux attestés que ceux de Socrate, *dont personne ne doute*, comme le dit Rousseau ; cet homme devrait même renoncer à se servir de sa raison ; car si la raison commune, la raison de tous s'est trompée dans l'examen qu'elle a fait des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, dans le jugement qu'elle en a porté, il n'y a pas de fait, pas de question sur laquelle la raison individuelle ne puisse errer. La certitude est impossible pour l'homme, il est condamné au doute absolu, à un scepticisme général et universel (E).

(D) Qu'on fasse bien attention à ce raisonnement, qui est vrai, mais qui ruine par sa base le système du critérium de la vérité attribué au *jugement général*. En effet, de quoi s'agit-il ici? de quelques hommes, 12 seulement pour quelques faits, un seul peut-être pour d'autres, qui ont vu les miracles du Christ, entendu sa doctrine. C'est bien là la raison individuelle... Eh bien ! que constate le genre humain, c'est que ces individus, cet individu ne s'est pas trompé. Or, je demande si l'on peut venir dire à ces individus, à cet individu, que, pour être certain qu'il ne se trompe pas, il a eu besoin de consulter le genre humain, tandis que, dans la réalité, c'est le genre humain qui a cru sur son témoignage. Le système du *sens commun*, en tant qu'il veut anéantir la raison particulière, n'est qu'un grand et perpétuel paralogisme.

(E) Ce raisonnement est dans le vrai. Un homme qui, sur un fait qui lui est extérieur, qu'il ne connaît pas, qui s'est passé dans un pays ou dans un monde qu'il ne peut atteindre, ne veut pas croire aux personnes qui ont vu ce fait, qui con-

Telle est ma pensée, telle était celle de l'auteur de l'*Essai*, quoique quelques expressions aient porté à croire qu'il déniait le nom de *certitude* à l'impression produite sur l'individu par la vérité ; telle est certainement la pensée de ceux qui ont écrit que *le sens commun doit être préféré au sens privé*, qu'il faut déférer à la raison commune (F).

Je dois ajouter que la *méthode d'autorité* ne défend pas l'*examen* qui porte sur les dogmes et les préceptes de la religion, alors qu'il a pour but, non plus de *croire* mais de *concevoir* des vérités que l'on croit déjà ; le catholicisme permet ce travail, je l'ai prouvé dans le chapitre 5 de la 3e partie (G).

DES IDOLÂTRES.

Les monuments historiques et la tradition générale établissent que les hommes n'*adorèrent d'abord qu'un seul Dieu*. Partout le culte d'un seul Dieu précéda l'idolâtrie, comme l'innocence précède le vice, comme l'ordre précède la transgression.

La religion commença par la révélation que Dieu fit au premier homme des vérités nécessaires et des devoirs qui en découlent, des dogmes et des préceptes qui forment la loi de vie (H), et cette loi transmise en héritage, se perpétua par la tradition.

Adam viola cette loi et se perdit avec sa postérité et la mort entra dans le monde. Mais Dieu eut pitié de l'homme, et lui promit un *rédempteur* qui, jusqu'à Jésus-Christ, n'a jamais cessé d'être attendu par l'universalité du genre humain. Déchus de son innocence nos premiers parents reçurent un commandement nouveau,

naissent ce fait, qui ont visité ce pays ou ce monde : cet homme doit renoncer à rien savoir, à rien connaître, à rien croire de toutes ces choses-là.

(E) Nous n'avons pas à examiner ici quelle est la *pensée* de M. l'abbé de Lamennais, ou de quelques-uns de ses disciples, mais nous croyons que leurs expressions, leurs formules, ont légitimement donné lieu aux reproches qu'on leur a faits.

(G) On le voit, ceux qui rejettent de prime-abord la *méthode d'examen*, sont forcés à la fin de l'accorder par parties. Mais le mal est fait, et le triste axiome existe aux yeux des ennemis de l'Eglise, qui nous le reprochent sans cesse.

(H) Nous croyons qu'il serait plus juste, plus clair et plus exact de formuler cette première révélation par cette formule : « Dieu révéla au premier homme » les *vérités* qu'il était obligé de *croire* et les *règles* qu'il était obligé de *pra- » tiquer*. » Cette formule renferme la définition de la Religion dans toutes ses périodes patriarchale, mosaïque et évangélique. Maintenant encore, la Religion n'est pas autre chose.

et l'on voit s'établir le culte *expiatoire* ou l'usage des *sacrifices* sanglants qui dureront jusqu'à l'accomplissement du grand sacrifice qu'ils figurent.

Cependant le germe de corruption que renferme la nature humaine depuis la chute d'Adam se développe, l'inclination au mal que nous apportons en naissant se manifeste de plus en plus. Les crimes se multiplient et vont irriter la justice de Dieu ; il se résoud à infliger à une race pervertie un châtiment mémorable. La terre et ses habitants vont être ensevelis sous les eaux... Il ne paraît pas que l'*idolâtrie* fut au nombre des désordres qui provoquèrent cette terrible punition. « Toute chair, dit l'écrivain sacré, avait corrompu sa voie sur la terre[1], » parole qui ne réveille d'autre idée que celle de la violation de la loi morale; et les hommes, en effet, étaient trop près de la révélation primitive, pour qu'elle fût oubliée ou obscurcie parmi eux.

Dieu la confirme de nouveau, il renouvelle son alliance avec les enfants d'Adam et l'on ne peut pas douter qu'outre les commandements principaux qui regardent la *foi* et les *mœurs*, il n'ait prescrit à Noé les *rites* mêmes du culte, puisque nous le voyons, cinq siècles après, parler ainsi à Isaac : « Toutes les nations de la » terre seront bénies dans ta semence parce qu'Abraham a obéi à » ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, » et observé les lois et les cérémonies que j'ai ordonnées[2]. » Ce commandement divin, reconnu d'ailleurs par tous les peuples, explique seul l'étonnante universalité du sacrifice et l'uniformité de certains usages religieux chez des nations totalement inconnues les unes aux autres.

Descendues d'une souche commune, elles ne perdirent pas en se séparant la connaissance de la loi qui devait être leur héritage commun. Les descendants de Noé conservèrent la tradition qu'ils tenaient de lui et qu'il tenait lui-même de ses pères qui avaient vécu avec Adam ; c'est ainsi qu'elle se perpétua dans les familles qui furent la tige des premières nations[3].

Les cultes superstitieux ne s'établirent cependant pas immé-

[1] Omnis quippe caro corruperat viam suam super terram (*Genèse*, vi, 12).

[2] Et benedicentur in semine tuo omnes gentes, eo quod obedierit Abraham voci meæ, et custodierit præcepta et mandata mea, et ceremonias legesque servaverit. (*Genèse*, xxvi, 4, 5.)

[3] M. Gaume, *Catech. de persév.* Leç. 18, l. i, p. 322.

diatement après le déluge, on ne commence à en découvrir quelque trace qu'assez longtemps après la mort de Noé, lorsque ses descendants, dispersés dans l'Asie et dans l'Afrique, formaient non plus seulement des familles, mais des nations[1].

Comment la religion primitive fut-elle altérée? Plusieurs causes concoururent à cette altération; la première fut certainement la faiblesse de l'esprit humain, suite de la dégradation originelle de notre nature.

« Toute erreur, a dit Bossuet, est fondée sur quelque vérité dont » on abuse ».

C'était un des points de la doctrine ancienne que Dieu gouverne le monde même matériel par le ministère des esprits célestes, qu'il se sert des bons pour maintenir l'ordre général, pour veiller aux empires, pour protéger les hommes et répandre sur eux les bienfaits, qu'il permet aux mauvais de les éprouver ou les charge d'exécuter les arrêts de sa justice. Déchu de son premier état par une faute dont tous les peuples ont conservé le souvenir, l'homme coupable et dégradé n'élevait qu'en tremblant ses regards vers le Dieu souverainement parfait : il chercha des êtres plus rapprochés de la nature humaine, moins éloignés de la nature divine, afin qu'ils fussent comme ses médiateurs entre l'éternel et sa créature tombée, et cette pensée put paraître d'autant plus naturelle qu'elle semblait se rapprocher de l'antique tradition qui annonçait le véritable Médiateur. Les intelligences célestes qui président aux astres, honorées d'abord simplement comme les *ministres de Dieu*, devinrent ensuite l'*objet d'un culte direct et idolatrique*. Ce culte peu à peu s'étendit à tous les esprits chargés de veiller soit aux éléments, soit aux destins des nations et même de chaque homme, soit aux productions inanimées de la nature. Le désir des biens et la crainte des maux portèrent les hommes à adorer et à invoquer les êtres qui en étaient les dispensateurs immédiats, oubliant le souverain maître et ne considérant que les exécuteurs de ses ordres, et se prosternèrent devant eux, comme devant la divinité elle-même, et, par tous les moyens qu'une imagination déréglée leur suggéra, ils s'efforcèrent d'apaiser leur haine, de détourner leur vengeance ou de s'assurer leur protection.

On ne peut douter que l'esprit du mal, Satan et ses anges, éter-

[1] *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, ch. XXIX. — Bergier, *Traité de la religion*, t. III, p. 435.

nels ennemis du genre humain et dont le genre humain tout entier atteste l'existence, n'ayent employé leur pouvoir funeste pour le précipiter dans cet effroyable désordre. Excitant les passions d'une créature aveugle et corrompue, l'enivrant d'affreux désirs, ils se firent adorer des peuples et l'on vit tout les crimes évoqués de l'abîme traverser le cœur de l'homme et aller s'asseoir sur d'infâmes autels ; ainsi, par un horrible progrès de dépravation, le culte des esprits devint presque uniquement le culte de l'enfer et de ses princes.

Le dogme de l'*immortalité de l'âme* devint la source d'une autre espèce d'idolâtrie.

Le culte des morts dut son origine à la piété envers les ancêtres et à la reconnaissance envers les rois et les bienfaiteurs ; les hommages qu'on rendait à leur mémoire dégénérèrent promptement en superstition et enfin en une véritable idolâtrie. L'orgueil, en menaçant, demanda des adorateurs, la crainte et le désir en amenèrent aux pieds de tous les vices.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, que le travail des *sages* sur les vérités révélées, loin de dissiper les fables populaires, devint une autre source d'erreur ; ils cherchèrent à concevoir les dogmes traditionnels, la création, le mal moral, la liberté de l'homme, la prescience divine, l'immortalité de l'âme, ils inventèrent des systèmes absurdes, le *dualisme*, le *panthéisme*, la *métempsychose*, le *fatalisme*, firent des disciples, fondèrent des écoles ; quelques-uns, pour faire accepter leurs conceptions, prétendirent avoir été inspirés et donnèrent les inventions de leur esprit pour des dogmes révélés ; les masses ignorantes et crédules, qui attendaient un docteur, et savaient qu'il existe des hommes véritablement inspirés, furent séduites par ces imposteurs et reçurent leur doctrine comme venant du ciel. C'est ainsi que se sont formées les sectes de *Brahma* de *Boudda*, et plus tard le mahométisme.

Ces erreurs se répandirent, s'étendirent, infectèrent des contrées entières, s'enracinèrent dans l'esprit des hommes.

La tradition qui les condamne, la perpétuité ou l'antiquité n'en demeure pas moins la règle universellement reconnue, mais on abuse de cette règle, on la fausse, les passions et les préjugés, c'est-à-dire une volonté pervertie et une raison rebelle, empêchèrent qu'on en fit une juste et complète application.

Comment un idolâtre pouvait-il sortir de l'erreur ?

Commençons d'abord par bien préciser l'état de la question : les

idolâtres avaient quelque connaissance de la vérité, ils n'étaient pas réduits à la découvrir; par la tradition, ils connaissaient, plus ou moins purement, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme; les préceptes de la morale, la chute du premier homme et la promesse du Rédempteur (I).

L'Ecriture dit, il est vrai, que les gentils *marchaient dans les ténèbres*, que les nations étaient assises *à l'ombre de la mort* (J); mais il est permis de penser que cette ombre, ces ténèbres n'étaient pas tellement épaisses qu'elles dérobassent *complètement* aux nations la connaissance de la vérité.

Ce qu'Adam avait reçu de Dieu, ce qu'il savait, il le laissa à ses enfants, qui, à leur tour, le laissèrent comme un héritage aux générations suivantes. La tradition se conserva, s'étendit avec l'espèce humaine, et voilà comment, de famille en famille, d'âge en âge, de contrée en contrée, les notions primitives se sont conservées, *plus ou moins pures*, dans le genre humain. Ainsi « toutes les croyances religieuses et morales, dit M. d'Hermopolis, ont une source commune; ce sont des ruisseaux dont les

(I) Nous adoptons la plupart de ces assertions; nous différons pourtant en une chose, c'est que M. l'abbé de Lamennais et quelques-uns de ses disciples croyaient que ces croyances étaient pures et complètes, et nous, au contraire, nous croyons que ces traditions étaient chez les idolâtres dans un état défiguré, altéré; c'étaient des traces et des restes et non des vérités complètes. D'ailleurs, nous convenons que plusieurs fois, différentes nations ont eu connaissance de la vérité complète. Ainsi, pendant le séjour des Israélites en Egypte, en Babylonie, pendant le long gouvernement de Daniel, les peuples orientaux ont pu connaître et ont connu les traditions complètes, mais le plus souvent ils les ont dédaignées et rejetées; ils étaient comme sont aujourd'hui tant de protestants, tant de rationalistes, qui vivent au milieu des catholiques, qui connaissent ou peuvent connaître leurs croyances, mais qui les dédaignent ou les nient.

(J) Cette pensée est bien souvent exprimée dans l'Ecriture. Voici les principaux passages. Dieu dit au Messie : « Je t'ai donné pour alliance avec mon peuple, pour » lumière aux nations, afin que tu ouvres les yeux des aveugles, que tu délivres de » ses fers celui qui est enchaîné, et ceux qui sont assis *dans les ténèbres de leur* » *prison* (*Isaïe*, XLII, 7). » — « L'Orient nous a visités pour éclairer ceux qui sont *assis* » *dans les ténèbres et dans les ombres de la mort* (*Luc*, I, 79). » — « Vous étiez autrefois *ténèbres* (*Aux Ephés.*, V, 10) — « Il nous a arrachés de la puissance des *ténèbres* (*Coloss.*, I, 13). » — « Le Christ vous a appelés des *ténèbres* dans son admirable lumière (I *Pier.*, II, 9). » — « Nous avons marché dans les *ténèbres* (I *Jean*, I, 6). » Ces textes sont trop précis pour qu'il soit permis de croire que les peuples avaient conservé pures les principales traditions. D'ailleurs, ceci s'accorde parfaitement avec l'examen que l'on fait en ce moment des livres sacrés et traditions des idolâtres.

» uns ont conservé la *pureté* de leurs eaux, et dont les autres se » sont plus ou moins *altérés* à travers la corruption des siècles; c'est » de là que sont venus les principes communs à tous les hommes, » que l'ignorance ou les passions affaiblissent, mais n'anéantissent » pas; cette lumière qui, pour bien des peuples, a été obscurcie des » images du mensonge, mais qui laisse toujours échapper *quelques* » *rayons* [1] (K). »

Plusieurs théologiens, je le sais, ont écrit que le vrai Dieu n'était connu *que par les Juifs*. Mais beaucoup d'autres ont enseigné que la connaissance du Dieu unique, du Dieu véritable n'avait pas été *complètement* anéantie parmi les gentils [2].

J'ai cité, dans un article précédent, des auteurs, d'ailleurs respectables, qui ont écrit que les gentils *n'avaient pas pu connaître* la *chute originelle*, la *promesse du Réparateur*. Mais on ne pouvait plus soutenir cette opinion en présence des monuments qui attestent le contraire, et on a été forcé de reconnaître, avec tous les apologistes de la religion, que *des vestiges de la révélation primitive*, sur les vérités qui sont la base et les fondements de la religion et des mœurs, se découvrent daus les traditions des différents peuples.

Les idolâtres connaissaient donc les vérités fondamentales de la religion et de la morale.

[1] *Conférence sur la loi naturelle*, t. I, p. 324.

(K) C'est exactement notre opinion : la connaissance de la vérité n'était pas *complètement* dérobée aux nations, comme le dit M. de Lahaye; elles en avaient conservé *quelques rayons*, comme le dit Mgr d'Hermopolis.

[2] Voici les noms des pères et des théologiens qui ont enseigné que la connaissance du vrai Dieu n'avait jamais été *complètement détruite* parmi les Gentils : Clément d'Alexandrie, *Stromata*, et *Cohor. ad gentes*; — Athénagore, *Apolog. pro christianis*; — Théophile d'Antioche *ad Autolic*; — S. Cyrillus Alexandrin., *Cont. Jul.*, l. I; — Eusèbe, *Prepar. evangel.*; — Tertullien, *Apolog.*, ch. 24; *De testim. animæ*; — Minut. Félix, *Octav.*, ch. 5; — Arnobius, *Advers. gentes*; — Lactantius, *Divin. institu.*, l. I, ch. 5, 7; — Saint Augustin, *Cont. Faust.*, l. XX, ch. 4, 19; — Petavius, *Theolog. dogm.*, l. I, ch. 3; — Hoocke, *Relig. nat. et revel. princip.*, t. I, part. 1, sect. 2; — Storchenau, *Theol. nat.*, n° 30; — J.-B. Hrorvath, *Inst. metaph.*, diss. 4; Id., *Theol. nat.*, n° 411; — Contzen, *Prælect. metap. Th. nat.*, n° 47; — Le Cardinal de la Luzerne, *Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu*, 2e partie, ch. 10; — Bullet, *De l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, 2e partie; — Bergier, *Traité de la vraie religion*, p. 1, ch. 1 : — Liebermann, *Inst. theol.*, *Theol. dogm. spec.*, t. III, l. I, ch. I; — Ubaghs, *Theodiceæ seu Theo. nat. elementa*, cap. 3, p. 108; — Rorhbacher, *Histoire de l'Eglise* (L'auteur traite la question avec étendue).

Seulement, ces vérités étaient altérées, mêlées de fables et d'erreurs.

Comment pouvaient-ils distinguer la vérité d'avec ces fables et ces erreurs? Tel est le véritable état de la question.

Était-ce par la *voie d'examen?* L'idolâtre devait-il rompre avec le passé, rejeter indistinctement toutes les traditions, s'isoler de la société au milieu de laquelle il était placé, s'enfermer dans son entendement, procéder à la reconnaissance de la vérité en éprouvant successivement tous les dogmes de la religion, tous les préceptes de la morale à la pierre de touche de *ses idées*, et prononcer souverainement sur la convenance ou l'opposition avec cette règle? Il y a des questions qu'il suffit de poser nettement, pour qu'elles soient résolues. Celle-ci est du nombre (L).

D'ailleurs, l'expérience a éclairé sur les résultats de cette méthode.

Quelques siècles avant Jésus-Christ, il s'établit dans la Grèce différentes écoles de sophistes qui, sans avoir égard à la *tradition*, cherchèrent la vérité par le *raisonnement seul*; ils ne tardèrent pas à ébranler, par cette méthode, toutes les vérités (M).

L'expérience s'est renouvelée au 18e siècle, et se renouvelle encore tous les jours.

Le bon usage de la raison ne suffisait-il pas pour éclairer l'idolâtre?

Avant de répndre, je fais observer que l'*usage de la raison*, par là même qu'on le suppose *bon*, diffère essentiellement de la *méthode* dont je viens de parler, qui est *l'abus de la raison* et du raisonnement. La raison, dans le sens objectif du mot, c'est *l'ensemble de ces vérités dont les caractères sont la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité.* Celles de ces vérités qui ne tombent pas sous les sens ne peuvent être connues que par la parole. Bien loin d'autoriser à rejeter indistinctemet les traditions, le bon usage de la raison oblige à respecter les traditions antiques, universelles et constantes du genre humain. Dans un autre sens, la raison est la

(L) Cela est vrai; mais on voit qu'il s'agit simplement de savoir si les idolâtres pouvaient *inventer les vérités*, puisqu'on les suppose renonçant à toutes les traditions, et renonçant à toutes les enseignements qu'ils ont reçus. Ce n'est donc pas la *voie d'examen* qu'ils doivent éviter, au contraire; mais la *voie d'invention* dans laquelle ils se sont follement jetés et perdus.

(M) Cela est vrai, et de plus il faut noter que ces philosophes n'avaient pu se séparer de toutes les *traditions;* ce sont les traditions qui *avaient servi d'étoffe à leurs pensées*, comme le dit M. Cousin : ils seraient tombés bien plus bas s'ils avaient rejeté toutes *ces traditions.*

faculté de juger ou de raisonner; cette faculté est *inerte* tant que l'homme n'a pas joui du commerce de la parole; elle a besoin d'être exercée, cultivée, développée par l'instruction; elle ne pourrait pas s'exercer si elle ne trouvait des éléments premiers qui lui servissent de base et de règle. Enfin, un mouvement de la nature porte l'homme à se défier de son jugement individuel et solitaire, et à déférer au jugement commun. Ce sentiment dirige l'homme toutes les fois qu'il n'est pas aveuglé par l'orgueil et par une confiance exagérée dans ses propres lumières.

D'après ces observations, je n'hésiite pas à répondre que le bon usage de la raison devrait *aider l'idolâtrie à reconnaître son erreur*.

En supposant que les païens attachassent aux êtres qu'ils adoraient la *vraie notion* de la divinité, la raison ne les avertissait-elle pas de leur erreur. L'*unité* n'entre-t-elle pas nécessairement dans l'idée de Dieu? La méditation, la réflexion sur l'*idée de Dieu* ne devait-elle pas les conduire à reconnaître qu'il ne peut y avoir qu'*un Dieu*.

La *loi morale* était connue des païens.

Si elle était obscurcie par plusieurs points, elle n'était pas anéantie.

Lorsqu'ils comparaient les préceptes de la morale avec les actions qu'on attribuait aux dieux, avec les pratiques et les rites par lesquels on prétendait les honorer, ne devaient-ils pas reconnaître que ces personnages n'étaient pas réellement Dieu, que le culte idolâtrique était *faux*.

Le bon usage de la raison pouvait certainement éclairer les idolâtres, les aider à sortir de l'erreur, mais il ne suffisait pas pour les conduire au discernement de la vérité, pour leur donner une certitude ferme de la vérité. Il pouvait, il devait les engager à vérifier si le culte idolâtrique avait les caractères de la vérité.

Le motif qui les portait à se défier de leur jugement était l'exemple des hommes au milieu desquels ils vivaient : ce qui les retenait dans l'idolâtrie était l'autorité de leur père; la nouveauté est aux yeux de tout homme sensé une marque d'erreur; l'antiquité est le caractère de la vérité; les païens connaissaient très-bien cette règle. Le moyen de s'assurer de la vérité était de faire une juste et complète application de cette règle. Il leur fallait s'assurer si leurs pères avaient suivi la religion de leurs ancêtres; il fallait remonter à *l'origine des traditions*, vérifier quelle avait été la *religion primitive* du genre humain (N).

(N) Nous adoptons en effet complétement cette règle. Le devoir des païens était d'examiner la croyance qu'on leur enseignait, et de remonter *à l'origine*

Pour parvenir à ce résultat, il n'était pas nécessaire de connaître *les croyances des nations étrangères*. Il suffisait à chaque peuple d'interroger sa *tradition particulière* pour discerner la vraie religion, qui a été la première chez tous les peuples. En remontant à leur origine, ils auraient trouvé le culte saint pratiqué par leurs pères, comme, en remontant de quelques siècles, tous les protestants trouvent des ancêtres catholiques (O).

L'homme avait-il besoin d'une autre preuve pour être assuré de la fausseté de l'idolâtrie? Non, elle *était nouvelle*, elle était fausse; la nouveauté, en matière de religion, est une preuve certaine de la fausseté d'une opinion ou d'une pratique : le *théisme* était la religion primitive, la religion ancienne; le théisme était la vraie religion (P).

Au reste, l'idolâtrie manquait d'un autre caractère de la vérité en général, et en particulier de la vérité en matière de religion, l'*universalité*.

Cette assertion étonne au premier moment. L'idolâtrie n'était-elle pas répandue dans toutes les nations et sur toute la surface du globe.

Quelques observations prouveront que l'idolâtrie n'avait pas cette unité qui est le caractère de la vérité :

« 1° Malgré les progrès du polythéisme, qui s'étendit de jour en » jour, la notion d'un seul Dieu créateur et maître de l'univers, ne » fut point *entièrement effacée* de la mémoire des hommes, l'on en

primitive de ces croyances, c'est-à-dire à celle du genre humain. Quant à savoir jusqu'à quel point ils le pouvaient, jusqu'à quel point certains hommes ou certains peuples l'ont pu faire ou l'ont fait en effet. Voilà ce que nous croyons impossible ou inutile de constater. Les documents nous manquent ou sont imparfaits. Un fait essentiel, c'est que plus nous avons de documents, plus ces documents sont anciens et authentiques, plus ils nous prouvent que les croyances étaient semblables à celles que la Bible nous donne. Quant au reste, nous devons nous contenter de dire à Dieu avec Job : « Quoique vous cachiez cela dans votre cœur, nous savons pourtant que vous » vous êtes souvenu de tous les hommes. » (Job, x, 13.)

(O) Nous n'osons pas émettre une telle assertion; nous croyons, au contraire, que beaucoup de peuples, notamment les Grecs et bien d'autres, avaient perdu le fil de la vraie tradition, et qu'il leur était impossible de trouver chez eux et dans leur histoire, la vraie religion. Il en est de même des Indiens, des Chinois, des sauvages de nos jours. S'ils s'obstinent à rester dans leurs livres, dans leurs traditions, impossible à eux de retrouver les traditions primitives. Dieu n'a pas voulu que la famille humaine vécût ou pût vivre séparée, séquestrée comme est la Chine ou le Japon en ce moment. La *communion* des peuples est nécessaire principalement à leur vie intellectuelle.

(P) Cela est vrai; mais comment les Chinois ou les sauvages peuvent-ils savoir que leur croyance est nouvelle?

» retrouve des *vestiges* même chez les peuples plongés dans la su-
» perstition la plus grossière. C'est un reste précieux de la religion
» primitive, un monument subsistant de la tradition de nos pre-
» miers pères que l'ignorance et les passions n'ont pu détruire, il
» est important d'établir ce fait à cause des conséquences qui en
» résultent. Les écrivains sacrés et profanes se réunissent pour
» l'établir [1]. Puisque tous les peuples ont constaté *l'idée confuse*
» d'un seul Dieu créateur, qui les empêchait de lui rendre leur
» culte plutôt qu'à des dieux imaginaires? L'erreur n'est plus excu-
» sable, lorsque ce sont les passions qui la produisent. *Tous ont*
» *péché*, dit saint Paul; donc tous ont besoin de la lumière de
» Dieu ; il déclare que tous ont été inexcusables, ce n'est donc
» point à nous de les excuser [2]. »

2° *Toutes les nations ne sont pas tombées dans l'idolâtrie* ; le peuple juif, à l'exception de quelques moments courts et rares, a été préservé de ce crime. Il a été placé au milieu des continents alors habités, puis enfin dispersé parmi les nations idolâtres, pour les ramener au culte du vrai Dieu, et entretenir parmi elles l'attente du libérateur promis.

3° *Au milieu même des nations idolâtres, un certain nombre d'hommes sont restés fidèles à la religion primitive et n'ont pas été entraînés par l'exemple de leurs contemporains.*

« Je ne doute pas, dit saint Augustin, que la Providence n'ait
» ménagé cet exemple (celui de Job) pour nous apprendre qu'il a
» pu y avoir aussi parmi les autres nations des hommes qui vécu-
» rent selon Dieu, lui furent agréables, et appartenaient à la Jéru-
» salem spirituelle [3].

« Il est vrai, dit Bossuet, que depuis la loi de Moïse, les païens
» avaient acquis une plus grande facilité de connaître Dieu par la
» dispersion des Juifs et par les prodiges que Dieu avait faits en
» leur faveur, en sorte que le nombre des particuliers qui l'ado-
» raient parmi les Gentils est *peut-être* plus grand qu'on ne pense.
» Chaque particulier pouvait profiter des grâces générales et il
» ne faut pas douter qu'il n'y eut un grand nombre de ces croyans
» dispersés parmi les Gentils dont nous venons de parler [4] (Q). »

[1] Bergier, *Traité de la Religion*, t. I, p. 159.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 442.
[3] *De civitate Dei*, l. XVIII, ch. 47 ; dans l'édition de Migne, t. VIII, p. 610.
[4] *Lettre à M. Brisacier*, *OEuvres*, t. X, p. 409, éd. de Desores.

(Q) Nous croyons aussi cela; seulement il ne faut pas en conclure que c'est

4° *Une religion se compose de dogmes, de morale et de culte.*

Le paganisme n'avait pas de dogmes, pas de symbole, point d'enseignement, ne prescrivait pas de devoirs, n'imposait aucune loi morale. Chaque peuple, chaque pays, chaque cité, chaque famille et souvent chaque homme avait ses dieux particuliers. Le même peuple changeait de dieux avec le temps, comme il arriva aux Romains qui, à la théologie des Etrusques, substituèrent peu à peu celle des Grecs, de même que chaque nation avait ses divinités (R).

5° *Le dépôt de la religion primitive se conserva longtemps dans les mystères et parmi les prêtres.*

Ils connaissaient l'unité de Dieu, la chute originelle, la promesse du réparateur. Dans le commencement, ils enseignaient publiquement ces dogmes; plus tard, dans la crainte de s'exposer à la fureur de la multitude, ils ne communiquèrent plus ces vérités qu'aux initiés et sous la foi du secret[1]. Ces prêtres et ceux qui reçurent leurs instructions, tenaient le fil conducteur qui pouvait les guider dans le dédale des erreurs de l'idolâtrie (S).

6° Saint Clément, saint Augustin, saint Thomas disent que Dieu suscita des prophètes chez les différentes nations, leur révéla la venue du Messie[2]. Les idolâtres qui furent en rapport avec ces

d'eux-mêmes et sans secours extérieur qu'ils ont eu connaissance de la vraie religion. Nous avons, dans les *Annales de philosophie*, fourni assez de preuves que les Juifs avaient été dispersés chez les Gentils, pour y faire connaître la vraie tradition; et d'ailleurs nous ne doutons nullement que cette tradition ne se soit conservée assez longtems dans les familles des patriarches, fils de Noé, premier fondateur des peuples.

(R) Cela est parfaitement vrai, et nous avons à reprocher à l'enseignement classique de la mythologie d'avoir formulé un *symbole*, une espèce de *Catéchisme* à l'usage de peuples qui n'en avaient point; ils nous ont fait voir tous les peuples dans le petit coin de terre qu'on appelait la *Grèce*, et à ce peuple, dans leur *Appendix de Diis*, dans leur *Selectæ è scriptoribus profanis historiæ*, ils ont attribué une *symbole* uniforme et une *morale* quasi chrétienne. Ce n'est pas le seul cas où les études classiques faussent l'esprit de la jeunesse.

1 Pluche, dans le *Spectacle de la nature*, t. IX, *Préparation évangélique*.

(S) Nous sommes loin de reconnaître ces priviléges aux prêtres d'une manière générale. Pour les commencements, à la bonne heure; mais, dans la suite des tems, les prêtres, ayant fait de la vérité un privilége de caste, et l'ayant tenue cachée au vulgaire, contribuèrent à altérer la vérité, et quand le Christ vint sur la terre, aucune caste, aucune école, aucun sanctuaire n'avait des notions pures et complètes des grandes vérités dont parle ici M. de Lahaye.

2 « Il en est même parmi les Gentils qui ont prédit la venue du Messie, témoin le saint homme Job, témoin le fameux *tombeau* qui fut ouvert quelque temps après la venue du Messie, et dans lequel on trouva un mort portant cette inscription : « Le Christ naîtra de la Vierge, et moi je crois en lui. O soleil, tu me reverras sous

personnages miraculeux n'eurent aucun effort à faire pour discerner la vérité d'avec l'erreur (T).

Voilà des positions bien différentes, voilà de grandes inégalités.

Cette inégalité de dons et de faveurs ne doit pas nous surprendre : elle existe partout dans l'ordre de la nature, comme dans l'ordre de la grâce. Père commun du genre humain, Dieu est bon envers tous, encore qu'il soit meilleur envers quelques-uns. Les moins favorisés parmi les infidèles reçurent ce qui est absolument indispensable pour parvenir au salut : la tradition porta à tous une connaissance plus ou moins développée, plus ou moins pure des vérités fondamentales du christianisme : l'existence de Dieu, la chute de l'homme, la promesse du rédempteur, la nécessité de la prière, du sacrifice expiatoire, des préceptes de la morale. Il a été nécessaire que le mystère de l'incarnation du Verbe fût cru de quelque manière, dans tous les temps et par tous les hommes; mais cette croyance a été différente selon les temps et les personnes, mais une foi explicite n'était pas exigée de tous les gentils, il suffisait qu'on eût une foi implicite, c'est-à-dire que l'on crût que Dieu sauverait les hommes par les moyens qui lui conviendraient et suivant que son esprit l'avait révélé à ceux qui connaissaient la vérité [1]

le règne de Constantin et d'Irène. » Saint Thomas dit que la révélation du Messie fut faite à un grand nombre de payens. « Dicendum quod multis Gentilium facta » fuerit revelatio de Christo ut patet per ea quæ prædixerunt : nam Job (ch. XIX, 25) » *Scio quod redemptor meus vivit.* Sibylla etiam pronuntiavit quædam de Christo, » ut Augustinus dicit *contra Faustum*, l. XIII, c. 15 (S. Th., *S. Theol.*, secund. 2ª, » q. II, art. 8 ad 3ᵐ. — M. Gaume, *Catéch. de persévér.*, 18ᵉ leçon, t. I, p. 323).

(T) Nous nous sommes déjà expliqués sur ces textes de Clément d'Alexandrie, de saint Augustin et de saint Thomas, et nous avons prouvé qu'ils n'étaient pas aussi clairs et aussi décisifs que l'affirment ici M. de Lahaye et M. l'abbé Gaume (voir le précédent article ci-dessus, p. 224, note N). Quant à l'histoire de ce *tombeau* et de ce mort que cite M. Gaume, elle est tirée du même passage de saint Thomas, lequel rappelle le fait suivant cité par Baronius, sous l'année 780. « Théophane, qui a écrit l'histoire de cette époque, rapporte ce qui suit en peu de » mots : « Cette même année (780), un homme, fouillant en Thrace dans de longs » murs, trouva un sépulcre de pierre, qu'il nettoya et releva; il y trouva le ca- » davre d'un homme avec des lettres collées contre la pierre, et contenant ceci : » *Le Christ naîtra de la Vierge Marie. Je crois en lui. Sous le règne de Cons-* » *tantin et d'Irène, tu me reverras, ô Soleil!* » Baronius se contente d'ajouter, et le » bruit se répandit que le tombeau était celui de quelque prophète, et que la pro- » phétie qu'on y avait trouvée lui avait été révélée de Dieu ». L'histoire de Théophane, faisant partie des *histoires bysantines*, a été imprimée à Paris en 1655 in-fol.

[1] Si qui tamen salvati fuerunt, quibus revelatio non fuit facta, non fuerunt sal-

« Il est vrai que l'homme, par les seules forces de sa nature, ne » peut pas mériter la foi, que même sa première grâce est entière» ment gratuite, et celui qui avancerait que Dieu la doit comme » la récompense de quelque mérite précédent, tomberait dans une » erreur souvent condamnée, celle des Pélagiens. Mais, en même » temps, il est certain que parmi les infidèles il n'en est pas un seul » qui soit étranger aux bienfaits de la Rédemption, aux grâces sur» naturelles, fruit du sacrifice offert sur la croix pour le salut du » monde; que si l'infidèle était docile à ces premières impressions » de la grâce toute gratuite, il en mériterait de nouvelles, et que, » de lumière en lumière, il *pourrait arriver à la connaissance de la* » *vérité* [1]; que Dieu pourrait l'y conduire, soit par la voie ordinaire » de la prédication, soit par une révélation spéciale comme celle » qui a été faite aux prophètes et aux apôtres, soit par des impres» sions intérieures qu'il mettrait dans son âme avant sa mort, soit » par d'autres moyens pris dans les trésors infinis de sa puissance » et de sa sagesse [2]. »

vati absque fide Mediatoris; quia etsi non habuerunt fidem explicitam, habuerunt tamen fidem implicitam in divinâ Providentiâ; credentes Deum esse liberatorem hominum secundùm modos sibi placitos, et secundùm quod aliquibus veritatem cognoscentibus Spiritus revelavit : secundùm illud Job, c. xxxv, 11: *Qui docet me super jumenta terræ*. (S. Thomas, *Ibid.*, et dans Gaume, *Cath. de persév.*, t. I, p. 320.

1 Ce passage paraît supposer que l'idolâtre ne connaissait pas les vérités nécessaires au salut. Quoique la tradition ait porté toutes les vérités nécessaires au salut à la connaissance de toutes les nations, il est possible que beaucoup de particuliers ne les connussent pas; il est même certain que beaucoup n'y faisaient pas attention, ne les connaissaient pas d'une manière utile en pratique. On me permettra une observation sur la partie de la *conference* qui traite du *salut des infidèles*. L'auteur n'a pas tiré les conséquences du principe qu'il avait développé dans la *conférence sur la loi naturelle* et que j'ai cité plus haut, il n'a pas profité des ressources que les decouvertes modernes présentent aux apologistes de la Religion; il ne parle pas de ces *vestiges* des vérités fondamentales du Christianisme que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les traditions de tous les peuples. Cette partie de la *conférence* a été évidemment écrite sous l'empire de l'opinion qui régnait au 17e siècle en France. M. Gaume, dans son *Catéchisme de persévérance*, a été plus courageux que l'auteur des *Conférences*, il s'est affranchi de cette opinion. S'il n'est jamais permis de s'écarter des croyances antiques, universelles et constantes de l'Église, alors même qu'il n'existe pas de définition expresse, il est toujours permis de secouer le joug d'une opinion locale, particulière, lorsque des documents jusque-là inconnus en prouvent la fausseté.

2 Mgr d'Hermopolis, *Conférence sur le salut des hommes*, t. III, p. 210.

Nul n'a donc manqué des moyens rigoureusement nécessaires pour être sauvé ; quelques-uns ont eu des lumières plus abondantes, plus vives, et, d'après les livres saints, « Dieu demandera » beaucoup à celui qui a reçu beaucoup, et moins à celui qui a » reçu moins ; le serviteur qui, connaissant la volonté de son maî- » tre, ne la fait pas, sera chassé rudement, et il n'en sera pas ainsi » des autres ; ceux à qui le ciel a départi avec plus d'abondance » ses dons et ses lumières auront à rendre un compte plus étendu » et plus rigoureux [1]. »

Terminons ce que nous avons à dire sur l'idolâtrie par une réflexion importante.

Ce n'est pas au progrès de la raison que le genre humain a dû de sortir des ténèbres où il marchait et des ombres dans lesquelles il languissait et allait périr.

Bien des sages avaient reconnu la vanité des idoles, la fausseté du culte qu'on leur rendait, ils connaissaient le moyen de distinguer la vérité d'avec l'erreur.

La raison était impuissante, ces voix qui s'élevaient de toutes parts contre le Paganisme, cette règle : *comme toujours*, rappelée au milieu du monde idolâtre; rien ne pouvait le tirer de son sommeil, ni ramener au culte du vrai Dieu les mœurs endurcies.

« Il fallait un secours surnaturel, il fallait que la Vérité vivante » vînt elle-même renverser les autels qui l'outrageaient, et chasser » de la terre ces dieux déjà chassés du ciel [2]. »

DE LAHAYE.

Hagiographie catholique.

LES NOUVEAUX BOLLANDISTES.

ARTICLE PREMIER [3].

La vie des Saints! Dussault eut le courage de mettre ce titre et ce

[1] Mgr d'Hermopolis, *Ibid*, p. 204.

Essai sur l'indifférence. t. I, ch. 30, p. 470.

[3] Ce travail est la continuation d'une série d'articles publiés par l'*Univers*. Il est achevé depuis longtemps et eût paru plus tôt, si les événements n'avaient pas fort longtemps ajourné cette publication; nous serons obligés de renvoyer quelques-uns de nos lecteurs à nos précédentes études sur les anciens Bollandistes.

premier mot en tête d'un article de journal, au lendemain des plus mauvais jours de la terreur. Il osa dire, avec sa verve intrépide, qu'au bout des constitutions, des sophismes, des violences, il en faudrait venir à la vie des Saints, ou mourir. Il offrait donc un modeste Godescard aux méditations des idéologues et des législateurs constituants.

Vers le même temps, un janséniste fougueux, Camus, voyageant, dit-il, aux termes de la loi du 3 brumaire an IV, *pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines*, descendait en Belgique et rencontrait quelques traces des Bollandistes. Réflexion faite, il s'arrêta ; et, demandant pardon à ses lecteurs de leur faire part de sa découverte, exhibant d'ailleurs les termes de son mandat, il se dit et il écrivit :

« Rappelons-nous d'abord que presque toute l'histoire de l'Europe et une partie de celle de l'Orient, depuis le VIIe siècle, est dans la vie *des personnages auxquels on donna le titre de Saints*. Il n'y a pas d'événements de quelque importance dans l'ordre civil, auquel un abbé, un moine, *un saint* n'aient part. C'est donc un grand service rendu par *les Jésuites, connus sous le nom de Bollandistes*, d'avoir formé l'immense collection.... » Et s'échauffant jusqu'à l'enthousiasme, l'ardent janséniste devient prophète et s'évertue à prédire la résurrection des Bollandistes [1]. »

Il fallut l'attendre quarante ans encore. Tous les anciens hagiographes descendirent dans la tombe, et c'est à peine si l'on a pu retrouver le jour et le lieu où disparurent les continuateurs de Bollandus et de Papebrœck. Pour mieux apprécier l'œuvre qui se relève si vigoureusement et dont nous désirons faire connaître à nos lecteurs les premiers travaux de renaissance, remontons à la dernière dispersion.

Le 6 décembre 1796, un commissaire du pouvoir exécutif se présenta à Tongerloo pour fermer l'abbaye et en expulser tous les religieux. « A 10 heures du matin, tout le couvent assemblé capitulairement, protesta devant le ciel et la terre qu'ils cédaient à la violence ; puis, tous se rendirent à l'église pour y prier une dernière fois. Le commissaire impatient donnant le signal de l'expulsion, ils sortirent de l'église deux à deux, en pleurant. Des charrettes entraînèrent les vieillards et les malades. Les soldats de la république pleuraient. La route au loin était bordée de milliers de

[1] *Voyage dans les Pays-Bas*, t. II, p. 140.

pauvres, qui se lamentaient de perdre leurs amis et leurs pères[1]. —

C'est à peine si on remarqua que parmi ces exilés se trouvaient les derniers Bollandistes.

Dès 1794, vers le mois de juillet, de Bue et Ghesquières s'étaient retirés dans la Gheldre; l'un mourut à Werde, près Dœsburg, en 1801, l'autre à Essen, en 1802.

De Bue, le dernier des anciens[2], avait seul consenti à passer à Tongerloo pour y former, parmi les Norbertins, quatre nouveaux hagiographes, et publier avec eux le dernier volume de la collection et les feuilles d'un tome inachevé, qui viennent d'être comme exhumées. Tous moururent séparés, oubliés, inconnus en divers lieux[2]. Le dernier survivant atteignit l'année 1839, et put voir se relever, presque en même temps, les actes des saints et l'abbaye de Tongerloo.

Cependant, Napoléon, qui ne perdit pas de vue une seule grande ruine, et devina tant d'œuvres nouvelles, pensa le premier aux *Acta Santorum*, et, dès l'année 1800, décréta une enquête. D'Herbouville, préfet des Deux-Nèthes, retrouva le père de Bue et ses confrères, chapelains, plébans, çà et là, à peine se souvenant d'un 54e volume des *Acta*, demeuré sous presse. Quant au musée bollandien et à ses derniers gardiens, c'était un secret au pays même. Mais Dieu avait préposé, à la garde du trésor des saints, des pâtres flamands. Honneur à ces fermiers de Tongerloo, qui, pendant plus de vingt ans, à l'insu du monde entier, firent, jour et nuit, sentinelle autour de ces monceaux de manuscrits grecs et latins! Et cela, pendant qu'à Paris même, au quartier universitaire, on abandonnait le trésor de Saint-Germain-des-Prés au pillage, les restes du pillage à l'incendie, les cendres de l'incendie à la pluie, aux chiffonniers, aux brocanteurs; pendant qu'un seul vieillard, le vénérable dom Poirier, le dernier bibliothécaire, menacé de périr de la fièvre et de la faim, demeurait blotti dans une cellule improvisée, au milieu des in-folios lacérés et des parchemins gercés, pour sauver quelque chose de l'héritage des Mabillon et des Montfaucon. Mais revenons. Monge, au moment où il fondait l'école polytechnique et se laissait, contre son gré peut-être, inscrire au *Diction-*

[1] *Acta SS.*, t. VII, octobr. in *Proœmio*, col. LVII.

[2] De Bue mourut en Belgique en 1809. Matthias Stals à Tilleburg, en 1826. Siard Vandyck à Diessen en 1830. Jean-Bapt. Fonson, à Bruxelles, en 1826. — Cyprien van de Goor est celui qui mourut après la restauration de Tongerloo et des Acta.

naire des athées, unissait franchement ses vœux aux évocations du théophilantrope Camus. Puis, l'Institut de France, ce même Institut où Bernardin de Saint-Pierre, en 1810, était appelé en duel pour avoir nommé Dieu, insistait et voulait ou que les Bollandistes reprissent leurs travaux, ou qu'ils cédassent l'esprit, les traditions, le manteau de leurs pères à une commission académique.

Il n'en pouvait aller de la sorte. Napoléon eut beau revenir à la charge; son épée ne devait point toucher à la cendre des saints. En 1810, de nouveaux décrets aboutirent à un rapport de M. La Serna Santander, déclarant qu'il manquait, pour continuer les *Acta Sanctorum* deux choses, des *actes* et des *hagiographes*.

Le secret sur le sort du musée bollandien fut gardé jusqu'en 1825. Un encan partiel donna l'éveil vers cette époque. Le roi Guillaume, qui, dans son idée d'inquisition, surveillait tout ce qui émergeait à la surface des Pays-Bas, surprit les trésors cachés et les racheta des deniers de l'État. C'était échapper à l'oubli, pour obtenir une dispersion, on fit deux parts pour Bruxelles et la Haie; mais une main invisible dirigea le triage : les imprimés, faciles à remplacer, passèrent au protestantisme néerlandais; tous les manuscrits, uniques au monde, restèrent, presque sans exception, aux Belges catholiques.

Telle fut, pendant quarante ans, la destinée des *Actes des Saints*. Qui s'en occupa? D'abord des paysans de la Campine; puis un janséniste, un soldat, un athée, l'Institut matérialiste; des protestants enfin et le plus intraitable de tous, Guillaume Ier, de Hollande.

Tout-à-coup deux révolutions se croisèrent de Paris à Bruxelles, s'agitant beaucoup pour aller où Dieu les menait. La Belgique, sous un roi protestant, fit triompher son catholicisme. La France, sous une charte libérale, attendit la liberté. Et, par quelques opprobres de plus, l'Église marchait à sa glorification. Autre honneur inespéré, les Bollandistes lui furent rendus. Après trois ou quatre persécutions des choses saintes, sous un sceptre protestant, au nom d'une charte libérale, la *reprise* des *Acta sanctorum* a été décrétée par les Chambres belges, et ce sont les proscrits de la veille et du lendemain qui accomplissent cette œuvre deux fois séculaire de leurs pères.

La France encore donna l'éveil : une société hagiographique s'étant formée à Paris, des prospectus d'usage circulent : il s'agit de reconstituer à neuf l'œuvre Bollandienne. On déclare avec candeur qu'à défaut des connaissances et des talents nécessaires, on apporte à cette œuvre tout le zèle possible... On est jeune, on est

laborieux.... On a vu Rome, le mont Cassin, Londres même... Des amis sont prêts, de vénérables prélats encouragent... Il y a donc chance de mener à bonne fin la collection entière *en quatre ou cinq ans*... au surplus, *on s'y engage consciencieusement* [1].

Il n'y avait, dans cette société éphémère, qu'une chose sérieuse : la protection légale d'un homme éminent, alors ministre de l'instruction publique. M. Guizot, protestant, comprit la pensée qui préoccupait Napoléon, Guillaume II et Léopold Ier. C'est lui, peut-être, qui la fit agréer au roi des Belges. Nous devons citer ses paroles sur la continuation des *Acta*. « Cette entreprise, qui repré-
» sente un double intérêt, sous le point de vue religieux, et sous
» le rapport historique, est digne d'obtenir du gouvernement fran-
» çais la même protection qu'elle a reçue autrefois des divers gou-
» vernements, qui l'ont encouragée de leurs appuis. Je verrai avec
» une vive satisfaction qu'une œuvre de cette importance fût exé-
» cutée avec tout le soin qu'elle mérite [2]. »

En Belgique, on s'émut à la pensée que la France allait s'approprier l'honneur de cette continuation. Sur la fin de 1836, M. l'abbé de Ram écrivait à M. de Theux que les *Acta* devaient exclusivement appartenir à la Belgique, et qu'il convenait d'en charger les Péres de la Société de Jésus. Une commission royale d'histoire fut appelée à reprendre les *Analecta* commencés par le Père Ghesquieres [3]; et les pères jésuites invités à reconstituer l'œuvre Bollandienne [4].

La compagnie accepta, en janvier 1837, en demandant uniquement le bénéfice du temps et le libre accès aux bibliothèques publiques. Par un vote des chambres belges, du 8 mai, un subside fut assuré aux nouveaux Bollandistes, qui, de leur part, s'engagèrent à donner un volume tous les quatre ans [5].

Les travaux commencèrent au jour de la fête de sainte Thérèse, dont les actes ont paru les premiers.

[1] *Revue de Bruxelles*, t. II, p. 397.

[2] *Lettre à M. l'abbé Théod. Perrin* de Laval, en nov. 1836, *ibid.*, p. 398.

[3] Cette société a publié plus de 50 volumes de divers formats, rendant compte de ses travaux et mettant en lumière les chroniques belges inédites. Ces études et d'autres analogues sont encore en pleine faveur, non-seulement à Bruxelles, mais à Liéges, à Gand, à Bruges, à Tournay; la Belgique ressemble vraiment à l'Irlande du 13e siècle, après l'invasion des barbares.

[4] *Proemium*, XXI, p. 86.

[5] *Ib.*, n° 88.

Après quelques oscillations inévitables sur le choix des collaborateurs, il fut arrêté : cinq hagiographes sont à l'œuvre ; trois plus jeunes promettent un long et fécond avenir : le père Joseph Van Hecke, à plus d'un titre, représente ce qu'on nommait autrefois l'*Ancien* des Bollandistes.

Il fallut dix ans de travaux préparatoires avant de donner le premier volume de continuation, le plus considérable de toute la collection, qui parut en 1847, presqu'à deux siècles exactement accomplis depuis l'apparition du premier tome de janvier en 1645.

Loin qu'il faille estimer trop lents les travaux de continuation, il y a bien plus à s'étonner qu'en moins de dix années on ait pu aussi complètement se remettre sur pied. Il y avait à créer la bibliothèque et le musée, sauf les manuscrits essentiels, à renouer les correspondances et les voyages, à refaire des hommes, une science des traditions perdues, à remonter tout le chemin parcouru par les devanciers, à s'orienter au milieu des indications fugitives, de renvois épars en 53 in-folios, à inventorier et distribuer les vies éditées, les *Acta regecta*, les *Prætermissi* et les *Saints à illustrer* pour les 77 jours qui cloront le *Calendrier Bollandien* [1].

Nous avons vu de près ce nouveau travail, ce musée, cette bibliothèque, toute cette création si remarquable, au moment même où le nouveau volume en sortait. Il nous semblait voir à sa suite et derrière les nouveaux Bollandistes, une longue file de travailleurs apportant chacun, en son temps, sa pierre laborieusement taillée jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice. Mais nous avions peine à nous défendre des pressentiments qui assiégeaient Dom Berthod, quand, en 1774, il visitait et décrivait, peu avant la dispersion, l'ancien musée Bollandien [2]. Peut-être, écrivions-nous il y a dix-huit mois, sommes-nous plus près d'une autre catastrophe plus vaste et plus irréparable. Et toutefois, à l'exemple de Dom Berthod, nous tenions à prendre note et à constater la situation présente.

C'est au collége Saint-Michel de Bruxelles, et sous le patronage de l'Archange, que les nouveaux Bollandistes ont dressé leurs tentes. Leur musée occupe trois salles triplées par des galeries intermé-

1 Les Bollandistes tracèrent leur plan et révélèrent quelques-unes de leurs difficultés, dans une opuscule publié en 1838, sous ce titre : *De prosecutione operis Bollandiani, quod Acta SS. inscribitur.*

2 Dans les articles publiés par l'*Univers*, nous avons décrit, d'après dom Berthod, le premier musée.

diaires; environ six mille volumes les remplissent, et déjà ils débordent au-dehors et garnissent un corridor voisin.

Dans la première salle, se présente d'abord la collection fondamentale des *Actes*, accompagnés de cinq volumes de tables anciennes, de dix volumes servant d'*Index rerum*, coordonnés tout à neuf; d'autres catalogues partiels sont les anneaux détachés de cette chaîne. Plus de vingt mille cartes servent de pierres d'attente pour un inventaire universel qui permettra, en quelques minutes, de mettre la main sur le volume et la pièce demandés.

Puis, on rencontre toutes les grandes collections d'hagiographie, d'histoire, de statistique, de liturgie, de diplomatique, de bibliographie, d'archéologie; les études spéciales et générales sur toutes les provinces ecclésiastiques; une volumineuse suite de vies particulières des saints, une série à peu près complète des *Sacra*, depuis Ughelli jusqu'au magnifique *Monasticon Anglicanum*, qu'un provincial de la Belgique acheta pour suppléer à une réduction momentanée de l'allocation Bollandienne.

Mais le doigt reconnaissant des agiographes se plaît surtout à montrer quelques dons trop rares de la munificence des grands et des amis: ici, les publications du gouvernement Belge; là, quelques-uns des documents inédits, publiés de l'histoire de France, et un magnifique atlas de Cassini, offrande du gouvernement français; ailleurs, les *monumenta historiæ patriæ*, envoyés par le roi Charles Albert, avec une lettre d'encouragement, et des offres plus considérables pour l'avenir. L'Espagne a pris les devants de bonne heure, par Mgr l'évêque de Cadix, qui a offert un exemplaire de l'*Espana sagrada* par Florez. Le Portugal a aussi de loin envoyé, par un membre de son clergé, Da Silva de Talenos, le *Martyrologium Lusitanum*. Il n'est pas jusqu'à la pauvre Irlande qui n'ait apporté son denier. L'archevêque de Dublin a donné son beau travail sur l'histoire ecclésiastique de l'île des Saints [1]. M. Pertz à lui seul représente dignement toute l'Allemagne par son splendide ouvrage, dont chaque volume est arrivé jusqu'ici gratis et franco, au musée Bollandien.

Il est juste d'associer au docte protestant l'un des plus savants hommes de l'Allemagne catholique, Binterim, qui, de sa modeste cure de Bilck, a adressé un royal présent, rehaussé par une double

1. *An ecclesiastical history of Ireland from the first introduction of Christianity monga the Irish*, in-12, vol. 4. Dublin, 1829.

bonne œuvre. Le musée lui doit un *Psalterium* de saint Maximin, exécuté au 9[e] siècle, avec toute la munificence caroline, modèle de calligraphie onciale, enrichie d'appendix rares, d'un calendrier et d'un obituaire où figurent tous les grands noms de la Germanie impériale depuis Charlemagne. Ce beau *Codex* a été échangé pour une modique somme versée entre les mains des Jésuites missionnaires, et de quelques apôtres du nouveau monde.

Nous avons encore remarqué parmi les missionnaires, *Un Evangéliaire* du même temps, provenant de l'abaye de Munster-Bilsen[1], *un autre Évangéliaire* plus splendide, et que nous avons entendu appeler l'*Évangéliaire des Othons*[2], un *Passional* du 10[e] siècle, qui

[1] On croyait au monastère bénédictin que c'était un présent du roi saint Louis. Il est certainement plus ancien. Une inscription de seconde main, porte la date de 1130. Ce manuscrit passa de l'abbaye de Munster-Bilsen, près Constance, de l'ordre de Saint-Benoît, à un pasteur de Neer nommé J. J. Stiels, puis à ses héritiers, et enfin au musée Bollandien. On y trouve en tête une formule de serment pour des chanoines et chapelains, le lectionnaire grégorien de *anni circulo*, les préfaces ordinaires des Evangiles, mutilées au commencement, puis les canons d'Eusèbe. Ces canons sont encadrés d'ornements fort simples, de colonnes imbriquées, supportant des pignons aigus, fréquens dans les évangilaires et qu'on serait tentés de prendre pour les premiers essais du style ogival. A la suite de l'Evangile selon saint Mathieu, on lit d'une main plus récente :

Anno incarnationis Dm. m. c. xxx. ind. x.
Regnante Rege Lutharo, rexit cœnobium
Beatissimi amoris confessoris Mathildis
Abbatissima Belisiæ cum fratribus et devotissimis
Sororibus ita nominatis : Eustachius, Wickerus,
Arnoldus Battaviensis, Berteguntis.....

Suivent en 4 colonnes, 26 noms de religieuses, terminés par ces deux lignes dont la première est un vers théotisque.

Ledi Samanunga, was edele unde Siona
Et omnium virtutum pleniter plena.

Après l'Evangile selon saint Luc, la passion selon saint Jean, notée et écrite d'une autre main, se trouve intercalée. A la fin on lit cette signature : *Ego Samuhel indignus diaconus scripsi istum Evangelium.*

[2] Cet évangéliaire des Othon, mérite à plus d'un égard, l'attention des archéologues. Au premier aspect, la beauté des caractères, la simplicité classique des ornemens, le riche emploi de l'or et de la pourpre reporte aux plus belles œuvres carolines. Ce n'est toutefois qu'une pastiche séduisante et très-hardie où l'on n'a pas seulement calqué l'époque de Charlemagne; il y a même des réminiscences tout-à-fait classiques. Les canons d'Eusèbe sont encadrés sous des portiques d'architecture grecque : les lignes sont nettes, les profils réguliers, les colonnes ne

porte la marque de l'ancien fonds Bollandien, *des Missels* d'Utrecht et de Maestricht, *un Martyrologe d'Usuard*, un autre de Villers, *un Missel copte*, digne de l'attention des orientalistes, un Miscellanée du 12e siècle, dont le premier feuillet a pour signature de donateur, M. le comte Charles de l'Escalopier.

L'une des plus riches sections de cette bibliothèque est due pres-

manquent que de piédestaux; les chapitaux sont alternativement ioniques et corinthiens avec de légères variantes que l'on pourrait justifier sur les peintures et les monuments d'Herculanum. Il n'y a pas à hésiter toutefois sur l'âge; une belle vignette en tête de l'Evangile selon saint Mathieu donne, à notre avis, des renseignements positifs. Sur un fond de pourpre, deux grandes lettres entrelacées, ornées de fleurons, d'entrelais et de treillis, représentent les deux initiales LI; autour d'elles sont semées en or sur pourpre ces autres lettres BER GENERATIONIS. Sur les bordures de cette vignette sont comme appendues, quatre tablettes carrées azurées, encadrant autant de médaillons à fonds d'or, sur lesquels se dessinent quatre figures impériales imitées des meilleurs types du haut-empire. Le costume est le même dans les médaillons correspondants; en haut et en bas, le paludamentum pourpre agraphé sur l'épaule; à droite et à gauche, la couleur est verte; en caractères presque imperceptibles, on lit en légende les inscriptions suivantes qu se rattachent aux quatre Otton.

Dans le médaillon supérieur :

ROMANE. R. P. DIVE. MEM. OTTO. IMPER. AVG.

Nous croyons qu'il s'agit ici d'Otton le grand, né en 912, élu et couronné en 936, mort en 973. Il reçoit ici une sorte de consécration augustale, par le DIVE MEMORIE.

Dans les deux médaillons à droite et à gauche la formule est presque identique :

XPISTIANE. RELIGIONIS. ET. ROMANE. R. P. OTTO IMP.

A gauche, un mot est ajouté à la suite : AVG.

Ces deux inscriptions nous paraissent appartenir, l'une à Otton II, couronné en 961 et mort en 983; l'autre à Otton III, son fils, couronné en 983, mort sans postérité en 1002, à l'âge de 22 ans. S'il fallait opter pour l'attribution de ces deux légendes à l'un plutôt que l'autre, nous croirions Otton II désigné par l'addition d'AVG*ustus*.

C'est la quatrième inscription qui fixe à notre avis l'âge du Missel.

Binterim, dans la courte description qu'il donne de ce missel au tome VII de *Die Vorzeiglichsten Denkwursigkeiten* a négligé la première de ces quatre inscriptions, confondu en une seule identique les deux autres, et ainsi lu la dernière : *A Deo coronatur Romanæ rei publicæ Otto imperator Augustus.* Il n'a pas cru devoir ajouter aucune observation et semble s'en tenir, quant à l'âge, à une note récente qui rapporte vaguement le missel du 8e au 9e siècle.

Nous croyons qu'il faut lire :

ND (pour N*on*D*um*) CORONATVS. ROMANE. R. P. OTTO. IMP. AVG.

Or, cet Otton nous semble être le IVe de ce nom, qui vécut au milieu des troubles survenus après la mort d'Henri VI, celui qui finit son règne le 28 septembre

que tout entière à un seul bienfaiteur, M. le baron de Viron, ancien gouverneur du Brabant, qui a déposé au Musée une collection de livres liturgiques. On ne trouverait peut-être nulle part, que nous sachions, rien d'aussi complet en ce genre, sauf peut-être, s'il nous est permis d'en parler, dans l'abbaye de Solesmes. Nous devons nommer aussi M. Vergauwen, qui a fait divers dons considérables, tels que le *Glossaire de Ducange*, la *nouvelle collection byzantine de Bonn* et les *Antiquités grecques et romaines* de Gronovius et Grovius.

Si le visiteur pénètre jusqu'au fond du Musée, il pourra remarquer de rares et nombreux incunables des plus lointaines origines de la typographie, la série complète des cuivres qui ont servi aux *Acta*, généreusement cédée par l'abbaye de Tongerloo, avec beaucoup d'autres pièces, et enfin une correspondance déjà considérable, précieuse surtout par ce qu'il y reste des lettres des anciens Bollandistes.

C'est à nous un devoir d'exprimer avec quelle gratitude et quelle joie nous avons pu feuilleter ces précieux autographes, en copier même quelques-uns. Moins pressé par le cadre d'un journal, et moins assourdi par le bruit des nouvelles de chaque jour, nous aimerions à communiquer ces trésors [1].

Qui ne ferait des vœux pour l'accroissement de ce musée, que la munificence catholique élève à l'honneur des saints, et que les Bollandistes peuvent déjà montrer aux frères, aux indifférents, aux ennemis mêmes. Les visiteurs les plus inattendus sont venus de régions fort diverses, les ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse

1197; peu après Otton, comte de Poitiers, fut élu; mais une année entière se passa, avant qu'il ne fût reconnu et couronné : cette cérémonie eut lieu, selon l'*art de vérifier les dates*, le 4 juillet 1198. Ce serait l'année précise où ce beau Missel a été écrit, si nous avons bien lu. La leçon *coronatus* est incontestable. Il faut lire pour les deux premières lettres N̄D ou ĀD. Cette dernière forme est moins sensible et de plus l'abréviation AD pour AD*eo* est dure et insolite, tandis que rien n'est plus régulier que ND-*nondum*.

Nous ajouterons pour les amateurs de curiosités liturgiques, que dans le *Breviarium lectionum* qui termine les Evangiles, il y a entre autres particularités, trois annonces de saint Agnen, au jour de la fête, au dimanche dans l'octave et à l'octave même; le *Pascha annotina* [1] est renvoyé après le 4e dimanche qui suit Pâques; le jeûne des quatre-temps d'été n'est point en la semaine des l'Ascension, mais en la 4e semaine après la Pentecôte.

[1] On appelait ainsi le jour anniversaire de la fête de Pâques de l'année précédente.

auraient pu s'y rencontrer avec celui du roi Charles-Albert; monseigneur Walsh et monseigneur Wiseman s'y croiser avec d'illustres représentants du puségisme, tels entre autres que MM. Bloxáy, du collége Sainte-Magdeleine etPattison du collége Lincoln d'Oxford. Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Édimbourg, Mgr Murphy, évêque de Cork, en Irlande, y suivirent de près nos seigneurs d'Amiens, de Tournay, de Gand; Mgr Affre y avait été précédé par la lettre pastorale où il recommandait à son clergé les travaux des Bollandistes, pensée que partagèrent les deux éminentissimes cardinaux d'Arras et de Cambray. Le Musée conserve encore précieusement le souvenir de plusieurs visites des nonces apostoliques, et surtout de Mgr Fornari, qui allie si noblement sa sollicitude pour les grands intérêts de l'Église à une aimable condescendance pour tout ce qui se rattache à la science catholique.

D. PITRA,
De l'abbaye de Solesmes.

Missions catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE I [1].

LE SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Que notre honneur et notre gloire, ô Jésus, soit d'être méprisés pour vous et avec vous; que notre richesse soit de vivre dans la misère, et que les longs tourments d'une lente mort soient notre suprême plaisir.

Pro te et cum te, ô Jésu!
Nobis sit decus et gloria despici,
Nobis divitiæ penuriem pati,
Nobis summa voluptas,
Longo supplicio mori!
Hymne des martyrs.

Le peu de fruit qu'on puisse retirer de ce travail appartient en propre à une Société dont la bienveillance permanente de l'Église est le plus flatteur des éloges, le seul même qu'elle ait pu désirer; qu'on nous permette donc de commencer notre récit par quelques mots sur cette même société, sur l'établissement célèbre depuis deux siècles, où se sont formés de généreux et d'illustres missionnaires.

[1] Voir l'introduction, au nº 37 ci-dessus, p. 43.

Qu'on nous permette aussi, pour en donner suffisamment une idée, de rendre l'expression des sentiments personnels que nous y éprouvâmes dans les années heureuses où nous eûmes le bonheur, nous aussi, de nous y préparer à l'apostolat.

Par ce moyen, nous ferons mieux connaître l'organisation intérieure de la société, celle du séminaire de Paris en particulier, et l'esprit qui le dirige. Par ce moyen, nous ferons comprendre combien, lorsqu'on s'y trouve, on est fondé à répéter ces paroles si pénétrantes du prophète : « *Quam bonum et quam jucundum habitare* » *fratres in unum* [1]. »

Nous y entrâmes le 19 juillet 1841, après avoir passé quelques jours de retraite et de silence au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, dans cette maison de si sainte et de si chère mémoire.

On célébrait ce jour-là même, dans l'église de MM. de Saint-Lazare, la fête de saint Vincent-de-Paul ; il nous fut donné de recevoir le pain des anges et de passer de douces heures au pied de ce tombeau, où, l'année précédente, nous avions reçu une impulsion si forte pour notre vocation. Ces vénérables reliques étaient exposées à découvert, comme il est d'usage ce jour-là ; nous priâmes cet homme apostolique, ce père admirable de tant et de si zélés missionnaires de nous bénir, de nous obtenir une part de l'esprit d'amour et de dévouement qui devait désormais nous animer.

En arrivant aux *Missions étrangères*, nous éprouvâmes une de ces impressions de bonheur et de paix que Dieu envoie pour soutenir l'âme dans les grandes circonstances de la vie ; et nous répétâmes avec bonheur en entrant dans ces murs bénits : « *Hæc requies* » *mea, in sæculum* [2]. »

Dieu, qui nous réservait à bien d'autres agitations encore, nous mettait alors dans le cœur un sentiment de confiance et de tranquillité qui nous remplissait d'ardeur et de courage. Il nous semblait y avoir trouvé pour toujours un lieu de repos, la portion féconde de la vigne où le Divin père de famille voulait nous faire travailler. Nous étions déterminés à l'arroser de nos sueurs jusqu'à la mort ; nous demandions et nous espérions la grâce d'y épuiser nos forces et notre vie dans les travaux de l'apostolat, ou dans les douleurs du martyre.

Nous entrâmes donc dans cette maison où tout avait pour nous

[1] Qu'il est bon et qu'il est doux à des frères de demeurer ensemble. *Ps.* cxxxii, 1.
[2] C'est ici mon repos pour toujours. *Ps.* cxxxi, 14.

un langage. La porte était alors ombragée par deux mûriers de la Chine ; et l'aspect inaccoutumé de ce feuillage d'une terre lointaine nous émut profondément. Nous nous inclinâmes par respect en franchissant le seuil foulé par les saints, et nous ressentîmes un véritable mouvement de joie en nous appliquant ces paroles écrites près de l'image de la sainte Vierge qui semblait nous accueillir en entrant : « *Ave Maria ! Monstra te esse matrem* [1]. » Elle nous tendait les bras, cette bonne mère, et nous nous jetâmes tout confiant dans le sein de sa miséricorde, la suppliant de remplir notre cœur d'abandon et d'amour.

Cependant, nous avancions toujours, et le bruit de nos pas retentissait dans ces longs et silencieux corridors qu'ont parcourus tant de confesseurs et de martyrs. Un sentiment profond de respect nous remplissait ; nous marchions comme dans un sanctuaire. Un instant après, l'heure d'un exercice commun arriva, et la communauté se rendit à l'*oratoire*. Il ne s'y trouvait rien de remarquable à l'intérieur, mais Jésus y habitait ; il était là veillant dans le tabernacle ; et que faut-il de plus pour changer le lieu le plus humble en asile désirable au-delà de toute autre demeure sur la terre ; au-delà de tout ce que pourront être jamais les tentes dorées des pécheurs [2] ? Quelques images cependant nous y frappèrent. C'était celle du bienheureux François de Sales, dont l'impression de paix invitait à devenir comme lui, à l'exemple du bon Maître, véritablement doux et humble de cœur. Puis, l'image de saint Pierre pénitent, qui montrait comment le pécheur doit conserver présent à la pensée le souvenir des jours mauvais de sa vie ; ailleurs, c'était saint François-Xavier mourant sur son rocher, seul avec Jésus, et indiquant, par son exemple, quelle mort doit ambitionner le vrai missionnaire ; ailleurs encore, c'étaient les statues de Marie, la reine des apôtres et des martyrs ; de saint Joseph, à qui les fondateurs de cette société ont consacré les missions qui leur étaient confiées. Enfin, au-dessus de l'autel, paraissait le Sauveur couronné d'épines, revêtu d'un manteau d'ignominie, en butte aux insultes des malheureux qu'il venait appeler à son Père ; en butte aux outrages d'ingrats qui repoussaient avec injure les ineffables invitations de sa tendresse. Puis encore la vue de cette lampe se consumant continuellement

[1] Montrez que vous êtes notre Mère. *Hymne de l'office de la Sainte-Vierge.*

[2] Elegi abjectus esse in domo Dei mei magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. *Ps.* LXXXIII, 14.

devant l'autel, rappelait, par une sensible image, ce que chacun de nous devrait être pour son Dieu. Aussi, bien souvent, plus tard, cette pensée nous revint-elle, et, dans l'humiliation de notre cœur, nous avons dû nous redire : « Que je suis loin, ô mon Jésus ! que je suis loin de ce que vous demanderiez de moi, et de ce que vous avez si abondamment droit d'attendre en échange de tant d'amour ! Semblable à cette lampe, mon cœur veille-t-il sans cesse pour vous aimer, ô beauté éternelle! Suis-je bien, comme je le devrais, en tout et toujours disposé à tout sacrifier pour votre divin service? Suis-je cette lampe ardente et luisante que vous appelez à éclairer et à réchauffer plusieurs en Israël? Mon Dieu ! que je suis loin de cette charité patiente, douce, qui souffre tout, qui se consume d'amour, et qui brûle sans cesse dans vos sacrés tabernables ! Mais, ô Jésus! Dieu caché et aimé, venez éclairer, embràser ce pauvre cœur, et rendez-le digne de porter aux extrémités de la terre le feu sacré que vous êtes venu allumer vous-même. Venez, ô Marie, soulevez le voile qui me cache encore les amabilités de Jésus ; arrachez de mon âme cette racine d'amertume qui s'oppose à l'établissement du saint amour en moi ; et alors, moi aussi, à l'exemple des saints missionnaires, je pourrai avec fruit aller porter la bonne nouvelle du salut aux peuples qui l'ignorent. »

Immédiatement après notre entrée dans la maison, nous fûmes à même d'apprécier la charité de nos nouveaux confrères, ainsi que celle de nos directeurs. Ceux-ci nous accueillirent avec une bonté dont nous nous reconnaissions bien indigne. Cette charité nous toucha beaucoup, et, loin de diminuer avec le temps, elle semblait augmenter chaque jour. Aussi ne saurait-on rendre l'impression que cette charité produisait dans l'âme. Quand nous arrivâmes, ils étaient encore émus à la pensée de nos frères qui venaient récemment de quitter la France pour aller combattre les combats du Seigneur. Leur voix était encore altérée quand ils nous entretenaient de leurs vertus, et nous avons vu des larmes couler de leurs yeux au récit des glorieux dangers que ces âmes généreuses allaient affronter pour Jésus. Ils regrettaient de ne pouvoir eux-mêmes retourner encore au milieu des peuples, objet constant de leurs regrets et de leur affection. Ils ne pouvaient plus qu'élever leurs bras vers le ciel et prier Dieu pour la victoire ; et cette apparente inaction leur coûtait.

Et, plus tard, quand ils nous retraçaient dans leurs récits l'exemple des hommes apostoliques dont nous devions imiter les vertus,

plus d'une fois, nous avons éprouvé ce que rapportait un missionnaire, en parlant des leçons qu'il avait lui-même reçues d'un pieux directeur du séminaire. « Ce saint prêtre [1], dont nous nous rappe-
» lons, disait-il avec attendrissement, les leçons et les vertus, nous
» disoit un jour, en 1790, que dans le temps qu'il étoit chargé de
» faire des instructions aux jeunes missionnaires, il ne faisoit que
» leur lire les différentes Vies des premiers missionnoires et vicaires
» apostoliques, et que cette lecture étoit souvent interrompue par
» les pleurs de ces aimables jeunes gens et toujours suivie des plus
» heureux effets. Chacun d'eux, en admirant de si beaux exemples,
» se disoit comme autrefois saint Augustin, à la vue des héros du
» christianisme : *Cur non potero quod potuerunt isti* [2]? »

Quant à nos confrères, les élèves du séminaire, nous pouvons leur appliquer d'une manière bien consolante et bien juste ces autres paroles du même missionnaire : « Animés de si beaux exem-
» ples, ces vertueux jeunes gens ne trouvoient de peine à rien ; on
» les voyoit se disposer, par l'exercice de toutes les vertus, à remplir
» leur généreuse détermination, et soupirer après le moment où
» ils pourroient se livrer à tout leur zèle pour leur belle vocation [3]. »

1 M. Hody, ancien directeur au séminaire des Missions étrangères, mort à Amiens en 1795, des suites de la révolution.

2 Ce qu'ils ont pu faire, pourquoi ne le pourrai-je pas? (*Lettre adressée à MM. les prêtres français, réfugiés en Angleterre*; par un missionnaire de la côte Coromandel (M. Barreau).

Ibid. — Nous nous sommes bien souvent associés aussi à un regret exprimé par l'auteur de la lettre que nous citons : « Une des plus grandes pertes que nous avons faites à la révolution, dit-il, est celle de tant de précieux manuscrits et des vies de nos premiers missionnaires. Les différentes relations de leurs premiers et glorieux travaux, les différents éloges qu'on écrivit de tous côtés à leur sujet, tous ces pieux écrits auraient bien mérité d'être sauvés du naufrage. Je conjure nos respectables confrères entre les mains desquels ce faible écrit pourra paroître, je les conjure de n'épargner dans l'occasion ni soins, ni peines pour retirer de l'oubli tous ces dignes monuments qui serviroient si bien à la gloire de tant de saints missionnaires si peu connus et si dignes de l'être. Je demanderois plus encore ; je les prie au nom de notre Père commun, pour le salut des âmes et pour notre avancement dans la vertu, je les prie de tâcher, à quelque prix que ce soit, d'en faire imprimer au moins un extrait et d'en envoyer des exemplaires dans chacune de nos missions, afin de faire connaître de si glorieux modèles et de nous porter à renouveler notre piété, notre ferveur, notre zèle pour le salut des âmes, notre attachement à l'oraison, notre tendresse envers Marie et surtout envers l'auguste sacrement de nos autels ; en un mot, toutes les saintes vertus de notre état, pour imiter au moins de loin les exemples si beaux, si édifiants que nous donnèrent nos premiers pères.

Comme aussi plus tard, lorsque nous entreprîmes, avec plusieurs d'entre eux, le voyage dont nous avons à parler, nous avons, dans la consolation de notre charité paternelle, dû leur appliquer bien souvent ces paroles : « Rien de plus beau, rien de plus consolant » pour la foi, rien de plus engageant pour la vertu, que de voir leur » piété constante au milieu de tant de voyages et de travaux pour » le salut des âmes, leur attachement à l'oraison, et en conséquence » leur union continuelle aux principes de grâce, leur vie de foi, de » recueillement, leur douceur paternelle au milieu de tant de dif- » férentes situations et parmi les peuples les plus grossiers, leur » patience inébranlable au milieu des événements les plus tristes, » les plus désolants, leur zèle, leur ardeur à voler partout où le » salut des peuples et celui d'une seule âme le demandoient, leur » application soutenue à étudier les langues les plus pénibles, la » charité inaltérable avec laquelle ils rendoient au prochain toutes » sortes de secours, soit spirituels, soit temporels, ne se réservant, » pour ainsi dire rien pour eux-mêmes. Aussi, en les voyant, on les » admiroit, l'on glorifioit en eux l'auteur de tous dons, et l'on disoit » d'eux, avec la plus grande vérité, ces paroles que l'on disoit des » consolateurs du peuple d'Israël, et que l'on nous adresse au mo- » ment où l'on nous annonce notre glorieuse destination : *Quam* » *speciosi pedes evangelisantium pacem, evangelizantium bona*[1]. »

Le jour même où nous entrâmes dans cette bénite maison des Missions-Étrangères, la chambre qu'on nous donna fut pour notre cœur l'occasion d'émotions nouvelles. Cette chambre, en effet, peu d'années auparavant, se trouvait occupée par notre vénérable martyr *Borie*[2], dont nous portions, sur nous, depuis quelque temps, les précieuses reliques, arrivées de *Tong-king*.

Nous avons bien des secours spirituels dans les différents livres de piété que nous conservons, mais ces secours ne sont rien en comparaison de celui que je sollicite de votre bonté pour nous. *Verba docent, exempla trahunt :* chacun de nous en lisant ces différentes vies se dira à lui-même et de tout son cœur : *Cur non potero quod potuerunt isti?* En travaillant ainsi pour nous, vous aurez une grande part à notre reconnaissance et aux bonnes œuvres que nous mériteront notre renouvellement dans la piété et notre avancement dans toutes sortes de vertus. »

[1] *Ibid.*

[2] Evêque élu d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-king occidental, mort décapité pour la foi, le 3 janvier 1838. — A cette époque, on avait reçu aux Missions-Etrangères du papier trempé par les chrétiens dans le sang du martyr, après l'exécution. Le squelette du missionnaire, déclaré vénérable avec 69 autres serviteurs de

Ce sang, recueilli par les chrétiens, était là, placé comme un sceau sur notre poitrine, pour la marquer au signe des élus de Dieu, au signe de ces courageux vainqueurs, arrivés à la gloire par une voie sanglante et laborieuse.

Source féconde de chrétiens, puisse-tu germer dans mon cœur et y produire des fruits de vie éternelle pour les âmes au salut desquelles Dieu m'envoie travailler! O sang précieux, si généreusement répandu, fais entrer dans mon âme quelques-unes des ardeurs qui embrasaient le cœur mourant dont tu es sorti! Mon Dieu, mon Dieu, que je ne renouvelle pas la triste merveille dont parle saint Bernard, que je ne sois pas tout de glace au milieu des flammes qui m'entourent!

Ainsi donc ce lit où nous reposions avait été naguère occupé par un saint martyr de J.-C. ! C'est là que, pendant le sommeil, l'ange heureux, chargé de le soutenir et de le guider dans les voies de ce monde, veillait sur cette âme prédestinée à la gloire; c'est là peut-être que, dans les insomnies de ses nuits, le frère généreux qui nous contemple du haut du ciel, accomplissait dès-lors en son cœur le sacrifice qu'il eut le bonheur de consommer réellement plus tard. Là, peut-être, dans quelques rêves envoyés de Dieu, il a vu d'avance briller à ses yeux la couronne qui rayonne aujourd'hui sur son front!

De même cette salle, ces meubles, ces pieuses images, tout cela nous était également rendu précieux par les souvenirs de celui dont ils nous renouvelaient la mémoire. Ainsi donc, il s'est agenouillé aux pieds de ce crucifix, dont l'image devrait être bien avant dans notre cœur et que nous regardons si souvent avec indifférence.

Mais ce n'est pas seulement le souvenir de M. Borie qui nous entourait dans cette chambre, où nous avions honte de nous trouver après lui. Ce meuble que nous touchions appartint autrefois à Mgr *Havard*, cette autre victime de la persécution de *Minh-Mênh* [1].

Dieu, par Grégoire XVI, est arrivé depuis au séminaire. — Voir au sujet de cet illustre confrère le livre intitulé : *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Pierre-Rose-Ursule-Dumoulin Borie*, etc., suivie d'un appendice sur les missions chez les infidèles; par un prêtre du diocèse de Tulle. — 2e édit. in-12. Paris. Sagnier et Bray. 1846. — L'*appendice* est de M. Borie, missionnaire en Malaisie, frère du martyr. *La vie* a été écrite par un directeur du grand séminaire de Tulle.

1 Joseph-Marie-Pélage *Havard*, du diocèse de Rennes, mort de fatigue et de misère pendant la persécution, le 15 juillet 1838. Il était évêque de Castorie et vicaire apostolique du Tong-king occidental.

Celui-ci fut laissé par un confesseur que les prisons de la Chine avaient accueilli dès les premiers pas qu'il tentait dans l'œuvre apostolique du missionnaire[1]. Mais surtout ce livre dans lequel nous avons étudié, ce livre avait appartenu à l'un des plus célèbres de nos martyrs. Voyez encore ce nom écrit par lui-même en cet endroit : *Marchand*[2] ! Nos lèvres, plus d'une fois, pressèrent ce nom à jamais illustre dans l'histoire de l'Eglise annamite ; et nous nous sentions pénétrés d'une sorte de crainte religieuse en songeant que nous faisions un usage ordinaire de choses qui, ailleurs, seraient justement conservées avec une précieuse vénération. Comment, au milieu de pareils souvenirs, ne pas éprouver en soi-même quelque désir de faire aussi quelque chose pour celui qui récompense magnifiquement les moindres sacrifices ; pour celui dont la libéralité ne connaît pas de bornes quand on consent à lui sacrifier les affections les plus chères ; quand on lui sacrifie en particulier cette vie à laquelle nous sommes si attachés malgré la misère profonde qui l'entoure.

Tous ces objets, du reste, ayant appartenu à nos vénérables confrères, dans un temps où ils se préparaient seulement aux grandes choses qu'ils firent depuis dans l'Eglise de J.-C., ne présentent pas, à beaucoup près, l'intérêt offert par les saintes reliques qui se conservent en attendant l'heureux instant où l'oracle infaillible de Rome aura permis à notre piété de les vénérer à la face du monde chrétien.

Ces reliques, bien moins considérables alors qu'elles ne le sont

1 Louis *Taillandier*, né dans le diocèse du Mans. Il était destiné pour le Sutchuen. Il fut pris après avoir fait à peine 6 lieues en Chine pour aller dans sa mission. Il fut renfermé pendant six mois dans les prisons de Canton et mis en liberté par suite d'un article d'une convention militaire entre les Chinois et lord Elliot, commandant du corps anglais, dans le commencement de la guerre de Chine.

2 Joseph *Marchand*, né à Passavant, au diocèse de Besançon, martyrisé le 30 novembre 1835. Le supplice qu'il eut à subir est un des plus cruels que l'enfer ait pu inventer pour lasser la constance des soldats de J.-C. Il reste encore aux Missions-Etrangères plusieurs volumes dépareillés d'une *Théologie* de Bailly, autrefois à l'usage de notre glorieux martyr. Le volume dont nous parlons ici appartient maintenant au grand séminaire de Langres, où l'on a été autorisé à l'envoyer comme souvenir. Ce volume est d'autant plus précieux qu'on y voit une note écrite de la main de M. Marchand et qui fixe l'époque précise à laquelle sa vocation a été décidée. Cette note est ainsi conçue : « 1827. Lundi, 12 février. Décision de vocation, » au sortir de la classe du soir. Lundi de septuagésime, *Joseph Marchand*, de Pas» savant. »

aujourd'hui, se conservent dans une salle particulière de la maison, où l'âme la moins religieuse ne saurait entrer sans respect, où le cœur le plus froid ne pourrait demeurer un instant sans être ému de la manière la plus profonde.

On y voit, en effet, à côté des ossements vénérés d'un *Borie* ceux d'un *Gagelin* [1], première victime européenne du bourreau des chrétiens en *Cochinchine*, dans ces derniers temps. On voit ceux d'un *Jacquard*, dont l'héroïque mère s'écriait en apprenant la nouvelle qu'un prochain martyre approchait pour son fils : « Oh ! quelle » bienheureuse nouvelle ! quel bonheur pour notre famille de pouvoir » compter parmi ses membres un martyr ! quel bonheur pour moi » d'avoir été sa mère ! » Et plus tard, quand elle apprit que le grand sacrifice était consommé : « Dieu soit loué ! je suis délivrée de la » crainte que j'éprouvais de le voir succomber à la sensation des » douleurs [2]. »

On y voit encore les restes non moins vénérables de ce jeune catéchiste *Thomas Thien* qui, condamné à mort avec le précédent, lui disait en parlant des retards apportés à leur commun supplice : « O mon Père, on nous laisse vivre bien longtemps ! » de ce courageux enfant qui, au moment de donner sa vie pour Jésus-Christ, lui répétait avec un inexprimable sentiment d'espérance chrétienne et d'amour : « Au ciel donc, ô mon Père [3] ! »

Puis, indépendamment des ossements précieux de ces victimes de la persécution [4], la piété des fidèles et des missionnaires peut encore contempler l'une des *cangues* portées dans la prison par le vénérable Borie, les chaînes de captivité et les instruments de sup-

1 François-Isidore *Gagelin*, né à Montperreux, près de Pontarlier, étranglé pour la foi le 17 octobre 1833.

2 *Vie de M. François Jacquard, martyrisé dans le royaume de la Cochinchine en* 1838; par M. le chanoine Sallavuard. In-12. Annecy. Burdet 1843, p. 129 et 180. — En parlant de la mort de cette héroïque femme, l'auteur rapporte ensuite : « Oh ! » que mon François sera plus content demain, disait-elle, j'espère d'aller bientôt le » rejoindre ! — En effet, la veille de la Présentation de la Ste Vierge, elle rendit sa » belle-âme à son créateur, sans douleur ni souffrance; elle s'éteignit à l'âge de » 86 ans, comme un flambeau consumé. » P. 181.

3 *Ibid.*, pp. 176 et 177.

4 On conserve également, dans la même pièce, un monument bien précieux d'un grand missionnaire, étranger, il est vrai, à la société, mais le conseiller et le père de plusieurs d'entre nos fondateurs; c'est l'autographe des notes prises par S. Vincent-de-Paul, pour sa célèbre allocution sur les enfants trouvés.

plice de M. Jacquard et de plusieurs indigènes ou Européens, prêtres ou fidèles; le tapis sur lequel l'héroïque *Cornay* fut exécuté, puis coupé en morceaux, suivant les ordres cruels de Minh Mênh [1]. On y voit aussi quelques objets ayant appartenu aux martyrs européens pendant leur séjour au séminaire, et enfin, des tableaux peints sur les lieux ou copiés fidèlement sur les originaux, et représentant différents martyrs [1].

Liste des reliques conservées dans la salle des Martyrs au séminaire des Missions-Etrangères.

1° Le corps du vénérable Pierre *Dumoulin-Borie*, — son calice, — une chasuble, — deux étoles, — un crucifix, — une de ses cangues en entier, — une lettre autographe, — du papier trempé dans son sang, — — cheveux.

2° Le corps du vénérable *Jacquard*, — la corde qui a servi à l'étrangler, — une grosse chaîne de fer portée par lui, — un livre, — un collier de fer auquel était assujettie la chaîne de fer.

3° Le corps du vénérable *Gagelin*.

4° Le corps du vénérable *Thomas Thien*, catéchiste chinois du vénérable Jacquard.

5° Les cheveux du vénérable *Cornay*, — le tapis sur lequel il a été décapité, — quelques-uns de ses habits chinois, — des cordes qui ont servi à son exécution, — une blague, — des cordes dont il avait quelques membres liés en allant au supplice, — une lettre autographe, — divers fragments de pieus et bâtons qui servirent pendant l'exécution, — des livres.

6° Sentence de condamnation de P. *Tuy*, prêtre indigène, écrite en caractères chinois sur une longue tablette qu'on fiche toujours en terre à côté du supplicié, — un morceau de sa cangue, — la corde qui a servi à l'étrangler, — les morceaux de bois qui unissaient les deux côtés de sa cangue.

7° Morceaux de cangue et habits des martyrs *Nam-Ly-Mi* et *Dich*.

8° Chaîne de fer de N. *Quon*, mort en prison pour la foi.

9° Collier et plaque de fer portés par *Nghi*, condamné, pour la foi, à couper, en exil, de l'herbe pour les éléphants du roi.

10° Morceaux d'habits et corde qui a servi à l'exécution de Paul *Buong*. — Une bourse.

11° Morceaux de cangue de Martin *Thinh*, Paul *Ngan*, Joseph *Ngni*, prêtres ; Jean-Baptiste *Ton*, Martin *Tho*.

12° Morceaux d'habits du cathéchiste *Duong*, — collier de fer et fer-

1 Voir *les lettres à Mgr de Langres sur la Cong. des Miss. Etr.*; par J. F. O. Luquet. In-8. Gaume, Paris 1842. P. 414.

rement de la chaîne du catéchiste *Duong*, — encore un autre habit.

13° Ceinture de Paul *Mi*, — chaîne de fer.

14° Cordes qui ont servi à étrangler des catéchistes tonquinois Paul *Mi*, P. *Duong* et Pierre *Truat*, — des cordes qui servirent à les attacher, — des fragments de cangue, — ceinture de *Truat*,— chaîne de fer de *Truat*.

15° Habit de Simon *Hoa*.

16° Cordes d'exécution et habit de *Buong*.

D'autres parties de la maison offrent également un grand intérêt de souvenirs. La portion qui se trouve sur la rue, et qui fut occupée dans le principe par les premiers missionnaires, est, il est vrai, aujourd'hui consacrée à d'autres usages ; mais, dans le bâtiment du séminaire actuel[1], il est bien des chambres que les martyrs et les confesseurs les plus illustres habitèrent.

Pendant longtemps, les besoins immenses des missions ont obligé de recevoir, dans les étages inférieurs de ce bâtiment, des évêques et d'autres ecclésiastiques étrangers que leur position dans l'Église et leur piété distinguaient.

Toutes les fois aussi qu'on l'a pu, la porte de l'hospitalité a été ouverte aux missionnaires étrangers que les intérêts de leur apostolat appellent si souvent à Paris, ce centre moderne de la charité catholique, comme Rome l'est dans tous les temps pour l'autorité de la doctrine. Sans doute, il était à craindre que ce mélange, malgré la vertu éprouvée des personnes admises, n'apportât, pour les élèves, quelque distraction nuisible, et ne les détournât de l'esprit de recueillement et d'union à Dieu si nécessaire à la préparation temporaire d'une vocation apostolique ; mais, d'un autre côté, cette réunion pouvait avoir aussi de réels avantages.

C'était d'ailleurs un spectacle bien touchant de voir réunis à côté de nos évêques de France, si pieux et si dévoués aux intérêts de la sainte foi catholique, ces pauvres exilés que les troubles politiques de leur patrie ont rejeté sur notre terre hospitalière où nous tâchons de leur rendre ce qu'ils nous ont prêté il y a cinquante ans ; ces évêques, ces vicaires apostoliques qui, de toutes les parties du monde, viennent demander à la charité inépuisable de notre nation, les secours de ses aumônes et le dévouement de ses enfants; ces directeurs, qui ont eux-mêmes, pendant longtemps, soutenu, au milieu des nations, les glorieux travaux de l'apostolat ; nous enfin, nous, pauvres aspirants, qui désirions sincèrement, malgré

[1] Il fut terminé en 1736.

notre faiblesse, aller aussi mêler nos peines et nos fatigues aux peines et aux fatigues des forts du Seigneur.

La chapelle principale, servant encore aujourd'hui de paroisse à ce quartier de Paris, possède également de précieuses mémoires. Elle remplace celle où *Fénelon* prêcha le sermon si célèbre *sur l'Epiphanie*. Elle reçut autrefois le cœur de D. *Bernard de Sainte-Thérèse*, dont nous dirons bientôt quelques mots, et celui de Mlle de *Bouillon*, dont le nom s'unit, dans notre reconnaissance, à celui des femmes illustres qui favorisèrent si constamment nos missions. On y a déposé, dans ces derniers temps, les entrailles du prédicateur *Legris-Duval*, dont le zèle pour la même cause est également connu.

Du reste, l'intérêt excité particulièrement dans l'origine, en faveur de l'œuvre spéciale du *séminaire des Missions étrangères* est bien facile à comprendre, surtout en songeant à l'état de la France à cette époque [1].

Au point de vue politique, la France était alors, en effet, au comble de la puissance et de la grandeur, avec Louis XIV pour roi, et pour ministre Colbert, qui comprenait tout ce que la seule présence de missionnaires français, dans des contrées si lointaines, devait produire de bien pour la gloire et pour le commerce du royaume.

Au point de vue religieux, c'était l'époque où la puissance des évêques français jetait aussi un éclat tellement grandiose que l'excès en était à craindre.

C'était l'époque où le clergé séculier réformé et réhabilité par les Bérulle, les Vincent-de-Paul, les Duval, les Condren, les Olier, les Bourdoise, et tant d'autres, reprenait avec le sentiment de l'énergie et de la dignité, une part de plus en plus active dans toutes les œuvres de l'Église, à côté des travaux d'ailleurs si remarquables des ordres religieux. Grâce à ce mouvement, le clergé séculier, non-seulement continuait avec honneur le ministère paroissial si important et si difficile; mais il étendait son action de la manière la plus glorieuse à l'œuvre de l'instruction et des missions pour le peuple des villes et des campagnes dans tout l'intérieur du royaume.

Une institution comme celle des Missions-Étrangères ; une insti-

1 Parmi les plus illustres zélateurs de cette œuvre on doit mettre d'une part Colbert et Louis XIV, et de l'autre Fénelon et Bossuet. Ce dernier avait même accepté le titre de directeur honoraire du séminaire.



tution qui se présentait avec le but avoué d'ôter aux missions du dehors le caractère trop exclusif de nationalité ou d'esprit de corps que paraissaient leur avoir donné les Espagnols et surtout les Portugais, à la suite des grandes découvertes maritimes du 15e et du 16e siècle; une institution qui se proposait comme moyen et comme terme le rehaussement de l'autorité des évêques dans les mêmes contrées; une œuvre de cette nature devait gagner immédiatement la faveur de ce qu'il y avait de plus saint et de plus illustre en France, soit dans l'Église, soit dans l'État. Et c'est là, en effet, ce qui arriva sans retard.

De la même manière, à Rome, cette œuvre devait exciter le plus grand et le plus légitime intérêt; ou plutôt c'était l'œuvre de Rome elle-même, le complément de l'institution si précieuse et si providentielle de la Propagande.

Rome, en effet, depuis bien longtemps, et notamment à l'occasion des missions japonnaises, Rome avait senti le besoin de se créer un instrument propre à lui assurer une action plus complète et plus immédiate sur les missions, sur les ouvriers divers que le zèle de l'apostolat y attirait de toute l'Europe. Or, l'établissement d'un épiscopat dépendant d'elle seule, était le seul moyen infaillible qui devait y conduire. Rome, d'un autre côté, sentait qu'il fallait aux nouvelles églises fondées si glorieusement par les missionnaires étrangers, un appui local propre à étendre et à consolider le bien dans la paix, à sauver les chrétientés dans la persécution.

Or, ce moyen était la formation du clergé indigène chez tous les peuples. Ce moyen d'ailleurs, comme le précédent, lui était clairement indiqué dans les enseignements apostoliques et dans ses propres traditions; Rome ne pouvait donc manquer de la saisir à la première circonstance que la Providence offrirait.

De plus, l'œuvre des Missions étrangères n'était autre que l'instrument providentiel à créer pour arriver à ce double but. Rome donc, malgré toutes les oppositions qui pouvaient y porter obstacle, devait la soutenir et la favoriser. Or, c'est là ce qu'elle fit malgré d'immenses difficultés, malgré d'opiniâtres résistances, malgré des attaques sans terme. C'est là ce qu'elle fit malgré nos propres imperfections, malgré nos propres fautes.

Rome, en effet, semblait entendre la voix de toutes ces chrétientés nouvelles lui demander avec instance des évêques, comme l'avait fait, par exemple, depuis bien longtemps, celle du Japon,

représentée par un illustre enfant de saint François, par un martyr de Jésus-Christ[1].

Rome semblait entendre constamment cette voix vénérable lui répéter, comme elle l'avait fait du fond des cachots, lui répéter cette demande de pasteurs et de pères indépendants de tout pouvoir étranger à Rome, afin que tous les ouvriers évangéliques « fussent » protégés contre toute vexation, et pussent librement exercer » leur ministère[2]. » Rome avait toujours compris et tenté de faire comprendre à tous le sens profond caché dans ces paroles du même martyr : « Comme le peuple japonais est doué des qualités » de l'esprit, et qu'il cherche avec zèle la voie du salut, comme » d'ailleurs, la loi divine et la prédication évangélique s'accordent » parfaitement avec la raison naturelle que les Japonais admettent » sans peine, il est étonnant que cette loi divine, prêchée au Japon » pendant plus de soixante-dix ans, reconnue généralement, surtout » par la noblesse, pour sainte, juste, supérieure à leurs sectes et à » leurs doctrines, et plus raisonnable qu'elles; il est, dis-je, sur- » prenant qu'elle n'ait pas eu plus d'accroissement et de progrès. » Bien que la cause de ce fait nous soit cachée, on pourrait dire, » avec quelque vraisemblance, qu'il provient peut-être de ce que » ce corps mystique (l'Église du Japon) manque d'os et de nerfs, » sans lesquels le progrès de la prédication et de la doctrine n'est » pas suffisamment entretenu, ni efficacement procuré. Car les » religieux sans évêques sont des nerfs sans os[3]. »

1 Le P. *Sotelo* en 1615; dans la lettre que le même religieux écrivait de sa prison au pape, en 1624, il disait : « Hâc igitur unâ spe et desiderio sustentamur illum » jucundissimum ac felicissimum planè diem expectantes, quando per proprium » sanguinem cum divino auxilio effusum Dei divinitatem ac suæ sanctissimæ legis » veritatem testificabimur. » Ce bonheur lui fut accordé peu de temps après.

2 Lettre de 1624. — Cette lettre, parfaitement authentique, a tellement attiré l'attention du Saint-Siége sur les graves questions dont elle traite, qu'elle fut suivie, en 1631, du célèbre *décret* rendu par la Propagande sur la formation d'un *clergé indigène*. Dans ce décret la S. Congrégation déclare vaines et futiles les raisons apportées contre cette institution, et charge tous les missionnaires de s'en occuper avec le plus grand zèle.

3 « Profectò cum gens Japonica ingenio polleat et incessanter salvationem inquirat; lex quoque divina et prædicatio evangelica rationi naturali, quam Japonii optimè admittunt sit maxime consentanea eamdem per 70 et amplius annos Japoniæ prædicatam communiterque hominibus, præcipuè nobilibus, pro sanctâ et justâ judicatam, et suis sectis atque doctrinis longè rationabilem habitam et superiorem, non plus crevisse et profecisse mirum est; cujus rei quamvis nobis sit occulta causa, non est tamen à ratione alienum dicere ex eo fortasse hoc provenire quod corpus

Rome de même sentait fortement, et s'efforçait de faire comprendre avec une persévérance soutenue, cette autre vérité bien importante exprimée par l'illustre témoin de J.-C. parlant de la nécessité où l'on était de créer un clergé indigène pour le même peuple.

« Comment donc sera-t-il pourvu aux besoins de ce peuple im-
» mense qui n'a d'autres ministres que des religieux d'Europe? Le
» moyen que, seuls, ils puissent se porter çà et là, principalement
» dans ce temps de persécution, et subvenir aux besoins des âmes,
» sans être aussitôt reconnus et saisis par les satellites, lorsque
» surtout ils trahissent par la singularité de leur physionomie, au
» point que les chrétiens eux-mêmes les détournent de leurs
» courses, et s'efforcent de les retenir et de les cacher? — Au con-
» traire, les prêtres japonais se montrent librement partout, sub-
» viennent aux nécessités du prochain, et exercent leur ministère
» en sûreté au milieu même des persécuteurs, jusque dans les pri-
» sons et les cachots, sans être reconnus. Ils fortifient les faibles,
» consolent les forts, convainquent efficacement les infidèles par
» une réfutation plus facile et plus solide de leurs sectes et
» de leurs erreurs, ils sont plus habiles dans le langage, plus
» exercés dans l'art de reprendre et de convaincre; ils rivalisent
» de zèle avec les naturels pour la pratique des choses qu'ils ensei-
» gnent; ils possèdent l'énergie du commandement, ils sont reçus
» chez leurs compatriotes avec allégresse; ce qu'ils font eux-mê-
» mes, ces chrétiens de leur nation s'efforcent avec plus d'ardeur
» à le faire aussi en dépit de toutes les difficultés; ils sont comblés
» de témoignages d'amour et de respect [1].

hoc mysticum ossibus caret et nervis, sine quibus prædicatio et doctrina quæ crescit et augetur non ita abundanter ministratur, neque efficaciter operatur. Religiosi enim sine episcopis, nervi sine ossibus sunt. » *Loc. cit.* Dans cette expression : *les religieux sans évêques sont des nerfs sans os,* tout en faisant un juste éloge de ces ouvriers apostoliques, le P. *Sotelo* montre en même temps combien l'épiscopat est nécessaire pour former la partie fondamentale du corps mystique de l'Eglise.

1 Quomodo ergo, avait-il dit, poterit tam immenso populo ministris religiosis tantum Europæis provideri? Et quà ratione isti soli possunt circumquaque discurrere maxime persecutionis tempore, et quin statim cogniti à satellitibus comprehendantur, animarum necessitatibus subvenire, præcipue cum et facies eorum valde notæ sunt et distinctæ, christiani quoque ipsi, eosdem ne discurrant, abscondere, detinere et occultare procurent. Japonii vero sacerdotes liberè quocumque discurrunt et proximorum necessitatibus subvenientes inter ipsos etiam persecutores secure admi-

Or, quel était le but spécial, la raison d'être particulière de la nouvelle société, sinon de fournir à ce besoin de clergé indigène, comme à celui d'évêques indépendants et libres dans les missions? Rome donc devait la soutenir avec fermeté, l'encourager avec constance. Et, depuis deux siècles, en effet, Rome n'y a pas manqué d'un seul jour.

Cette honorable et constante bienveillance des souverains pontifes fut, à proprement parler, le seul appui véritable mis par la Providence à la disposition de la Société des Missions étrangères. Plus d'une fois, la faveur des princes se retira d'elle; plus d'une fois, les aumônes des fidèles parurent disparaître, la source des vocations diminuer ou se tarir; plus d'une fois, de déplorables divisions, soit extérieures, soit intérieures, semblèrent mettre l'établissement à deux doigts de sa ruine; mais la bénédiction permanente des souverains pontifes et l'importance de l'œuvre attirèrent sur ceux qui s'en occupaient des grâces suffisantes pour la soutenir.

De cette manière, naguère encore, à l'avènement de N. S. P. le pape Pie IX, il était donné aux vénérables directeurs du séminaire central de l'Institut, d'entendre ce glorieux pontife leur rendre ce témoignage si consolant et si flatteur.

« Cette lettre Nous a été bien douce et bien agréable; car, dans toute son étendue, elle montre et elle manifeste merveilleusement votre remarquable piété et celle du même séminaire, ainsi que les sentiments les plus distingués de fidélité, d'amour et de respect à l'égard de cette chaire de Pierre. Et ces nobles sentiments de votre congrégation n'étaient pour Nous ni nouveaux, ni inattendus : Nous savons, en effet, combien cette même Société a toujours professé de vénération pour ce siége apostolique, et par quels glorieux travaux elle s'est constamment appliquée à bien mériter de l'Église.

nistrant adhuc in carceribus et custodiis incogniti suum exercent ministerium [1], debiles confortantes, fortes consolantes, infideles propriis sectis et erroribus facilius et uberius confutatis efficaciter convincentes, in verbis promptiores, in modo arguendi et convincendi exercitatiores cum suis naturalibus, concurrentes ad invicem in iis quæ docent magister, præferentes energiam cum plausu apud suos recipiuntur, quæ faciunt ipsi quantumvis defficilia, alii etiam suæ nationis imitari conantur avidius, eosdem amore et honore prosequuntur. *Loc. cit.*

[1] Il n'y eut jamais qu'un très-petit nombre de prêtres indigènes au Japon, et cependant on voit combien le P. Sotelo en sentait l'avantage et la nécessité.

Nous n'ignorons point que des membres de cette Société furent envoyés en qualité de Vicaires apostoliques dans la Chine et les royaumes adjacents, par Notre prédécesseur Alexandre VII de récente mémoire, que ces hommes, une fois revêtus de la dignité épiscopale, bravant avec intrépidité les plus grands périls, annoncèrent l'Évangile du Christ au milieu de ces peuples avec un grand fruit pour les âmes ; Nous n'ignorons point non plus qu'il y a eu plusieurs membres de votre congrégation, qui, dans une persécution très-récente et très-rigoureuse, excitée en diverses contrées, ont combattu vaillamment pour la foi catholique, ont enduré avec courage et avec constance les tourments les plus cruels et les plus variés, sont devenus un spectacle au monde, aux Anges et aux hommes, et, succombant enfin, ont obtenu par l'effusion de leur sang, la couronne triomphale du martyre. Et, comme Notre premier bonheur, et le plus ardent de Nos vœux est que la très-sainte religion du Christ brille aux yeux de toutes les nations de la terre, qu'elle pousse partout des racines profondes, et que, de jour en jour, elle devienne plus florissante, plus vigoureuse, plus inébranlable ; c'est avec la plus grande joie et la plus grande consolation que Nous avons reconnu, dans votre lettre, avec quelle noble ardeur vous vous faites gloire de consacrer toute votre industrie à choisir et à former des ecclésiastiques qui, remplissant les fonctions de l'apostolat, devront aller propager, parmi les infidèles et les peuples sauvages, la doctrine de la vérité évangélique, et s'appliquer, par-dessus tout, à y bien former un clergé indigène. Continuez, chers fils, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour, à presser avec beaucoup de zèle et de persévérance une œuvre si sainte et si salutaire ; et, d'après Nos désirs et ceux du Saint Siége apostolique qui vous sont parfaitement connus, veillez avec le soin le plus soutenu à ce que les membres de votre Société, dans les missions sacrées qu'ils auront à remplir sur les plages étrangères, ne cessent jamais de tourner tous leurs soucis et toutes leurs pensées vers l'institution du clergé, surtout du clergé indigène ; afin qu'il y ait des clercs pris parmi les habitants de ces contrées, qui, soigneusement formés à la piété et à la science, puissent sagement exercer toutes les fonctions du ministère ecclésiastique, et qu'il soit ainsi pourvu de plus en plus à la propagation et à la stabilité de la religion catholique.

» Pour vous, soyez persuadés que vous êtes l'objet d'une bienveillance toute particulière de Notre part, et que rien ne Nous est plus

à cœur que de faire tout ce qui devant Dieu Nous paraîtra devoir procurer l'utilité et la splendeur de votre Congrégation[1]. »

D'un autre côté, à considérer les choses au point de vue national pour la France, le même Institut ne s'est jamais démenti des principes de ses pères ; et toujours nous avons pu répéter, sans crainte de voir alléguer aucun fait contraire, ce que les représentants de la

1. Quas quidem litteras (hommage de vénération adressé au Pape, par les directeurs du séminaire, à l'occasion de l'avénement de S. S.) nobis pergratæ, perque jucundæ fuere, cum eximiam vestram, atque ejusdem seminarii religionem, et singularem ergà hanc Petri cathedram fidem, amorem et observantiam omni ex parte mirifice ostendant ac declarent. Atque hi præclari vestræ societatis sensus nec novi, nec inexspectati nobis acciderunt, propterea quod probe noscimus quantâ in hanc Apostolicam sedem veneratione societas ipsa semper præstiterit, quibusque gloriosis factis de Catholicâ Ecclesiâ optime mereri continenter studuerit. Etenim nos minime latet ipsius societatis alumnos a rec. me. Alexandro VII, decessore Nostro in Sinas et adjacentia regna tanquam Vicarios apostolicos missos, qui episcopali dignitate primum insigniti gravissima quæque pericula intrepide despicientes, Christi Evangelium in iis populis tanto cum animarum bono promulgarunt, neque ignoramus plurimos vestri cœtûs socios exstitisse, qui in recentissimâ æque ac diuturnâ persecutione in variis regionibus excitatâ, pro catholicâ fide strenue decertarunt, et crudelissima cujusque generis tormenta fortiter constanterque perpessi, ac spectaculum facti mundo, et Angelis et hominibus, obitâ morte, effusoque sanguine triumphalem Martyrii coronam obtinuere. Et quoniam Nobis nihil potius, nihil optabilius esse potest, quam ut sanctissima Christi Religio ubicumque terrarum omnibus nationibus affulgeat, atque altissimis defixa radicibus magis in dies efflorescat, vigeat, atque immote consistat, idcirco summâ animi Nostri consolatione et lætitiâ in ipsis litteris plane perspeximus quo excellenti studio vestram omnem industriam impendere gloriemini in illis ecclesiasticis viris deligendis, atque instituendis, qui Apostolico munere fungentes, evangelicæ veritatis doctrinam in infideles, atque etiam barbaras gentes propagare, et apud illas *indigenam Clerum rite formare summopere connitantur*. *Pergite*, ut adhuc fecistis, dilecti filii, *tam sanctum, tam salutare opus omni alacritate et contentione urgere*, atque ex Nostris et hujus Apostolicæ sedis desideriis vobis apprime cognitis, intentissimo studio prospicite ut vestræ societatis viri, in sacris apud exteras regiones Missionibus obeundis *nunquam desinant curas cogitationesque omnes in diligentem indigenæ præsertim cleri institutionem conferre*, quo ex earum regionum incolis clerici existant qui, ad pietatem et scientiam sedulo informati, *omnia ecclesiastici ministerii munia* recte sapienterque exercere possint, atque ita catholicæ Religionis propagationi *ac stabilitati* magis magisque consulatur. Vobis autem persuasissimum sit præcipuam esse benevolentiam, quâ vos prosequimur; nihilque Nos magis exoptare quam ea omnia peragere, quæ ad majorem vestræ societatis utilitatem et splendorem conducere posse in Domino noverimus (*Bref épist.* de S. S. aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, publié dans la *Retraite ecclésiastique des Missionnaires de Pondichery*. Par Mgr. Luquet, évêque d'Hésebon. In-8°. Paris.—Gaume 1847, p. 31).

société déclaraient jadis à l'Assemblée nationale de 1790, en disant :
« Les prêtres des missions étrangères, qui restent à Paris, s'appli-
» quent à l'instruction des ignorants, surtout des ouvriers, des
» pauvres et des enfants les plus abandonnés.

» Les missionnaires qui travaillent dans les pays orientaux, ont
» eu, et ont tous les jours la consolation de voir que Dieu bénit leurs
» travaux...

» Mais, en établissant le royaume de Jésus-Christ dans ces ré-
» gions éloignées, ces prêtres n'ont jamais perdu de vue les intérêts
» de leur nation. Les service qu'ils lui ont rendus jusqu'ici, et qu'ils
» peuvent lui rendre dans la suite, seraient une raison suffisante
» pour former cet établissement s'il n'existait pas encore. Le Fran-
» çais aime toujours sa patrie, et le zèle pour la religion ne fait en
» lui qu'épurer cet amour.

» Les missionnaires étant les seuls Européens qui puissent péné-
» trer dans l'intérieur de la *Chine*, de la *Cochinchine*, du *Tonquin*,
» du *Camboge* et autres contrées de l'Asie ; ils peuvent seuls avoir
» et fournir des notions exactes sur plusieurs objets, dont il est
» important pour les Français d'être instruits. Ils se sont toujours
» fait et se feront toujours un devoir de communiquer toutes les
» découvertes et connaissances utiles qu'ils acquièrent, soit pour
» les sciences et la littérature, soit pour le commerce.

» Ce sont les missionnaires français qui ont enrichi la Bibliothè-
» que du roi d'une quantité de livres chinois et des plus importants ;
» on peut espérer d'eux, en ce genre, les plus grands services.....

» L'éloignement extrême qu'ils ont constamment marqué de
» tout esprit de commerce et d'ambition, leur à toujours fait tour-
» ner l'affection et l'estime qu'ils s'étaient acquise, à l'avantage de
» leurs compatriotes qui, dans ces pays éloignés, ont très-souvent
» besoin de secours, de soutien ou de correspondance....

» Ce sont les missionnaires des missions étrangères qui ont donné
» lieu au commerce que la France a entrepris dans les pays orien-
» taux, et à la formation de la première Compagnie des Indes.

» Ce sont eux qui avaient obtenu du roi de *Siam*, vers 1670, que
» les Français, qui allaient commercer ou hyverner dans le port de
» *Mergui*, dépendant de Siam, ne fussent point assujétis aux vexa-
» tions des officiers siamois ; et ce prince, quoique infidèle, avait
» chargé les missionnaires eux-mêmes de pourvoir aux besoins des
» vaisseaux de leur nation.....

» Les Anglais, les Suédois, les Danois, etc., paraissent eux-mêmes

» reconnaître l'utilité de semblables établissements, par l'affection » qu'ils accordent aux missionnaires et les services essentiels qu'ils » leur rendent dans l'occasion, comme de les passer même gratis » sur leurs vaisseaux, etc.

« Il n'a pas tenu à M. l'évêque d'*Adran*, qui amena, en 1787, » le fils unique du roi de *Cochinchine*, de procurer à la France, » dans les États de ce prince, un port de la plus grande impor- » tance [1]; et si ses vues à ce sujet n'ont pas été secondées, il a » du moins empêché qu'il n'ait été accordé à d'autres nations, malgré » les instances et les offres considérables qu'elles lui ont faites » avant son voyage en France, et depuis son retour dans les » Indes [2].

« Le capitaine *Cook*, dans le 4e volume in-8o de son dernier ou- » vrage, s'applique assez clairement sur les grands avantages qu'un » établissement à la côte de la Cochinchine, procurerait à la nation » française, en temps de guerre....

« Tant de services importants que les missions étrangères ont ren- » dus et continueront de rendre à la nation française, et surtout » dans les Indes, pourraient-ils ne pas leurs assurer la protection et » la bienveillance de l'Assemblée nationale? Les avantages ne sont- » ils pas infiniment plus estimables que les modiqnes sommes que » coûte cet établissement [3]? »

1 « C'est le port que les Européens nomment *Touran*, et les Cochinchinois » *Hoi-an*. Ce port, comme on peut s'en assurer par l'inspection de la carte, est » non-seulement dans une position unique et très-avantageuse pour dominer dans » les mers de cette partie, mais il est encore très-commode pour le commerce de la » Chine, du Japon, Bornéo, Manille, etc. Il est fermé par une grande île qui, sur » la longueur de huit lieues, à l'estime, peut avoir trois lieues dans sa plus grande » largeur. Cette île n'est séparée de la terre ferme que par une rivière qui, dans sa » moindre largeur, n'a guère moins que le tiers de la Seine.

2 Voici ce que marque M. l'évêque d'Adran lui-même, dans une lettre en date de Pondichéry, 8 juin 1789 : « Si j'avais été assez peu patriote pour me laisser guider » par l'humeur, il n'y a pas encore quinze jours que j'aurais pu profiter des offres « qu'ils (les Anglois) me faisoient. Je suis bien éloigné de tenir une pareille con- » duite.» Les offres dont M. l'évêque d'Adran ne parle qu'en général, sont plus spé- fiées dans une lettre de M. Tain, missionnaire et son compagnon de voyage. « Les » Anglois, dit ce missionnaire, lui (M. l'évêque d'Adran) firent offrir sécrètement » leurs services avec tous les avantages qu'il voudroit. Ils lui offrirent pour lui- » même... 100,000 pièces d'or, qui valent chacune 9 livres de notre monnoie... Il » répondit qu'il ne pouvoit, au préjudice de sa nation, accepter de tels services, etc.» Cette lettre est datée de Pondichéry, 9 juin 1789.

3 *Observations sur l'établissement des Missions-Etrangères*, adressées à l'As semblée nationale, in-8°. Paris. 1790. P. 5, 7, 9 et 12.

Quant à l'origine et au développement de l'institut, il n'entre pas dans notre sujet d'en parler ici avec détail ; on peut en prendre connaissance dans un ouvrage déja ancien et incomplet [1]; mais surtout dans le livre beaucoup plus récent des *Lettres à M. l'évêque de Langres*, déja cité. Qu'il nous suffise ici de reproduire exactement une *notice manuscrite* rédigée, peu de temps après la fondation, par l'un des directeurs du séminaire, que nous croyons être M. de *Brisacier*, alors supérieur. Nous la donnons exactement en y conservant l'orthographe même défectueuse qui s'y trouve.

« Nottes en abrégé sur l'origine de l'établissement du séminaire » des missions pour les pays estrangers.

» En 1652, quelques feruans seruiteurs de la Ste-Vierge, au sortir de leurs études, louèrent une maison rue *Coppeau*, pour » vacquer à l'oraison et connoitre la volonté de Dieu sur l'estat qu'ils » deuoient choisir, et come leur nombre s'augmenta, ils louèrent » une plus grande maison rue St-Dominique. En 1655, douze ou » quinze formèrent une union ensemble, faisant entr'eux quasi » bourse commune.

» Pendent ce temps, le R. P. *Baget* jésuite qui en dirigeoit plusieurs, vint leur amener le R. P. de *Rodes* qui reuenoit du *Tunquin*, » où il auait baptise plus de cent mil payens, pour obtenir à » Rome des euesques pour soustenir cette nouuelle Esglise et *former* » *un clergé, et faire des prestres des mieux conuertis.* Le V. P. de » Rodes leur ayant exposé le besoing des ouuriers, plusieurs soffrirent daler en ses pays estrangers, et ensuitte quelques uns dieeux » partirent de Paris come pelerins, pour aler à Rome demander la » benediction du Pape et sa mission.

» Des personnes de pieté ayant faict solliciter sa saintété d'accorder » des Euesque pour soutenir les missions du Tuncquin, la Chine et » Cochinchine, le pape en accorda trois sauoir : l'euesche d'*Heliopolis*, l'euesche de *Beritte*, et le troisième de *Metellapolis*.

» Il noma Mgr l'abbe *Pallu* qui estoit natif de Tours, a l'euesche » d'Heliopolis, lequel fut sacre à Rome en 1658, et le noma son » grand vicaire pour le Tuncquin.

[1] *Histoire de l'établissement du Christianisme dans les Indes-Orientales par les évêques français, etc.* In-12. Paris. Mme Devaux. 1803. Cet ouvrage, fait à Siam par les Missionnaires, a été imprimé en partie seulement par Seryès. Un manuscrit de cet ouvrage, contenant le double en matière du livre imprimé, a été déposé par nous aux Archives des Missions-Etrangères.

» En mesme temps, la reine demanda pour le Canadas un euesque » a sa saincteté qui accorda l'euesche de *Patrée*, auquel il nomma Mgr » de Montigny de *Laual*, et le fit son grand vicaire pour le Canadas, » lequel fut sacre euesque de Petree dans lesglise de l'Abbaye St » Germain, à Paris, en la mesme année 1658, lequel sortit de la » d^e maison rue St-Dominique en 1659, pour aler en Canadas, fai- » sant M. *Poicteuin* son grand vicaire, et dona larchidiacone d'É- » ureux à M. Boudon. En 1660 sa Sainteté nomma Mg^r *Lamotte* » *Lambert* qui demeuroit rue St-Dominique, a leuesche de Beritte, » lequel fut sacré en l'esglise des Filles de Ste-Marie, la d^e. année » en aoust 1660, et partit aussytost avec Mrs de Bourges et Cheureul, » pour serendre par terre à Syam et dela a la Cochinchine suivant » l'ordre du St-Siége.

» En 1661, je receu les prouissions pour le troisième euesque pour » leuesche de Metellopolis auquel le pape nommoit Mg^r de *Cote-* » *lanty* natif de Marseilles en Provence, et le nomoit son grand » vicaire pour une partie du royaume de la Chine, lequel partit de » Paris avec trois missionnaires dont M. *Hingue* bachelier et très » capable, en étoit un des trois.

» En 1662, Mgr d'Heliopolis ayant voulu voir partir les autres » pour pouruoir à tous ces missions du Leuant et ramasser des ou- » uriers et des fonds de subsistance, partit de Paris auec onze bons » ouuriers.

» Ces quatre euesques etant partis de cette maison ceux qui se- » toient unis pour cette œuure et desquels les dits seigneurs eues- » ques auoient nomme six pour leur procureurs, trois ecclesiasti- » ques savoir : M. de *Meurs*, de *Fermanet* et *Gazil*, et M. *Poic-* » *teuin*, et trois laiques, scauoir : MM. *Garibal*, d'*Argenson* et de » la *Chappelle-Pazot*.

» Le reste de ceux qui s'etoient unis dans cette maison sestant » assembles pour aduiser aux moyens de soustenir ces missions, » furent tous daduis de procurer l'establissement d'un seminaire » pour les missions de pays estrangers, dans lequel lon receuroit » ceux qui auroient vocation, et tiendroit la correspondance avec » euesques et missionnaires, et auroient soin de receuoir leurs reue- » nus, et leur enuoyer de quoi subsister dans ces pays estrangers.

» Ce quayans propose a Mgr l'Archeuesque il leur promit d'en ob- » tenir des lettres patentes quand ils auroit une maison pour establir » ledit seminaire, sur quoy ledit Sr de la Chappelle ayant appris que » Mgr leuesque de *Babylone* avoit faict bastir une maison aux fau-

» bourgs St-Germain propre pour cela il en parla a M. *Duplessys* « *de Monbar* directeur de l'hospital, lesquels ayan veu cette maison et » ces emplacemens, furent trouuer M. l'euesque de Babylone, lequel » promit de vendre ladite maison, à la charge que le seminaire lui » payeroit mil escus de pension sa vie durant auec caution forte, pour- » quoy ils lui presenterent MM. de Morangis et de Garibal, lesquels » traicterent auec lui et firent ensuitte la retrocession de la maison, » en faueur de MM. *Poicteuin* et *Gazil*, soubs les noms desquels fut » dressé des lettres que lon attacha auec les contracts lesquelles, » la reine Anne d'Autriche qui fauorisoit touttes les bonnes œuures » fit expédier, lesquelles furent mise entre les mains de M. *Petau* » cons. qui les fit verifier au parlement au mois de juillet 1663 lesd. » lettres données au profict desd. euesques et missionaires pour les » ecclésiastiques et mesme des laiques qui seroient juges capables » et utiles au bien de cette œuure.

» Cependant ceux qui estoient demeures alèrent faire une mission » à *Selles*, et ne resta a Paris que MM. Poicteuin, Gazil et le Sr de la » Chappelle qui prièrent le R. P. prieur de l'abbaye de venir a ladite » maison pour la benir et les mettre come procureurs en possession, » ce qui fut faict le vingt huict octobre 1663, ou Mgr *Bossuet* à present » Euesque de Meaux fit un très bons discours deuant trente person- » nes que l'on avoit invités pour estre presens a laditte possession, » qui fut faicte sans opposition.

» Ceux de cette union qui estoient alors faire une mission a *Selle* » estant de retour huict diceux daller demeurer audit seminaire et » de prendre soin desdites missions qui furent

» 1. M. *Poicteuin* natif de Paris vicaire de Mgr de Petree pour le » canadas.

» 2. M. de *Meurs* breton qui fut elu le premier superieur du semi- » naire et docteur.

» 3. M. *Gazil* natif de poitou procureur des éuesques et missionaires » des Indes.

» 4. M. de *Fermanel* natif de Rouen et procureur desdites missions » du leuant.

» 5. M. *Bezard* natif de Pezenas en Languedoc.

» 6. M. *Desportes* natif de Blaye et fut enuoye en mission a la Cayenne.

» 7. M. *Lambert* de la Boissiere frere de Mgr de Beritte et mort en » mer alant aux Indes.

« 8. M. de *Brisacier*.

« Auec lesquels mons. de Chaméçon gentilhome que Mgr. d'Eliopolis

» auoit enuoye en Holande pour le bastiment d'un vaisseau et qui a
» faict deux voyages aux Indes par ordres desdits Euesques et enfin
» mort en ses missions come catechiste et de très bonnes mœurs
» ou il est mort en odeur de sainctete et très util aux d. missions
» quoyque laique [1]. »

Il nous resterait encore à donner une idée de l'esprit intérieur qui n'a jamais cessé d'animer les missionnaires auxquels l'Institut doit sa gloire, et les peuples leur salut; mais ce serait entrer dans des détails trop étendus pour le sujet qui nous occupe. Qu'il nous suffise de renvoyer, pour le faire connaître, à ce qu'en ont consigné les premiers vicaires apostoliques dans le livre admirable [2] dû en si grande partie aux plus illutres d'entre eux, à l'évêque d'Heliopolis, à ce grand homme dont Fénelon a dit d'une manière si éloquente : « Nous l'avons vu cet homme simple et magnanime, qui revenait » tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre. Nous » avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vé- » nérable courbé non sous le poids des années, mais sous celui des » pénitences et de ses travaux; et il semblait nous dire à nous tous » au milieu desquels ils passait sa vie, à nous tous qui ne pouvions » nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter » l'onction et de sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui était en » lui; il semblait nous dire : Maintenant me voilà, je sais que vous » ne verrez plus ma face. Nous l'avons vu quil venait de mesurer » la terre entière; mais son cœur, plus grand que le monde, était » encore dans ces contrées si éloignées. L'esprit l'appelait à la Chine; » et l'Évangile qu'il devait à ce vaste empire, était comme un feu » dévorant au fond de ses entrailles qu'il ne pouvait plus retenir [3]. »

Enfin pour qu'il soit plus facile de comprendre les difficultés que rencontrent les missionnaires dans l'exercice de leur ministère au milieu des peuples, il faudrait également entrer dans des détails circonstanciés sur le mode de vivre et d'agir auquel ils se trouvent obligés à peu-près partout, surtout dans les pays de persécutions. Mais ici encore nous serions entraînés beaucoup trop loin pour le but que nous nous sommes proposés; nous nous contenterons d'en indiquer rapidement quelque chose, d'après les écrits d'un zélé com-

[1] Manuscrit conservé aux mêmes *Archives*.

[2] *Instructiones ad munera apostolica rite adeunda peratiles, etc.*—On en a fait à la Propagande, à Rome, plusieurs éditions sous ce titre ou sous celui de *Monita ad Missionarios*.

[3] *Sermon de l'Epiph.*

pagnon de nos premiers Évêques [1]. La simplicité naïve qu'on y remarquera donnera, s'il est possible, encore plus de charmes, et plus de prix à cet exposé. Nous reproduisons donc avec l'orthographe originale les passages que nous avons à extraire de cet écrit. Il est intitulé :

« *Lestat du missionnaire Apostolique.*

« Le fils de Dieu, dit-il ensuite, preuoyant la vie estroitte ou tous » les ouuriers de son St Euangile deuoient s'engager voulut auparauant de leurs enseigner par la parolle, le leur monstrer par son » exemple. En effect cette vie extraordinaire auroit eu peu de sujets » si son diuin instituteur n'en eust frayé la voie, qui dans son pas- » sage, semble y avoir semé tant de roses qu'elles sont suffisamment » capables d'empescher la pointe des espinnes dont l'apparence le » monstre tout couuert. Il est vrai que la nature y treuue peu son » compte et que la délicatesse y est extremement mal traittée, mais » aussy la plus noble partie de nous même si faict si belle et si riche, » qu'elle aura asses de charmes au bout de cette dure cariere pour » être choisie la bien aymée d'un dieu pendant toutte l'Eternité, ou » elle goûtera a longs traicts les joies et les plaisirs innarrables qu'elle » seme icy par ses péines et sés petits trauaux, c'est une promesse » qui ne peut manquer et sur laquelle se fondent, tous ceux qui » poussés de la gloire de Dieu, et de la charité du prochain, suiuent » fidèlement la voie qui les appellent a quitter tout, renoncer a soy » mesme, porter la croix et suiure Jesus-Christ, conformement à » son diuin enseignement, *qui vult venire post me abneget semet ipsum, tollat crucem suam et sequaturme.* « Que celui qui veut venir » après moi se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me » suive. » De tous ceux qui trauaillent a semployer pour cette vie, » l'on ne peut disputer que les missionnaires apostoliques, n'y ayent » la meilleur part. Il faut entendre cela de ceux qui veuillent digne- » ment sacquitter de leur fonctions, qui les engagent a tant de di- » uers evenements, qua moins que l'on ne soit entierement oublié de » soy-mesme et quon aime beaucoup le caluaire, il est moralement » impossible de viure en seurté, dou uient qu'il ne faut pas tant » de sestonner sy de grands personnages sy sont trouués fort entre- » pris et que plusieurs y aient renoncé et se sont oubliés non pas » deux mesmes, mais de ce st. amploy ou le plus souuent la pru-

[1] Benigne *Vachet* de Rouen, missionnaire en Cochinchine, parti en 1669, mort au séminaire de Paris en 1720.

» dence humaine est indiscrete, et les précautions trompeuses. Cela » se va voir plus clairement dans le succint narré de ce a quoi est » obligé le missionnaire. L'on peut bien appeller le missionaire apos- » tolique dans les missions un homme extaordinaire puisqu'il n'est » pas dans son pouuoir de pratiquer quoyque ce soit de ce que les » autres font exterieurement pour se perfectionner. Tous ceux qui » se sont appliqués a donner quelque reigle de la perfection ont tou- » jours puissé leurs maximes dans les ordres qu'ils ont crus deuoir » être gardé auec exactitude, de la fidélité duquel dependoit lauan- » cement ou le retardement spirituel. En effect dans touttes les mai- » sons bien ordonnées et qui passent pour les escolles de la vertu » touttes les heures y sont sy bien marquées que tous les moments » du jour et de la nuit y étant employé contribuent par leur diuer- » sité d'occupations a faire ecouler plus agréablement la vie. Cest » ordre de viure que lon peut nommer la Ruine du Vice et lappuy » de la piété, est incompatible avec le missionaire, quelque reigle » quil se prescriue il la luy faut uioler malgré mil résolutions réi- » terées. Car comme il nest pas maistre de luy et quil est tout au » prochain il se treuue à tout moment dans des conjonctoures que » nul prudence est capable pe preuoir. C'est ce qui se peut uoir par » le detail de sa vie tant corporelle que spirituelle qui est bigarrée de » tant de differentes couleurs qua la vérité il est bien dificil den faire » un tableau parfaict. Aussy nest ce pas mon intention ne pretendant » autre chose que den donner un crayon grossier.

» Son *viure*.

» Il ne suffit pas que le missionnaire aye abandonné son pays, pa- » rens, amys et biens, mais il faut quen mesme temps qu'il quitte » les puissants attraicts du monde, quil dise le dernier adieu au » manger et au boire qui luy sont les plus naturels....

» Son *trauail*.

» Le trauail du missionnaire apostolique est dautant plus rude, que » les lieux de ses missions sont garnis de chrestiens et peu fournis » d'ouuriers; car pour lors tout est a son compte. Il faut quil pense, » quil remedie, et quil fasse tout, dun costé donner les sacrements » aux fidels, de lautre instruire les gentils, tantost enseigner les » cathécumenes tantost reformer les abus....

» Il faut aller soulager un malade, secourir un moribond, se » treuuer dans des rendes-vous pour instruire des gentils à linsceu » des leurs, comme il arriue dans la personne des seruiteurs, des » enfants, des soldats, etc., qui se dérobent de nuict de leurs mai-

» tres, parans et capitaines préférant généreusement le repos de leurs » ames à celui de leurs corps. Le plus pressant est que comme le » missionnaire a quantité de lieux a secourir il ne peut sejourner » que très peu dans chacun, tous les fidels et gentils luy sont éga- » lemt chers. Que sy son corps estoit aussy subtil que son esprit il » les soulageroit tous dans le mesme instant. Ainsy comme il sent » un extreme desir de les faire tous participans de l'Euangile et » quil a tres peu de temps pour y trauailler il nespargne ny veille » ny sueur quil naye donné la refection spirituelle aux villes, bourg » et bourgades ou son deuoir l'appelle. Aussi le plus souuent » ne pouuant plus se soutenir et son corp sabaissant sous la pesan- » teur du trauail poussé par l'extreme necessité du repos, il se jet- » tera pour quelques heures sur une couche de bois, ses habits tout » baignés de la sueur sans auoir la liberté de reflechir que cela peut » beaucoup nuire à la santé. A peine il acheve dans un lieu quon le » presse de plusieurs costés daller porter lEuangile à des villages » entiers qui demandent detre instruits. De quelle part se doit tour- » ner un pauure missionnaire son cœur se partage aux raisons des » uns et des autres. Il faut qu'il contente ceux-la deffect et quil sa- » tisfasse ceux-cy de bonnes esperances....

» Ses *solitudes*.

» Il semble que ce soit un paradoxe de vouloir traitter de la soli- » tude du missionnaire après avoir montré que son travail l'occupe » si fort qua peine peut-il treuuer quelques momens dans plusieurs » jours pour prendre un peu de repos. Cest toutefois une des par- » ties des plus considérables qui compose sa vie et qui le plus » souuent le reduit dans un estat ou il a besoing de recueillir toutes » ses forces accompagnées des faueurs du ciel pour dissiper les » horribles brouillards que la gentilité, le demon attirent sans cesse » sur sa personne, ou pour le degouster de son employ ou pour le » ronger d'inquietudes et par consequent le faire mourir avec plus » de cruautés. Le gentil est porté par l'esprit d'avarice, le démon » par celui de la haine et d'autres par l'enuie.... Dans la persecution » bien souvent le bon missionaire obligé de se retirer en solitude » dans quelque lieu escarté ou pour l'ordinaire il y a sy peu de » liberté, quil faut quune petite chambre ou il y a peu de differance » du jour à la nuit luy serue de tout ; c'est son jardin, sa cour et sa » chapelle, quand il y peut dire la saincte messe et sy quelquefois » son hote ou quelque autre chrétien lui rend visite il faut qu'ils » parlent à voix bien modérée. Estant obligé de se captiuer dans le

» coucher et souffrir dans cette solitude priué de toute consolation » de la terre; il ouvre son cœur abattu a son Dieu. Il ny a que deux » jours quaccablé de trauail il ne pouuoit treuuer un quart dheure » pour se recueillir et faire un peu d'oraison et aujourdhuy voila les » jours et les nuicts entières quil a pour prier sans pouuoir trauail- » ler un moment au progrès de l'Euangile. Sa sanctification particu- » lière lui demanderoit de rester toujours en cet estat, sy le salut du » prochain qui le pousse sans cesse ne luy faisoit souhetter son elar- » gissement. Dans cette solitude il deuore de pensée la conuersion » des royaumes entiers et particulièrement celle de ses ennemis.

» Toutes les circonstances de la solitude du missionaire jointe » aux attaques du demon la rendent sy effroyable que les reclus les » plus austeres trembleroient aux seulles propositions quon leur en » pourroit faire... Nos solitaires des déserts, des montagnes et des » chartreuse ont tant de sujet et doccasion de soccuper que le de- » mon nouure pas facilement la porte de leurs celules. Ils passent » une partie du jour a chanter et méditer les celestes cantiques, » une autre au trauail manuel, quelques heures à la lecture, mais » le missionaire dans la solitude a bien de la peine à dire son bre- » viaire faute de jour et quand il ny a pas celle de lire, son oraison » et ses heures doivent faire toute son occupation.

» Considerant à fond lestat du missionaire il faut accorder que » touttes les difficultés sont des suittes ineuitables de cet amploy du- » quel au sentiment de saint Paul rien ne doit être capable de nous » desbaucher comme il le deduit amplement dans la fin du chapi- » tre 8. Romains : *Quis nos separabit a charitate Dei*, etc., (qui me » séparera de l'amour de Dieu) se fortifiant du passage de David » *Quia propter te mortificamur tota die æstimati smus sicut oves* » *occisionis, sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit* » *nos*. O qu'il a bien touche a point pour nous et pour l'estat pre- » sent du missionaire qui tous les jours se voit exposé a toutte les » mortifications quil estalle en particulier; les faux frères luy font » la guerre, les amis semblent le quitter et tout généralement con- » spire contre luy comme la victime destinée au sacrifice, *sed in his* » *omnibus superat propter Jesum qui dilexit illum*, et dans son diuin » Jesus il treuue tant de consolation que son ame faict ses plus » grands delices dans l'accroissement de ses croix. Le seruiteur nes- » tant pas plus grand seigneur que le maistre noseroit se plaindre » de marcher après luy bien que le chemin soit fort scabreux. »

La naïveté de cet exposé, nous le répétons, prête un nouveau

charme au sentiment de vérité, de véritable piété qu'on y trouve ; et, si l'on veut bien y réfléchir, on y verra en peu de mots une partie de ce que le missionnaire doit endurer de privations, de tentations et de peine au milieu de ses travaux et de ses misères.

J. O. LUQUET,
Evêque d'Hesebon.

Économie sociale.

ETUDE
SUR
LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

M. THIERS (3e ÉTUDE) [1].

M. *Guizot* n'a défendu la propriété que par occasion, mais avec l'autorité de son savoir, de son expérience, la froideur de sa raison, le poids d'une parole venant de l'exil.

Si M. *Troplong* apportait le tribut de sa haute science, l'habitude des études du droit, s'il se présentait avec toute la puissance d'un homme grave auquel sa spécialité assigne une place à part, M. *Thiers*, par la multiplicité de ses travaux, la diversité de ses études, la longue habitude des affaires, l'habileté caractéristique qu'il a apportée à leur maniement, la lucidité de ses idées, la facilité de son style, par ses souvenirs, ses erreurs mêmes, par la lutte commencée avec tant de succès à la tribune, par sa position propre, appelait autour de son œuvre un intérêt tout particulier, non-seulement de curiosité, mais d'espérance. M. Thiers n'a point été au-dessous de ce que l'on devait légitimement attendre de lui.

« M. Thiers, il faut lui rendre cette justice, est d'une patience, d'une longanimité, d'un sang froid à toute épreuve. Jamais maître d'école de village, enseignant l'alphabet à de petits paysans, ne s'est mieux tenu pour ne pas se moquer de leurs sottises, n'a opposé plus de patience à leurs niaiseries, n'a écouté plus tranquillement leurs absurdités jusqu'au bout, que ne l'a fait vis-à-vis du Proudhonisme, du Cabétisme et du Fouriérisme, l'historien du *Consulat et de l'Empire*. Il a eu le mérite, et le mérite très-louable, de prendre au sérieux de tels adversaires, aussi longtemps et plus longtemps, ce

[1] Voir la 2e étude sur M. *Guizot*, au no précédent, ci-dessus, p. 245.

semble, que les forces humaines ne pouvaient le supporter, il patiente avec eux; il leur laisse défiler leur interminable chapelet d'absurdités; il les reprend un à un avec une longanimité qui n'est guère le fait, en général, ni des savants, ni des hommes d'État, ni des philosophes; il prend la peine de leur démontrer qu'ils n'ont pas le sens commun, sans se fâcher une seule fois, et tout au plus, avec un demi-sourire qu'il n'est toujours pas maître de retenir; il leur fait une magnifique aumône de son temps et de son esprit, dont ils devraient certainement lui savoir gré. Les réputations de quelques hommes distingués feront dans l'avenir toute la gloire des Owen, des Fourier et des Cabet[1]. »

Le profond écrivain que nous venons de citer complète son jugement par le parallèle qu'il établit entre l'œuvre de M. Troplong et celle de M. Thiers. La propriété privée est-elle chose légitime? est-elle chose utile? L'ouvrage de M. Thiers est inférieur à celui de M. le président sur la première question; sur la seconde, que M. Troplong n'avait pas à traiter, combien l'homme d'Etat devient lucide!
« Ici, dit M. de Champagny, nous avons particulièrement à le remercier, nous qui avons peu de doute sur la légitimité de la propriété privée, et qui comprenions bien de prime abord l'immense impossibilité qui pèse sur toutes les utopies des socialistes présents, passés et futurs. M. Thiers a cela de remarquable et qui tient particulièrement à la nature de son esprit, de vous faire mieux comprendre ce que vous saviez déjà, d'élucider en vous-même votre propre pensée, et de vous donner les véritables raisons de croire, quand vous croyez plutôt par instinct que par raison. Ce que vous soupçonniez, il vous le fait voir; et ce que vous voyiez, il vous le fait toucher au doigt. »

L'ouvrage de M. Thiers est devenu tellement populaire que nous n'aurions pas songé à en donner l'analyse; et que nous n'aurions point osé en parler, dans la crainte de retomber dans les redites, n'était l'importance du service rendu par son apparition et la réputation dont il jouit à juste titre.

On a reproché à M. Thiers de n'avoir pas dépassé l'homme dans sa démonstration, d'être resté, quant à la base de ce droit primordial, dans une réserve mystérieuse. Ce reproche est fondé en lui-même, et si nous avons hasardé une réflexion dans une étude précédente à l'occasion du beau travail de M. Troloug, si nous avons

[1] M. de Champagny, dans l'*Ami de la Religion* du 25 nov. 1848, t. 139, p. 589.

dû *ramener à Dieu ce qui vient de lui*, nous devrions à bien plus juste titre nous élever ici contre le point de départ choisi par l'auteur de la *Propriété*; oui, sans doute, ici la question a été prise à un point tout humain, et il faut s'élever bien plus haut que l'homme pour arriver à la démonstration de ce droit qu'il a reçu sur le monde. La critique a été juste dans sa réclamation. Toutefois, on a répondu que M. Thiers avait dû s'adresser à ceux-là qui, plaçant Dieu en dehors de la question, n'admettent que l'homme devant l'homme. Quelque soit le mérite de cette opinion, nous persistons à croire que, s'il a été habile de prendre cette position, elle ne peut être défendue avec un complet succès, car elle n'est pas à l'abri de l'erreur ; la solution absolue étant ailleurs que dans l'homme isolé de la Divinité.

Oui, sans doute, l'homme supposé dans le sauvage est pourvu du sentiment, du besoin de la propriété. Il a son arc, ses flèches, son gibier; il défend contre toute violence et même par la violence sa proie, son terrain de chasse ; l'instinct de propriété s'étend avec les besoins, avec le développement de la civilisation.

Il est impossible de le nier; la propriété est une loi de l'être humain ; oui, sans nul doute encore, le travail est une cause de propriété, cause incontestable démontrée incontestablement par tous les défenseurs de la propriété; oui, sans nul doute, l'hérédité est une conséquence de la propriété; oui, sans nul doute, l'occupation est une cause de propriété ; oui, sans nulle doute, la prescription est une cause de propriété; oui, tous ces faits sont établis par les mœurs même du sauvage. Si l'expérience devait en être faite, *l'Australien* se présenterait comme le *Pied-Noir* de l'Amérique, pour venir déposer de la conviction universelle.

Nous comprenons donc facilement comment et pourquoi M. Thiers a été conduit à suivre la marche qu'il a adoptée.

Mais comme il peut être objecté à bon droit que la question est plus haute, comme il peut être dit à très-juste titre que le sauvage, dans son isolement, n'est autre chose qu'un homme dégradé, qu'en lui n'est pas le type de l'humanité, nous répéterons ce que nous avons déjà dit : « Que la propriété est un de ces faits primitifs qui n'ont d'autre source que la nature même de l'homme et sortent nécessairement des lois qui la constituent, qu'il faut, avec M. Troplong, reconnaître que la propriété est de droit naturel, avec M. Passy « que l'homme n'est pas comme les animaux jetés sur la terre en même temps que lui, uniquement destiné à consommer

les fruits et à perpétuer son espèce [1]. Être intelligent et libre, sa vocation est plus haute et plus digne. Il est appelé à unir sa propre activité à celle de la nature, à s'en approprier les créations, à leur imposer des formes et des qualités qui les adapte à son usage, à conquérir, par le travail, des richesses dont l'extension progressive diminue ses misères, et lui donne le bien-être.

Là, n'est point encore le terme de la question. « Dans les jours tels que ceux-ci les défenseurs de la Divinité doivent imiter ses adversaires, et ne pas s'entourer de nuages, de précautions, ni surtout de concessions quand ils combattent pour la meilleure des causes [2]. » Aussi joignant l'exemple au précepte, M. Beugnot a-t-il été chercher le principe de la propriété dans sa racine et l'expose-t-il ainsi :

« Dieu ayant créé l'homme pour qu'il vive en société, a placé en lui deux sentiments qui seuls rendent cette destinée possible : ces sentiments sont l'amour de la famille et l'idée de la propriété. Aussitôt que l'homme peut faire quelqu'usage de sa raison, il révèle l'empire que ces sentiments exercent sur sa pensée et sur ses actions, et pendant tout le cours de sa vie il n'y demeure jamais étranger. Les usages qu'il adopte, les lois qu'il rédige, les institutions qu'il fonde n'ont pas d'autres bases, et l'histoire atteste que les Empires ont été d'autant plus solides et florissants que leurs législatures s'étaient montrées plus habiles à développer et à diriger ces deux sources de l'activité humaine, et par conséquent de la civilisation.

» S'il est impossible de découvrir un homme dans le cœur duquel ne repose pas le principe du droit de propriété, si l'histoire du monde atteste que pas un peuple, puissant ou faible, civilisé ou barbare, n'a existé, en quelque lieu que ce soit, sans le reconnaître et l'appliquer, on sera conduit à déclarer que la propriété est non une institution humaine, mais une institution naturelle, nécessaire, et qu'il serait aussi insensé d'en attribuer l'établissement à quelqu'un, que de prétendre que tel ou tel philosophe, tel ou tel moraliste a inventé la notion du bien ou du mal, du juste ou de l'injuste, et celle d'un Dieu rémunérateur.

« L'existence des droits naturels se prouve, non par l'étude abstraite

[1] *De la cause de l'inégalité des richesses*, par M. H. Passy, de l'Académie des sciences morales et politiques.

[2] M. Beugnot, *Du socialisme et de ses menaces*, dans l'*Ami de la Religion* du 13 février dernier, t. 140, p. 397.

de la nature humaine, dont les résultats nécessairement incertains peuvent toujours être contestés, mais par l'assentiment universel de tous les hommes, contre lequel aucune voix ne saurait prévaloir. Jusqu'au moment où l'on aura nommé une nation qui a pu exister un seul jour sans posséder et mettre en pratique l'idée de propriété, idée qui a traversé tous les siècles, a résisté à toutes les révolutions morales et intellectuelles, nous soutiendrons que Dieu n'ayant pas créé l'homme pour qu'il traînât au sein de l'isolement une vie impossible, en a placé dans son esprit la vive et ineffaçable connaissance [1]. »

Voilà la vérité, et cette si simple démonstration ne laisse rien après elle de douteux, de nuageux, d'obscur. Dieu a fait l'homme pour la propriété, comme il l'a fait pour la famille et pour la société; et pourquoi se perdre dans une recherche abstraite quand les faits sont là. La Genèse en dit plus que toutes les théories du monde [2].

II.

Dieu n'a pas donné à l'homme seulement la propriété, il l'a doté de la liberté; aussi use-t-il des biens qu'il a reçus suivant son libre arbitre; aussi en abuse-t-il. Deux choses donc, le droit et son emploi; la *légitimité de la propriété et son utilité.*

La seconde partie du livre de M. Thiers est consacrée à l'*utilité* de la propriété, et ici le publiciste combat avec toute la sagacité de son esprit les erreurs destinées à renverser notre état social; ici l'homme d'état est dans son élément; aussi son travail, si apprécié, a-t-il trouvé partout des approbations.

Comment l'homme se présente-t-il à la vie? si faible et si nu que les soins de sa mère suffisent à peine pour le préserver de toutes les causes de mort qui l'entourent, ces soins si intelligents si assidus se prolongent pendant un laps de temps énorme: quelle éducation que la sienne en comparaison de celle des animaux! Et de combien de nécessités n'est-elle pas entourée? A cet habitant de tous les climats, des langes, des aliments, un abri approprié à sa débilité, et sa main ne saisit rien encore, ses jambes le supportent à peine, il mourrait cent fois si la famille l'abandonnait, et la famille comment aurait-elle des langes, des aliments un abri pour cet enfant si elle

[1] L'*Ami de la Religion*, *ibid.*, p. 352.
[2] Voir notre *Etude sur le travail de M. Troplong*, dans ce recueil, n° 38, ci-dessus, p. 146.

n'était propriétaire; l'idée de conservation de la race humaine se lie essentiellement à la propriété. Est-ce la propriété privée que cette nécessité suppose, est-ce la propriété commune ?

Ici commencent les théories des communistes et des socialistes. De toute nécessité l'enfant sera donc précédé par une propriété quelconque, ou privée ou commune, à sa débilité ou la famille, ou la société prenant la place de la famille.

La Propriété avec ses conséquences, ou le Communisme jusqu'à ses extrêmes limites : pas de terme moyen.

La propriété privée suppose des pauvres et des riches; le Communisme, une égalité constante et parfaite, de richesses ou de misères, c'est-à-dire le travail égal, commun, le salaire égal, la vie commune ; car l'inégalité de travail amènerait l'inégalité de salaire, si la rétribution était en raison du travail ; égalité de salaire donc, et vie parfaitement commune; point d'économie, avec elle, l'égalité cesserait, elle cesserait aussi à l'instant où la distinction du *tien et du mien* serait admise ; de là l'obligation d'une inquisition constante, d'un despotisme significatif; ce n'est pas tout, confusion absolue de tous les travaux, car les uns étant plus pénibles que les autres, comment, sans une injustice sans nom, condamner l'un à souffler le verre et l'autre à soigner les fleurs? Delà la destruction de la division du travail: de là une série de folies telles que l'esprit reste stupéfait de la peine qu'il se donne pour observer un semblable délire et que la patience de celui qui réfute ces niaiseries paraît au-delà des forces humaines. Mais ce n'est pas tout; et puisque M. Thiers a eu ce courage, nous pouvons bien le suivre dans un examen qu'il a su rendre si attrayant par le charme de son esprit et la lucidité de sa logique. On peut supposer que dans la vie commune quelque exception à la régidité de la communauté soit admise; que si, comme à Sparte, la table des hommes est commune, la propriété reste à la maison avec la femme et les enfants, la conséquence probable que sera-t-elle ? L'histoire l'a donnée.... Les mœurs de Sparte. Mais cette conséquence n'importe pas: soit, ici il s'agit peu de morale, bien d'égalité. Or les femmes de Sparte savaient fort bien acquérir des richesses, et l'égalité est impossible avec la possibilité de cette acquisition. Le plus simple est de bannir la propriété, d'autant mieux que l'amour paternel est si puissant que le désir d'améliorer le sort de l'enfant se développant en raison de la difficulté de le satisfaire, amènera des violations constantes de la règle. De là destruction de l'égalité. Ou bien, se reployant sur lui-même,

réduit à un indiscible désespoir, l'homme renonce à la paternité, la satisfaction des appétits les plus brutaux sera seulement sa loi, et la famille disparaîtra; car à sa conservation sont attachées de si fréquentes causes d'inégalité que jamais elles ne seraient combattues avec avantage; les enfants à la société; la promiscuité: voilà la morale!

« Toutes ces conséquences se tiennent indissolublement, et l'une de ces institutions conduit à l'autre. Ou tout en propre, ou rien; allons rien, ni le pain, ni la femme ni les enfants; tout est commun, le travail et la jouissance, l'homme ainsi vivra comme ce troupeau de biches et de cerfs qui parcourent nos forêts, ou comme cette troupe de chiens qui habitent Constantinople.

A cette humanité future je fais trois objections: elle détruit le travail, la liberté, la famille, comme le dit si judicieusement M. Thiers.

Le communisme détruit le travail, puisqu'il enlève toute ardeur pour lui, en réduisant le travailleur à un rôle purement automatique; et les ateliers nationaux sont là pour répondre, point de zèle sans le stimulant du salaire personnel et proportionnel.

La liberté humaine périt devant le communisme, car ici plus de choix dans le travail; plus de travail, et sans travail le monde ne marcherait pas. L'homme, devant cette loi draconienne, sera classé malgré lui comme le conscrit pris au recrutement; Descartes tourne la meule, Bossuet taille la pierre, peu importe; le communisme réduit la société humaine à la ruche.., sauf le manque d'instinct. L'âme de l'homme, son génie n'ont pas de place dans le communisme, point de place pour la liberté, ce n'est pas de l'homme, c'est de l'animal dont on s'occupe.

« Le communisme détruit le travail, supprime la liberté, et, s'il est conséquent, doit détruire la famille[1]. »

Comme nous regrettons de ne pas pouvoir copier les belles pages par lesquelles le grand écrivain démontre la vérité de cette assertion! Mais elles seront lues, ces pages éloquentes; car ce livre, nous l'avons dit, devient de plus en plus populaire. Oui, c'est encore ici l'animal que l'on substitue à l'homme. « Aveugles ordonnateurs des choses, il fallait le faire monter, et, au contraire, vous l'avez fait descendre. »

M. Thiers a été amené par la marche de ses idées à examiner le

[1] M. Thiers, *De la propriété*, p. 180.

cloître en face du communisme. On le sait, les apôtres de la vie commune prétendent appuyer une partie de leurs doctrines sur les conseils de perfection donnés par le christianisme. Loin de considérer la vie claustrale comme la règle générale, la religion l'offre comme exception ; elle y prépare un asile contre le monde, contre ses passions brûlantes, contre son entraînement ; elle y a réservé une voie étroite, menant plus sûrement au but, elle a concentré là les moyens de perfectionnement moral, de détachement de la terre, de développement complet du sacrifice du *moi* aux hommes et à *Dieu*. Le communisme commet donc une erreur capitale quand il prétend argumenter du cloître en faveur de son système ; d'abord le cloître est, encore une fois, exceptionnel, et il prétend de cette vie de quelques-uns faire la vie de tous.

De plus, quelle similitude établira-t-on dans une vie dans laquelle on n'entre que volontairement et une vie dont la contrainte est la loi constante. Mais le communisme se trompe d'une manière plus grave encore, car à une vie de jouissance telle que celle qu'il recherche et préconise, il propose, pour modèle, une vie de pénitence et de renoncement. Le moine est la plus positive démonstration de la vanité, de l'impossibilité du communisme. Ici l'antagonisme est radical, essentiel. Et comment n'en serait-il pas ainsi, puisque les deux partis que l'on veut comparer sont justement la réalisation de deux doctrines dont l'une est le plaisir, et l'autre la renonciation au plaisir.

Aussi, et M. Thiers l'a très-bien observé, dès que le relâchement s'introduit au monastère par une raison ou par une autre, le monastère cesse d'être lui ; le désordre amenant les passions humaines dans la maison de Dieu, détruit promptement, jusque dans ses fondements, l'œuvre du christianisme, et à la place d'une réunion d'hommes marchant au ciel par la privation, on ne trouve plus qu'une réunion d'êtres vivant de la vie de la chair sous un voile hypocrite d'austérité fallacieuse; ainsi, dès que la pensée première ne domine plus ces esprits, dès que de moines ils redeviennent hommes, cette vie si simple et si pure, cette vie de prière et de travail arrive à n'être plus qu'une vie misérable et corrompue, très-intolérable; et image complète de celle de la foule, si la foule vivait en cloître.

Aussi la conclusion du spirituel écrivain est-elle parfaitement juste, opposée qu'elle est au communisme, la voici :

« La vie commune, l'esclavage du cloître, pour des êtres qui renoncent à la terre, pour lesquels peu importent, et l'activité du travail,

et les jouissances du cœur, et les affections de la famille, pour qui même tout cela ne doit plus exister, ont été jadis, sont encore, dans quelques cas, des manières d'être possibles, exposées cependant à de redoutables nécessités. La froideur au travail y concorde avec le vœu de la pauvreté, l'esclavage de la règle avec le besoin d'uniformité, l'absence de famille avec l'anéantissement des affections terrestres, surtout avec le soin laissé à d'autres de perpétuer l'espèce humaine. Car autrefois la fille d'une grande maison, qui se condamnait au couvent, léguait à son frère aîné, avec sa part de biens, la mission de perpétuer la famille. Mais jeter dans l'inaction, dans l'esclavage du cloître, des êtres pleins de passions, pleins du désir de jouir, d'aimer, de se survivre dans leurs enfants, est un contre-sens ridicule que le christianisme, dans sa haute sagesse, n'avait pas connu. C'est au lieu de loger, car il l'avait fait, la mort dans une tombe, y loger la vie. »

Nous avons dit, *opposée qu'elle est au communisme*, car, nous ne pouvons le taire, le publiciste est tombé dans une erreur des plus graves quant à la vie monacale vue en elle-même. Cette erreur étant répandue, n'étant pas seulement celle de M. Thiers, mais celle de beaucoup d'esprits élevés, auxquels la connaissance du vrai manque sur ce point. Nous devons la combattre, brièvement sans doute, et très-brièvement même.

Selon M. Thiers, le cloître, c'est le suicide : « le suicide chrétien substitué au suicide païen de Caton, de Brutus, de Cassius[1]. »

Singulier suicide que saint Bernard!

M. Louis-Blanc a été plus loin. A ses yeux, le christianisme est un *lent suicide parce qu'il admet la pénitence*. M. Louis-Blanc a été conséquent avec sa doctrine finale : la réhabilitation de la chair.

M. Thiers, en posant sa maxime sur le cloître, pensait-il qu'il qualifierait plus tard, avec un vrai bonheur, la religion du Christ par ce seul mot : *Elle est la déification de la douleur*[2].

Quoi de plus simple alors que le cloître? Qu'est-ce que le cloître, sinon la consécration volontaire de l'homme à la solitude, à la prison, au travail, à la privation de la jouissance, au renoncement des richesses, au sacrifice des joies terrestres, à la bienfaisance? Qu'est-ce que le cloître, sinon la consécration de l'homme à l'éducation de l'enfance, au soin de la maladie et de la vieillesse? Qu'est-ce que

[1] M. Thiers, *De la propriété*, p. 104.
[2] *Ibid.*, p. 433.



le cloître, sinon le missionnaire, sinon le frère de la merci, sinon le Bénédictin, sinon le frère de la doctrine chrétienne, sinon le frère de Saint-Jean de Dieu, sinon le Trapiste, sinon la religieuse des hôpitaux, sinon la sœur de Saint-Vincent, sinon la sœur de Sainte-Camille, sinon la sœur du bon secours [1] !

Non, le moine n'est pas un *désespéré*, dont le christianisme amortit les passions; non, le *désespéré* n'est pas le type du cénobite; non, le désespoir qui s'armerait d'un poignard, s'il ne trouvait la porte du couvent ouverte, n'est pas le seul guide du chrétien dépouillant son habit de combat, détachant son épée, pour ceindre ses reins d'un cilice et se couvrir de la bure. Oui, certes, il est de grandes passions éteintes sous le froc; oui, certes, il est plus d'une belle chevelure, naguère consacrée au plaisir, tombant sous le ciseau au nom de la repentance, de l'amour trompé, des peines secrètes du cœur; oui, certes, il est plus d'une femme que la Seine eût reçue dans son sein, si la maison du repentir, du calme après l'orage, ne l'eût accueillie avec joie et amour. Mais est-ce à dire que toutes les mains qui s'arment de la houe fécondant les champs de la Trappe, que tous les doigts délicats pansant les plaies dégoûtantes des pauvres blessés, appartiennent à des êtres que la déception de la vie, de la gloire, le dégoût, la satiété du plaisir ont amené aux pieds des autels? Non certes. L'amour de l'humanité, l'amour de la foi, la sainte pudeur du cœur, la crainte du tumulte des passions, la profonde contemplation de la vanité des choses terrestres, l'espérance des choses du ciel, l'amour brûlant de Dieu, ont conduit et conduiront tous les jours des milliers de ce que l'on appelle des victimes de l'austérité, aux asiles réservées à l'innocence, à l'adoration, à la souffrance.

En un mot, le chrétien prend le cilice, parce que son maître porta sa croix.

Et que M. Thiers ne s'y trompe pas, si la vie monastique n'est que le suicide chrétien substitué au suicide païen, si le cloître n'est qu'une *mort substituée à une autre mort*, s'il n'est qu'*une tombe qu'on a construite pour y faire descendre l'homme qui s'allait détruire, afin d'y passer tranquillement ses derniers jours*, le christianisme n'est plus cette religion qui a donné seule un sens à la douleur qui l'*a déifiée*; le christianisme a donné un sens à la douleur, en ad-

[1] Voir les admirables pages de M. Veuillot sur *la vie monastique* dans *Les libres penseurs*.

mettant la douleur comme réparatrice, la douleur comme un moyen de conquérir la vie exempte de douleur.

III.

Les adversaires de la propriété n'osent pas toujours l'attaquer directement, dès-lors ils l'attaquent au flanc, et trois moyens, l'association, la réciprocité, le droit au travail, ont été pris comme éléments de cette négation non avouée ; de là, les écoles socialistes. Le troisième livre de l'ouvrage de M. Thiers est destiné à prouver que ces trois systèmes valent le communisme, sous le rapport du principe, et ne le valent pas sous le rapport de la conséquence.

Qui niera le mal existant dans la société actuelle, qui n'a le cœur navré à la vue des douleurs du pauvre !... Sans doute, son triste sort demande autre chose qu'une sèche pitié, et on comprend que la recherche d'un remède à de telles plaies ait pu entraîner même de bons esprits à des erreurs considérables ; mais, par grand malheur, ce n'est pas devant des malentendus que nous sommes placés, mais devant des systèmes aussi vains pour le soulagement du pauvre, qu'ils sont périlleux pour la société.

On a parlé d'abord d'association et, en elle, on a prétendu trouver une panacée. Sera-ce dans les campagnes que l'on établira l'association? Sera-ce le curatif des souffrances de nos populations agricoles? M. Thiers démontre facilement que l'association est non pas difficile, mais absolument inadmissible en agriculture ; car la terre, en général, est divisée de manière à rendre inutile le concours d'une réunion quelconque d'exploitants, ou possédée en propre par le cultivateur lui-même. Enfin, dans la partie du sol où le concours d'un certain nombre de bras conviendrait dans les fermes un peu considérables, il faudrait fournir un capital d'exploitation, montant peut-être à plusieurs milliards, forcer la confiance du propriétaire, ou rendre le trésor public responsable d'une spéculation de vins. De telles combinaisons sont extravagantes, et leur idée seule, dans un état sain des esprits n'aurait valu à ses inventeurs qu'une immense dérision pour tout accueil. »

Inapplicable à l'agriculture, l'association perd de son importance, car elle est repoussée par cela seul par 24 millions de travailleurs.

Cette opinion de M. Thiers se fortifie de l'expérience d'un homme dont les carrières ont été toutes autres, par l'opinion du maréchal Bugeaud.

Le maréchal a traité la question du travail en commun, avec toute l'autorité de l'expérience; esprit pratique, il a marché droit au fait. Dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet, il raconte que voulant faire un essai de colonisation militaire, il fonda autour d'Alger, en 1842, trois villages avec des soldats qui devaient encore trois ans de service ; ils furent soumis au travail commun, jouissaient de la solde et des vivres ; le produit du travail devait, au bout de trois ans, faire les frais du mariage et procurer à tous, *uniformément*, le mobilier de la maison et de l'agriculture. Au bout d'un an la colonie ne marchait plus ; le gouverneur, obligé d'entrer dans l'examen des causes de ce non succès, eut bientôt constaté que nulle émulation n'existait pour le travail, même entre des soldats ; les uns comptaient sur les autres et tous se mettaient au niveau des paresseux. On ne croit pas travailler pour soi, quand on travaille en commun ; ce sera bien pis quand nous serons mariés, nos femmes s'accorderont bien moins que nous pour le travail et pour tout, ce sera un enfer. »

Le général renonça au travail commun, rétablit le travail individuel et, quoique privés alors de la solde et des vivres, les hommes furent enchantés. En 1845, ces colonies étaient florissantes [1].

Comment l'association serait-elle possible dans les populations agricoles dont la pensée constante est la propriété privée, l'habitation privée? Que désire un paysan, quand il possède un petit champ ? une misérable cabane, puis un four. Et observez-le, ces mœurs dont toutes les tendances sont opposées à la communauté sont celles de tous. Arrivez-donc à l'association devant ces dispositions générales et uniformes !

L'association agricole a existé, existe encore, mais en tant qu'exception. La Trappe possède une admirable culture ; mais où est le principe dirigeant les esprits ? Il est bien haut, et qui prétendra transformer la France en couvent, aura à pourvoir par un moyen nouveau à la perpétuité de la race. A La Trappe, la question se simplifie singulièrement.

Mais si l'association n'est pas admissible en agriculture, il en sera peut-être différemment pour l'industrie. Écoutons M. Thiers :

« Dans la plupart des autres professions, il en est encore de même ; car, dans le plus grand nombre d'entre elles, l'ouvrage est

[1] Maréchal Bugeaud, *Revue des deux mondes*, n° du 15 juillet 1848, pag. 251 et suivantes.

divisé, détaillé, accidentel, qui ne se prête ni au travail commun, ni à des appréciations exactes, ni à des comptes-rendus réguliers, tel qu'il en faut dans une association qui veut voir clair dans ses affaires. Ainsi, l'ouvrier à qui un marchand de meubles a commandé une table, des chaises ou, ce qui est plus fréquent, à qui ce marchand en a donné à réparer ; le maçon, le menuisier, qui exécutent dans une maison telle ou telle réparation isolée ; le porteur d'eau, le portefaix, le domestique à gages, qui vous rendent des services accidentels ou constants, ou individuels, peuvent-ils mettre en commun un concours d'efforts que l'œuvre dont ils sont chargés ne réclame pas ? Tous les hommes à gages servant, non-seulement dans la maison du riche, mais dans la boutique de l'artisan, l'aidant de quelque façon que ce soit, ne peuvent être associés évidemment, car il y en a un, deux, trois, tout au plus, réunis dans la même famille, et le cas où il sont beaucoup plus nombreux est extrêmement rare. Supposez, au surplus, dans une maison riche plusieurs domestiques ; dans un magasin, plusieurs garçons de boutique, que mettraient-ils en commun ? Leurs gages, pour se les partager ensuite par tête ? Autant aurait valu ne pas faire cette confusion et cette répartition ultérieure, puisque le résultat devait être si parfaitement semblable, à moins que les gages ne fussent inégaux, auquel cas on ne comprendrait pas chez les mieux payés la raison de s'associer à ceux qui le sont moins bien.

» Restent donc les grandes usines, les grands ateliers : peut-être l'association serait-elle possible ? Oui, pour 2,000,000 d'ouvriers peut-être. Ainsi, on va bouleverser une société de 36 millions d'hommes pour essayer le bien-être de 2 millions, et que fera-t-on encore ? on déplacera la propriété, et voilà tout. Les essais, au reste, n'ont point été heureux.

Mais suivons M. Thiers. Les ouvriers doivent, dit-on, être associés aux profits. Rien de mieux, si cela se peut ; mais, toute entreprise suppose un capital, et qui le fournira ? De là deux hypothèses et la conclusion qu'elles amènent :

« Ou l'État fournira le capital des industries fondées sur le principe de l'association, et il y aura injustice à permettre qu'une classe favorisée des travailleurs spécule avec l'argent de tous les autres travailleurs de la ville et de la campagne.

» Ou l'on tâchera de former ce capital avec un prélèvement sur les salaires, et alors il y aura l'emploi le plus imprudent, le plus inhumain des économies des ouvriers.

» Injustice intolérable dans le premier cas, imprudence barbare dans le second, voilà comment je qualifie les moyens employés pour se procurer le capital dans le système soi-disant philanthropique de l'association. »

Si la difficulté, présentée par la question du capital, est si grave, celle qui s'élève relativement à la direction de l'entreprise est tout aussi grave. Quoi! l'élection présidera au choix du directeur d'une immense usine! Quoi! tous les intermédiaires entre le chef et le dernier homme de peine seront élus sans doute, et si une erreur se glisse dans ces choix, si l'intrigue prévaut, si, par hasard, l'incapacité ambitieuse l'emportait, qu'arriverait-il? la ruine de l'établissement sans aucun doute. Et, s'il n'en est pas ainsi, il y a eu déplacement de nom ou déplacement de position, une grande perturbation et pas autre chose.

M. Thiers raconte l'histoire d'une usine pour la fabrication des machines, cédée par le propriétaire à ses ouvriers, où les choses ont marché d'une façon qu au bout de trois mois l'association a fini sans réclamation.

Les socialistes agissent comme les sauvages qui trouvent qu'il est difficile d'aller chercher le fruit des palmiers, l'abattent. Le salaire, le capital, la concurrence, les gênent; ils les détruisent. Pourquoi s'arrêter en route, si la société est mal faite? Il faut la refaire. Leurs devanciers avaient dit : *périssent les colonies plutôt qu'un principe :* eux déclarent que peu importent les faits, peu importent les principes mêmes, leur utopie, voilà l'essentiel.

La concurrence!...... Elle ne laisse pas dormir M. Louis Blanc; c'est son *Delenda Carthago.* Ici, comme toujours, l'esprit de M. Louis Blanc excelle dans la critique; il voit les misères de notre position sociale, il se plaît à les montrer, il énumère avec amertume les conséquences de l'action de la concurrence, et, du haut de cet amas de griefs, il appelle la destruction complète de cette cause de tous les maux. Prendra-t-il au moins la peine de sauvegarder la liberté? Non, certes; la liberté, pour lui, n'est pas à prendre en considération devant le mal qu'elle produit par sa conséquence immédiate en fait d'industrie. M. Thiers a beau réunir tous les faits attestant les progrès suscités par elle en France, les améliorations introduites par ces progrès dans le sort des ouvriers. M. Thiers a beau entasser raisonnements sur raisonnements pour prouver combien sont graves les maux, suites nécessaires du monopole, il ne parviendra pas à convaincre M. Louis Blanc, il parviendra facile-

ment à ruiner son système déjà singulièrement ébranlé par M. Michel Chevalier et par M. Léon Faucher, dont les courageuses paroles servaient de contrepoids aux déclamations insensées du Luxembourg, à une époque où le dictateur du travail régnait en maître en son palais.

IV.

LÉON FAUCHER.

Observations de M. Léon Faucher, sur l'*Organisation du travail*, de M. Louis Blanc.

M. Léon Faucher caractérisait parfaitement le livre de l'*Organisation du Travail :* « Ce n'est ni une doctrine ni un plan [1]. »

« A le prendre par le côté des théories, on le trouve d'une insuffisance trop évidente, amalgamant sans choix le faux avec le vrai, et, à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau, cherchant la force, non dans la raison, mais dans la logique. Quant à la solution qu'il présente et qui consiste à ouvrir, en face des ateliers libres, des ateliers fondés par le gouvernement, elle est d'un vague qui confine au vide. Les systèmes d'Owen, de Saint-Simon et de Fourrier sont des chefs-d'œuvre en comparaison.

» Le succès de M. Louis Blanc s'explique moins par les qualités que par les défauts de son livre. C'est le vague même de ces données qui en fait la popularité. »

Qu'attaque M. Louis Blanc? la liberté, la propriété, le capital, et l'esprit d'association qu'il édifie, c'est le monopole de l'État et l'égalité absolue des fortunes.

En effet, la concurrence est la liberté ; M. Faucher examine la question dans les faits, et il est amené par des vues analogues aux mêmes conclusions que M. Thiers, c'est-à-dire que les grands progrès de l'industrie, l'amélioration du sort des ouvriers ressortent de la concurrence, aussi bien que l'augmentation des richesses sociales et de la richesse privée ; il ne passe pas sous silence cependant les misères que l'industrie traîne à sa suite.

« Dans cette fécondité d'expansion qui la caractérise, elle n'a pas constamment pour rejetons l'ordre, le bien et la richesse. Des crises périodiques la ravagent, qui dissipent les fortunes et qui moissonnent les existences. Du fond des ateliers, même dans les temps prospères, s'élèvent trop souvent des plaintes lamentables qui trou-

1 M. Léon Faucher, l'*Organisation du travail et l'impôt*, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er avril 1848.

blent le bruit des machines et qui font troubler la sérénité du ciel. J'ai vu, j'ai touché du doigt, j'ai sondé ces plaies que la plupart des socialistes exagèrent ou dénaturent en les écrivant sur des ouï-dire. J'ai pénétré dans les ateliers de famille comme dans les plus vastes manufactures ; j'ai interrogé toutes les classes de travailleurs, depuis l'ouvrière qui gagne péniblement 40 à 50 centimes par jour, jusqu'au mécanicien dont le salaire peut s'élever à 20 francs. J'ai comparé les ressources avec les besoins de chacun ; depuis les parias qui vivent entassés pêle-mêle dans les bouges les plus infects, sans vêtements, sans pain, sans air ni lumière, jusqu'à ces heureux du travail qui habitent les confortables chaumières de Turton, avec l'aisance assise au foyer domestique, et avec le contentement dans le cœur ; j'ai poursuivi cette comparaison pendant près de vingt ans ; à Paris, dans les villes industrielles de la France, en Belgique, dans les provinces Rhénanes, en Suisse, en Angleterre et en Écosse, j'ai fouillé, la nuit comme le jour, les profondeurs les plus cachées, les souterrains de l'état social. Dans le cours de cette pénible odyssée, j'ai senti bien des fois l'émotion soulever mon cœur, et déchirer mes entrailles ; mais je n'en ai pas conclu que le mal dominât sur la terre, ni qu'il n'y eût lieu, pour corriger des misères accidentelles, de supprimer la liberté. »

Le savant économiste saisit corps à corps son adversaire. « La concurrence, dit M. Louis Blanc, est la guerre dans l'ordre des intérêts. » Non, ce n'est pas la guerre, c'est la lutte, c'est l'émulation, c'est l'effort, c'est la condition même de l'existence. Si M. Louis Blanc prétend que dans cette guerre la victoire reste toujours aux gros bataillons, M. Faucher lui oppose avec avantage la Suisse, que ne protège aucune ligne de douane, et qui lutte avec succès contre les puissantes industries de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le paradoxe de M. Louis Blanc sur le capital ne reçoit pas une réponse moins péremptoire. Comme M. Faucher sait faire justice de cette incroyable doctrine de l'égalité du salaire, comme il ramène avec bon sens et logique la question à sa simplicité !

Les inégalités sociales sont les conséquences des inégalités que la nature met entre les hommes, mais encore à la condition du travail ; car, en tout temps, qui a donné aux hommes leur valeur, sinon la culture de leurs facultés ? « A travers les accidents et les erreurs inséparables de tout état social, n'est-ce pas le mérite, après tout, qui se fait jour dans le monde ? » Et M. Faucher n'est-il pas lui-même la

démonstration vivante du principe qu'il pose? Pourquoi l'étendue de cette étude ne nous permet-il pas de suivre pas à pas le spirituel économiste dans cette discussion où il ne le cède pas en vigueur, en lucidité à M. Thiers lui-même?

Que serait le salaire de tout Français, le revenu distribué entre tous, 52 centimes par jour; c'est « le ventre régissant le monde ! » Telle est le dernier mot du système de M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc, par la création de ses ateliers sociaux, prétend faire cesser la misère, et le plan qu'il en donne suffit pour démontrer que, dès qu'il veut réaliser sa pensée, il tombe dans le vide. Voici ce plan. Il est trop curieux pour ne pas le donner.

« Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, et investi pour accomplir sa tâche d'une grande force.

» Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence pour détruire cette concurrence.

» Le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création d'ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale.

» Cette création exigeant une mise de fonds considérable, le nombre des ateliers originaires serait rigoureusement circonscrit; mais, en vertu de leur organisation même, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

» Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des ateliers sociaux, ce serait lui qui indiquerait les statuts.

» Seraient appelés à travailler dans les ateliers sociaux, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité... Les salaires seraient égaux.

» Pour la première année, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. Après la première année, les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant également intéressés au succès, la hiérarchie sortirait du principe électif.

» On ferait tous les ans le compte du bénéfice dont il serait fait trois parts. L'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des malades, des vieillards et des infirmes; 2° à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours; la 3e enfin serait destinée à fournir des instruments

de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle façon qu'elle pût s'étendre indéfiniment.

» Dans chacune de ces associations, formées par les industries qui peuvent s'exercer en grand, pourraient être admis ceux qui appartiennent à des professions que leur nature même force à s'éparpiller et à se localiser; si bien que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses, groupées autour d'une grande industrie, parties différentes du même tout; obéissant aux mêmes lois et participant aux mêmes avantages.

» Chaque membre de l'atelier social aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun, ne tarderaient pas à faire naître, de l'association des travaux, la volontaire association des besoins et des plaisirs.

» Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti par le budget; mais ils ne participeraient au bénéfice qu'en qualité de travailleurs.

» Dans toute industrie capitale, celle des machines par exemple, ou celle de la soie, ou celle du coton, ou celle de l'imprimerie, il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non, évidemment, parce que l'atelier social aurait sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs, sans exception, sont intéressés à produire vite et bien. La lutte serait-elle subversive? Non, parce que le gouvernement serait toujours à même d'en amortir les effets en empêchant de descendre à un niveau trop bas les produits sortis de ses ateliers. Il se servirait de la concurrence, non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, mais pour l'amener à composition...

» Comme une même industrie ne s'exerce pas toujours au même lieu et qu'elle a différents foyers, il y aurait lieu d'établir, entre tous les ateliers appartenant au même genre d'industrie, le système d'association établi dans chaque atelier particulier; car il serait absurde, après avoir tué la concurrence entre individus, de la laisser subsister entre corporations. Il y aurait donc, dans chaque sphère de travail, que le gouvernement serait parvenu à dominer, un atelier central duquel relèveraient tous les autres en qualité d'ateliers supplémentaires. »

Ce plan amène les réflexions les plus justes de la part de M. Fau-

cher, qui n'admet pas du tout qu'il soit équitable de ruiner les gens même pour tuer la concurrence et qui ne pense pas que la concurrence cessât ses ravages, parce qu'on l'aurait tuée en France : resterait encore l'univers où elle pourrait régner à son aise.

Il termine par ces mots :

« M. Louis Blanc prétend faire de notre belle France un couvent industriel. Ce n'est pas encore assez. La règle, pour être observée, doit embrasser toute l'étendue du globe. Tant que la liberté de l'industrie existera quelque part, elle menacera l'industrie cloîtrée de sa concurrence et la contrebande brisera, dans les mains du gouvernement, ce sceptre régulateur dont M. Louis Blanc a prétendu l'armer. Est-ce que le pacha d'Égypte, quoique propriétaire du sol, capitaliste et fermier, reste maître de fixer le prix des cotons qu'il récolte? Le marché d'Alexandrie ne subit-il pas l'influence des marchés ouverts à la production, comme à la Nouvelle-Orléans, Charlestown et New Yorck, ainsi que les marchés ouverts à la consommation, comme Marseille, le Hâvre, Liverpool et Hambourg ? »

On a parlé de l'intérêt collectif, mais M. Bugeaud a répondu par un fait : supprimer les patrons, c'est décapiter le travail. On a allégué les avantages de l'économie de la vie prise en commun, dans atelier social. Elle se rencontre, elle a existé en 1833, à la Sauvagère près de Lyon : quatre cents ouvriers prenaient leur repas dans un réfectoire commun, où le dîner revenait à 35 ou 40 centimes ; le logement en commun présente des obstacles aussi sérieux.

On nous pardonnera d'avoir quitté M. Thiers pour donner une idée fort incomplète du travail de M. Léon Faucher, nous ne parlerons que plus tard de M. Michel Chevalier qui, par ordre chronologique, *pour ne blesser en rien l'égalité*, aurait droit de passer avant tous les défenseurs de la propriété que nous avons cités ; mais son livre exige une longue et profonde méditation.

ALPH. DE MILLY.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 41. — MAI 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

NEUVIÈME LEÇON [1].

Le peuple vainqueur n'est hostile ni à la religion ni à la royauté. — Le roi par sa présence à l'Hôtel de-Ville, sanctionne la révolution. — Nouveaux troubles et exécutions cruelles.— Impuissance de Bailly et de La Fayette.— Retour et triomphe de Necker. — Dévastations et cruautés dans les provinces. — Leur cause.

Messieurs, vous avez compris sans doute les conséquences de la victoire du peuple sous les murs de la Bastille. On y avait abattu non le pouvoir absolu, comme certains historiens le prétendent, mais la royauté. Louis XVI n'est plus roi que de nom, il a perdu son autorité royale qui est désormais entre les mains de l'Assemblée constituante et du peuple de Paris. La révolution est accomplie, elle suivra maintenant sa marche naturelle, sans que personne puisse l'arrêter. Les faits, comme les théories, s'enchaînent, se développent et produisent leurs effets par une logique irrésistible, et le dernier est la destruction de tout ordre social. C'est là que conduit toute erreur politique comme toute erreur religieuse.

Cependant, Messieurs, à cette époque la religion n'était point attaquée par le peuple, et peut-être serait-elle restée hors de cause sans l'impiété des clubs et d'une partie de l'Assemblée constituante. En attaquant la Bastille, le peuple n'avait pas la pensée de détruire le culte catholique, ni de manquer de respect à ses ministres. Il est vrai que plusieurs députés ecclésiastiques, et entre autres l'archevêque de Paris, avaient été insultés à Versailles; mais ce fut au moment où ils s'opposaient

[1] Voir la 8e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 302.

avec la noblesse à la réunion des trois ordres. Ils étaient donc insultés non comme ecclésiastiques, mais comme hommes politiques ; ce qui le prouve, c'est qu'ils étaient couverts d'applaudissements lorsqu'ils se réunissaient au tiers-état. On n'en voulait pas à leur caractère de prêtre. Aussi, lorsque l'archevêque de Paris proposa à l'Hôtel-de-Ville un *Te Deum*, fut-il suivi des électeurs, des députés et de tout le peuple jusque dans l'intérieur de Notre-Dame. L'abbé Fauchet, ayant prononcé l'éloge funèbre de ceux qui avaient péri au siége de la Bastille, a été porté en triomphe. Il était un ardent révolutionnaire sans doute, et plus tard nous le verrons à la Convention ; mais au moment où il était porté sur les bras du peuple il appartenait à l'unité catholique. Nous trouvons même au milieu de ces massacres et de ces troubles des preuves de respect qu'on avait pour la religion. Après la victoire de la Bastille, on a vu demander dans bien des paroisses des messes d'actions de grâces, des prières pour les morts. On rapporte que les dames de la halle vinrent déposer solennellement un bouquet de fleurs sur la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, tandis que de la place Maubert on apporta un *ex-voto* qu'on plaça près de ses reliques; c'était un tableau représentant la prise de la Bastille et la destruction des emblêmes du pouvoir absolu : en haut, on voyait le ciel entr'ouvert où paraissaient deux images grossièrement peintes, l'ange exterminateur secondant le peuple et sainte Geneviève demandant pour lui la victoire [1]. Par ces emblêmes, vous voyez que le peuple n'était point hostile à la religion ; il est vrai, Messieurs, qu'elle se réduisait à l'extérieur, et qu'elle n'exerçait plus assez d'empire sur les cœurs. Il n'était pas même hostile à la royauté ; en renversant la Bastille, il voulait détruire, non l'autorité royale, mais l'arbitraire de cette autorité, son absolutisme, dont la Bastille semblait être le boulevard. Il n'avait pas la pensée de toucher à la famille régnante, aussi lorsque la députation de Versailles lui avait assuré ce qu'on appelait alors *les bonnes dispositions du roi*, le peuple s'écria avec enthousiasme : « Nous voulons voir le roi, qu'il vienne » sans escorte et sans armes au milieu de nous, qu'il nous assure » lui-même de ses bonnes dispositions [2]. » Bailly se chargea de transmettre au roi cet ardent désir.

[1] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 201.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 122.

Le roi éprouva de grandes difficultés dans l'intérieur de son palais relativement à cette invitation. La reine, les princes du sang, le maréchal de Broglie et tous les anciens amis de la monarchie désiraient que le roi se retirât à Metz avec sa famille ; c'eût été certainement le meilleur parti, mais les ministres le décidèrent à ne pas quitter, et Bailly, le nouveau maire de Paris, l'engagea à se rendre à l'invitation du peuple. Le roi obéit, malgré les inquiétudes que lui inspirait le voyage à Paris, il partit le 17 juillet, et après avoir laissé son escorte à Sèvres, il arriva à la barrière où l'attendaient Bailly et La Fayette à la tête de la garde nationale. Une foule immense de peuple bizarrement armée accompagna la voiture jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Pas un seul cri de *vive le roi* ne s'était fait entendre ; les meneurs avaient prescrit le silence qui était interrompu seulement par le cri de *vive la nation*. Le roi fut reçu à l'Hôtel-de-Ville d'une manière assez convenable, il était pâle et défait ; car, aux Champs-Élysées, on avait tiré un coup de fusil, la balle avait blessé mortellement une dame placée sur la ligne de la voiture. Cette balle était-elle pour le roi ? c'est ce qu'on n'a jamais pu savoir. Il fut bientôt rassuré par la majorité du peuple qui, ne voulant pas la destruction de la monarchie, fit retentir l'intérieur de l'hôtel de mille cris de *vive le roi*, qui furent aussitôt répétés par la multitude stationnée au dehors sur la place et le long des quais. Les cris redoublèrent encore lorsque le roi fort ému parut sur le balcon, prononçant ces mots simples et touchants : « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour. » Les meneurs n'avaient point été les maîtres de modérer l'enthousiasme de la multitude ; mais le roi fut obligé de sanctionner la révolution et de reconnaître la puissance du peuple, ce qu'il fit en ne dirigeant aucune poursuite contre les auteurs des troubles et des meurtres, en confirmant Bailly dans ses fonctions de maire et La Fayette dans celles de commandant général des gardes nationales de France, et en attachant à son chapeau la cocarde bleue et rouge (elle n'était pas encore tricolore). Après cette journée d'émotion, il rejoignit son escorte à Sèvres et se rendit aux embrassements et aux larmes de sa famille qui ne s'attendait plus à le revoir [1].

Le roi ne se félicitait que d'une seule chose, c'est que son

[1] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 200.—Poujoulat, *id.*, t. I, p. 119.

voyage s'était fait sans effusion de sang. « Heureusement, disait-il, » il n'a pas coulé de sang, et je jure qu'il n'y aura jamais une » goutte de sang français versé par mon ordre[1]. » Le bon roi semblait ignorer que pour ne pas verser de sang, il ne faut pas laisser les crimes impunis.

L'acte qu'il venait de faire était d'une extrême gravité, peut-être, ne le comprenait-il pas dans toute son étendue; car il venait de reconnaître une troisième puissance dans l'État et livrer la capitale et la France à toutes les horreurs de l'anarchie. Désormais, plus d'autorité que celle que voudront exercer les factieux pour leur propre compte. Les princes et les amis de la monarchie le comprenaient bien; découragés par la faiblesse du roi, et ne voyant plus aucune sécurité, ils s'en allèrent en pays étranger. Le comte d'Artois partit avec sa famille, les princes de Condé et de Conti, de Lambesc et de Vaudemont, firent de même. La famille de Polignac et plusieurs autres qui détestaient les nouvelles idées se dispersèrent également. Telle fut l'origine de la première émigration : Elle est excusable lorsqu'on considère bien la situation des affaires et la position particulière où se trouvaient ces familles; continuellement en butte aux sarcasmes des révolutionnaires, elles étaient un embarras pour la famille royale qu'elles rendaient plus impopulaire. D'un autre côté elles n'avaient plus d'espérance, le roi avait fait retirer ses troupes, les officiers découragés quittaient leur terre natale pour chercher en pays étranger une sécurité qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le grand tort qu'ils ont eu et que l'histoire ne leur pardonnera pas, c'est d'avoir excité les puissances étrangères contre la France. Nous aurons occasion d'en parler.

Mais, vous l'avez vu, le peuple de Paris n'était point hostile au roi, il a fait éclater son enthousiasme à son apparition à l'Hôtel-de-Ville, malgré les factieux qui lui avaient prescrit le silence; leurs mauvais desseins avaient été déjoués, et la journée perdue pour eux; mais rien n'est plus léger que l'enthousiasme populaire; le peuple ne juge que d'après les impressions du moment et se livre au premier venu qui a l'air de se soucier de ses intérêts. Il y avait dans cette foule autour de l'Hôtel-de Ville une classe honnête en majorité, mais il y avait aussi, alors comme aujourd'hui,

[1] Poujoulat, *ibid*, p. 211.

des meneurs habiles qui voulaient arriver au pouvoir, pour satisfaire leur orgueil ou leur cupidité; il y avait des utopistes qui voulaient réaliser des systèmes absurdes; des anarchistes, ennemis éternels du repos, qui semblent ne pouvoir dormir tant qu'ils voient une ombre d'ordre dans la société. Ils se recrutaient parmi les repris de justice, parmi les assassins et les voleurs dont fourmille toujours une grande ville comme Paris, et dont les bras sont toujours armés pour le crime; ils font l'avant-garde des émeutiers et sont les exécuteurs de leurs ordres.

Bailly, que l'enthousiasme populaire avait élevé à la dignité de maire, avait la simplicité de croire qu'il dominerait la multitude et la dirigerait à son gré, il comptait sur sa garde civique et sur le général La Fayette; mais, dès les premiers jours, il rencontra des difficultés presque insurmontables. Rendons-nous bien compte de sa position: Bailly était comme le roi de la troisième puissance que je vous ai signalée, et qui est celle du peuple. En cette qualité, il réunissait l'autorité civile, judiciaire et militaire; son siége était à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvait fixé également le quartier-général de la milice; tout était à organiser dans ce nouveau gouvernement, il fallait nommer des juges, pourvoir à la police, aviser à une constitution; il employa pour cela les électeurs et les divisa en divers comités; il y avait un comité de législation qui devait régler la constitution de la commune; un autre, nommé comité des recherches, s'occupait de la police, un troisième des subsistances. Toutes les difficultés qui s'élevaient au sein de ces comités revenaient à Bailly, qui fut bientôt désenchanté de ses hautes fonctions, qu'il avait acceptées avec tant de plaisir. Son action se heurtait à chaque instant contre des obstacles imprévus. Il lui semblait, comme il le dit dans ses Mémoires, « qu'un moteur invisible semait à propos les fausses nouvelles, les craintes, les défiances pour perpétuer le trouble[1]. » Ce moteur invisible venait de ces hommes dont je vous ai parlé et que Bailly, faute d'expérience, ne connaissait pas encore. Tandis qu'il délibérait avec les comités à l'Hôtel-de-Ville, les clubistes délibéraient de leur côté au Palais-Royal, et jusque sur la place publique; chaque club, chaque rassemblement avait son orateur et son général, on y prenait des résolutions comme à l'Assemblée constituante et à

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 123.

l'Hôtel-de-Ville, et on les exécutait dans la rue avec audace. Le comité des subsistances avait la tâche la plus rude et la plus difficile; le dur hiver de 1789 avait été nuisible aux champs, on ne pouvait pas compter sur la nouvelle récolte pour réparer la disette de l'année précédente, les subsistances devenaient rares et causaient des embarras inextricables que M. Thiers expose avec une grande netteté:

« Il fallait opérer, dit-il, des achats continuels de blé, le faire » moudre ensuite, et puis le porter à Paris à travers les campa- » gnes affamées. Les convois étaient souvent arrêtés, et l'on » avait besoin de détachemens nombreux pour empêcher les » pillages sur la route et dans les marchés. Quoique l'État vendît » les blés à perte, afin que les boulangers pussent abaisser le prix » du pain, la multitude n'était pas satisfaite; il fallait toujours » diminuer le prix, et la disette de Paris augmentait par cette di- » minution même, parce que les campagnes couraient s'y appro- » visionner. La crainte du lendemain portait chacun à se pourvoir » abondamment, et ce qui s'accumulait dans les mains d'un seul » manquait aux autres. C'est la confiance qui hâte les travaux du » commerce, qui fait arriver les denrées et qui rend leur distri- » bution facile; mais quand la confiance disparaît, l'activité com- » merciale cesse; les objets n'arrivant plus au-devant des besoins, » ces besoins s'irritent, ajoutent la confusion à la disette, et em- » pêchent la bonne distribution du peu qui reste. Le soin des » subsistances était donc le plus pénible de tous, de cruels soucis » dévoraient Bailly et le comité. Tout le travail du jour suffisait » à peine au besoin du jour, et il fallait recommencer le lende- » main avec les mêmes inquiétudes [1]. » Telles furent les premières difficultés de cette nouvelle royauté de l'Hôtel-de-Ville, elles ne firent que s'accroître.

La Fayette, commandant général de la milice bourgeoise, n'avait pas moins de peines. Il avait incorporé, dans cette milice, les gardes françaises qui avaient fraternisé avec le peuple, un certain nombre de Suisses, et quantité de soldats indisciplinés, qui désertaient leurs régiments pour venir à Paris, où ils trouvaient plus de solde, plus de plaisir et plus de licence [2]. Le roi, lui-

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 107.
[2] Thiers, *ibid.*

même, qui n'était plus maître de ces troupes, en avait donné l'autorisation à La Fayette. Elles formaient les compagnies du centre. La milice prit alors le nom de *Garde nationale*, revêtit l'uniforme, et prit la cocarde tricolore dont La Fayette prédit les destinées en annonçant qu'elle ferait le tour du monde [1].

Vous pouvez bien penser que ces soldats indisciplinés ne seront pas toujours dociles aux ordres de leur chef; que souvent ils se rangeront sous les étendards de l'insurrection comme ils l'avaient déjà fait, et qu'ils paralyseront l'action protectrice des vrais bourgeois. D'ailleurs la ville de Paris, alors comme aujourd'hui, n'a pas une force suffisante pour se garder elle-même. Le roi l'avait dit, et les événements ne justifieront que trop la justesse de ses prévisions. Pour maintenir le bon ordre d'une ville aussi considérable en temps de révolution, il faut un service extrêmement actif; il faut être sur pied nuit et jour, se montrer sur tous les points, et être continuellement prêt à se porter là où la tranquillité est menacée. La garde nationale, composée de bourgeois qui ont à faire chez eux, ne suffira jamais à un pareil service, quelque zélée et quelque unie qu'on la suppose. La Fayette, malgré sa vigilance, sentira plus d'une fois son insuffisance. Il l'a éprouvée même dès les premiers jours de son commandement; car le moteur invisible dont se plaignait Bailly devint de jour en jour plus fort et plus puissant, tellement qu'il devenait impossible de lui résister; les passions populaires étaient échauffées par les bruits les plus absurdes et les plus ridicules. On disait, tantôt que les gardes françaises avaient été empoisonnées, tantôt que les farines avaient été volontairement avariées, tantôt qu'on les détournait de leur destination. Ceux qui se donnaient le plus de peine pour les faire arriver dans la capitale, étaient obligés de comparaître devant un peuple aveugle qui les accablait d'outrages ou les couvrait d'applaudissements, suivant les impressions du moment [2]. Des gens inconnus, mais payés, parcouraient les différents quartiers de Paris, et même les campagnes voisines, pour accréditer de fausses nouvelles, et exciter le peuple contre tel ou tel individu qu'on voulait sacrifier. De tragiques événemens en furent la suite. Foulon, ancien intendant de la guerre et de la marine, conseiller d'état, an-

[1] *Ibid.*

[2] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 110.

tuellement chargé du contentieux de la guerre depuis la retraite de Necker, homme riche, dont la fortune s'élevait à 3,500,000 fr., était voué à la vengeance d'un parti. Pendant le rude hiver, il avait dépensé plus de 60,000 francs pour soulager les malheureux autour de son château de Morangis, à quatre lieues de Paris. Ses bienfaits n'empêchèrent pas d'accréditer un propos qu'il devait avoir tenu au sujet de la misère du peuple. « Si cette canaille, lui »faisait-on dire, n'a pas de pain, elle mangera du foin; le peuple »peut manger de l'herbe puisque mes chevaux s'en contentent. » Ce propos n'avait aucune vraisemblance dans la bouche d'un homme bien élevé; mais il fut accueilli par le peuple, qui se proposa aussitôt de s'en venger. Foulon fut arrêté à Viry, non loin de sa campagne. On le chargea aussitôt d'une botte de foin; on lui mit un collier de chardons et du foin dans la bouche. Ce fut dans ce pitoyable appareil qu'on le conduisit à Paris, dont il traversa les rues au milieu de mille imprécations jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. La Fayette qui s'y trouvait, et qui avait horreur de pareilles scènes, fit des efforts incroyables pour l'arracher à la foule. Il voulait qu'on l'enfermât à l'Abbaye et qu'on le jugeât. Un homme bien vêtu s'écria, avec colère, que « depuis trente ans il était jugé. » La Fayette ne céda pas : trois fois il harangua le peuple pour obtenir un délai; mais tout fut inutile. La foule impatiente envahit l'Hôtel-de-Ville, arracha la victime, et l'attacha à un réverbère de la place. Deux fois la corde se rompit; mais point de pitié : on apporta une troisième, qui mit fin à sa cruelle agonie. Sa tête fut coupée et la bouche remplie de foin, et l'on promena ce hideux trophée, au bout d'une pique, dans les rues et dans les galeries du Palais-Royal. Certains auteurs reprochent à La Fayette de n'avoir pas employé les armes au lieu de discours. Ce reproche me semble peu fondé; la force dont pouvait disposer La Fayette était insuffisante contre une multitude aussi compacte et aussi furieuse [1].

Dans ces mêmes moments arriva Berthier de Sauvigny, gendre de Foulon, qu'on avait arrêté à Compiègne, où, en sa qualité d'intendant, il faisait de grands efforts pour assurer les subsistances de la capitale et des environs. Il avait traversé la ville au milieu d'une foule qui l'avait accablé d'outrages, et qui lui montrait la tête de son beau-père. Bailly, pour lui sauver la vie, fit semblant

[1] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 124.

de l'interroger, et ordonna de l'envoyer à l'Abbaye. Mais la foule l'arracha à son escorte. Berthier, voyant qu'on allait lui faire subir le sort de son beau-père, saisit un fusil près de lui, se jeta comme un lion sur la foule, et périt bientôt sous les coups des piques et des sabres. Un dragon, un de ces soldats déserteurs, lui arracha le cœur, d'autres lui coupèrent la tête, et on les promena dans la rue au bout d'une pique [1]. Ce double assassinat fut l'effet d'un complot.

Tel est, Messieurs, le hideux spectacle que présentait Paris le 22 juillet 1789, cinq jours après que le roi était venu donner sa sanction à la victoire de la Bastille. Vous voyez avec quelle rapidité marchent les événemens. Les liens sociaux étaient détruits, la religion avait été arrachée des cœurs. Le pouvoir royal était tombé dans la rue; Bailly et La Fayette y avaient contribué plus que personne par la propagation de leurs doctrines. Maintenant débordés, ils sont impuissants contre la foule dévastatrice qu'ils avaient proclamée souveraine. La Fayette voyant son autorité méconnue, donna sa démission le lendemain, 23 juillet. Elle n'était que simulée. Il voulait se laisser prier, espérant par là reconquérir son autorité. Et, en effet, on le supplia de la retirer. Un électeur, qui avait peur, se mit même à ses genoux. La Fayette céda aux sollicitations, croyant avoir obtenu plus d'empire; faible expédient contre la démagogie [2]. Bailly, de son côté, pour prévenir ces sortes de scènes, fit faire aux électeurs un décret d'après lequel on devait conduire à l'Abbaye *les personnes soupçonnées de crimes de lèse-nation, accusées et saisies à la clameur publique*. L'Assemblée nationale devait être priée de créer un tribunal pour les juger [3]. C'est la première loi portée contre les suspects. Elle était faite dans un but d'humanité. Une autre loi barbare devait plus tard la remplacer. Mais ce n'étaient là que des digues impuissantes contre un torrent dévastateur; ce qu'il aurait fallu, c'étaient des informations juridiques et des châtiments; mais on n'en avait pas la force, les crimes restèrent impunis.

On croyait à un moment de repos après le retour de Necker, qui jouissait d'une immense popularité. Il était à Bâle lorsqu'il re-

[1] *Ibid.*, p. 126.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 141.
[3] Degalmer, *ibid.*, p. 133.

çut la lettre du roi qui le rappelait au ministère. Il se mit aussitôt en route. Son voyage fut une marche triomphale. Partout on venait sur son passage pour le couvrir d'applaudissements. Les femmes se mettaient à genoux, les jeunes gens dételaient les chevaux et traînaient la voiture. Ce fut au milieu de ces triomphes qu'il arriva à Nogent-sur-Seine, où était retenu prisonnier le général Besenval, qui était parti pour la Suisse avec un passeport du roi, et qui allait être conduit à Paris, c'est-à-dire être traîné à la mort. Necker pria la municipalité de le garder jusqu'à nouvel ordre, et il fut obéi. Arrivé à Versailles le 28 juillet au soir, après dix-huit jours d'absence, il vint à Paris le 30. Il fut reçu à l'Hôtel-de-Ville avec des transports de joie par l'assemblée des électeurs, et par 200,000 habitants qui s'étaient réunis sur son passage et qui faisaient retentir l'air de mille acclamations. Necker profita de l'enthousiasme populaire pour demander non-seulement la grâce de Besenval, mais une amnistie générale, ce qui fut accordé, et bientôt on n'entendait plus sur la place que les mots *de grâce, de pardon et d'amnistie*. Un arrêté, décrété par cent mille voix, porta : « Que le jour où un ministre si cher et si nécessaire était rendu à » la France devait être un jour de fête ; que la capitale pardonnait » à tous ses ennemis, et regardait désormais comme les seuls en- » nemis de la nation ceux qui troubleraient la tranquillité publique[1]. » Necker a écrit que ce jour fut le plus beau de sa vie ; s'il avait eu quelque portée politique, il l'aurait regardé comme un des plus tristes pour la France puisqu'il avait été obligé de s'adresser, non plus au roi, mais au peuple et aux électeurs, pour obtenir l'amnistie et la grâce d'un prisonnier arrêté malgré le passeport du roi. C'était là son ouvrage, car sa politique avait ainsi abaissé l'autorité royale. Tandis que le ministre du roi s'enivrait des applaudissements populaires, on recevait de la province les plus tristes nouvelles. Les vainqueurs de la Bastille y avaient trouvé des imitateurs. Sur la fausse nouvelle que cinq ou six mille brigands, c'est ainsi qu'on les appelait, venaient de Paris pour ravager la province, on se réunit de toutes parts, et l'on se procura des armes. Comme les brigands annoncés par des courriers de Paris n'arrivaient pas, on tourna les armes d'un autre côté, et ceux qui s'étaient armés pour chasser les brigands devinrent brigands eux-mêmes. Chaque ville

[1] *Biogr. univ.*, art. *Necker.*

avait une bastille à détruire, et au défaut d'une bastille on s'emparait de l'hôtel-de-ville, des arsenaux, des bureaux d'octroi ou de douanes, faisant plus ou moins de dégâts et de destruction. A la campagne, la bastille était le château, et l'on y exerçait de cruelles vengeances. Avant d'y mettre le feu, on se faisait rendre les titres des propriétaires et on les livrait aux flammes. Des traitements cruels punissaient le refus ou l'hésitation des maîtres, qui s'empressaient de fuir vers la frontière lorsqu'ils parvenaient à s'échapper. On pouvait se croire au temps des Vandales, ou reporté au neuvième et dixième siècle, où les Normands venaient incendier les châteaux, les églises et les monastères. Les plus beaux monuments du moyen-âge, ces monuments souvent chefs-d'œuvre de l'art, qui avaient inspiré les poètes et qui faisaient la gloire de notre pays, tombaient de tous côtés sous la hache ou la torche révolutionnaire. On imita aussi les assassins de Flesselles et de Delaunay, de Foulon et de Berthier. A Saint-Germain, à Poissy, à Saint-Denis, on vit des scènes d'horreur. Dans le reste des provinces on exerça des vengeances atroces. Le royaume semblait être devenu un repaire de brigands. On y vit, dans la dernière quinzaine de juillet 1789, un spectacle digne des âges les plus barbares. Tout cela était venu de Paris, tant était déjà grande l'influence qu'exerçait cette ville sur la province.

Mais d'où venaient cette fureur de destruction et ce goût affreux d'assassinat? Bien des auteurs vous diront que le peuple voulait détruire le régime féodal, se venger sur les seigneurs des vexations qu'il avait souffertes. Mais ces vexations n'existaient plus; Louis XVI les avait, sinon entièrement abolies, du moins modifiées. Les funérailles du régime féodal étaient inscrites dans les cahiers des charges. Le roi l'avait mis dans le tombeau par sa déclaration du 23 juin. Le régime féodal ne pouvait donc pas être la cause de tant de destruction et de cruautés. D'ailleurs depuis long-temps ce régime n'existe plus, et cependant nous avons vu des destructions semblables dans nos récentes révolutions. Nous avons vu des châteaux brûlés, des hommes menacés de mort et même assassinés. D'où cela vient il? d'une fureur aveugle qu'on ne peut expliquer; et que le peuple lui-même ne s'explique pas. En temps de révolution on recule en arrière de plusieurs siècles. La société tombe dans l'enfance, et prend tous les défauts de cet âge. L'enfant a la manie de détruire; cette manie devient celle d'une société en ré-

volution; on veut éteindre dans sa fureur jusqu'à la lumière et la civilisation. Tout ce qui rappelle un grand souvenir historique, tout ce qui s'élève au-dessus de la chaumière est destiné à être abattu et détruit par les flammes.

DIXIÈME LEÇON.

Excès populaires en province. — Conduite de l'Assemblée nationale. — Son impuissance à réprimer le désordre. — Projet de proclamation. — Discussion à ce sujet. — Impunité des crimes. — Ambition démesurée de Mirabeau. — Recherche de l'unité gouvernementale. — Institution de divers comités. — Accroissement du désordre.

Nous avons vu, Messieurs, la marche rapide de la révolution après la prise de la Bastille où elle a été accomplie. Paris, qui alors comme aujourd'hui exerçait une si grande influence, tant en bien qu'en mal, trouva de l'écho dans toutes les parties de la France; chaque ville avait une bastille à détruire; à la campagne, la bastille était le château, qu'on mettait en cendres après l'avoir pillé et saccagé. Les beaux monuments du moyen-âge, chefs-d'œuvre de l'art, qui faisaient la gloire de notre pays, tombaient sous la hache révolutionnaire. Les assassins de Delaunay, de Flesselles, de Foulon et de Berthier, trouvèrent aussi des imitateurs, et peut-être les cruautés commises en province surpassèrent-elles celles de la capitale. Dans le Languedoc, madame de Barras, près d'accoucher, a vu couper son mari en morceaux; dans le Lyonnais, Guillin du Montet, seigneur de Poleymieux, est égorgé malgré les larmes et les prières de sa jeune femme; les assassins mettent ensuite son corps sur un bûcher enflammé, dépècent les membres à demi rôtis et les portent à leurs lèvres en chantant et dansant autour du bûcher; à Troyes, le maire est massacré dans la rue comme Flesselles : son corps, mis en pièces est traîné dans les différens quartiers de la ville; dans le Maine, M. de Montesson est fusillé après avoir vu égorger son beau-père; en Normandie, un seigneur paralytique est abandonné sur un bûcher dont on le retira les mains brûlées; en Franche-Comté, madame de Walteville est forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres; la princesse de Listenais fut contrainte au même sacrifice, ayant la fourche au cou et ses deux filles évanouies à ses pieds; le comte de Montessu et sa femme, ayant pendant trois heures le pistolet sur la gorge et demandant la mort comme une

grâce, furent tirés de leur voiture pour être jetés dans un étang; le baron de Montjustin resta suspendu pendant une heure dans un puits, entendant délibérer sur son genre de mort, car on ne savait pas si on devait le laisser tomber ou le faire périr d'une manière plus cruelle [1]. Si je vous rapporte ces faits, c'est d'abord pour suppléer à certains historiens, qui, imbus des principes d'alors, ont eu bien soin de les passer sous silence, ensuite pour vous donner une idée exacte de la situation de la France au moment où Necker, ministre du roi, s'enivrait des applaudissements populaires à l'Hôtel-de-Ville.

Au milieu de ces désordres dont le récit consternait les âmes honnêtes, et dont l'atrocité faisait fuir vers la frontière les meilleures familles de France, que faisait l'Assemblée nationale de Versailles? Demandons d'abord ce qu'elle devait faire, et nous examinerons ensuite ce qu'elle a fait, ces questions sont d'un haut intérêt.

Que devait-elle faire? La question est facile à résoudre; elle devait faire ce qu'a fait l'Assemblée nationale de 1848, lorsque l'émeute est descendue dans la rue; elle devait fortifier le pouvoir exécutif, provoquer le rappel des troupes, arrêter les désordres, employer la force au besoin, ordonner des enquêtes et faire punir les coupables selon toute la sévérité des lois. Voilà ce que demandaient l'ordre et la tranquillité, voilà ce que demandait l'humanité, car les crimes commis criaient vengeance; l'impunité devait en enfanter une infinité d'autres; j'ajouterai que l'intérêt même du peuple le demandait également, car ces sortes de massacres et de destructions, qui jetaient l'épouvante dans la nation, anéantissaient le commerce et l'industrie, laissaient le pauvre sans ouvrage et augmentaient sa misère, en même temps qu'elles chassaient de France les personnes qui avaient l'habitude de la soulager. On sait fort bien, et nous l'avons éprouvé plus d'une fois, qu'en pareil cas la victoire du peuple lui est encore plus funeste que la défaite. Ainsi, Messieurs, l'ordre et la tranquillité, la prospérité du commerce et de l'industrie, le sentiment d'humanité, la pitié pour le pauvre demandaient des mesures de répression, des châtiments. Je ne parle pas du devoir de conscience, parce qu'au

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. 1, p. 207. — Poujoulat, *ibid*, p. 131. — Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. 1, p. 129.

moment où nous sommes arrivés, ce motif était peu de chose pour la plupart des députés.

Mais qu'a fait l'Assemblée pour mettre fin à tant de cruautés ? Nous pouvons répondre catégoriquement à cette question, ses actes sont là, ils ont été discutés en public. Eh bien, Messieurs, qu'a-t-elle fait pour satisfaire un devoir de conscience et d'humanité ? Rien, Messieurs, rien, et elle ne pouvait rien faire dans la fausse position où elle s'était placée vis-à-vis du pouvoir exécutif et du peuple. Le pays va subir les conséquences de la conduite précédente de l'assemblée, du serment fait au jeu de paume. Je vais m'expliquer : recourir au pouvoir exécutif pour réprimer le désordre, c'était renoncer à l'omnipotence que l'assemblée avait obtenue à la suite de grandes luttes ; c'était détruire le résultat de l'insurrection populaire qu'elle avait secrètemement provoquée, et rejeter tous les avantages que lui avait procurés la victoire de la Bastille. En priant le pouvoir exécutif d'intervenir par la force armée, elle se plaçait dans la position critique où elle se trouvait avant l'insurrection ; c'est ce que l'immense majorité de la chambre n'était point disposée à faire ; au contraire, elle se cramponnait plus que jamais à la position indépendante qu'elle s'était faite et que la victoire de la Bastille avait raffermie. Le pays n'avait donc rien à attendre du côté de la couronne ou de l'armée. Mais en renonçant à ce secours qui seul pouvait être efficace, l'assemblée se trouvait réduite à une impuissance complète de réprimer le désordre, car, pour le réprimer, il fallait ordonner des enquêtes, rechercher les coupables et les faire punir selon les lois ; il n'y a pas d'autres moyens d'empêcher le désordre ; mais l'assemblée pouvait-elle punir ceux qu'elle avait excités et provoqués à la révolte ; il aurait fallu d'abord qu'elle se punît elle-même ; ensuite, comment punir un peuple qui est son appui et son armée contre le pouvoir exécutif ? Et puis, punir, avec quoi, avec le peuple ? Cela lui était impossible, tant au physique qu'au moral. L'assemblée était donc réduite à des exhortations ; elle ne pouvait faire autre chose dans la position qu'elle avait prise ; mais que sont les exhortations devant une foule irritée ? L'assemblée en avait déjà fait un essai qui n'a point réussi. Une députation de représentants avait été envoyée à St-Germain-en-Laye, où l'on excitait les fureurs populaires contre les prétendus accapareurs de blé. Sauvage, marchand de grains, fut massacré, malgré les efforts

des représentants, qui furent eux-mêmes menacés d'être mis à la lanterne. On avait éprouvé un pareil échec à Poissy. Au premier bruit d'une émeute, l'assemblée y avait envoyé une députation ayant à sa tête Lubersac, évêque de Chartres; Thomassin, autre marchand de grains, était entre les mains des furieux qui se disposaient à le pendre ; l'évêque de Chartres, après avoir harangué inutilement la foule avec chaleur, au nom de la justice et de l'humanité, se jeta ainsi que ses collègues aux genoux des exécuteurs qui restèrent sourds à leurs supplications; la victime fut sauvée cependant par la permission qu'on obtint de lui administrer les sacrements; pendant ce délai, un homme courageux se jeta au milieu de la foule et arracha la victime que les députés se hâtèrent d'emmener à Versailles, où elle fut mise en liberté [1]. Si je vous cite ces exemples, c'est pour vous montrer l'insuffisance des exhortations. Cependant, c'étaient les seuls moyens que l'assemblée eût en son pouvoir; elle n'en avait pas d'autres, et bon gré ou malgré elle est obligée de s'y arrêter, comme nous allons voir par l'histoire des discussions de l'assemblée.

L'assassinat de Launay et de Flesselles, le pillage et l'incendie des châteaux avaient vivement ému la partie honnête de l'assemblée. Lally-Tolendal monta à la tribune, et proposa une proclamation solennelle au peuple français pour improuver ces excès, et le rappeler à l'ordre. C'est le moins qu'on pouvait faire. Sa proposition fut combattue. Robespierre se fit remarquer pour la première fois dans ce débat par une opposition froide, mais brutale; par ses principes sanguinaires, exprimés avec sécheresse et tranquillité. Buzot, qui deviendra plus tard le chef des brissotins ou *de la Montagne*, donna la vraie raison qui devait empêcher la proclamation. Elle est tirée de la position où se trouvait l'assemblée vis-à-vis du peuple. « Hier, s'écria-t-il, nous applaudissions à » l'héroïsme des Parisiens; aujourd'hui les appellerons-nous des » rebelles; les punirons-nous d'avoir sauvé la patrie? Si le despo» tisme rappelait un jour ses forces pour nous terrasser, quels » citoyens oseraient alors défendre l'Etat [2]? » Ce qui veut dire : Le peuple nous a servis; il a combattu et vaincu pour nous; nous pouvons en avoir besoin encore pour nous défendre contre le gouvernement; dans ce cas devons-nous songer à le blâmer et l'in-

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 131.
[2] *Ibid.*, p. 142.

disposer contre nous? Non, non, nous ne devons pas le faire. Cet argument l'emporta, d'autant plus que La Fayette venait d'écrire à l'assemblée qu'il avait pris des mesures *infaillibles* pour maintenir la tranquillité publique. Et quelles étaient ces mesures infaillibles? Il avait organisé la garde nationale, lui avait donné l'uniforme et la cocarde tricolore, et y avait incorporé les soldats déserteurs! Voilà les mesures infaillibles de maintenir la tranquillité publique. La Fayette était dans l'innocence du premier âge lorsqu'il écrivait cette lettre. Mounier, l'évêque de Chartres et plusieurs autres ont eu beau se présenter à leur tour, et soutenir Lally-Tolendal, la proposition fut rejetée. Lally envisageant alors l'avenir, s'écria avec un ton de désespoir : « Je décharge ma »conscience des malheurs qui résulteront de votre refus, et je me »lave les mains du sang qui pourra couler [1]. » Ainsi l'assemblée, loin de songer à punir, n'osa pas même adresser un reproche au peuple. Vous en connaissez la raison. Buzot ne l'a point cachée.

Mais deux jours après, le 22 juillet, de tristes nouvelles venaient de Paris à Versailles. Foulon, Berthier de Sauvigny avaient péri misérablement sur la place publique; leurs corps mutilés étaient promenés dans la rue, et les moyens *infaillibles* de La Fayette avaient complétement échoué. Dans le premier mouvement, le fils de Berthier avait couru à Versailles, et s'adressant à Lally-Tolendal, il lui dit avec une anxiété déchirante : « Vous avez passé »quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du »mien, je suis le fils de Berthier de Sauvigny. » Le fils Berthier faisait allusion à la mort de Lally, condamné injustement, et dont le fils avait obtenu la réhabilitation. Lally avait donc un argument de plus; il se présenta le lendemain à l'assemblée, parut à la tribune avec un front triste et un cœur ému, et demanda que son projet d'adresse, qu'il avait modifié suivant le conseil de ses amis, fût adopté, afin de mettre un terme aux atrocités dont Paris et la France entière étaient le théâtre [2]. Le projet d'adresse souleva de nouvelles discussions. Mounier, Malouet, l'évêque de Langres et Mathieu de Montmorency appuyèrent Lally avec chaleur. Barnave et Mirabeau le combattirent avec leur violence ordinaire. Ils défendaient peut-être leur ouvrage; car la mort de Foulon et de

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 143.

[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 127.—Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.* t. I, p. 143.

Berthier était l'effet d'un complot. Bailly le dit dans ses mémoires[1], et il est fort probable que ce complot avait été ourdi secrètement par quelques membres de l'assemblée. Foulon avait adressé au roi un mémoire où il lui conseillait l'arrestation du duc d'Orléans et de plusieurs autres députés dangereux; on peut croire que Barnave et Mirabeau étaient de ce nombre. De là, sans doute, le complot contre la vie de Foulon et de son gendre[2]. Les paroles violentes prononcées dans cette séance semblent en fournir la preuve; car, selon l'avis de Mirabeau, ces massacres ne méritaient pas l'attention de l'assemblée. Le peuple s'était fait justice à lui-même. « Il faut des victimes aux nations, s'écriait-il; on doit s'en»durcir aux malheurs particuliers, et l'on n'est citoyen qu'à ce »prix[3]. » Barnave renchérit encore sur Mirabeau par cette exclamation barbare : « Le sang qui coule est-il donc si pur qu'on ne »puisse en répandre quelques gouttes[4]. » Paroles affreuses qui retomberont éternellement sur la mémoire de Barnave, et qu'au reste il expia plus tard sur l'échafaud.

On était à hésiter, lorsqu'un représentant, Gouy d'Arcy, vint, avec un argument plus puissant, en annonçant qu'une liste de proscription de soixante victimes était dressée, et qu'on y voyait figurer les noms de plusieurs membres de l'assemblée. La crainte produisit plus d'effet que la justice et l'humanité. L'adresse fut adoptée, mais avec des amendements qui la rendaient vague, pâle et sans énergie, plus flatteuse que menaçante. Elle était le langage d'un père de famille sans caractère, qui, au lieu de punir ses enfans, les caresse en leur disant: « Mes enfants, je vous aime; vous » avez mal fait, ne le faites plus[5]. »

Vous voyez, Messieurs, quelles difficultés on a eu à vaincre pour obtenir une simple proclamation. Cela tenait à la position où s'était placée l'assemblée. Elle n'osait pas blâmer les plus horribles cruautés, parce qu'elle était réduite à ménager le peuple dont elle avait besoin, et dont elle redoutait la fureur contre elle-même. Et

[1] Degalmer, *ibid.*, p. 139.
[2] Poujoulat, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 121.
[3] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 144.
[4] *Biogr. univ.*, art. *Barnave.*
[5] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 147.

puis, je vous le demande, que pouvait produire alors une proclamation? M. Thiers a raison de dire que ce n'est pas avec des paroles qu'on calme un peuple soulevé [1]. L'avenir de la France se présentait sous les couleurs les plus sombres, et l'on n'avait pas lieu de s'étonner de voir les routes couvertes de familles fugitives. La révolution inaugurée par le meurtre et l'incendie suivait une marche rapide sans rencontrer aucun obstacle. L'Assemblée nationale qui, par son imprudence, s'était attribué tous les pouvoirs, se trouvait dans l'impuissance de s'y opposer. L'orgueil, l'ambition, la haine et la cupidité de quelques-uns de ses membres venaient encore compliquer les affaires, et fournir un nouvel aliment au feu révolutionnaire. Mirabeau était irrité contre la cour, et surtout contre la reine, et cherchait à s'en venger. Nous avons déjà vu précédemment que sa domination sur l'assemblée ne suffisait pas à son ambition, et qu'il voulait être ministre. Necker l'avait repoussé : c'était dans les premiers jours de juin. Après le renvoi de Necker et la prise de la Bastille, il eut la pensée de renouveler ses tentatives en s'adressant directement au roi. Comme il craignait l'opposition de la reine, il voulait la prévenir en sa faveur, mais la reine répondit à une dame qui servait d'intermédiaire : « Le roi ne sera pas assez malheureux pour être forcé d'en venir » à de si pénibles extrémités. » Ce refus de la reine était bien fâcheux; car Mirabeau, avec son caractère de fer, avec la supériorité de ses talents, aurait pu faire beaucoup. Peut-être aurait-il arrêté la monarchie sur le penchant de sa ruine. Mais l'infamie de Mirabeau s'opposait à toute élévation. Une âme honnête comme celle de la reine ne pouvait supporter l'idée de le voir dans le conseil du roi. C'était un malheur, sans doute, pour la monarchie, car Mirabeau, humilié de ce refus, vouera désormais à la reine une haine que rien ne pourra apaiser. Jusque-là il l'avait respectée, maintenant il va l'attaquer chaque fois qu'il en trouvera l'occasion [2]. Il voulait la faire naître immédiatement, en s'emparant d'un poste qui lui fournissait tous les moyens de se venger. Ce poste était celui de maire de Paris, occupé par Bailly. Mirabeau avait compris, après la victoire de la Bastille, quelle puissance exercerait désormais le maire de Paris; et, en effet, comme je vous l'ai fait observer, le

[1] *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 120.
[2] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 145.

maire de Paris devenait le roi d'un nouveau gouvernement, le roi d'une ville qui décidait du sort de la France. Mirabeau le savait, et il ambitionnait cette haute dignité autant pour satisfaire son ambition que pour se venger de la cour. Mais il échoua malgré ses intrigues et ses ruses, quoiqu'il y fût aussi habile que dans l'art de la parole. Mirabeau était doué de prodigieuses facultés comme de violentes passions, et jamais plus haute intelligence n'était descendue plus bas. Pour supplanter Bailly et rendre la place vacante, il se rendit dans les districts de Paris, et s'y fit des créatures en leur promettant d'en faire des officiers municipaux. Il attaqua la nomination de Bailly et celle des électeurs qui composaient la municipalité, comme ayant été faite sans leur concours et par le seul suffrage du peuple. Ensuite il proposa à l'Assemblée nationale d'envoyer un député à chaque district, et d'ordonner qu'on procédât à l'élection d'une nouvelle municipalité et d'un nouveau maire. Mais l'assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. L'intrigue n'ayant pas réussi, Mirabeau recourt à la ruse. Il sait que Bailly était peureux, et qu'il tremblait devant les soulèvements populaires. Il lui fit donc adresser chaque jour des lettres anonymes qui le menaçaient des fureurs du peuple et de la mort. Son but était d'effrayer Bailly et de le forcer à donner sa démission ; mais Bailly, qui aimait sa dignité, tint ferme. Sachant d'où venaient ces coups, il employa ruse contre ruse. Sous prétexte de faire rédiger la constitution municipale, il s'adressa aux districts, à l'insu des électeurs, les invitant à nommer des députés pour la constitution. Le choix tomba, bien entendu, sur ceux que Mirabeau voulait faire nommer, et qui lui servaient d'appui. Comme leur désir était accompli, ils abandonnèrent Mirabeau, s'attachèrent à Bailly, et composèrent cette municipalité de Paris si célèbre dans l'histoire.

Les intrigues de Mirabeau furent découvertes et dénoncées à l'Assemblée nationale, où elles éprouvèrent d'amères censures. Regnault indigné attaqua Mirabeau avec violence. Celui-ci, honteux de sa bassesse, ne fit aucune réplique, il dit seulement à Regnault à demi voix et avec une rage mal concentrée: *Je te ferai verser des larmes de sang!* mais il ne lui fut pas donné de réaliser sa vengeance. Regnault est du petit nombre de ceux qui surent se soustraire à la fureur révolutionnaire ; il fut proscrit et même mis en prison, mais il échappa. Plus tard, il s'attacha à la fortune du pre-

mier consul dont il devint le secrétaire intime, et par qui il fut comblé, sous l'Empire, d'honneurs et de dignités. Il ne mourut qu'en 1819 [1]. Mirabeau se releva quelques jours après (le 30 juillet) de son humiliation par un succès bien propre à flatter son orgueil et à satisfaire sa vengeance : Necker était revenu, Mirabeau lui avait voué une haine éternelle; jaloux de son triomphe à l'Hôtel-de-Ville, il entreprit de le descendre de son piédestal et de le dépouiller de toute la popularité qu'il apportait à la couronne; ce fut pour lui l'affaire d'un moment. Necker avait obtenu et fait proclamer une amnistie générale, et Besenval allait être délivré : ce fut le 30 juillet; Mirabeau fit convoquer pendant la nuit suivante les districts les plus factieux et leur souffla la haine, la calomnie et la rébellion; le lendemain (31), le peuple, soulevé sur le faux bruit que Necker s'était entendu avec Besenval, et qu'il faisait cause commune avec les ennemis du peuple, se porta en foule devant l'Hôtel-de-Ville, demandant avec menaces de mort la révocation de l'amnistie et le jugement de Besenval; la cause fut portée à l'Assemblée nationale où elle suscita de vifs débats; mais Mirabeau l'emporta; l'amnistie fut révoquée, les placards qui la proclamaient arrachés par le peuple, Besenval fut livré au tribunal du Châtelet, qui heureusement le déclarera innocent [2]. Necker était donc dépopularisé le lendemain de ce jour qu'il avait proclamé *le plus beau de sa vie*. Au reste, Mirabeau va le poursuivre sans lui laisser de repos; il attaquera, comme nous le verrons, toutes ses opérations, discréditera tous ses projets, tantôt par des raisonnements sérieux, tantôt par d'amers sarcasmes, et il les rendra ridicules, lors même qu'il paraîtra les défendre [3]. La révocation de l'amnistie fut le dernier acte de l'assemblée des électeurs, qui cédèrent leur place et leurs fonctions à cent vingt députés, élus dans les districts, selon les vœux de Bailly, et qui prirent le nom de représentants de la Commune [4]. Ainsi, voilà le nouveau gouvernement constitué aux dépens de l'autorité royale. Si Mirabeau n'était pas parvenu à en être le roi, il pouvait être content, car, tout en échouant dans ses intrigues, il avait contri-

[1] *Biogr. univ.*, art. *Regnault*.
[2] *Biogr. univ.*, art. *Necker*. — Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 213.
[3] *Biogr. univ.*, art. *Mirabeau*.
[4] Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 214.—Poujoulat, *ibid.*, p. 129.

bué à établir un État dans l'État, une contre-puissance plus forte que celle du roi. D'un autre côté, il avait détruit la popularité du premier ministre, qui ne pourra plus rendre aucun service important à la couronne. Sa vengeance devait être satisfaite.

Pendant que Mirabeau faisait jouer tous les ressorts de son infernale politique, soit pour s'élever, soit pour se venger de la cour, l'Assemblée nationale recevait presque chaque jour de nouvelles plaintes sur les meurtres qu'on commettait en province. Les paysans, qu'on avait armés sous prétexte de s'opposer aux brigands de Paris, étaient devenus brigands eux-mêmes, et se livraient à d'horribles dévastations. On s'adressait donc, non au roi qui n'avait plus de pouvoir, mais à l'assemblée, pour la supplier de faire cesser les violences. L'assemblée ne demandait pas mieux, elle n'aimait pas les violences du peuple qui d'un moment à l'autre pouvait se tourner contre elle-même; mais comment les arrêter, par quels moyens? Là-dessus les députés se conduisirent en vrais écoliers; je ne veux pas leur prêter de mauvaises intentions, persuadé que le désordre venait d'un défaut d'unité (et cela était vrai); ils imaginèrent une unité gouvernementale de leur façon, qui se réduisait à organiser l'anarchie. D'après une proposition de Volney, sectateur ardent des idées nouvelles, ennemi de tous les cultes, mais également ennemi des excès populaires. (Je ne vous arrête pas sur la simplicité de Volney qui croyait pouvoir asseoir la paix publique sur la destruction de tous les cultes.) D'après une proposition de Volney, dis-je, on établit un comité des rapports, destiné à diriger les affaires administratives, y compris celles de la police; Duport, qui, comme on l'a su depuis, était le provocateur de l'armement de la province [1], proposa un autre comité, celui des recherches, destiné à recevoir les dénonciations contre les agents civils, militaires et les conseillers du roi qui étaient entrés dans la conspiration du 14 juillet, ou qui pourraient, dans la suite, former des entreprises contre la liberté du peuple; l'ambition était pour beaucoup dans cette institution, Duport, en la créant, présumait qu'il pourrait la diriger, et que par suite il maîtriserait les délibérations de l'assemblée dont le comité deviendrait le régulateur [2]. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que

[1] *Biogr. univ.*, art. *Duport.*

[2] *Biogr. univ.*— Gabour, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 211.

ces deux comités faisaient passer presque entièrement la puissance exécutive dans les mains de l'assemblée ; on voit dans l'un et l'autre la première origine du régime de la terreur et du comité de sûreté générale. Les deux comités, mis en mouvement, augmentèrent bientôt les désordres au lieu de les apaiser; celui des rapports se mit à révolutionner la France pour la mettre en harmonie avec les idées nouvelles ; il cassa les municipalités et les remplaça par d'autres plus révolutionnaires ; il destitua en masse les fonctionnaires publics, sans aucun égard, ni pour leur mérite, ni pour leur service ; tout homme d'honneur, de probité ou de naissance, tout ami de la monarchie était mis de côté; ce qu'on n'osait pas exiger par de simples ordres, on le fit exécuter par le peuple, c'est-à-dire par le pillage, l'incendie et le meurtre. En vain s'adressait-on à l'assemblée, les plaintes étaient renvoyées au comité, qui y répondait soit par le silence, soit par de nouvelles vexations. Le comité des recherches ne jeta pas moins d'épouvante, il exerçait la haute surveillance sur les agents du pouvoir ; un indice, un simple soupçon suffisait pour le perdre; la France ressemblait à un enfer, plus de sécurité nulle part, plus d'autorité protectrice, plus de justice; les émigrations se multiplièrent, les députés eux-mêmes, sans excepter ceux de l'opposition monarchique, n'étaient plus libres à la tribune; insultés à Paris ou à Versailles, ils avaient la douleur d'apprendre qu'en province leurs biens étaient dévastés, leurs familles outragées et maltraitées; plusieurs prirent le parti de s'éloigner de Versailles. Voilà, Messieurs, ce qu'ont produit les moyens qu'on avait inventés pour calmer les séditions et rétablir la tranquillité publique [1]. Voilà ce qu'on faisait pour établir la liberté et l'égalité fraternelle; car on avait toujours le mot de liberté et d'égalité à la bouche, lorsqu'on exerçait la plus horrible tyrannie et qu'on faisait régner l'arbitraire le plus absolu.

L'abbé Jager.

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 150.

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX DES NOUVEAUX BOLLANDISTES.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Avant de rendre compte du nouveau volume des *Acta sanctorum*, le 54e de la collection, ou si l'on tient compte de deux tomes intercalaires, le 56e, nous avons cru devoir lire, la plume à la main, les 1297 pages dont se compose ce volume, le plus considérable qui ait encore paru. Nous avouerons n'avoir eu d'autre ennui que d'inévitables interruptions, et notre plus grand embarras, à cette heure que nous achevons cette intéressante lecture, est de résumer, dans les limites d'un compte rendu, toutes les notes que nous avons recueillies.

Dans ce volume, *dix-neuf actes* sont dus à quatre anciens, Bollandistes, de Buc, Vandyck, van de Goor et Stals.

Sainte Thérèse, pour sa seule part, a occupé plus de 600 pages et suffi aux labeurs de la moitié des nouveaux Bollandistes, les RR. PP. van der Moere, et Tinnebroeck.

Trente-six actes en partie signés ou composés par les RR. PP. Joseph van Hecke et de Buck, composent le 16e jour d'octobre.

Il est juste de mentionner la première chose qui frappe les yeux, une exécution matérielle de beaucoup supérieure aux anciens volumes. Elle fait honneur à l'éditeur, M. Greuze. Les caractères sont neufs ; la teinte de l'impression parfaitement égale; le papier solide et beau, expressément préparé pour cette publication ; il sort de la fabrique de MM. Demeurs, à Rhode-Saint-Genest. Outre diverses gravures en bois et sur cuivre, insérées dans le texte, il y a quinze belles et grandes planches en taille-douce. L'une d'elles, supérieurement exécutée, donne un portrait très-ressemblant de sa sainteté Grégoire XVI, qui a bien voulu accepter la dédicace de l'ouvrage. Une autre, non moins remarquable, offre le portrait de sainte Thérèse, gravé d'après le type le plus ressemblant.

[1] Voir le premier article au n° précédent, ci-dessus p. 332.

Le texte d'un bout à l'autre, sauf de rares lacunes, nous ramène enfin, il nous plaît de nous en réjouir, à la bonne et rare latinité de l'érudition moderne, à ce latin de renaissance, qu'ont éminemment possédée le P. Bolland, et dom Mabillon, par trop négligé dans les derniers Bollandistes, encore lourd et tourmenté dans les pages exhumées sous leurs noms en tête de ce volume, mais remis à neuf et au net, mais alerte et limpide, sous la plume des nouveaux collaborateurs [1].

L'œuvre coule bien de la source première, peut-être emportant avec elle çà et là, sous cette latinité transparente, un gravier de vieille érudition qui gêne son cours. Les anciens, à propos du plus modeste saint, ne se faisaient grâce de rien, ni sur une date, ni sur un lieu. Ne pourrait-on pas ici être plus sobre qu'eux? La topographie, la chronologie ont des ouvrages capitaux auxquels on peut, en sécurité, renvoyer le lecteur; et, s'il faut rectifier, que l'hagiographe se presse de poser le doigt sur la carte ou le calendrier.

Ce n'est pas sans hésiter que nous nous permettons, sur cet important travail, quelques critiques de menus détails. On verra qu'elles tombent presque uniquement sur la tâche des anciens Bollandistes; nous débutons par ces réserves, pour pouvoir louer plus tôt, plus librement et avec plus d'autorité et de sincérité.

Nous aurions donc aimé que la petite bicoque de Changy ne retardât pas si impatiemment la bonne venue des actes inédits de la bienheureuse Philippe de Champs-le-Milan [2], l'une des plus aimables de ces vies de second plan, qui forment comme la frange des *Acta sanctorum*. Saint Sabin, de Catane, après de pénibles déduits, arrive à grands frais à une date incertaine sur son épiscopat [3]. N'aurait-on pas pu, dans les actes de saint Die de Vienne, passer plus lestement sur la date d'un concile de Rouen, auquel il est reconnu qu'il n'assista pas [4]?

Nous admirons toutefois ces joûtes difficiles du géographe et du chronologiste avec les chartes et les médailles, surtout quand il faut redresser l'*Art de vérifier les dates*, le *Gallia christiana*, Pa-

[1] Le *prœmium*, *de ratione universi operis*, dû au P. van Hecke, mérite surtout nos éloges et notre reconnaissance : nous y avons puisé la plupart des notes qui nous ont fourni le dernier article et la première partie de notre travail publié par l'*Univers*.

[2] 15 oct., p. 81, n°s 12, 13, 14.

[3] 15 oct., p. 65 et suiv.

[4] 15 oct., p. 55 et suiv.

pebroch ou Mabillon : c'est disputer à Hercule sa massue. Ç'a été un coup hardi et nécessaire que de ramener, en dépit de l'ancien et du nouvel Ughelli, l'évêché de Cannes du 1er au 9e siècle [1], et du 6e au 12e saint Roger, l'un de ses évêques. Nous n'hésitons pas à signaler, comme excursions des plus attrayantes, l'*Iter allemannicum* ou les *Voyages* de saint Gal [2], et le *Pèlerinage des bollandistes à Saint-Elophe* [3]. C'est chose si rare aujourd'hui que cette patience consciencieuse à qui rien n'est petit, dans un travail, fait d'obéissance, à la gloire des saints ; que ce dévouement à remonter aux sources, à n'accepter rien de confiance aveugle, à contrôler tout sur des titres légitimes. En vérité, nous l'avons dit ailleurs, l'hagiographie est un procès et des plus graves, et ces nouveaux juges sont tout à fait du Palais de leurs pères.

Non toutefois qu'ils acceptent sans contrôle même les dossiers de pièces signés des noms les plus respectés. Henschenius mourant avait laissé une note confuse sur un saint Amand. Papebroch, avec trop de respect, l'accepta sans réserve. Un disciple de saint Amand se présentant au 1er octobre, on n'a pas hésité de ruiner de fond en comble le premier travail [4]. En tête du volume, des notes, des correctifs, des appendices [5], témoignent de l'indépendance des derniers éditeurs : c'est l'honneur de la science catholique en toute question libre. Nulle part cette indépendance n'est plus large que dans la série des *Acta*, et pourtant c'est, s'il en fut jamais, une œuvre traditionnelle, et la tradition d'un corps, et du corps le plus tenace à ses antécédents.

Nous aurions aimé plus de sévérité peut-être dans la censure des premiers actes réimprimés. La synonymie des lieux qui ont

[1] 15 oct., p. 70 et suiv.

[2] 16 oct., p. 869-871.

[3] 16 oct., p. 804-805.

[4] 16 oct., 835 et suiv.

[5] Nous mentionnerons encore une amélioration qui n'est pas sans importance. On est désagréablement arrêté, dans la lecture des anciens *Acta*, par une foule de citations jetées dans le texte. Désormais, elles seront renvoyées au bas de la page. Nous aimerions à trouver ces citations plus étendues, l'indication précise de l'édition, d'autant qu'une édition des Bollandistes acquiert une nouvelle autorité. Peut-être se décideront-ils encore à mettre en notes, non-seulement les indications bibliographiques, mais encore quelques observations accessoires qui cadrent moins bien avec le contexte.

changé partout depuis cinquante ans, quoique rectifiée, laisse à désirer. Autun s'étonnera qu'on lui rende Corbigny, Alise, Estalante, Saint-Buroy, Semur en Auxois [1], et les Manceaux seront en peine de retrouver la grande abbaye de Saint-Vincent, et surtout le prieuré qui en relève encore, Saint-Léonard-des-Bois [2].

Saint Aurèle de Strasbourg demeure bien distinct de son homonyme de Ratisbonne, et celle-ci n'a rien de commun avec la dame *Aurelia*, recommandée aux dieux Mânes, par Ælius Silvanus, dans une stèle funèbre que déterra Mabillon à Saint-Emmerans [3]. Mais a-t-on suffisamment expliqué les *sacra funebria* rendus à saint Aurèle, comme à saint Romuald, en la même abbaye [4]? N'était-ce point le lieu de discuter ce genre d'honneur qui, sans être le culte de Dulie, n'est plus un office des morts? On aurait pu toucher à un phénomène qui, pendant mille ans, se renouvela chaque année à Metz, sans étonner personne, et qui, au siècle dernier, dérouta les plus fortes têtes. Charlemagne, au même jour, avait, à Saint-Arnoux, un office solennel, et dans la cathédrale, des *sacra funebria*; était-ce un office des morts? Nous ne pouvons nous expliquer ici, et nous regrettons de n'avoir pas été prévenus par les Bollandistes.

Si l'église de Lyon doit savoir gré au P. de Bue d'avoir nettement établi l'épiscopat de son saint Antioque [5], et dissipé des doutes d'autant plus graves qu'ils étaient accrédités par le IV[e] tome du *Gallia christiana*, l'un des plus achevés de cette collection, l'église d'Autun sera-t-elle aussi satisfaite du prémontré Van der Goor, qui semble en passant rayer d'un trait de plume le culte de saint Nectaire, honoré dans son église de temps immémorial [6], et consigné même dans les *Acta* au 13 septembre.

Le P. de Bue, trop verbeux d'ordinaire, n'est-il point trop bref

[1] 15 oct., p. 41 et suiv. L'erreur commence à l'index, reparaît en lettres capitales dans le titre de saint Léonard et se continue jusqu'à la fin. Peut-être a-t-on laissé à dessein subsister tout le travail primitif. Aussi n'avons-nous cité que quelques points pris dans les seuls actes de saint Léonard; et encore ajouterons-nous ce que les nouveaux Bollandistes disent poliment en résumant Papebrock: *in suo quam in alieno operé sagacior*.

[2] *Ibid.*, p. 46, n° 8.

[3] 15 oct., p. 27 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 30, n° 9.

[5] 15 oct., p. 17 et suiv.

[6] 15 oct., p. 51, n° 6.

sur saint Sévère de Trèves [1], disciple de saint Loup de Troyes, compagnon de saint Germain d'Auxerre, en ses deux légations de Bretagne, apôtres des peuplades rhénanes. Mais les documents sont perdus. Tillemont eut entre ses mains les actes de la mission de saint Germain et de saint Loup de Troyes [2]. Ne sont-ils pas encore enfouis quelque part, peut-être en Angleterre? Quel trésor pour éclairer cette croisade contre le pélagianisme breton! N'aurait-on pu, sinon les déterrer, au moins les indiquer, et stimuler l'avare Angleterre qui a toujours fait faute aux *Acta*[3]?

Que si la Bourgogne doit renoncer à l'honneur d'avoir un évêque de Trèves pour baptiser les premiers burgondes, arrivant de la Baltique, où reporter l'apostolat de saint Sévère? Nous croyons que pour tous ces évêques, régionnaires ou missionnaires, de Cologne, de Trèves, de Tongres, de Maestricht, de Noyon même et d'Arras, il faut tourner les yeux vers les origines du christianisme batave et frison. Bien avant saint Willibrord, qui a constitué cette Eglise, il y a deux chrétientés enfouies comme les villes submergées du Zuiderzée; l'une créée par des apôtres venus dès les premiers siècles, peut-être avec ces légions qu'on y trouve ramenées du siége de Jérusalem; l'autre ressuscitée par des apôtres gallo-francs mêlés aux bandes mérovingiennes, et ces bandes ont, ce nous semble, laissé dans les plus vieux oratoires le culte de leurs patrons, saint Martin, saint Remy, saint Denys [4].

[1] 15 oct., p. 31-34.—L'importante question de la succession des évêques de Trèves reparaîtra dans le prochain volume des Bollandistes à l'article de saint Florentin de Trèves. Le P. van Hecke, en traitant ce sujet, répandra un nouveau jour sur les origines apostoliques et romaines de nos églises occidentales.

[2] Voir *Hist. littér. de Fr.*, t. II, p. 261.

[3] Nous sommes assurés que désormais, comme beaucoup de catholiques étrangers en ont fait l'épreuve, l'accès aux bibliothèques d'Angleterre ne souffre plus de difficultés. Les Bollandistes eux-mêmes en ont fait l'épreuve, et un nouveau collaborateur associé à leur œuvre, le P. Boussu, publiera une vie inédite de sainte Fredeswinda, qu'il a reçue de la bibliothèque d'Oxford.

[4] Saint Willibrord trouva à Utrecht un ancien oratoire dédié à saint Thomas, et probablement le *castrum* des Francs, sous le patronage de saint Martin. Il est question de ce *castrum* et de cet oratoire dans la plus vieille charte d'Utrecht, donnée par Charles Martel à saint Willibrord même. Une charte de 701 parle d'un patronage déjà ancien de saint Martin, à Doelburg; ce patronage demeure à Utrecht, Deolburg, et à Groningue. Les bourgeois et magistrats d'Utrecht étaient appelés *Hommes de saint Martin*, *Maertensmannem*, comme

Mais nous revenons à la Bourgogne pour indiquer une thèse plus ardue. Rien ne désole l'ami des légendes, rien n'est épineux pour l'hagiographe, comme de rencontrer deux vies qui, avec des noms, des lieux, des temps certainement divers, un culte nécessairement distinct, se croisent, se confondent, se calquent l'une sur l'autre jusqu'à une désespérante identité. Ce parallélisme est rare [1]; et pourtant il se rencontre deux fois en ce volume, à Chartres et à Corbigny, pour saint Eman et saint Baudry, à Autun et au Montrès-d'Ahun, pour saint Symphorien et saint Sauvain [2].

Mais, en ce dernier cas, l'illustre martyr Éduen a une patrie, des parents, des actes, une gloire posthume qui rejettent toutes les ombres sur la tombe obscure de saint Sauvain. Il est important d'affirmer que, grâce à Dieu, la solution du problème n'est pas plus difficile.

Il n'en va pas ainsi de saint Eman et de saint Baudry. Pèlerins tous deux, ils semblent se donner la main, et ne s'être séparés qu'au début et à la fin de leurs pérégrinations; partis, l'un du Morvan, l'autre de la Syrie, tous deux sont vus au tombeau de saint Symphorien, sous un même évêque Nectaire, en présence d'un même archidiacre Euphrone, deux noms très-historiques [3], tous deux sont arrêtés, emprisonnés, délivrés, réhabilités par les mêmes vicissitudes; tous deux s'en retournent par la même route, à travers les mêmes miracles; enfin, ils meurent en deux endroits très-distincts, l'un à Chartres, l'autre dans les montagnes du Morvan; et ces deux vies sont écrites par deux biographes qui se disent, aussi hardiment l'un que l'autre, contemporains.

à Louvain, on dit encore *Petersmannem, les hommes de saint Pierre*. Les Anglais s'appelaient *Hommes de saint Etienne*, *Stephensmens*. Au milieu des ruines du magnifique Domkerk d'Utrecht, dédié à saint Martin, sur la place publique qui sépare la tour du chœur et occupe la nef, emportée par une trombe, peu avant la réforme, on voit une pierre, à l'endroit même où saint Willibrord trouva l'oratoire de saint Thomas; la foule passe sur cette pierre sans lire cette remarquable inscription : ICI, ON PRIA POUR LA PREMIÈRE FOIS.

[1] L'hagiographe ne cite que trois exemples analogues : les actes des SS. MM. Ephyse et ses compagnons au 15 janvier; de saint Ioan au 19 mai; de saint Procope au 8 juillet. Il fait remarquer que pour ces derniers actes la difficulté est peu importante.

[2] 15 oct., p. 49 et suiv., 16 oct., p. 822 et suiv.

[3] Contemporains, à la rigueur, mais avec cette difficulté que saint Euphron fut évêque et mourut assez longtemps avant saint Nectaire ! Il ne pourrait s'agir de ces deux saints à la fois.

Il y a disparité tranchée, et cela suffit; au départ et au terme de ces deux voyageurs, il n'y a aucune confusion, ni quant à la patrie ou naissance temporelle, ni quant à l'obit ou au jour *natal*. L'Église, pour légitimer son double culte, n'a qu'à tenir fortement le premier et le dernier anneau; qu'importe que les chaînons intermédiaires flottent dans l'ombre?

Mais le champ est ouvert à l'opinion. Le bollandiste Van de Goor s'est prononcé pour les traditions chartraines. Assurément il y a dans la vie de saint Baudry des circonstances dures et inextricables. Toutefois, après avoir lu ces deux vies parallèles, rapprochées l'une et l'autre des temps et des lieux, il nous semble que le procès n'est pas tranché. Le biographe de saint Baudry, s'il n'est pas contemporain, sent plus son antique; et, s'il n'est pas témoin local, a mieux vu la vieille Bourgogne; il est aisé de le suivre dans ses pérégrinations par Martigny, Flavigny, Avallon, Sembernon, Autun [1]. Assurément la publication de cette vie est heureuse pour les antiquités de cette province : c'est ainsi que les monuments les plus suspects ont toujours plus d'un côté précieux [2].

Le problème en restera-t-il là? Chartres ne manque pas d'un hagiographe érudit et sagace; Autun a son légendaire. Les Bollandistes ne les convient-ils point à reprendre leur propre travail sur place? D'autres vies en seront éclairées, et pour ce qui est de l'hagiographie éduenne, tous les grands saints touchent comme à des ombres qui les accompagnent, et qui semblent venir, comme saint Eman, des régions orientales; nous pourrions citer saint Benigne, les trois saints Jumeaux, saint Andoche, saint Symphorien, saint Cassien. Ne serait-ce point qu'Autun se trouvait sur la route des pèlerins et des reliques de l'Orient en Occident, de Tours à Rome, de Rome à Jérusalem? que la crypte de saint

[1] Nous aurions aimé qu'à l'exemple des premiers Bollandistes, on eût éclairci, par la topographie actuelle, le nom moderne et la situation présente des lieux nommés dans ces actes curieux : *Carrosia*, *Celsiacum*, *Ormencio*, *Ormenciacum*, *Vesontiense territorium*, *Matriniacum*, *Fladiniacum*, *Alsenna*, *Budriacum*, *Sombernio*, *Blactiacum*, *Herigraphare*, *Ado fluvius*, etc.

[2] Ces actes sont tirés de deux anciens bréviaires mss. provenant des églises de Salive et D'Estalenne. Ils ont été envoyés aux anciens Bollandistes par les PP. Viguier et Chifflet, qui les ont copiés et collationnés de diverses parts. C'est une double autorité considérable pour ces actes que d'avoir passé par les mains de ces deux savants hommes.



Symphorien et le cimetière de saint Pierre *in viâ stratâ*, étaient l'une des haltes les plus fameuses de cet itinéraire [1]? N'y aurait-il pas eu à la suite de saint Athanase, qui traversa les Gaules, de saint Cassien, venu d'Égypte, ou devant les premières hordes de l'Islamisme, des migrations d'anachorètes orientaux, cachés avec leurs trésors de reliques et de légendes, dans les grandes montagnes et les hautes forêts de l'Est, comme dans les vastes plaines de l'Ouest?

Il n'aura pas été inutile à notre objet de poser, quoique témérairement peut-être, ces questions. Nous nous aventurons ainsi, pour provoquer la lecture des *Acta*, la plus féconde qui soit assurément. Nous voudrions qu'elle se fît activement partout où la collection subsiste, et on la rencontre, même en province, dans la plupart des bibliothèques notables.

Nos lecteurs auront souri de notre naïve invitation de lire les *Acta sanctorum*, comme si les plus sérieux n'avaient pas assez des problèmes du communisme, du paupérisme, du socialisme.

Nous tenons à répondre, au moins par une anecdote. Nous connaissons un digne pasteur de village qui, après avoir étudié longtemps et sur place, au milieu des cabanes des pauvres, la question du paupérisme, entreprit de passer à la spéculation. La bibliothèque du château voisin lui fournit les meilleurs économistes modernes qui le rebutèrent par la dureté ou l'inanité de leurs théories. Il chercha d'autres sources, il n'en trouva pas de plus riches que les vies des saints. Dès-lors, il économisa sur ses plus stricts besoins pour saisir l'occasion d'acheter les Bollandistes. Il se peut qu'il y soit parvenu et qu'un jour apparaisse inopinément une nouvelle école d'économistes, celle des saints.

Dom Pitra,
Bénédictin de Solesmes.

[1] Grégoire de Tours a consacré un chapitre spécial dans son livre de *Miraculis sanctorum* aux merveilles du cimetière de Saint-Pierre-l'Etrier (*in viâ stratâ*). C'était déjà l'un des pèlerinages les plus fréquentés ; on y a trouvé, en ces derniers tems, l'inscription grecque d'Autun, qui a occupé les savants de toute l'Europe. (Voir dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, le 1er article sur l'inscription d'Autun, dans le t. i, p. 165 3e série.)

Polémique Catholique.

DU TYRANNICIDE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le tyrannicide, du 15e siècle au 17e. — On renouvelle l'éloge du tyrannicide dans l'étude des autres payens grecs et romains. — On en fait l'application dans l'assassinat d'Henry III et d'Henry IV. — On l'enseigne dans les universités avec l'enseignement des auteurs païens. — Mariana et quelques autres théologiens le font entrer dans la théologie sous le nom de droit naturel.

Tel fut l'état exact dans lequel le grand concile du 15e siècle laissa la question. Cette condamnation de la doctrine régit ce point de morale politique jusques au 16e siècle. Mais alors les passions des hommes, qui sont toujours les mêmes, et tendent à chercher dans la logique la justification de leurs emportemens barbares; les passions des hommes, disons-nous, qui jamais n'avaient été plus violentes, tentèrent la réhabilitation du tyrannicide avec une persistance inouïe... Poésie, philosophie stoïque, bonhomie pastorale, peinture, sculpture, théâtre, forme théologique, elles prirent tous les rôles, toutes les couleurs, tous les caractères pour saper plus triomphalement ce fondement de l'autorité, et plonger dans les perturbations permanentes cette Europe qui prétendait revenir à la lumière *de la renaissance*.

Les annales de la Grèce et de Rome étaient depuis longtemps révélées à l'Europe; mais, on le sait, la profonde ignorance de nos aïeux, méprisant tout ce qui s'éloignait de leur blason, avaient relégué l'histoire des mœurs républicaines de l'antiquité dans les bibliothèques des bénédictins et des évêques. Les clercs et les gens de lois inférieurs se contentaient de connaître le droit coutumier et ce peu de droit romain qui était indispensable à l'exercice de leurs fonctions. A la fin du 16e siècle, seulement, commença la diffusion des connaissances historiques, renfermées jusque-là dans le temple sacré des abbayes et des parlemens, et la noblesse d'abord, la bourgeoisie presque aussitôt, ouvrirent leur esprit aux

[1] Voir le 1er article au no précédent, ci-dessus.

méditations du passé, en commençant par l'étude des grands faits d'Armodicus et d'Aristogiton, de Mucius Scévola et de Brutus.

Au début, la biographie de ces grands fondateurs de l'ordre du tyrannicide fut simple, dégagée de toute application, de toute excitation, et nos bons vieux historiens rapportaient leurs actions sanguinaires comme ces simples homicides dont l'histoire de tous les peuples était parsemée.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, le tyrannicide n'était pas encore entré dans les mœurs françaises. Introduit en Europe par la brutalité des mœurs sous la première race, nous l'avons vu quitter le palais à la fin des Carlovingiens, et se réfugier dans les simples familles féodales sous les Capétiens..... Le meurtre du duc d'Orléans, loin de le naturaliser en France, l'en avait éloigné davantage, au contraire, par l'horreur qu'il avait soulevée, et bientôt le respect du trône éclata dans toute sa sainteté à l'occasion du rachat du roi Jean. Les Valois avaient pris la couronne au milieu de ces circonstances favorables. Rien d'étonnant alors que les assassinats politiques de Jules César, du secrétaire de Porcenna, ou du tyran Hypparque fussent enregistrés dans nos traducteurs de l'antiquité comme de simples événements; mais bientôt les historiens philosophes se prirent d'une belle admiration pour le patriotisme des Romains et des Grecs. Clercs, moines, abbés, gens de lois adressèrent à l'envi de magnifiques quatrains latins et français à la mère des Gracques, au vainqueur d'Annibal : chemin faisant, ils rencontrèrent Mucius Scévola le poing tout brûlé, Brutus et Caton l'épée teinte du sang de César, et dans leur entrain d'admirer tout ce qui venait de Rome, ils dressèrent à ces meurtriers des statues comme à toutes les grandes vertus patriotiques que les eaux du Tibre avaient baptisées.

Ce fut le second degré de la propagation de la doctrine, et, chose étonnante, cette glorification des Brutus coïncidait avec l'apogée de la puissance royale à laquelle devaient atteindre les Valois et les Bourbons; mais nos rois, enivrés de leur pouvoir, ne prenaient point garde à cette éducation stoïque qui pénétrait dans l'esprit de la jeunesse par l'étude des lettres latines. Comment s'en fussent-ils préoccupés, tant d'amour, tant de vivats leur étaient prodigués par les bourgeois de Paris ! Leur sécurité était complète, et, il faut le dire, si les ombres de Mucius Scévola et de Brutus ne troublaient pas le repos des rois du Louvre plus que la statue menaçante de

Germanicus ne troublait naguère Louis-Philippe aux Tuileries, les écoliers, qui modelaient de plus leur stoïcisme sur l'ampleur de la toge romaine, ne s'occupaient pas encore de faire des parallèles entre Pisistrate et François Ier, entre Aristogiton et les dialecticiens du Pré-aux-Clercs.....

Tel était l'état des esprits et de la question lorsque l'assassinat d'Henri III vint effrayer la France, et donner à l'admiration professionnelle dont jouissaient les Brutus et les Scévola une portée inquiétante. La Ligue vint souffler de nouveau sur les passions ambitieuses qui avaient mis Charles VI à deux doigts de sa perte, et le tyrannicide retrouva ses nouveaux Jean Petit dans les orateurs de la Ligue, ses praticiens dans Ravaillac, ses victimes, enfin, dans le plus populaire des rois de France.... Les faits, une fois rentrés dans les mœurs, comme ils y avaient été introduits au 15e siècle par le meurtre du duc d'Orléans, on comprend que la subtilité scolastique du 16e siècle ne le céda pas en ressources à celle du 15e, et si la morale eut ses Gersons, le débordement des ambitions politiques ne trouva que trop de Jean Petit..... Libelles, dissertations de toutes sortes furent, durant le règne de Charles IX et d'Henri IV, empoisonnés de cette doctrine abominable que l'ambitieuse perversité de Catherine de Médicis ne protégeait que trop ouvertement. Oh! alors, on ne mit plus de bornes à l'admiration des grands-tueurs de tyrans de la Grèce et de Rome. Ils devinrent de véritables saints prédestinés, des envoyés de Dieu, de nouveaux Josués, des descendants de Judith, et leurs noms brillèrent dans certaines litanies à côté des madones épouvantées, au milieu des cierges et des nuages d'encens.

Cependant lorsque Richelieu, Anne d'Autriche et Louis XIV eurent écrasé de leur majesté quelque peu despotique l'hydre de la ligue et du tyrannicide, lorsqu'un dernier souffle d'audace politique eut été étouffé avec la fronde, cette parodie malheureuse de la grande lutte des Guises, le tyrannicide rentra dans l'ombre comme fait et comme doctrine. Malheureusement quelques théologiens, appliquant à la société chrétienne les funestes principes de la société païenne, ceux introduits sous le nom de *droit naturel philosophique*, continuèrent la tradition du tyrannicide. Parmi eux, le plus connu, le plus hardi est l'espagnol Mariana; il prit à saint Thomas une proposition timide, qui n'était qu'une

espèce d'examen de for intérieur, et il développa, dans son livre *de Rege* [1], le principe du tyrannicide avec une hardiesse, un retentissement qui provoquèrent sa condamnation et la destruction du livre..... Certes, nous l'avons vu, l'opinion n'était pas neuve depuis Jean Petit; elle apparaissait à chaque siècle sous mille formes diverses, aux ordres des grands ambitieux dépravés. Mais dès son apparition elle avait été condamnée par l'évêque et l'inquisiteur de Paris, et par le concile de Constance en 1417. La douleur de l'Eglise dut donc être égale à sa surprise, en voyant un membre honorable de la société de Jésus rajeunir les arguments de Jean Petit. Aussi, sans montrer l'hésitation la plus légère, le père *Aquaviva* défendit-il à tout membre de la compagnie, sous peine d'excommunication, d'énoncer en aucune manière la *doctrine du tyrannicide*.

D'où vient donc que depuis Jacques Clément jusqu'à nos jours, toutes les familles de rois ont eu leur Ravaillac? D'où vient que le tyrannicide en passant par le farouche légitimisme de Mallet, l'illuminisme patriotique des étudiants de Berlin, la férocité mystérieuse de Louvel; d'où vient que le tyrannicide, loin de disparaître avec les progrès de la civilisation comme tant d'autres souvenirs de la barbarie, se soit acclimaté au sein de notre société, au point de faire acharner contre une seule tête cinq assassins en quinze ans, cinq assassins qui, pour la plupart, n'obéissaient pas à une haine personnelle, mais à l'ordre d'une société secrète, et se présentaient par conséquent comme les mandataires officiels d'une *compagnie*

[1] *De rege et regis institutione*, libri III, Mogunti, 1605. — Quand nous attribuons à l'enseignement philosophique païen du *droit naturel* la doctrine du *Tyrannicide*, nous ne faisons que répéter la parole des défenseurs de ce forfait. Mariana cite d'abord les *glorieux* exemples de Thrasibule, d'Armodius et d'Aristogiton, des deux Brutus, des assassins de Néron, de Chereas qui tua Caligula, d'Étienne qui tua Domitien, de Martial qui tua Caracalla, etc., puis il s'écrie: « Qui a jamais condamné leur hardiesse, ou plutôt ne l'a » pas jugée digne de toutes sortes de louanges? C'est là, en effet, le *sens* » *commun* qui, comme une *voix de la nature*, qui est *innée*, *ingérée* (*indita*) dans » nos âmes, LOI résonant à nos oreilles, par laquelle nous *discernons* ce qui est » honnête de ce qui est défendu. » *De Rege*, l. I, c. 6, p. 56. — Ce droit de la nature, fondé sur l'*essence des choses*, cette morale philosophique basée sur les *Ethiques* d'Aristote et non sur la loi ou révélation positive de Dieu ont créé une morale nouvelle, distincte de l'évangile et ayant produit la *morale politique* dont nous voyons aujourd'hui l'application. A. B.

de tyrannicides : c'est là le mystère qu'il nous reste à sonder, le problème qu'il s'agit de résoudre.

Notre tâche sera facile.... Eh quoi ! dirons-nous à ceux qui auraient voulu aller découvrir les ramifications de cette monomanie dans les feuillets perdus du *traité de Mariana*, il n'a pas été imprimé une seule nouvelle édition du père jésuite ; son traité n'a été reproduit que par les réfutations des protestants ; personne ne lit plus les neuf propositions de Jean Petit, et cependant cette doctrine est passée dans les mœurs politiques d'un vaste parti d'agitateurs ; elle s'est popularisée au point d'avoir ses sociétés secrètes, ses mystères, ses prédicateurs obscurs, ses croyants, jusqu'à ses martyrs.....

LE TYRANNICIDE DU 18e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Le tyrannicide entre ainsi par l'enseignement dans nos mœurs modernes. — Cinq assassins attentent aux jours de Louis-Philippe.—Preuves que c'est l'enseignement des professeurs et des historiens modernes qui entretiennent ce nouveau principe parmi nous. — Le *bon* Rollin glorifie le tyrannicide dans son histoire. — La même chose est faite par l'abbé Fleury, par l'abbé Taillé et par tous les auteurs d'histoire ancienne. — Les auteurs d'histoire moderne prônent aussi l'assassinat. — Preuves tirées de l'assassinat commis par Charlotte Corday sur Marat. — Eloges faits par M. de Norvins, par M. Thiers. M. de Lamartine l'élève jusqu'à l'*apothéose*. — Appréciation de l'action de Charlotte. — C'est un assassinat à la romaine, action païenne louée par des païens.

Nous cherchons la source du tyrannicide moderne !... Et ne voit-on pas que cette monstruosité a été professée par les écrivains les plus sérieux, les historiens les plus moralistes ! par des hommes imprudents et de bonne foi, membres de l'Institut et de l'Université ? Ne voit-on pas que lorsque la doctrine s'éteignait dans les esprits, étouffée par l'éloquence lourde et scolastique de Jean Petit et de Mariana, qu'elle tombait oubliée dans les bibliothèques sous une triple épaisseur de poussière, elle a revêtu, pour revenir à la lumière, les formes simples et attrayantes du récit historique, du style académique de l'Université, et cela, à l'insu même du naïf historien qui mettait le poignard de l'assassin dans la main de son élève !... Faisons un instant l'examen de conscience de ces messieurs, notre bon *Rollin* d'abord : N'est-il pas curieux de le voir avec son patriotisme antique et sans malice, après avoir raconté le meurtre d'Armodius et d'Aristogiton, sur le tyran Hip-

parque, ajouter pour simple commentaire cette oraison funèbre assez attrayante pour les imitateurs ; on en conviendra :

« On rendit des honneurs extraordinaires à la mémoire d'Armodius et d'Aristogiton. Leur nom fut toujours respecté à Athènes dans la suite des siècles, et presque égalé à celui des dieux ; on leur érigea sur-le-champ des statues dans la place publique, honneur qui jusque-là n'avait été rendu à personne. La vue seule de ces statues exposées en spectacle aux yeux de tous les citoyens, rallumait en eux la haine et l'exécration de la tyrannie, et renouvelait de jour en jour dans leur esprit une vive reconnaissance pour les généreux défenseurs de la liberté, qui n'avaient pas craint de lui sacrifier leur vie et de la sceller de leur sang. Alexandre-le-Grand qui savait combien leur souvenir était présent aux Athéniens, et jusqu'où ils portaient leur zèle à cet égard, crut leur faire un sensible plaisir en leur renvoyant les statues de ces deux grands hommes qu'il trouva dans la Perse après la défaite de Darius, et que Xerxès avait autrefois enlevées d'Athènes..... »

Remarquons bien que ces hommes qui obtiennent toute l'admiration de M. Rollin ajoutaient la plus noire perfidie à l'assassinat ; car ayant été mis à la torture pour dénoncer leurs conjurés, Armodius s'amusa à désigner comme ses complices, les amis d'Hippias que celui-ci fit mourir aussitôt, au grand triomphe du dénonciateur, qui mourut en emportant au tombeau, selon l'expression de Rollin, le plaisir d'avoir fait égorger, par un odieux mensonge, les meilleurs soutiens du tyran...

« Plutarque rapporte dans sa *Vie d'Aristide*, continue Rollin, un trait qui fait beaucoup d'honneur aux Athéniens, et qui marque jusqu'où allait leur reconnaissance pour leur libérateur et leur respect pour sa mémoire. Ils apprirent que la petite-fille d'Aristogiton était à Lemnos, où elle vivait dans un état très-pitoyable, sans pouvoir se marier à cause de son extrême misère. Le peuple la fit venir à Athènes, et la mariant à un des plus riches et des plus considérables partis de la ville, il lui donna pour dot une terre dans le bourg de Potamos. »

Enfin, comme pour corroborer cette sainteté du tyrannicide par l'argument si puissant de la prospérité publique et la bénédiction des dieux, Rollin ajoute :

« Il semblait qu'Athènes, en recouvrant sa liberté, eût aussi re-

» couvré son ancien courage. Sous les tyrans elle avait agi avec
» lenteur et nonchalance, sachant que c'était pour eux qu'elle
» travaillait ; depuis qu'elle en fut délivrée elle montra une
» toute autre activité, parce qu'elle travaillait pour elle-même. »

Telle est l'excellente doctrine politique du professeur d'éloquence, recteur de l'Université de Paris en 1752. La morale professée à la jeunesse a-t-elle fait de nos jours des progrès? Écoutons ce candide M. *Lamé Fleury*, qui ne craint pas de faire sucer à la plus tendre enfance le premier poison du tyrannicide.

« Armodius et Aristogiton, dit-il, étaient deux jeunes amis qui
» se faisaient chérir de tous ceux qui les connaissaient, parce
» qu'ils étaient polis et prêts à rendre service à tout le monde... »
Suit une description fort touchante de l'amour d'Armodius pour sa sœur qui devint l'occasion de la fureur tyrannicide des deux conjurés. « Hipparque, le premier, fut rencontré par eux au mi-
» lieu de la foule, et aussitôt Armodius s'élançant sur lui le frappa
» d'un coup de poignard dont il expira sur-le-champ ; mais les
» gardes du tyran s'étant précipités pour le défendre tuèrent le
» pauvre Armodius et s'emparèrent d'Aristogiton, etc. » Enfin, après le récit de l'exécution d'Aristogiton, *Lamé Fleury* ajoute :
« Deux statues, représentant Armodius et Aristogiton, furent élevées
» sur la place publique, et tous les ans, à la fête des Panatanées,
» on chantait des chansons en leur honneur, afin que les enfants
» qui les entendaient apprissent de bonne heure, par leur exemple,
» à détruire la tyrannie..... » Il aurait pu ajouter, à bien assassiner les tyrans.

Le récit de l'épisode de Mutius Scévola n'est pas moins explicite. *Porsenna* vient assiéger Rome. — « Alors il y eut un géné-
» reux romain, nommé Mutius qui se dévoua seul pour sa patrie,
» s'imaginant que si Porsenna venait à périr, tous les maux dont
» le peuple était accablé seraient terminés. Mutius se déguisa donc
» en soldat étranger, et étant parvenu, sous ce costume, jusqu'à
» la tente du roi, il tua le secrétaire de ce prince qu'il prit pour
» Porsenna lui-même ; on le saisit aussitôt, et tandis qu'on lui
» demandait pour quelle raison il avait tué cet homme, il plongea
» sa main droite dans un brasier ardent qui était là, et la laissa
» brûler sans laisser échapper le moindre signe de douleur, pour
» punir cette main, dit-il.....

» Le roi fut effrayé d'un si mâle courage..... Pour rappeler cette » courageuse action, Mutius reçut le surnom de *Scévola*, ce qui » voulait dire *gauche*, qu'il porta toute sa vie et dont il se faisait » honneur. Mutius, avant de retourner à Rome, déclara à Porsenna que trois cents jeunes hommes avaient formé comme lui » le dessein de le tuer, ce qui inspira une telle frayeur à ce prince » qu'il se décida à lever le siége. »

Et voilà les actions que l'on exalte aux yeux des enfants, voilà les exemples barbares sur lesquels on veut façonner leur patriotisme ; et cela sans correctifs, sans observations ; comme une page d'*évangile politique* qui semble vouloir renfermer le sublime de la vertu dans la simplicité de la parabole... Le récit de l'abbé *Taillé* n'est pas moins édifiant :

« Dans le déplorable état où Rome était réduite, un jeune Ro- » main, d'une naissance illustre et d'une valeur reconnue, conçut « le dessein de la délivrer. Ce jeune homme s'appelait Mutius- » Cordus. Après *avoir communiqué au sénat sa hardie réso-* » *lution*, il sort de la ville armé d'un poignard qu'il tenait caché » sous sa robe, et se rend dans le camp des ennemis. Il pénètre » jusque dans la tente du roi, et comme il ne le connaissait point, » il prend le secrétaire du prince pour le prince lui-même, lui » porte un coup de poignard, et le renverse mort aux pieds du » roi son maître. La méprise fut heureuse pour le roi, et elle ne le » fut pas moins pour Rome comme nous allons le voir. Mutius est » arrêté par la garde du roi et mené devant son tribunal. Il y pa- » rut avec fierté et une contenance plus capable d'inspirer de la » crainte aux autres que d'en recevoir lui-même. Interrogé qui il » était, d'où il venait, quel était son dessein, et quels étaient » ses complices : Je suis Romain, répondit-il, et je m'appelle » Mutius ; j'ai voulu tuer l'ennemi de Rome, ma patrie. Tu peux » décharger sur moi ta fureur, mais tu éprouveras que je n'ai pas » moins de courage pour souffrir la mort, que j'en ai montré pour » te la donner ; car il est également digne de la vertu d'un Romain » d'oser tout entreprendre et de souffrir avec courage. Porsenna » rempli d'étonnement, et plus surpris encore de la grandeur » d'âme du jeune Romain, qu'il n'était effrayé du danger qu'il » avait couru, voulut avoir de lui un détail net et précis de son » attentat. Il le fait environner de flammes. Mais ce feu, loin de » tirer du jeune héros l'aveu que le roi désirait, lui fournit la ma-

» lière à un nouveau prodige de constance. Étendant sa main » droite sur le brasier, et d'un air fier et assuré, il laisse son bras » en proie aux flammes. Porsenna, ravi d'admiration et indigné » tout à la fois de la constance prodigieuse du jeune Romain, lui » ordonne de retirer sa main, lui rend son épée, qu'il reçut de la » main gauche, ne pouvant se servir de la droite ; de là lui sur- » vint le nom de Scævola, c'est-à-dire gauche, et le renvoie sans » lui faire d'autre mal, jugeant qu'un si brave jeune homme était » bien digne de la vie et de la liberté. »

Nous n'abuserons pas de la facilité que nous procureraient de pareilles citations ; nous pourrions faire un nouveau *Dictionnaire de Morérí* avec les seules reproductions de toutes les belles homélies qui ont été faites depuis deux siècles sur les grands tueurs de rois que nous venons de citer; car l'admiration de Rollin pour Armodius et Scœvola a été répétée jusqu'à nous avec plus ou moins d'emphase par tous les écriveurs d'histoires romaines qui ont tous à honneur de coller leur nom à une histoire ancienne, ou qui ont voulu spéculer sur le commerce de la librairie classique. Le tyrannicide, comme nous l'avons dit, a donc pris tous les tons, tous les styles, tous les formats, tous les prix pour pénétrer dans les esprits, prendre place sur tous le rayons, et l'on peut dire qu'il n'est pas de bibliothèques de dix volumes, une seule intelligence sachant lire, qui n'ait son recoin bien infecté de la doctrine de Jean Petit.... Mais ce n'est pas l'histoire ancienne qui fait exclusivement les frais de la propagande en cette matière. Les annales de nos jours reproduisent un fait mémorable avec une prédilection qui trouve chez les gens les plus sensés, chez les apôtres de la modération, chez les prétendus précepteurs de la plus sévère vertu, une vibration d'applaudissements et de cantiques, qui a toujours révolté notre cœur indigné. Nous allons aborder ce fait avec d'autant plus de netteté que nous le considérons comme le théâtre définitif où le tyrannicide doit livrer sa dernière bataille. En effet, si les admirateurs de Mutius et d'Aristogiton trouvent des circonstances atténuantes à leurs éloges dans leur simple titre de traducteurs grecs et romains, l'appréciation erronée du fait qui nous occupe remonte tout entière aux historiens postérieurs à 93. Car nous voulons parler du meurtre commis par *Charlotte Corday*.....

« Une femme seule à cette époque, d'un lâche abattement, dit M. *de Norvins*, se leva un jour avec une âme vraiment française; elle avait vu à Caen les héros de la Gironde. Pétion avait douté de sa vertu républicaine; pendant que l'incertitude retenait dans cette ville ses amis proscrits, elle était partie seule pour faire la guerre sacrée à la manière des vrais croyans. Agée de vingt-cinq ans, remarquable par sa beauté, exaltée républicaine, et, ainsi que Judith, sûre de son courage, Charlotte Corday d'Armons, fille d'un gentilhomme royaliste, avait depuis le 31 mai choisi sa victime. Elle s'était trompée, entre Robespierre à la cruauté systématique et Marat à la férocité imprudente; elle avait choisi Marat. Arrivée à Paris avec quelques lettres des Girondins, de Barbaroux entre autres, si jeune, si beau, si républicain, qu'elle aimait peut-être, elle trouva le moyen de se faire introduire près de Marat. Il était dans son bain; elle lui parla des amis qu'elle avait laissés à Caen; il lui en demanda les noms, les écrivit sur-le-champ avec un crayon et dit froidement: Ils iront tous à la guillotine. — A la guillotine! reprit-elle, et alors elle lui plongea dans le cœur un couteau caché sous sa robe. A moi! chère amie, s'écria Marat, et une femme entra: c'était sa servante, celle qu'au dire de Chaumette, Marat avait prise pour épouse un beau jour d'été à la face du soleil. La jeune fille, encore le couteau à la main, fut arrêtée sur-le-champ, et on eut beaucoup de peine à l'empêcher d'être déchirée par la populace. Son procès n'était pas long à instruire; elle était trop heureuse de son crime pour le nier. « Croyez-vous avoir tué tous les Marats..., lui dit le président du tribunal? — Hélas! non, répondit-elle tristement. » Elle fut condamnée à mort et reçut son arrêt avec la sérénité d'une martyre chrétienne. Elle n'était cependant qu'une martyre républicaine, car elle refusa les consolations de la religion. De la prison, elle écrit à son père pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie. Il reste d'elle à Barbaroux une longue lettre où se développent dans l'abandon d'une tendre confiance l'élévation de son âme et les grâces de son esprit. C'est le récit de son voyage, de son arrivée à Paris, celui de son crime, de son jugement, et elle termine cet historique des derniers moments de sa vie par ces mots d'une portée remarquable: « Quel triste peuple pour former une république! il faut » au moins fonder la paix: le gouvernement viendra comme il

» pourra..... On ne conçoit pas, à Paris, comment une femme » inutile et dont la longue vie ne servirait à rien, peut se sacrifier » de sang-froid pour sauver son pays !...

» En effet, déjà la résignation, triste héritage de Louis XVI, s'était appesantie sur les âmes et les avait toutes glacées au profit des bourreaux. Dans un autre âge, sans doute, c'est-à-dire un an plus tôt, la mort héroïque de la belle Corday aurait trouvé de nombreux vengeurs dans la jeunesse de Paris. Marat, dont cette généreuse fille venait de délivrer la France, demandait sans cesse deux cent mille têtes ! il n'en fallait immoler que vingt en 1793 pour tuer la terreur ! Cette jeune fille avait quitté sa famille et entrepris seule un voyage de plusieurs jours, pour se rendre à Paris où elle n'avait jamais été, et donner à huit cent mille habitants, courbés sous un joug de fer et de sang, l'exemple d'une délivrance facile et d'un dévouement glorieux ; et on s'était contenté de la plaindre ! on n'osa même pas la pleurer ! Le 20 juillet elle fut conduite à l'échafaud, vêtue de la chemise rouge des assassins ; elle se présenta à la mort avec un visage calme, indifférent au supplice et aux outrages de la populace de Marat, et n'opposa à l'exécuteur que la résistance de la chasteté. Ainsi périt Charlotte Corday, à jamais illustre par sa mort et par celle du monstre que la Convention avait déifié ! »

(Jugement sur Charlotte Corday, par M. Thiers.)

M. *Thiers*, plus froid dans son admiration pour l'héroïne, n'en conserve pas moins le silence sur la moralité de son action.

« A cette époque, dit-il, vivait dans le Calvados une jeune fille âgée de 25 ans, réunissant à une noble beauté un caractère ferme et indépendant; elle se nommait Charlotte Corday d'Armons..... Elle crut que la mort du chef des anarchistes, concourant avec l'insurrection des départements, assurerait la victoire de ces derniers ; elle résolut donc de faire un grand acte de dévouement, et de consacrer à la patrie une vie dont un époux, des enfants, une famille ne faisaient ni l'occupation, ni le charme..... »

Puis, après avoir raconté le meurtre : « Le tumulte attire du monde, poursuit-il, et bientôt tout le quartier est en rumeur. La jeune Corday se lève, et brave avec dignité les outrages et les fureurs de ceux qui l'entourent. Des membres de la section accourent à ce bruit, et frappés de sa beauté, de son courage, du calme

avec lequel elle avoue son action, empêchent qu'on ne la déchire, et la conduisent en prison, où elle continue à tout confesser avec la même assurance..... Charlotte Corday est condamnée à la peine de mort; son beau visage n'en paraît pas ému; elle rentre dans sa prison avec le sourire sur les lèvres, et elle écrit à son père pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie, et à Barbaroux, auquel elle raconte son voyage et son action dans une lettre charmante, pleine de grâce, d'esprit et d'élévation. Elle lui dit que ses amis ne doivent pas la regretter, car une imagination vive, un cœur sensible, promettent une vie bien orageuse à ceux qui en sont doués..... Le 15, Charlotte Corday subit son jugement avec le calme qui ne l'avait jamais quittée; elle répondit par l'attitude la plus modeste et la plus digne aux outrages de la populace. »

Et puis pas une restriction morale à ces éloges, moins exaltés, il est vrai, que ceux de M. de Norvins, mais qui n'en présentent pas moins le meurtrier comme un sublime martyr de la grande vertu du patriotisme. Cette réserve coupable sur la criminalité d'une action sous l'influence de laquelle nous vivons encore, étonne, déconcerte, même de la part de l'historien chef de l'école fataliste. Mais combien cette fausse appréciation de la morale politique n'est-elle pas plus pénible, plus étrange, de la part du grand poète historien qui a mis sa gloire à soumettre tous les événements, toutes les passions, à la balance de ses sentiments exaltés.

(Éloge du meurtre commis par Charlotte Corday, par M. de Lamartine.)

Dans la bouche de M. de Lamartine, qui poétise tout ce qu'elle chante, Charlotte Corday n'est plus une femme, mais une héroïne, plus qu'une héroïne, un ange! Son action n'est plus un *assassinat*, mais une *sublime vertu*, devant laquelle la France doit se prosterner et dresser des statues... Lui-même commence par s'agenouiller, et par écrire une de ces œuvres de style où la beauté, où le clinquant des mots ne peuvent faire pardonner l'immoralité de l'action. Son article de Charlotte Corday est une espèce d'épopée à laquelle aucun mouvement oratoire ne manque pour illustrer le personnage; il est trop long pour que nous le rapportions tout entier. Toutefois, comme la gloire de l'auteur, les arguments philosophiques qu'il a réunis donnent à cet écrit une grande importance au point de vue du *tyrannicide*, et qu'il forme presque au

19e siècle le pendant du *traité de Jean Petit* et de celui de *Mariana*, nous allons rapidement l'examiner.

Une description pittoresque, comme le lecteur les aime depuis Walter Scot et Victor Hugo, nous introduit dans la demeure de Charlotte Corday, « petite fille du grand tragique français, Pierre » Corneille ; les poètes et les héros sont de même race, dit-il ; il n'y » a entre eux d'autre différence que celle de l'idée au fait ; les uns » font ce que les autres conçoivent ; mais c'est une même pensée. » Les femmes sont naturellement enthousiastes comme les uns, » courageuses comme les autres. La poésie, l'héroïsme et l'amour » sont du même sang. »

C'est donc clairement, dans l'opinion de M. de Lamartine, Pierre Corneille qui transmet à Charlotte le *génie de l'assassinat politique ;* je doute que, du temps de la Ligue même, on eût entrepris de glorifier un grand homme en recherchant des meurtriers dans ses descendants.

« Cette jeune fille, dit-il, avait alors 24 ans ; sa beauté grave, sereine et recueillie, quoique éclatante, semblait avoir contracté au fond du cœur l'empreinte de ce séjour austère et de cette vie retirée ; il y avait en elle quelque chose d'une apparition. Les habitants du quartier qui la voyaient sortir le dimanche pour aller aux églises..... racontent que leur admiration pour elle était mêlée de prestige et de respect. Soit rayonnement d'une pensée forte qui intimide l'œil du vulgaire, soit atmosphère de l'âme répandue sur les traits, soit pressentiment d'une destinée tragique qui éclate d'avance sur le front..... »

Suit une longue description de la beauté physique de Charlotte, où le poète répand avec amour toutes les couleurs qui peuvent plaire, séduire, faire adorer.

« Le son de sa voix, dit-il en terminant, cet écho vivant qui » résume toute une âme dans une vibration de l'air laissait une » profonde et tendre impression dans l'oreille de ceux à qui elle » adressait la parole ; ils parlaient encore de ce son de voix dix » ans après l'avoir entendu, comme d'une musique étrange et » ineffable qui s'était gravée dans leur mémoire. Elle avait dans » ce clavier de l'âme des notes si sonores et si graves, que l'entendre c'était, disaient-ils, plus que la voir, et qu'en elle le son » faisait partie de la beauté. »

Cette description conduit Charlotte à l'abbaye des Dames. Pour

mieux sanctifier l'héroïne, M. de Lamartine a voulu la baptiser dans les eaux les plus pures du catholicisme ; après l'avoir présentée comme un modèle de piété, il lui fait entrevoir « au-delà » de ses dogmes domestiques d'autres dogmes nouveaux, lumineux, sublimes ; elle n'abandonne ni Dieu, ni la vertu, ces deux » premières passions de son âme ; mais elle leur donna d'autres » noms et d'autres formes. »

« Ces noms et ces formes elle les trouva dans l'étude de la » philosophie du 18e siècle. » Rentrée chez sa tante à 19 ans, au moment de la suppression des monastères, le poète lui fait trouver « le double besoin de son esprit et de son cœur satisfait, dans Jean-Jacques Rousseau, ce philosophe de l'amour, ce poète de la politique ; dans Raynal, ce fanatique d'humanité ; dans Plutarque, enfin, ce personnificateur de l'histoire..... Dévorée du besoin d'aimer ; inspirant, ressentant quelquefois les premiers symptômes de l'amour, sa réserve, sa dépendance et sa misère la retinrent toujours aux derniers aveux de ses sentiments..... Son amour, refoulé ainsi par la volonté, par le sort, changea non de nature, mais d'idéal ; il se transforma en vague et sublime dévouement, en rêve de bonheur public. Ce cœur étant trop vaste pour ne contenir que sa propre félicité, elle voulut y contenir la félicité de tout un peuple. Elle se concentra de plus en plus dans ses idées, cherchant sans cesse en elle quels services elle pourrait rendre à l'humanité. La soif du sacrifice de soi-même était devenue sa démence, son amour ou sa vertu. Ce sacrifice dût-il être sanglant, elle était résolue à l'accomplir.

» Sa seconde pensée avait été, jusqu'à ce dernier moment, de frapper Marat au sommet de la Montagne, au milieu de la Convention, sous les yeux de ses adorateurs et de ses complices. Son espoir, en ce cas, était d'être immolée elle-même aussitôt après, et mise en pièces par la fureur du peuple, sans laisser d'autres traces et d'autre mémoire que deux cadavres, et la tyrannie renversée dans son sang. Ensevelir son nom dans l'oubli, et ne chercher sa récompense que dans son acte même, en ne demandant sa honte et sa renommée qu'à sa conscience, à Dieu et au bien qu'elle aurait accompli..... Telle était jusqu'à la fin la seule ambition de son âme. La honte ! elle n'en voulait pas pour sa famille ; la renommée ! elle n'en voulait pas pour elle-même, la gloire lui semblait un

salaire humain indigne du désintéressement de son action, ou propre seulement à ravaler sa vertu. »

Plus loin, il lui fait joindre la supercherie à la conception du crime, et cette aggravation de fautes, il s'efforce encore de la justifier.....

« Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son âme, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse, et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque avant même que ces actes soient accomplis, et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir, la vertu jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action ; l'un a besoin des ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper ; il lui en coûta plus que de frapper. »

Etrange aberration vraiment que celle qui veut éloigner ainsi toute culpabilité du crime lui-même, pour ne trouver quelque occasion de reproche que dans les circonstances fort indifférentes, à notre avis, de sa perpétration. Eh quoi ! Marat frappé au sommet de sa Montagne eût-il été moins assassiné ? Alibeau, Meunier, Lecomte, tirant leur coup homicide au milieu de la foule, au grand jour, en sont-ils moins coupables que s'ils s'étaient introduits insidieusement auprès de leur victime !

Après avoir rapporté sa lettre à son père, où elle essaie de le consoler en lui parlant de la gloire de son action et en lui rappelant ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

l'auteur ajoute :

« Cette allusion à un vers de son aïeul, en rappelant à son père l'orgueil du nom et l'héroïsme du sang, semblait placer son action sous la sauvegarde du génie de sa famille ; elle défendait la faiblesse ou le reproche au cœur de son père, en lui montrant le peintre des sentiments romains, applaudissant d'avance à son dévouement. »

Elle paraît au tribunal révolutionnaire. « A peine eut-elle fendu la foule et fait rayonner sa beauté surnaturelle, dit-il, que ce mouvement de colère se changea en frémissement d'intérêt et d'admiration. Toutes les physionomies passèrent de l'horreur à l'attendrissement. Ses traits, exaltés par la solennité du moment, colorés

par l'émotion, troublés par la confusion de la jeune fille sous tant de regards, raffermis et ennoblis par la grandeur même du crime qu'elle portait dans l'âme et sur le front comme une vertu, enfin la fierté et la modestie rassemblées et confondues dans son attitude, donnaient à sa figure un charme mêlé d'effroi, qui troublait toutes les âmes et tous les yeux; ses juges même paraissaient des accusés devant elle; on croyait voir la *justice divine* ou la *Némésis* antique substituant la conscience aux lois, et venant demander à la justice humaine, non de l'absoudre, mais de la reconnaître et de trembler ! »

On appelle Chauveau-Lagarde pour la défendre.

« Charlotte le regarda d'un œil scrutateur et inquiet, comme si elle eût craint que, pour sauver sa vie, son défenseur n'abandonnât quelque chose de son honneur. »

Ayant aperçu dans l'auditoire un homme qui dessinait ses traits, sans s'interrompre elle s'était tournée avec complaisance et en souriant du côté de l'artiste, pour qu'il pût mieux retracer son image. « Elle pensait à l'immortalité; elle posait devant l'avenir... »

« On eût dit qu'en lui permettant de transmettre ses traits et sa physionomie à la postérité, elle le chargeait de transmettre son âme et son patriotisme visibles aux générations à venir. »

Etranges justifications ! et qui confirment bien notre opinion sur le *tyrannicide :* l'orgueil fut toujours, à notre avis, le mobile de ce crime bien autrement que le patriotisme..... Qu'est-ce, en effet, au point de vue du salut public, que la mort d'un méchant, entouré de complices prêts à le remplacer, à dépasser même le mal qu'il a fait pour venger sa mort!... *Orgueil* et *vengeance*, voilà les principaux mobiles des meurtriers; mais aucun de ces illustres assassins n'éleva cet orgueil aussi haut que Charlotte Corday. M. de Lamartine nous le prouve lui-même. « Un prêtre, autorisé par l'accusateur public, s'étant présenté pour lui offrir les consolations de la religion : — Remerciez, lui dit-elle avec une grâce affectueuse, ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer; mais je n'ai pas besoin de votre ministère. Le sang que j'ai versé, et mon sang que je vais répandre, sont les seuls sacrifices que je puisse offrir à l'Eternel..... — L'exécuteur lui coupa les cheveux; elle les ramassa, les regarda une dernière fois, et les donna à Mme Richaud. On lui lia les mains, et on la revêtit de la chemise du supplicié.

— Voilà, dit-elle en souriant, la toilette de la mort faite par des m ainsun peu dures, mais elle conduit à l'immortalité. »

Ces aveux étranges d'orgueil ne rendent-ils pas toute considération superflue. Après une nouvelle description de sa beauté physique, prise au point de vue de la charrette fatale et de l'échafaud, le poète ajoute :

« Le soleil couchant éclairait son front de rayons semblables à une auréole; les couleurs de ses joues, relevées par les reflets de sa chemise rouge, donnaient à son visage une splendeur dont les yeux étaient éblouis. On ne savait si c'était l'apothéose ou le supplice de la beauté que suivait ce tumultueux cortége : elle ressemblait à la vengeance céleste satifaite et transfigurée!... » Adam Lux, républicain allemand, attendait la charrette à l'entrée de la rue Saint-Honoré. « Il suivit pieusement les roues jusqu'au pied de l'échafaud; il gravait dans son cœur, dit-il lui-même, cette inaltérable douceur au milieu des hurlements barbares de la foule. Ce regard si doux et si pénétrant; ces étincelles vives et humides qui s'échappaient, comme des pensées enflammées, de ces beaux yeux, dans lesquels parlait une âme aussi intrépide que tendre. Yeux charmants, qui auraient dû émouvoir un rocher, s'cria-t-il....; souvenirs uniques et immortels qui brisèrent mon cœur et qui le remplirent d'émotions jusqu'alors inconnues! émotions dont la douceur égale l'amertume, et qui ne mourront qu'avec moi. Qu'on sanctifie le lieu de son supplice, et qu'on y élève uue statue avec ces mots : — *Plus grande que Brutus!* — Mourir pour elle; être souffleté, comme elle, par la main du bourreau; sentir en mourant le froid du même couteau qui trancha la tête angélique de Charlotte; être uni à elle dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la mort, voilà désormais mes seuls vœux! Je n'atteindrai jamais cette vertu sublime; mais n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours au-dessus de l'adorateur?»

En terminant, toutefois, M. de Lamartine semble être saisi par une lueur de doute à l'endroit de l'héroïsme sans tache de Charlotte..... Mais ce doute n'est que la péroraison de l'oraison funèbre, car elle le conduit à cette étrange exclamation :

« Si nous avions à trouver pour cette sublime libératrice de son pays, et pour cette généreuse *meurtrière* de la tyrannie, un nom qui renfermât à la fois l'enthousiasme de notre émotion pour elle et la sévérité de notre jugement sur son acte, nous créerions un

nom qui réunit les deux extrêmes de l'admiration et de l'horreur dans la langue des hommes, et nous l'appellerions l'*Ange de l'assassinat!* »

Enfin, comme si ce n'était pas assez de sa propre admiration pour glorifier cette femme, le poète complète son apologie en rappelant celle que lui adressèrent Adam Lux, André Chénier, Klopstock, Vergniaud, et fait pour ainsi dire s'agenouiller la France et l'Allemagne entière devant la statue qui a pour socle son échafaud mérité.....

Ainsi voilà comment un *meurtre politique* est apprécié en plein 19e siècle par l'élite des historiens sérieux qui comptent au nombre des hommes d'État. Trompés par leur haine légitime contre le plus ignoble tyran qui ait jamais existé, ils ne craignent pas de renouveler implicitement les arguments de Jean Petit et de Mariana en faveur du forfait le plus grand, le plus dangereux au point de vue humain, puisqu'il tend à substituer la passion individuelle au jugement public.

Certes, nous ne craignons pas être suspecté d'attachement au génie infernal de 93; nous espérons que l'on ne nous fera pas l'injure de douter de notre profonde horreur pour Marat. Mais au-dessus de notre propre indignation, nous plaçons une autorité plus haute, le principe; et ce principe immuable, contre lequel nous n'admettons pas d'exception, dit : *tu ne tueras point* [1] ! Qu'aucune considération d'intérêt public n'ait la prétention de prévaloir contre ce fondement de la morale et de la justice humaine. Imprudents apologistes du tyrannicide! vous vous fondez sur la culpabilité patente d'un tyran pour absoudre un meurtrier! mais avez-vous encore défini le crime de la tyrannie? Cette définition, loin d'être généralement acceptée, n'est-elle pas, au contraire, controversée, mise en doute, avec un radicalisme qui n'atteint aucune autre matière morale? Tout tyran ne fut-il pas un monstre pour ses ennemis, un héros digne de l'apothéose pour ses partisans? et Marat lui-même ne reçut-il pas les honneurs du Panthéon?

A Dieu ne plaise que nous voulions mettre en doute toute distinction de crime et de vertu en politique; mais cette appréciation nous la confions à la nation et non à l'individu. Au milieu des pas-

[1] *Non occides*, 5e précepte du *Décalogue*, dans l'*Exode* XX, 13.

sions contraires qui grondent autour des contemporains, souvent ce jugement public est partial, aveugle, et par conséquent injuste. Or, si l'appréciation du grand nombre est fautive, que ne doit-il pas arriver du jugement individuel? L'erreur est le lot ordinaire de l'individu. Quel orgueil coupable, criminel, ne doit pas nous inspirer pour nous donner l'audace de porter un *jugement de mort*, jugement sans instruction, sans appel, sur un de nos semblables, que notre point de vue personnel nous désigne comme le coupable. Quoi! la justice humaine ne prononce qu'en tremblant après les instructions les plus longues et les plus minutieuses, après les débats contradictoires les plus étendus; et l'individu, surexcité par un faux patriotisme que nous appellerons, nous, le paroxysme de la vanité, se pose en juge suprême et en exécuteur immédiat de son propre arrêt. Mais celui qui ose ainsi juger son semblable mériterait le mépris et la malédiction pour l'audace seule de son orgueil; que ne méritera-t-il pas pour l'exécution sanglante de son décret!

Aux yeux de l'homme sensé, il ne saurait exister qu'une seule source d'autorité, l'autorité de Dieu, laquelle se manifeste de deux manières, ou par une *révélation directe, immédiate*, d'une appréciation difficile, et dont on a fait souvent un abus sacrilége, sous prétexte d'*inspiration*, mais dont il faut pourtant reconnaître l'existence dans quelques occasions; ou par une *révélation extérieure*, indirecte, médiate, manifestée dans l'Évangile, ou dans les lois humaines régulières, et régulièrement exécutées, lois auxquelles seulement nous reconnaissons le droit de désigner les coupables, de les *condamner*, de les punir, quelque nom qu'ils méritent, *tyrans* ou *meurtriers*. Quant à l'opinion individuelle, au contraire, malgré l'espèce de consécration qu'elle trouve quelquefois dans l'opinion publique, nous lui refusons toute autorité, tout droit de vie et de mort, et sans examiner le degré de culpabilité du tyran frappé, nous nous arrêtons au crime de l'orgueilleux qui se déclare *son juge* et le *frappe*.

A l'excès de l'oppression on ne peut appliquer qu'un patriotisme honorable; c'est celui dont Jeanne d'Arc, Washington, les libérateurs des peuples enfin, levèrent le drapeau. Jeanne d'Arc aurait pu assassiner aussi; son poignard aurait trouvé plus d'un grand coupable de lèse-nation. Elle préféra la gloire utile et périlleuse

des braves. Charlotte pouvait comme elle lever l'étendard de l'insurrection, marcher à la tête des légions girondines, mettre sa beauté, le feu de son regard, cette puissance du sexe, en un mot, qu'elle possédait à un si haut degré, au service de la guerre ouverte; elle préféra la renommée passagère, fanatique des *tyrannicides*. Pour être Jeanne d'Arc il fallait du génie, pour être un assassin il ne fallait que l'audace d'un moment. Et savez-vous pourquoi Charlotte préféra la renommée de Scévola à celle de Jeanne d'Arc, parce qu'elle était fille de cette école historique et philosophique des 17[e] et 18[e] siècles que nous avons déjà montrée envahissant les chaires publiques, les bibliothèques, les lycées, le théâtre; parce qu'elle avait appris à adorer Brutus et Scévola dans l'apothéose académique qu'on leur avait faite, et que Jeanne d'Arc ne lui était apparue qu'à travers la fange du roman de Voltaire, sans doute; car la docte petite fille de Corneille n'avait pas eu peur de lire même *Faublas*, comme nous l'apprend M. de Lamartine.

Nous ne voyons donc, quant à nous, qu'un servile esprit d'imitation romaine dans le meurtre de Charlotte, une ambition démesurée de renommée, un coup de tête d'un esprit inquiet et froissé dans les passions qui ne pouvaient trouver leur aliment dans une existence obscure. Cette manie de contrefaçon romaine, nous en trouverons un témoignage irrécusable dans son endurcissement anti-chrétien au moment de mourir, dans cette réponse copiée servilement sur le testament d'Eutychès, lorsque, n'ayant rien à donner à son défenseur, Chauveau-Lagarde, elle lui donna, pour récompense antique, le soin de payer ses dettes au concierge de la prison.

Le christianisme pouvait seul enfanter la libératrice de Charles VII et de la France; le scepticisme du dernier siècle, assaisonné de tyrannicide à la romaine, ne pouvait produire que Charlotte Corday.

Voilà pourquoi nous ne croirons jamais avoir stigmatisé avec assez de force les coupables éloges prodigués par nos historiens aux *tyrannicides* antiques qui ont fait son éducation et mis le poignard dans sa main. Voilà pourquoi aussi nous ne croirons jamais avoir suffisamment condamné les *apothéoses sacriléges* de nos fanatiques de Charlotte Corday; car leur encens est une semence de crimes, que toutes les âmes mécontentes et avides de gloire s'empresseront de recueillir et d'arroser de sang.

Quant à nous, défenseurs du véritable patriotisme et de la véritable vertu, que rien ne nous fasse abandonner le principe fondamental : — *Tu ne tueras point ;* — car une fois abandonné, par exception, à l'endroit du tyran coupable, qui pourra le relever comme un bouclier devant la poitrine du roi, du président menacé par les factions. Si vous reconnaissez à Charlotte Corday le droit de juger Marat, comment contester à Brutus celui de juger César, à Ravaillac celui de juger Henri IV, à tout agitateur, enfin, le droit de juger et de poignarder tout monarque, usurpateur ou président qui gênera le triomphe de sa passion politique ! Que disons-nous, le meurtre une fois toléré sous prétexte de bien public, n'amènerait-il pas à justifier le meurtre inspiré dans un intérêt particulier ? Si je puis légitimement tuer Porsenna pour empêcher la prise de Rome, n'aurai-je pas le droit de tuer l'ennemi qui menace, dans un temps même éloigné, les jours de mon père, de mon ami ? Et qui sait, si la logique, qui devient inexorable dans la déduction de ces conséquences, n'arrivera pas à reconnaître le droit d'assassiner le persécuteur, l'exploiteur, l'usurier, qui condamne la famille à la dégradation, à la misère, à la faim.

Ah ! hâtons-nous de nous arrêter. La brèche faite au commandement : — *homicide point ne seras,* — en faveur du tyrannicide, fait crouler, pierre à pierre, tous les fondements de la morale, de la sécurité, et livre l'humanité sans défense aux tempêtes de la barbarie. Oui, faisons un inexpugnable bouclier autour des principes de l'antique *Décalogue ;* réunissons toutes les forces du précepte divin, de la morale humaine, de la logique, pour repousser les attaques de la subtilité des sophismes et des passions politiques.

CÉNAC MONCAUT.

Polémique socialiste.

M. PROUDHON JUGÉ PAR M. CONSIDÉRANT,

ET

M. CONSIDÉRANT JUGÉ PAR M. PROUDHON.

Dans un moment où les utopistes qui sapent la société humaine ont eu un succès inespéré dans un grand nombre de colléges élec-

toraux à Paris et dans les départemens, et où, arrivés à l'Assemblée législative, ils vont sans doute se réunir pour détruire, il est utile de savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes de leur œuvre et de leur capacité réciproque. Cela pourra nous apprendre ce qu'ils feraient si jamais ils obtenaient une victoire complète et si les destinées des peuples étaient mises en leurs mains. C'est ce qui nous engage à consigner dans nos pages les deux appréciations suivantes que les deux ennemis de la société établie de Dieu ont faites de leur œuvre réciproque. Voici l'article de M. Considérant :

POUR EN FINIR AVEC M. PROUD'HON.

Omnia invidiosè pro dominatione.
(Variante de TACITE.)

D'abord nous en demandons bien pardon à nos lecteurs. Il nous en coûte de remuer ce mélange de violence, d'outrecuidance et de détraction haineuse qui fait le fond de l'école de M. Proudhon et la substance de son journal. Mais nous y sommes contraints, et nous avons hâte, une bonne fois, d'en finir.

Il est nécessaire, pour aller plus vite, de reproduire une lettre contenue dans la *Démocratie* de dimanche dernier (4 février); c'est le résumé de la ridicule affaire qui doit encore nous occuper deux minutes.

A M. PROUDHON, RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL *le Peuple*.

« *Le Peuple* nous a lancé une accusation de *trahison* et d'*apostasie* fondée sur *une ligne et demie*, détachées d'un article de deux grandes colonnes, contenu dans la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

» La *Démocratie* a signalé cette incroyable accusation au rédacteur en chef du *Peuple*, en l'invitant à surveiller les entrefilets qui se glissent dans sa rédaction.

» Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, y ajoutant assez directement même un nouveau chef non moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et sa proclamation de lundi !

» L'article incriminé, et que, contrairement à l'habitude que j'ai cru devoir prendre depuis que je suis représentant, j'avais oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous les termes qu'il contient.

» Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand j'ai été informé que M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée entre les deux journaux, et affirmait n'en avoir pas encore pris connaissance.

» Nous avons déjà donné trop de preuves de notre détermination d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers organes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres que des débats de doctrine, pour n'être pas disposé à ajouter à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

» Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, pour prier le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien nous faire connaître, par la voix de son journal, s'il maintient les accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans le *Peuple*, et s'il s'y associe. »

V. CONSIDÉRANT, Représentant du peuple.

Voulez-vous savoir pourquoi cette lettre a paru dans la *Démocratie* au lieu et place de l'article déjà écrit, qui s'adressait à MM. de la rédaction du *Peuple?* — *C'est M. Proudhon qui me l'avait demandé.* Averti par moi que j'allais lui répondre *de bonne encre*, convenant que l'accusation des siens, contre nous dirigée, était absurde; en présence d'une indignation déplacée de ma part, parce que ce n'est pas ce genre de sentiment que doit provoquer une *maladie de l'esprit*, bien constatée. M. Proudhon m'a assuré qu'il était étranger à l'accusation portée par son journal, qu'il ne la connaissait même pas encore. *Il m'a invité à lui déférer une seconde fois* directement et nominativement dans la *Démocratie, afin que, mis de nouveau en demeure d'intervenir, il pût la vider convenablement.* C'était samedi dernier. Beaucoup d'autres n'eussent consenti qu'à suspendre leur réponse. J'acceptai de faire une avance nouvelle, précisément parce que c'était déjà excessif, et qu'en fait de modération envers les *socialistes les plus compromis*, il me convenait, dans un temps comme celui où nous vivons, de pécher par excès. Je me conformai immédiatement, en publiant dimanche matin la lettre ci-dessus, *à l'invitation de M. Proudhon.*

Voulez-vous savoir comment cette démarche, demandée par M. Proudhon, a été accueillie? Voici la réponse de son journal à ma lettre. (*Peuple* de lundi dernier.)

« M. Proudhon ne connaissait point cet incident; *il en prendra connaissance*
» *et répondra plus tard* à M. Considérant. En présence de l'audace des roya-
» listes et de la ténacité stupide d'un ministère flétri par l'opinion et condamné
» par l'Assemblée, *une polémique personnelle entre* la Démocratie *et nous*
» *serait plus qu'inconvenante.* Nous ne *sachons pas toutefois que nous ayons*
» *à revenir* sur le jugement que nous avons porté *sur la phrase inqualifiable*
» qui a donné lieu à notre critique. »

Voilà le procédé de l'homme. Le *dieu* n'a pas le temps de songer à répondre à la démarche qu'il a provoquée. Nous repasserons plus tard, quand le *dieu* sera disposé. En attendant, les *demi-dieux* maintiennent leur *calomnie stupide.* Ils l'aggravent même en disant en tête de leur note, pour envenimer leurs morsures, que notre article a été publié « le lendemain de l'émeute ministérielle; » ce qui est faux, puisque l'article, écrit le dimanche, a paru le lundi matin 29 janvier, quand personne ne soupçonnait encore cette émeute. Mais à quoi bon ces détails? Nous ne discuterons pas des *outrages émanés de cerveaux malades.* Sans doute la première accusation pouvait paraître une simple extravagance; mais la persistance, jointe aux procédés du maître, montre bien que le dérangement est devenu endémique et fixe dans le groupe, et la folie, chronique.

La folie est incontestablement un cas d'*excuse* et d'*irresponsabilité*. Il faut reconnaître cependant que toutes les folies ne sont pas également in-

téressantes. Il y en a qui inspirent un fort *légitime dégoût*, *celle-ci est du nombre*.

Depuis long-tems nous avions reconnu, à des signes trop certains, *cette triste maladie de l'esprit* qui a inspiré successivement le *Représentant du peuple*, *le Peuple*, et donné à presque tous les écrits sortis de la plume du citoyen Proudhon cette *odeur de haine* et cette *couleur fauve* qui les caractérisent. Souvent nous nous en sommes entretenus à la *Démocratie*. Nous avions été d'avis de tenter le traitement de l'infimité à grandes doses de condescendance et de bons procédés. Nous avions pensé que peut-être, à force d'opposer la raison et la courtoisie à la déraison et à la violence, nous viendrions à bout de cette fiévreuse *personnalité*, de cette surexcitation de l'*orgueil*, de cette envieuse manie d'*accusation*, de *dénigrement* et de *destruction* de tout ce qui n'est pas soi. Nous désirons, pour l'honneur et dans l'intérêt du *socialisme*, que ses éléments, les plus opposés dans leurs allures, donnassent, entre eux du moins, aux parties adverses, l'exemple d'une discussion honnête et loyale, d'une critique réciproque complétement libre quant à l'*examen des idées*, mais marquée aux caractères de la tolérance, de la bonne foi, de la modération, de la raison. — *Nous avons perdu notre temps et notre huile, et nous reconnaissons la maladie pour incurable.*

Libre donc à vous, messieurs du *Peuple*, *de fouler aux pieds les plus élémentaires notions du savoir-vivre*, *et d'outrager* SOTTEMENT *des confrères qui ne vous ont jamais fait de mal*, qui même vous ont rendu fort souvent le bien pour le mal. Mais il y a un point où, si grand qu'il soit, cesse l'amour de la concorde ou du moins de la neutralité, c'est quant l'*indignité des procédés devient un système*. Que venez-vous nous parler des royalistes et du ministère, de l'ennemi commun, quand vous maintenez contre nous votre *méprisable* accusation d'*apostasie et de trahison*? C'est encore à ajouter au compte de votre délire. Car comment osez-vous parler des nécessités de l'accord entre nous quand vous nous insultez gratuitement à trois ou quatre reprises consécutives en douze jours? et quel inconvénient y a-t-il à une polémique comme vous dites, entre vous et nous, devant les royalistes et le ministère, si nous sommes, comme vous persistez à le maintenir, des apostats et des traîtres à la démocratie? Voyez-vous bien *que le grain de raison qui vous reste* vous prend en flagrand délit de *faux témoignage* contre ce que la *fièvre d'orgueil* vous a laissé de *conscience*.

Nous avons été curieux de pousser l'expérience jusqu'au bout. Voilà six jours que l'homme qui nous a demandé une démarche, que nous avons eu la bonhomie de faire, a laissé maintenir pour la troisième fois dans sa feuille l'absurde calomnie dont il ne peut plus prétexter l'ignorance et n'a pas daigné nous répondre...

Monsieur Proudhon, vous avez dépassé à notre égard toutes les bornes, vous et les vôtres... Eh bien! recevez-en nos remerciements profonds.

Dans ce que nous considérions comme l'*intérêt général du socialisme*, par un point d'honneur dont nombre de nos amis nous ont réproché l'excès, nous vous avions en maintes circonstances, tout en distinguant profondément entre vos vues et les nôtres, mille fois trop ménagé. Merci donc d'une conduite qui

n'a aucun nom dans la langue des gens qui se respectent; merci! car elle nous fait désormais, non pas seulement un droit, mais un devoir impérieux de *vous traiter comme vous le méritez*, et de marquer, en termes qui ne permettront plus du moins qu'on nous confonde, l'abîme qui sépare notre *socialisme* pacifique, démocratique et organisateur, de *votre socialisme destructeur et sauvage*. Les apôtres les plus naïfs de l'union de tous les socialistes sauront du moins, grâce à vous, *qu'il en est parmi ceux-ci d'atteints de* MANIES FURIEUSES, *et qu'on ne peut cependant se laisser* DÉVORER *sans rien dire*. Ecoutez-moi donc, monsieur Proudhon; vous l'avez voulu, je vais vous faire en peu de mots votre histoire :

Vous n'avez vécu que de dénigrements et de morsures; vous ne vous êtes *fait un nom que par la détraction* de ceux-là même dont *vous exploitiez* les idées; car vous n'avez *rien*, *rien*, entendez-vous, *rien de sérieux à vous, pas une miette d'idée, pas un brin de pensée*, même dans le bagage si plaisamment enflé de votre *banque d'échange* (A).

Votre tapage en peut bien faire accroire fort gros *aux ignorants;* ceux qui ont quelque étude des questions sociales n'en ont pas un instant été dupes.

Vous n'avez rien à vous *que le génie de la détraction;* et, ce que vous avez parce que vous l'avez pris, vous ne l'avez payé qu'*avec la fausse monnaie du zoïlisme audacieux qui est toute votre richesse*. C'est pourquoi l'on comprend que vous ayez dit : *La propriété c'est le vol*.

Vous avez pris vos thèses, vos antithèses et vos synthèses aux Allemands; c'est le procédé vulgaire de leur dernière évolution philosophique.

Vous avez pris à Rousseau, aux saints-simoniens, aux communistes et à d'autres, la *négation de la propriété*, et vous n'y avez ajouté que les violences que vous avez suscitées contre, et que vous déclarez aujourd'hui parfaitement inutiles et par conséquent détestables.

Vous avez pris aux saint-simoniens la donnée de l'abaissement indéfini du taux de la rente. Ceux-ci voulaient arriver au terme zéro par l'excitation d'un

(A) Il est utile de voir M. Considérant dressant ainsi l'inventaire des inventions réelles de son confrère en socialisme, M. Proudhon. Cet inventaire se réduit à *rien, rien de positif* ou de *bon*, c'est lui qui le dit. Nous disons de *positif* ou de *bon*, car pour le *négatif* ou le *mauvais*, nous voyons que le bagage est assez grand : destruction, haine, folie, déraison, etc. — Or nous verrons bientôt M. Proudhon prouver aussi à M. Considérant que son actif se réduit à *zéro*. Nous croyons que l'un et l'autre ont complétement raison. Oui, ni M. Considérant ni M. Proudhon n'ont rien inventé de nouveau, ni en fait de *dogme* ni en fait de *morale*, par la raison que l'homme ne peut rien inventer de ce qui constitue le vrai fondement de la société. Dieu, en créant l'homme, en le plaçant en société, lui a donné tous les élémens, toutes les lois, toutes les règles qui peuvent le faire vivre et prospérer dans cette société. Le Christ est venu compléter ces règles. Chercher quelque chose en dehors de ces règles, c'est chercher hors de Dieu, c'est changer de Dieu. C'est, comme on voit, penser de M. Considérant et de M. Proudhon, ce qu'ils pensent l'un de l'autre; mais que penser de ces nombreux niais et dupes, qui les regardent comme des dieux nouveaux destinés à faire une autre société?

dévouement religieux et par la multiplication de ce signe de valeur, — ce qui avait du moins un sens.

Vous avez pris à Fourier toute votre machine de *banque d'échange*, qui n'était, dans votre esprit, autre chose qu'une absurde application, à des individualités morcelées, des trois principes du système des échanges, produit par celui-ci sous les noms de *consignation continue*, *évaluation antérieure* et *compensations arbitrées*, mais qu'il a eu le bon sens d'appliquer à des groupes, à des associations, à un milieu préparé pour le recevoir (B).

Et vous avez si peu compris votre prétendu système, votre soi-disant découverte de la banque d'échange, *ce système que nous-mêmes, qui le connaissions avant vous, nous avons eu tant de peine à dégager des obscurités de votre esprit et des nébulosités fantasmagorico-transcendantes dont vous l'avez si longtemps enveloppé pour en faire causer les badauds et pour vous tirer d'affaire*, qu'il y a deux mois encore vous déblatériez contre les associations, sans lesquelles vous ne lui ferez pas faire un pas, à *votre* système ! Et vous l'aviez si peu comprise, votre découverte, que *sans le secours d'un ancien phalanstérien qui vous y a mis des pièces et des morceaux*, qui en a fait *quelque chose* comme un plan d'organisation des comptoirs nationaux de Fourier et de ses banques annexes, *vous vous y étiez noyé, car vous y pataugiez depuis deux mois, si tristement et si misérablement que c'était à faire pitié à vos adversaires...*

Voyons ! *génie sublime*, *grand inventeur*, *père du peuple*, *sauveur du monde*, vous qui, pour prendre les expressions *enflées par votre propre orgueil*, êtes arrivé « en passant au creuset de la critique les diverses parties du » symbole social, par une longue et laborieuse analyse, à la *découverte* des » principes supérieurs dont la formule algébrique est énoncée dans votre Acte ; » voyons ! essayez de nous dire ce qu'il y a à vous et de vous dans cet Acte, si ce n'est le plaisant aplomb, mais l'aplomb seul, — car la formule n'est pas de vous, — avec lequel vous stipulez et décrétez, art. 9 dudit Acte, *que tout capital est improductif ?*

Voyons ! répondez, qu'avez-vous *fait ?* qu'avez-vous *créé*, qu'avez-vous *découvert ?* Vous qui déclarez si modestement que, « dans votre pensée la » plus intime, tout le socialisme » est en vous, et que, hors de vous, « il n'est » qu'utopie et chimère, » édifiez-nous un peu sur ce qui est en vous, car enfin, si vous êtes le Dieu socialiste, nous avons hâte de vous adorer.

Eh bien ! c'est moi qui vous le dis, et vous ne prouverez pas le contraire. Ce que vous avez créé, ce que vous avez découvert se réduit à trois mots : *Rien ! Rien ! Rien !* — un *Zéro* très-gros, très boursouflé, plein de tapage et de venin, j'en conviens ; mais un zéro en chiffre et pas autre chose, voilà votre compte (C). Vous avez, pardieu ! bien raison de demander le crédit gratuit !

(B) Cette filiation est assez exacte ; mais il serait bien facile d'en faire une semblable contre M. Considérant et de lui prouver que tout ce qu'il y a de tolérable dans ses utopies, comme l'association, il l'a pris au christianisme.

(C) Voilà ce que nous, catholiques, nous devons aussi demander à tous nos

Vous vous dites, modestement, le *socialisme*, le *socialisme incarné*, tout le *socialisme*. Pour qui prenez-vous le public, et comment n'avez-vous pas de honte ? Parce que ces formules *extravagantes* imposent à quelques innocens, vous ne comprenez donc pas qu'elles vous couvrent de ridicule, et que c'est justement quand elle veut se faire grosse comme un bœuf que la grenouille crève ! Grosse comme un bœuf, je suis bien bon ; c'est comme un monde que la *povera* se veut faire ; car enfin, le socialisme, c'est le problème de la société présente et future tout entière. Vous prenant avec votre banque (qui n'est pas à vous) pour *votre socialisme*, vous êtes bien plus curieux à voir que la grenouille (D).

Vous vous croyez tout le socialisme, et vous le dites la main sur la Constitution et sur l'Évangile. Eh bien ! la main *sur ma conscience* (E), tout simplement, je vous dirai, moi, ce que vous avez été et ce que vous êtes du socialisme : *vous en avez été et vous en êtes l'Erostrate.....*

Vous avez *tout abîmé*, *tout brûlé*, monsieur Proudhon..... POUR VOUS FAIRE UN NOM (F).

Vos pères intellectuels, ceux de qui vous avez tiré quelque nourriture, *vous avez tenté de les égorger*. Il est juste de dire que vous y avez réussi comme le serpent sur la lime.

Vous avez lancé contre la propriété des attaques furibondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes, et vous n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quelconque, car en produisant aujourd'hui ce qui est TOUT LE SOCIALISME, la banque (qui n'est pas à vous), vous protestez « qu'en faisant la critique de la propriété, ou pour mieux dire de » l'ensemble d'institutions dont la propriété est le pivot, vous n'avez jamais » entendu ni attaquer les droits individuels reconnus par les lois antérieures, » ni contester la légitimité des possessions acquises, ni provoquer une répartition arbitraire des biens, ni mettre obstacle à la libre et régulière acquisition, » par vente et par échange, des propriétés, ni même interdire ou supprimer

philosophes, qu'ont-ils *inventé* en dogme et en morale, et s'ils ont inventé quelque chose qui en prouve la réalité, où en est la sanction ?

(D) M. Considérant ne voit pas que ce reproche retombe en plein sur lui ; en effet sur lui *povero*, qui prétend que la *doctrine sociale* et le *progrès social* se sont *incarnés* en lui. Comme si le genre humain avait attendu jusqu'à lui pour *s'associer*, comme s'il avait reçu une révélation nouvelle d'un nouvel état social ! lui aussi n'a *rien inventé*.

(E) N'est-ce pas là une puissante *garantie*, *la conscience* de M. Considérant ! nous n'en contestons pas la sincérité ; mais M. Proudhon n'a-t-il pas la sienne ? Laquelle a la vérité pour soi ? La raison dernière de ces messieurs est toujours, *ma conscience dit vrai*, *mais la vôtre dit faux*, et tout cela sans preuve autre que l'assertion même de sa *conscience*.—C'est au reste une doctrine qu'ils n'ont pas *inventée*, mais qu'ils ont prise dans les philosophies classiques même prétendues catholiques ? Avis aux partisans de ce système.

(F) Et vous, M. Considérant, ne peut-on pas vous dire la même chose ? En vérité vous êtes des enfants qui vous disputez sans *principe* et sans *solution possible*.

» par décret souverain la rente foncière et l'intérêt des capitaux. » Quels prétextes, en présence d'une telle déclaration, restent donc à vos fureurs révolutionnaires contre la propriété, et où trouvez-vous maintenant, pour me servir des expressions de votre journal, *l'excuse et la moralité de l'insurrection* intellectuelle que vous avez tant contribué à allumer contre elle? quel sens avaient et ces fureurs et cette insurrection pour aboutir à cette déclaration et à l'organisation de quoi?... d'une banque en commandite sous la raison *P.-J. Proudhon et Compagnie*, qu'il vous était parfaitement facultatif de propager et de réaliser sous toutes les lois et sous tous les régimes?

Vous l'avez dit, citoyen Proudhon, le socialisme c'est vous; et tout ce qui n'est pas vous ou votre banque (qui n'est pourtant pas à vous) est utopie et chimère, — même les associations contre lesquelles vous avez tant crié, et sans lesquelles cette banque (qui n'est pas de vous) reste, pratiquement, absurde.

Cette révélation, si plaisante, de votre *personnalité en délire*, explique pourquoi vous avez été l'Erostrate du socialisme. Vous vous sentiez *Tout*, vous vous sentiez Dieu, et vous sentiez en même temps le besoin de vous rendre à vous-même un culte exclusif. En même temps que vous étiez *Dieu*, vous vous adoriez vous-même, vous nourrissiez, pour votre *divinité*, le zèle fanatique et intolérant du sectaire (G).

C'est ce qui fait que vous avez rendu au socialisme tant de services! que vous avez fourni les meilleures armes et les prétextes les plus sûrs à ses adversaires! que vous avez sacrifié le *droit au travail* à la joie d'un absurde paradoxe ajouté à tous ceux *sur lesquels vous aviez échafaudé le piédestal de votre triste gloire!* que vous avez tourné et irrité contre le socialisme tout entier, et très-gratuitement, d'après votre déclaration d'aujourd'hui, tous les intérêts, même les plus légitimes d'après vous, de conservation et de propriété! que vous avez ravagé les esprits, allumé et soufflé le feu dans les intelligences inflammables! c'est pour cela enfin que, dépassant votre modèle qui n'avait brûlé que le temple, entraîné par votre aveugle monomanie de ruine universelle, vous avez été jusqu'à vous brûler, vous le Dieu, dans le temple lui-même!

Et savez-vous pourquoi vous avez fait cela? Oui, vous le savez; mais je vais le dire pour les autres: *C'est parce que si votre nom historique et extérieur*

(G) M. Considérant a ici parfaitement raison, M. Proudhon voulant changer les *fondements* mêmes de la société, fait acte de *Dieu*, se fait *Dieu*; mais ne peut-on pas dire la même chose de M. Considérant qui nie toutes les grandes traditions de l'humanité. Où a-t-il appris que l'homme n'a pas été créé pur, puis qu'il est tombé, qu'il a une fin surnaturelle? Comment tranche-t-il ces questions, s'il n'est pas *Dieu?* — Il en est de même de tous les philosophes, même de ceux qui se disent catholiques, et qui prétendent parler *de Dieu*, de tous ses attributs et asseoir toute la société *sans théologie*, c'est-à-dire *sans tradition*. Tous ces philosophes se font *Dieu*, ou au moins *prophètes*, *messies*, *inspirés de Dieu*, *hommes surnaturels*: que nos professeurs catholiques y fassent attention, car ce sont eux qui ont enseigné plus ou moins ces grandes erreurs.

est Érostrate, votre nom intime est bien plus sinistre encore : Vous vous appelez DESTRUCTION (H).

Cela, je le sais, et vous en jouissez, constitue une grandeur. Cette grandeur, je ne la conteste pas, et je vous plais en ajoutant ici que l'histoire ne conteste pas non plus la grandeur d'Attila. *Il y a de grands fléaux sous la main de Dieu*, et je n'hésite pas, pour ma part, à voir en vous un *homme providentiel.* Vous voyez que le dédain que je vous cache peu pour votre génie de création, et le ressentiment de vos procédés et de vos outrages (qui, à dire vrai, ne nous ont pas plus touché que surpris) ne me rendent du moins, envers vous, ni injuste ni aveugle. Je ne vous diminue pas. Je confesse votre puissance de *destructivité*, vous en avez le génie ; la force de vos dents, le caractère dangereux de leurs morsures ; je ne vous ôte rien de ce qui est à vous : je vous proclame un *des grands et légitimes châtiments* envoyés à un monde corrompu par les orgies de cupidité, d'avidité, d'égoïsme, d'exploitation et de spéculation où la propriété s'était vautrée sous le dernier régime.

Je vous trouve, en un mot, dans la sphère des principes et des idées, ce caractère mystérieux, fatal et sacro-saint que de Maistre trouvait à la *guerre* dans le domaine des faits, et qu'il retrouvait dans la conception antique et quasi-pontificale du BOURREAU.

Vous êtes donc un instrument et vous servez à quelque chose.

Vous avez d'abord servi, comme je viens de dire, à punir le vieux monde, à activer sa dissolution, à secouer et à broyer les pourritures financières du capital égoïste, agioteur, spéculateur et satisfait.

Vous avez servi, par les colères et les passions que vous avez allumées de toutes parts, avec ou contre vos formules, à forcer les esprits à se préoccuper du *socialisme* en donnant à celui-ci les proportions d'un fantôme destructeur et terrible sur lequel il n'était plus possible de faire silence.

Vous allez servir, et nous vous remercions de nous avoir contraints à vous y employer dès ce jour, à mettre bientôt en lumière les éléments organisateurs, conciliateurs et pacifiques du socialisme, par antithèse et contraste avec les allures de votre *socialisme échevelé*, *anarchique*, *destructeur.*

Vous servez, enfin, les vérités salutaires de notre âge, comme le dénigrement et la détraction servent toujours les vérités nouvelles en leur rendant hommage et les faisant choses éprouvées, à mesure que vous prouvez mieux votre impuissance contre elles. Quant à ce qui est faux et mauvais, y compris ce qui sort de

(H) Il peut être curieux, à la suite de ce passage énergique de M. Considérant jugeant son confrère de citer le passage suivant de l'*Apocalypse* qui, parlant du 5e fléau dit : « que le puits de l'abyme ayant été ouvert il en » sortit une fumée comme celle d'une fournaise et elle obscurcit l'air et le » soleil; puis de cette fumée sortirent des sauterelles qui se répandirent » sur la terre... avec mission de nuire aux hommes qui n'auront pas le » sceau de Dieu sur le front... Or ces sauterelles avaient pour roi l'*Ange* » de l'*abyme*, qui s'appelle en hébreu *Abaddon* אבדון en grec *Apollyon* » (Απολλυων), c'est-à-dire *Exterminateur* ou *destructeur.* » (*Apoc.* IX, 1-2-3-4-11). Nous donnons cette citation sans que nous croyions pour cela M. Proudhon de taille à être le grand *Exterminateur* dont parle saint Jean.

vous, la fonction que vous accomplissez fatalement en fait elle-même justice.

Vous voyez bien que je ne réduis pas votre rôle.

Il est cependant une illusion que vous nourrissez et sur laquelle je suis obligé de vous désabuser. C'est par là que je termine.

Vous vous êtes figuré, parce que vous avez été l'objet des plus vives attaques des réactionnaires et des adversaires du socialisme, que ceux-ci vous considéraient comme l'élément le plus fort, le seul fort même du socialisme. Eux-mêmes ont soin de crier cela sur les toits et d'entretenir l'illusion. Eh bien! ils font tout simplement de la bonne tactique, et ils se moquent de vous. Ils vous ont fait jouer ce rôle qui vous agrée, parce qu'ils vous savaient le plus vulnérable de tous. Avec vous, la victoire leur était facile. Ils n'avaient qu'à prendre vos principaux paradoxes et à les montrer au bon sens pour le révolter, à la société pour lui faire peur.

Voilà, avec votre style souvent fort et les propriétés que je vous ai ci-dessus reconnues, le secret des honneurs qu'ils vous ont faits. Ils ont eu l'air de croire avec vous que vous étiez *tout le socialisme*, pour s'en facilement défaire, comme ils ont eu l'air aussi de croire avec vous que le *droit au travail* était la destruction du *droit de propriété*, pour se facilement défaire du *droit au travail*. Voilà leur jeu. Vous en avez été la dupe. Je vous entretiendrai peut-être un peu plus au long, une autre fois, de cette mystification, qu'on fera durer aussi longtemps que possible. Aujourd'hui, il ne me reste qu'à vous remercier bien sincèrement, au nom des *socialistes pacifiques, conciliateurs et organisateurs*, qui ont pour principe l'association libre et volontaire, du service que vous venez de leur rendre en les délivrant de l'obligation qu'ils s'étaient faite, à leur grand détriment, de ne point tirer sur vous dans les circonstances actuelles.

J'ajoute que, si vous m'aviez quelque reconnaissance pour les vérités que je vous ai dites, je vous prierais de me le témoigner en recommandant à vos rédacteurs de nous outrager, calomnier et insulter tous les jours, d'ajouter à l'apostasie, à la trahison, à la couardise, à la complicité avec M. Léon Faucher et avec la réaction, tout ce qu'ils pourront trouver dans leur riche vocabulaire.

Cela faisant, ils rendront à la société et à la cause du *bon* socialisme (bien des pardons de l'expression, nous croyons que c'est le nôtre) les plus signalés services.

V. CONSIDÉRANT.

(*Démocratie pacifique du 4 février.*)

Voilà comment le grand pontife du *phalanstère*, M. Considérant, juge la personne et les œuvres de M. Proudhon; écoutons maintenant la réplique du grand *destructeur*; elle est pleine aussi de grosses et utiles vérités.

POUR EN FINIR AVEC M. CONSIDÉRANT.

Omnia serviliter pro dominatione.
(Restauration d'un texte de TACITE falsifié
par M. Considérant [1].)

Il y a désormais quelque chose de trop sur la terre. Ce quelque chose est en

[1] M. Considérant ayant pris pour épigraphe de son article ces quatre mots

la *Banque du peuple* ou la boutique de M. Considérant. La coexistence de ces deux établissements philantropiques impliquant nécessairement contradiction et scandale, il faut, pour la raison et la morale publique, que l'un ou l'autre disparaisse. M. Considérant l'a compris : je l'en félicite; je l'en remercie. Le *phalanstère* m'ennuyait autant au moins que la *Banque du peuple* porte ombrage à M. Considérant. Et puisqu'il a plu à mon honorable concurrent de commencer la bataille, je ne ferai pas faute à la besogne. Aussi bien, le public a hâte de savoir si le *socialisme contient quelque chose ou rien*.

L'attaque de M. Considérant est divisée en deux parties : la première a rapport à un incident soulevé par lui à l'occasion de la polémique engagée depuis six semaines entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple;* la seconde n'est qu'une diatribe, bête et méchante, contre mes idées et ma personne.

Videns d'abord l'incident.

Dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 4 février, M. Considérant me fit l'honneur de m'adresser la lettre qui suit, et qu'il vient de reproduire, en tête de sa philippique, dans le numéro d'hier du même journal.

(Suit *la lettre de M. Considérant* que nous avons publiée plus haut.)

Les faits rapportés dans cette lettre sont, en ce qui me concerne, exacts. C'est-à-dire que pendant trois semaines je suis resté absolument étranger à la rédaction du *Peuple;* que je n'avais nulle connaissance de la polémique soulevée entre ce journal et le journal de M. Considérant; que je fus tout ébahi quand celui-ci s'en vint, le 3 février au soir, à la sortie de l'Assemblée, m'adresser des interpellations personnelles au sujet de cette polémique; et qu'enfin je lui dis qu'il n'avait qu'à m'en écrire, et qu'après avoir examiné les pièces, je verrais à lui donner, s'il y avait lieu, satisfaction.

Le lendemain, en effet, parut dans la *Démocratie pacifique*, la lettre qu'on vient de lire, et à laquelle, après réflexion, je crus ne devoir faire aucune réponse.

M. Considérant se récrie fort aujourd'hui contre « l'indigne procédé » dont je me suis rendu coupable à son égard, en ne répondant pas à sa lettre. Suivant lui, j'ai « dépassé toutes les bornes, » et c'est afin de réprimer « cette person-» nalité fiévreuse, cette surexcitation de dénigrement et de destruction de tout « ce qui n'est pas moi; » c'est afin de « marquer, en termes qui ne permet-» tront plus qu'on les confonde, l'abime qui sépare le *socialisme pacifique*, » démocratique et organisateur, du *socialisme destructeur et sauvage*, » que lui, M. Considérant, poussé à bout, las « d'opposer la raison et la courtoisie à » la déraison et à la violence, » s'est résigné à publier sa réponse!

Il faut avoir eu l'esprit hébété pendant vingt ans par les vapeurs méphi-

latins : *Omnia invidiosè pro dominatione*, Tout par envie pour arriver au pouvoir, lesquels sont une altération d'un passage de Tacite, j'ai cru devoir, dans ma réponse, rétablir le texte vrai : *Omnia serviliter pro dominatione*, Tout par servilisme pour arriver au pouvoir. Le lecteur jugera duquel des deux, M. Considérant ou moi, a voulu parler l'historien.

(*Note de M. Proudhon*).

tiques du phalanstère, pour se conduire d'une façon aussi niaise que l'a fait en cette circonstance M. Considérant.

Les interpellations de M. Considérant, — je m'en réfère à sa lettre, — bien loin d'être conciliantes, étaient tout impératives, menaçantes même, exprimées en style de maître d'école parlant à un petit garçon. Raison pour que je ne répondisse pas. Qui donc, je le demande à tout homme d'honneur, aurait obéi à de telles injonctions?

Mais la forme était encore peu de chose; c'est le fond qu'il faut voir. M. Considérant dit en propres termes : « Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand, etc. » — Et plus bas : « Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, etc. »

Il est clair que j'étais sous le coup d'une menace, de la menace d'un article de M. Considérant. Eh bien! jai voulu le voir, ce terrible article; j'ai voulu savoir ce que M. Considérant avait au fond du cœur. Le premier mouvement est toujours le plus véridique; et je m'en fiais beaucoup moins, pour être renseigné sur les véritables sentiments de mon honorable antagoniste, à une transaction anodine sur les vivacités de la rédaction courante du *Peuple*, qu'à un article préparé de longue main, et tenu en réserve par M. Considérant contre le rédacteur en chef. Autant aujourd'hui que plus tard, me dis-je; il faut en finir, — voyez comme les beaux esprits se rencontrent! — avec M. Considérant.

Et M. Considérant, qui avait eu la bonhomie de me dire dans sa lettre : « Ma réponse est écrite; je vais la donner aux compositeurs; mais j'en sus» pendrai la publication.... » M. Considérant, qui avoue la préméditation de sa diatribe; M. Considérant, qui déclare avoir voulu exercer contre moi ce chantage d'un nouveau genre, ose aujourd'hui mettre sur le compte de l'indignation que lui a causée mon inqualifiable procédé, la publication de son factum! Comme c'est habile! comme c'est honnête! et *pacifique* surtout!....

Or, à présent que nous connaissons le fond du sac, et que les aménités de M. Considérant me donnent le droit de lui parler *sans flatterie ni déguisement*, je suis tout à fait à mon aise pour répondre à ses interpellations.

La phrase de la *Démocratie pacifique* qui a motivé de la part de la rédaction du *Peuple* le reproche de *trahison* et d'*apostasie* est la suivante:

« *Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable et sanglante* » *bataille de juin.* »

Par ces paroles, la *Démocratie pacifique* se séparait de toute la partie du *socialisme* qui ne relève point du *phalanstère*, et dont le *Peuple* est l'un des représentants; elle accusait ce socialisme d'avoir fait les journées de juin; elle repoussait, quant à elle, toute solidarité dans ces tristes événements; elle se lavait les mains, comme Pilate, du sang répandu. Ce fut cette scission de la *Démocratie pacifique* que *le Peuple* qualifia d'apostasie et de trahison.

Vainement, dans son numéro du 2 février, la *Démocratie pacifique* a-t-elle prétendu qu'il n'y avait dans ses paroles aucune pensée scissionnaire; que sa phrase avait une toute autre signification; qu'elle avait voulu dire seulement

que *la fraction du socialisme entrée dans l'insurrection de juin était essentiellement égarée.* — M. Considérant vient lui-même aujourd'hui démentir cette *escobarderie* de ses co-rédacteurs.

« C'est pour nous, me dit-il, un devoir impérieux de marquer en termes » qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare NOTRE socia- » lisme pacifique, démocratique et organisateur, de VOTRE socialisme destruc- » teur et sauvage.... Vous avez lancé contre la propriété des attaques furi- » bondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes ; et vous » n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quel- » conque.... Quels prétextes restent à vos fureurs révolutionnaires contre la » propriété, et où trouvez-vous maintenant l'excuse et la moralité de l'insur- » rection intellectuelle *que vous avez tant contribué à allumer contre elle ?* » Quels sens avaient et ces fureurs et cette insurrection, pour aboutir à cette » déclaration et à l'organisation de quoi ?.... »

Voici donc un premier point qui reste acquis au débat, malgré les dénégations et les désaveux de la *Démocratie pacifique.* C'est que M. Considérant et ses amis qui, depuis vingt ans, *déclament contre la civilisation* ; qui divisent historiquement le genre humain en deux grandes catégories, les *civilisés* et les *harmoniens ;* qui se servent tous les jours de locutions comme celle-ci : *Vous autres civilisés !* — qui ne cessent de battre en brèche le *ménage*, la *famille*, la *propriété* même ; car ils ne veulent pas de la propriété ACTUELLE : c'est une AUTRE FORME de propriété qu'ils préconisent (J) ; M. Considérant, dis-je, et ses co-sectaires répudient toute solidarité avec les *sauvages* qui, en juin, sans songer au ménage et à la famille, et tout en respectant les propriétés, se sont insurgés contre une civilisation qui les affame.

Il n'y a rien de commun, dit la *Démocratie pacifique*, entre mon socialisme et le socialisme des sauvages de juin !... Sans doute que lesdits sauvages n'avaient point assez fait pour mériter les éloges de la *Démocratie pacifique !* Il eût fallu, pour lui plaire, faire ménage commun, propriété commune, famille commune, changer, en un mot, Paris et la France en *phalanstères !* C'est parce que le socialisme de juin n'a rien compris à la révolution démocratique et sociale, telle que l'entend la *Démocratie pacifique ;* parce qu'il a méconnu sa véritable mission, que M. Considérant et les siens s'en séparent, font scission ! Leur socialisme est le *bon socialisme*, socialisme pacifique et organisateur ; notre socialisme, à nous, est le socialisme *violent, sauvage, désorganisateur*, *incendiaire ;* et moi, le citoyen Proudhon, j'en suis l'EROSTRATE !...

Eh bien ! cette scission, désormais avérée, avouée de la *Démocratie pacifique*, est-ce apostasie, comme l'a prétendu le *Peuple ?* est-ce trahison, ou bien

(J) M. Proudhon a ici parfaitement raison ; M. Considérant est aussi *destructeur* que le journal *le Peuple ;* on peut même dire qu'il l'est davantage, car il mine sourdement ce que M. Proudhon attaque de front. — De plus, on aurait pu lui objecter aussi qu'il se fait *Dieu* lui-même, car tout homme qui veut créer une famille, un état social autre que celui que Dieu a établi, se pose *contre Dieu, se fait Dieu* lui-même.

seulement couardise? C'est ce qu'il importe d'examiner; car de l'appréciation que j'aurai faite de la conduite de la *Démocratie pacifique* résultera ma réponse aux invectives de M. Considérant.

Je me hâte de le dire : il n'y avait là n'y apostats, ni traîtres; et si je me fusse trouvé au bureau du *Peuple* lorsque furent écrites les malencontreuses paroles qui ont servi de prétexte à M. Considérant, je les aurais supprimées, comme manquant non pas précisement de justice, mais de justesse. Ceux que le *Peuple* avait à signaler après l'article de la *Démocratie pacifique* n'étaient que des intrigants et des dupes.

On n'est, dit le proverbe, *jamais trahi que par les siens*. Comment la *Démocratie pacifique* pourrait-elle trahir ou apostasier le socialisme, elle qui, par ses mystères, ses attractions, son illuminisme, son adoration du capital, son amour déclaré du privilége, sa politique occulte, est aussi étrangère, aussi hostile à l'*idée socialiste* qu'à l'idée *démocratique?*

La *Démocratie pacifique*, organe quotidien de la prétendue école sociétaire, est, avec la *Phalange*, qui lui sert de complément, une sorte de *déversoir de toutes les folles absurdités et impuretés de l'esprit humain*. Ce déversoir a pour enseigne le nom du plus *grand mystificateur* des temps modernes, Fourier, pour objet apparent la métamorphose sociale, pour but réel, une *spéculation d'intrigants sans principe*, sans théorie, et dont tous les moyens se résument dans ce mot de Tacite travesti par M. Considérant, *servilisme* (K)!

Tout le monde a entendu parler de la prétendue *théorie* de Fourier, de la *science* découverte par Fourier, du *système* de Fourier. C'est, je le répète, la plus grande mystification de notre époque. Malgré le fatras énorme qui nous reste de cet halluciné, il n'y a ni science, ni théorie, ni système Fourier; et je mets au défi M. Considérant et toute son école de citer de cette science tant prônée trois propositions qui se suivent et s'enchaînent, trois observations, trois formules. Je le défie de me citer le commencement de cette science, à laquelle tant de gens *croient sur parole*, et dont le premier mot n'a été dit à personne. Je le défie d'apporter la preuve qu'il existe en tout Fourier rien qui mérite le nom de *théorie, science* ou *système;* de fournir un fait psychologique ou social de quelque importance, que Fourier ait le premier observé, analysé ou expliqué; une seule loi qu'il ait démontrée, un seul principe dont il ait enrichi la connaissance humaine (L).

(K) Cette appréciation du *fouriérisme* par M. Proudhon est parfaitement juste. La postérité se demandera un jour comment, à cette époque de lumière; là où le christianisme a régné pendant 1800 ans, dans un pays comme la France, où le bon sens, la droiture, la raison n'ont pas encore été complètement perdus, on a pu donner de l'importance, écouter sérieusement, proposer même de mettre en pratique les folies du *phalanstère;* il est vrai que peu de personnes connaissent ce que serait la réalisation du *phalanstère:* la plus grande *corruption* jointe au plus absolu *despotisme*.

(L) C'est encore la vérité. Le principe *d'association* qui fait la base même du *phalanstère* est vieux comme le monde, et le catholicisme l'a mis en pratique

Ce n'est pas seulement, comme on voit, la théorie *agricole-industrielle*, soi-disant enseignée par Fourier, et propagée à si grands frais par M. Considérant, dont je révoque en doute l'existence; c'est la valeur scientifique de *tous les travaux* de Fourier, de quelque façon qu'on les envisage, que je nie. Fourier, comme économiste, métaphysicien, réformateur, inventeur, savant enfin, n'existe pas. J'ai connu l'individu, j'ai lu tous ses bouquins : Je suis encore à chercher l'homme de science, l'homme d'intelligence. Si M. Considérant en a quelque nouvelle, je le somme d'en faire part à ses lecteurs; car il y a trop longtemps que *cette mystification dure et que le public est dupe*.

Mais n'ayez peur que ni M. Considérant ni pas un de ses acolytes réponde à la sommation; n'ayez peur qu'ils vous disent, une fois, ce que c'est que la *théorie* de *Fourier*, *l'organisation du travail par Fourier*. Ils vous renverront à leurs brochures ; ils vous offriront un abonnement ou vous parleront argot : De science, rien ! M. Considérant, en qui je me plais de reconnaître autant de savoir qu'il me reproche d'ignorance, n'avait de positif que ce qu'il a *appris au collége et à l'école Polytechnique* (M). De Fourier, son vénéré maître, il n'a hérité que le galimatias et les barbarismes. Plus qu'aucun des sectateurs ou exploiteurs du fouriérisme, M. Considérant a contribué à répandre dans le monde cette plaisante opinion, qu'il existe une *doctrine phalanstérienne*. Aujourd'hui qu'il calomnie les socialistes sérieux dont la concurrence énergique menace d'engloutir son *commerce de rogatons*, je le défie, pour la cinquième fois, de publier dans son journal et de livrer à la discussion le premier élément d'une science sociale d'après Fourier.

Certes, il faut que je sois bien sûr de mes paroles quand je viens dire aux abonnés de la *Démocratie pacifique : Il n'y a point de théorie de Fourier*, *point de science sociale* d'après Fourier, par conséquent *point de socialisme phalanstérien ; il n'y a qu'une coalition de* CHARLATANS, dont *vous n'êtes tous que les misérables dupes !* Eh bien ! que M. Considérant produise ses raisons : qu'on entame une critique; qu'on fasse le tamisage des élucubrations de Fourier. Jamais occasion plus solennelle, plus décisive ne s'est offerte de faire sortir victorieusement l'idée du *Maître*, *si tant est que jamais idée ait été conçue sous ce crâne éburné*. Le socialisme de Fourier a suffisamment agité le monde; qu'on sache, enfin, si l'homme idole de la *Démocratie pacifique* fut le plus merveilleux des génies ou le plus colossal des fous (N).

bien avant Fourier ; quant à la *psychologie*, consistant en panthéisme, matérialisme, négation du péché originel, de l'enfer, du paradis, etc., tout cela est vieux comme l'erreur, comme le péché; on peut le trouver dans tous les hérétiques.

(M) M. Proudhon aurait pu ajouter : et dans *son catéchisme* ; car, s'il y a quelque chose de vrai dans l'ontologie et la psychologie de M. Considérant, on peut être bien sûr qu'il ne l'a pas inventé, mais qu'il sera pris dans son *catéchisme*.

(N) M. Considérant a opposé à M. Proudhon le jugement qu'il avait porté sur Fourier dans un de ses ouvrages : *Création de l'ordre dans l'humanité*, et

En attendant qu'il plaise à M. Considérant de soutenir, par des arguments positifs et des faits probants, ce qu'il appelle le *bon socialisme*, et ce que

il est piquant de voir comment il y parlait de la *théologie* du père du phalanstère, celui qu'il appelle aujourd'hui *le plus colossal des fous*.

« Voici, d'après Fourier, *l'énumération des attributs essentiels de Dieu* : on » jugera, sur ces questions ardues, de la différence entre la méthode *syllo-* » *gistique et subjective* (la méthode absurde) employée par les philosophes, et » la *méthode sérielle, expérimentale et objective* suivie par Fourier. Je conserve » le langage et les signes adoptés par cet auteur dans ses formules :

ATTRIBUTS DE DIEU.

... » *Radical.*	1. Direction intégrale du mouvement.
» *Primaires.*	2. Economie de ressorts.
	3. Justice distributive.
	4. Universalité de providence.
— » *Pivotal.*	5. Unité de système.

» Cette figure représente tout un *système de théodicée*. Sans entrer dans la » critique des opinions de Fourier sur la divinité, essayons de nous rendre » compte de cette *synthèse théologique*, la *plus belle*, à mon avis, *que l'on ait* » *encore proposée*.

» Selon Fourier, Dieu est l'*âme*, la *vie universelle*, la *force intime* et *partout* » *répandue*, qui, selon des lois mathématiques, agite, anime et meut tous les » êtres. Ces lois, ces mathématiques, comme dit Fourier, qui président aux » *opérations divines*, sont comme l'intelligence pure et la pensée de Dieu. De » cette conception ontologique et noologique de l'être divin se déduit, par » une transformation de termes, le système entier *de ses attributs* :

» 1° Dieu, force universelle, *immanente*, agissant selon la loi mathématique » (savante, précise, directrice) ; — 2° N'emploie de moyens et d'énergie que ce » qui est rigoureusement nécessaire ; en sorte qu'il n'y a ni surabondance, ni » déperdition, ni complication inutile ; — 3° Cette *économie des ressorts* ré- » clame une distribution exacte, sous peine de faire défaut en quelque par- » tie ; — 4° Mais l'économie des *ressorts* et la bonne distribution supposent » que tout est prévu, que la surveillance est universelle et permanente ; — » 5° enfin, l'attribut *pivotal*, extrême et antithèse du *radical*, embrasse et ré- » sume tous les autres : *Unité de système.* »

(*P.-J. Proudhon, Création de l'ordre dans l'humanité*, p. 175 et 176.)

Voilà ce qu'était alors Fourier, voilà comment il avait eu, d'un premier bond, *l'intuition de Dieu*, plus belle que toutes celles que l'on avait proposées jusqu'ici : ce sont ses propres paroles. On pourrait dire enfin : voilà le *Dieu* qu'il avait *inventé* ; car toujours se retrouve cette *invention* et cette *intuition* de Dieu, dans toutes les philosophies qui ne prennent pas la *tradition* pour base. Les conclusions varient depuis le *pur matérialisme*, jusqu'au *pur catholicisme*, mais la base est la même, c'est-à-dire fausse et vaine. Le catholicisme *inventé* ou *intué*, n'est pas plus celui de la Bible, que le Dieu de Platon ou de Proudhon, n'est celui d'Adam ou de Moïse ; celui-ci est le Dieu historique et traditionnel, et non le Dieu métaphysique et abstrait.

j'appelle, moi, le *socialisme faux*, ridicule et jaloux de la *Démocratie pacifique*, je lui rappellerai, par la conduite qu'il tient depuis plus de vingt ans et par le mot de Tacite : *Omnia serviliter*, que s'il a encouru et attiré sur son *école* la méfiance des socialistes démocrates, il n'a point à m'en accuser, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. La vérité eut de tout temps pour compagne la franchise. Que M. Considérant *se remémore les tergiversations de toute sa vie*, et s'il n'y rencontre pas la fin de non-recevoir qui rend si impopulaire le parti dont il est le chef, il y verra du moins l'excuse de l'incompatibilité d'humeur qui s'est déclarée tout à coup entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple*.

Après la révolution de juillet, quand il semblait que la philosophie du *Constitutionnel* allait effacer pour jamais ce qui restait en France de catholicisme, M. Considérant, dans un discours à l'Hôtel-de-Ville, parlant au nom de sa secte, osa s'écrier : *Nous ne sommes pas chrétiens !* Le mot fut recueilli : *c'était une flatterie au libertinage du moment.*

Depuis, le vent a soufflé aux *idées religieuses ;* on s'est aperçu que le préjugé chrétien résistait à l'inoculation du *dogme* fouriériste, que la morale de l'Evangile faisait reculer celle du phalanstère. Dès-lors, on s'est appliqué à dissimuler les données anti-chrétiennes du monde harmonien ; on a fait avec le ciel des accommodements ; on s'est mis à prouver que Fourier était le continuateur de Jésus-Christ. Flatterie au clergé et aux jésuites (O).

Cette tactique n'a jamais varié ; elle constitue tout le système.

Les vues de Fourier sur les *rapports des sexes* sont diamétralement opposées au *mariage* et à la *famille*. Après avoir sollicité la fibre épicurienne du pays, on a senti que la conscience publique répugnait à cette turpitude des amours libres, et pendant que l'on continue d'initier les fidèles aux *Amours des saints* [1], on proteste devant les profanes du respect le plus profond pour la famille et le mariage. On accuse même, au besoin, le socialisme violent de vouloir la communauté des biens pour arriver plus vite à la *communauté des femmes*. Ainsi le veut l'intérêt de l'ordre : périsse le socialisme plutôt que le fouriérisme ! Ainsi le prescrit la tactique de M. Considérant.

La *Démocratie pacifique* est fondée. Pourquoi ce nom, donné à une feuille phalanstérienne ? « Afin, dit naïvement M. Considérant, dans son prospectus, » d'absorber, d'annihiler le parti républicain, la démocratie révolutionnaire, » que le grand-prêtre de la secte regardait alors comme le plus grand obstacle » à l'avénement du fouriérisme. » A présent M. Considérant est républicain, démocrate, voire même révolutionnaire ; il le dit du moins. Mais prenez garde ; il en est de son républicanisme comme de son socialisme : il ne tiendra pas au premier tour de roue de la fortune.

L'histoire serait longue des évolutions de M. Considérant. Je viens à ce qui me regarde.

(O) Le reproche est bien mérité, et plusieurs catholiques s'y laissent prendre tous les jours ; à l'aide de quelques ressemblances et de quelques formules humanitaires, on se pose comme continuateur du Christ, comme les nouveaux apôtres de la véritable Eglise. On parle avec assurance, avec insulte au *vieux monde*, et le jeune monde inexpérimenté croit à ces vaines paroles.

[1] Titre d'un manuscrit de Fourier.

Depuis huit mois, pressé par les événements, et devançant mes propres conclusions, j'ai jeté dans le monde l'idée du *crédit gratuit* et de la *banque du peuple*. J'ai démontré que le problème social était tout entier dans la *circulation*, chose dont la *Démocratie pacifique* ne s'était point avisée jusque-là; — que la circulation était le fait capital et culminant de la société, elle devait, si elle était centralisée et organisée démocratiquement, modifier peu à peu et transformer la forme actuelle de la possession, autrement dire la propriété, et changer la base de la société.

La *Démocratie pacifique* a commencé par faire la guerre à ces idées. Elle les combat encore ; car elle les revendique comme siennes, et pour faire croire au droit de son oracle, elle m'accuse de les avoir défigurées! Ainsi, l'idée du crédit gratuit ne m'appartient pas; cette idée est de Fourier; seulement, il a entendu la gratuité du crédit autrement que moi ! Chose singulière ! le crédit gratuit dans Fourier ne dérive pas de l'improductivité du capital ; c'est toute autre chose que le crédit gratuit de la *Banque du peuple!* Concevez-vous deux manières différentes de donner quelque chose pour rien ? Et comment, si le crédit gratuit, d'après moi, est tout autre chose que d'après Fourier, suis-je un voleur, un contrefacteur, un faussaire ?

Ainsi encore, l'idée de la Banque du peuple n'est point de mon invention : elle est due à Fourier, qui l'avait produite sous la triple formule de *consignation continue*, *évaluation antérieure*, *compensations arbitrées*, et à qui, mal et méchamment, je l'ai dérobée. J'ai beau dire que le principe de ma banque est la généralisation de la lettre de change; qu'elle est tout le contraire de ce que supposent les formules de Fourier, *consignation continue*, etc. ; qu'elle ressemble aussi peu aux comptoirs phalanstériens qu'à ceux de M. Garnier-Pagès. N'importe, je suis un lâche zoïle, un vil plagiaire. M. Considérant, qui, à l'heure qu'il est, ne m'a pas encore compris l'affirme. Hypocrite hommage rendu à une idée qu'on m'accuse d'avoir prise, parce que l'opinion lui semble favorable, et qu'on me renverrait si on la voyait délaissée (P).

Depuis près de dix ans que je m'occupe d'économie sociale, je n'ai fait et voulu faire aucune chose que des analyses des principes qui régissent la société. J'ai déclaré que, selon moi, pour arriver à la *vérité sociale*, il fallait procéder par une négation continue, systématique, comme la civilisation elle-même. J'ai montré que toute négation supposant une affirmation qu'il était toujours facile de dégager, un système de négations supposait aussi un système d'affirmations, et qu'ainsi la *démolition* méthodique de la société était adéquate à la *reconstruction* de la même société. Les esprits exercés aux nouvelles méthodes philosophiques ont compris cette théorie féconde, et, sans que j'eusse encore décrit le système positif qui résulte de l'ensemble des négations antérieures, en ont deviné toute l'économie (Q).

(P) On sait que cette grande idée de la *Banque du peuple*, qui devait sauver le monde, n'a pu réunir qu'environ 18,000 fr. de souscriptions, et qu'elle est tombée sans avoir pu rembourser tous ses actionnaires.

(Q) Nous recommandons à tous ceux qui ont quelques notions de raison et de logique, cette nouvelle preuve *inventée* par M. Proudhon : « Un système

M. Considérant, averti par l'opinion, n'a pu s'empêcher de reconnaître qu'en effet j'étais un *incomparable destructeur*. A cet égard, il me donne des éloges dont il est loin de soupçonner la portée et qui seraient capables de faire tourner une tête dix fois plus forte que la sienne. Mais comme il n'y voit pas plus loin, il me dit, par forme de conseil amical, que mon rôle de destructeur, d'Attila, d'Erostrate, de BOURREAU, est fini; que les réactionnaires se moquent de moi, et que je n'ai plus qu'à déguerpir et à faire place aux véritables organisateurs, aux vrais socialistes, c'est-à-dire à M. Considérant et ses collaborateurs.

Ah ! monsieur Considérant, *il est trop tard pour la retraite !* Votre dernière heure a sonné. Vous avez passé vingt ans sans rien fonder, sans rien faire; vous avez consommé je ne sais combien de millions à payer les folies de Clairvaux, de Rambouillet (R), et d'ailleurs; *les sottises de votre propagande, les tartines de votre insipide journal*. Vous avez épuisé la complaisance de l'opinion, fatigué la curiosité, lassé jusqu'au dévouement. Votre *incapacité* éclate jusque dans votre dépit. Accusez, calomniez, dénoncez le citoyen Proudhon : une attaque de plus ou de moins ne peut plus l'émouvoir, et de votre part elle ne lui inspire que pitié. Faites tous vos efforts pour empêcher la *Banque du peuple;* dites que l'improductivité du capital est la violation du droit au travail; que le crédit gratuit doit être payé; que les révolutions ne consistent pas à détruire de vieux abus, mais à en créer de nouveaux. Votre parole est comme un cuivre enduit de plomb, une cymbale fêlée. Vous êtes mort, vous dis-je, mort à la démocratie et au socialisme ; la révolution vous a tué le 24 février. Ce qui parle, ce qui écrit, qui jargonne, qui déblatère sous le nom de Victor Considérant, n'est plus qu'une ombre, l'âme d'un trépassé qui revient parmi les vivants demander des prières. Va, pauvre âme, je vais réciter pour toi le *De profundis*, et je donnerai quinze sous pour te faire dire une messe.

P.-J. PROUDHON. (*Le Peuple.*)

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs ces deux jugements authentiques de deux hommes qui prétendent reformer la société; que tous les lecteurs jugent de ce qu'il faut penser de ces systèmes et du sort de la société si elle était aussi entre les mains de ces pauvres intelligences. Et pourtant, qui oserait assurer en ce moment que quelque jour les mêmes hommes qui ont rejeté le Christ ne suivront pas Considérant ou Proudhon? Voilà où nous ont conduits ces professeurs soi-disant chrétiens, qui ont rejeté du cours de sagesse, la tradition, c'est-à-dire le Christ et Jéhovah, pour y mettre Platon ou Aristote ! ! ! A. B.

» de négation suppose aussi un système d'*affirmation*; aussi la *démolition méthodique* de la société est *adéquate* à la *reconstruction* de la même société. » C'est-à-dire que *démolir* c'EST *édifier*.

(R) C'est *Citeaux* qu'il fallait dire, l'autre essai de phalanstère avorté a été fait à *Condé-sur-Vesgres*, arrondissement de Rambouillet.

Polémique catholique.

EXAMEN CRITIQUE DU DISCOURS FUNÈBRE

POUR LES MORTS DE VIENNE,

PRONONCÉ A ROME, LE 17 NOVEMBRE 1848, PAR LE PÈRE VENTURA[1].

« C'est dans les temps de désordre et d'anarchie, que les hommes égarés se montrent tels qu'ils sont intérieurement. Les liens qui les retenaient étant en grande partie brisés et la pudeur publique ayant disparu, on ne craint plus de paraître au grand jour; et à côté des plus étranges conceptions, les faux principes se manifestent en toute liberté.

Il fallait donc, dans les circonstances actuelles, nous attendre à des scandales; et en effet, les mauvais exemples ne nous font pas défaut. Le P. Ventura, célèbre orateur mais esprit léger, n'a pas résisté à la tentation; et cela lui eût été difficile. Aussi quand il a débuté par son oraison funèbre d'O'Connell, n'y avait-il pas à douter qu'il n'allât plus loin et qu'il ne donnât bientôt dans tous les excès de la démocratie. Les éloges que ce discours lui valut non-seulement de la part du monde libéral, mais aussi de la part de la presse catholique, ajoutaient aux stimulants qui le poussaient; et quoique, d'un autre côté, les plaintes des gens sages ne lui manquassent pas à Rome, il était aisé de prévoir que rien ne l'arrêterait. Aujourd'hui on se demande avec effroi s'il n'ira pas plus loin que le malheureux abbé de Lamennais lui-même; et depuis qu'on l'a vu figurer dans la parodie sacrilége, par laquelle les brigands de Rome ont souillé la basilique du prince des apôtres et l'autel papal, le saint jour de Pâques, on le croit capable de tout.

Pour qui ne connaît pas le P. Ventura, une telle chute s'ex-

[1] Précédé d'un aperçu sur la situation romaine et le règne temporel de Pie IX, par le P. Ventura, trad. de l'italien et annoté par l'abbé Anatole Leray. Paris, 1849, chez Vaton, in-12 de 108 p. — Nous devons ajouter que M. Vaton, dont on avait pris le nom sans sa permission, a repoussé publiquement la charge de vendre ce livre et qu'on ne le trouve pas chez lui.

plique à peine ; et quand on se rappelle tout ce qui a été dit et publié en son honneur dans ces derniers temps, sans savoir autre chose sur son compte, on se trouve confondu et profondément affligé. Nous avons cru en conséquence, et pour diminuer le scandale, devoir communiquer à nos lecteurs certains détails peu connus chez nous. On verra que la triste métamorphose, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, n'a pas de quoi nous surprendre et que le passé peut nous en rendre raison.

Le P. Ventura, ancien membre de la Compagnie de Jésus, ex-général de l'Ordre des Théatins, est né en Sicile. Lorsqu'il demeurait à Naples, il était un des champions les plus ardents du gouvernement monarchique. Les feuilles publiques qui parurent alors sous sa direction, nous le montrent partisan du droit divin à tel point, qu'il ne ménageait pas ceux qui osaient le contredire sur ce point et qu'il taxait leur opinion d'erreur très-grave. Appelé à Rome par Léon XII, pour enseigner le droit public ecclésiastique dans l'Archigymnase romain, il ne craignit pas d'avancer que la *forme monarchique élective*, telle qu'elle existe dans les Etats de l'Eglise, est la pire de toutes. Témérité qui le fit priver de sa chaire, qu'il avait à peine occupée pendant une année. D'inconséquence en inconséquence, de transformation en transformation, il est arrivé, comme nous verrons tantôt, au point de vouloir introduire la *démocratie* et le *système électif* dans le gouvernement de l'Eglise.

En philosophie, ses variations n'ont pas été moindres. D'abord, péripatéticien, il ne connaissait, il ne parlait que d'Aristote et du Lycée ; et quoiqu'on prétende qu'il n'avait pas lu une ligne de ce philosophe, dont la langue lui est tout à fait inconnue, il ne laissait pas d'être de son école... A peine les premiers volumes de l'abbé de Lamennais eurent-ils paru, qu'il s'attacha tout entier à ce nouveau docteur ; et parmi les champions de la prétendue *philosophie catholique*, le P. Ventura mérita, par son actif dévoûment, d'occuper une des places les plus distinguées [1].

En théologie, on le dit superficiel et entièrement étranger aux sources ; et il n'y a qu'à lire ses ouvrages, pour s'assurer que ce

[1] Il publia à cette époque et dans les mêmes idées la 1re partie d'une philosophie, en un vol. de 542 pages, sous le titre de *De Methodo philosophandi*; inutile de dire que la 2e partie n'a jamais paru.



jugement n'est pas trop sévère. Dans les saintes Écritures, son manque d'instruction se trahit chaque fois qu'il entreprend de les commenter.

Tels sont les antécédents du trop fameux religieux, et avec la connaissance de ces faits, il nous sera plus facile de juger sa conduite actuelle. Il faut toutefois observer en sa faveur, que sa marche, dans la route de l'erreur, a été progressive et d'abord assez lente. On peut se rappeler, par exemple, qu'à l'époque où l'abbé de Lamennais avec ses disciples publiait son *Avenir*, le P. Ventura, quoique déjà égaré, blâmait encore tout haut certains excès de ce journal, et qu'il osa même adresser publiquement à ces messieurs une lettre, où la critique se mêlait aux encouragements et aux éloges. Ce qui lui valut, de la part du maître atrabilaire, une réponse dure et insolente.

Voyons maintenant ce que pense le P. Ventura aujourd'hui; et sans nous étonner du changement, tâchons de mesurer le chemin qu'il a fait.

Dans sa lettre aux rédacteurs de l'*Avenir*, il repoussait et condamnait hautement le principe de la prétendue *souveraineté populaire*.

« Je ne saurais, disait-il, pardonner à l'*Avenir* l'article intitulé : *La souveraineté de Dieu exclut-elle la souveraineté du peuple?* Cet article me paraît renfermer tous les principes subversifs des trônes et de la société, de la religion même que vous défendez; *car de la souveraineté du peuple en politique, à la souveraineté des fidèles en religion, il n'y a qu'un pas bien glissant et bien facile à faire.* Aussi ces deux principes marchent toujours ensemble *et conjurant amicè;* je ne m'arrête pas à relever tout ce que cet article contient de faux, d'absurde, de ruineux. Je remarque seulement que, dans le langage des Pères et des auteurs qu'on y cite, et dont on fait de véritables révolutionnaires, le mot *peuple* ne signifie pas la canaille, mais l'ordre des patriciens de chaque cité, auxquels, en cas de déchéance ou de défaut du monarque, le pouvoir est nécessairement et naturellement dévolu. J'observe aussi que dans pareil cas, le patriciat n'agit pas comme *mandataire du peuple* proprement dit, mais comme représentant le fondateur de la société, et comme l'organe naturel de ses volontés présumées; et qu'ainsi, indépendamment de la souveraineté de Dieu qu'on ne

» peut mettre en question sans abjurer la foi, tout pouvoir, même » humainement parlant, vient d'en haut.

» Je veux rappeler, ajoute-t-il avec raison, que de ce que le » patriciat peut et doit même, dans certains cas, désigner le souve- » rain, il ne s'ensuit pas que la souveraineté soit à lui. Ainsi, dans » le cas d'un schisme, les évêques réunis, et pendant le siége va- » cant, les cardinaux désignent ou choisissent le Pape, sans être » pour cela papes eux-mêmes ; et il en est de même de l'exemple » du Portugal cité dans l'article. Enfin je prie l'auteur de ce même » article de se souvenir, que la souveraineté n'est pas et ne peut » être, comme la liberté, le partage de tous ; que la placer dans la » multitude, c'est la tuer ; que le peuple n'est pas plus souverain » dans l'Etat que les enfans le sont dans la famille, les fidèles dans » l'Eglise, et que la théorie de la souveraineté du peuple dans les » temps anciens n'a été invoquée et exploitée qu'au profit des am- » bitieux, des intrigans, et au préjudice du peuple ; et dans les » temps modernes, ainsi que l'avoue l'auteur de l'article, elle a » inondé l'Europe de crimes et de calamités... Car, dès qu'on éta- » blit en principe que le pouvoir appartient originairement à tous, » tous, même les intrigans, même les monstres, ont le droit d'en » convoiter l'exercice, et ordinairement ce sont les intrigans et les » monstres qui s'en emparent. »

Telle était, sur cette grave question, l'opinion du P. Ventura en 1831 ; et assurément il serait difficile de mieux parler. Or, que nous dit-il dans son *Discours funèbre pour les morts de Vienne*, prononcé le 27 nov. dernier dans l'église de *S. Andrea della Valle*? Il affirme positivement ce qu'il niait auparavant, ce qu'il contestait aux rédacteurs de l'*Avenir*. « La souveraineté politique, dit- » il, dont le premier principe, la première raison est en Dieu et » vient de Dieu, *réside dans le peuple*. Non point en ce sens que, » selon la doctrine protestante de Jurieu et de Rousseau, tout citoyen » est souverain ; mais en ce sens que, selon la doctrine de S. Chry- » sostôme, de S. Thomas, de Bellarmin et de Suarez, la commu- » nauté parfaite, l'Etat constitué l'a reçue *immédiatement* de Dieu : » *Principatus politicus soli communitati perfectæ IMMEDIATÈ* » *à Deo tribuitur*. C'est pourquoi la communauté ou le peuple la » confère, avec les conditions qui lui plaisent, et la reprend quand » *l'Homme-Pouvoir* (le gouvernement, le prince) la convertit en » instrument d'oppression contre le peuple duquel il l'a reçue. »

C'est-à-dire que le P. Ventura nous tient aujourd'hui absolument le même langage que lui tenait, du temps de l'*Avenir*, l'abbé de Lamennais; car ce dernier, dans sa réponse à l'accusation du général des Théatins, ne manque pas de s'appuyer sur les théologiens cités plus haut, en distinguant aussi leur opinion de celle de Jurieu et de Rousseau.

Le P. Ventura reprochait aussi aux rédacteurs de l'*Avenir*, de prêcher l'*insurrection* et la *révolte*. «Depuis que vous avez invité, » leur disait-il, excité, poussé les peuples avec toute la puissance » de la parole, approuvé, loué toutes les révolutions faites, ap» plaudi d'avance à toutes les révolutions à faire, vous avez dû » soulever contre vous tous les amis de l'ordre, tous les hommes » véritablement catholiques; car tout cela n'est rien moins que » catholique. Votre tort, ajoute-t-il, devient encore d'autant plus » grand, que vous paraissez prêcher la révolution au nom de la » religion, et que depuis un mois vous en faites l'expression d'une » pensée catholique. »

Aujourd'hui, le P. Ventura soutient qu'un peuple qui se soulève contre un pouvoir oppresseur, *exerce un droit naturel, inaliénable, légitime et sacré* (p. 68). Ce n'est pas tout : les bouleversements que l'Europe subit aujourd'hui, il les attribue à la Divinité elle-même. « *Dieu*, dit-il, *a eu pitié de cette belle partie du » monde; il a déchaîné le génie des révolutions* contre ces gou» vernements usurpateurs des droits sacrés de la conscience uni» verselle; et le génie des révolutions, en mettant un frein à leur » absolutisme politique, les a encore, sans coup férir, dépouillés » de leur absolutisme religieux (p. 55). »

En 1831, le P. Ventura croyait l'esprit révolutionnaire essentiellement anti-chrétien et hostile à la Religion. « Enfin, Messieurs, » disait-il aux rédacteurs de l'*Avenir*, je suis fâché de voir que » l'*Avenir* connaisse si peu la révolution que, de bonne foi, il se » flatte que par la nouvelle charte la religion sera affranchie. Com» ment donc, après tout ce que vous avez écrit vous-mêmes sur » la révolution, vous pouvez vous faire illusion sur son esprit, ses » projets, au point de croire qu'elle n'aura bouleversé la France » que pour rendre la liberté à la religion qu'elle veut anéantir? » Non, Messieurs, on vous dépouillera, mais on continuera à vous » opprimer. Voyez ce qu'on a fait, et c'est d'après cela que vous » devez juger de ce qu'on fera. Le parti de la résistance ne peut pas

» tenir, le parti du progrès doit l'emporter. Or, vous verrez alors » que le progrès de la liberté pour les autres, sera pour vous celui » de la servitude. *C'est que le principe de la révolution est essen- » tiellement anti-catholique, et que toute révolution dans ce siècle » sera et doit être toujours au préjudice de la religion, et au plus » grand profit de l'impiété... Avec la révolution proprement dite, » toute alliance, tout traité de paix, toute trêve seulement est » impossible. Elle ne peut pas même tolérer la religion sans se » détruire elle-même; car son principe constitutif est la haine » de cette religion.* »

Aujourd'hui, d'après le même P. Ventura, la révolution est essentiellement chrétienne et religieuse; et au contraire c'est l'obéissance au despotisme, c'est la soumission qui est impie et même païenne. De cette manière il explique et justifie les fréquents bouleversements dont l'Europe est le théâtre. « Du jour, » dit-il, où les peuples chrétiens, les seuls qui puissent harmoni- » ser la dignité de l'homme et l'ordre de la société, furent instruits » *des vraies et légitimes idées sur l'obéissance et le commande- » ment,* sur la sujétion et sur la liberté; du jour où ces idées se » sont incarnées en eux et leur ont formé comme une seconde na- » ture; de ce jour, ils ont détesté, comme par instinct, toute do- » mination despotique, il a été impossible de leur refuser trop » longtemps des formes libérales; et cette impossibilité absolue à » ce qu'un peuple chrétien soit brutalement dominé et despotique- » ment gouverné, *vous explique le phénomène des révolutions si » acharnées, si fréquentes, chez les peuples chrétiens*; tandis que » les nations païennes, abruties par l'ignorance des vrais prin- » cipes sociaux et par la superstition idolâtrique, assises dans les » ombres de la mort, dans les bras du despotisme, ont dormi et » dorment toujours du sommeil de la dégradation et de la servi- » tude (p. 46). »

Ainsi les révolutions tiennent à l'esprit même du christianisme; et la révolution française elle-même, celle de 1789, ne fait pas exception à cette règle.

« La révolution française de 1789, dit le P. Ventura, considérée » dans sa cause la plus générale, ne fut que l'effort aveugle et dé- » sespéré *d'une nation chrétienne, pour faire rentrer le pouvoir » dans les limites que le christianisme lui avait posées, et, de » païen qu'il était devenu, le faire redevenir chrétien* (p. 47). »

Il est inutile de demander si les révolutions qui ont suivi celle de 1789 ont eu le même caractère religieux. Le P. Ventura n'en doute pas ; et sur ce point, il dit absolument le contraire de ce qu'il assurait auparavant. « Dans la France même, dit-il, les deux » dernières révolutions, qui avaient seulement un but politique, » n'ont tourné en dernier résultat qu'à l'avantage de la *liberté ec-* » *clésiastique*. L'Eglise, esclave sous l'absolutisme napoléonien, » commença à respirer un souffle d'air libre avec la révolution de 1814. Avec la révolution de 1830, dégagée encore plus des liens royaux, elle respira plus librement encore ; et aujourd'hui, avec » la révolution de 1848, elle est sur le point de revendiquer entiè- » rement son indépendance et sa liberté (p. 56). »

Enfin le génie des troubles civils, des insurrections qu'on voit éclater partout, est le génie de la religion même et se confond avec elle. « Tout nous dit de la manière la plus éclatante, dit-il, » que la cause de la liberté, que l'on discute aujourd'hui en Eu- » rope, ici par la parole, *là par le fer*, et pour laquelle tant » d'âmes généreuses ont, dernièrement, à Vienne et ailleurs, don- » né leur sang et leur vie, *est au fond la cause de la vraie reli-* » *gion, parce que c'est la cause à laquelle est associé le triomphe* » *des doctrines du christianisme* (p. 51). »

Le P. Ventura veut arriver à cette conclusion, que les révolutionnaires qui succombent dans le combat contre l'autorité, meurent pour *la foi et le bien de la religion.*

Il pose d'abord en principe qu'un peuple entier, qui se soulève contre un pouvoir oppresseur, *exerce un droit naturel*, et qu'il ne fait que reprendre une autorité, qui vient originairement de lui (p. 68). Puis il raisonne de la manière suivante :

« Ce n'est donc pas à la révolte que nous applaudissons, mais » *au droit, à l'héroïsme*, au courage, en venant offrir le suffrage » de nos prières, pour les âmes des braves qui sont morts en » combattant dans la cité de Vienne. Mais pourquoi, nous, Ita- » liens, mettons-nous un si grand intérêt à prier pour la paix et » le repos des âmes des morts d'une nation étrangère ? Peut-être » parce que tous les peuples sont frères ; parce que les intérêts » sont communs entre eux, et que tout peuple qui revendique sa » liberté, est un auxiliaire puissant pour la conquête de la liberté » des autres ? Oui, ces raisons sont vraies, ces titres sont réels. » Mais à toutes ces raisons si nobles, il faut en ajouter une autre

» qui les élève et les consacre toutes. A ces titres si précieux,
» qu'ils ont à la reconnaissance de nous tous comme citoyens, il
» faut en ajouter un autre qu'ils ont à la piété de nous tous comme
» chrétiens ; et la raison est qu'en combattant et en mourant pour
» les libertés de la patrie, *ils ont combattu et sont morts aussi*
» *pour l'avantage de la religion catholique.* Je reconnais que
» l'amour de la patrie et de la liberté inspire l'intrépidité néces-
» saire pour affronter la mort.... Mais quelque chose de plus
» noble et de plus précieux s'agite aujourd'hui au fond des âmes,
» qui réveille en elles les sentiments les plus élevés, redouble leurs
» forces et leur persuade l'héroïsme. Et cette autre cause, si vous
» ne la connaissez pas, c'est *l'intérêt religieux et humanitaire.*
» Oui, dans la guerre si implacable *qui se fait aujourd'hui au*
» *despotisme,* à l'intérêt du foyer vient s'unir encore *l'intérêt de*
» *l'autel.* Aujourd'hui l'on combat, comme dans les temps an-
» ciens, *pro aris et focis.* Et c'est pour cela précisément que la
» guerre actuelle présente les prodiges que nous voyons, d'une
» héroïque valeur et d'une fureur désespérée. J'admets qu'un
» très-grand nombre de braves guerriers de la liberté n'ont peut-
» être pas présent à l'esprit l'intérêt de la religion et de l'huma-
» nité. Mais, s'ils n'ont pas dans l'esprit l'idée religieuse et hu-
» manitaire, *ils n'en ont pas moins le sentiment dans le cœur.*
» Ils obéissent, sans le savoir, à un noble instinct. Croyant ne
» combattre que pour le triomphe de la liberté contre le despo-
» tisme, *ils combattent, sans s'en douter, pour le triomphe du*
» *principe chrétien contre le principe païen,* parce que la liber-
» té est de nature et d'origine chrétienne, et le despotisme est
» une création païenne. Ils combattent pour la liberté, l'é-
» galité, la fraternité, qui sont le but chrétien où aspirent invin-
» ciblement les vœux et les besoins de la société humaine. Ils
» combattent pour la destruction d'odieux priviléges, au moyen
» desquels, en tant de pays chrétiens, on perpétue encore l'em-
» pire du paganisme. Ils combattent pour la transformation se-
» crète, concourent au travail caché par lesquels l'humanité, en
» se pénétrant toujours de plus en plus de l'élément évangélique,
» dans ses idées et dans ses intentions, s'élève à un état politique,
» plus conforme aux lois divines et se rapproche du modèle de
» toute perfection (p. 68-70). »

Telles sont aujourd'hui les idées du P. Ventura, telle est sa

tendresse, son admiration pour les révoltés, pour les insurgés de tous les pays. En revanche, il n'a que des paroles d'emportement, de mépris et de haine pour les souverains, pour les gouvernemens. Nous remarquons dans son discours des tirades de plusieurs pages contre l'autorité, qu'il ne désigne en général que sous les noms d'*absolutisme*, de *despotisme*, d'*homme-pouvoir*, etc. A son avis, ce sont les rois et les gouvernemens qui sont cause de tous les maux que nous voyons aujourd'hui. « Leur étude la plus » constante et la plus commune, dit-il, en ces derniers temps, a » été celle de corrompre les peuples, de détruire chez eux la » conscience et l'intelligence, d'y éteindre, avec la science, tout » sentiment de probité, d'honneur et de religion, de les amener » à l'état de brute ou de matière... A cet effet, pendant que d'une » part ils entravaient le développement et la culture de l'intelli- » gence, ils encourageaient de l'autre le libertinage et la prostitu- » tion. Servir et payer, voilà les deux seuls articles auxquels ils » avaient réduit toute la morale et toute la religion ; voilà ce à » quoi ils avaient restreint tous les devoirs sociaux... Comprenons » donc bien *cette vérité historique*. A partir du siècle passé, » toutes les institutions libérales étaient détruites en Europe. » *L'absolutisme régna et jusqu'à hier il régnait encore*. L'incré- » dulité et le libertinage que ce siècle a conçus et transmis au » nôtre et qui se sont propagés et accrus ; les scandales sur les- » quels la religion s'afflige aujourd'hui, *sont tous l'œuvre et la* » *création du despotisme*. C'est lui qui, en ces derniers » temps, a affaibli la foi et perverti les mœurs ; *et loin que l'on* » *puisse attribuer à la liberté ces désordres de l'ordre religieux* » *et moral*, ils ne cesseront et ne seront réparés que par le moyen » de la liberté (p. 60 à 67). »

Le P. Ventura applaudit donc de tout son cœur aux événements qui consternent les nations aujourd'hui ; et il pense que, sans cela, les gouvernemens nous entraînaient dans l'abîme. « Malheur à » l'Europe, s'écrie-t-il, si l'*absolutisme* politique et religieux eût » duré vingt années encore ! Il ne serait peut-être pas demeuré » en Europe vestige de croyance et de morale chrétienne ! Gâtée, » corrompue jusque dans la moëlle des os, la société européenne » serait tombée en gangrène et en dissolution. *Dieu en a eu com-* » *passion ; et il a permis, il a même visiblement dirigé tout ce* » *que nous voyons aujourd'hui, et qui n'est autre chose qu'une*

» *douloureuse opération chirurgicale*, à laquelle est soumis le » corps social (p. 60). »

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans ces odieuses déclamations contre l'autorité, c'est qu'elles ne sont pas sincères et que l'auteur en convient lui-même. Oui, le long tableau qu'il trace des vices et des excès de la souveraineté, la prétendue *vérité historique*, c'est une pure fiction de sa part, un simple moyen oratoire pour maîtriser ses auditeurs. Cette particularité nous est heureusement révélée dans une lettre que le P. Ventura écrit à son traducteur, l'abbé Anatole Leray, et que celui-ci a la naïveté de communiquer au public. « J'avais à parler, lui dit l'orateur, à une jeunesse aigrie contre le prêtre; il fallait réhabiliter ce dernier; et, pour y » arriver, j'ai dû employer toutes les ressources et tout l'art possible. *J'ai fait porter mes coups principalement sur le roi absolu, le roi despote et tyran*, TEL QU'IL N'EXISTE PLUS GUÈRE AUJOURD'HUI, *sur le roi persécuteur de l'Église* (p. 84). »

Voilà qui est vraiment curieux. L'absolutisme qui faillit perdre l'Europe, qui aurait fait *tomber la société en gangrène et en dissolution*, s'il avait duré encore une vingtaine d'années; cet absolutisme *n'existait plus guère aujourd'hui*; c'est une invention de la part du R. P. Ventura. Ainsi la chaire de vérité est devenue une chaire de mensonge et de calomnie à l'égard de l'autorité; et l'orateur chrétien est descendu au rôle abject de harangueur de clubs!

Nous pouvons nous dispenser, après cela, de continuer cet examen. Que nous importe maintenant que le P. Ventura accuse le Pape, qu'il lui reproche de n'avoir pas fait assez pour la liberté, de s'être montré *plutôt un débiteur contraint de payer, qu'un donateur généreux et splendide* (p. 21)? Qu'avons-nous à dire de l'impudence du prêtre, qui soutenait, dans une correspondance du 22 janvier dernier, *que les véritables ennemis de Pie IX n'étaient pas à Rome, mais à Gaëte?* Que c'étaient *ses ennemis qui l'avaient emmené captif, qui le retenaient dans une captivité morale* (p. 95)? Avons-nous à nous occuper davantage de sa folle confiance dans la démocratie, de son espoir de la voir bientôt introduite dans l'Église, de voir le clergé et le peuple chargés *de la nomination des pasteurs*[1]? Faut-il répondre aux outrages qu'il jette à la tête de

[1] « La Constituante italienne, dit le P. Ventura, n'aura pour premier résul-

ceux qu'il appelle *obscurantistes*, et qu'il accuse d'avoir, en peu de mois, *causé plus de dommages à l'Eglise, que ne lui en firent tous les hérétiques ensemble dans le 16e siècle?* » Non, il suffira de mentionner tous ces écarts, et on peut laisser désormais le P. Ventura, au moins jusqu'à ce qu'il revienne à de meilleurs sentiments.

A plus forte raison pourra-t-on se dispenser de parler de M. l'abbé Anatole Leray, son traducteur et son ami, prêtre démocrate qui se dit aussi un peu *socialiste* (p. 106) et qui est humblement à genoux devant son héros. « Le P. Ventura, dit-il, *possède « la science du christianisme*, et c'est le plus bel éloge que l'on » puisse faire de lui, lorsqu'on pense au petit nombre de personnes » qui connaissent véritablement le christianisme. A ce point de » vue, ajoute-t-il, le P. Ventura *est peut-être l'homme le plus émi- » nent du clergé européen.* Et si un concile général a lieu pro- » chainement, ce qui est l'objet des vœux des intelligences les plus » éclairées, et ce que semblent pressentir tous les cœurs qu'é- » meuvent les besoins de la société religieuse actuelle; si un con- » cile général a lieu, disons-nous, *le P. Ventura en sera l'âme et » la parole la plus puissante* (p. 5). »

Cela suffira pour faire connaître au lecteur M. l'abbé Anatole Leray.

(*Journal historique et littéraire de* Liége.)

tat que l'*émancipation de l'Église* exclue où oubliée par les constitutions modernes. Il est impossible qu'après avoir conquis la part de ses droits dans le gouvernement de l'État, le peuple demeure exclu de toute participation aux choses de l'Eglise : il resterait en dehors de l'Eglise et se retournerait contre l'Eglise. Vous verrez donc enlever aux gouvernements, et selon l'ancienne discipline de l'Eglise, *revenir au peuple et au clergé la nomination des pasteurs de l'Eglise* (p. 57). »

Une note ajoutée à ce passage, nous apprend que la lettre de l'abbé Rosmini, *Sur la nécessité politique et religieuse qu'il y a aujourd'hui à ce que la nomination des évêques revienne au clergé et au peuple*, est sous presse également et doit bientôt paraître.

Sciences physiques.

THÉORIE DE LA MATIÈRE.

PAR M. DOCTEUR.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Après avoir posé ce principe : Tout corps solide, qui est plus léger qu'un liquide, est plus poreux que ce liquide, et tiré plusieurs conséquences, celle-ci entre autres : le bois est donc plus poreux que l'eau, l'or et le platine sont donc plus poreux que le mercure... M. Docteur continue : « Ainsi l'emportement des passions est toujours plus faible et les émotions de l'âme sont moins vives dans des individus dont la raison est éclipsée par le sentiment que dans ceux qui ont une grande puissance de juger... Le sentiment est la force expansive de l'âme, parce que sentir c'est chercher à sortir de soi-même et se porter avec plus ou moins d'ardeur vers des choses ou des êtres qui ne sont point nous. Aussi le sentiment dilate-t-il les intelligences; il ouvre, en quelque sorte, les pores de l'âme, et il lui permet d'absorber les idées ou les vérités qui lui manquent. La raison est l'image de la matière attractive, ou plutôt, la matière attractive accomplit d'une façon toute matérielle les actes spirituels de la raison, premièrement, parce que juger c'est condenser, en quelque sorte, plusieurs idées de manière à n'en faire qu'une, comme nous voyons que la force attractive parvient à ne faire avec plusieurs atômes qu'une seule molécule..... en second lieu, parce que, comme la matière attractive de tous les corps sublunaires cherche à se précipiter vers le globe terrestre, de même chaque raison individuelle a une tendance directe et naturelle, lorsqu'elle n'est point poussée ailleurs, à adopter sans examen les croyances de l'humanité entière.....

»Les âmes médiocres et communes se congèlent, comme l'eau, à l'approche de leur hiver, parce qu'elles n'ont point assez de raison pour empêcher la volatilisation et la déperdition continuelle de leur feu. Mais l'âme des personnes véritablement grandes et presque

[1] Voir le 1er article, au n° 39, ci-dessus, p. 72.

aussi riches sous le rapport de la justesse d'esprit que par leur profonde et exquise sensibilité ne vieillit jamais [1].»

Après avoir dit que la pierre ne peut brûler aussi facilement que la paille, parce qu'il y a proportionnellement beaucoup plus de matière attractive dans le premier corps que dans le dernier, comme l'indique le poids relatif de ces deux substances; que le mercure et l'eau ne peuvent être inflammables comme l'huile, parce que le feu des deux premiers liquides est plus étroitement emprisonné que celui du second; que l'air ne peut laisser échapper une aussi grande quantité de feu que le gaz hydrogène, parce qu'il en a moins; par un phénomène analogue, ajoute-t-il, nous voyons que dans le monde spirituel les esprits lourds, et qui n'ont en quelque sorte que la raison pour fanal, ne sont point très-chaleureux et qu'ils n'ont point le don d'être très-lumineux dans leur style. Une âme de feu est presque toujours une âme légère. En d'autres termes : la prudence et l'esprit d'ordre ne sont point les vertus familières d'un caractère ardent, vif et impétueux dans ses idées, parce que le feu des âmes est comme celui des corps : il ne pèse point et il n'engendre facilement la parole que lorsqu'il n'est point enseveli dans une grande masse de raison.

Au reste, il peut suffire à notre dessein d'indiquer le chapitre VI qui a pour titre : *Récapitulation et principes psychologiques*. Il se compose exclusivement de propositions physiques et psychologiques mises en regard afin d'en mieux faire saisir les rapports et l'analogie. En voici quelques-unes :

PHYSIQUE.	PSYCHOLOGIE.
2° Le feu qui réside dans les corps, et qui est le seul agent direct de toute leur chaleur possible, est un de leurs éléments constitutifs; car 1° la plupart des propriétés caractéristiques des corps viennent des proportions ou de l'état plus ou moins mobile de ce feu; car 2° leur nature s'altère ou se détériore lorsqu'ils viennent à en perdre une certaine quantité. Aussi suffit-il de brûler un corps, c'est-à-dire de lui enlever une portion notable de son feu, pour former des corps nouveaux et pour changer absolument sa constitution.	2° Le sentiment est un agent nécessaire à la nature de tout être qui pense; car 1° la plupart des qualités intellectuelles et morales de l'être intelligent viennent des proportions ou de l'action habituelle de cette faculté; car 2° l'individu s'altère et se détériore s'il vient à perdre, par l'effet d'émotions vives et persévérantes, une partie de son feu spirituel. Aussi, donne-t-on figurément le nom de *cerveaux brûlés* aux personnes qu'un usage immodéré de la faculté de sentir a conduit à un état voisin de la folie.

[1] *Théorie de la matière*, p. 85 et suiv.

PHYSIQUE.	PSYCHOLOGIE.
3° Le feu élémentaire est une matière qui tend à l'expansion et au rayonnement. Deux ou plusieurs atomes de cette matière ne peuvent être en contact que par la force coactive et plus puissante d'un autre agent.	3° Le sentiment est nécessairement expansif et ami de la communication. Tout ce qui est senti cherche naturellement à être exprimé ; et l'être qui pense ne pourrait se contenir dans aucune borne s'il n'avait en lui-même une autre puissance qui met un frein continuel à ses désirs d'expansion.
4° Cette autre matière, qui a le pouvoir de tenir en contact des atomes auxquels un contact mutuel est odieux, est l'élément attractif. Tous les corps sont donc formés de deux matières essentiellement distinctes quant au but de leurs opérations.	4° Cette autre puissance qui met un frein à l'espèce de haine que toutes les idées senties d'une même âme ont pour le contact, s'appelle raison. Les êtres pensants sont donc doués de deux forces simultanément agissantes et néanmoins opposées.
7° Tous les corps ont leurs degrés de chaleur innée, souvent appréciable au contact, car la différente constitution des différents corps exige que, à température égale, leur feu soit plus vibrant dans l'un que dans l'autre.	7° Les diverses âmes ont des degrés divers de chaleur naturelle ou innée ; car l'infinie diversité des caractères prouve que chaque âme possède une dose de sentiment et de raison différente de celle des autres âmes.
8° Il y a plus de chaleur réelle dans les corps solides que dans les corps fluides, attendu que le feu des premiers étant plus contracté, doit être plus vibrant.	8° Il y a plus de chaleur naturelle dans les esprits solides ou raisonnables que dans les esprits vaporeux ou fluides, où la raison ne domine point, parce que le sentiment ne vibre qu'autant qu'il est pressé ou animé par des convictions.
26° Trop de chaleur altère ou détruit la constitution des corps.	26° Trop d'effervescence dans le sentiment altère ou change radicalement la constitution des âmes.
28° Tout gaz est un produit de la combustion.	28° Tout discours ou toute pièce d'éloquence est le produit d'un sentiment très-agité.
31° La putréfaction est une guerre sourde, lente, et néanmoins victorieuse de la force expansive contre la force attractive.	31° La corruption intellectuelle et morale est toujours une victoire lente, mais néanmoins sûre, remportée par le sentiment contre la raison.
34° On pourrait définir l'odorescence *la poésie des corps*.	34° On pourrait définir la poésie l'*odeur des esprits*.

Le chapitre dixième est une seconde récapitulation dans laquelle se trouvent indiquées les sept propriétés caractéristiques de l'élément expansif correspondant aux sept actions du sentiment : la preuve de cette correspondance est donnée en sept paragraphes désignés chacun par l'un des titres qui suivent :

Odorescence et poésie ; chaleur et passion ; dilatation et méditation ; élasticité et actes de vengeance ; rayonnement des corps et rayonnement des esprits ; antipathie corporelle et antipathie spirituelle, dureté des corps et fermeté de l'âme. C'est dans l'ouvrage même de M. Docteur qu'il faut lire les rapprochements ingénieux qu'il fait de l'ordre physique et de l'ordre intellectuel, et les preuves nombreuses qu'il apporte à l'appui de sa théorie. Nous la résumons avec lui, par les simples propositions qui terminent le chapitre et la première partie de son traité :

« 1° Le sentiment est le père de toute poésie et de toute délicatesse d'âme, comme le feu élémentaire, dans sa ténuité, est le principe et l'agent de toutes les odeurs.

2° Le sentiment rend les âmes passionnées et chaleureuses, comme le feu élémentaire est la cause productive de toute chaleur.

3° L'action continuellement vibrante du feu élémentaire dilate les corps. Le travail intérieur du sentiment dilate et agrandit les âmes.

4° Celui-ci est le principe de toute vengeance, comme l'autre est l'agent direct de toutes les répulsions élastiques.

5° Le sentiment engendre l'imagination ou la parole, comme le feu corporel, devenu émissif, engendre le feu rayonnant.

6° L'un et l'autre, par leurs élans, deviennent souvent une force qui produit l'antipathie.

7° Enfin le feu élémentaire rend les corps durs, comme le sentiment dans une situation analogue, rend les esprits durs, et opiniâtres dans leurs jugements [1]. »

Nous ne pouvons entreprendre d'analyser l'un après l'autre, pour en constater l'exactitude métaphysique ou pour en signaler les défauts, les rapprochements nombreux des phénomènes de deux ordres dont est rempli le livre de M. Docteur, et dont nous citons aussi plusieurs exemples. Un semblable travail, qu'il soit laudatif ou critique, dépasserait énormément les limites d'un simple compte-rendu. Chaque lecteur, au reste, doit demeurer libre de faire lui même l'examen et de porter ensuite son jugement ; car, autant nous exigeons d'unité dans le dogme, autant nous accordons de liberté dans la controverse, afin de conserver, en tout et partout, la charité. Nous observerons seulement que, si toute comparaison a son côté faible, même entre objets de même nature, l'inéquation d'adéquate parité doit subsister, à plus forte raison, quand il y a

[1] *Théorie de la matière*, p. 416.

transition de genre à genre; qu'il est donc fort à propos, pour juger sainement l'œuvre de M. Docteur, de tenir compte de la différence radicale qui existe entre le monde intellectuel et le monde physique, entre l'esprit et la matière.

Il nous semble, ensuite, permis de constater que, depuis la scission déplorable que la philosophie voltairienne a opérée entre la science et la religion, le livre dont nous nous entretenons, est, peut-être le premier où les deux sœurs se soient plus évidemment et plus étroitement rapprochées, où elles aient mieux montré leur unité d'origine et la pensée éternelle de CELUI qui les créa pour le bonheur du genre humain.

Que M. Docteur laisse bien loin de lui toute idée de misanthropie, toute pensée de découragement; qu'il achève son œuvre et qu'il la publie en toute confiance, non plus par parcelles, à des époques éloignées, mais en totalité et simultanément, afin de mieux faire saisir, comprendre et, par conséquent, plus sainement juger ses principes, ses moyens de déduction, et le but qu'il s'est proposé. Il sera compris et apprécié; surtout, si, exclusivement occupé de sa théorie, il laisse à d'autres le soin d'en constater l'originalité, le mérite et d'en chanter les louanges. Certes, qu'il veuille seulement lever la tête et regarder autour de lui [1], il rencontrera bien certainement « des hommes assez pourvus d'intelligence pour comprendre et encourager sa pensée [2]. » L'espèce de défi qu'il jette à la face des hommes instruits, et, en particulier, de ses concitoyens, ne peut être propre à provoquer des sympathies, à stimuler le zèle, à exciter la confiance; elle disposerait bien plus vite au mécontentement, à des soupçons désavantageux. Attribuons le cri de détresse et d'abandon de cet écrivain philosophe, à quelques heures de froissement douloureux, et de peines trop vives, et, pour le juger moralement, écoutons-le plutôt lorsqu'il dit: « Nous n'avons point la prétention d'insinuer que notre livre soit un foyer de lumière sans ombres, et qu'il puisse communiquer à nos lecteurs le don de la science universelle. Un pareil édifice n'est point du ressort du génie de l'homme, et il nous serait donné, moins qu'à toute autre personne, d'aspirer à la vanité d'un tel projet, à nous, dont la vie presqu'entière se consume dans une suite non interrompue, de travaux matériels; seulement, nous désirons faire comprendre que la science est d'autant plus savante, qu'elle est large et qu'elle se

[1] Leva in circuitu oculos tuos, et vide.
[2] *Théorie de la matière*, p. 11.

rapproche de la science de Dieu.... que le monde de la matière et le monde des esprits se meuvent sur un plan parallèle, ou plutôt, qu'il n'y a qu'un seul plan pour toutes ces choses, comme il n'y a qu'une seule sagesse et une seule pensée qui les gouvernent [1]. »

L'ABBÉ GUILLAUME,
Chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Nancy.

Économie sociale.

ETUDE

SUR

LES DÉFENSEURS DE LA PROPRIÉTÉ.

(4e ÉTUDE) [2].

M. Léon Faucher. — M. Saint-Marc Girardin. — M. Thiers.

Le socialisme ne se borne pas à M. Louis Blanc, c'est-à-dire aux ateliers sociaux, à la haine de la concurrence, à l'exaltation des idées d'association, idées dont on a abusé à plaisir et dans un but anti-social. L'association présente d'incontestables avantages là où elle est possible, constatée par l'expérience; mais il n'en est pas de même de l'admission de son principe dans l'ensemble de l'industrie.

Une autre école a prétendu ramener le bien-être social pour tous par le simple moyen d'une vaste *banque d'échange* : le numéraire est la cause de tout le mal, détruire le numéraire, et ainsi toute la propriété par l'émission d'un papier-monnaie, voilà le problème que s'est posé cette école connue sous le nom de *système de la réciprocité*. Son mode d'action est simple, l'un produit, l'autre consomme; mais le producteur est aussi consommateur, et il y à échange mutuel des produits.

Ici, point d'association, point de monopole, point d'ateliers sociaux, rien de tout cela : on créera une vaste banque d'échange qui aura pour gage la production entière du pays; tout travailleur se présentera à elle, recevra en papier la somme dont il aura besoin. Ce papier ayant cours, comme actuellement le numéraire, servira de paiement pour tout ce dont le travailleur aura besoin.

Ceci suppose le cours forcé de ce papier, puis un prix maximum,

[1] *Théorie de la matière*, p. 11.

[2] Voir la 3e étude sur MM. *Thiers* et *Léon Faucher*, au n° précédent, ci-dessus, p. 370.

légal des objets de consommation, ou plutôt de tous les objets; et de cette opération si simple résulte le bonheur universel : plus d'entraves aux désirs du travailleur! Qui bornerait les limites de son espoir de production, bornerait son crédit à la banque! Devant un semblable rêve on reste stupéfait! Mais les assignats n'étaient qu'une plaisanterie en face de la réciprocité : aux assignats il a fallu pour point d'appui la guillotine. Cette nécessité n'arrêtera pas : un utopiste ne connaît pas un seul obstacle; le sang ne compte pas plus pour lui que la ruine universelle.

Qu'une telle folie surgisse un jour de fièvre dans une tête, pourquoi non! Mais qu'elle trouve des auditeurs, des partisans, l'esprit reste confondu. Ce n'est pas tout, l'idée tend à se réaliser, et voilà que la *banque d'échange* se produit au grand jour; voilà que son auteur lance des statuts et les journaux annoncent que déjà des souscripteurs se sont présentés, car M. Proudhon n'étant pas encore l'État, ne pouvant sans doute agir dans la plénitude de sa volonté, éprouvant toutefois l'impérieux désir d'appeler les travailleurs à la jouissance de son incomparable découverte, ouvre sa banque, mais incomplétement, car le cours du papier ne peut être forcé, la réciprocité ne règne point encore en souveraine en France; il a donc le cruel déplaisir d'appeler à son aide des souscripteurs : l'*Icarie* a trouvé des colons, la *caisse* de M. Proudhon s'ouvre et de pauvres ouvriers y laissent tomber quelques épargnes mieux placées dans leur tiroir. L'épreuve est faite et l'expérience a une fois de plus fait justice d'une chimère!

A côté de la réciprocité s'élève la bannière du *droit au travail*.

Cette école qui de toutes a été le plus près du succès, puisque le droit au travail a été sur le point d'être inséré dans la Constitution, pose ce principe que la société doit du travail à chacun de ses membres. Droit rigoureux, étroit, auquel elle ne peut se soustraire. En vain, on répond que le travail ne manque, à qui en veut, que dans les jours de grande crise, où la société, fort malade elle-même du contre-coup de cette crise, n'a pas de travail à donner, que jamais elle ne peut avoir à sa disposition le travail propre à chacun de ses membres, qu'elle ne peut donner à l'un des bijoux à monter, à l'autre des livres à faire, un vaisseau à commander, que les travaux de l'État sont, en général, grossiers, uniformes, qu'une pioche serait très mal placée dans les mains d'un ouvrier en soie. On répond que peu importe; si l'État n'a pas de travail, il a de l'argent, au moins il peut en avoir et que, dès-lors, un salaire est dû à tout travailleur, soit qu'il travaille ou non. Si, aux misères du chômage, on propose

les ingénieuses ressources de la charité privée et de la charité publique, on repousse la charité comme une insulte : le travailleur a droit au travail, et l'aumône l'humilie. Alors on forme des ateliers nationaux où le travailleur ne travaille pas, mais touche un salaire et forme une armée aux ordres du premier Catilina qui se présentera. L'histoire de nos récents malheurs peut nous faire apprécier les conséquences de ces désastreuses utopies.

V.

SAINT-MARC-GIRARDIN.

Un écrivain dont l'esprit est connu de toute l'Europe, M. Saint-Marc-Girardin, avait traité avant M. Thiers cette question [1], en donnant l'histoire de l'idée du travail. Il distinguait trois faits : l'obligation du travail, le droit du travail et le droit au travail ; la première idée appartient au christianisme, la seconde au 18e siècle, la troisième au 19e. Nous citons la conclusion de ce travail, où la vérité, présentée avec un charme de style tout particulier à son auteur, brille d'un admirable éclat.

« L'obligation du travail, le droit du travail, le droit au travail ? La doctrine chrétienne affermit l'âme par la résignation ; la doctrine du 18e siècle rend l'homme actif et indépendant, l'utopie du 19e siècle l'amollit et l'irrite à la fois. Elle lui apprend à ne point compter sur lui-même et à toujours compter sur la société, et, si la société ne prend pas à ses frais l'entretien chaque jour plus coûteux de son oisiveté, alors l'élève des utopistes doit trouver la société injuste. Il ne sort de sa mollesse de souverain oisif que pour prendre le courroux d'un souverain méconnu et insulté ; il doit chercher à détruire la société, ne pouvant l'asservir. Mécontent de lui-même, et des autres, plein de présomption et plein de mécomptes, trop flatté pour n'être pas souvent désappointé, trop orgueilleux pour rien apprendre de l'expérience, il passe sa vie à changer de charlatans qui lui promettent la félicité de ses vices.

» En morale, le droit au travail procède de l'égoïsme et de la paresse ; en histoire, de la mendicité du peuple romain ; en économie politique, des Ateliers-Nationaux. Auquel de ces trois titres veut-on le mettre au nombre des principes primordiaux de la Constitution ?

» Quand l'âme du disciple des socialistes est gonflée d'orgueil, bien

[1] M. Saint-Marc-Girardin, *Revue des Deux-Mondes*, du 15 août 1848.

amollie par la paresse, quand on l'a élevé dans sa pensée à ce poste de Citoyen, roi, de la dignité duquel il est de ne plus travailler, quand la ruine vient à la suite de l'oisiveté, que fera-t-il? Il démolira la Société, cherchera de l'or sous ses ruines et mourra enfin d'inanition; car, cet or, il n'existe pas sous ses décombres; l'orgueil qui a perdu l'homme, perdra aussi la Société. Elle avait été faite ainsi : que le devoir étant partout corollaire du droit, le droit de propriété amenait l'obligation de l'aumône, mais l'aumône est repoussée au nom d'un autre droit, du droit au travail; la Société ne sera plus qu'une arène où le plus fort détruira le plus faible. Où arrive-t-on sinon à dire :

« L'hôpital ! honte à celui qui l'éleva ! honte au jésuite qui fit avec le droit ce compromis scandaleux ! honte à ce faible ami de l'humanité qui fit passer la pitié avant la justice ! Oh ! bâtards de la vertu, quand donc cesserez-vous de corrompre la Société par ces beaux sentiments, qui empêchent le peuple de voir clair aux affaires de ce monde, et de briser plus tard ses chaînes ? Oh ! riches bienfaisants qui déliez les cordons de votre bourse, quand donc substituerez-vous la restitution à l'aumône ? Fermez, fermez vite vos mains entr'ouvertes ; vos dons sont plus perfides que les secrets de la boîte de Pandore; vos dons empoisonnent la Société, ils la corrompent, ils retardent le jour de la lumière et font prendre patience à la justice ! De quel droit donnes-tu, riche? qui t'a permis de t'entremettre entre la nature et l'homme affamé? En vertu de quel principe te fais-tu le distributeur facultatif, des produits du travail, toi qui n'as point travaillé ? Ah ! si le pauvre savait, il sentirait bien que l'aumône, comme le salaire, lui brûle les mains ? »

Voilà en 1849, le langage de la *Révolution-Démocratique*, journal Socialiste.

VI.

La propriété est donc battue en brèche par le *Communisme* et par le *Socialisme*. Elle l'est encore d'une autre manière par les doctrines sur l'impôt.

Déjà M. Troplong s'était élevé contre l'impôt sur les successions, tradition dangereuse, suivant lui, de la législation du moyen-âge; M. Thiers n'a pas manqué d'entrer dans l'examen d'une question aussi grave que celle des successions. Placé mieux que personne par ses antécédents pour entrer dans les entrailles de cette question, il a complètement réussi à l'exposer et à la ramener à sa véritable solution.

Les habiles du Socialisme ont vite compris que la destruction de la propriété n'était pas possible devant une génération aussi aveuglée que la nôtre par les préjugés anciens, et dès lors ils ont porté tous leurs efforts sur un seul point, l'assiette de l'impôt. On créera des dispenses populaires ; on les fera solder par les riches, leurs biens sont là, et l'expropriation est toujours possible. Aussi non-seulement les socialistes avoués, mais encore les dupes qu'ils font chaque jour, se sont-ils donné la main pour faire prévaloir l'impôt sur les successions, l'impôt progressif, l'impôt sur les biens meubles, etc.

Que dit-on pour défendre ces propositions par lesquelles on pense arriver à la popularité ? Ce que dit en termes passionnés le journal dont nous rapportions un fragment à l'instant, *le jour de la Restitution est venu*. Aussi M. Thiers s'est-il attaché d'abord à prouver qu'il n'est pas vrai que les gouvernements aient pour institution principale, dans tous les siècles, de décharger une classe aux dépens des autres. « Ces grands ministres, dit-il, Sully, Colbert, Turgot, n'avaient qu'un objet en vue : c'était de trouver les impôts les moins onéreux, les moins nuisibles à la production, et de ménager le Pays, ne fût-ce que pour en tirer davantage. Il ne faut donc pas mépriser leurs soins, et croire que tout est à refaire en matière d'impôts, qu'en tout refaisant on dédommagera le pauvre de sa pauvreté, on punira le riche de sa richesse. Non, on bouleversera l'ordre social, et on rendra le pauvre plus pauvre, car il est toujours le plus maltraité dans les révolutions, vu qu'ayant tout juste le nécessaire, quand il l'a, il ne peut rien perdre sans être aussitôt réduit aux abois. Les derniers huit mois en sont la preuve. Je vais donc chercher en peu de mots où sont, en fait de contributions publiques, le juste et l'habile, et heureusement on reconnaîtra ici comme ailleurs que le juste, l'habile sont indiqués, et que violer la propriété, soit qu'on l'atteigne indirectement par l'impôt, soit qu'on l'atteigne directement par tous les genres de Commmunisme, ne rapporte pas davantage. La perturbation, le discrédit, la misère, sont toujours les seuls résultats certains de ce genre d'entreprise. »

L'ancien président du Conseil pose ensuite quelques axiomes, 1° que l'impôt doit atteindre tous les genres de revenus, ceux de la propriété comme ceux du travail ; il montre qu'il est radicalement faux que la propriété soit la richesse, et le travail la pauvreté ; il prouve aussi que tous doivent l'impôt à la Société, car tous sont protégés par elle, exempter le travail de l'impôt serait aussi injuste que d'en exempter la propriété.

2° L'impôt doit être proportionnel et non progressif. Il faudrait

reproduire tout un chapitre pour ne pas tronquer la discussion vraiment profonde à laquelle se livre ici l'habile financier. Qu'on la lise et on restera bien persuadé de la futilité des arguments qu'on a employés pour amener l'impôt progressif.

3° Que l'impôt, avec le temps, a pour tendance essentielle de se diversifier à l'infini, et ici se présentent les impôts dits indirects et directs, et M. Thiers arrive à cette conclusion, que les gouvernements ont été oppresseurs le moins qu'ils ont pu.

Enfin, les deux derniers chapitres traitent de la diffusion de l'impôt et du bien et du mal qu'il produit.

Nous ne suivrons pas M. Thiers dans le développement des deux vérités qu'il a établies : 1° Que l'impôt se répartit à l'infini, et tend à se confondre avec le prix des choses, au point que chacun en supporte sa part, non en raison de ce qu'il paie à l'État, mais en raison de ce qu'il en consomme ; 2° que les modifications au système des impôts, les plus désirables dans l'intérêt des classes laborieuses, ne sont pas celles qui sont le plus généralement proposées.

On a beaucoup loué, et avec raison, cette partie du livre de M. Thiers ; on ne peut pousser plus loin qu'il ne l'a fait la clarté et la précision dans la discussion. Le service rendu au pays en détournant de lui l'impôt progressif, a été immense ; car cet impôt était la ruine certaine de la propriété, et par conséquent du travail ; car la propriété et le travail sont unis, quoi qu'on en dise, et si bien que la mort de l'une entraînerait la mort de l'autre.

On a trop redit la magnifique conclusion de ce livre : *du mal dans le monde*, pour que nous y revenions. La vérité luit à tous les esprits qui la cherchent ; quiconque étudie l'humanité trouve qu'elle est atteinte de maux de deux espèces, les uns que la société peut guérir, les autres inhérents à notre nature, et pour lesquels le remède n'est pas de ce monde. Celui qui voyant les douloureuses plaies dont est couverte notre société, et qui ne sentirait pas son cœur saisi d'une profonde, d'une indicible tristesse, celui-là serait à plaindre ; mais celui qui prétendrait toutes les guérir mériterait d'être enfermé.

Le Christianisme auquel toutes les intelligences reviennent souvent par des chemins bien différents, après des pérégrinations bien longues, a fait un précepte de la charité, c'est-à-dire, du dévouement, du sacrifice de l'individu à la société d'où découle, pour la partie souffrante de la société, la possibilité de la vie ; puis devant les incurables souffrances de l'humanité, il a placé la résignation ; asile de l'âme contre le désespoir. Ainsi a été organisé par lui la vie,

humaine, et ainsi elle marche entre le dévouement et la résignation tant que l'égoïsme ou l'orgueil ne détruisent pas sa voie, alors qu'arrive-t-il? ce que nous voyons, la guerre. C'est qu'il faut au cœur de l'homme ou l'espérance ou la jouissance, et quand l'une et l'autre manquent, il ne reste que le désespoir et la révolte.

ALPH. DE MILLY.

Correspondance.

LOUABLE RÉTRACTATION DE L'AUTEUR
DU
COURS DE SCIENCES PHYSIQUES,
CRITIQUÉ DANS UN DE NOS PRÉCÉDENTS CAHIERS.

Nancy, le 21 avril 1849.

Monsieur le Directeur,

L'examen critique du *Cours de physique* de M. Ferdinand Piérot, examen inséré dans le cahier de l'*Université catholique* du mois de décembre 1848 [1], signale les conséquences immédiatement *panthéistes* qui découlent du système de ce professeur présenté comme il l'a été.

M. Piérot, frappé des arguments par lesquelles sa théorie se trouve combattue, vient de donner un exemple de loyauté qui l'honore, qu'il est important de signaler, d'abord pour être offert à l'imitation des écrivains qui, dans leurs ouvrages, ont blessé d'une façon quelconque les dogmes immuables de la foi chrétienne; ensuite, pour détruire l'impression défavorable que le compte-rendu publié par l'*Université catholique* aurait produit sur l'esprit des lecteurs.

Tout en persévérant à considérer la lumière calorique comme agent principal dans la formation des corps et comme un être immatériel, ce qui lui est très-fort permis, M. Piérot reconnaît que cette lumière calorique n'a pu exister *avant la création proprement dite*; qu'elle n'a paru qu'au moment solennel où Dieu voulant tirer le monde du chaos, prononça cette parole sublime : *Fiat lux*. Il reconnaît de même les fausses interprétations qu'il a

[1] Voir t. VI, p. 528 (2e série).

données de plusieurs passages de la sainte Écriture et, en particulier, des premiers versets de *l'Évangile de saint Jean.*

Non-seulement M. Piérot a franchement avoué l'erreur que lui avait fait embrasser, sans le savoir, le prestige d'un nom recommandable; mais il a voulu travailler immédiatement à la réparer et à la détruire. Il a composé de nouveau et fait imprimer les *feuilles* 4e *et* 5e de son volume, lesquelles contenaient l'exposition répréhensible de sa physique religieuse. Ces deux nouvelles feuilles seront envoyées à chacune des personnes qui possèdent, à un titre quelconque, le *Cours élémentaire des Sciences physiques;* elles sont offertes aux personnes dont le nom ne serait point connu de l'auteur, de l'éditeur ou du libraire, elles seront substituées dans chacun des exemplaires encore invendus, aux deux feuilles du tirage primitif.

On comprendra facilement qu'il n'était pas possible, sans risquer la perte énorme des frais d'une édition tout entière, de rectifier, typographiquement parlant, quelques conséquences tirées, dans le *Cours* de l'ouvrage des principes émis dès les premières pages; mais ces inexactitudes que, dès maintenant, il est facile de redresser d'après la nouvelle exposition théorique de M. Piérot, disparaîtront absolument dans une seconde édition qui, selon toute apparence ne se fera pas attendre : la physique de M. Piérot étant, ainsi que nous l'avons dit, en tant que livre de science, une des meilleures et des mieux rédigées qui aient paru.

L'orthodoxie catholique se trouvant désormais sauvegardée et la sainte Écriture dégagée d'explications arbitraires dans le nouveau *Cours de physique*, il est juste d'accorder à l'auteur latitude parfaite pour l'exposition de sa théorie, et liberté d'en tirer toutes les conséquences scientifiques que l'expérience et sa perspicacité lui ont fait découvrir. Dieu lui-même a livré *le monde aux investigations de l'homme.* Travailler à sonder les profondeurs de la science dans la vue d'honorer le Créateur et de chanter la magnificence de sa gloire, c'est entrer dans la pensée de Dieu, c'est remplir ici-bas une mission honorable et sainte; bien loin donc d'entraver dans leurs recherches le savant et l'érudit, l'homme religieux et sensé doit les encourager et leur rendre plus facile la route si souvent hérissée de difficultés qu'ils se condamnent à parcourir.

C'est ensuite aux hommes spéciaux à prononcer sur les décou-

vertes des auteurs, à discuter leurs systèmes, à juger leurs théories. La Religion n'entend jamais intervenir dans les disputes scientifiques, si ce n'est pour recommander aux champions antagonistes la modération et la charité ; car la science toute seule expose à l'orgueil ; la charité, au contraire, en vivifiant les individus, resserre les liens de bonne harmonie qui les doivent unir ; elle devient ainsi la base fondamentale de toute société qui veut durer, même dans le monde studieux ; elle prépare, en effet, à la science des progrès, des richesses, qu'une haineuse rivalité ne lui permettra jamais d'acquérir.

Désormais donc, le *Cours de Sciences physiques* de M. Piérot devient recommandable sous le double rapport scientifique et religieux ; puisqu'en traitant cette partie si intéressante des connaissances humaines, il rend un hommage sincère à la foi et montre combien, même en mathématiques, les livres révélés sont en avance sur les découvertes des siècles postérieurs à leur composition.

Veuillez, Monsieur le directeur, donner une petite place à cette lettre dans l'un des plus prochains cahiers de l'*Université catholique*, et recevoir l'hommage des sentiments avec lesquels je suis,

Votre serviteur très-humble et très-reconnaissant,

L'Abbé Guillaume,
Chanoine honoraire de Nancy.

Bibliographie.

INTERPRETATIO EPISTOLÆ S. PAULI AD PHILIPPENSES.

Scripsit Joannes Theodorus Beelen, in academ. cath. Lovan. S. script. et lingg. orientt. profess. ord. — Louvain, 1849, vol. in-4°.

M. Beelen, professeur à l'*Université* de Louvain, est connu dans le monde savant par plusieurs ouvrages importants. Les *Annales de philosophie* ont rendu compte de sa *chrestomathie rabbinique* [1]. Il a aussi publié une *dissertation* très-savante pour montrer qu'on ne doit admettre dans l'Écriture sainte qu'*un seul sens littéral*. Cette année, il a recommencé la publication des *leçons d'Exégèse*, qu'il fait à l'Université de Louvain ; l'*interpréta-*

[1] Voir *Annales*, t. IV, p. 164 (3e série).

tion de l'Epître aux Philippiens sera suivie d'un commentaire sur les *Actes des Apôtres*. Ces commentaires contribueront puissamment aux progrès de l'exégèse sacrée.

Voici l'ordre que présente l'*interprétation de l'Epître aux Philippiens*. En tête de chaque chapitre se trouve une indication sommaire de ce qui y est contenu. Chaque partie du texte exprimant une pensée complète est reproduite sur trois colonnes : la 1re offre le *texte latin* de la Vulgate ; la 2e le *texte grec* de l'édition de Complutte ; la 3e présente une courte *paraphrase* qui exprime nettement le sens et qui fait ressortir la liaison des pensées. L'auteur discute ensuite la valeur des principales variantes et passe enfin au *commentaire* proprement dit.

Le travail de M. Beelen est surtout remarquable par la méthode qu'il a suivie et qu'il fait connaître en ces termes : « En commentant l'Ecriture sainte, j'ai toujours présente à la pensée la règle si sage imposée par le concile de Trente à tout interprète catholique (*Sess. IV*). Du reste, en observant religieusement cette règle, et en me défiant de mes forces, j'use en toute liberté de mon propre discernement, sans jamais suivre à l'aveugle aucun interprète. Je lis attentivement les écrits exégétiques des SS. Pères ; à ce premier travail je joins l'étude des grands interprètes du moyen-âge, d'Œcuménius, de Théophilacte, d'Euthymius, de S. Thomas et des plus illustres commentateurs des temps modernes. Je recueille avec soin les observations judicieuses qui ont été faites par mes devanciers. Comme je suis persuadé qu'aucune interprétation, quelque spécieuse qu'elle soit, ne saurait être vraie si elle pèche contre les règles du langage, ou si elle attache aux mots des notions fausses, je mets une attention particulière à ne point m'écarter des règles de la grammaire et à déterminer exactement le *sens des mots*. Je m'attache aussi à saisir et à faire voir l'enchaînement des diverses pensées ; car aussi long-temps que la liaison logique du discours n'apparaît point à l'intelligence, l'interprétation manque de vie. »

Les personnes qui se livrent à l'étude de l'exégèse remarqueront combien ces vues sur la manière d'interpréter l'Ecriture sainte sont judicieuses. M. Beelen, en se conformant à *l'autorité de l'Eglise* et au sentiment *commun des Pères* pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs, ne néglige aucun des secours que l'exégèse fournit pour déterminer scientifiquement la pensée de

l'écrivain sacré. A l'aide de vastes connaissances archéologiques et philologiques, il détermine avec précision le sens des mots et des phrases de l'Ecriture sainte. S'il rencontre une expression obscure, un passage difficile, il en donne l'intelligence en s'appuyant sur le contexte et en montrant que cette locution, cette tournure de phrase, inintelligible à la première vue, trouve son explication dans le génie des langues orientales et dans l'étude approfondie du style biblique. Presque toujours son interprétation, même dans les passages les plus difficiles, satisfait l'esprit le plus exigeant; appuyée sur les preuves les plus solides, elle ne laisse rien à désirer au théologien ni au philologue. M. Beelen pénétrant dans la pensée de l'apôtre, la fait ressortir de la manière la plus lumineuse, et il sait marquer avec un talent, dont les meilleurs interprètes offrent peu d'exemples, le lien qui unit entre elles les diverses parties du discours.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 42. — JUIN 1849.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

ONZIÈME LEÇON [1].

Jugement sur l'Assemblée nationale. — Nouveaux désordres et nouvelle proclamation. — Nuit du 4 août. — Abolition du régime féodal. — Atteinte portée à la propriété. — Suppression de la dîme. — Nouveaux désordres.

Messieurs, on m'a fait quelques observations sur mon dernier cours. Il en est parmi vous qui ont été choqués d'une expression dont je me suis servi en parlant des députés de l'Assemblée constituante. J'ai dit qu'ils se conduisirent *en écoliers*, au sujet des mesures à prendre pour réprimer les émeutes et rétablir la tranquillité publique. J'avoue, messieurs, que quand on est habitué aux éloges qui ont été donnés, par certains historiens, aux représentants de la première Assemblée, on doit trouver mon expression peu juste; mais je vous prie d'observer que je n'ai nullement contesté le talent des députés. L'Assemblée de 1789 est, sous ce rapport, une des plus illustres que nous trouvions dans l'histoire; tout ce que l'église, la magistrature, le barreau et la bourgeoisie avait de plus distingué, tout ce que la nature jointe au travail offrait de talents et de lumières s'y trouvait réuni. Que manquait-il aux députés ? l'expérience des révolutions, qui ne s'acquiert pas dans les livres; ils l'auront plus tard, alors plusieurs voudront reculer, mais il n'en sera plus temps; la révolution les emportera comme un torrent, et ils seront engloutis. Ne croyez donc pas, messieurs, que je sois le détracteur de l'Assemblée de 1789; je saurai rendre justice à la sagesse, à la sagacité et à l'éloquence de ses membres, apprécier le bien qu'ils ont fait et les services qu'ils ont rendus; mais, comme historien, je dois rechercher la

[1] Voir la 10e leçon au numéro précédent, ci-dessus, p. 400.

vérité, et vous signaler les grandes fautes qu'ils ont commises, et les fausses théories qu'ils ont suivies : c'étaient celles de J.-J. Rousseau, que l'auteur lui-même a déclarées n'être bonnes que pour les dieux. Les membres de l'Assemblée constituante s'entendaient admirablement bien dans certains détails d'organisation politique, administrative et judiciaire ; la plupart de leurs institutions existent encore aujourd'hui, et font l'admiration de l'Europe ; mais quand il s'agissait de constituer le pouvoir, fondement de toute sage administration, et de donner une base solide à la nouvelle société qu'ils venaient de fonder, alors ils n'y entendaient plus rien, leur génie semblait les avoir abandonnés, ils étaient comme des enfants, comme des écoliers dépourvus de toute expérience ; ils ressemblaient à ces architectes qui distribuent merveilleusement bien les appartements d'une maison, mais qui ne savent pas en consolider les fondements. Et en effet, malgré leur sagesse, leur sagacité et leurs travaux de deux ans et demi; ils n'ont élevé qu'un édifice fragile qui est tombé au premier choc, ils n'ont fondé qu'une société éphémère qui a disparu dans un abîme ; en un mot, ils n'ont su faire qu'une révolution ; car, ne nous y trompons pas, la révolution est sortie de leurs travaux, la Convention n'a fait que tirer les conséquences des principes posés par eux. C'est que ces hommes, avec tout leur talent supérieur ne connaissaient pas la vraie théorie du pouvoir, ils n'avaient pas la science de ce qui est nécessaire au fondement de la société. Contre toutes les notions reçues, contre l'expérience des siècles, ils ont voulu fonder la liberté et le bonheur de la France sur l'affaiblissement du pouvoir et la destruction de la religion ; il n'est donc pas étonnant que leur édifice se soit écroulé, car ces deux choses lui servent de fondement : Elles sont aussi nécessaires à l'existence de la société que l'air à l'existence de l'homme ; c'est ce que les députés de l'Assemblée constituante ignoraient complètement ; l'histoire que j'ai à vous exposer nous le montrera de plus en plus, et nous en donnera une entière conviction. Je reviens à mon sujet.

Nous avons vu, messieurs, que l'Assemblée nationale, dans la position où elle s'était placée vis-à-vis du pouvoir, s'est trouvée dans l'impuissance d'apaiser les troubles qui se manifestaient sur tous les points de la France, et qui étaient accompagnés de pillages, d'incendies et de meurtres. La proclamation que l'As-

semblée avait adressée au peuple, et qui était la seule arme dont elle pût se servir, n'avait produit aucun effet; les désordres, au lieu de diminuer, ne firent que s'accroître; on voyait partout des châteaux pillés et incendiés, des couvents forcés et détruits, des fermes abandonnées, des bureaux d'octroi en cendres, des receveurs en fuite. Les magistrats, chargés de maintenir l'ordre public, n'osaient rien faire, lors même qu'ils en avaient le pouvoir, ayant continuellement devant les yeux le massacre impuni de Flesselles, de Foulon, de Berthier et de tant d'autres. Les agitateurs avaient un excellent moyen de mettre la multitude en mouvement : Les vivres étaient très-chers, cela tenait, non à la récolte précédente qui aurait suffi rigoureusement pour alimenter la France, mais au défaut de circulation et à l'inquiétude générale que semait l'anarchie. Les convois de blé étaient partout arrêtés et pillés; les habitants des villes et de la campagne n'en laissaient pas sortir de leur province. La moitié des familles craignant d'être affamées, en faisaient des provisions pour plusieurs mois, ces accaparements partiels, mais nombreux et universels, rendaient les grains dix fois plus chers, et c'était la vraie cause de la rareté des grains; mais le peuple crédule se laissait persuader qu'il y avait des accapareurs qui les entassaient dans leurs greniers avec le dessein de réduire le pauvre par la faim. C'était pour les agitateurs un riche thème de déclamations. Aussi, quand on en voulait à la vie de quelqu'un ou à ses biens, on criait à l'*accapareur*, et le peuple accourait aussitôt pour en faire justice. Nombre de victimes périrent pour cette cause[1].

L'Assemblée nationale, qui avait eu la prétention de contenir, de discipliner la foule et de la diriger à son gré, commençait à s'inquiéter tant soit peu de ces excès populaires qui, d'un moment à l'autre, pouvaient se tourner contre elle-même. Le comité des rapports lui fit, le 3 août, une peinture affreuse de l'état déplorable de la France, et l'exhorta à y porter remède. Et quel remède? une nouvelle proclamation? Mais que pouvait-elle faire contre un peuple que la misère poussait à l'anarchie, et dont l'anarchie augmentait la misère : cercle fatal que sont obligés de parcourir tous les peuples en révolution. Mais, comme nous l'avons vu, l'Assemblée s'étant séparée du pouvoir exécutif, était réduite à

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 155.

ce seul moyen, elle n'en avait pas d'autre. Le comité proposa un projet de proclamation qui ne fut point adopté. On en demanda un autre au comité de rédaction. Target, avocat député de Paris, partisan dévoué au tiers-état, en fut chargé[1]. Dans l'intervalle, on se livrait à de vifs débats sur la Déclaration des droits de l'homme. Les historiens ont raison de dire que le moment était bien mal choisi. En effet, on a de la peine à concevoir que des hommes sérieux pussent s'occuper de formules métaphysiques, au moment où s'accumulaient tant de forfaits et de ruines, au moment où l'on s'adressait de toutes parts à l'Assemblée nationale pour demander son secours contre le meurtre et l'incendie. La Déclaration des droits de l'homme n'était pas prête, et l'on se disputait pour savoir si l'on en ferait une et si on la placerait en tête de la Constitution, comme préambule, ou à la fin comme corollaire : on décida qu'elle serait faite et placée en tête de la Constitution.

Le même jour, au soir (4 août), eut lieu la séance la plus extraordinaire que l'Assemblée constituante ait eue; elle mérite toute notre attention. Observons d'abord que l'Assemblée n'était plus entièrement libre et indépendante. Elle l'était sans doute du côté du pouvoir qu'elle avait subjugué, mais elle ne l'était plus du côté du peuple. La séance du 4 août nous en fournit une preuve. Thouret venait d'être nommé président; l'Assemblée n'osa pas l'installer parce qu'il déplaisait au club du Palais-Royal, et Chapelier fut nommé à sa place. C'est la première fois que l'Assemblée agit sous la pression des clubs; elle s'était tournée du côté du peuple pour imposer sa tyrannie au pouvoir. Maintenant le peuple, dominé par les clubistes, lui impose une autre tyrannie. C'est une conséquence que nous avons prévue, et qui commence déjà à se faire sentir. Après ce premier incident, Target monta à la tribune et lut, au nom du comité de rédaction, le projet d'adresse tendant à arrêter les attentats aux personnes et aux propriétés, et à faire lever les impôts et les redevances qu'on avait cessé de payer aux dépens du trésor. La discussion allait s'ouvrir lorsque le vicomte de Noailles, qui avait été en Amérique avec La Fayette dont il était le beau-frère (il avait épousé la sœur de sa femme), s'écria que l'Assemblée avait entre les mains un autre moyen de calmer l'effervescence populaire, c'était de supprimer

[1] *Ibid.* — *Biogr. univ.*, art. *Target.*

tous les droits vexatoires, qui, sous le titre de droits féodaux, écrasaient les campagnes; il assura qu'à ce prix l'agitation du peuple serait bientôt calmée. Cette idée émise fut comme un météore brillant qui paraît pour la première fois; elle étonnait toute l'assemblée. Le duc d'Aiguillon, également de la haute aristocratie, appuya le discours du vicomte. La motion produisit un grand effet, car on vivait sous la terreur et chacun était disposé à faire des sacrifices.

Un propriétaire breton, nommé Lequen de Kerengal, revêtu du costume de la province, parut à son tour et fit un effrayant tableau du régime féodal; il le chargea de toutes les lois absurdes, vexatoires et injustes dont la plupart étaient depuis long-temps tombées en désuétude. Lapoule, député de la Franche-Comté, renchérit encore sur ce tableau: il cita, entre autres, un prétendu droit qui autorisait le seigneur, au retour de la chasse, à faire éventrer deux de ses vassaux pour se délasser en mettant ses pieds dans le corps chaud et sanglant de ces malheureux[1]. Ces droits étaient inconnus; plusieurs gentilshommes pleins d'indignation somment Lapoule de prouver ce qu'il avance. Mais l'effet était produit, le régime féodal avait reçu un coup mortel. Il va disparaître tout entier du code français. En effet, messieurs, une espèce d'ivresse ou de délire s'empara de l'Assemblée; chacun semblait être honteux d'avoir vécu si longtemps sous un pareil régime, et s'empressa de renoncer publiquement aux droits qui lui étaient personnels. On promène la faux sur toutes les institutions féodales, et on les abat avec un enthousiasme dont on ne peut pas se faire une idée. La noblesse avait donné le premier exemple, le clergé se hâta de le suivre. Il consentit au rachat des dîmes, demanda la mise en vigueur des lois ecclésiastiques concernant la pluralité des bénéfices : un curé, celui de Souppes, nommé Thibaut, offrit même de renoncer au casuel; ce qui ne fut point accepté, parce qu'on avait d'autres vues, celles d'enlever les biens du clergé. Les députés des communes, n'ayant pas de priviléges personnels à sacrifier, offrirent la suppression de ceux de leur province. On sait que chaque province avait ses priviléges et ses droits particuliers; les députés en firent le sacrifice; de cette sorte, la France se trouvait gouvernée par une même loi. On était déjà avancé dans la nuit, chacun était

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 160.

préoccupé et semblait réfléchir et examiner s'il restait encore un sacrifice à faire, mais tout était abattu, rien ne restait debout de l'ancien régime. Alors Liancourt proposa de frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cette nuit mémorable. L'archevêque de Paris, suivant le même entraînement, proposa un *Te Deum*. Lally-Tolendal, voulant profiter de l'enthousiasme pour ramener les cœurs vers le roi, demanda que Louis XVI fût proclamé *restaurateur de la liberté française*. Cette proposition fut accueillie avec les mêmes applaudissements que les autres. Il ne s'agissait plus que de faire un résumé de toutes ces motions et d'en faire des décrets qui devaient être adoptés selon les formes ordinaires. On remit ce travail au lendemain, un comité particulier en fut chargé.

Jamais, Messieurs, on n'avait vu l'exemple d'un entraînement semblable. La peur y était pour beaucoup : les députés de la noblesse craignaient pour leurs familles et leurs propriétés en province ; tous agissaient sous la terreur des clubs. Ils ont cru mettre un terme au pillage, à l'incendie et au meurtre, en ôtant aux agitateurs tout prétexte de révolte et de réclamations. Nous verrons si ce but a été atteint.

Jusqu'ici point de débats, on se pressait au pied de la tribune ; c'était à qui y arriverait le premier pour faire son offrande à la patrie. On s'était contenté d'énumérer les sacrifices, et l'on avait remis au lendemain le soin d'en faire des décrets. L'enthousiasme avait étouffé toute discussion ; mais le lendemain il n'en était plus de même, les sens s'étaient refroidis, la fièvre de l'enthousiasme était éteinte, la nuit avait porté conseil ; et bien des députés regrettaient des concessions accordées à la hâte et sans réflexion, et ils auraient reculé bien volontiers. Mais le côté gauche ne les laissa pas faire, il les poussa au contraire en avant, et obtint plus qu'ils n'avaient accordé. Ce ne fut pas sans de grands et de violents débats qui eurent lieu au moment de la rédaction des articles, et qui se prolongèrent jusqu'au 18 du même mois. Ces débats ont bien plus d'importance que ne le pensent certains historiens dont les uns les ont passés sous silence, et dont les autres en font à peine mention ; car on y a agité les questions les plus graves, et l'on y a fait prévaloir des principes qui ont attaqué la société par sa base en portant atteinte à la propriété. Pour le comprendre, il faut nous rappeler qu'il y avait dans le régime

féodal différentes servitudes dont les unes étaient personnelles, comme les corvées, les mainmortes, etc.; les autres attachées à la propriété. Noailles, Aiguillon et même Legrand, en provoquant les concessions de la nuit du 4 août, les avaient soigneusement distinguées. Ils avaient déclaré toutes les servitudes personnelles détruites sans rachat. Pour les autres, ils les avaient déclarées rachetables en argent ou pouvant être échangées sur le prix d'une juste estimation[1].

Il y avait là un principe de justice, parce que ces terres avaient été cédées, vendues et transmises avec ces servitudes. Un seigneur ne pouvant cultiver lui-même ses terres, les avaient cédées ou vendues aux paysans moyennant une rente perpétuelle. Bien des maisons et des fermes construites sur le terrain d'autrui payaient une redevance au propriétaire. Ces sortes de servitudes dataient de plus ou moins long-temps, il y en avait qui remontaient jusqu'à la première conquête. Malgré nos révolutions, nous en trouvons encore de semblables dans notre Code actuel. Elles étaient comme elles le sont aujourd'hui, légalement imposées et acceptées, et l'on n'y pouvait toucher sans rompre les contrats et sans attaquer le droit de possession sur lequel, comme le dit le grand Frédéric, *la société est fondée*. Mais le parti radical de l'Assemblée ne voulait reconnaître aucune distinction; elle abolit toute espèce de servitudes, ce qui a ruiné nombre de familles de la petite noblesse, qui n'avaient aucune autre fortune que ces redevances. En vain, plusieurs orateurs distingués, même de l'opposition monarchique, avaient pris la parole pour défendre les droits de la justice. Mounier, ennemi du régime féodal, avait combattu avec énergie cette démarche déloyale, cet emploi barbare de la force; Maury et Cazalès avaient déployé toutes les ressources de leur talent. Duport leur répondait par des sophismes que nous entendons encore de nos jours; il remontait jusqu'au temps de la conquête. « Ce qui est injuste dans son origine, disait-il, ne peut » jamais cesser de l'être[2]. » Et quand on lui opposait la prescription, loi éminemment sociale, il répondait : « Vous invoquez la » prescription, mais la prescription légitime, la possession d'une » propriété, commencée et continuée de bonne foi; elle ne peut » faire qu'une chose soit propriété, quand elle n'est pas de sa na-

1 Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 217. — Thiers, *id.*, t. I, p. 126.
2 Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 166.

» ture susceptible de le devenir; d'ailleurs, continuait-il, les droits » du peuple sont imprescriptibles. Le régime féodal est une con- » séquence de la conquête; il fut établi par la force, la raison le » détruit; c'est une usurpation qui ne fut jamais accompagnée de » bonne foi et dont les nobles se sont toujours glorifiés; le peuple » n'a jamais cessé de protester contre elle, sinon ouvertement et » en face, du moins par ses gémissements [1]. »

Je n'ai pas besoin de vous faire observer la fausseté de ces sophismes qu'on reproduit aujourd'hui contre la propriété. Duport, par son langage démagogique, n'attaquait pas seulement les redevances, mais la propriété elle-même, les droits de possession. Son langage était celui d'un philosophe moderne que je n'ai pas besoin de vous nommer : la propriété est une injustice faite au peuple, *la propriété, c'est le vol.*

L'abbé Maury, indigné d'entendre de pareils principes, et voyant qu'ils allaient triompher, chercha à parler au cœur des députés et à exciter leur pitié pour le sort d'un si grand nombre de nobles familles réduites à la misère.

« Eh bien, soit, s'écria-t-il, la noblesse n'a d'autres titres à un » dédommagement que ceux qu'on peut avoir à un bienfait dont » on a besoin. Mais pourquoi voudriez-vous, sans avantage pour » l'Etat, enrichir les uns en dépouillant les autres? opérer un bou- » leversement général dans les fortunes et plonger subitement » dans la pauvreté une multitude de familles vivant dans une opu- » lence héréditaire? Il y a quelquefois plus de barbarie à faire » couler les larmes que le sang! et si la suppression des droits » féodaux n'est pas une injustice, c'est une cruauté inutile [2]. » Mais l'abbé Maury avait beau parler au cœur, le cœur des députés était aussi inflexible que l'esprit. Les servitudes territoriales, comme les servitudes personnelles, furent abolies sans distinction et sans rachat, c'était une criante injustice faiblement réparée par le milliard d'indemnité.

Restait une autre servitude qui datait depuis plus de douze siècles, qui pesait sur les nobles aussi bien que sur les roturiers, et qui concernait le culte, le clergé et les pauvres; c'était la dîme; elle souleva de violents débats. Dans la nuit du 4 août on l'avait déclarée rachetable comme les autres redevances; mais, au mo-

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

ment de la rédaction, on voulait l'abolir sans rachat, ayant soin d'ajouter qu'il serait pourvu par l'État à l'entretien du culte et à la subsistance du clergé ; on voit par la discussion que le clergé du second ordre, les curés surtout, tenaient peu à la dîme dont la perception avait toujours été pour eux une source d'embarras, surtout depuis l'affaiblissement de la foi. Mais, en consentant à la suppression et aux conditions proposées, ils se mettaient à la remorque de l'Etat : ce qui n'était pas chose satisfaisante dans un moment de révolution où les finances étaient obérées et s'appauvrissaient de jour en jour. Plusieurs orateurs même du côté gauche, comme Lanjuinais, Grégoire, Sièyes, s'élevèrent donc avec énergie contre la suppression de la dîme. Ils s'appuyèrent sur l'ancienneté, sur le droit de prescription et le libre consentement des peuples. Ils firent sentir que la suppression de la dîme serait onéreuse à l'État qui resterait chargé de l'entretien du clergé, nuisible au pauvre qui recevrait moins de secours, et profitable seulement aux propriétaires fonciers, à qui l'on ferait présent d'un revenu de 80 millions[1].

Cette longue discussion se termina par une lutte entre Mirabeau et l'abbé Maury : c'est la première que se livrent les deux combattants. L'abbé Maury n'était pas à la hauteur de Mirabeau, il n'avait ni son génie, ni son éloquence. Mais, comme membre de l'Église, il avait ce que son adversaire ne possédait pas, le respect pour l'autorité, l'amour de l'ordre, l'horreur des révolutions et surtout le sentiment de la justice. La propriété n'a jamais trouvé un plus brillant et plus noble défenseur : chaque fois qu'elle sera attaquée nous verrons l'abbé Maury sur la brèche, et s'il ne parvient pas toujours à rompre l'opiniâtreté de ses adversaires, il les confond du moins par l'empire de la raison, ou il les humilie sous le poids écrasant de ses sarcasmes. Il avait acquis par le travail de grandes richesses historiques et littéraires ; une mémoire heureuse les lui rappelait à propos, et il savait en profiter pour réfuter ses adversaires par des discours fleuris et pleins de verve et d'harmonie. Dans la question présente, l'abbé Maury avait deviné le but des adversaires de la dîme, il savait qu'ils tendaient à la spoliation de l'Eglise. Croyant la propriété attaquée, il s'éleva contre Mirabeau et réfuta ses arguments. Mais ce fut en vain, Mirabeau l'emporta

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 168.

non par la raison, mais par les sympathies qu'il trouva dans l'Assemblée. La dîme fut supprimée sans rachat, et l'État, chargé de pourvoir à l'entretien du clergé[1]. L'abbé Sièyes prononça alors ces paroles amères qui caractérisaient parfaitement le côté gauche: « *Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes* [2] ». L'archevêque de Paris se résigna par l'espérance que l'Assemblée nationale fournira les moyens de célébrer le culte divin avec décence et dignité, de pourvoir les églises de pasteurs vertueux, et de secourir les pauvres du peuple, comme on le faisait au moyen de la dîme. Le cardinal de La Rochefoucauld confirma les paroles de l'archevêque en exprimant les mêmes vœux, et ce fut ainsi que se termina cette longue discussion. Le lendemain (13 août), le *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du château en présence du roi et de tous les députés. On croyait avoir remporté une grande victoire et trouvé le vrai moyen de rétablir la tranquillité publique.

En effet, Messieurs, si le régime féodal avait été l'unique cause du désordre, il devait cesser à l'instant, car ce régime se trouvait entièrement aboli, il n'en restait plus vestige. L'égalité devant la loi tant désirée et réclamée était enfin établie, il n'y avait plus de priviléges pour personne. Les vœux contenus dans les cahiers des charges étaient réalisés au-delà de leur expression. Mais ces réformes excellentes en elles-mêmes avaient bien des défauts ; elles attaquaient la propriété et étaient un mauvais exemple pour le peuple. D'ailleurs elles n'avaient été faites qu'au profit des propriétaires fonciers, de ceux qui, en général, avaient le nécessaire, et elles appauvrissaient de nombreuses familles, sans donner du pain à la classe ouvrière des villes ; enfin elles s'étaient faites trop promptement ; les réformes utiles sont celles qui sont lentes et successives, les réformes subites amènent souvent de graves désordres, comme dans le moment actuel.

Le peuple était lancé, il marchait en aveugle, et ses chefs, au lieu de le modérer, l'excitaient au meurtre et au pillage. Des multitudes armées inondaient les campagnes pour exercer leur nouveau droit de chasse, autrefois réservé aux seigneurs, et se livrèrent à d'affreuses dévastations. Les ouvriers des villes, qui avaient plutôt perdu que gagné à la suppression des redevances et des dîmes, étaient sans travail et sans pain. Les convois de grains ayant été

[1] *Ibid*, p. 169.
[2] *Ibid*.

souvent interceptés et pillés, les fermiers n'envoyaient plus rien au marché ; on s'en prenait aux châteaux, aux couvents, aux établissements industriels, et on les mettait en cendres. Cet état de choses fournissait aux anarchistes des moyens excellents de tromper la crédulité du peuple. A les entendre, c'étaient les nobles qui faisaient brûler les moulins, qui défendaient à leurs fermiers de vendre leurs blés. On accusait les ministres, et Necker lui-même, d'avoir fait de fausses spéculations en pays étrangers, et de vendre des farines avariées. On portait même les plaintes plus haut : on imputait à la cour, et à la reine surtout, les causes des calamités publiques. La cour de Versailles, disait-on, regorge de provisions et insulte à la misère du peuple [1]. Par ces sortes de bruit que le peuple accueillait facilement dans sa misère, on excitait la haine contre la cour, contre les nobles et tous ceux qui possédaient quelque chose. On pouvait s'attendre à de tristes événements.

DOUZIÈME LEÇON.

Misères de la classe pauvre. — Prétexte de révolte. — Situation de la France et pénurie du trésor. — Projet d'emprunt de 40 millions. — Propositions généreuses du clergé de France. — Déclaration des droits de l'homme. — Vifs débats sur les attributions de la royauté. — Le *veto* suspensif. — Ruine de la monarchie.

Il y avait d'excellentes choses dans les sacrifices offerts pendant la nuit du 4 août. L'égalité des impôts, l'égalité des citoyens devant la loi, leur admission à tous les emplois civils et militaires, la destruction de tous les priviléges des villes et des provinces, toutes les parties de la France soumises à une même loi, ce sont là des institutions belles et durables qui ont porté envie aux peuples étrangers. La suppression des droits seigneuriaux, celle des charges territoriales, n'auraient point été à blâmer non plus si l'on s'était arrêté à la première proposition qui les avait déclarés rachetables. Avec le droit de les racheter, elles auraient successivement disparu, et la justice eût été respectée. Je ne parle pas de la dîme, qu'on pouvait dire en quelque sorte rachetée puisque l'État se chargeait des frais du culte ; mais l'Assemblée se trompait grossièrement lorsqu'elle croyait apaiser, par l'abolition du régime féodal, l'effervescence populaire, et mettre fin à tous les troubles. Oui, si le régime féodal avait été l'unique cause des troubles ; mais

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 223.

il n'avait été qu'un prétexte, et au défaut de celui-ci on en trouvera d'autres. Un peuple une fois soulevé, qui a rompu avec sa conscience, ne se calme pas par des concessions, parce que dans le peuple il y a des fanatiques, des énergumènes, ennemis de tout ordre, et qui ne souffrent pas plus le gouvernement constitutionnel, ou même républicain, que le régime absolu. Ils semblent ne pouvoir se reposer tant qu'il y a une ombre d'ordre dans la société, et ils trouvent parmi les repris de justice, les voleurs et les assassins, une armée toujours prête à marcher, à incendier, à détruire, ne fût-ce que pour le plaisir de détruire. Ils n'avaient plus pour prétexte le régime féodal, mais ils en trouvaient d'autres dans la cherté des subsistances, dans la misère de la classe ouvrière amenée par l'anéantissement du commerce et de l'industrie. Ils ne manquèrent pas de s'en servir pour ameuter le peuple contre les riches, les seigneurs, et même contre la cour; de telle sorte que les excès populaires continuèrent après la suppression du régime féodal comme auparavant. D'ailleurs cette suppression avait été plutôt nuisible qu'utile à la classe ouvrière des villes. Elle n'avait enrichi que quelques gens de la campagne qui avaient déjà le nécessaire, et dont les terres, affranchies désormais de la dîme et de toute autre servitude, avaient triplé, décuplé de valeur. Mais la classe pauvre, la classe ouvrière, qui n'avait point de terres ni de propriétés à rente, n'en tirait aucun profit; elle perdait, au contraire, à la suppression de la dîme, qui mettait le clergé dans l'impossibilité de la secourir. Elle perdait surtout beaucoup par l'appauvrissement ou l'émigration de tant de familles nobles, où la charité pour les pauvres était héréditaire. Il n'est donc pas étonnant que les désordres n'aient point cessé à la chute du régime féodal. La classe pauvre, la classe turbulente n'avait reçu aucun soulagement; la misère s'était au contraire augmentée, et avec la misère, le désordre.

Le roi souffrait de ces désordres; son cœur paternel en était déchiré; mais il n'avait plus l'autorité nécessaire pour les réprimer. Tout rassemblement de troupe, tout emploi de la force portait ombrage à l'Assemblée nationale et au peuple. Le roi se souvenait trop de la journée du 14 juillet pour faire un appel à l'armée. D'ailleurs l'armée était désorganisée par l'émigration ou le découragement de ses chefs, et le relâchement de la discipline, outre qu'elle était divisée pour opinions politiques.

Pendant qu'on était à se disputer au sujet de la rédaction des articles qui avaient été acceptés dans la nuit du 4 août, les ministres s'étaient rendus en corps à l'Assemblée constituante pour lui faire part des inquiétudes que le roi éprouvait, et lui demander des secours contre l'anarchie, qui se manifestait par des actes atroces sur tous les points de la France. Remarquez bien, Messieurs, que c'est le roi qui demande des secours à l'Assemblée comme à une puissance devenue plus forte que la sienne. Vous voyez là à quel point l'autorité royale se trouvait abaissée depuis le 14 juillet. Le garde des sceaux traça un tableau effrayant, mais plein de vérité, de la déplorable situation du pays.

« La licence, disait-il, est sans frein, les lois sans force; les » formes de la justice méconnues et remplacées par des voies de » fait, par des proscriptions arbitraires, les propriétés envahies » dans toutes les provinces. Des mains incendiaires ravagent les » habitations des citoyens; les asiles de la piété sont violés; l'in- » dustrie et le commerce suspendus. La terreur et la désolation » répandues dans tout le royaume. Une belle et sage constitution » est et doit être le principe le plus sûr et le plus fécond du » bonheur de cet empire. Sa majesté attend avec impatience le » résultat de vos travaux, et elle nous a expressément chargés de » vous presser de les accélérer; mais les circonstances exigent » des précautions et des soins dont l'effet soit plus instant et » plus actif : elles exigent que vous preniez les plus promptes me- » sures pour réprimer l'amour effréné du pillage et la confiance » dans l'impunité; que vous rendiez à la force publique l'influence » qu'elle a perdue. Ce n'est pas celle que vous autoriserez qui sera » jamais dangereuse; c'est le désordre armé qui le deviendra » chaque jour de plus en plus. Considérez que le mépris des lois » existantes menacerait bientôt celles qui vont leur succéder : » c'est aux lois que la licence aime à se soustraire, non parce » qu'elles sont mauvaises, mais parce qu'elles sont des lois [1] ». Ce langage n'est plus celui d'un souverain; c'est plutôt celui d'un roi vaincu et déchu qui demande secours et protection à ses vainqueurs.

Mais le rapport que fit Necker sur la situation des finances était plus alarmant encore. L'Assemblée en détruisant tout à coup le régime féodal, n'avait pas songé un instant au soin d'assurer les

[1] Degalmer, *Hist. de l'Ass. constit.*, t. I, p. 174.

revenus de l'Etat. Les dépenses s'étaient considérablement accrues; car, pour approvisionner la capitale, il avait fallu acheter des blés, les revendre au-dessous du prix coûtant; il avait fallu distribuer des secours pour une somme considérable, et établir des ateliers nationaux pour occuper les ouvriers sans travail. Ce dernier objet coûtait seul plus de douze mille francs par jour : c'est la nécessité qu'imposent toutes les crises financières et industrielles, suites inévitables des révolutions. Mais ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que les recettes avaient diminué, en même temps que les dépenses s'étaient augmentées, autre conséquence des révolutions. La réduction de l'impôt du sel, le retard et souvent le refus absolu du payement des impôts, la contrebande à force armée, la destruction des barrières, le meurtre des receveurs, le feu mis à leurs registres, avaient anéanti une partie des recettes de l'Etat. Necker n'avait plus d'argent et il demanda un emprunt de trente millions, c'était peu pour pourvoir à tant de besoins [1]. Et en effet la somme paraissait si minime qu'on voulait la voter par acclamation. Mirabeau cherchant en toute occasion le moyen d'humilier et d'embarrasser le ministre, arrêta l'entraînement des députés. Feignant d'oublier qu'on avait déjà mis de côté les injonctions des cahiers des charges, il rappela qu'ils défendaient d'autoriser aucun emprunt avant le vote de la Constitution. Le duc de Levis proposa de faire l'emprunt sous l'engagement particulier des membres de l'Assemblée : il insista fortement sur cette idée qui était sans danger pour lui; car ayant dissipé le patrimoine de ses pères, il ne lui restait pour toute fortune que des dettes; sa proposition ne trouva guère de partisans. Le marquis de Lacoste, trouva un moyen plus ingénieux, c'était de s'emparer des biens du clergé et de détruire les ordres religieux. C'est la première attaque contre les biens de l'Eglise; on ne lui donna pas de suite, quoiqu'elle fût vivement appuyée par Alexandre de Lameth et approuvée secrètement par tous les membres de la gauche. Mais l'idée est déposée dans les esprits, elle y germera, et produira un peu plus tard la spoliation de l'Eglise. Le clergé se montra dans cette occasion plus généreux envers la patrie que tous les autres membres de l'Assemblée. Il offrit, par la bouche de l'archevêque d'Aix, M. Boisgelin, de se charger d'un emprunt

[1] *Ibid.*, p. 176.

non de trente, mais de quatre cents millions et d'hypothéquer tous ses biens tant pour le remboursement du capital que pour le paiement des intérêts. L'offre était sincère, et faite par un digne représentant de l'Eglise, mais une raison mystérieuse la fit refuser. Elle se devine. Avec un emprunt de quatre cents millions si bien assurés, le gouvernement se trouvait à son aise et pouvait marcher; mais il pouvait également se soustraire à la tyrannie de l'Assemblée, arrêter ses usurpations, réprimer les émeutes, et ôter aux députés de la gauche l'appui du peuple. C'est pourquoi ils s'opposèrent violemment à la proposition du clergé; mais elle mérite une page dans l'histoire, parce qu'elle fait voir le patriotisme du clergé de France, qui aurait mérité d'être mieux traité par l'Assemblée nationale. L'emprunt de trente millions, que Necker avait proposé, fut enfin accordé (9 août); mais l'intérêt de 5 p. 0/0 fut réduit à 4 1/2 p. 0/0; on voulait atteindre les rentiers, et les faire contribuer aux charges de l'Etat, en retenant 1/2 p. 0/0 sur l'intérêt de l'argent prêté[1]. Mais par cet abaissement on a détruit le projet primitif, personne ne voudra prendre part à l'emprunt, et Necker ne se trouvera pas plus avancé qu'auparavant.

Les mesures qu'on va prendre pour rétablir la tranquillité publique et mettre fin au brigandage, ne seront pas plus efficaces, quoiqu'au premier aspect elles portent un air de sévérité. L'Assemblée semblait avoir compris, et l'expérience lui avait montré que ce n'est pas avec des chiffons de papiers, ni avec des proclamations qu'on apaise la fureur d'un peuple irrité, et qu'on met fin aux excès de la démagogie. Elle sentait le besoin de la force armée, seul moyen efficace contre une multitude effrénée qui se livre à tous les excès et qui n'entend plus le langage de la raison. Mais, recourir à la force, c'était s'exposer à fortifier le pouvoir exécutif, et à lui fournir des armes contre elle. L'Assemblée prend ses précautions pour se garantir de ce côté-là, et vous allez voir de quelle manière elle procède. Dans une proclamation adressée au peuple (10 août) elle charge les municipalités de veiller au maintien de l'ordre, de requérir au besoin la milice nationale et la troupe de ligne, et de dissiper les attroupements séditieux. Elles devaient livrer les simples perturbateurs aux tribunaux, mais emprisonner ceux qui avaient répandu des alarmes, allégué de

[1] Degalmer, *ibid.*, p. 176-178.

faux ordres, ou excité des violences. La procédure devait être envoyée à l'Assemblée nationale, pour qu'elle pût remonter à la cause des troubles. Les milices nationales et les troupes réglées devaient prêter le serment d'être fidèles *à la nation, au roi et à la loi*; c'est ce serment qui est connu dans l'histoire sous le nom de *serment civique*.

Je vous prie, Messieurs, de bien observer que ce n'est pas le pouvoir exécutif qui est chargé de la sécurité publique, ce sont les municipalités qui, comme nous l'avons vu, étaient composées selon les idées du jour. Et puis avant de recourir à la force, elles doivent exiger le serment d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi. Le roi n'est qu'au second rang. La nation tient le premier, et la nation c'est l'assemblée qui la représente. Le serment civique revenait donc à jurer fidélité à l'Assemblée nationale, au roi qu'elle tenait sous son autorité et qui lui était soumis, et à la loi qu'elle était chargée de faire. En dernière analyse on ne reconnaissait que l'Assemblée nationale, et c'est à elle seule qu'on jurait fidélité. Tel était le serment civique. Vous voyez que l'Assemblée nationale continue de s'attribuer tout le pouvoir exécutif. De toutes ces prescriptions, la seule qui fut bien observée, c'était la prestation du serment civique. Pour le reste, les désordres continuèrent comme auparavant. D'ailleurs la proclamation elle-même était plutôt opposée que favorable à la tranquillité publique; elle insinuait assez clairement qu'on devait attribuer le désordre à ceux qui en étaient devenus victimes; que les prêtres et les nobles excitaient à ces attentats contre les propriétés et les personnes. C'étaient là d'indignes calomnies, mais en les publiant on excusait le peuple qu'on avait intérêt à ménager. Les révolutionnaires se ressemblent dans tous les temps. Le langage ou plutôt la calomnie qu'on entendait alors, nous l'entendons tous les jours. Les ennemis de l'ordre qui provoquent journellement aux troubles et à l'anarchie, traitent de provocateurs ceux qui s'opposent à leurs funestes desseins. Cela n'est pas nouveau.

Pendant que cette proclamation parcourait la province et que Necker faisait de vains efforts pour réaliser son emprunt, l'Assemblée reprit ses travaux sur la déclaration des droits de l'homme, qui au lieu de calmer le peuple, fournit un nouvel aliment aux troubles et à l'exaltation des esprits; la discussion fut longue et animée, elle ne se termina que le 26 août. Un grand nombre d'o-

rateurs y avaient pris part, plusieurs avaient présenté de véritables traités, moitié législatifs, moitié dogmatiques. L'abbé Sièyes, qui était le plus fort quand il s'agissait de métaphysique, fit triompher ses maximes. L'Assemblée adopta une déclaration composée de 17 articles, qui devaient servir de préambule et de base à la nouvelle Constitution. Plusieurs de ces articles avaient été discutés et admis précédemment, surtout dans la nuit du 4 août, comme l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux dignités et aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, sauf à répondre des abus ; le vote libre, la juste répartition des impôts, et enfin l'inviolabilité de la propriété. Ces articles sont fort sages et font encore partie de notre droit public. Mais il y avait aussi des articles faux, funestes à la société, il y en avait d'autres susceptibles d'un mauvais sens et qui devaient amener de grandes calamités. En général, la déclaration des droits de l'homme était empreinte des principes du *Contrat social* de J.-J. Rousseau, on y trouve des définitions littéralement copiées, comme celle-ci : *La loi est l'expression de la volonté générale* (article 6), ce qui est faux, car la loi, comme nous l'avons dit précédemment, est l'expression des rapports naturels entre Dieu et l'homme, entre l'homme et ses semblables, elle est préexistante à la volonté des hommes, elle est au-dessus de leur autorité, et la société est perdue si elle établit des lois en dehors de ces rapports naturels et divins. Le grand défaut de cette déclaration est de confondre continuellement le droit naturel et le droit positif, et d'exclure Dieu de la société humaine. Un plus grand défaut encore est de parler de droits sans parler de devoirs. La propriété est déclarée un droit sacré et inviolable (art. 17), et cependant, selon le premier article, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, d'où il suit qu'ils doivent être égaux en propriété. Babœuf saura bien en tirer ces conséquences que certains auteurs se plaisent à reproduire aujourd'hui ; au lieu de parler de devoirs, elle parle de la liberté de faire (art. 4) tout ce qui n'est pas défendu par la loi ; mais une société où l'on peut faire impunément ce qui n'est pas défendu par la loi, ou ce que la loi ne peut pas atteindre, est une société minée qui s'écroule tôt ou tard. Il y a certaines maximes qui font trembler parce qu'elles sont devenues le principe de toutes nos perturbations politiques. L'article 2 admet le droit à la résistance ;

je vous lis l'article en entier. « Le but de toute association politique, est, dit-il, la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression ! L'ignorance, l'oubli ou le mépris de ces droits, dit le préambule, sont les causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements[1]. » Ainsi on est malheureux parce qu'on a oublié, ignoré ou méprisé la liberté et le droit à la résistance. Je ne sais, Messieurs, si jamais code de lois a contenu des principes aussi subversifs de la société, et dans quel moment les publie-t-on ? lorsque les bandes armées parcourent les campagnes et mettent tout à feu et à sang. C'est alors qu'on proclame la souveraineté du peuple, le droit à l'insurrection, la liberté sans autres limites que celles de la loi. Il faut avouer que l'Assemblée nationale avait trouvé d'excellents moyens d'arrêter les émeutes et de calmer les fureurs populaires.

Toutes ces causes réunies anéantirent le commerce, l'industrie, la confiance publique et le crédit de l'Etat. Necker n'avait pu réaliser l'emprunt de trente millions, dont l'intérêt avait été réduit à quatre et demi pour cent. Les capitalistes se défiaient de l'avenir, et ils ne voulaient pas exposer leur argent pour un intérêt si minime. Necker exprima donc, par une lettre du 27 août, ses doléances à l'assemblée, son langage n'était pas sans quelque amertume ; car il reprochait à l'Assemblée d'avoir modifié son premier plan et d'avoir détruit d'avance le succès de ses négociations. Il demanda la faculté d'ouvrir un nouvel emprunt de 80 millions qui serait versé moitié en argent, moitié en effets publics, et il se réservait le droit d'en fixer le mode et les conditions. On voit par la demande de cette somme que les recettes diminuaient sensiblement. Necker n'avait demandé la première fois que 30 millions, maintenant il veut en avoir 80. L'assemblée les lui accorda de bonne grâce. Mais ce second emprunt ne réussit pas mieux que le premier, tant la confiance publique s'était affaiblie; Necker en fut extrêmement mortifié, d'autant plus qu'il ne pouvait plus s'en prendre à l'assemblée.

Les députés laissèrent l'embarras des finances à Necker, pour s'occuper de la constitution dont la déclaration des droits de l'homme était le préambule. Dès l'ouverture des débats se pré-

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 242.

sentèrent les questions les plus délicates, les plus ardues et les plus graves, de la solution desquelles dépendait l'avenir de la France, ce sont celles qui concernaient le pouvoir. J'ai déjà eu l'occasion de vous faire observer que les membres de l'assemblée, d'ailleurs si habiles et si distingués n'entendaient rien dans ces sortes de questions. Les débats qui vont suivre nous en fourniront de nouvelles preuves.

On n'eut d'abord aucune peine à faire admettre que la personne du roi était inviolable et sacrée, que la couronne était héréditaire dans la famille régnante de mâle en mâle, à l'exclusion des femmes et de leurs descendants. Ces sortes de propositions furent votées par acclamation, plus d'un futur régicide y avait donné sa voix. Les cahiers des charges étaient d'ailleurs si clairs et si unanimes sur ce sujet que personne n'avait osé faire de l'opposition. Mais quand il s'est agi de fixer les attributions du pouvoir, alors il n'en fut plus de même. Là-dessus il y a eu de grands dissentiments et de violents débats qui durèrent plus de quinze jours, et l'Assemblée finit par détruire en quelque sorte la monarchie qu'elle venait de reconnaître.

En effet, il s'était agi de savoir quelle limite on poserait à la puissance législative du roi. Comme on ne voulait ni monarchie absolue, ni démocratie sans frein, on cherchait une transaction et on ne la trouvait pas. La Constitution anglaise s'offrait naturellement aux esprits avec les deux chambres, et la sanction royale. On mettait donc en délibération s'il y aurait une ou deux chambres, si le roi aurait le droit de les proroger ou de les dissoudre, et de refuser la sanction à leurs décrets. Après de longs et de vifs débats, une immense majorité se prononça contre le système anglais de deux chambres. Lally-Tollendal et Mounier avaient fait d'inutiles efforts pour faire comprendre à l'Assemblée la nécessité d'établir, entre le roi et les représentants du peuple, un corps intermédiaire : une chambre des pairs ou un sénat; ils avaient exposé avec toute l'énergie de la conviction les dangers qui résulteraient des conflits engagés à l'avenir entre le trône et l'élément démocratique, dangers et conflits qui n'auraient d'autre issue que le despotisme ou l'anarchie. Ils avaient raison, car l'instabilité des gouvernements qui se sont succédé depuis soixante ans tient à ce qu'il n'y a rien entre le chef de l'État et le peuple; mais ils avaient échoué. La haine qu'on avait contre la noblesse et toute espèce

de priviléges, fit admettre une seule chambre, et l'on ôta au roi le pouvoir de la dissoudre[1]. Nous n'avons point à regretter le rejet du système de deux chambres, car une chambre haute, composée de la noblesse et du clergé, n'aurait pu s'établir solidement en ce temps de révolutions.

Mais le roi aura-t-il du moins le droit de s'opposer aux actes de l'Assemblée par le refus de sa sanction? C'est la question qui a été débattue le plus vivement, elle était la plus importante de toutes : car elle se réduisait à savoir si on enlèverait au roi sa dernière arme défensive. L'Assemblée, se déclarant *constituante*, proclama d'abord que ses propres décrets ne seraient sujets à aucun contrôle. La question concernait donc les chambres législatives à venir. Tous les amis de la monarchie, comprenant qu'il s'agissait du dernier rempart de la royauté, sortirent de leur engouement et de leur léthargie pour défendre la prérogative royale. L'abbé Maury épuisa toutes les ressources de son talent et de ses connaissances historiques pour maintenir le *veto* absolu, et sur ce point il se trouvait d'accord avec son adversaire habituel, le comte de Mirabeau. Celui-ci voyant sans doute entr'ouvert le tombeau de la monarchie, vers laquelle le portaient ses goûts et peut-être aussi ses espérances, déploya toute la force de son éloquence en faveur de la sanction royale ou du *veto* absolu. Il traita la question d'une manière fort élevée et en vrai homme d'Etat. Mais il avait beau être éloquent, il avait beau s'écrier avec toute l'énergie de son âme, que sans la sanction il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris, les députés démagogues l'emportèrent à une grande majorité, le *veto* absolu fut rejeté, on y substitua le veto suspensif qui, comme on le régla plus tard, devait perdre son effet après deux législatures. Necker y avait fait consentir le roi, et avait donné une preuve de plus de son incapacité politique. Ceci se passait le 11 septembre 1789. La monarchie n'existait plus, elle venait de recevoir son dernier coup mortel, on était en république sans avoir le nom de républicains. Le roi n'était plus qu'un magistrat, ou, comme le voulait Rousseau, un simple commis. Car, Messieurs, dès qu'une assemblée peut ordonner tout ce qu'elle veut, et que le roi est obligé de s'y soumettre, sans pouvoir s'y opposer par le *veto*, il n'y a plus de royauté, plus de monarchie, parce qu'il n'y

[1] Gabourd, *Hist. de la Révol.*, t. I, p. 257.

a plus commandement ou domination d'un seul, c'est la chambre législative qui est maîtresse de tout, parce qu'elle peut ordonner tout ce qu'elle veut sans le concours du roi. La Convention qui a établi la République n'a donc rien fait de nouveau, elle n'a donné qu'un nouveau nom à un ordre de choses qui existait déjà.

Jamais on n'aurait cru que l'Assemblée pût aller aussi loin; mais elle n'était plus libre, elle était débordée par la démocratie, dominée par les clubs. La déclaration des droits de l'homme, les décrets concernant les deux chambres, et la sanction royale avaient été votés sous les coups de mille menaces, qui étaient tantôt lancées des tribunes, tantôt affichées sur les murs de Versailles, tantôt envoyées aux députés eux-mêmes par des lettres anonymes. Quelquefois l'Assemblée tout entière était menacée d'une invasion de trente mille bandits qui devaient venir de Paris, et chasser les députés, et la menace n'était pas vaine; c'est sous l'impression de cette terreur que les articles ont été votés et la monarchie détruite. Mais chaque fois que l'Assemblée nationale attaquait l'autorité du roi, le peuple de Paris l'attaquait dans la rue : l'une agit par des décrets et des discours, l'autre par l'insurrection et les armes. Le désordre descend d'en haut et se termine en bas.

L'abbé JAGER.

Cours de la Sorbonne,

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IX [1].

DES MAHOMÉTANS.

Il y avait 600 ans que Jésus-Christ avait paru; déjà l'église d'Orient, divisée par les sectes des Ariens, des Sabelliens, des Nestoriens et des Eutychiens, était dans un état déplorable.

L'Arabie était habitée par des *Ichtyophages* au Sud, vers le désert par des pâtres qui avaient déjà quelque idée de la civilisation et qu'on appelait *Bedouins* à cause de leurs déprédations. Les Arabes proprement dits possédaient, sur les bords de la mer Rouge,

[1] Voir le chapitre 8 au n° 40, ci-dessus, p. 313.

l'Yemen ou l'Arabie heureuse. L'Arabie étant devenue le refuge des bandits, des hommes persécutés ou compromis de tous les pays environnants; Juifs, Chaldéens, Perses et Syriens, Ariens, Nestoriens et Eutychiens, s'y trouvaient mêlés. La religion catholique était parvenue à s'y établir, mais une persécution cruelle l'en avait bannie, elle n'y conservait plus qu'une église et un évêque. La plupart des Arabes rendaient un culte aux astres, celui des idoles n'y était pas fort répandu; ils exerçaient le brigandage et le justifiaient comme une sorte de compensation de l'héritage enlevé à leur père Ismaël et dont avaient profité les autres nations.

Mahomet dut comprendre qu'un peuple idolâtre se trouvait, par rapport aux autres, dans un état d'infériorité qui le comdamnait à l'isolement ou à la servitude. Quels jugements porta-t-il sur le dogme chrétien et sur le dogme juif, on ne peut pas même le conjecturer; mais sa fierté naturelle, sa nature de domination devaient l'éloigner de la soumission à l'une ou à l'autre religion : il dut se proposer d'en créer une indépendante de l'une et de l'autre, mais cependant greffée sur l'une et sur l'autre. Qu'a-t-il donc fait? il fait un amalgame des *traditions juives* et *chrétiennes* et il y a joint quelques observances empruntées à l'une et à l'autre.

Le symbole des Mahométans se réduit à douze ou treize articles :

1° L'existence d'un seul Dieu, créateur et gouverneur de l'univers [1]; —2° la Providence de Dieu et la prédestination absolue des uns au ciel, des autres à l'enfer [2]; —3° l'existence des bons et des mauvais anges [3]; — 4° la chute du premier homme et la promesse d'un docteur et d'un guide [4]; —5° la mission de Moïse, de Jésus-Christ et de Mahomet [5]; —6° inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament et de l'alcoran [6] ; — 7° la fin du monde et la résurrection des hommes [7]; — 8° le jugement dernier [8]; — 9° le salut des

[1] *Alcoran*, trad. de Duryer, t. I, p. 29, 68, 92; t. II, p. 126, et passim.

[2] T. I, p. 54, 85, 96, 102, 107, 135, 137, 158, 170, 171, 186, 255, 259 308, 318; t. II, p. 110, 111, 211, 217, 233, 237, 242.

[3] T. I, p. 6, 17; t. II, p. 164, 172, 180, 210, 258, 295, 314, 324, 342, 346, 347.

[4] Moïse, t. I, p. 6, 7, 183, 184; t. II, p. 12.

[5] T. I, p. 24, 27, 86, 166, 197, 263; Jésus-Christ, p. 15, 20, 24, 27, 49, 73, 122, 124, 137.

[6] T. I, p. 136, 141, 166, ch.

[7] T. I, p. 156, 157, 158, 252, 253, 308, 328, 335, 338; t. II, p. 27, 44, 151, 161.

[8] T. I, p. 109, 164, 210, 246, 248, 256, 286, 319, 350, 352, 362; t. II, p. 26, 46, 126, etc.

seuls musulmans [1]; — 10° les délices du Paradis et qui consisteront dans les plaisirs sensuels [2]; — 11° un purgatoire [3]; — 12° l'éternité des peines de l'enfer [4].

Mahomet a emprunté la plupart de ces dogmes aux traditions juives et chrétiennes, car *l'islamisme n'est qu'une hérésie*, une branche détachée du christianisme.

Les préceptes moraux sont ceux de la loi naturelle (A) largement interprétés.

Mahomet permet la polygamie [5], le commerce des maîtres avec les esclaves [6], accorde la répudiation à volonté [7].

La circoncision, quelques cérémonies, des ablutions extérieures [8], le jeûne [9], l'abstinence du vin, de la viande de porc [10], la prière cinq fois le jour [11], le pèlerinage à la Mecque forment le complément de cette religion [12].

Pour juger si cette religion est vraie ou fausse, chacun prendra-t-il *ses idées* pour règle, et selon que les dogmes et les préceptes seront conformes ou non à ces idées, les admettra-t-il ou les rejettera-t-il? Cette méthode d'examen est évidemment absurde. La religion devient aussi incertaine que le jugement de la raison individuelle, elle n'est plus une *loi* mais une *opinion*, aucune raison n'étant tenue d'obéir à une raison égale, chacun de nous demeure autorisé à ne croire que ce qui paraît vrai à son propre esprit. On est libre de tout nier et de tout affirmer. Plus de vérités, plus d'erreurs; nulle société, nul ordre entre les intelligences, mais une effroyable confusion de pensées contradictoires d'où sortira bientôt avec l'indifférence absolue, un doute universel et irremédiable.

[1] T. I, p. 229, 240, 241, 249; t. II, p. 28, 29, 33, 38, 242, 327.

[2] T. I, p. 4; t. II, p. 167, 179, 225, 330, 244, 266, 278, 280, 341, 355, 361.

[3] T. I, p. 188.

[4] T. I, p. 14, 28, 51, 144, 186, 256; t. II, p. 29, 155, 179, 225, 280.

(A) C'est-à-dire les préceptes révélés par le Christ en personne ou ceux qu'il a révélés à Moïse ou à Adam.

[5] *Alcoran* de Duryer, t. I, p. 93; t. II, p. 137.

[6] T. I, p. 97; t. II, p. 38, 327.

[7] T. I, p. 42, 43, 44; t. II, p. 136, 137, 311.

[8] T. I, p. 128.

[9] T. I, p. 32, 33.

[10] T. I, p. 261, 324; *Vie de Mahomet*, par Gagnier, liv. 2, ch. VI, t. I, p. 315.

[11] T. I, p. 145, 127, 128, 177, 40; *Vie de Mahomet*, l. 3, ch. XII; t. II, p. 112.

[12] T. I, p. 22, 35, 74, 126, 147; t. II, p. 28.

On nous propose un autre mode d'examen. C'est la *raison générale*, on prendra pour règle ces vérités dont les caractères sont la clarté, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité; nous rapprocherons successivement les dogmes et les préceptes de l'alcoran de cette règle, et selon qu'il y aura convenance entre ces dogmes et ces préceptes nous prononcerons que l'islamisme est vrai ou faux; ce n'est plus la *raison individuelle* qui prononcera en dernier ressort, c'est la *raison commune*, la *raison de tous* (B).

Je mets une grande différence entre cette méthode et la précédente. La première est radicalement fausse et mauvaise en elle-même à quelque genre de connaissances qu'on l'applique; elle ne peut que conduire à l'erreur, au doute absolu. La seconde est vraie, bonne en elle-même, on peut utilement l'employer à l'égard des connaissances profanes.

Mais ce n'est pas le moyen naturel et certain de distinguer la vérité d'avec l'erreur, et en matière de religion, cette méthode n'est pas à la portée de tous les esprits. L'*examen* des dogmes et des préceptes d'une religion présente des questions ardues, compliquées, qui excèdent le degré d'intelligence départi aux enfants, aux simples, les masses seraient obligées de s'en rapporter aux sentiments des hommes éclairés, des philosophes. Ces derniers ne prononceraient pas avec une entière certitude de ne se pas tromper. Qu'est-ce que les dogmes et les préceptes d'une religion, sinon les *rapports* qui *dérivent de la nature* de Dieu et de celle de l'homme (C)? Pour juger les dogmes et les préceptes de la religion, il faut donc que le philosophe connaisse clairement sa propre nature et celle de Dieu, qu'il ne puisse se tromper dans les conséquences qu'il tire de ces deux données, que son jugement soit infaillible et son entendement infini.

(B) Nous n'avons pas besoin de dire de nouveau dans quel sens nous faisons des réserves sur ces expressions; nous l'avons souvent expliqué dans nos précédentes notes.

(C) Nous nous sommes encore élevé contre cette définition des préceptes de la religion; s'ils n'étaient que des rapports dérivant de la nature de Dieu et de l'homme, il est clair qu'il faudrait *comparer* les préceptes imposés extérieurement par Dieu *à la nature de Dieu et de l'homme*; c'est-à-dire que ce serait l'homme qui serait la règle des ordres de Dieu: c'est ce qui a lieu en effet; tous les incrédules comparent tout ce que Dieu a fait *historiquement*, à la nature, à l'essence des choses, et trouvent que presque toujours il a mal fait. Ils puisent cette méthode dans l'axiome moral posé ci-dessus, et c'est ce qui fait que nous le repoussons, et M. de Lahaye a parfaitement raison de le repousser aussi.

Qu'on se rappelle les innombrables contradictions des philosophes, leurs variations perpétuelles et leurs impuissants efforts pour établir une doctrine quelconque, et l'on sera forcé de reconnaître que cette méthode, appliquée à la religion, présente les mêmes inconvéniens que la première. Elle aboutit au doute universel et à l'indifférence absolue en matière de religion.

Il existe un moyen plus facile, plus prompt, plus sûr, de distinguer la vraie religion.

La raison elle-même nous indique ce moyen.

Comme de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la perpétuité doivent être les caractères de la vraie religion.

La religion est *une loi;* pour juger de la vérité d'une loi, le moyen naturel, certain, est d'examiner les titres de l'autorité qui la promulgue. La religion est une loi divine, celui qui propose aux hommes une religion doit prouver qu'il parle au nom de Dieu, doit prouver sa mission.

Voilà les règles d'après lesquelles il faut juger l'Islamisme.

Dieu ne s'est pas contenté de nous faire *connaître par la raison*[1] que nous sommes dans l'obligation de l'adorer, de l'aimer et de l'honorer (D), il a daigné nous *instruire* de la manière dont il voulait être adoré et honoré par ses créatures intelligentes et libres, il a établi une religion et un culte. Cette religion a été transmise, au moyen de la tradition, de famille en famille, de contrée en contrée, elle s'est conservée plus ou moins pure dans le monde; encore aujourd'hui on retrouve dans les traditions de tous les peuples des vestiges des vertus fondamentales de cette religion primitive. Elle nous fournit une règle plus précise pour reconnaître la vérité en matière de religion.

Tout culte qui n'est pas la continuation et le développement de cette religion primitive est nécessairement faux. Car il manque

[1] La raison n'exclut pas la *révélation* extérieure, elle la suppose, elle l'implique.

(D) Malgré la note corrective qu'ajoute ici M. de Lahaye, nous croyons cette expression inexacte et dangereuse; inexacte, en ce que 1° on ne définit pas ce que l'on entend par *raison*, et on la livre au vague de chaque volonté particulière, qui prend son *idée* pour la *raison*.—2° En ce que ce n'est jamais par la raison *seule et isolée* qu'on apprend quelque chose, mais c'est la *raison* qui reçoit la notion de dogme et de morale de la *tradition*. — 3° Enfin cette expression est dangereuse, en ce que c'est parler comme parlent tous les rationalistes, lors même qu'on ne pense pas comme eux.

de l'un des caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité. D'ailleurs, si cette religion, quoique différente de la religion primitive, était vraie et divine, il y aurait deux religions vraies et divines, chose impossible.

Cette religion primitive promet et annonce un docteur, un libérateur, un prophète. Mahomet est peut-être ce prophète, et alors l'Islamisme est le développement de la religion primitive.

Il est vrai que les traditions religieuses de tous les peuples annonçaient l'avènement du libérateur promis à notre premier père, que l'attente de ce libérateur était un dogme fondamental de la religion première. Mais afin que l'homme pût reconnaître le libérateur promis et attendu et s'attacher à lui, Dieu en avait donné le signalement. Dans des promesses successives Dieu avait indiqué le peuple, puis la tribu, enfin la famille de laquelle devait sortir le MESSIE. Après avoir en quelque sorte ébauché le signalement du libérateur dans des figures, Dieu avait suscité des prophètes pour nous en donner le signalement précis et complet. L'époque, le lieu de sa naissance, les principales circonstances de sa vie et de sa mort avaient été annoncées d'avance. JESUS-CHRIST parut et s'annonça comme le libérateur promis et attendu, il avait engagé les Juifs et tous les hommes à examiner ce que *les prophètes avaient écrit du Messie* [1]. Le monde avait reconnu que le signalement du Messie convenait tout entier et ne convenait qu'à lui. Jésus-Christ avait prouvé sa divinité par ses œuvres; à la vue de ses miracles et de ceux des apôtres, le monde païen avait renoncé à ses erreurs, et vu dans la doctrine de Jésus-Christ le développement de la religion primitive.

Puisque, après un examen long, solennel et sévère, il a été jugé que le signalement du Messie convenait à Jésus-Christ et ne convenait qu'à lui, Mahomet ne peut pas être le libérateur promis à Adam et le désiré des nations.

Mahomet s'est appliqué ce passage du *Deutéronome :* « Le Sei-
» gneur ton Dieu te suscitera un prophète du milieu de ta nation et
» de tes frères comme moi : tu l'écouteras [2]. » Les Ismaëlites devaient avoir leur prophète comme les juifs avaient eu le leur.

Mais le prophète annoncé par Moïse était le Messie promis à Abraham, en qui toutes les nations devaient être bénies. Mahomet

[1] S. Jean, v, 39.

[2] *Deutéronome*, XVIII, 15.

descendait, il est vrai, d'Abraham mais par Ismaël, tandis que le Messie devait naître d'Abraham par Isaac.

La première promesse du libérateur faite à Adam ne disait pas chez quel peuple naîtrait le Messie, la seconde l'indique en termes précis : « Il naîtra dans la famille d'Abraham. » Voilà toutes les autres nations mises de côté. Abraham eut deux enfants, Isaac et Ismaël : lequel d'entre eux sera le père du Messie? Un éclaircissement était nécessaire : il fut donné. Le Seigneur apparut à Isaac et lui dit : « Toutes les nations et tous les peuples du monde » seront bénis en toi et en celui qui naîtra de toi [1]. »

La première promesse nous avertissait que le Messie naîtrait dans la famille d'Abraham. Parmi les enfants de ce saint patriarche, cette troisième promesse nous désigne Isaac comme le père du futur libérateur. « Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, » l'un de son esclave et l'autre de la femme libre ; » mais le fils de » l'esclave naquit selon la chair et le fils de la femme libre naquit » selon la promesse. Que dit l'Ecriture : « Chassez le fils de la ser- » vante, car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils » de la femme libre. Ainsi, mes frères, nous ne sommes pas les » enfants de la servante mais de la femme libre, et c'est de Jésus- » Christ que nous tenons cette liberté [2]. »

Mahomet s'est donné comme un prophète ; il a prétendu voir l'ange Gabriel qui l'appela l'apôtre de Dieu et lui intima l'ordre de lire et d'annoncer les vérités qui allaient lui être révélées, a-t-il prouvé sa mission par des miracles? Le texte de l'*Alcoran* atteste qu'il n'a jamais fait aucun prodige [3]. Lorsque les habitants de la Mecque lui demandaient des miracles en preuve de sa mission, il assignait différentes raisons pour se dispenser d'en faire. Il disait que la foi est un don de Dieu et que les miracles ne persuadent pas par eux-mêmes [4], que Moïse et Jésus-Christ avaient fait assez de miracles pour convertir tous les hommes, que cependant un grand nombre n'y avaient pas cru [5], que les miracles ne servaient qu'à rendre les incrédules plus coupables [6], qu'il n'était pas envoyé pour faire

[1] *Genèse*, XXVIII, 14.
[2] Saint Paul aux *Gal.*, IV, 22, 23, 30, 31.
[3] T. I, 254; t. II, p. 13, 59 et 60, 76.
[4] T. I, p. 170, 266, 306.
[5] T. I, p. 153, 154, 158, 348; t. II, p. 98, 99.
[6] T. II, p. 165, 271.

des miracles mais pour annoncer les promesses et les menaces de la justice divine [1], que les miracles dépendaient de Dieu seul, et qu'il donne à qui il lui plaît le pouvoir d'en faire [2].

Il ne pouvait avouer plus clairement qu'il n'avait pas reçu ce pouvoir.

Cet aveu n'a pas empêché les mahométans de lui en attribuer des milliers, tant à sa naissance que pendant sa vie, ils n'en assignent d'autre preuve que la tradition qui s'en est établie parmi eux. De quel poids peut-elle être contre la déclaration formelle de Mahomet lui-même?

D'ailleurs, elle ne remonte pas jusqu'aux témoins oculaires, aucun écrivain contemporain n'atteste avoir vu aucun de ces miracles. S'il avait été constant que Mahomet en avait opéré, ceux qui ont arrangé ou copié son livre après sa mort n'y auraient pas laissé un aveu aussi clair de sa part et qui se serait trouvé contraire à la persuasion publique. Ces prétendus miracles ne tiennent à aucun monument ni à aucune partie de la religion mahométane; ils ne sont confirmés par aucune pratique, par aucune observance à laquelle ils aient donné lieu et qui remonte jusqu'à la date des Juifs. Ils sont presque tous absurdes, indignes de la Divinité, exactement semblables aux contes des fées. Selon les docteurs mahométans, tous les versets de l'*Alcoran* sont autant de miracles [3], on peut juger par-là s'ils en forgent à bon marché;

[1] T. I, p. 146, 147, 303; t. II, p. 111.

[2] T. I, p. 308; t. II, p. 111.

[3] Voici un échantillon des miracles de Mahomet :

« A la demande des *Koraishiters*, Habib, fils de Malec, avait fait citer devent lui Mahomet. Tout le peuple étant réuni dans la plaine des cailloux, Habib demanda au prophète des preuves de sa mission. Le prophète haussa les mains vers le ciel, éleva sa voix et commanda à la lune d'exécuter les merveilles que Dieu avait promis d'opérer en elle. A peine avait-il achevé de parler que la lune sauta dans le ciel d'un plein saut, se prosterna devant la *Caaba*, se tourna vers le prophète, lui fit une profonde révérence, le salua, entra dans sa manche droite en sortit par sa manche gauche, après quoi elle rentra par la gauche et ressortit par la droite. Ensuite se fourrant subtilement par le collet de sa robe, elle descendit tout du long jusqu'à la frange d'en bas dont elle sortit au grand étonnement des spectateurs, puis se fendit en deux moitiés égales, une des moitiés prit son essor vers l'orient et l'autre moitié vers l'occident. Les deux moitiés s'étant réunies, la lune devenue ronde et brillante salua de nouveau Mahomet et proclama sa mission. (*Vie de Mahomet*, l. I, ch. XIV, 227.) Une nuit que Mahomet était resté dans une caverne, l'alcoran

Maracci a rapporté ces prétendus miracles d'après leurs écrivains, en a prouvé la fausseté et l'ineptie. C'est un détail dans lequel il serait inutile d'entrer.

Comment Mahomet fit-il des prosélytes, comment parvint-il à propager sa doctrine et à jeter les fondements d'un empire qui, en quatre-vingt-dix ans, embrassa plus de contrées que les Romains en huit siècles n'avaient pu en conquérir, après avoir établi une religion qui domine encore aujourd'hui depuis l'empire de Maroc jusqu'à la grande muraille de la Chine?

Pour concevoir une grande pensée et surtout pour la réaliser, il faut une intelligence supérieure, une volonté forte, inflexible, inébranlable, une forte passion qui entraîne l'homme, soulève tous les obstacles, sans jamais se fatiguer ni se reposer; on trouve toutes ces conditions réunies dans Mahomet; il est simple, familier; il oublie sa grandeur et sa dignité dans ses rapports privés; il retrouve toute sa dignité, toute sa majesté, il déploie même de la magnificence dans les solennités publiques; il donne l'exemple de la frugalité, il est bon, affectueux, charitable envers les pauvres; il a le cœur ouvert pour ses amis et pour toutes les infortunes; s'il se réserve la cinquième partie du butin pris sur l'ennemi, c'est pour vider ensuite son trésor dès qu'il paraît un besoin, c'est du moins ainsi qu'on le rapporte. Avec ce beau caractère servi par une intelligence aussi haute que la sienne, on comprend qu'il ait eu le précieux talent dont à chaque pas il fait preuve, celui de s'atta-

descendit du ciel en entier, depuis il ne descendit plus que par partie; lorsque Mahomet avait besoin d'en imposer aux croyans, il descendait du ciel un verset. (*Ibid.*, l. I, ch. VII.) Je citerai seulement deux exemples de descente de versets : Zaïnab, femme de Zaid, fils adoptif de Mahomet, était d'une beauté remarquable; le prophète conçut pour elle un amour qu'il ne put dissimuler. Zaid s'en étant aperçu répudia sa femme. Lorsque le terme du divorce fut expiré, Mahomet épousa Zaïnab; ce mariage causa un grand scandale parmi les mécréans, les fidèles eux-mêmes murmuraient, une révélation céleste, claire et nette, vint justifier un procédé si criant. (*Ibid.*, l. IV et III, t. II, 152.) Mahomet était épris des charmes de Marie, son esclave, il était retenu parce que la fornication est expressément défendue dans l'alcoran : la passion l'emporta. Malgré les précautions qu'il avait prises pour que la chose restât secrète, elle devint publique, nouveau scandale : nouvelle révélation. Dieu, par indulgence spéciale, dispensa le prophète de la loi. (*Ibid.*, l. V, ch. IX, t. II, 303.)

[1] *Vie de Mahomet*, l. III, ch. VIII, t. II, 69; l. III, ch. X, t. II, 150; t. VI, ch. XXIII; t. X, 224.

cher les hommes capables qu'il rencontre, de s'en emparer, de les fasciner.

Il n'était pas scrupuleux sur le choix des moyens : s'il faut mentir pour réussir, il ment sans balancer, il feint des révélations pour prendre sur les esprits ignorants et crédules l'empire qui lui est indispensable; s'il faut faire périr un homme, le surprendre, l'assassiner, il s'y résout.

Il ne prêchait pas une religion absolument nouvelle, il avait emprunté à chacune des religions établies en Orient les dogmes et les pratiques propres à lui attirer des prosélytes; il maintenait les anciens usages, les anciennes traditions des Juifs et des Ismaélites; il ménageait les chrétiens et surtout les Ariens, en parlant avantageusement de Jésus-Christ [1], sans lui attribuer la divinité [2], le Mahométisme n'était gênant ni par la doctrine, ni par la morale, ni par les pratiques extérieures.

Enfin, dès qu'il se sentit assez fort pour réussir par les armes, il ne chercha plus à faire des prosélytes autrement [3]; depuis sa fuite de la Mecque, la 53e année de sa vie jusqu'à la 64e, dans laquelle il mourut, il ne cessa d'avoir les armes à la main; ces dix années ne furent qu'une suite de combats, ou plutôt un brigandage continuel, qui ne fit qu'augmenter après sa mort.

Le grand nombre des hommes qui ont embrassé l'islamisme ne prouve rien en faveur de cette religion; leur acquiescement n'a pas été libre et éclairé, il a été produit par la force : crois ou meurs. Quelle différence à cet égard entre le Christianisme et le mahométisme : la force a été complètement étrangère aux progrès du Christianisme; les apôtres de Jésus-Christ n'ont employé d'autres armes que la conviction et la persuasion; l'acquiescement des hommes qui ont embrassé le Christianisme a été libre et éclairé; il a été précédé de l'examen le plus sévère des preuves de la divinité de Jésus-Christ, et n'a pu être produit que par l'évidence de ces preuves. La mort au milieu des plus cruels supplices, tel était le sort qui attendait tout homme qui, pendant les trois premiers siècles, embrassait le Christianisme.

[1] Jésus est un prophète. *Alcoran*, trad. de Duryer, t. I, 15, 24, 27, 49, 73, 122, 124, 137, 166; t. II, 224, 289.

[2] Celui qui dit que Jésus est Dieu est impie, *ibid.*, t. I, 131, 142, 150, 220.

[3] *Alcoran*, t. I, 110, 215, 227, 228. *Vie de Mahomet*, l. II, ch. XXI; t. I, 353; l. III, ch. IV, t. II, 43; l. III, ch. IX, t. II, 89.

Malgré l'étendue de sa domination, le Mahométisme ne peut revendiquer le caractère de l'*universalité;* il n'est jamais parvenu à s'établir en Europe, il n'a pas pénétré dans l'Amérique.

L'unité lui appartient encore moins.

Le mahométisme se divisa presque à son origine en deux grandes sectes : la *secte d'Ali* et la *secte d'Omar.* Celles-ci ont donné naissance à beaucoup d'autres, au point qu'aujourd'hui on en compte plus de *soixante.* Chose digne de remarque, les variations mahométanes ont eu le même principe, les mêmes progrès, les mêmes résultats que les variations protestantes [1].

3. DES POPULATIONS HÉRÉTIQUES.

La *méthode d'autorité* régnait dans l'Eglise depuis sa fondation : formulée par Tertullien et par saint Vincent de Lerins, elle dirigeait les décisions des papes, les délibérations des conciles, elle avait été opposée à toutes les hérésies qui avaient paru ; elle guidait les théologiens dans les écoles, les philosophes dans leurs investigations; dans les sciences sacrées, l'*ordre de foi* servait de base et de règle à l'*ordre de conception :* appuyé et guidé par la foi, l'esprit humain s'avançant lentement peut-être, mais régulièrement, vers l'intelligence.

Au 16ᵉ siècle, cet ordre fût interverti : A la voie d'autorité, Luther substitua la *voie d'examen* (E).

Des abus s'étaient introduits dans l'Eglise pendant et à la suite du grand schisme d'occident; on avait négligé de les réformer; les serviteurs du père de famille dormaient, l'homme ennemi profita de leur sommeil pour semer l'ivraie. Ces abus servirent de prétexte à la défection, mais la cause était ailleurs : l'esprit humain était impatient du joug de l'autorité, il se crut assez fort pour se conduire seul.

C'est au nom du principe du *libre examen* (F) que les réfor-

1 Voyez *Histoire de Perse* par Malcom, M. Gaume, *Cath. de persévér.* t. VI, 22.

(E) Nous avons fourni de nombreuses preuves, des preuves sans réplique dans nos *Annales de philosophie chrétienne*, que ce n'est pas à Luther seul qu'il faut faire remonter la faute d'avoir interverti l'ordre de la science catholique. Cet ordre a été interverti lorsqu'on a introduit du 12ᵉ au 13ᵉ siècle les *Livres de Philosophie naturelle* dans les écoles, malgré les défenses réitérées des papes. Voir la bulle de reproches que le pape Grégoire IX adressa aux professeurs de l'université de Paris, dans nos *Annales*, t. XVI, p. 362.

(F) Nous dirions, nous, que c'est au nom du principe de l'*inspiration directe*,



mateurs rompirent avec la vieille Eglise, c'est ce principe qu'ils invoquaient contre l'autorité catholique, c'est encore ce principe qui dirige les savants, les penseurs. dans les communions protestantes; aussi la religion chez eux se réduit-elle en un déisme vague, si même ils ne professent pas le panthéisme.

Mais Luther, mais Calvin, changeaient de langage quand ils s'adressaient aux masses qu'ils avaient séduites; ils invoquaient le principe d'autorité; leurs successeurs les ont imités, ils ont tenu des synodes, composé des professions de foi. Les populations écoutent avec respect la parole de leurs ministres, suivent avec docilité leurs enseignements, et se persuadent qu'elles sont dans la bonne voie parce qu'elles suivent la religion de leurs pères. L'illusion est plus facile aujourd'hui qu'au moment de l'établissement de la réforme. A cette époque, il s'opéra un changement dans les pasteurs, dans les formes du culte qui ont frappé les plus simples : il est oublié aujourd'hui : après deux ou même trois siècles d'existence, on croit que les choses ont été toujours dans le même état.

Dans les communions protestantes, et surtout dans les classes moins éclairées, plusieurs peuvent être dans l'erreur de bonne foi.

Jusqu'où va l'empire de l'éducation, des premières impressions reçues comme la vie? Jusqu'à quel point les causes particulières peuvent-elles contribuer à cette bonne foi qui excuse devant Dieu, il n'est pas donné à l'homme de le savoir : et voilà pourquoi en condamnant les sectes en général, il faut laisser à Dieu le jugement des particuliers [1].

Cette considération ne doit pas empêcher de travailler à la conversion des populations hérétiques.

Il ne faut pas confondre cette fausse sécurité, par laquelle on se trompe soi-même, avec cette droiture, cette sincérité qui justifient devant Dieu; l'illusion n'est pas la bonne foi.

D'ailleurs, ces malheureux sont privés des secours que l'homme trouve dans les sacrements, l'homme toujours faible dans le sacrement d'Eucharistie, l'homme coupable dans le sacrement de Pénitence.

de la *vision intuitive*, de la *participation à la raison de Dieu*, principes semés sans discernement et sans prudence, dans les écoles philosophiques, que s'est faite la grande révolution religieuse qui se poursuit encore.

[1] M. d'Hermopolis, *Confér. sur le salut des hommes*, t. III, p. 199.

Quel moyen convient-il d'employer pour les ramener?

Suivrez-vous la méthode que vous avez employée à l'égard des savants, des penseurs? Leur parlerez-vous du principe de la réforme, de ses conséquences et de ses dangers? Ces hommes simples ne vous comprendront pas : ils ne connaissent pas le principe du *libre examen*, ils ne le suivent pas; ils se dirigent d'après le *principe d'autorité*, mais ils en font une application fausse : aidez-les à en faire une application juste et complète.

Lorsque vous leur demandez ce qui les retient dans le protestantisme, ils vous répondent qu'ils *suivent la religion de leurs pères*; ils avouent le principe qui doit les conduire à la vérité. Vous suivez la religion de vos pères : ont-ils suivi la religion des leurs, et si la plus ancienne est la seule vraie, interrogez vos premiers ancêtres et non leurs coupables descendants. Ouvrez leurs tombeaux, il en sortira une voix qui vous instruira.

L'histoire à la main, montrez à ces esprits égarés que leurs pères ont abandonné la religion de leurs ancêtres : faites-leur voir l'époque, les monuments de cet abandon; prouvez-leur que l'abjuration du protestantisme ne sera pas pour eux un changement de religion, mais le retour à l'ancienne religion que leurs pères ont quittée.

Pour éclairer les populations protestantes, on peut tirer un grand parti des croyances catholiques qu'elles conservent, des monuments de la foi qu'elles vénèrent encore.

Si, par exemple, elles conservent encore le *symbole des Apôtres* et *celui de Nicée*, si elles récitent ces paroles : *Je crois..., l'Église, une, sainte, catholique et apostolique*, on leur développe le sens et la portée de cet article du symbole, on leur expose les caractères ou les notes de la véritable Eglise, de l'Eglise de Jésus-Christ. Cette exposition doit être appuyée sur des passages de l'Ecriture, les monuments de la tradition des premiers siècles de l'Eglise, les écrits des saints Pères qui ont paru à cette époque, on peut aussi l'expliquer par des considérations tirées de la raison et accommodées à l'intelligence de celui que l'on instruit; la raison prouve que l'unité doit être un des caractères de la véritable Eglise.

« Comme de la vérité, l'unité sera le caractère essentiel de la
» société qui n'aura que la vérité pour objet, c'est-à-dire de la
» société spirituelle. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir deux so-
» ciétés spirituelles, elle est de sa nature unique et universelle[1]. »

[1] M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, t. I, p. 426, 12e leçon.

Ces principes établis, on en fait l'application ; on montre que les caractères de l'Eglise véritable, de l'Eglise de Jésus-Christ, ne conviennent pas aux sociétés dissidentes.

Ce fait est constant, évident pour tout homme qui connaît l'histoire et dont les vues s'étendent au-delà du village qu'il habite et de l'Etat dont il fait partie. Il sait qu'à l'Eglise romaine seule conviennent toutes ces marques de la véritable Eglise.

L'*Unité* : l'Eglise romaine est une dans sa foi : ce qu'elle croyait il y a 18 siècles, elle le croit encore aujourd'hui. Ce que l'on croit à Rome, on le croit en Allemagne, en Espagne, en France, en Amérique, en Asie. Il n'en est pas ainsi des sociétés séparées de l'Eglise. Là des variations, des contradictions infinies, les professions de foi s'y succèdent, les sectes particulières s'y multiplient comme les feuilles sur les arbres. Dans la seule ville de Londres et les environs, on compte aujourd'hui cent neuf religions opposées.

L'Eglise catholique est une dans sa communion et son ministère. Tous ses enfants sont soumis à la même autorité, sont unis par la participation aux mêmes sacrements, au même sacrifice, aux mêmes prières, au même culte.

Rien de semblable dans les sectes séparées, point de subordination entre leurs ministres, point d'unité de culte.

L'Eglise romaine est *catholique* d'une triple catholicité.

1° Catholicité de *doctrine :* héritière de toutes les vérités révélées, l'Eglise romaine enseigne sans augmentation ni diminution tout ce que son fondateur a daigné lui apprendre ;

2° Catholicité de *temps :* Révélées à nos premiers pères, transmises par les patriarches, développées sous la loi, complétées sous l'Evangile, confiées aux apôtres par l'Homme-Dieu lui-même, par eux propagées dans toutes les parties de l'Univers, transmises jusqu'à nous par une tradition constante, les vérités enseignées par l'Eglise romaine remontent jusqu'aux premiers jours du monde et seront par elle annoncées à toutes les générations futures jusqu'à la consommation des siècles. Son symbole est le symbole du genre humain, en ce sens que tout ce qu'on rencontre de vrai chez tous les peuples, lui appartient comme la branche appartient à l'arbre, le membre au corps[1]. »

3° Catholicité de *lieux :* Parcourez tout l'Univers, passez dans les cinq parties du monde depuis la Chine, au nord de l'Amérique,

[1] M. Gaume, *Cat. de persévér.*, leçon 52, t. IV, p. 487.

depuis l'Afrique aux contrées septentrionales de l'Europe, vous trouverez des catholiques.

Les sectes dissidentes ne possèdent aucune de ces trois catholicités :

Catholicité de *doctrine* : elles ont diminué les vérités révélées, mutilé la doctrine du Christ;

Catholicité de *temps* : elles ne remontent pas au-delà du 16e siècle ;

Catholicité de *lieux*, elles ne s'étendent guère au delà d'une ou deux contrées ; ce sont des Eglises nationales.

3° L'*apostolicité*; l'Eglise romaine remonte aux apôtres par sa doctrine; elle croit, elle enseigne, elle a toujours cru et enseigné la doctrine qu'elle a reçue des apôtres.

L'Eglise romaine remonte aux apôtres par son ministère, c'est un fait clair comme l'existence du soleil. En partant de notre saint Père le pape Pie IX, on remonte, par une succession non interrompue de 258 papes, jusqu'à saint Pierre : ainsi des autres Eglises catholiques : toutes également montrent à leur tête un apôtre ou un envoyé des apôtres qui les a établies et commencé la chaîne de la tradition.

Cette vénérable antiquité, cette suite non interrompue, est l'éternelle confusion des hérétiques [1].

Quelle est leur antiquité? trois cents ans au plus. Nul ne les a envoyés, ils se sont envoyés eux-mêmes.

Tels sont les faits qu'il faut faire connaître et prouver à celui qui les ignore, soit parce qu'il n'a pas étudié l'histoire, soit parce qu'il l'a étudiée dans des livres où la vérité était altérée.

Pour justifier leur séparation, les Réformateurs ont prétendu et prétendent encore que la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres avait été corrompue par l'Eglise romaine, qu'ils sont revenus à la foi des quatre premiers siècles de l'Eglise.

Il y a deux manières de répondre à cette difficulté. La première est de prouver que ce changement a été impossible.

Cette impossibilité résulte et des promesses de Jésus-Christ et de la nature des choses.

1° Des promesses de Jésus-Christ : avant de quitter la terre, l'Homme-Dieu a promis à ses « apôtres d'être avec eux jusqu'à la

[1] M. Gaume, *Cat. de persévér.*, leçon 52, t. IV, p. 482.

» consommation des siècles, que les portes de l'enfer ne prévau» draient pas contre l'Eglise. » Ces paroles n'auraient aucun sens si l'Eglise pouvait se tromper ou laisser l'erreur s'introduire dans son sein.

2° La nature des choses : Il n'est pas possible qu'une grande société laisse altérer la doctrine de son fondateur, partout et sur les mêmes points. Il existerait des traces de ce changement, des réclamations se seraient élevées, et se sont élevées en effet toutes les fois que l'on a voulu changer la croyance primitive et universelle. La conduite de l'Eglise à l'égard des hérétiques est une preuve de la vigilance, de la fidélité qu'elle a toujours apportées à la conservation du dépôt qui lui a été confié.

La seconde manière est de prouver qu'il n'y a pas eu de changement dans la foi de l'Eglise, qu'elle croit et enseigne ce qu'elle croyait, ce qu'elle enseignait dans les quatre premiers siècles et dans les siècles suivants. Les monuments de la foi et de l'enseignement de l'Eglise existent, on peut les comparer avec sa doctrine au 16e siècle. L'Eglise grecque fournit un témoignage irrécusable de l'identité de la foi de l'Eglise catholique, à l'époque de la réforme, avec sa foi et sa doctrine avant ce schisme. La croyance de l'Eglise grecque est identiquement la même que celle de l'Eglise catholique.

De Lahaye.

Hagiographie Catholique.

EXAMEN DES TRAVAUX
DES
NOUVEAUX BOLLANDISTES.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Deuxième partie des nouveaux actes des Saints.

Les actes du 16 octobre appartiennent exclusivement aux restaurateurs de l'œuvre bollandienne, et ce début leur fait honneur. La réserve que nous mettions précédemment à nos éloges n'atteignait que leurs devanciers. C'est justice d'être désormais plus

[1] Voir le 2e article au n° précédent, ci-dessus p. 411.

hardis à louer, et de reconnaître que les nouveaux travailleurs, s'ils ne surpassent leurs prédécesseurs immédiats, au moins en diffèrent, même sur des points de critique fondamentaux.

Ainsi ont-ils posé en thèse générale que tout acte des saints a sa valeur, comme témoignage historique; même le document le plus récent représente l'opinion d'une époque; même le plus suspect doit être pris au sérieux, si le témoin est de bonne foi. La tradition continue d'une Eglise, à quelque distance que l'on soit, est d'un grand poids; elle possède, à titre de prescription, s'il n'y a pas de documents positifs contraires [1]. L'argument négatif est au-dessous du doute. Douter, c'est attendre et chercher; nier en forme, parce que l'enquête est incomplète, c'est se murer dans le scepticisme [2]. Que rien toutefois ne soit affirmé sans être prouvé: l'histoire des saints est trop grave pour en faire un tissu de conjectures. « J'aime mieux, dit un bollandiste, paraître ignorant que » d'être téméraire. [3] » Une autre loi de la critique, et l'une des premières, c'est d'être constant à soi-même [4] : scinder un témoignage, en accepter une part et rejeter l'autre, croire à un témoin sur la vie, sur la mort, sur des faits vulgaires, et le décréter de fin de non-recevoir, s'il arrive à un miracle, c'est inique et inconséquent [5].

Nous le répétons: ces données de bon sens sont nouvelles, sinon dans les *Acta*, au moins dans l'hagiographie, telle qu'on nous l'a faite depuis plus d'un siècle. Il s'est formé, au milieu même des grands travaux d'histoire et d'hagiographie du 17e siècle, une école parasite, qui, croissant à l'ombre et à la table des maîtres, a entrepris, qu'on nous passe le mot, de digérer, à sa manière, les actes des saints, les légendes de l'Eglise, les titres du martyrologe. Dédaigneux et prudents zoïles, sans fronder en face, sans afficher

[1] Ecclesiarum traditiones plurimi sunt ponderis, quamdiù adversa eis sententia probata non sit. 16 oct., p. 824, n° 8.

[2] 16 oct., p. 851, et alibi passim.

[3] Malo ignarus videri quam temerarius esse. 16 oct., p. 856, not. in fine.

[4] Prima criticæ regula in eo est, ut quis sibi constet. 16 oct., p. 919.

[5] Ces règles sont admirablement développées dans le livre trop peu consulté du P. Honoré de S.-Marie : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des pères, les actes des anciens martyrs, la vie des saints, etc.*, Lyon, 1712-1720, 3 vol.

ni foi, ni irrévérence, ils ont appliqué sournoisement aux vies des saints leurs étroites conceptions, un système de mutilation, l'acception des personnes, les timides capitulations, on ne sait quelle horreur du surnaturel. De là le vide et la sécheresse de ces biographies monotones, étiolées, ravalées au niveau le plus vulgaire. Devant ces ombres décolorées et tristes, le peuple a passé indifférent, et la lecture de la vie des saints a cessé dans les familles [1].

Les nouveaux hagiographes ont souvent rencontré, et n'ont jamais ménagé cette école, aussi arrogante avec les saints que peureuse devant leurs ennemis; plus attentive à se débarrasser d'une vision ou d'un miracle compromettant, qu'à défendre les droits de l'histoire. Sous prétexte de saine critique, il fut permis d'aller aux inconséquences, aux contradictions, aux témérités les plus étranges. Baillet, le coryphée, porta un titre que n'eût pas dédaigné Voltaire, lui aussi, *dénicheur des saints*. Citons un trait pris dans les nouveaux *Acta* : il suffira pour caractériser cette façon de procéder. Baillet arrange, de son plein chef, un voyage de saint Maimbœuf à Rome, sous le pape saint Grégoire-le-Grand; cela fait, suivent ces quatre lignes: « On dit qu'il en rapporta » des reliques de saint Jean-Baptiste, *quoique ce saint pape se » montrât assez difficile sur ce point;* mais, ajoute Baillet avec

[1] Nous n'osons dire qu'Alban Butler appartient à cette école. Il écrivit toutefois sous le persiflage des déistes anglais, au milieu d'un fanatisme protestant très-intolérant, et pour ces anciens catholiques d'Angleterre qui s'ingéniaient à se cacher, à se glisser sans heurter personne, qui tremblaient surtout d'être entrepris sur l'article des saints. La préoccupation était si étrange encore, il y a vingt ans, que dans son monument d'histoire nationale le docteur Lingard, catholique et prêtre, déroulait toutes les annales de l'*île des Saints*, sans nommer un seul d'entre eux par sa glorieuse appellation de *Saint*. Les protestants disaient au moins *divus*, et traduisaient *beatus* par le grec ὁ μακαριότης. Quand les puseyistes abordèrent à leur tour les antiquités de l'église, quoiqu'encore séparés, ils furent glacés de ces timidités, et leur premier pas décisif fut de refaire à neuf et sans réticence la Vie des saints d'Angleterre. Godescard transporta Butler en France, et dut s'imposer, en face de la philosophie, non moins de réserve. Il mourut sans achever sa traduction. Continuée à partir du 18 juillet par un abbé Bourdier, cette traduction a été depuis tellement remaniée, amplifiée, disloquée en France, en Belgique, en Allemagne, qu'il s'y trouve les bigarrures les plus disparates. A côté des savantes notes des premiers éditeurs et de leurs notices au moins exactes, se rencontre une foule de notes additionnelles et d'appendices qui sont loin d'orner le premier travail.

» sa candeur, *il n'y a pas beaucoup d'apparence* qu'il (le saint) » les eût *voulu faire passer sous le nom* de saint Jean-Baptiste, » *comme le rapportent ses actes*[1]. » Entendons bien : saint Maimbœuf a-t-il pu se trouver à Rome sous saint Grégoire? C'est impossible[2]. Ce grand pape n'accordait-il pas de reliques? Les faits contraires abondent[3], mais il n'importe : le doute est lancé. Saint Maimbœuf pouvait-il même penser à une supercherie? Baillet répond : *peut-être :* mais y aurait-il un mot de la plus minime allusion dans ses actes? Pure invention d'un bout à l'autre. Voilà ce qu'on appelait *les vies des saints* COMPOSÉES *sur ce qui nous est resté de plus* AUTHENTIQUE *et de plus* ASSURÉ *dans leur histoire.* Voilà l'école qui faillit, de par Joseph II, mettre la main sur les *Acta sanctorum*, quand, par un pacte qui devait rester secret par pudeur, et qui, par bonheur, demeura presque non avenu, il fut décrété que désormais, il n'y *aurait plus de commentaires* aux actes, sinon pour des *questions et des faits d'importance;* plus d'actes *réédités, à moins de circonstances particulières et de raisons très-fortes*; plus d'actes *inédits* tant soit peu suspects; quelques extraits devant suffire pour montrer leur peu d'autorité; plus de miracles *non avérés*[4], etc. Plutôt que de livrer l'arche des saints à ces incirconcis, Dieu voulut que leur main, que leur race entière séchât avant de rendre à l'Église les Bollandistes.

Ils nous sont revenus. C'était vraiment un devoir à eux de débuter par une rupture éclatante avec ces prétendus critiques. Baillet a bien d'autres déconvenues que celles que nous avons relevées[5]. Le renégat Oudin se soutient plus mal encore[6], mieux peut-être que van Espen[7] et Fleury en plus d'une rencontre fâ-

[1] Baillet, les *Vies des Saints*. 16 oct., p. 255, in-4°.

[2] Les Bollandistes le démontrent, p. 935, n° 30.

[3] Le P. Van Hecke les cite, même page, n° 29.

[4] Nous avons donné d'amples détails sur cette persécution dans les articles publiés par l'*Univers*.

[5] P. 800, 803, 809, 864, etc., etc.

[6] Le P. Van Hecke a discuté à fond, et le premier que nous sachions, la question de l'auteur des traités qui se trouvent dans les Œuvres de saint Ambroise, sous ce titre : *Libri de mysteriis*, *de sacramentis*, 16 oct., p. 1037, § III. Oudin prétendait habilement les faire passer sous le nom de saint Ambrois de Cahors.

[7] 16 oct., p. 827.

cheuse. Tillemont même [1] et de Marca, les deux infaillibles, défaillent sur leur plus solide terrain [2]. Le pied manque au chanoine Lebœuf, même à Auxerre, à propos des saints de sa cathédrale. Il faut voir encore ce que devient un avocat rouergat, Cathala-Coture, à qui on a fait par trop d'honneur en lui donnant pour pilori une colonne des *Acta* [3]. Il n'y a pas meilleur quartier ni pour les savants historiens du Languedoc [4], ni pour dom Lobineau et son dernier éditeur, à son tour, revu et corrigé [5]. Deux accusations inconsidérées de Ghesquières contre saint Mummolein sont relevées en forme [6], et le belliqueux Stilting n'échappe pas à une correction qui atteint jusqu'aux derniers bréviaires de Saint-Omer et d'Arras [7]. L'hagiographe ailleurs intervient brusquement, au milieu d'un travail de ses devanciers, pour noter d'indécence une sorte de persiflage d'un *Propre* de Quimper de 1789, où l'on « s'égayait à dire dans une légende, qu'au *pré spirituel de Guénégan*, tant de violettes, de roses, de lis, de primevères éblouissaient à la fois, *qu'on ne savait plus trop que voir* [8]. »

On comprendra l'importance d'une œuvre qui venge l'Eglise et les saints de toutes ces humiliations ; et pourquoi nous avons insisté sur la nouvelle critique des Bollandistes, leur trait le plus tranché, à notre avis, et le plus consolant des *Acta*.

Mais ils édifient, après avoir détruit, avec non moins de supériorité. Parmi les trente-six actes qui viennent de prendre place dans la collection, il en est qui sont traités avec l'ampleur des maîtres. Saint Gal, saint Lulle, saint Élof, saint Berchaire, saint Maimbœuf, saint Baudry de Mont-Faucon, saint Ambrois de

[1] *De S. Salvio, in agro antissiodorensi*, p. 853 et suiv.

[2] *De S. Bertrando, archidiacono toletano*, p. 1150.

[3] 16 oct., p 872 et alibi.

[4] *De S. Bertrando*, passim.

[5] P. 968 et suiv.

[6] P. 958, 17.

[7] 16 oct., p. 1036, n°° 11, 12, 13, 14.

[8] On nous permettra, on nous demandera même de citer cette espèce d'idylle, aussi pauvre de forme que de fond : « Hoc spirituale pratum Cognogani *ingressi*, *nobis* idem evenit, *ut si quis* in pratum *ingressus* (sic) et *multas* rosas, violas *multas*, ac lilia *et alios* vernos flores *varios*, ac *diversos* (sic, sic) intuitus, ambigat *quem primo loco*, *quem secundo* perspexerit, dum singuli flores oculos ad se rapiant... » Nous citons, avec les Bollandistes, d'après la nouvelle édition *des Vies des saints de la Bretagne armorique*, p. 626. Brest, 1837.

Cahors, saint Bertrand de Comminges sont de la meilleure époque bollandienne. Nous réservons sainte Thérèse.

Volontiers nous en appellerions aux savants de l'Irlande et de l'Allemagne pour apprécier entre autres les actes de saint Gal et de saint Lulle [1]. Il a fallu au P. van Hecke redresser un de ses devanciers, trompé par Lecointe sur l'année natale de saint Gal; rétablir contre Mabillon la fraternité de saint Dêle, fondateur de Lûre; contre Wilkins, l'authenticité des canons de saint Colomban, qui manquent aux conciles d'Angleterre; demander compte à Baillet de son hypothèse gratuite sur l'époque où saint Gal reçut le sacerdoce; relever nos historiens français sur des faits nationaux; aller sur l'Irlande au-delà de son docte historien Lanigan; rectifier et compléter de Muller, Newgard, Pertz et van Arx sur leurs antiquités germaniques; coordonner, par une série régulière, une chaîne de faits, contre lesquels avaient échoué Valois, Mabillon, Lecointe, Schœpflin, et Gerbert [2].

Saint Lulle [3] offrait un champ non moins vaste et aussi épineux; ruiner d'abord une assertion leste et tranchante de Châtelain sur l'authenticité du culte; relever les actes dédaignés par Mabillon; dissiper une confusion de faits qui avaient troublé les éditeurs belges de Godescard, Baillet et Lecointe; reprendre Pagi sur une date, Mansi sur un concile, Harzeim et Binterim sur le premier synode de Germanie; puis, en expliquant le dissident survenu entre saint Lulle et saint Sturm, surprendre une interpolation dans une ancienne chronique, ruiner un diplôme de Pépin, et fortement ébranler une bulle du pape Zacharie; puis, en expliquant pourquoi saint Lulle fut vingt ans sans obtenir de conciles, discuter encore l'authenticité d'une épître d'Adrien II à Tilpin de Reims, et reprendre, après dom Ruinart, la question du *pallium*, sans craindre [4] d'aller, un peu hardiment peut-être, à des vues nouvelles. Tout

[1] Déjà ces deux pièces remarquables ont été appréciées au-delà du Rhin. Le docteur Binterim, si compétent, a loué sans réserve les actes de S. Gal (*Katholische Blætter*. Jun., 1846), et un docteur protestant de Marbourg, nommé Rether, tout en faisant ses réserves hétérodoxes contre les actes en masse et le nouveau volume en particulier, n'hésite pas à louer les actes de S. Lulle (*Gœttingsche Anzeige*, febr., 1847.)

[2] P. 856-909.

[3] P. 1050-1081.

[4] Nous ne devons pas dissimuler qu'en ce qui concerne le pallium comme signe du droit métropolitain l'opinion du savant hagiographe a rencontré de

ce travail nous reporte aux beaux commentaires d'Henschenius, si sûrement, si habilement tissus à travers d'inextricables difficulés.

Nous avons même pensé à la fameuse découverte des trois Dagobert, en retrouvant, dans les actes de saint Baudry, quatre Mérovingiens inconnus jusqu'ici dans les séries les plus complètes que nous sachions [1].

Que n'aurions-nous pas donné pour lire quelques mois plus tôt les actes inédits de saint Maimbœuf, et y trouver un archidiacre de Poitiers, Agéric, successeur de saint Léger, un évêque même, inconnu jusqu'ici, mais qu'il faudra classer à côté de saint Emmerand, parmi les chorévêques ou évêques régionnaires, créés, ce semble, à Poitiers, pour une vaste mission à peu près inconnue, destinée à la Thuringe et à la Bavière [2]. Il faut véritablement avoir longtemps battu un sentier difficile, et, au terme de ses fatigues, reprendre la route avec un Bollandiste, pour goûter le charme des *Acta sanctorum*. Qu'on nous laisse motiver encore cette pensée. Amené à étudier de près les contemporains de saint Mummolein, nous les trouvâmes en grand nombre, comme élèves ou comme maîtres, dans une école palatine, antérieure de deux siècles à celle de Charlemagne, créée par l'inféodation germanique des nobles enfants, sous le nom de *Recommandation*, anoblie par l'Église, entourée de toute la sollicitude des évêques gallo-francs. Il nous semblait que la succession des maîtres se continuait ininterrompue jusqu'à un point où la chaîne se rompait; le su-

la part du docteur Binterim de graves objections. Nous ne pouvons nous poser comme arbitres; nous nous contenterons de renvoyer à Dom Ruinart qui a fait une dissertation spéciale *de usu pallii*. V. Mabill., *Œuvres posthumes*, t. III. Peut-être le *Pallium*, sur ces confins de la chrétienté, au 8e siècle, doit-il être considéré autrement qu'ailleurs. Mozzi, dans son excellente *Histoire des révolutions d'Utrecht*, fait remarquer que S. Willibrord, sans avoir ni suffragants, ni autorité métropolitaine, reçut le *pallium* comme une distinction toute personnelle; cet honneur fut également accordé à S. Syagre d'Autun.

[1] P. 912 et suiv., nos 14-19.

[2] L'épiscopat de Didon, oncle de S. Léger, ne donne aucune place à ce nouvel évêque de Poitiers; car il s'étend jusqu'en 673, comme le remarquent les Bollandistes, et même au-delà comme on peut l'induire d'un passage de la vie de S. Philibert, nos 24, 27. *Acta SS. ord. S. Benedic.*, Sæc. II. Nous pourrions faire remarquer qu'il y a quelque confusion dans le commentaire aux actes de S. Maimbœuf, n° 47, en ce qui concerne diverses dates. S. Léger quitte l'archidiaconat de Poitiers en 652, et un peu plus loin son successeur ne le remplace qu'en 661; ce n'est peut-être qu'une faute typographique.

jet nous reportant ailleurs, nous laissâmes l'école sans maîtres. Mais c'était l'époque précise, l'an 628, où il arrivait, au palais, trois savants moines de Luxeuil, saint Bertin, saint Ebertram, saint Mummolein ; ce dernier, plus âgé, prêtre, orateur, fameux dans les sept arts, lisant savamment les saintes Bibles, versé dans les langues latine, romane, barbare, enfin chancelier de Clotaire II. Évidemment c'est le chef, ce sont les maîtres qui manquaient à notre *chapelle* palatine, et à qui il manque dans les *Acta* les disciples que nous croyons avoir nommés en grand nombre. L'école du palais explique seule leur départ de Luxeuil, leur séjour de dix années à la cour. Mummolein mène à son successeur Rémacle, et, par eux, l'institution s'en va florissante jusqu'au moment où elle passe, avec tout le palais, sous la haute administration de saint Léger d'Autun.

Que d'autres fassent la même expérience, et nous leur promettons des rencontres peut-être plus inespérées. N'y aurait-il point, aux belles vallées des Vosges, un ami du vieux temps, cherchant aux parfums de leurs pas les saints qui ont peuplé cette thébaïde des Gaules. Qu'il descende du Saint-Mont, couronné jadis de neuf oratoires, où s'exhalait, jour et nuit, le *laus perennis;* et, laissant à sa droite la croix des cinq abbayes des Vosges, derrière lui Épinal, la cité des vieilles images, qu'il aille, avec les pèlerins de la Lorraine et de l'Alsace, sur les débris de la voie romaine, aux antiques lieux de *Grande*, de *Solimariaca;* appellations de la carte antonine que le nom d'un jeune martyr a effacées : Élof est tout en ces lieux et y vit encore. Voici, au chœur de l'église, son tombeau orné de curieuses sculptures, couronné d'une statue qui porte sa tête, un lion couché à ses pieds. Au cimetière gît la pierre où il s'assit, en montant à la colline, décapité, et s'appuyant sur un bâton qui fit jaillir cette fontaine voisine : c'est, plus loin, la roche qui s'ouvrit devant lui et le déroba aux fureurs de Julien. Or, voyez tout, interrogez les traditions vivantes, les monuments muets; et, à votre retour, reprenez votre Ruyr, le Pallade des ermites de la Vosge; relisez une dernière fois Baillet, Butler, D. Calmet; que si, par aventure ensuite, les nouveaux actes bollandiens se rencontrent sous vos yeux, ce sera toute une révélation, depuis le nom du saint, jusqu'à la dernière translation, en 1792[1].

[1] 16 oct., p. 799-816.



Nous pourrions pousser plus loin cette revue légitimement élogieuse, mais on nous croirait peut-être résolu, par système, à tout louer; donc et à nos risques, à regret, nous ferons un moment la part de l'hypercritique.

Nous dirons qu'il y a peut-être ceci à retoucher, apparemment cela à retrancher, quelque chose assurément à ajouter.

Il y aurait, disons-nous, à revoir quelques mots trop décisifs contre l'antique apostolat de saint Clément de Metz [1], lequel, sur plus d'un titre sérieux, peut remonter jusqu'à saint Pierre [2]. N'est-ce point trancher au vif, que de renvoyer aux fables, sans exception, tous les saints *céphalophores* [3], expression nouvelle dans les *Acta* et qu'il faut laisser à nos savants mythographes? Peut-on affirmer sans réserve que les translations de corps saints n'ont commencé dans l'occident qu'au 7e siècle [4]?

Les prétendus sermons de saint Bernard en langue romane ne sont, au jugement des savants, qu'une assez moderne version, qu'il n'est guère possible de prendre au sérieux [5]. Mais cette sérieuse considération nous semble de rigueur pour tout acte transmis de bonne foi, même pour les légendes irlandaises. L'un des jeunes Bollandistes n'a-t-il point laissé à son impatience décocher quelques traits trop vifs sur saint Colman [6]?

Il faut, ce nous semble, mettre avec respect, hors de ligne, la plupart des légendes irlandaises, et pour plus d'un motif: le plus ou moins de merveilleux importe peu; car il abonde dans les actes les plus avérés, dans le vénérable Bède et les biographes contemporains, comme dans les féeries les plus imaginaires. Il s'agissait, d'une part, d'arracher un peuple naïf et fort au magisme druidique, évidemment poussé là, par d'occultes puissances, à un formidable prestige, qui dût grandir au contact de l'Odinisme anglo-saxon; et d'autre part, il fallait préparer cette terre de miracles à la plus

[1] P. 818, n° 5.

[2] Une brochure qui vient de paraître reprend à neuf cette question; elle est due à M. l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire de Metz et a pour titre: *De l'origine apostolique de l'église de Metz.* — Paris, libr. archéolog. de V. Didron, 1837.

[3] P. 819, n° 10.

[4] P. 824, n° 9.

[5] P. 968, n° 44.

[6] P. 852, n° 4.

terrible épreuve infligée à une nation chrétienne. Le salut d'un peuple est la suprême loi. Que devant celle-ci beaucoup d'autres aient fléchi, nous le croyons.

Mais nous tombons nous-mêmes dans un second grief allégué contre les *Acta*, quelques longueurs. On dit que ce défaut est inhérent au génie belge. Les Bollandistes n'accepteront pas cette excuse; ils ne se prévaudront pas même des tâtonnements inévitables d'un premier essai. Devant compter avec eux, comme avec des maîtres exercés, nous tenterons de leur demander si, dans la double dissertation sur *l'empêchement du vœu*, insérée dans l'une des plus courtes vies, un professeur de droit canonique ne s'est pas trop souvenu de sa chaire? si l'un des jeunes Bollandistes n'a pas déployé avec luxe son érudition, dans une dissertation, remarquable d'ailleurs, sur l'*Ave Maria* et l'*Angelus* [1]? S'il n'eût pas été plus opportun, à l'article de saint Ambrois, de renvoyer en quelques mots Oudin devant ses juges naturels, les auteurs de patristique [2]? Nous réclamerons plus hardiment des réductions au chapitre des étymologies. Il est par trop docte de remonter du nom lorrain ou champenois de saint Elof, non-seulement au grec ἔλαφος, mais aux vocables les plus scandinaves des Edda [3]. Une prétermission à l'adresse des savants ou du lecteur impatient suffit-elle pour faire défiler toutes les déclinaisons du nom de saint Berchaire, *Berer*, *Ber*, et même *Herrer*, ce qui pourrait bien être *Erfheer* (*hæreditatis herus*) si ce n'est pas autre chose [4]? En passant par *Lugdunum-Convennarum* pour arriver à Saint-Bertrand de Comminges, faut-il que même les Bollandistes s'arrêtent, comme tant d'autres, et sur *Lug*, et sur *dunum*, et sur *convennæ*, *cominhium*, *cominicum*, *comejum*, *comenge* [5]? Mais qui verra, de grâce, le dernier tour du kaléidoscope des étymologistes?

[1] P. 827, 829. Il était important du reste de relever Van Espen et de rectifier des erreurs assez communes sur les vierges chrétiennes et les vœux religieux aux premiers siècles de l'Église. Nous ne saurions nous plaindre d'une seconde dissertation insérée dans les mêmes actes sur l'usage des ariens de rebaptiser. La question est tout à fait neuve et importante. Elle se lie à la fusion assez obscure des donatistes et des ariens et peut-être au double baptême inexpliqué de Constantin.

[2] P. 1108 et suiv., p. 1173.

[3] P. 799, n° 1.

[4] P. 991.

[5] P. 1175, not. f. et 1154, n° 54.

N'aurait-on pu substituer à ces quelques longueurs une ou deux pièces désirables? Nous regrettons surtout un travail achevé et annoncé sur les limites de l'ancien évêché des Morins. Nous l'attendons en tête du prochain volume. Il est fâcheux que par défaut d'espace l'historien de saint Gal, d'ailleurs si éminent et si riche, ait renvoyé à saint Othmar les illustrations, les monuments, la gloire posthume de saint Gal, dans son abbaye impériale; qu'il n'ait pu éditer l'œuvre métrique que Wallafrid Strabon poursuivait, quand la mort le frappa; qu'il ait dû uniquement renvoyer à Canisius, pour le seul fragment littéraire qui nous reste du fondateur de l'abbaye la plus lettrée de l'Allemagne[1]? Un sermon de saint Gal, mentionné dans sa vie, prononcé à une consécration d'église, devant un évêque, par un privilége qui a frappé un moment l'attention de l'hagiographe, une homélie exposant le plan catéchétique des apôtres qui ont converti et civilisé l'Allemagne méritait, ce semble, une réimpression dans les *Acta*, et un paragraphe spécial dans les prolégomènes de saint Gal. Les savants disciples de saint Colomban, saints Mummolein et Bertin, amenaient avec eux, l'un l'étude de la première école palatine, et l'autre l'examen d'un cartulaire récemment publié et le contrôle des premières chartes de saint Bertin.

Mais il deviendrait puéril d'insister davantage sur ces plans rétrospectifs qui ont sûrement été pesés, avant nous, et négligés pour de bonnes raisons.

Résumons plutôt ce qui demeure, grâce aux nouveaux Bollandistes, acquis, aux lettres, à l'histoire, à l'Eglise, ce que la France en particulier leur doit de reconnaissance. En somme, ce 54e volume met en lumière 59 saints sous un titre consacré et 895 martyrs innommés.

Parmi les saints illustrés, *nominatim*, il y a quinze évêques,

[1] Nous réclamons d'autant plus volontiers que le P. Van Hecke traite largement les questions littéraires. Outre sa thèse contre Oudin dont nous avons parlé, il nous a donné de belles études sur les épîtres de S. Lulle, un aperçu du commerce des livres au 8e siècle entre l'Allemagne et la Bretagne, et quelques notes précieuses dignes d'un développement plus ample sur les vers léonins. S'il a une nouvelle occasion de revenir sur ce sujet assez important pour la critique et l'âge des monuments, il lui sera facile de faire remonter le vers léonin non-seulement au 9e siècle, mais à Sédulius qui le recherche visiblement, mais à Perse et Juvénal et aux meilleurs classiques; et cette hérésie littéraire a pour garants Casaubon, Rittershuis, P. Burmann, Gebauer, et encore Maffeï et Fabricius!

appartenant à quatorze siéges différents ; seize confesseurs de l'ordre monastique, dont deux illustres fondateurs d'abbayes : saint Gal et saint Berchaire ; neuf vierges, sainte Thérèse en tête, forment un groupe angélique complet.

Parmi les actes publiés, six sont entièrement inédits, d'autres restitués à neuf ou retirés de collections introuvables, ou puisés jusque dans les limbes des *incunables*.

Parmi tous les siècles chrétiens, deux seuls ne sont pas spécialement compulsés ; dix-sept autres sont enrichis de documents nouveaux ou d'études qui éclairent toutes les époques, et parmi ces âges des saints, le 7e conserve, en ce volume comme dans toute la série des *Acta*, sa richesse et sa fécondité privilégiée.

Bien que ces actes ne durent que deux jours, ils ne laissent pas de rayonner sur toute l'Eglise ; et pour la France surtout, ce sont à la lettre *deux jours de gloire ;* la moitié de ces saints, vingt-cinq nommément lui appartiennent, et chaque province peut en revendiquer. Il y a pour l'Alsace, saint Aurèle ; pour la Lorraine, saint Elof et saint Baudry ; pour la Champagne, saint Berchaire, saint Sauve, sainte Bologne ; pour la Bourgogne et le Nivernais, saint Baldry et saint Léonard ; pour l'Auvergne et le Limousin, sainte Bonète, saint Junien, saint Sauvin ; pour l'Anjou et la Bretagne, saint Maimbœuf, saint Vital, saint Anastase, saint Guénégan ; pour le nord, saint Mummolein, saint Gourdinel ; pour le midi, les saints Ambrois, Dié, Bertrand, Cannat, Antonin, Antioque et la bienheureuse Philippe de Champs-le-Milan. Malgré cette belle part, faite à la France, les autres contrées ne sont pas disgraciées, puisque, entre autres, l'Allemagne a saint Lulle et saint Gal ; l'Espagne, sainte Thérèse ; et la Belgique, tout l'honneur des *Acta*.

D. Pitra.
De l'abbaye de Solesmes.

Missions Catholiques.

LETTRE SUR L'ÉTAT DES MISSIONS
ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE II [1].

Départ de Paris. — Voyage de Bordeaux. — Embarquement sur la Gironde.

> Egredere de domo tuâ et de cognatione tuâ et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi.
>
> (*Genèse*, XII, 1.)

C'était le jour où la sainte Eglise, notre mère, célèbre la fête de saint Thomas, l'apôtre des Indes; il était six heures du soir, le temps était pluvieux et triste comme il l'est si souvent au mois de décembre au millieu des brouillards de la vieille et infidèle Lutèce. Nous quittâmes *probablement* pour toujours [2] cette maison des Missions-Etrangères où mon bon maître a continué à me faire tant de grâces. J'étais calme et paisible parce que j'avais confiance en la mission que j'ai reçue; je ne l'avais pas désirée, j'avais même souffert beaucoup pour m'y résigner [3] ; je m'en allais donc plein de confiance en celui qui tire sa gloire de la faiblesse, du néant et de la misère. Je n'éprouvais pas non plus de bien vifs regrets à quitter mon pays, ma famille, ceux que j'aime; il y a longtemps que j'ai compris qu'il n'est plus pour moi d'autre jouissance sur

[1] Voir le ch. I au n° 40 ci-dessus, p. 342.

[2] Ce mot *probablement* a été mis ici autrefois pour indiquer l'impression tout-à-fait extraordinaire que je ressentis alors. Bien que je fusse dans la disposition de ne pas retourner en Europe; bien que rien absolument ne pût en particulier me faire songer à un nouveau voyage en Italie, au moment où je montais en voiture dans la cour du séminaire je ressentis intérieurement de la manière la plus involontaire l'assurance positive que l'Inde était pour moi le chemin de Rome. Quelque temps avant mon retour de Pondichéry j'éprouvai de même plusieurs impressions semblables.

[3] On peut juger de cette impression d'après ce qui se trouve dans la note, p. 554 des *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions-Étrangères*.

la terre hormis celle d'aimer et de servir Dieu que j'ai si longtemps méconnu; de me sacrifier pour sa gloire et pour les intérêts des âmes rachetées de son sang.

Mes compagnons de voyage étaient mes excellents confrères MM. *Fâvre*, du diocèse d'Orléans, et *Martin*, du diocèse de Tarentaise, destinés pour le collége de Pulo-Pinang; MM. *Sohier*, du diocèse du Mans et *Degoust*, de celui d'Auch, choisis pour la Cochinchine; M. *Virot*, du diocèse de Besançon [1], que j'accompagne à Pondichéry; M. *Venault*, du diocèse de Poitiers, dont la destination définitive n'était pas encore déterminée, et enfin M. *Journet*, du diocèse de Carcassonne, désigné pour la mission de Siam. Nous partîmes donc après avoir reçu les embrassements et les derniers conseils de nos vénérables supérieurs. Nos confrères de Meudon et de Paris nous accompagnèrent à la voiture ainsi que quelques amis, et bientôt la diligence nous faisait traverser Versailles, puis Chartres, la ville de Marie, où j'ai bien regretté de passer de nuit sans pouvoir saluer, au moins de loin, le sanctuaire vénéré où cette mère du bel amour est entourée d'un culte si touchant de respect et de reconnaissance. Quand le jour parut, nous nous trouvions dans une campagne où je voyais de temps en temps s'élever vers le ciel, comme des pensées de foi, les flèches élancées des villages placés près de la route [2]. Et cette vue me faisait du bien; parce que là, dans l'enceinte indiquée par ces tours, je savais que reposait, anéanti pour mon amour au fond de ces divins tabernacles, notre béni Sauveur. Et cette pensée me consolait un peu de la privation qui m'était imposée de ne pas immoler de plusieurs jours sur l'autel cette sacrée victime du salut du monde. Aujourd'hui et bien d'autres fois encore avant la fin de ce long voyage, je ne recevais pas dans ma poitrine votre chair adorable, ô mon Jésus! Aujourd'hui et bien d'autres fois encore, jusqu'au moment où mes pieds auront foulé le sol de la nouvelle patrie terrestre que vous me préparez, je ne sentirai pas les fécondes ardeurs dont votre sang inonde mon âme

[1] M. Virot est mort du choléra dans l'Inde, quelque temps après mon retour en Europe.

[2] Les flèches élancées d'églises forment un des plus agréables et des plus pittoresques ornements de nos paysages du nord. Il y a de plus quelque chose de religieux dans cette forme que rien ne remplace complétement en Italie et dans les autres contrées méridionales qui en sont privées.

en coulant sur mon cœur; mais au moins vous me bénirez de loin, vous vous communiquerez d'une autre manière également ineffable, quoique moins prodigieuse, à ma faiblesse, à ma misère. Mon Jésus, vous vivrez en moi et vous y augmenterez par les désirs cette vie divine en qui seule est et sera mon espérance et mon bonheur.

Apres quelques heures nous nous trouvâmes en face de Vendôme, avec son vieux château sur la montagne et ses tours élancées d'églises qu'entouraient les habitations de la ville. Ce fut là pour moi une touchante image de la différence qu'on remarque entre l'empire et l'action des hommes toujours impérieux, toujours durs, et le doux empire, et la bienveillante action de Dieu sur nos âmes qu'il aime comme un père, comme la plus tendre des mères. Autour du château, en effet, pas d'habitations, pas de paix, mais l'isolement, mais l'aspect de la guerre. Autour des églises, au contraire, les habitations les plus humbles se confondent avec la demeure opulente des riches, dans une douce égalité de protection et d'amour. Car l'église c'est la maison du peuple et la maison des grands; c'est là que le cœur du riche et le cœur du pauvre trouvent, en égale abondance et dans la même charité, les encouragements et les consolations, hélas! si nécessaires à nous tous, grands et petits, dans le pénible et dangeureux pèlerinage de ce monde.

En entrant dans la ville, la première chose que j'eus à remarquer, fut une de ces églises profanées et détournées de sa sublime et pieuse destination; une église convertie en magasins militaires. Pauvre France! viendra-t-il jamais le jour où tu effaceras entièrement de ton front les tâches imprimées ainsi à tes cités par l'impiété furieuse qui nous a laissé un si triste héritage! En quittant Vendôme nous trouvâmes une route très-monotone; nous traversâmes de nuit Tours et Poitiers; seulement le jour commençait à poindre quand nous quittâmes cette dernière ville. La route alors parcourait des collines rocailleuses et accidentées comme celles de ma terre natale; cette terre où ma pauvre mère m'attendit pendant bien longtemps pour mourir heureuse; et cette pensée, en m'attristant le cœur, me rapprochait de mon Dieu.

Le temps brumeux continua tout le jour; et rien dans la campagne que nous parcourions ne pouvait exciter notre attention. Nous traversâmes Angoulême de nuit comme les autres villes. Enfin

après avoir passé le pont vraiment aérien de Cubzac, nous entrâmes à Bordeaux au point du jour.

L'accueil que nous reçûmes au grand séminaire fut tel que nous pouvions l'attendre de la charité des respectables prêtres de Saint-Sulpice qui le dirigent; et pendant tout le temps que nous y séjournâmes on ne se relâcha pas un seul instant de toutes les prévenances et des soins paternels dont nous avions été l'objet dans le principe.

Dans cette bonne et pieuse maison, la célébration des divins offices me rendit cette abondance de consolations que je n'avais plus ressenties depuis mon départ de Saint-Sulpice[1].

Le soir de notre arrivée on célébrait la messe de minuit; je me vis, il est vrai, par suite des fatigues du voyage, forcé à regret de n'y point assister. Mais au matin notre bon maître me récompensa bien libéralement de cette pénible privation. Trois fois de suite il me fut donné de prononcer sur les espèces sacramentelles les paroles fécondes de la consécration de son corps sacré et de son adorable sang; trois fois de suite ce breuvage divin coula sur mon cœur et inonda mon âme de délices; trois fois de suite la chair adorable qui nourrit pour la vie éternelle, vint fortifier en moi la vie d'amour que la miséricorde de mon Père céleste a redonnée à mon âme. Puis l'heure de la messe solennelle arriva, et alors me rappelant avec bonheur les délicieuses impressions reçues à Saint-Sulpice, je répétais avec d'ineffables charmes ces mots que j'ai si souvent prononcés dans les jours de mon séminaire; ces mots que j'ai revus ici gravés sur la porte de la chapelle : *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum* [2]! » Qu'ils sont chers à mon » cœur vos saints tabernacles, ô Dieu des vertus! Qu'elles sont » belles tes tentes, ô Jacob! Mon cœur et mon corps défaillent » d'amour à la pensée du Dieu vivant qui réjouit les derniers jours » de ma trop coupable jeunesse [3].

[1] A l'époque de mon séjour aux Missions-Étrangères les dispositions de la chapelle convertie en paroisse n'offraient pas à beaucoup près tous les avantages nécessaires pour que les élèves du séminaire pussent retirer tout le fruit désirable de l'assistance aux divins offices. On y a complétement remédié depuis ce temps par l'établissement d'une chapelle intérieure suffisante.

[2] *Ps.* LXXXIII, 2.

[3] Quam pulchra tabernacula tua Jacob! — *Num.*, XXIV, 5. — Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. — *Ps.* LXXXIII, 3. — Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam. — *Ps.* XLII, 4.

Ainsi se passèrent pour moi bien des heures délicieuses pendant tout le mois que nous fûmes obligés de séjourner à Bordeaux. Ce bonheur dont le souvenir me suivra longtemps, fut encore augmenté par les rapports pleins d'édification qu'il m'a été donné d'avoir avec les pieux élèves, avec les vénérables supérieurs de cette maison. J'ai rencontré chez les uns et chez les autres ce qui m'a rempli et me remplira toujours de respect, d'affection et de reconnaissance pour la modeste compagnie de Saint-Sulpice dont la mission est si bien sentie dans l'église de France. J'ai reconnu dans les pieux ecclésiastiques qui dirigent la maison cet esprit d'abnégation, de dévouement obscur et de sainteté que leur saint fondateur a légué en héritage tout spécial à ses enfants. Ils nous ont accueillis, nous le répétons, infiniment mieux que nous ne le méritions. Ils nous ont reçus comme des pères reçoivent leurs fils. Leur charité prévenante nous a entourés de mille égards; leur humilité nous a confondus plus d'une fois. Aujourd'hui encore je ne puis me rappeler sans émotion, qu'au moment où je m'agenouillais devant leur vénérable supérieur, pour le prier de bénir au nom de Jésus-Christ le pauvre missionnaire qui allait le quitter pour toujours, lui aussi s'est agenouillé devant moi; et j'ai dû consentir à le bénir moi-même après que sa main se serait levée sur mon front[1].

Que dirai-je maintenant de ces âmes généreuses, aimantes et dévouées qu'il m'a été donné de connaître parmi les élèves des deux séminaires confiés à de pareils guides[2]? J'emporte d'eux avec moi des souvenirs non moins précieux que ceux dont je viens de parler; et je regarderai toujours mes relations avec ces pieux jeunes gens comme une grâce dont il me sera demandé compte

[1] Le supérieur du grand séminaire de Bordeaux au moment où nous y fîmes notre séjour était M. *Hamon*, prêtre du diocèse du Mans, véritable auteur de la belle *Vie du cardinal de Chéverus*. Parmi les autres directeurs, j'aimerai surtout à me rappeler M. de *Cambis*, l'un des plus distingués d'entre les prêtres de Saint-Sulpice, et l'excellent M. de *Changran* à qui je m'adressai pour la confession pendant mon séjour à Bordeaux.

[2] Le grand séminaire de Bordeaux se compose de deux divisions ayant chacune leur supérieur et leurs directeurs particuliers. La première division comprend le cours complet de *théologie*; la *philosophie* forme l'autre. Elles se trouvent établies dans le même bâtiment, mais les élèves n'ont entre eux que de rares communications, à l'exception des promenades qui se font en commun.

aussi bien que de tant d'autres faveurs dont la bonté de Jésus m'a si abondamment comblé. Je me rappellerai ces précieuses communications qu'ils m'ont faites plus d'une fois, lorsqu'ils ouvraient devant moi les trésors de grâces déposés dans leur cœur par notre commun maître; lorsqu'ils me disaient leur ardeur au service de Jésus, leur tendre confiance en Marie, l'esprit d'amour et de sacrifice dont ils étaient animés. O mes amis et mes frères, que le divin Sauveur de nos âmes, que sa sainte Mère et la nôtre gardent votre cœur, et rendent fécondes pour la vie éternelle les semences de bien répandues en vous!

Non-seulement les exemples que j'avais sous les yeux, mais tout, jusqu'aux objets matériels, dans cette sainte maison, a contribué puissamment à faire de mon séjour ici un tems de piété, d'édification et de bonheur. La paix, le silence, la régularité de la maison; ce cloître anciennement habité par les capucins, et dont la galerie me rappelait la première impression que j'ai ressentie en entrant dans la grande cour de Saint-Sulpice[1]; tout cela me touchait, me disposait à la piété, me remplissait de cette paix qui surpasse tout sentiment[2]. Aussi, pendant tout ce temps, éprouvai-je une véritable répugnance à sortir toutes les fois que je fus obligé de le faire. J'étais heureux de demeurer ici dans ma chère cellule, ou bien encore dans la chapelle, aux pieds de Jésus.

Indépendamment des sujets d'édification que j'ai eus dans l'intérieur du grand séminaire, il m'a été donné d'en rencontrer encore plusieurs non moins touchants, dans les différentes communications que nous fûmes obligés d'avoir avec l'extérieur, par suite de la position où nous nous trouvions. Quelques heures passées au petit séminaire me sont restées bien précieusement gravées dans la mémoire. J'y ai vu le modèle d'une maison conduite avec un esprit vraiment ecclésiastique, l'indulgence d'un père et la fermeté d'un bon directeur. Je ne pus me dispenser d'exprimer au dehors ce que je ressentais, en même temps qu'au fond de mon âme je m'efforçais d'en rendre grâce au souverain auteur de tout

[1] La première fois que j'entrai dans la cour de Saint-Sulpice à Paris, je reçus une impression très-profonde et très-religieuse à la vue du cloître que forme cette cour.

[2] Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, et intelligentias vestras in Christo Jesu. — *Phil.*, IV, 7.

ce qu'il y a de bon, de tout ce qu'il y a d'aimable, de tout ce qu'il y a de parfait en ce monde.

Ailleurs je rencontrai plusieurs de ces âmes privilégiées, de ces hommes de zèle que Dieu suscite, au milieu même de la corruption du siècle, pour devenir l'exemple et la consolation des élus dans toutes les conditions de la vie humaine [1].

Mais, par-dessus tout, je n'oublierai jamais ce que j'ai ressenti de consolation dans les différentes visites que nous fîmes à la *Maison de la Miséricorde*, fondée pour les filles repenties par l'héroïque mademoiselle de Lamouroux, l'une des femmes les plus saintes et les plus remarquables de notre époque. L'esprit de foi, de confiance en Dieu, d'amour et de saint abandon qu'on y remarque et qui formait le caractère distinctif de la fondatrice, me frappa profondément et me fit de nouveau louer le divin dispensateur des trésors d'une miséricorde dont l'infini seul est la mesure. Ici, parmi ces pauvres filles sorties naguère de la plus honteuse vie, on voit briller l'éclat d'une innocence réparée bien souvent d'une manière si parfaite, que plus d'une Madelaine coupable y est devenue immédiatement l'amante sanctifiée de l'époux des vierges. Ici vraiment on apprend à comprendre que souvent pour un cœur reconquis à l'honneur chrétien, si Jésus est toute la vie, mourir dans sa grâce est un gain [2]. Ici l'on paraît plus qu'ailleurs peut-être, et par une merveille de grâce sublime, oublier la crainte pour ne songer qu'à l'amour ; afin que toujours on sente se vérifier

[1] J'ai surtout en vue dans ce moment le fondateur de plusieurs œuvres de charité, l'excellent M. Germainville. M. Germainville est ancien commis de magasin, homme dévoué aux bonnes œuvres de toute nature, plein de tact et d'adresse pour ramener à Dieu les gens du peuple au milieu desquels sa charité lui fait passer sa vie et surtout les militaires dont il est véritablement l'apôtre. Une charité si étrangère aux habitudes égoïstes du monde devait nécessairement être calomniée et le fut en effet. « Sous je ne sais quel prétexte de politique on l'accusa près des chefs supérieurs de la garnison de Bordeaux de réunir chez lui des militaires dans le but de leur inspirer des opinions légitimistes. » De là défense affichée dans les casernes de retourner à la réunion Germainville sous peine de huit jours de prison. Peu à peu, cependant, grâce à l'intervention pieuse d'un chef de bataillon au 63e de ligne, M. Rouvière, cette persécution s'affaiblit, et au moment où nous quittâmes Bordeaux on avait trouvé un moyen de reprendre l'œuvre presque abandonnée. — M. Rouvière est un ancien officier de l'empire ; c'est un homme d'une piété éminente et d'une douceur de mœurs vraiment remarquables.

[2] Mihi vivere Christus est, et mori lucrum. — *Phil.*, I, 21.

cette parole du Maître : « Il lui a été beaucoup pardonné, parce » qu'elle a beaucoup aimé[1]. »

On nous citait à ce propos bien des traits qui nous atrendrirent jusqu'au fond du cœur. Une de ces bienheureuses pénitentes (c'était la fille d'un notaire) avait été conduite ici par son père pour qui, au milieu même de ses désordres, elle avait toujours conservé une respectueuse affection. Elle voulut lui en donner une preuve en consentant à entrer à la *Miséricorde*. « Mon premier pas sur le seuil fut pour mon père, disait-elle plus tard » dans sa reconnaissance ; mon second fut pour Dieu ; car en ce » moment mon cœur endurci fut changé, et je résolus d'expier » les crimes de ma vie. » En effet elle les expia, car quelques années plus tard, elle mourut comme une sainte, après avoir fait l'édification de ses compagnes et des saintes filles dévouées à leur conduite.

Une autre éprouvait de grandes craintes à l'heure de la mort, ce qui est tout à fait extraordinaire dans cette maison où la mort est presque toujours accompagnée de consolations très-sensibles. On lui demanda ce qu'elle éprouvait pour trembler ainsi. Elle répondit qu'elle craignait de ne pas redouter assez les jugements de Dieu et d'avoir trop de confiance en sa miséricorde. Quand on l'eut rassurée, elle entra dans une grande paix et mourut au milieu d'une joie et d'un bonheur incomparables.

A une autre encore, sur le point de mourir, on demandait si elle redoutait beaucoup la justice divine, et elle répondit qu'elle n'éprouvait aucune crainte à cet égard : « J'aime le bon Dieu, di» sait-elle, mais je n'en ai pas peur. » Cette même fille avait contribué beaucoup à faire recueillir dans la maison une pauvre enfant bien exposée ailleurs, et dont on lui avait ici donné la tutelle après l'admission. « Vous allez donc mourir, lui dit un jour l'en» fant ; vous allez me laisser ici, et vous irez voir le bon Dieu » sans moi ; demandez-lui, je vous prie, quand vous serez près de » lui, qu'il me prenne aussi avec vous, afin que j'aille au ciel. » » — Mon enfant, lui dit la malade, si tu es bien sage, je ferai ce » que tu me dis là ; mais je te le répète, sois bien sage. » La jeune fille mourut comme on s'y attendait ; huit jours après, l'enfant qui se portait bien, demanda à être mise au lit, parce que, disait-

[1] Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. — Luc, VII, 47.

elle, *Landrine* (c'était le nom de la pénitente) *m'appelle et je m'en vais aussi voir le bon Dieu.* On n'ajouta pas d'importance à ce qu'elle disait ; cependant comme elle se plaignait d'un grand mal de tête on la coucha, et elle ne se releva plus. Elle aussi, au bout de quelques jours, elle *était allée voir le bon Dieu.* D'autres demandèrent également à ne pas survivre à leur bonne mère, mademoiselle Lamouroux, morte depuis quelques années ; plusieurs l'obtinrent, et la supérieure fut obligée de leur défendre de faire de semblables prières.

Voilà quelques traits au milieu de mille autres également frappants ; ils suffisent pour donner une idée de l'esprit qui règne dans la maison. Du reste on est loin de s'en étonner quand on considère les inébranlables fondements sur lesquels la fondatrice a établi son œuvre. Nul appui dans les hommes, toute confiance en Dieu ; voilà en deux mots la pensée dont elle fut constamment animée dans toute la suite de cette entreprise. Comme elle le fit inscrire sur la chaire de la chapelle, elle voulait uniquement dépendre de celui qui nourrit les oiseaux des champs et donne aux lis des campagnes une parure plus brillante que celle du roi Salomon dans toute sa gloire. Dans ce but, elle refusa constamment les dotations que le gouvernement lui fit offrir pour son établissement ; voulant tout recevoir immédiatement de Jésus par les mains de Marie, qu'elle établit première supérieure de sa congrégation. Aussi Dieu justifia-t-il plusieurs fois d'une manière vraiment prodigieuse cette confiance héroïque, cette foi robuste à laquelle a été promise la puissance d'opérer des merveilles.

Nous eûmes le bonheur d'immoler la sacrée victime sur l'autel au pied duquel, bien souvent, elle a répandu ses ferventes prières. Nous vîmes ce tabernacle à la porte duquel elle frappa plusieurs fois en disant à N. S., que sa foi lui faisait adorer sous le voile des espèces sacrées : « Mais, mon Dieu, vous n'y pensez » donc pas ; ne savez-vous pas que vos enfants n'ont pas de pain, » et rien pour en acheter ? » Et à la suite de cette prière, le secours demandé arrivait d'une manière aussi imprévue bien souvent, que libérale et abondante.

Une autre fois une de ses nièces, dévouée comme elle à cette œuvre bien justement appelée *de la Miséricorde* [1] vint la préve-

[1] Deux des nièces de mademoiselle Lamouroux se consacrèrent comme elle

nir qu'il n'y avait plus de farine pour le pain de la journée et qu'on était absolument sans argent pour s'en procurer. Mlle de Lamouroux réfléchit quelques instants; puis elle demanda à sa nièce un livre où se trouvaient des invocations à la sainte Vierge, pour chaque jour du mois. Elle lui fit chercher celle qui tombait ce jour-là; en voici le sens : *Sainte Marie, notre mère, secourez-nous dans nos pressants besoins.* « C'est bien, dit ensuite la » pieuse fondatrice; va au grenier avec une de ces directrices; » mais ne prends aucune des filles avec toi. Récitez l'une et l'au» tre cette invocation, et allez, mesurez la farine nécessaire pour » le pain qui vous manque. » On fit ce qu'elle avait prescrit; et quoique le reste de farine qui se trouvait au grenier fût infiniment au-dessous de la quantité nécessaire pour la maison, cette farine se multiplia au point de fournir abondamment aux besoins du jour. Quand ensuite on vint en admiration en rendre compte à Mlle Lamouroux : « C'est bon, c'est bon, répondit-elle; voilà » comme vous êtes, vous voyez toujours de l'extraordinaire par» tout. »

Je n'en finirais pas si je voulais noter ici tout ce qu'on nous a rapporté de remarquable au sujet de cette sainte fille en qui l'esprit de foi régnait d'une manière si éminente, qu'on n'en voit pas de plus frappants exemples peut-être dans les plus grands serviteurs de Dieu. On peut du reste en voir le détail dans la vie qu'on se préparait à publier, lors de notre voyage à Bordeaux [1].

Les filles de Mlle Lamouroux conservent d'elle une mémoire si remplie d'une juste vénération, qu'elles ne font rien aujourd'hui sans la consulter encore comme si elle vivait au milieu d'elles. On a conservé sa chambre, telle qu'elle se trouvait au moment de sa mort; on a placé son portrait à sa place, sur son fauteuil, et là, on vient prendre toutes les délibérations relatives à l'administration de la communauté. Ce portrait du reste semble avoir participé à la vertu de sainteté que respiraient les traits qu'il représente. Dernièrement un homme d'une excessive violence voulait

au service des pauvres filles repenties: l'une, mademoiselle Marie-Joseph-Françoise-Laurence Labordère, dite sœur de saint Jean-de-Dieu, désignée par elle pour lui succéder, dans la charge de supérieure, la remplace aujourd'hui. L'autre est mademoiselle Joseph-Marie-Daniel Labordère, dite sœur saint François-Xavier. Nous parlons ici de cette dernière.

[1] Cette vie en effet a été publiée depuis.

à toute force faire sortir de la maison sa fille qui s'était réfugiée dans cette retraite. Après avoir supporté, pendant assez longtemps, les premières invectives de cet homme, Mme la supérieure parvint à le calmer un peu, et par une heureuse inspiration, elle lui demanda s'il ne serait pas bien aise de voir le portrait de la fondatrice de le maison. — Cet homme accepta et on le conduisit en face du portrait de Mlle de Lamouroux. A cette vue, toute colère cesse immédiatement en lui : « Ça devait être une bien brave » femme, dit-il ; puis il ajoute : Eh bien ! puisque ma fille se » plaît avec vous, qu'elle y reste ; j'y consens volontiers maintenant. « Et il se mit à pleurer. On lui donna ensuite une copie du portrait lithographié, qu'il reçut avec la plus vive expression de reconnaissance, en ajoutant que chaque soir il promettait de réciter un *Pater* et un *Ave Maria* devant cette image.

Je terminerai tout ceci par une parole adressée à ses derniers instants aux directrices de l'établissement par la pieuse fondatrice. Après leur avoir recommandé de conserver précieusement l'esprit de leur institut, elle ajouta : « N'allez pas vous aviser de vouloir devenir de grandes dames et de prendre des airs ; car si » cela vous arrivait jamais, je demanderais au bon Dieu la permission de revenir vous appliquer à chacune, sur la joue, un » soufflet avec une main bien froide. »

Cette réponse, où l'on trouve à la fois la vivacité d'esprit et l'humilité de sentiments de cette belle âme dépeint d'un seul mot toute la conduite de la fondatrice de la Miséricorde.

Ces sentiments, nous les avons retrouvés conservés avec le plus grand soin et la plus grande fidélité dans les admirables femmes qui se dévouent à la continuation d'une aussi grande œuvre ; et ce ne fut pas, nous l'avouons, un des moindres sujets d'édification que cette maison nous donna.

Les détails suivants nous intéressèrent tout particulièrement aussi, et nous donnèrent une nouvelle idée de l'esprit de foi qui animait le cœur de la fondatrice.

Dès les premières années où, à la suite de la grande révolution de France, la société des Missions-Étrangères commençait à envoyer de nouveau quelques ouvriers au grand travail de l'apostolat, il se forma une association de prières et de bonnes œuvres entre nos confrères et la maison de la Miséricorde. Mlle de Lamouroux, et après elle ses compagnes, établirent même un registre

où sont consignés différents actes relatifs à cette union, et diverses lettres parmi lesquelles s'en trouvent plusieurs écrites par nos vénérables martyrs. Depuis près de deux ans il n'était pas venu de missionnaires à la *Miséricorde;* en sorte que notre visite fut un jour de fête pour la maison. Le lendemain, la fête fut encore plus complète ; nous vînmes y dire la sainte Messe, dans la matinée; et après le dîner, comme le mauvais temps avait empêché la semaine précédente de faire la procession usitée chaque mois pour obtenir les bénédictions divines en faveur des missions étrangères [1], on la fit solennellement aujourd'hui et nous y assistâmes tous. L'un de nous officia et adressa quelques mots d'édification à la communauté; d'autres portèrent la statue de la sainte Vierge, et pendant la procession, comme déjà le matin, à la sainte Messe, ces bonnes filles chantèrent des cantiques d'une manière si touchante, que c'était à en verser des larmes [2]. Nous dressâmes ensuite notre acte personnel d'union à l'institut, et les pénitentes nous donnèrent leurs noms pour le faire porter aux enfants que nous devions baptiser dans les missions et qu'elles adoptaient d'avance pour filleuls.

Ce sont là, dira-t-on, de petits détails; aux yeux du monde peut-être, mais grands et très-grands aux yeux de la foi.

Au moment de notre passage, la *Miséricorde* renfermait 400 pénitentes partagées fort sagement en huit classes de 50 chacune, afin de faciliter la surveillance si nécessaire dans un semblable établissement.

Dans les autres courses que nous fîmes dans la ville soit pour visiter les églises, soit pour régler les affaires de notre embarquement, j'eus occasion d'observer plusieurs choses bien propres à former un sujet de grave enseignement pour les individus et pour

[1] Ces pauvres filles portent l'image de la Sainte Vierge dans cette procession, et par une fiction touchante, elles se font accompagner en esprit, pendant la cérémonie, par ceux des infidèles qu'elles ont choisis sans les connaître, afin de prier plus spécialement pour leur conversion à la foi chrétienne. C'est là une des belles idées de mademoiselle de Lamouroux.

[2] Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis à entendre chanter par les pénitentes de la division de sainte Thérèse des cantiques si convenables à leur position. La voix magnifique de quelques-unes; la beauté des pieuses paroles appliquées à leur vie actuelle et à leurs désordres d'autrefois avaient quelque chose de touchant qu'on ne saurait rendre.



les cités; bien propres à faire adorer ici comme en toutes choses la puissante action de Dieu sur le monde aveugle que sa providence dirige.

J'ai vu la ville ancienne, le vieux *Bordeaux*, avec ses rues étroites, ses vénérables et antiques églises, Saint-André, devenue cathédrale après la basilique primitive de Saint-Seurin; Saint-Seurin elle-même, et ailleurs Sainte-Croix, de construction en partie romane, comme cette dernière. J'ai vu l'ancien quartier de Saint-Michel, d'où le commerce s'est complétement retiré, surtout depuis l'empire, lors de la construction du pont magnifique qui est jeté sur la Garonne. J'ai vu ailleurs les rues vastes et somptueuses de la moderne cité, les allées de Tourny [1], les fossés de l'Intendance, les quais, la Bourse, les temples protestants, la promenade des Quinconces, l'immense théâtre et les médiocres églises. Puis comparant l'état autrefois si florissant du commerce de cette ville avec ce qu'il est devenu aujourd'hui, j'ai été vivement frappé de cette justice de Dieu qui se plaît ainsi à confondre l'orgueil et à tirer des fautes commises le châtiment des coupables. Bordeaux chrétienne, et par conséquent probe dans son commerce et fidèle à ses engagements, prospère et s'enrichit; puis quand elle s'élève contre Dieu, par sa dépravation de mœurs, par l'infidélité dans les transactions commerciales, Bordeaux voit son haut commerce tomber, sa rade abandonnée des navires de toutes les nations qui s'y rendaient en foule autrefois. Elle voit les cités rivales recueillir pour elles-mêmes une prospérité qui lui échappe, et dont l'avenir est loin de lui promettre le retour. Et, il n'en faut pas douter, car les hommes étrangers à la foi le reconnaissent eux-mêmes en partie, et cherchent à y porter remède; une des grandes causes de la décadence de Bordeaux vient de la défiance inspirée contre le commerce de cette ville par les fraudes de plusieurs maisons.

Je sais, il est vrai, que l'état actuel des relations de la France avec les nations du nord de l'Europe [2], la prospérité toujours

[1] M. de Tourny contribua puissamment, dans le dernier siècle, aux agrandissements et à l'embellissement de Bordeaux; on lui doit le Jardin public et les allées qui portent son nom et où la reconnaissance municipale lui fit élever une statue en marbre.

[2] Ceci était écrit, comme on le voit, en plusieurs passages depuis un certain nombre d'années; les choses ont bien changé depuis.

croissante du Havre, que sa position appelle à devenir, avec Marseille, le centre de toutes les grandes opérations commerciales de la France avec les pays d'outre-mer. Je sais que les inconvénients attachés à la position de Bordeaux, trop retiré dans les terres, au-dessus de l'embouchure du fleuve [1]; l'absence de bassins pour les navires [2]; les frais considérables qu'un pareil état de choses entraîne à sa suite; le défaut d'intelligence commerciale qu'on remarque encore, soit dans les riches propriétaires de vignobles, soit chez certaines négociants eux-mêmes [3]; tout cela, et plusieurs autres raisons encore, ont amené, et entretiennent l'état de malaise dont on se plaint ici. Mais s'il est vrai de dire que bien souvent Dieu envoie aux rois dont il veut briser le trône, l'esprit d'erreur et d'imprudence qui les aveugle, en punition de leurs fautes, pourquoi se refuserait-on à croire qu'il ré-

[1] Cette position entraîne en effet après elle dans l'expédition des navires de fréquents retards, toujours désagréables à essuyer, soit à l'entrée, soit à la sortie du fleuve, à la suite duquel il reste encore à quitter le golfe de Gascogne pour se trouver pleinement en sûreté. Nous en avons eu un sensible exemple à notre départ. Nous avons vu de même le navire *le Paris* s'engraver dans le sable au-dessous de Bordeaux, après avoir dérivé un jour de brouillard.

[2] Il y a quelques années Bordeaux se créa de la manière la plus avantageuse un véritable port; mais elle ne sut pas en profiter. Elle se trouvait alors dans un état de prospérité qu'elle ne prévoyait pas devoir finir aussitôt; car alors la paix procurée à la France par la restauration avait fait reprendre aux navires, de l'Angleterre et des autres puissances maritimes du nord, des relations si longtemps interrompues par les guerres. D'ailleurs les fraudes commerciales des derniers temps n'avaient pas encore eu le temps de décréditer la place comme elles l'ont fait depuis. L'occasion dont je parle s'offrit lorsqu'il fut question d'utiliser l'ancien emplacement du Château-Trompette. Au lieu de le transformer en promenade, comme on le fit à grands frais, si l'on eût profité des anciens travaux des fossés pour creuser un bassin, on eût obtenu un résultat bien autrement utile, bien autrement monumental qu'en y plantant une vulgaire promenade.

[3] Le commerce du Havre a mieux compris que Bordeaux la puissance du système d'association que l'Angleterre a réalisé sur l'échelle la plus grandiose dans l'établissement et dans le maintien de sa royale compagnie des Indes. A Bordeaux, au contraire, on semble vouloir s'en tenir aux anciens errements d'un commerce à courtes vues qui finira par réduire cette ville aux conditions d'une simple place secondaire d'où les grandes maisons auront disparu. Sans associations puissantes, pas de grandes entreprises et par conséquent pas de ce commerce qui fait le bien-être et la grandeur des nations.

pand sur les cités coupables ce même esprit d'aveuglement, lorsqu'il veut y préparer de grandes ruines ?

Telles sont les réflexions que m'inspirait la considération des faits qu'on indique comme cause de la décadence de Bordeaux et de l'état critique de l'industrie vignicole de ces contrées. J'entends dire qu'on adressa à ce sujet de pressantes doléances au gouvernement, à qui l'on demande de créer de nouveaux débouchés pour écouler l'encombrement excessif des produits ; comme si le gouvernement pouvait venir en aide puissamment à cette immense misère ; comme si l'intelligence et la probité du commerce lui-même n'étaient pas le plus efficace de tous les instruments pour ouvrir au dedans et au dehors les débouchés qu'on réclame.

Pour ce qui regarde en particulier les riches propriétaires du Médoc qui se plaignent de l'encombrement des produits, on peut leur demander s'ils ont fait d'efficaces efforts personnels pour y porter remède ; s'ils ont, par exemple, comprenant la nécessité de la condition humaine exprimée par cette parole de nos saintes lettres : *Que celui qui ne travaille pas ne mange pas* [1], travaillé réellement, travaillé à la sueur de leur visage à se procurer ce pain de chaque jour que la Providence veut nous faire payer chèrement à tous, riches comme pauvres, dans les temps où nous sommes.

On peut leur demander s'ils ont su former entre eux un corps d'association honnête pour l'exportation de leurs produits oisifs ; si armant chaque année dix, vingt, trente navires chargés de leurs riches récoltes, ils vont porter à la Hollande, à la Russie, à l'Amérique, à l'Inde elle-même des vins exempts de ces fraudes dont on use si souvent aujourd'hui dans les expéditions d'un ignoble commerce. Qu'ils le fassent avec honneur, et ils verront si la Hollande, la Russie, l'Inde et l'Amérique n'apprennent pas bientôt à reprendre confiance dans une probité dont on leur aura ainsi donné de constantes preuves.

Que les négociants, de leur côté, les imitent ; que ces négociants suivent cette voie pour les expéditions de farines, de parfumerie et des autres marchandises dont Bordeaux s'enrichissait aux jours de sa probité reconnue : « Que de plus, la cité s'oc-

[1] Si quis non vult operari, nec manducet. II *Thes.*, III, 10.

cupe à rendre les frais de sa rade égaux, à cause du port rival qui l'a tué [1]; et si des circonstances indépendantes des volontés humaines ne permettent pas de rendre à Bordeaux une splendeur à jamais perdue, du moins pourra-t-on arrêter enfin les progrès d'un mal dont les suites peuvent devenir si funestes à cette belle, et autrefois si florissante cité.

Au moment de notre départ de Paris, nous comptions trouver le navire prêt à descendre la rivière au premier instant, et en effet, le jour même de notre arrivée à Bordeaux on avait passé la revue de l'équipage; mais ensuite le départ fut retardé, le mauvais temps arriva et le 23 janvier seulement nous prîmes le bateau à vapeur pour Pauillac. Le mauvais temps ayant repris aussitôt après notre arrivée dans cette petite ville, nous fûmes obligés d'y faire encore un séjour bien plus long que nous le pensions d'abord. Là encore nous eûmes occasion d'admirer la bonté de notre divin maître qui semble partout envoyer devant nous l'ange de son amour, afin de préparer nos voies et nous combler de ses soins même pour ce qui concerne notre bien-être temporel.

Nous étions à Pauillac depuis le 23 janvier, lorsque le jour de la Purification de Marie, au moment où, après avoir offert le divin sacrifice, nous adressions quelques paroles d'adieux à une pieuse confrérie formée sous les auspices de la sainte Vierge, tout se préparait au navire pour un départ que le beau temps de la matinée favorisait. Nous partîmes donc et nous prîmes de nouveau possession du navire au nom de Marie, comme nous l'avions fait à Bordeaux, à notre première visite à bord. Nous mîmes ainsi notre navigation, nos personnes et tous nos compagnons de voyage sous la protection spéciale de cette étoile de la mer. On leva l'ancre, et nous eûmes bientôt perdu de vue Pauillac et la tour d'église qui domine la ville et dont la vue réveillait en nous de pieuses mémoires.

Plusieurs navires descendaient en même temps que nous la rivière ; le *Paris*, entre autres, ayant à bord six frères des écoles chrétiennes destinés pour Bourbon, et l'*Edouard*, dont le capitaine, M. Julian, s'était noyé à Richard, peu de jours auparavant,

[1] Diverses causes, parmi lesquelles on doit mettre au premier rang l'absence de bassin dans la rade de Bordeaux, élèvent les frais au point que des marchandises vendues plus cher dans cette ville qu'au Havre ont néanmoins rapporté moins de bénéfices nets que les autres.

en voulant retourner à son bord sur une embarcation, pendant la tempête.

Dans l'après-midi, nous mouillâmes devant Richard. Le temps qui était devenu beau subitement change de nouveau dans la soirée ; la rivière grossit bientôt, et le lendemain il n'y eut pas moyen de songer à descendre au delà de quelques milles, et on jeta l'ancre de nouveau. Comme à ce moment il n'y avait pas d'apparence prochaine de beau temps, on résolut de rétrograder. Le lendemain au soir nous débarquâmes de nouveau à Pauillac. Le mal de mer m'avait pris assez fortement pendant ce temps, ainsi que plusieurs de mes confrères. Nous n'étions donc pas très-fâchés de retourner nous remettre à terre. D'ailleurs c'était une grande consolation pour nous de passer la journée du dimanche à Pauillac, où le samedi soir, à l'entrée de la nuit, nous débarquâmes en effet. Le mauvais temps continua ensuite pendant plusieurs jours, et le 7 février seulement, dans l'après-midi, nous pûmes retourner à bord.

J.-O. Luquet,
Evêque d'Hesébon.

Sciences historiques et législatives.

ÉTUDE SUR DAGUESSEAU,

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

1668 - 1751.

PREMIER ARTICLE.

Vue générale de ce travail. — Le père de Daguesseau. — Éducation du jeune Daguesseau. — Daguesseau littérateur, savant, homme vertueux. — Magistrat jusqu'à son élévation à la dignité de chancelier.

1668 - 1717.

De toutes les institutions sociales que la révolution française a détruites, nulle ne paraît plus radicalement et plus irrévocablement anéantie que le pouvoir politique de la magistrature : quelquefois utile contre-poids à la volonté de la Cour, souvent aussi tracassier et séditieux sous les princes faibles, notamment dans les

derniers temps de notre ancienne monarchie dont ses menées ont hâté la chute. Il a bien mérité la sienne propre pour son système constamment suivi de défiance, d'usurpation, puis de révolte et de tyrannie envers l'Eglise. Sur ce pouvoir s'est accompli cette parole de Dieu : « Le temps viendra où je jugerai les justices [1]. » Une étude sur la vie et les ouvrages d'un personnage éminent de la magistrature d'autrefois nous a paru propre à mettre en évidence ceci : la lutte parlementaire contre l'Eglise a été une des principales causes de la ruine de la foi catholique et de l'ordre social en France à la fin du dernier siècle. La *philosophie* irréligieuse a décidé la révolution ; les doctrines et la conduite des parlements en matière ecclésiastique avaient décidé la *philosophie* irréligieuse. Frappés d'impuissance par leur propre révolte contre le Saint-Siége, quand ils ont voulu combattre le voltairianisme, ils ne l'ont pu vaincre. Puis les idées révolutionnaires, s'étant fait jour jusque dans leur sein, les ont précipités au premier rang des destructeurs de l'ordre monarchique, et presque aussitôt à leur ruine et aux échafauds.

Si le jansénisme, et le gallicanisme parlementaire son acolyte, eussent contenu le principe de salut pour la société, c'est-à-dire, la vérité religieuse et l'esprit de discipline, bases de toute vérité et de toute stabilité politique, il semble que la société n'eût pas dû être ébranlée dans ses fondements, et bouleversée, comme l'ont vue nos pères, puisqu'il a été donné à ce parti de compter parmi ses représentants des hommes d'un grand talent et d'une vertu austère, qui ont eu en main une part très-importante des pouvoirs publics. Parmi eux, le chancelier Daguesseau eût été un des plus capables d'opérer un grand bien, sans l'orgueil de secte qui a rendu stériles et même nuisibles, sous un certain rapport, sa vertu et son beau talent. En venant examiner sa vie à un point de vue si différent de celui de ses panégyristes, nous n'en serons pas moins empressés à reconnaître cette vertu et ce talent, à juste titre également admirés de son vivant et après sa mort. Outre que nous ne cherchons que la justice, le lecteur verra bien que notre thèse n'a aucun intérêt à les amoindrir. Tout au contraire, pourvu que l'on sache voir dans la révolution française, un coup de la Provi-

[1] Cum accepero tempus, ego justitias judicabo. *Psalm.* LXXIV, 3. Voyez ce passage du psalmiste cité par Daguesseau (51e plaidoyer, 1er dans l'affaire de la Pivardière *Œuvr.*, t. V, p. 70).

dence qui, en brisant la vieille monarchie gallicane, a en même temps servi à punir l'incrédulité et le libertinage répandus dans toutes les classes de la nation, pourvu que l'on reconnaisse dans ce terrible cataclysme le résultat de la *philosophie* impie. S'il demeure établi que le jansénisme et le gallicanisme parlementaire ont très-fort contribué à amener et le philosophisme et la révolution, ceux des sectaires qui avaient de la vertu et du talent, n'en ont évidemment que mieux accrédité l'erreur et l'esprit de désordre : donc plus Daguesseau aura eu de vertu et de talent, plus il est clair que ses doctrines antiromaines étaient fausses et pernicieuses. Lui-même l'a bien senti et l'a manifesté par des actes. Nous pourrons ainsi établir, sur les preuves les plus positives, ce changement de l'illustre chancelier, bien qu'une partie de la secte des gallicans *philosophes* ait cherché à le dissimuler autant que possible. Dans le même temps qu'il commençait à se détacher du quesnellisme, dont la bannière réunissait le jansénisme et le gallicanisme combattant de front, déjà il avait écrit ces deux lignes, qui peuvent me servir d'épigraphe :

« Le mélange des défauts rend souvent les vertus même dange-
» reuses [1]. »

Mais, avant d'entrer dans l'histoire de sa participation aux querelles dont l'Eglise fut affligée, nous avons à apprécier en lui le littérateur, le savant, l'homme de bien, le magistrat, membre, puis chef du parquet au parlement de Paris [2].

[1] *4e instruction à son fils*, 1719 (*Œuvres*, t. xv, p. 120). Nous suivrons toujours, pour nos indications, l'édition in-8°, 1819, 16 vol. — La date de cette instruction est donnée par le recueil d'une petite partie des œuvres, 1 vol. in-12. Paris, 1773, mentionné dans la note suivante.

[2] Afin de ne pas multiplier sans utilité les citations à l'occasion de détails biographiques suffisamment attestés pour n'être pas susceptibles de difficulté, nous présentons la note des principales sources :

Œuvres, passim, particulièrement : *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau, conseiller d'état*, par M. Daguesseau, chancelier de France, son fils, et *instructions* (t. xv).

Lettres familières, publiées par D. B. Rives, directeur des affaires criminelles t des grâces au département de la Justice ; 2 vol. in-8°, 1823, de l'imprimerie royale, et l'*introduction* en tête du premier volume.

Avertissements en tête des 13 vol. de l'édition in-4° des *Œuvres*, 1759 à 1789.

L'état de la France, 5 vol. in-12, t. III, p. 282 ; t. IV, p. 7 à 9.

Vie de M. le chancelier d'Aguesseau, en tête du premier recueil de ses discours, publiée en 1756, réimprimée dans le premier volume des *Œuvres*, édit. in-4°, et dans une nouvelle édition des discours, in-12, 1773 (ladite édition non indiquée par Querard, *France littéraire*, article *d'Aguesseau*).

HENRI-FRANÇOIS DAGUESSEAU[1] naquit à Limoges, le 27 novem-

Note relative aux éloges de Daguesseau, par de Morlhon et par Thomas. — *Discours pour la présentation des lettres de M. le chancelier d'Aguesseau*, prononcé au parlement par Me Tartarin, avocat au parlement de Paris, le 27 avril 1717. (*Œuvres*, édit. in-4°, t. 1er.) — *Discours* prononcé à la cour des Aydes, par Me Terrasson, avocat au parlement de Paris, le 2 juin 1717. (*Œuvres*, édition in-4°, t. 1er, et recueil des discours susmentionné, 1773.) — *Discours* prononcé au grand conseil, par Me Cochin, avocat au parlement de Paris, le 23 février 1717. (*Œuvres*, édition in-4°, t. 1er.)

Epitaphe du chancelier Daguesseau. (*Œuvres*, édition in-4°, t, 1er, et édition in-8°, t. XVI, p. 344.)

Discours prononcé en 1759 à l'audience présidiale de Toulouse, par M. de Morlhon, juge-mage, lieutenant-général et président premier du présidial. « Ce discours a été fait à l'occasion de l'enregistrement de l'arrêt du conseil qui termine toutes contestations sur l'exécution de l'édit de réunion des vigueries, prévôtés et justices royales aux siéges présidiaux, du mois d'avril 1749. » (*Œuvres*, édit. in-4°, t. 1er.)

Essai sur la vie de madame la comtesse de Chastellux (fille du chancelier), par madame la marquise de la Tournelle, sa fille. (En tête de la correspondance familière du chancelier, t. 1er.)

Dictionnaire de Moréri, augmenté par Drouet, édition de 1759, t. X, à la fin, notice sur la famille Daguesseau.

La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 1er, 1770, art. d'Aguesseau, et supplément, t. 1er, 1783, article d'Aguesseau.

Eloge de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, qui a remporté le prix de l'académie française, en 1760, par Thomas. (Paris, ve Brunet, 1760, in-8°, *Œuvres*, édition in-4°, t. 1er; édition in-8°, t. 1er.)

Mémoires du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et sur la régence.

Mémoires de Duclos, Paris, Belin, 1821, œuvres compl., 3 vol. in-8°. Les mémoires sont dans le t. III.

Dictionnaire historique publié au 18e siècle par une société de gens de lettres, 7e édition, 1789, et 8e, 1804, revue et augmentée par Chaudon et Delandine, article d'Aguesseau.

Biographie Feller, article d'Aguesseau. Elle n'a presque fait que copier le *Dictionnaire historique* en le corrigeant un peu.

Biographie Michaud, article d'Aguesseau, par B.-E. (Barante). Avis de l'éditeur de 1819.

Discours sur les ouvrages du chancelier d'Aguesseau, par M. Pardessus, professeur à la faculté de droit de Paris. (En tête des Œuvres, édition in-8°, t. 1er).

Notice sur le chancelier d'Aguesseau, par M. le comte de Ségur, de l'académie française, époux de la dernière héritière du nom; broch. de 36 p. Paris, 1822, Bibl. roy. Cette notice, en style pompeux et plus que gallican, contient plusieurs erreurs de fait importante, notamment p. 9, 10, 11, 18 et 26.

[1] Ou, si l'on veut, *d'Aguesseau*. C'est l'orthographe de ses ancêtres (Ar-

bre 1668 [1]; de Henri Daguesseau, d'abord conseiller au Parlement de Metz ; ensuite maître des requêtes, président du grand-conseil; successivement intendant de Limoges, de Bordeaux et de Languedoc; conseiller d'État, conseiller au conseil royal des finances, titre qui se changea sous la régence en celui de conseiller au conseil de la régence pour les affaires de finance; mort en 1716; et de Claire Le Picart de Perigny, fille d'un maître des requêtes. Le jeune Daguesseau était doué des plus heureuses dispositions. A un naturel bon et doux, il joignait beaucoup de facilité pour apprendre, une mémoire prodigieuse, une imagination vive. Son père fut presque son seul maître. C'était un de ces magistrats chez lesquels s'était conservé l'amour de la vertu et de la science, et dont,

mand Maichin, *Histoire de Saintonge*, citée infrà), reprise par ses héritiers avec d'autant plus de droit que le nom originaire paraît avoir été *Aguesseau*, suivant la généalogie dressée au 18e siècle dans le Dictionnaire de Moréri, édit. Drouet, 1759. Mais, comme on l'a souvent remarqué avant nous, il signait toujours *Daguesseau*, ainsi que son père (voy. les *fac-simile* placés au t. XVI des Œuvres, p. 516, et au t. Ier des Lettres familières. Voy. aussi l'avertissement en tête de ce même volume, etc. Les lettres du père, dont nous avons les *fac-simile*, sont datées de 1676 et de 1716; celles du fils de 1730 et 1749). Était-ce par esprit d'humilité qu'ils supprimaient ainsi de leur nom la virgule nobiliaire? Peut-être. On peut penser aussi que c'était par esprit d'opposition parlementaire à la noblesse féodale, et comme pour mieux représenter dans leurs personnes le triomphe toujours croissant de la bourgeoisie. Si les Daguesseau n'eussent pas tenu à l'orthographe qu'ils avaient adoptée, on ne la trouverait certainement pas dans l'*État de la France*, almanach royal du temps, publié à Paris avec privilége du roi; 5 vol. in-12; les trois premiers, 1712, les deux autres, 1722; t. III, p. 282, article *Messieurs les gens du Roy*; t. IV, p. 7 à 9, *Notice sur Henri-François Daguesseau, présentement chancelier*. Le nom de son fils aîné, reçu avocat général le 5 décembre 1721, est écrit de même (t. IV, p. 298). Le duc de Saint-Simon, le Philopœmen de la féodalité, ne l'a jamais orthographié autrement dans ses *Mémoires*. Nous croirions ôter à l'homme que nous allons étudier une partie de sa physionomie, si nous écrivions son nom autrement qu'il l'a écrit lui-même pendant toute sa vie.

[1] *L'État de la France*, notice, t. IV, p. 7. — Vie en tête de l'édition in-4°. — Thomas, note 1. — De Morlhon, *Disc.* — La *Biographie* Feller et la *Biogr.* Michaud indiquent fautivement le 7 novembre; Saint-Simon, le 26 nov. (*Mémoires*, t. XIV, chap. 20, p. 335.) Je suivrai toujours l'édition en 21 vol. in-8°, publiée par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France). Même date du 26 dans le *Dictionnaire de la noblesse*, art. d'Aguesseau, corrigée dans l'article du supplément où on lit le 27.

plus tard, l'auteur des *Mercuriales* opposait l'exemple à la corruption commune : « Ce relâchement des mœurs que nous déplo- » rons n'est pas si général qu'il n'y ait encore des âmes privilé- » giées qui retracent à nos yeux l'innocence des premiers âges du » sénat, etc.[1] » Il s'était acquis l'estime de Colbert en combattant avec courage son sentiment dans une affaire dont il était rapporteur au conseil. Ce ministre le consultait en tout ce qui regardait le bien public. Ses sollicitations, sa vertu, l'amour des peuples, qu'il savait se concilier, ramenaient à la foi catholique beaucoup de protestants dans les Cévennes, jusqu'au moment où le gouvernement ayant adopté contre les « rebelles[2] » des mesures militaires, il allégua l'affaiblissement de sa santé pour se démettre de son intendance. C'est à ses soins qu'est dû l'achèvement du canal des deux mers. De retour à Paris, il continua de se rendre utile. Il était chargé, entre autres commissions et fonctions, de la direction générale du commerce et des manufactures du royaume; puis il fut à la tête du conseil de commerce, lorsqu'il l'eut fait établir. Le roi lui donna l'inspection des affaires du duc du Maine, la direction des économats et de la régie des biens confisqués sur les religionnaires fugitifs, et voulut qu'il fît partie du conseil qui se tint pendant plusieurs années au sujet de la religion prétendue réformée. On lui doit la naissance et les règlements de l'ordre de Saint-Louis. Pieux, désintéressé, plein d'esprit et de lumière, d'une modestie « qui allait jusqu'à l'humilité, » dit Saint-Simon. « Pen- » dant que les magistrats, ajoute Valincour, se faisaient un faux » honneur de surpasser les financiers par le luxe de leur équipage, » par le nombre de leurs valets, il venait à Versailles avec un seul » laquais et dans un petit carrosse gris traîné par deux chevaux, » qui souvent avaient assez de peine à se traîner eux-mêmes[3]. » « — Représentant au naturel, continue Saint-Simon, ces vénéra-

[1] 18e mercuriale, *de la Discipline*, à la fin, 1715. Voyez aussi 2e merc., *la Censure publique*, 1699, à la fin; 15e merc., *la Fermeté*, 1711; et les deux belles pages qui terminent la 16e, *l'Emploi du temps*, 1714, tableau de la vie des anciens magistrats. Les rapprocher du *Discours sur la vie*, etc. (Œuv., t. xv, p. 381 et passim.)

[2] Voy. sur la révolte des Cevennes, le *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau père*, p. 309 à 329, Œuv., t. xv.

[3] Voy. tout le passage dans les notes de l'*Essai sur la vie de madame de Chastellux*, en tête de la correspondance familière de Daguesseau, t. Ier, p. 18.

» bles et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus » avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans » sa table et son maintien. Sa femme était de la même trempe, » avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie; la bonté » et la justice semblaient sortir de son front. Il avait laissé en Lan- » guedoc les regrets publics et la vénération de tout le monde. » — Grand et aisé travailleur, exact à tout et ne perdant jamais » un instant; — son esprit était si juste et si précis, que les lettres » qu'il écrivait des lieux de ses différents emplois disaient tout [1], » sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une [2]. » Boileau disait de lui : *C'est une vertu qui désespère l'humanité* [3]. Valincour rapporte de sa charité un trait admirable [4]. Sa mort excita

[1] Cf. Disc. sur la vie, Œuv., t. xv, p. 373, 378.

[2] *Mémoires*, t. xiv, chap. 17, p. 266; t. ii, chap. 21, p. 330. Voyez encore son éloge et son portrait dans le t. v, chap. 13, p. 203 et suiv., à propos du procès intenté par M. de Guémené et Mme de Soubise au duc de Rohan-Chabot, et de la part qu'il prit à la décision rendue par le conseil du roi en faveur du duc de Rohan.

[3] *Œuvres* du chancelier d'Aguesseau, édit. in-4°, t. xiii, *Avertissement*, p. xii, xiii, et *Remarques*, p. xlv à liii. Ces remarques contiennent la notice des ouvrages de Daguesseau père, p. xlix à lii. Ce sont 27 discours prononcés aux États de Languedoc, des mémoires sur des objets d'administration, et dix plans d'études pour son fils.

[4] « Ses meubles étaient si simples, dit-il, que ses amis trouvaient qu'il y » avait de l'excès. Enfin, ayant été appelé par le roi dans le conseil royal des » finances, ses amis lui représentèrent qu'il devait avoir au moins une maison » meublée d'une manière conforme à sa nouvelle dignité, et que cette négli- » gence, dans un homme qui ne pouvait être soupçonné d'avarice, serait re- » gardée par tout le monde comme une singularité outrée. Il se rendit à leurs » remontrances; et ayant mis vingt-cinq mille livres dans un sac, il les porta » à Mme d'Aguesseau, la priant d'ordonner au plus tôt pour elle et pour lui » des meubles convenables. Elle lui répondit : Il est vrai, monsieur, que ce » lit et ces meubles sont bien vieux et ne sont plus à la mode, car il y a cin- » quante ans qu'ils nous servent; mais ils nous serviront bien encore jusqu'à » la fin de notre vie qui n'est pas éloignée. Cependant, il y a dans Paris beau- » coup d'honnêtes familles réduites à coucher sur la paille, faute de lit, et qui » passent souvent la journée entière sans manger, parce qu'elles n'ont pas de » pain ni personne qui leur en donne : ne serait-il point plus à propos d'em- » ployer cette somme à soulager leur misère? Ces paroles tirèrent des larmes » des yeux de ce vénérable vieillard; et ayant embrassé sa femme : J'ai eu » dessein, lui dit-il, de vous proposer la même chose, mais puisque vous » m'avez prévenu, distribuez vous-même cette somme à ceux que vous juge- » rez qui en ont le plus de besoin. » (Valincour, loco cit., p. 19 et 20.)

de vifs regrets, surtout dans les trois provinces qu'il avait gouvernées autrefois en qualité d'intendant. « Les peuples, dans plusieurs endroits, lui rendirent d'eux-mêmes des honneurs funèbres, et firent pour lui des prières publiques [1]. » Les monuments du temps, d'accord à célébrer ses vertus et son mérite, confirment le *Discours sur sa vie et sa mort*, que nous a laissé son fils, discours, au reste, que le chancelier, pendant sa disgrâce, a composé uniquement pour ses enfants, sans dessein de le rendre public [2], mais où le parfum de la vertu, le naturel du sentiment et la perfection du style attachent de l'intérêt même aux moindres détails. Daguesseau prit si bien son père pour modèle, qu'il lui a ressemblé [3] dans presque tous les traits essentiels, et que dans ce discours, comme dans ses mercuriales, il s'est peint lui-même sans le vouloir [4]. La grande et longue influence d'un tel père demandait au moins ce résumé d'une vie ainsi consacrée au service de l'État : magistrat véritablement « accompli, » s'il n'eût inculqué à son fils, avec les plus belles vertus et les connaissances les plus variées, l'esprit de subtilité janséniste, l'orgueil des doctrines parlementaires et la défiance gallicane à l'égard du Saint-Siége [5].

Le duc de Saint-Simon a dit d'une façon un peu méprisante au début d'une de ses deux longues tirades sur le chancelier, qui nous occuperont plus tard : « Le père de son père était maître des » comptes ; il est bon de n'aller pas plus loin [6]. » Lui-même il mentionne les honorables alliances de la famille Daguesseau ; et il se trompe sur le grand-père du chancelier, *Antoine d'Aguesseau*, chevalier, qui fut successivement maître des requêtes, président du Grand-Conseil, conseiller d'État, intendant de Picardie, enfin

[1] *Discours sur la vie*, etc. — Tartarin. — Terrasson. — Cochin. — De Morlhon. — Thomas. — Armand Malchin, *Histoire de Saintonge*, liv. 1er, chap. 4, p. 135 et suiv., édition de 1671 ; l'extrait relatif à la famille Daguesseau a été inséré dans le recueil susmentionné de 1773, où on indique fautivement, *seconde partie*, p. 125, au lieu de liv. 1er, chap. 4, p. 135. — Dictionnaire de la noblesse, supplément.

[2] P. 273 et 437 (*Œuv.*, t. xv). Voyez Œuv., édit. in-4°, t. xiii, *Avertissement*, p. xv à xvii et *Remarques*, sur la p. xv.

[3] Tartarin (disc.) et M. Pardessus (*Disc. prélim.*) l'ont dit sans flatterie.

[4] *OEuv.*, édit. in-4°, t. xiii, *Avertissement*. p. iv.

[5] Nous traiterons à part de ce qui regarde les affaires de l'Église. Voy. le 2e article.

[6] *Mém.*, t. xiv, chap. 20.

premier président du parlement de Bordeaux, fort loué dans l'histoire de Saintonge [1]; dont le père, *Pierre Aguesseau*, lieutenant-général de Saint-Jean-d'Angely pendant plusieurs années, mentionné dans le rôle de l'arrière-ban des nobles de 1557, donna, suivant le témoignage d'Armand Maichin, « des marques éclatantes de sa vertu et de sa capacité, et surtout de sa fidélité inébranlable, de sa fermeté et de son ardeur pour le service du Roi et la défense de l'Église » dans le temps des troubles. Il était fils d'*Olivier Aguesseau*, seigneur de Mastas, Rabesne, Saint-Martin, la Cailletière et autres lieux de Saintonge, au commencement du 16e siècle [2]; duquel on remonte jusqu'à *Jacques Aguesseau*, seigneur de Mastas, gentilhomme de la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, présent à la bataille de Fornoue (1495) [3].

L'homme célèbre qui a transmis à la postérité le nom de cette amille aujourd'hui « éteinte » [4], HENRI-FRANÇOIS DAGUESSEAU, dont nous écrivons l'histoire, fut élevé dans la pratique de la religion catholique et instruit avec le plus grand soin; son père s'appliquait à le former, même dans le temps où des conjonctures difficiles lui donnaient le plus d'occupation dans l'intendance du

[1] Loco cit. — *Disc. sur la vie*, etc., p. 296 (*Œuv.*, t. XV). — Tartarin. — Terrasson. — Cochin. — de Morlhon. — Thomas.

[2] *Hist. de Saintonge*, loc. cit.

[3] *Hist. de Saintonge*, loco cit. — *Dictionn.* de Moréri, édit. Drouet. — *Dictionn. de la noblesse*, t. Ier, et Supplément, t. Ier. — Thomas, notes, 1.

[4] Du moins quant à la postérité masculine, « dans la personne de *Henri-Cardin-Jean-Baptiste d'Aguesseau*, petit-fils du chancelier. Député aux États généraux en 1789, ministre plénipotentiaire de France auprès du gouvernement danois en 1800, sénateur en 1808, pair et chevalier du Saint-Esprit en 1814, il obtint aussi une place à l'Académie française, et mourut le 22 janvier 1826. » (*Biogr.* Feller complétée par M. Henrion). C'est lui qui figure en tête de la liste des députés de la noblesse aux États généraux fidèles à la religion et au roi, dans les souvenirs de Mme de Créquy, t. VI. Il avait commencé par remplir avec succès les fonctions du ministère public en qualité d'avocat du roi au Châtelet, puis d'avocat général au Parlement de Paris, 31 déc. 1774; ensuite il visita « les peuples les plus célèbres de l'Europe. » Marié le 18 janvier 1775 à Marie-Catherine de Lamoignon, il eut des enfants qui sont morts jeunes. Il était fils de *Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresne*, et frère de Mme de Segur (*Dictionnaire de la noblesse*, supplément et œuv., édit. in-4°, t. XIII, *Avertissement*, p. XLII). Sa veuve, Mme la marquise d'Aguesseau, est morte le 24 février 1849, à l'âge de 90 ans.

Languedoc. Les fréquents voyages qu'il était obligé de faire étaient pour son fils, qui l'accompagnait presque toujours avec quelques personnes d'esprit, autant d'exercices littéraires. Après les premières études du français, du latin, du grec, de l'histoire, des règles de l'art oratoire, etc., il le guida dans l'étude de la philosophie, en lui faisant « observer exactement les justes limites de la raison « humaine, jusqu'où elle peut aller sans témérité, en quel endroit « elle est obligée de s'arrêter et de se remettre entre les mains de « la Religion qui seule peut la conduire à son véritable objet [1]. » Aussi le goût du jeune Daguesseau pour les ouvrages de Descartes put bien parfois lui embrouiller les idées sur des matières graves, comme nous aurons occasion d'en faire une étude curieuse [2], mais ne l'éloigna jamais de la foi. Il y prit la méthode de raisonnement qui consiste à partir d'un point évident pour arriver à une démonstration assurée [3]; méthode excellente, sans doute, mais que Descartes n'a pas « inventée, » et dont les grands esprits du moyen-âge, n'en déplaise à Messieurs du Parlement et aux accadémiciens du 18e siècle [4], savaient fort bien faire usage. Nous nous proposons de consacrer plus tard à Daguesseau, considéré comme philosophe, un article détaillé. — M. Daguesseau père (je laisse parler le chancelier) était « persuadé que l'esprit humain, comme les » autres productions de la nature, a besoin d'un long travail et » même de l'opération secrète du temps pour parvenir à une heu- » reuse maturité. Aussi condamnait-il souvent cette ambition mal » entendue qui porte la plupart des pères à vouloir prévenir l'âge » marqué par les lois pour procurer à leurs enfants des dignités

[1] *Discours sur la vie*, etc., p. 390 (*OEuv.*, t. xv). Suivent immédiatement ces mots : « Et qui commence précisément où la raison finit. » Dagnesseau, dans ce passage, avait sans doute en vue les mystères, car vers le même temps il écrivait à M. de Valincour : « La religion n'est autre chose dans ses pré- » ceptes moraux que la perfection de la raison. » (Œuv., t. xvi, p. 316).

[2] D'après des écrits, hâtons-nous de le dire, auxquels il n'a pas mis la dernière main et qu'il n'aurait jamais publiés.

[3] *Vie* en tête de l'édit. in-4°. — Thomas, note 18.

[4] Voyez 2e *Instruction*, p. 43 ; 3e, p. 114 (*OEuv.*, t. xv) : « l'on dirait que ce » soit lui (Descartes) qui ait inventé l'art de faire usage de la raison. » — Thomas, *Éloge*, note 24 : « La logique lui prêtait (à Daguesseau) la méthode in- » ventée par ce génie aussi hardi que sage, qui a été le fondateur de la phi- » losophie moderne. » Ce beau titre pourra bien occasionner, de notre part, dans le cours de cette *Étude*, quelque petit démêlé avec Descartes.

» prématurées, qui leur ôtent presque toujours l'envie et souvent » le loisir de travailler à les mériter. C'était, selon lui, une des » plus grandes causes de cette décadence sensible de la science » et de la vertu, qu'il déplorait dans les états, mais surtout dans » celui de la magistrature, et ce fut pour cette raison qu'après que » j'eus achevé l'étude de la philosophie, il me fit employer une » année entière à me fortifier dans l'étude des belles-lettres par la » lecture, par la traduction, et souvent par une imitation libre » des plus grands originaux..... [1]. J'avais donc près de dix-neuf » ans lorsque je commençai l'étude de la jurisprudence, — J'eus » de la peine à goûter l'étude du droit romain. Mon père sut m'y » ramener doucement et avec plaisir, en m'élevant au-dessus du » droit positif, pour chercher dans les lois ces premiers principes » tirés de la nature de l'homme et du bien général de la société..., » remontant comme par degré jusqu'à la justice suprême et im- » muable, considérée dans sa source et dans le sein de Dieu même, » qui seule peut nous consoler de l'imperfection des lois hu- » maines, etc.[2]. » Un goût décidé pour les mathématiques contribua à donner à l'éloquence de Daguesseau cette majestueuse régularité, parfois trop soutenue, qui est au reste, sauf les exceptions connues, la forme caractéristique du siècle de Louis XIV, depuis le solennel monarque et les jardins de Versailles jusqu'aux vers de Boileau et de Racine. La société de ces deux grands poètes faisait les délices de la jeunesse de Daguesseau. Il devait rencontrer auprès d'eux les PP. Bouhours et Rapin, jésuites, Nicole, de Valincour, La Bruyère, La Fontaine ; c'était les gens de lettre que Racine voyait le plus souvent [3]. Peut-être [4] se trouvait-il à Auteuil, chez Despréaux, ce jour où Racine, entouré

[1] Démosthènes, Tacite, Platon, Homère, Cicéron. — Thomas (*Éloge*, p. LXI) mentionne les trois premiers, et de Morlhon (Disc.) le premier et les deux derniers. Une lettre de M. l'abbé de ***, citée dans l'édition des Œuvres in-4° attribue à la lecture assidue de Cicéron et des poètes anciens et modernes l'harmonie du style de Daguesseau (Avertissem. du t. XIII, *Remarques*, p. XLVII).

[2] *Disc.* sur la vie, etc., p. 388 à 391 et 435 (Œuv., t. XV).

[3] *Mémoires de Louis Racine contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine, de l'Académie française* (Œuv. de Louis Racine, édit. 1808, t. V, p. 124).

[4] C'est une simple conjecture : Daguesseau n'est nommé non plus que son père, ni dans les Mémoires de Louis Racine, ni dans la lettre de Valincour sur Jean Racine.

de MM. Nicole, de Valincour, et de « quelques autres amis d'un mérite distingué, récita l'*Œdipe* de Sophocle tout en- » tier, le traduisant sur-le-champ, et s'émut à un tel point, » dit Valincour, que tout ce que nous étions d'auditeurs, nous » éprouvâmes tous les sentiments de terreur et de compassion » sur quoi roula cette tragédie [1]. » Les poètes anciens étaient extrêmement familiers à Daguesseau : il a su les citer dans ses écrits et dans sa correspondance avec sobriété et à propos. Un jour lisant un poète grec avec le savant Boivin : *Hâtons-nous*, dit-il, *si nous allions mourir avant d'avoir achevé !* Il avait même, dit-on, le talent des vers latins et français et en composa jusqu'à ses dernières années, sans avoir jamais voulu les faire connaître [2]. Plus tard, malgré l'utilité qu'il avait retirée de la connaissance des poètes pour animer ses discours et faire ainsi mieux triompher la justice [3], il se faisait un reproche de sa *passion pour* les belles-lettres, qui ont été, dit-il, *pour moi une espèce de débauche d'esprit*, et regrettait de ne pas avoir apporté « assez de suite et » d'exactitude » à l'étude de l'histoire [4]. Quant aux langues, c'était pour lui, suivant son expression, *un amusement* de les apprendre : outre le français, le latin et le grec, il savait un peu d'hébreu, d'arabe et d'autres langues orientales, l'italien, l'espagnol, l'anglais et le portugais. « Saintement avare du temps, » sa règle était de ne se délasser que par le changement d'occupation : on le voyait, fatigué des affaires, prendre un livre de géométrie ou d'algèbre. Il ne faisait aucun voyage, même à Versailles, sans lire ou se faire lire en chemin quelque ouvrage de philosophie, d'histoire ou de critique ; et ce fut ainsi, qu'au milieu des fonctions les plus pénibles il trouva moyen d'étendre toujours ses connaissances

[1] Valincour, *Lettre à l'abbé d'Olivet*, sur Jean Racine (*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 365). L. Racine, dans ses *Mémoires*, p. 121, 122, rapporte le même fait d'après cette lettre.

[2] Nous ne possédons de lui qu'un dixain en vers français de huit syllabes, adressé au cardinal de Polignac, et rapporté par le comte de Ségur (*Notice*, p. 26), et une petite pièce de poésie légère de seize vers qu'on trouve parmi les notes de la *Vie de Mme de Chastellux* (en tête de la *Corresp. famil.*, t. Ier, p. 14).

[3] Voyez 4e Instruction, *OEuv.*, t. XV, p. 118 et 126. Voyez aussi les 37e et 51e plaidoyers (2e dans l'affaire du prince de Conti, et 1er dans l'affaire de la Pivardière. *OEuv.*, t. III, p. 505, et t. V, p. 90).

[4] 2e et 3e Instructions (*OEuv.*, t. XV), p. 30 et 93.

jusqu'à la fin de sa vie. Il entretenait une correspondance avec plusieurs savants étrangers. Il a laissé « des remarques curieuses et instructives sur la géométrie de l'infini et des solutions de plusieurs problèmes difficiles [1]. » Consulté dans sa dernière année par la société royale de Londres sur la réformation du calendrier anglais, il fit une réponse « lumineuse et pleine de réflexions utiles [2], » que les Anglais suivirent. Ses lettres à son ami de Valincour renferment de judicieuses pensées, de bons jugements sur divers auteurs ; quelques-unes même forment de petits traités sur des points de métaphysique, de morale, d'histoire de la religion et de la philosophie, de physique relativement au système du monde, et de littérature [3]. L'examen de ses ouvrages et particulièrement de sa philosophie complétera plus tard sur Daguesseau, littérateur et savant, cet aperçu propre à donner, dès à présent, une idée générale de la culture de son esprit.

Ses mœurs passèrent toujours pour très-pures, dans sa jeunesse comme à l'âge de sa maturité. Les biographes célèbrent à l'envi sa bonté, son désintéressement, sa vie laborieuse, frugale, son peu d'empressement à rechercher les honneurs, sa « rare modestie ; » mais ; par un singulier contraste, la timide simplicité de son caractère se changeait en inexorable superbe, dès qu'il s'agissait, en qualité d'officier du parquet, de soutenir contre le Pape la plus mince *liberté* ou la plus grosse sottise *gallicane*. Alors le Vatican devait céder à la toge. En toute autre circonstance « il avait une défiance extrême de ses lumières. Il en faisait usage, non pour paraître au-dessus des autres, mais pour leur être utile. » Les principes de religion et la pratique de la piété chrétienne éloignaient de lui toute autre vue que celle de faire du bien, et lorsque les idées gallicanes ou quesnellistes l'égaraient, il croyait remplir les plus impérieuses obligations de sa charge. A l'exemple de son père, l'idée du devoir domina toute sa vie ; quand il se trompa, ce fut, nous le pensons, de bonne foi, et comme entraîné par l'esprit du

[1] Avertissement du t. XII, *OEuv.*, édit. in-4°, p. XXVIII. Ces écrits n'ont point été imprimés, parce qu'on a craint qu'ils ne parussent « étrangers au plan » de l'édition, » (*ibid.*) principalement destinée aux jurisconsultes. L'édition in-8° ne les renferme pas non plus.

[2] Les éditeurs des *OEuvres* n'ont pu s'en procurer de copie (Avertissement de l'édition in-4°, t. XII, p. XXVIII).

[3] *OEuv.*, t. XVI. Cf. édit. in-4°, t. XII, et Avertissement.

parlement, dont il avait été imbu de bonne heure. Dans la dernière moitié de sa carrière, son retour à la soumission due au siége apostolique perfectionna toutes ses vertus.

Voyons en lui maintenant le magistrat. Reçu avocat du roi au Châtelet, le 29 avril 1690, à l'âge de vingt-un ans, « il fixa d'abord les regards et l'admiration du public. » Peu de mois après (12 janvier 1691), il fut appelé à remplir une troisième charge d'avocat général qui venait d'être créée au parlement de Paris[1]. Louis XIV la lui accorda, malgré sa jeunesse, sur la seule recommandation de son père, par préférence à un autre sujet, en disant qu'« il voulait faire plaisir à M. Daguesseau qui était incapable de » le tromper même sur son propre fils. » Mon père, dit le chancelier, « fit le lendemain son remercîment au roi, en me présentant » à Sa Majesté, qui ajouta encore la grâce de la parole au mérite » de celle qu'il m'avait faite, ou plutôt à mon père[2]. » Le nouvel avocat général fit d'autant plus grande sensation, que jusqu'à lui, dans nos discours judiciaires, la science était assez rarement accompagnée du bon goût[3]. Denis Talon, qui avait obtenu beaucoup de réputation dans cette même place, et qui était alors président à mortier, dit : *Je voudrais finir comme ce jeune homme commence.* Toujours « soutenu par les lumières, les conseils et les exemples de son père[4], » s'attachant comme lui à la science du droit « par devoir » plus que par inclination, il approfondit les lois romaines, les ordonnances royales, le droit coutumier, dont il rechercha la source dans les antiquités du droit féodal, sans négliger même l'étude des lois étrangères. Nous parlerons en un autre endroit de celle qu'il fit des lois ecclésiastiques[5]. Facilement accessible à tous (et il continua de l'être dans les fonctions de procureur général et de chancelier), appliqué à l'examen des plus petites comme des plus importantes affaires, il devint bientôt l'*aigle du parlement*[6]. Les éloges unanimes de ceux qui l'ont entendu.

[1] Au mois de novembre 1690. (*Discours sur la vie*, p. 342.)

[2] *Discours sur la vie*, etc., p, 342, 344. (*Œuvres*, t. xv.)

[3] M. Pardessus, *loco. cit.*, et La Harpe qu'il cite.

[4] *Discours sur la vie*, etc., p. 344, 391. (*Œuvres*, t. xv.)

[5] Les six opuscules de jurisprudence que nous avons de lui, en dehors des plaidoyers, des requêtes et des mémoires, seront mentionnés dans la notice des œuvres.

[6] Expre sion de Saint-Simon, *Mém.*, t. Ier, c. 33, p. 358.

et qui étaient le plus capables de le bien juger, notamment du célèbre Cochin, attestent la perfection de son éloquence. Un jugement solide, une érudition profonde, une heureuse facilité avec laquelle il répandait l'ordre et la lumière sur les affaires les plus difficiles et les plus obscures, une imagination brillante qui proportionnait les ornements au genre des causes, il réunissait toutes les qualités propres à entraîner les esprits les plus irrésolus. Une matière déjà épuisée en d'autres mains, se renouvelait dans les siennes; c'était la même cause par les circonstances et par les faits; ce n'était plus la même par la manière, par les tours. La fraude et l'artifice étaient dépeints avec des couleurs si odieuses, la vérité avec tant d'évidence et de grâce, que non-seulement il persuadait les juges, mais aussi quelquefois les plaideurs contre lesquels il se prononçait. Saint-Simon rapporte que dans l'affaire des ducs contre M. de Luxembourg, « le barreau et les parties mêmes auraient donné les mains à en passer par son avis[1]. » Ce plaidoyer, dans lequel il trace l'histoire de la pairie (janvier 1696), sa harangue de *la connaissance de l'homme* (1695), ses plaidoyers dans le procès entre le prince de Conti et la duchesse de Nemours (1696, 1698), et dans l'affaire de la Pivardière (1699), lui donnèrent une très-grande réputation[2]. Sa mémoire extraordinaire, dit un témoin de ses merveilleux succès, « a soutenu des discours rapides, de plusieurs heures, sans se méprendre un instant, je ne dis pas sur une citation ni sur un fait, mais sur un nom et sur une date. » — « Dans chacune des dix années, pendant lesquelles ce laborieux magistrat a exercé les fonctions d'avocat général, il a, suivant les éditeurs de ses œuvres, porté la parole sur plus de cent-vingt causes[3]. » Ses principaux plaidoyers, au nombre de cin-

[1] *Mém.*, t. Iᵉʳ, c. 33, p. 258-366.

[2] Sur les principaux plaidoyers, voy. *Œuv.*, édit. in-4°, t. III, IV et V, avertissement. Dans la cause des pairs, «l'arrêt, quoique différent de ses conclusions, fut conforme à ses principes, et conduisit enfin à une décision émanée du roi qui les autorisa (t. III, avertissement, p. X et XIII). » Voy. le plaidoyer et l'arrêt dans les Œuvres, édition in-8°, t. IV, et la note de la p. 135. — Le premier des deux plaidoyers, dans l'affaire du prince de Conty, offre un trait d'érudition remarquable qui étonna le barreau. (Œuvres, édition in-4°, t. III, avertissement, p. XII.) C'est une ingénieuse explication d'une loi obscure au Digeste par le texte grec des Basiliques. Voyez Œuvres, t. III, p. 189 à 194, et Dig., l. XIII et XIV, *Tractabatur*, etc.; l. XXIX, *De test. militis* combinée avec Dig. l. XLII, *Antonius*, etc., lib. XL, *de fideicommissariis libertatibus*.

[3] *Œuvres*, édition in-4°, t. II, avertissement, p. XII.

quante-huit, nous ont été conservés[1], précieux modèles de science, de sagacité et de style. Jamais il ne s'assujettit à les prononcer littéralement, pensant avec raison que l'orateur produit ainsi une impression plus vive que par le récit froid et inanimé d'un discours écrit. « Souvent il n'écrivait dans un style suivi que l'exorde, une partie de la narration et le commencement de son avis où il rappelait les principes généraux. » Il se bornait même d'ordinaire à marquer le plan, et réservait le travail d'une composition exacte pour les grandes causes ou pour les *mercuriales* et *réquisitoires* qu'il fit lorsqu'il fut devenu premier avocat général[2]. Presqu'au début de cette éclatante carrière, le 4 octobre 1694, il avait épousé *Anne Le Fèvre d'Ormesson*, fille d'un maître des requêtes, qui » m'apportoit, dit-il, avec un bien suffisant à mes désirs, des ri- » chesses de pudeur, de sagesse, de modestie, préférables à toutes » celles qu'on offrit à mon père avec des partis d'ailleurs très- » convenables. Il en a remercié Dieu comme moi, dans tout le » reste de sa vie[3]. » — « C'est à son sujet, dit Thomas, que M. de Coulanges, esprit aimable et facile de ce temps-là, dit qu'on avait vu pour la première fois les grâces et la vertu s'allier ensemble[4]. » Epouse et mère de famille parfaite, elle avait le singulier mérite d'épargner à notre magistrat philosophe l'ennui de gérer sa fortune. Sa piété ne paraît pas l'avoir entièrement garantie de l'influence du quesnellisme répandu tout autour d'elle dans la famille Daguesseau. Il est à croire cependant qu'elle a fini par mériter sans restriction l'éloge que son mari lui a donné dans son épitaphe:

Fidei et religionis *simplicitate*
Tam bene comparata [5].

Elle contribua à perpétuer les bonnes traditions qui faisaient des Daguesseau une maison si distinguée par les vertus privées

[1] *Œuvres*, t. I, p. 284 et suiv., t. II, III, IV et V.

[2] *Œuvres*, t. I, p. 1 à 283, Discours, mercuriales, réquisitoires de Daguesseau, soit comme avocat général, soit comme procureur général. Voyez, sur ses principes et sa méthode oratoires, les 2e et 3e discours, l'avertissement en tête du premier volume des Œuvres, édition in-4°, et M. Pardessus.

[3] *Discours sur la vie*, etc., p. 330, 344, 345. (Œuvres, t. XV.)

[4] *Eloge*, note 29. — Dictionn. hist. — Biogr. Feller. — La biogr. Michaud, en répétant le mot, le traduit ainsi afin d'en mieux fixer le sens : « M. de Coulanges avait dit, *au sujet de cette union*, que, etc. »

[5] *Œuvres*, t. XVI, p. 343.

comme par les vertus publiques, par l'exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, le soin donné à l'éducation des enfants, l'abondance des aumônes et la plus parfaite union [1]. Daguesseau était à la campagne, pendant les vacances, jouissant de son bonheur domestique et de la société de quelques amis savants, lorsqu'on vint lui apprendre sa nomination à la charge de procureur général (19 novembre 1700), vacante par la mort de M. de la Briffe. Il n'avait que trente-deux ans. Louis XIV l'avait choisi pour la remplir, sur ce que M. de Harlay, premier président, lui avait dit de son mérite. « A peine mon père fut-il arrivé à Fon» tainebleau, dit-il, qu'il eut le plaisir d'apprendre que je sortois » de la place d'avocat général qui commençoit à l'inquiéter pour » ma santé, et que j'entrois dans celle de procureur général, où » j'ai eu le bonheur d'être assisté de ses conseils pendant seize » années entières, c'est-à-dire pendant presque tout le temps que » je l'ai remplie [2]. » Dans ces nouvelles fonctions, Daguesseau déploya dans un degré remarquable, le genre de talents qu'elles exigent. Il régla les juridictions qui étaient du ressort du parlement, entretint la discipline dans les tribunaux, corrigea les abus, traita l'instruction criminelle d'une manière supérieure, alliant l'humanité au zèle pour la justice. « On a remarqué que pendant tout le temps qu'il fut procureur général, les exécutions furent extrêmement rares. » Scrupuleux à prendre tous les éclaircissements possibles, judicieux dans la discussion des moyens, il se déterminait lentement, mais avec pleine connaissance de cause [3]. « Ses réponses aux lettres des officiers qui le consultaient formaient comme une suite de décisions sur la jurisprudence [4]. » Dans les questions relatives aux intérêts du domaine il étonna par ses recherches : il déterra un grand nombre d'anciens titres ensevelis jusqu'alors dans l'obscurité, et les fit valoir par des écrits pleins d'érudition [5].

[1] *Discours sur la vie*, etc., passim, et correspondance familière. — Cochin. — Tartarin. — Madame de la Tournelle, etc. Voyez Œuvres, t. xv., les *instructions* adressées par Daguesseau à l'un de ses fils, sans doute à celui qui devint quelques années après avocat général. Nous devons faire nos réserves, surtout à l'égard de la 5e, en ce qui a rapport aux doctrines gallicanes.

[2] *Discours sur la vie*, etc., p. 357-358. (Œuvres, t. xv.)

[3] Voyez fragment sur les preuves en matière criminelle (Œuvres, t. xiii, p. 242 à 244), et avertissement du t. xii de l'édition in-4°, p. xxvi, etc.

[4] Elles n'ont pas été recueillies.

[5] *Requêtes* (Œuvres, t. vi et vii, jusqu'à la p. 532, et les dix premiers *Mé-*

Il fut l'auteur de plusieurs réglements autorisés par des arrêts. Le chancelier de Pontchartrain, d'autres ministres et le roi lui-même lui demandaient souvent des mémoires sur différentes matières importantes de jurisprudence et de législation. On y loue avec raison le savoir, la clarté, la sagacité [1]. Une partie de ces mémoires a pour objet la discussion de projets de déclarations qui étaient confiés à son examen ou qu'il provoquait lui-même, quelquefois la critique d'édits nouvellement publiés [2]. C'est d'après ses judicieuses observations qu'un certain nombre de dispositions législatives ont été portées [3]. Son père l'initiait à la science

moires (t. VIII, p. 1 à 236), dont l'avertissement du t. VII de l'édition in-4° des œuvres donne l'analyse (p. XX à XXXV), sur les requêtes dit avertissement, p. I à XVII, et avertissement du t. VI ; — M. Pardessus, p. XXXI: Terrasson ; Thomas, note 7 et *alii*.

[1] Avertissement de l'édition in-4°, t. VII, XII et XIII. De Morlhon, etc. — Nous faisons toutes réserves au sujet des mémoires gallicans que nous examinerons plus tard.

[2] *Œuvres*, partie des t. VIII, IX et X. — Avertissement, édition in-4°, t. V, p. XXIII; t. VII, p. XXXV à XLIV; t. XII, p. XVII à XXV; et t. XIII, p. XXXIII à XXXV. — Nous croyons ne pas devoir donner ici l'analyse ou même l'énoncé des mémoires, non plus que les renseignements y relatifs, liés nécessairement à l'étude des objets qui y sont traités. Le lecteur curieux, de lire ces pièces, pourra facilement se reporter aux volumes que nous indiquons.

[3] Notamment l'art. 5 de l'édit des pairies (Voyez Œuvres, édition in-4° avertissement, p. XXXV, XXXVI, et les *observations*.--Œuvres, édition in-8°, t. VIII, p. 137 à 146 ; l'édit dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, règne de Louis XIV, publié par MM. Decruzy et Taillandier, t. XX, n° 2172; Marly, mai 1711, Reg. P. P., 21 mai. (Archiv. — Néron, II, 449.) — Déclaration qui défend aux parties de prendre des transports sur les juges devant lesquels elles plaideront, depuis le jour que leurs procès auraient été portés devant lesdits juges au jugement ou arrêt définitif. Versailles, 27 mai 1705, reg. au grand conseil, 13 juin (Ord. 45, 5 G., 333. — Archiv. — Néron, II, 366. — Recueil des anciennes lois, t. XX, n° 1956). D'après le mémoire inséré au t. IX des Œuv., p.267 à 270. Voyez Œuv., édition in-4°, t. XIII, avertissement, p. XXXIV. — Déclaration portant règlement sur la juridiction des présidiaux et des baillis et sénéchaux dans la province de Bourgogne. Versailles, 29 mai 1702, reg., P. P., 16 juin. (Ord. 42, 5 D., 218. — Néron, II, 324. — Archiv. — Rec. des anc. lois, t. XX, n° 1802.) D'après le mémoire inséré au t. IX, p. 304. Voyez Œuv., édit. in-4°, t. XIII, avertissement, p. XXXV. — Déclaration portant règlement sur les fonctions des adjoints aux enquêtes. Marly, nov. 1704, reg. P. P., 24. (Archiv. — Rec. des anc. lois, t. XX, n° 1931.) Sans doute d'après les deux mémoires, t. IX, p. 331 à 340. — Voyez Œuv., t. IX, p. 271 à 278, le mémoire sur la Juridiction des trésoriers de France et le projet de déclaration qui le termine. Lorsque Daguesseau fut chancelier, il fit donner une déclara-

du législateur en le faisant travailler avec lui aux lois et réglements dont ils étaient chargés [1]. Pontchartrain lui prédit qu'il le remplacerait un jour. L'administration des hôpitaux fut améliorée

tion conforme au projet, 14 mai 1717. (Denisart, édition 1771, au mot *Appel* n° 19, t. Ier, p. 133, 134. — Œuv., édition in-4°, t. XIII, avertissement.) Enfin, il paraît que c'est au mémoire sur les juridictions consulaires (t. IX, p. 511 à 524) qu'on fut redevable de la déclaration du 7 avril 1759, Versailles, Reg., P. P., 12 mai (Rec. cons. d'état. — Rec. des anc. lois, règne de Louis XV, publié par MM. Decrusy et Taillandier, t. XXII, n° 763.) Voyez Œuv., édition in-4°, t. XII, avertissement, p. XXV.

[1] *Discours sur la vie*, p. 374 (Œuv., t. XV). Le passage du *Discours sur la vie*, etc., doit modifier l'assertion de plusieurs biographes qui ont dit que Daguesseau avait été chargé de la rédaction de plusieurs lois par le chancelier de Pontchartrain (Vie en tête de l'édition in-4°. — Moréri, édition Drouet, notice. —Thomas, note 7, copiée par le *Dictionnaire historique*, et par la biogr. Feller.) Il est à remarquer qu'aucun d'eux ne spécifie ces lois, et que de Morlhon ne renouvelle pas leur assertion, quoiqu'il mentionne le mot de Pontchartrain.(Disc.) Ces auteurs ont attribué ainsi au fils une mission qui était confiée au père, comme le prouve le *Discours sur la vie*, p. 373 et 356-357. On y lit : « Toutes » les difficultés qui naissoient dans l'ordre de la justice, toutes les consultations » importantes des parlements, tous les règlements dont ils avoient besoin, et » *toutes les lois nouvelles* qu'ils demandoient, étoient confiés à l'examen de mon » père, qui, travaillant véritablement en chancelier de France, sans en avoir » le titre, envoyait à M. de Pontchartrain, non-seulement des matériaux ex» cellents, mais des ouvrages parfaits, auxquels il ne manquoit plus que le nom » de chancelier ou le caractère de l'autorité royale. » (Cf La Chesnaye Desbois, *Dict. de noblesse*, supplément, t. I, art. famille d'Aguesseau, notice sur Henri d'Aguesseau.)« Il aurait bien souhaité, ajoute l'auteur (je me borne à résumer le passage) que M. de Pontchartrain eût entrepris de réformer ou de perfectionner l'administration de la justice dans le royaume; mais les projets de législation n'étaient nullement du goût de ce ministre, et c'est en partie ce qui a privé le public des grands avantages qu'un chancelier plus législateur aurait tirés des lumières et du travail de mon père. D'ailleurs, pendant presque toute la durée du ministère de M. de Pontchartrain, la France eut à soutenir la guerre, et il fallait avoir, comme mon père, un excès de zèle, si je puis parler ainsi, pour oser entreprendre de travailler au milieu de la guerre même, à un ouvrage qui paraît réservé pour un temps de paix. » La législation de Louis XIV, sous le ministère de Pontchartrain, est en effet assez peu importante (Rec. des anc. lois françaises, partie du t. XX). Si la « capacité pro» fonde et vaste » (S. Simon) du père Daguesseau ne fut pas même utilisée par ce ministre qui avait en lui une entière confiance « (Disc. sur la vie, p. 356) », il est à croire qu'il ne chargea point le fils encore jeune de la rédaction des lois. — La confusion des deux Daguesseau existe également dans la table des Mémoires de Saint-Simon, art. Daguesseau, où, de plus, le chancelier a été confondu avec Dangeau, avec renvoi au t. XVII, p. 444.

par « l'ordre qu'il y établit et les réglements qu'il leur fit prescrire ; » il ne négligeait rien pour soutenir ces « asiles de tant de misères, que la piété a édifiés, dit un panégyriste contemporain, et que le malheur des temps a si souvent menacés d'une ruine prochaine [1]. » On lui conseillait un jour de prendre du repos. « Puis-je me reposer, répondit-il généreusement, tandis que je sais qu'il y a des hommes qui souffrent? » Durant le fameux hiver de 1709, où la disette se joignit aux désastres de la guerre, il fut un de ceux qui contribuèrent à sauver la France des extrémités de la famine. Le contrôleur général Desmarets forma une commission à la tête de laquelle il mit M. Daguesseau père, et voulut que le procureur général y entrât aussi « pour être comme le lien des opérations du » conseil et de celle du parlement en cette matière. Il suivoit avec » une entière déférence tous les avis de mon père, dit le fils, et » il ne faisoit presque que signer les ordres et les instructions qu'il » en recevoit toutes dressées pour les envoyer dans les provinces [2]. » C'est donc principalement au père qu'il faut donner la gloire, jusqu'ici entièrement attribuée au fils par les biographes, d'avoir fait renouveler des lois utiles, d'avoir réveillé le zèle de tous les magistrats, et étendu partout une vigilance qui diminua l'excès du mal et en abrégea la durée. Il faut dire cependant que l'activité du procureur général participa aussi à ce résultat, surtout en dédécouvrant les amas de blé qu'avait faits l'avarice pour s'enrichir du malheur public. *(La fin au prochain numéro.)*

(L'AUTEUR de l'étude sur Montesquieu[3].)

[1] Tartarin, disc. — *Monuments de grandeur et de misère*, suivant l'éloge couronné au dix-huitième siècle par l'Académie (note 8), *qui accusent la constitution de l'État par le grand nombre de malheureux qu'ils renferment*, (voyez le progrès des idées et des lumières !) *mais qui font l'éloge de l'humanité par les secours qu'y reçoivent* TOUS LES BESOINS. Si tous les besoins y reçoivent des secours, les *malheureux* que plaint Thomas, cessent de l'être, et il démontre lui-même la sottise de sa réflexion. Bientôt après, la révolution française devait fournir le tableau d'un peuple *heureux*...., mourant de faim, décimé par la corruption par la guerre européenne et par la guillotine.

[2] *Disc. sur la vie, etc.*, p. 361 (Œuv., t. XV).

[3] Voir le 1er article de cette étude dans le tome VII, p. 443 de la 1re série.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

En commençant ce *compte-rendu*, nous ne pouvons nous empêcher de parler à nos abonnés du témoignage de haute estime et d'honneur qui vient d'être rendu à deux des fondateurs et directeurs de l'*Université catholique*. Toute l'Église sait maintenant que l'un, M. l'*abbé Salinis*, a été désigné par le gouvernement français et préconisé par Pie IX, le 2 avril dernier, comme *évêque d'Amiens*. L'épiscopat est la plus haute dignité dans l'Église après celle du vicaire du Christ. Quand celui qui en est honoré a fondé et donné ses soins à une œuvre spéciale d'enseignement et de polémique, on peut, jusqu'à un certain point dire que cette œuvre en reçoit une sorte d'approbation et de sanction. Or, parmi toutes les œuvres auxquelles Mgr de Salinis a prêté son concours et donné ses sympathies, aucune ne les a eues plus nombreuses, aucune n'a été plus durable que l'*Université catholique*. Or, nous pouvons promettre à nos lecteurs que cette œuvre continuera à recevoir ses conseils, à suivre la haute direction qu'il lui a imprimée dès le commencement, et que si son nom ne peut plus figurer comme *directeur spécial*, rien ne sera changé dans ses sympathies et ses préférences, et il en deviendra naturellement le *protecteur*.

Un deuxième honneur est encore venu récompenser vingt ans de travaux soutenus pour la religion, dans la personne de M. l'*abbé Gerbet*. Mgr l'archevêque de Paris, qui n'ignore aucun mérite, aucun genre de travail fait dans l'intérêt de la religion , et qui sait les récompenser tous, a nommé M. l'abbé Gerbet *professeur d'éloquence sacrée* à la chaire de la Sorbonne, vacante par l'élévation de M. l'abbé Cœur au siége de Troyes. Nous osons le dire, personne plus que M. l'abbé Gerbet n'était plus digne de venir enseigner cette jeunesse, qui se presse aux portes de la Sorbonne, et qui malheureusement n'y a pas toujours entendu des enseignemens purs de toute hétérodoxie. Avec M. l'abbé Gerbet, ce n'est pas seulement la hauteur des vues, la pureté du dogme, la com-

préhension de la polémique chrétienne actuelle, c'est encore l'éloquence, et cette grâce de l'éloquence, l'onction, qui monteront sur cette chaire. Voilà des symptômes consolants pour le rétablissement d'un enseignement vraiment chrétien et catholique. — Et maintenant que M. l'abbé Gerbet est à Paris, nous pouvons annoncer que dans peu de temps son *Esquisse de Rome chrétienne* sera achevée; le 2e volume paraîtra sous peu de jours, et le 3e, qui est fini en très-grande partie, le suivra de très-près, et satisfera l'attente et l'impatience que la lecture du premier volume avait fait naître.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les travaux qui sont entrés dans ce volume. Ils nous fourniront l'occasion de parler de l'état présent des études, et des nécessités de la polémique actuelle, à laquelle ils sont destinés à venir prêter aide et secours.

M. l'abbé Jager a continué dans ce volume le cours qu'il avait commencé *sur l'histoire de l'Église vers la fin du 18e siècle et pendant la triste époque de la révolution française.* Il nous fait assister à la mise en pratique des funestes principes enseignés dans les livres et dans les écoles, sur la souveraineté du peuple, et sur la souveraineté de la raison. Car l'une est la suite nécessaire de l'autre; ce qu'il n'a pas assez peut-être fait remarquer, c'est que c'est bien moins dans le *contrat social*, que dans les *cours de philosophie* même dite *chrétienne*, que la souveraineté de la raison, et par conséquent la souveraineté du peuple, est enseignée. Rousseau ne l'a pas *inventée*, il l'a seulement *formulée* et en a montré l'application, mais sa base est en entier dans la philosophie des écoles; c'est là même qu'on l'enseigne encore. On y enseigne l'*indépendance* de l'individu, qui n'est pas dans la nature, l'*égalité absolue*, qui n'est pas dans l'Évangile, et la *liberté radicale*, avec laquelle rien ne subsiste et rien ne saurait subsister; et de plus, et comme couronnement de ce cours de sagesse, on commence par consigner à la porte, la *tradition*, c'est-à-dire, le *verbe* de Dieu, sa parole faite chair, le *Christ Jésus*. Voilà ce que l'on enseigne encore dans nos *cours de philosophie.*

M. Jager, montrant donc l'application de ces principes, nous fait assister à la convocation des États généraux, à la division, et par conséquent à la ruine du pouvoir; à l'humiliation systématique, et puis à l'avilissement de la royauté, à la prise de la Bastille, et à l'inauguration de ce règne de la terreur, qui a effrayé l'univers

entier. Dans tout le cours de cette histoire on aura remarqué un principe funeste, qui a influé si tristement sur le bonheur et la prospérité des peuples, c'est que le *pouvoir ne devait pas se défendre contre le peuple.* « Je ne veux pas, disait Louis XVI, qu'une goutte de sang soit versée *pour ma cause.* » La même parole a été dite par Charles X, et peut-être par Louis-Philippe ; or il n'est pas de principe plus funeste et plus mal formulé. Ce principe, en apparence si libéral et si humain, est en réalité rempli d'un *égoïsme insensé ;* il suppose que c'est pour eux que les rois règnent, et que la cause du pouvoir est distincte et séparée de celle du peuple ; or cela est faux, est impie, et prouve combien la notion du pouvoir était défigurée chez les rois comme chez les peuples. Les rois règnent *pour les peuples*, pour la sécurité, la tranquillité, le bonheur des peuples, ils doivent aux peuples, par justice et par humanité, — je répète le terme : par humanité, — de les préserver des révolutions, de les délivrer des méchants ; quand un roi punit les malfaiteurs, les conspirateurs, les révoltés, il protége et défend son peuple sur lequel tombent toujours, en dernière analyse, les malheurs des révolutions. Ce principe, si longtemps obscurci, semble renaître de nos jours. Le *droit de résistance*, contre ces turbulents qui s'appellent le *peuple*, a commencé à reprendre une place honorable dans la conscience des peuples, à dater du 23 juin 1848. C'est à la république française, c'est au général Cavaignac que le droit public en devra le bienfait. C'est sous ce point de vue réel et non fantastique, vraiment humain et sauveur, qu'il faut juger la conduite du Pape, et non, d'après je ne sais quels principes de *confraternité avec les méchants*, que le P. Ventura voudrait inaugurer, et que quelques enfants aveugles essayent de nous enseigner comme des principes chrétiens.

— M. l'abbé Jager continuera, comme par le passé, à nous donner assidûment deux leçons par cahier.

Après M. l'abbé Jager, M. de *Lahaye* a été aussi notre constant collaborateur, il a continué dans ce volume son *cours de la méthode appliquée à la théologie*, et nous osons dire qu'il y a montré très-souvent des modifications et des améliorations bien importantes à faire dans l'enseignement scholastique. Il a traité dans ce volume des moyens d'éviter l'erreur en théologie, de la méthode de discussion avec les divers incrédules, avec l'hérétique, avec le déiste ; de la méthode d'autorité et de la méthode d'examen, à l'é-

gard des idolâtres, des mahométans et des populations hérétiques. Partout il a montré la faiblesse de quelques-unes des armes ordinaires, et la nécessité de les changer ; on a été bien aise sans doute des détails donnés sur les croyances de la secte musulmane ; car ce n'est purement et simplement qu'une secte, moitié juive et moitié chrétienne. Nous avons continué aussi à joindre quelques *notes* au travail de notre ami, pour mettre en présence quelques idées que nous croyons justes, sur l'enseignement des écoles, et sur tout le plan de la polémique chrétienne.

Nous devons ici des remerciements à M. le comte de *Milly* pour le travail à peu près complet qu'il nous a donné sur *les défenseurs de la propriété*. Il a fait connaître par une analyse savante et raisonnée, les judicieuses observations de MM. Troplong, Guizot, Thiers, Faucher, Bugeaud et Marc-Girardin, sur cette première base de la famille et de la société humaine ; bien plus il a montré ce qui manquait à ces différents travaux qui la plupart ont oublié que ce n'est que sur la parole et l'autorité de Dieu que l'on peut asseoir solidement la société humaine ; tout autre fondement est sans consistance, sans durée, et livre la société aux attaques de tous ces enfants perdus, qui sous le nom de *socialistes* et de *communistes*, veulent étourdiment établir un état qui serait la négation même de la société.

M. *Cenac-Moncaut* nous a donné aussi trois articles où il traite comme à son ordinaire quelques-unes de ces questions radicales qui ont été mal saisies ou plutôt défigurées dans nos enseignements modernes. Celle du *tyrannicide* ou si l'on veut du *régicide*, est tout à fait une question à l'ordre du jour. Car si tous les rois n'ont pas été assassinés physiquement, toutes les autorités sont assassinées moralement tous les jours, à chaque instant, et ces assassins ne sont pas toujours des Mucius Scevola, des Fieschi ou des Charlotte Corday, mais c'est vous, c'est nous, ce sont tous ces honnêtes citoyens qui calomnient, jugent, défont les rois, les présidents, les magistrats et supérieurs de tous degrés temporels et spirituels. C'est là le mal du siècle. M. Cenac-Moncaut nous montre le crime, le crime réel, l'assassinat réel, loué, prôné, exalté, divinisé même, depuis 2 à 300 ans dans nos classes et dans notre enseignement ; c'est le *bon* Rollin, ce sont de graves et saints ecclésiastiques, des religieux, qui établissent en principe qu'un individu peut *tuer un tyran* sans autre autorité que celle de ce qu'ils

appellent sa *conscience* ou le *droit naturel*. C'est encore là que nous prenons en flagrant délit d'enseignement pervers cette *morale naturelle* que l'homme tire de lui-même ou de l'essence des choses, et non de la *loi positive de Dieu*, morale que l'on enseigne encore dans nos cours de philosophie surnommée catholique. Quand est-ce que l'on mettra un terme à cet égarement ?

Monseigneur *Luquet* a commencé un récit vraiment apostolique de ses *Courses dans l'Inde;* le missionnaire nous a fait connaître cette maison des Missions étrangères qui envoie tous les ans, ses enfants dans l'Inde, le Tonquin, la Cochinchine, la Chine, la Tartarie, pour y porter la révélation extérieure de Dieu. Dans les prochains articles nous verrons le missionnaire à l'œuvre et nous aborderons cette terre de l'Inde où la foi a déjà fait de si grandes choses.

Nos lecteurs auront remarqué sans doute les renseignements si curieux que M. l'abbé *André* nous a donnés sur les traditions et les croyances renfermées dans les livres chinois. Les notions sur Dieu renfermées dans les *Kings* et le *Tao-te-king* sont dignes de fixer l'attention des théologiens et des philosophes, et nulle part on ne les trouvera aussi judicieusement et aussi fidèlement résumées. Plusieurs autres travaux nous sont annoncés par ce laborieux apologiste.

Son confrère et son ami, M. l'abbé *Chassay*, au milieu de ses nombreux travaux, a trouvé le temps de nous esquisser l'esprit et l'influence de Madame de *Staël*, cette philosophe tant prônée par ses admirateurs.

Un travail important d'érudition et de critique a été commencé par dom *Pitra* sur le volume que viennent de faire paraître les nouveaux *Bollandistes*. On aura remarqué que ce volume est bien digne de figurer à côté des anciens. On peut dire aussi que la critique de dom Pitra ne serait pas déniée par les anciens bénédictins ses prédécesseurs.

Nos lecteurs auront trouvé plus d'un sujet de réflexion dans le jugement que MM. *Considérant* et *Proudhon*, ces chefs de sectes nouvelles, ont porté l'un sur l'autre. Voilà pourtant la valeur des réformateurs et de leurs réformes, aux yeux de ces hommes qui ont pris à tâche de renverser la société actuelle et d'en établir une nouvelle. Nous espérons qu'il arrivera un temps où ce qui étonnera le plus, c'est que l'on ait pu prêter quelque attention à ces

utopistes sans prudence, sans bon sens, qui n'ont de bon que ce qu'ils ont emprunté à la société réelle, c'est-à-dire ce qui ne leur appartient pas.

On a pu voir la même chose après la lecture de l'article où l'on cite les inqualifiables paroles du P. *Ventura*.

On ne sait ce qu'il faut le plus, gémir ou s'indigner en voyant un simple prêtre se poser en régulateur de la société spirituelle et temporelle, s'élevant contre le pape, tranchant toutes les questions, calomniant tous les pouvoirs, exaltant tous les révolutionnaires et nous donnant sa pensée, son idée, sa conscience pour garantie de toutes ses excentricités. N'avons-nous pas raison de dire que la notion même de raison, de conscience, de morale, a été viciée dans la plupart des esprits, et qu'il est grand temps qu'on examine de plus près ce que l'on enseigne dans les écoles sur ces diverses questions?

Nous ne pousserons pas plus loin ce *compte rendu*. Nous espérons qu'il prouvera que *l'Université catholique* continue, selon ses forces, à attaquer dans leur base et dans leur principe toutes les erreurs. Elle continuera cette tâche aussi longtemps que ses lecteurs lui continueront leur concours. Elle en a besoin plus que jamais; car, comme nous le disions dans notre dernier compte rendu, elle est réduite au strict nécessaire; c'est donc à ses lecteurs qu'elle s'adresse pour obtenir la continuation de leur assistance, de leur dévouement, et même un surcroît de propagande et d'association.

A. B.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voir la table des articles au commencement du volume.*)

FIN DE LA TABLE.



